
3 1761 03625 7855







LES MURAILLES

RÉVOLUTIONNAIRES

Paris. — Imprimerie Lacour et Ce, rue Soufflot, 16

LES MURAILLES
RÉVOLUTIONNAIRES

COLLECTION COMPLÈTE DES

PROFESSIONS DE FOI, AFFICHES
DÉCRETS, BULLETINS DE LA REPUBLIQUE,
FAC-SIMILE DE SIGNATURES.

(PARIS ET LES DÉPARTEMENTS)

[illegible] des principaux chefs de [illegible], [illegible]
et Gérants des premiers [illegible]

PARIS
CHEZ J. BRY (AINÉ), EDITEUR,
27, RUE GUÉNÉGAUD, 27

1852

PRINCIPES

DU

COMITÉ DEMOCRATIQUE

de la porte Montmartre.

(ADOPTÉS SUR LA PROPOSITION DU CITOYEN DEBRAY.)

Séance du 6 mars 1848.

La République française est proclamée.

Un souffle du peuple a renversé la plus matériellement puissante des monarchies.

La révolution a été faite par le peuple intelligent et travailleur, accomplie par la démocratie.

Le pouvoir doit puiser sa force dans les éléments démocratiques.

La démocratie, toujours inquiète, sans jamais craindre, doit conserver son attitude énergique.

Combattre les pouvoirs réacteurs, les tendances contre-révolutionnaires, voilà son droit.

Moraliser le peuple, veiller à ce qu'il ne succombe pas dans le duel engagé, depuis six mille ans, entre l'aristocratie et la démocratie, voilà son devoir.

La force matérielle, la distinction des castes, l'arbitraire, l'accaparement, la ruse et la corruption, c'est l'aristocratie.

La fraternité, l'union, le travail, la morale, c'est la démocratie.

Les aristocrates sont de mauvais citoyens.

La démocratie doit les convertir ou les combattre.

Les démocrates sont les bons citoyens; la patrie doit leur assurer la double existence matérielle et politique.

Dans le gouvernement républicain, le pouvoir est le corps;

La démocratie est l'âme.

Le comité démocratique de la Porte-Montmartre a pour but :

La souveraineté du peuple;

La liberté politique et religieuse;

L'équilibre du devoir et du droit :

L'attribution des fonctions publiques à l'intelligence, à la capacité, à la vertu.

La propagande démocratique à l'intérieur et au dehors :

L'appui aux opprimés, la guerre aux oppresseurs ;

Il a pour moyen la discussion et pour *ultima ratio* l'appel au peuple.

Le comité discute toutes les questions qui doivent aboutir à la législature.

Il exprime des vœux, fraternise avec toutes les associations démocratiques, et résume son programme en ces trois mots :

Veiller! avertir! combattre!

Le comité démocratique de la Porte-Montmartre, fondé le 26 février dernier, a voté hier sa déclaration de principes. Ce comité, dans ses séances précédentes, a voté : 1° une adresse au gouvernement provisoire, tendant à la suppression absolue du timbre et du cautionnement pour les productions de la pensée ; 2° une adresse à l'effet d'appeler l'attention soutenue du gouvernement provisoire sur la distribution des emplois.

Les séances sont publiques ; elles ont lieu tous les soirs, 60, faubourg Montmartre, dans le préau de l'école communale.

Signé : Cisset, *président*; Moncinot-Debray, *vice-président ;* Riardant, Guesnier ; A. Janin, *secrétaires ;* Vadet, *trésorier*.

Certifié conforme :

DEBRAY, l'un des fondateurs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYENS ÉLECTEURS,

Le Peuple, en déclarant, par l'organe de son Gouvernement provisoire, que chaque Citoyen français est éligible, a fait un appel à tous ses enfants. Ceux auxquels des amis sincères reconnaissent un dévoûment sans bornes à la Patrie, joint à une expérience laborieusement acquise, ceux-là doivent se mettre à votre disposition, afin que vous puissiez choisir des Représentants parmi les plus dignes.

Pour faciliter votre choix, le devoir des hommes nouveaux est de vous faire connaître ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, ce qu'ils espèrent.

Fils de prolétaire, j'ai été successivement Travailleur dans nos campagnes, Ouvrier dans nos ateliers, combattant en 1830, Étudiant sur les bancs, Ingé-

nieur dans les usines, et Professeur dans une de nos premières écoles. C'est à force de labeur et de veilles que j'ai conquis mes grades, que j'ai pu rendre quelques services à l'industrie, que j'ai pu connaître les besoins des Travailleurs dans les différentes positions qu'ils occupent, et étudier les ressources qu'on en peut obtenir.

Sans la justice, la moralité, l'ordre et le dévoûment, je ne crois aucun progrès possible. C'est à cette profonde conviction que je dois la glorieuse estime du vénérable Dupont (de l'Eure).

Ma constante préoccupation est la solution de la question la plus importante et la plus difficile que l'Assemblée nationale va être appelée à résoudre, celle qui aura pour but d'assurer le travail à tous, et à tous une rémunération suffisante et équitablement répartie.

Un des premiers devoirs de la nouvelle Représentation sera d'assurer à notre Peuple agricole d'importantes améliorations, parce qu'il est en même temps le Père nourricier et le client le plus important du Travailleur de nos ateliers et de nos usines. Vos mandataires doivent, en un mot, inscrire sur leurs bannières : destruction de tous les abus et vivification de tous les éléments productifs abandonnés ou gaspillés jusqu'ici.

Pour formuler nettement toutes les réformes nouvelles et organiser économiquement les grands services publics, la France ne manquera pas d'hommes aussi grands par le génie que par le cœur ; mais à leur côté, il en faut de non moins dévoués, mais plus obscurs, pour élaborer les questions de détails et apprécier les difficultés pratiques, afin de venir au-devant ; c'est au nombre de ces derniers que j'ai l'ambition de me ranger, et que je crois être utile à la chose publique.

Si j'ai à peine ébauché la question politique proprement dite, celles de l'instruction et de l'éducation publiques, c'est qu'elles ne sauraient trouver d'opposition sérieuse dans l'Assemblée prochaine. Elles se réduisent pour moi dans la devise de notre jeune République : *Liberté, Fraternité, Égalité.* Sous son influence, la prospérité et la grandeur du pays doivent croître et nous acquérir le premier rang parmi les nations. Mais pour que nous conservions la place qui nous appartient dans le monde, il faut répéter partout et très haut que l'intérêt général ne saurait désormais être sauve-gardé que par la constitution la plus libérale et la plus économique qu'une république seule peut réaliser ; en deçà et au-delà, il n'y aurait que malheur et ruine pour notre chère patrie.

Réunissons-nous donc tous dans une même ardeur et dans un dévoûment commun pour le bien public, afin que de tous les points du globe on respecte et admire notre noble France, et que tous ses enfants s'écrient bientôt dans un transport de reconnaissance : *VIVE LA RÉPUBLIQUE !*

MICHEL ALCAN,
7 *bis*, rue Bergère,

Ancien ouvrier, décoré de Juillet, Ingénieur civil, Professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, Membre du Conseil de la Société d'encouragement pour l'Industrie Candidat à la Représentation nationale du département de la Seine.

Imprimerie centrale de Napoléon Chaix et Comp., rue Bergère, 8

Elections Générales

DESPRÉAUX-BOILEAU, cinq minutes.

« Qu'un Normand aime un Normand, cela se conçoit;
« mais qu'un Parisien aime un Parisien, cela n'est que juste;
« où trouverait-il plus de cœur plus de grandeur d'âme, plus
« d'abnégation, etc.... »
(*Un vieil auteur.*)

BRAVES ENFANS DE PARIS,

Un Parisien de 89 vient demander vos suffrages pour être Représentant du Peuple. — Élève du Prytanée français, ci-devant collége Louis-le-Grand, il offre entier dévoûment *à la République sa nourrice.*

Il a entendu retentir de nouveau, et pour toujours, les immortels chants de *la Marseillaise* et du *Départ.*

PAS DE BAVARDS, mais écoutez ceux que l'on nomme laconiques.

To by, or not to by, that is the question.
Être ou n'être pas, voilà la question.

Si vous nommez de meilleurs Républicains, il n'aura qu'à s'en réjouir, mais nommez des Républicains, DES HOMMES NOUVEAUX, repoussés jusqu'à ce jour, et veillez, Citoyens, car les deux chambres corrompues que vous avez chassées s'agitent encore.

Nos ennemis disent hautement qu'ils s'attendent à nous voir périr par les finances, et dès-lors, malgré ma vénération pour le Gouvernement provisoire, je dois vous déclarer que les études financières de toute ma vie prouvent qu'il a eu tort de mettre à la tête des finances un homme entièrement étranger aux finances. Ce ministre a mis la République en danger en proclamant la banqueroute, car c'est une véritable spoliation que d'essayer de faire perdre un quart ou moitié aux *déposans des Caisses d'épargne :* il ignore jusqu'aux premiers élémens de finances, qui disent aux États qu'ils sont éternels, et que la première condition financière est l'exécution de la parole donnée; heureusement, ces mesures sont essentiellement provisoires.

Si vous m'honorez du titre de Représentant du Peuple, je m'engage à une réduction de 400 millions au moins sur le budget, sans désorganiser aucun service, et à rappeler, par mes conseils, le numéraire : par mes conseils seuls, car je considère toute fonction salariée comme incompatible avec la dignité de Représentant du Peuple.

Grâce à vous, Parisiens, nous avons eu deux fois *une agitation* pacifique, comme disaient les patriotes anglais présens aux combats. Continuons, et souvenons-nous bien que *tout vient à point à qui sait attendre.*

RÉPUBLIQUE OBLIGE.

DESPRÉAUX-BOILEAU,

Vérificateur de l'Enregistrement en retraite,
8e Compagnie du 1er Bataillon de la 1re Légion,

Auteur du *Dictionnaire Général des Hypothèques, des Lois annotées sur l'Enregistrement,* etc.

Typographie et lithographie Félix Malteste et Comp., rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 18.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Béranger.
Despréaux (Boileau).
Albert (ouvrier).
Karr (Alphonse).
Mar*ast, (National).
Martin (ouvrier).

* Sic.

Thomas (Etienne).
Piorry.
Marie.
Thévenot.
Arago.
Flocon.
Carnot.
Guénin.
Cirier (ouvrier).
Gouache.
Méry.
Bonard (ouvrier).
Buchez.
Audry de Puyraveau.
Sheffer (Ary).
Tricoche.
Peupin (ouvrier).
Dumas-le-Savant.
Philippon.
Arago (Étienne).
Quinet.
Clary.
Thomas (Émile).
Foucher.
Schmitt (ouvrier).
Barbet (Auguste).
Coutant (ouvrier).
Caussidière.

Cette liste de candidats était jointe à toutes les circulaires de M. Despréaux-Boileau. (N. d. E.)

Citoyens,

Je viens solliciter votre suffrage pour le grade de capitaine détaché à l'état-major général. Jeune, actif, libre de ma personne et de mon temps, je viens offrir à mon pays, comme tout bon citoyen doit le faire aujourd'hui, mon concours désintéressé.

Je vous exposerai en termes courts mes opinions politiques; elles se résument dans ces trois mots :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

et dans l'application, autant que peut le faire un homme, des trois grands principes de

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Peut-être, citoyen, jugerez-vous quelque autre plus digne que moi du grade que je viens solliciter de vous, mais à coup sûr vous ne trouverez personne plus dévoué de corps et d'âme à la République, et par suite à la nation.

CLAUSEL,

rue de la Paix, nº 20.

CANDIDAT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CITOYENS,

Je sollicite vos suffrages comme candidat à la Constituante; je dois donc vous faire connaître ma vie passée, mes espérances pour l'avenir, mes principes sociaux et politiques.

Ma vie passée, en peu de mots, vous allez la connaître.

Je suis chimiste; la science et le travail se sont partagé tout mon temps. Presque toujours le succès a couronné mes efforts, et mes découvertes m'ont valu plusieurs récompenses nationales, deux médailles d'or, une d'argent et une de bronze.

J'ai toujours été républicain, et je puis le dire hautement, car le républicain, d'après moi, est l'homme qui veut constamment le soulagement du pauvre, qui veut que le riche lui vienne en aide, qui veut l'égalité et la fraternité pour tous. Or, ces principes sont ceux de toute ma vie. Car il importe peu de discuter sur le mot républicain que chacun entend à sa manière : les uns se disent du jour, les autres du lendemain; les exaltés se croient les vrais républicains, et presque tous absorbent un temps plus précieux que jamais.

Quant à mes principes politiques, je dois aussi vous les faire connaître.

Le respect de la propriété; — L'abolition des impôts sur les subsistances alimentaires; — L'impôt progressif ayant pour base les revenus quels qu'ils soient; — L'établissement d'asiles pour les vétérans et invalides ouvriers des deux sexes; — L'application la plus étendue du jury pour la justice; — Les juges nommés à l'élection; — Les frais de poursuite considérablement diminués; — La nomination de commissaires de commerce pour le recouvrement des billets et des factures non payées.

Et par dessus tout cela, et comme une arche sainte, un gouvernement républicain purement démocratique.

Ce qui me décide à solliciter vos suffrages, c'est que je crains que la France n'ait encore pour représentants que des orateurs et non des hommes pratiques.

Tels sont, citoyens, les principes qui m'ont toujours guidé, les vœux que je forme dans l'intérêt de mes frères, vœux et principes que je chercherai à faire triompher à l'assemblée nationale, si vous me confiez votre mandat.

FRÉDÉRIC DUVAL,

Chimiste, auteur de la brochure sur la *Taxe progressive du revenu* (toast devant être porté au banquet du 12e arrondissement),

9, *rue du Plâtre-Saint-Jacques.*

Je vous propose en outre les candidats suivants à l'assemblée nationale :

Les citoyens : Georges, officier de la Légion-d'Honneur, médaillé.
Victor Durand, licencié en droit, 44, rue N.-D. de Lorette.
Napoléon Langlois, chef d'ouvriers, 40, boulevart du Temple.
Aubert, professeur au lycée Descartes.

Citoyens,

Les candidats que je vous propose déclarent, comme moi, faire abandon des trois quarts de l'indemnité accordée aux représentants du peuple en faveur de la Société républicaine de bienfaisance, pour le soulagement des pauvres honteux dont je suis le fondateur.

Imp. de J.-B. Gros, rue du Foin-St-Jacques, 18.

Citoyens,

Des amis que je compte parmi vous ont bien voulu m'inviter à me mettre sur les rangs pour l'Assemblée nationale.

J'accepte cette preuve honorable de confiance, et dans les circonstances où nous sommes, c'est le devoir d'un bon citoyen de consacrer à la chose publique ses efforts les plus énergiques et les plus dévoués.

Simple employé au ministère des finances, où j'étais entré fort jeune et où je suis resté treize ans, j'ai fait, dans le silence, tous les travaux qui m'ont amené à l'Institut, à l'école Polytechnique, au Collége de France.

Le 26 juillet 1830, je signais la protestation des journalistes, signal de l'insurrection.

Pendant de longues années j'ai siégé avec Garnier-Pagès, dans le Comité de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera, » et j'ai écrit au *National* avec Carrel; en juin 1832, j'ai été jeté en prison avec la plupart de mes amis ; en 1840, j'ai cru devoir accepter les fonctions de chef du cabinet et du secrétariat auprès du ministère de l'instruction publique. Retiré depuis lors de toute action politique, rougissant pour mon pays du joug qui lui était imposé, j'ai salué avec ivresse l'avènement de la République, qui nous délivrait de toutes ces hontes et qui nous promet un si fécond avenir.

Dès le 25 février, j'étais avec tous mes amis, Garnier-Pagès, Marrast, Arago, Pagnerre, Buchez, Bixio, etc., à l'Hôtel-de-Ville; et aujourd'hui je remplis auprès du gouvernement provisoire les fonctions de chef de son secrétariat.

C'est assez vous dire, citoyens, que je ne suis point un républicain du lendemain ; et vos suffrages, si vous me faites l'honneur de me les accorder, seraient la plus noble récompense d'une carrière toute de travail, et je puis ajouter toute de dévouement.

Votre Concitoyen,

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Membre de l'Institut, professeur de philosophie au Collége de France, répétiteur à l'Ecole Polytechnique ;
Chef du Secrétariat du Gouvernement provisoire.

Paris, rue de l'Odéon, 35.

Peuple Souverain!...

LE GRAND PROBLÈME

de l'Organisation du Travail, et par conséquent de l'Organisation sociale

EST RÉSOLU.

GRENIER, Candidat à la députation nationale, et Républicain Socialiste, auteur du *Drapeau national* du 24 février 1848, fondateur de l'Association intégrale des

Travailleurs-Propriétaires

pour la constitution de la propriété pour tous

par le travail associé,

VA PUBLIER DANS QUELQUES JOURS

LE PLAN UNITAIRE

Ou Solidarité de toutes les Industries de la République française.

Sans autre recommandation que son travail **pratique** et scientifique, sans autre recommandation que sa conviction et sa foi, il vient te demander, grand Peuple, ton suffrage universel parisien ! ! !

NOTA. En vue de ballottages ou de réélections, nous recommandons de ne pas éparpiller les voix, et de les concentrer sur quelques-unes de nos **CANDIDATURES NATIONALES : A. Toussenel, A. Hamel, H. Fugère, Peupin** (horloger).

CITOYENS,

Un Comité républicain démocratique pour les Elections de l'Oise se forme en ce moment à Beauvais.

L'intention des Citoyens qui s'occupent de cette réunion est de préparer en commun les Elections prochaines, afin d'envoyer à l'Assemblée nationale des hommes nouveaux et franchement républicains, capables de fonder une Constitution durable.

Pour arriver à ce résultat, le Comité fait un appel à tous ceux qui veulent le triomphe du principe démocratique avec ses conséquences sociales et politiques, afin d'appliquer dans son vrai sens cette immortelle devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Il s'adresse surtout aux masses, déshéritées jusqu'alors de leurs droits politiques, pour étudier avec elles les devoirs que nous imposent nos nouvelles libertés ;

Car, ne l'oublions pas, *chaque liberté entraîne un devoir.*

Nous entretenir avec tous et nous bien pénétrer de l'esprit de notre nouvelle révolution ;

Réveiller le patriotisme dans notre département ;

Correspondre avec les Comités ;

Eloigner de l'Assemblée nationale les hommes qui, par leur passé et leurs opinions, appartenaient au système que la volonté du peuple vient de renverser ;

Tel est le but patriotique et désintéressé que se propose le Comité des républicains démocrates de l'Oise.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Nota. Prochainement, une réunion générale aura lieu ; l'heure et l'endroit en seront indiqués.

Beauvais.— Imprimerie d'Ach. Desjardins, rue Saint-Jean.

AUX CITOYENS ELECTEURS

du département de la Seine.

CHERS CONCITOYENS,

La République a décrété l'abolition de l'esclavage dans toutes ses colonies. Pour l'honneur de la France et du christianisme elle est tombée enfin, l'impie, l'odieuse institution qui faisait d'un homme la chose d'un autre homme ! En ce moment, par-delà les mers, un immense cri de joie s'élève vers le ciel de la poitrine de 250,000 esclaves, nos frères, et confère au Peuple souverain la plus auguste des consécrations, la gratitude du faible et de l'opprimé.

Ces nouveaux enfants de la France, ces compatriotes dévoués, que vient de vous donner la parole de rédemption, resteront-ils sans représentant dans l'Assemblée nationale appelée à organiser la société sur des bases nouvelles? N'y aura-t-il personne, au sein de l'assemblée, qui ait connu de près les misères de l'esclave, qui ait lutté pour hâter l'heure de sa délivrance, et dont la voix non suspecte, dont l'expérience chèrement achetée puissent apporter quelques utiles lumières dans la discussion des questions où l'avenir de la race noire est en jeu? Les planteurs, les ex-maîtres et les affranchis de vieille date, vont concourir au choix de leurs mandataires; mais ces 250,000 hommes dont la liberté toute récente ne comporte point encore l'exercice du droit électoral, par cela même demandent une protection spéciale. Peuple de Paris, c'est à toi qu'il appartient de leur donner un représentant, car c'est toi qui as brisé leurs chaînes sur la pierre des barricades.

J'aspire à l'honneur d'être ce représentant des Noirs. Fils d'esclaves, démocrate par droit de naissance, voilà vingt-huit ans que je combats pour la liberté et l'égalité. J'ai été condamné, dans une colonie française (à la Martinique), aux galères à perpétuité et à la marque pour avoir réclamé les droits de l'homme et du citoyen; et, quand le pouvoir, honteux lui-même de la flagrante iniquité de l'arrêt colonial, m'offrit ma grâce, je persistai à demander justice. Trois années et demie de captivité ne purent m'amener à transiger avec le despotisme et l'arbitraire; je ne voulus redevenir libre qu'en vertu d'un arrêt de la Cour de cassation, par lequel fut annulé l'arrêt infamant qui m'avait condamné aux galères.

Depuis ce temps, domicilié à Paris où il m'était possible de plaider la cause de mes frères esclaves, sans trouver, comme aux colonies, le bourreau pour contradicteur, je n'ai cessé de poursuivre, selon la mesure de mes forces, la grande œuvre de l'émancipation, faisant couvrir de milliers de signatures les pétitions que je présentais aux Chambres, démontrant par la voie de la Presse l'inanité des prétendues réformes introduites dans la constitution de l'esclavage, ravivant par ma correspondance et mes écrits la lueur défaillante de l'espérance dans le cœur de mes frères opprimés des colonies; et toutefois n'oubliant jamais que le légitime et ardent désir de la liberté ne devait point se traduire en projets de vengeance contre les maîtres, eux-mêmes victimes à tant d'égards d'un vicieux système légal et économique.

En Juillet 1830, j'étais aux barricades; j'eus l'honneur d'être décoré de la croix de Juillet et d'être élu lieutenant de la garde nationale par acclamation du peuple dans les rangs duquel j'avais combattu. Février 1848 m'a retrouvé à mon poste. J'ai dirigé la formation des premières barricades des rues Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs et du Coq-Saint-Honoré.

Aussitôt la lutte terminée, j'allai à l'Hôtel-de-Ville unir mes efforts à ceux des bons citoyens qui pacifiaient les esprits aux cris de Vive la République! De là, j'ai suivi au Carrousel le Général de la garde nationale et son chef d'état-major, le citoyen Guinard, près desquels j'ai rempli les fonctions de capitaine d'état-major.

Toutes les libertés sont sœurs; si jamais j'ai l'honneur de siéger dans l'Assemblée Nationale, je voterai pour la liberté de la presse, pour la liberté de l'enseignement, l'éducation commune, gratuite et obligatoire pour tous, pour la liberté

d'association, pour la liberté des cultes, pour l'impôt progressif, pour l'organisation du travail industriel et agricole, enfin, et surtout, pour les plus grands encouragements à l'agriculture, unique source de la richesse et de la prospérité nationales.

Convaincu que la souveraineté du peuple ne doit plus être un vain mot, convaincu que la République est la seule forme de gouvernement qui puisse consacrer le triomphe de notre immortelle devise : Liberté, Égalité, Fraternité, je n'en suis pas moins décidé à maintenir résolument l'inviolable respect dû à la famille, et à provoquer toutes les réformes qui pourraient assurer le bonheur des travailleurs ; ces réformes trouveront en moi le plus dévoué des partisans, comme le plus zélé des défenseurs.

BISSETTE,

Attaché à l'Etat-Major général de la Garde Nationale.

Imprimerie Sirou.

AUX ELECTEURS

du département de la Seine.

CONCITOYENS,

Le triomphe du principe démocratique en France est un fait accompli, mais il faut asseoir la République sur une base indestructible.

A l'Assemblée nationale d'accomplir ce grand acte ; à vous, citoyens, de découvrir, dans les milliers de candidats qui vont surgir de tous côtés, les hommes véritablement dignes de vous représenter.

Je me mets sur les rangs, citoyens, parce que je me sens le courage et la force d'accomplir la tâche que j'ambitionne ; tâche sublime, de représenter en face de tous votre saint amour de la patrie ; tâche immense, d'enraciner dans notre sol les vrais principes de la République !

Né à Paris en 1813, et entré à l'Ecole Polytechnique en 1832, j'en suis sorti officier du génie.

Des études sérieuses et la direction de grands ateliers m'ont mis à même d'apprécier la position et les besoins des travailleurs de toutes les classes ; c'est mon expérience en ces matières que je viens vous apporter, expérience réfléchie, dont l'application doit consister à mettre en pratique cette sainte devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

J'ai puisé mes principes républicains dans la déclaration *des Droits de l'Homme*

de 1793, et je l'admets comme la base fondamentale de notre future Constitution.

— Établir en France, et de la façon la plus impérissable, une République démocratique ;

— Repousser à tout jamais le retour d'un gouvernement monarchique, sous quelque forme qu'il se présente ;

— Voter pour le suffrage universel et direct;

— Ouvrir également à tous les citoyens la voie de l'éducation, sous l'égide de la République ;

— Procurer promptement une amélioration réelle et durable au sort des ouvriers travailleurs ;

— Voter pour la création d'Invalides civils ;

— Soutenir la liberté de la presse, la pleine faculté d'association, le droit de réunion des citoyens sans armes, la libre discussion de tous les intérêts publics ;

— Et enfin, dans le cas où des factions voudraient violenter les délibérations de l'Assemblée nationale, protester de toute son énergie, et défendre au péril de sa vie l'indépendance des élus du peuple :

Voilà, citoyens, le mandat que je viens solliciter de vous.

BAILLEMONT,

CAPITAINE DU GÉNIE,

Vice-Président du Club républicain, à Batignolles-Monceaux.

Imp. de Hennuyer et Comp., rue Lemercier, 24, Batignolles.

Citoyens, Electeurs du Var,

Voici l'exposé sincère et loyal de mes convictions politiques :

A mes yeux, la monarchie est impossible en France ; cette institution a fait son temps. La France vient de fonder la République, l'Europe tôt ou tard la suivra.

La Révolution qui vient de s'accomplir est toute pacifique : elle a pour drapeau cette formule divine : *Liberté, Egalité, Fraternité.* J'adhère donc immédiatement aux principes suivants :

Amnistie générale ; oubli du passé.

Abolition de la peine de mort pour délits politiques.

Souveraineté nationale par le suffrage de tous.

L'ordre fondé sur la liberté.

L'agriculture protégée ; l'agriculteur honoré.

La propriété respectée.

Le droit au travail garanti par l'État.

Egalité réelle par l'enseignement moral, intellectuel et professionnel donné à tous.

Indépendance absolue des consciences, liberté des cultes, liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'élection, liberté d'association.

Union fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs.

Association libre et volontaire de tous les éléments producteurs de la richesse.

Les voies de communication à l'État.

Les assurances à la charge ou sous le patronage de l'État.

Prévoyance sociale étendue à tous les faibles.

Établissement de crèches, salles d'asile, maisons de retraite pour les vieillards.

J'ajouterai qu'il faut convier immédiatement toutes les intelligences à rechercher la meilleure association du capital et du travail. — Préférer toutefois les choses pratiques et d'un bienfait immédiat, jusqu'à ce que l'étude ait donné des résultats très probables, dont l'État tentera l'application dans des ateliers nationaux.

Abolir toute espèce de cumul. Si la Constituante croyait ne devoir pas exclure les fonctionnaires de la chambre, dans mon opinion, cela ne pourrait avoir lieu que si leurs fonctions, leurs traitements et leurs droits à l'avancement cessaient pendant tout le temps qu'ils seraient membres de l'Assemblée.

Faire des économies considérables sur le budget des dépenses ; pour cela diminuer autant que possible toutes les dépenses improductives.

Supprimer les emplois inutiles ; augmenter les petits appointements ; diminuer les traitements des hauts fonctionnaires.

Rechercher dans la marine toutes les améliorations possibles. — Plus de gaspillage d'aucune espèce. — Plus de faveurs sous le nom de choix. — Améliorer le sort des travailleurs dans ces grands ateliers nationaux, appelés arsenaux maritimes. — En un mot, récompenser et honorer partout et toujours la probité et le travail sous quelque forme qu'il se produise.

Pour le budget des recettes :

Réduction et répartition équitable de l'impôt.

Supprimer graduellement les impôts indirects.

Imposer les objets de luxe.

Mais surtout, mais d'abord rétablir par des mesures promptes, sages et énergiques le crédit ébranlé, c'est-à-dire la circulation du numéraire.

Enfin, combattre partout cet esprit de personnalité et d'égoïsme, sur lequel la monarchie déchue avait cru fonder un gouvernement durable, en excitant, par les moyens les plus nobles, l'amour de tous pour la patrie et l'amour de tous les Citoyens les uns pour les autres.

Citoyens ;

Aux trois termes : *Liberté, Égalité, Fraternité,* correspondent ces trois autres : *Vertu, Moralité, Religion.*

La vertu est l'amour de la Patrie.

La Moralité est l'amour de ce qui est bon, honnête et juste.

La Religion est l'amour de Dieu et du prochain.

Pas de République durable, si ces trois rayons divins ne l'échauffent.

Telle est ma profession de foi.

En me présentant à vos suffrages, ô mes Concitoyens, je n'ai considéré que mon amour pour la Patrie, mon dévoûment aux intérêts de tous. Qu'un autre se présente plus désintéressé, plus dévoué, plus fort; mon suffrage et tous ceux que je pourrai entraîner lui sont acquis.

Agréez, Citoyens Électeurs, l'assurance de mon dévoûment fraternel,

LEVASSEUR,

Officier de marine, ancien Élève de l'École Polytechnique.

Imp. d'E. Aurel, place Saint-Pierre.

A TOUS LES ARTISTES.

Les arts ont une importance capitale dans un État.

Leur puissance d'initiation est immense.

Tous les artistes sont poètes, et poète veut dire prophète (*vates*).

L'histoire entière prouve que l'époque de grandeur, pour les États divers, a toujours été l'époque où les arts y ont jeté le plus vif éclat.

Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Médicis, de Louis XIV, en rendent témoignage.

Il importe donc que l'art prenne sa place dans l'acte constitutif d'un grand peuple.

Or il dépend des artistes d'avoir à la Constituante des représentants de chaque grande catégorie de l'art.

Qu'ils s'entendent et arrêtent ensemble une liste de six candidats, savoir :

Un littérateur, choisi par les littérateurs; — 1 architecte, par les architectes; — 1 représentant des arts plastiques pittoresques, par les artistes de cette catégorie; — 1 artiste dramatique, par les artistes dramatiques; — 1 musicien, par les musiciens; — 1 artiste industriel, par les artistes industriels.

Les hommes de lettres, architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, acteurs, musiciens, dessinateurs, peintres-décorateurs, graveurs sur bois, sur métaux, etc., forment une masse considérable par le nombre et par l'influence dans la capitale. En réunissant leurs suffrages et ceux dont ils pourront disposer sur une liste de six noms bien déterminés, ils emporteront immanquablement ces six élections.

En agissant ainsi, les artistes n'abandonneront pas leur rôle politique, leur rôle de purs citoyens. Chaque électeur du département de la Seine a 34 noms à in-

scrire sur son bulletin ; il lui restera donc 28 noms à choisir parmi ses sympathiques en opinions politiques et socialistes.

L'art tout entier vaut bien que chaque artiste lui consacre la sixième partie de son influence.

Que tous comprennent bien ce mot d'ordre, qu'ils agissent en conséquence ; et, dans cette partie même de leur concours, ils auront assuré pour une grande part la grandeur future de leur patrie.

Six représentants sur neuf cents ! c'est une prétention juste et modeste.

La Liberté veut que chaque classe de la société cherche à représenter ses intérêts devant la nation.

L'Égalité veut que tous les grands intérêts nationaux aient leurs représentants.

La Fraternité veut que toutes les classes et toutes les idées se fassent réciproquement place et s'unissent avec affection.

Les artistes font donc appel, pour appuyer les droits de l'art, au sentiment de justice de tous les vrais patriotes, de tous les républicains sincères.

Place fraternelle, dans l'Assemblée nationale, à l'art qui éclaire, réjouit et glorifie le peuple !

Voici le mécanisme très simple de cette combinaison.

Chaque catégorie d'artistes choisira dans son sein, en assemblée aussi générale que possible, son candidat, qui souvent pourra être un homme déjà porté par les républicains purs. Exemple : Lamartine, David (d'Angers), etc.

Les présidents des six assemblées se réuniront ensuite pour arrêter la liste des six candidats et se concerter sur les mesures les plus propres à donner à cette liste la publicité la plus large et l'appui le plus complet.

Une souscription spontanée, dans chaque assemblée, au maximum de 50 centimes par personne, et un appel à de minimes souscriptions, procureront facilement une somme plus que suffisante pour fournir aux moyens de publicité.

Les six présidents formeront le comité exécutif, et s'adjoindront parmi les hommes de bonne volonté tous ceux qui pourront mettre au service de la cause commune du temps et de l'influence.

Imp. d'E. Duverger, rue de Verneuil, 4.

Plus de mensonge, la vérité partout.

La République comme forme de gouvernement. Souveraineté absolue et permanente du peuple.

Armement entier et indéfini du peuple. Responsabilité continuelle du représentant envers son représenté.

Participation à l'élection possible et obligatoire pour tous.

Abolition de la peine de mort en matière politique, sauf le seul cas où un ou plusieurs représentants de la République voudraient sous quel prétexte que ce puisse être, même celui du salut de la nation, se maintenir au pouvoir sans le vœu formel du peuple.

Instruction obligatoire, égale, proportionnelle et possible pour tous.

Intervertissement complet de l'assiette de l'impôt. Impôt proportionnel.

Diminution dans le nombre des employés. Augmentation des emplois honorifiques. Diminution graduelle du salaire des employés dont les appointements s'élèvent actuellement à plus de 3,000 fr. Augmentation de ceux en dessous de 1,200 fr.

Plus de marchandage de l'homme par l'homme. Abolition du remplacement militaire, du compagnonage, de toutes les institutions, enfin, qui sont contraires à la Fraternité. Travail pour le fort, secours pour le faible, Égalité de droits pour tous.

Plus de maîtres qui fixent arbitrairement le salaire des travailleurs ; plus de travailleurs qui compromettent les intérêts du maître par des exigences injustes, c'est-à-dire association du capital et du travail.

Le progrès social n'étant pas encore, Dieu merci, à son dernier mot, encourageons les prophètes, ne les crucifions plus.

Comme conséquence, vote des fonds pour tous les essais des théories sociales qui auront l'assentiment d'un vingtième des membres composant la représentation nationale.

Fusion de tous les partis dans le seul vrai : le parti républicain, le parti du peuple. Il est assez grand pour tous les confondre, désirons qu'ils s'y confondent tous, pour qu'il soit plus grand encore.

Plus de charges inamovibles, jusqu'à ce que l'homme ait changé de nature.

Le sol de la France, sol de toutes les infortunes.

Fraternité avec tous les peuples, guerre avec toutes les tyrannies.

Pour que la France remplisse sa mission dans le monde, il lui faut ses frontières naturelles.

Vouloir conquérir en Europe au-delà de ces frontières serait une faute ; mais ne pas faire dans tous les Etats une sainte propagande ce serait douter de notre principe, ne pas secourir nos frères, ce serait un crime.

AILLAUD.

CIRCULAIRE

aux Electeurs de Paris.

CITOYENS ÉLECTEURS,

Enfant du deuxième arrondissement de la ville de Paris, j'ose me mettre sur les rangs pour obtenir l'honneur d'être élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale.

Mon père, M. Billecocq, exerçant au milieu de vous pendant quarante-quatre ans la profession d'avocat, m'a transmis comme héritage l'ambition d'être choisi

par vous, comme il l'avait été par vos pères dans des circonstances analogues, dès l'année 1791 !

Là ne se borne pas, toutefois, j'ose le dire, l'héritage que j'ai tenu de lui. Comme lui, je vous offre un désintéressement parfait, un amour ardent de la patrie, une admiration sans bornes pour ces vertus populaires dont il est enfin temps, *après soixante années d'essais*, de faire l'unique base d'un gouvernement libre, glorieux et durable !

Un nombre considérable de candidats, je le sais, Citoyens électeurs, se présentent aujourd'hui *sur cette grande terre du travail*, pour s'y disputer la gloire de représenter ce peuple d'*Ouvriers* qui, lui à son tour, le 24 février, est venu, a vu, et a vaincu !

Depuis près de trente années, *ouvrier* politique moi-même, travaillant toujours sur des terrains difficiles, variés, lointains, inconnus... j'ai compris que la grandeur des représentants de la France chez les Peuples étrangers était, avant tout, dans la Majesté de nos souvenirs et de nos droits, et non dans le roi ou le ministre qui y régnaient !...

Aussi, détourné un jour du travail le plus honnête par le gouvernement de juillet, je n'ai pas balancé à refaire son éducation nationale en lui montrant comment, investi du mandat populaire de 1830, le Pavillon Tricolore, en présence d'un mauvais vouloir quelconque à l'Etranger, devait comprendre et appliquer, sur l'heure, le rôle qui lui est, là, départi !...

J'ai bientôt reconnu que la dynastie d'Orléans ne pardonnait pas de pareilles leçons !

Je m'en suis facilement consolé, Citoyens électeurs, en retrempant mes convictions, mon courage, au souvenir de mes actes, qui avaient toujours été patriotiques et purs... Mais vous le pressentez déjà dans vos cœurs !... Ouvriers du grand œuvre de février !... Je ne m'en suis pas tenu là.... Ayant entre les mains, *comme pièce de conviction contre eux*, un drapeau de la France qu'ils avaient souillé !... je l'ai levé, en maintes rencontres, pour leur en briser la tête... Ah ! pourquoi combattais-je tout seul, alors ?... Et que ma main fut impuissante auprès de la vôtre !... Aussi est-ce avec une foi vive, mêlée d'admiration et de reconnaissance pour vos grandeurs instinctives, que je viens, moi, *votre concitoyen*, moi ayant appris à nos écoles à me faire honorer et aimer personnellement chez tous les Peuples étrangers ; moi, descendu avec vous aux barricades, sous le feu le plus meurtrier, pour en finir avec la royauté de juillet ; moi !... si glorieux d'être revenu de la mêlée *citoyen d'une République !*... vous prier de me nommer l'un de vos représentants à l'Assemblée nationale !

Que n'ai-je ici, pour les mêler à nos rangs, ces ouvriers honnêtes de toute industrie, de tout métier dont j'ai toujours défendu les droits, encouragé les travaux, consolé l'exil !... Ils vous diraient si, sur la terre de l'expatriation, ils avaient un meilleur ami *que ce diplomate de la France !*... L'assemblée de la République doit en avoir au moins un dans son sein qui mette à son service, dans les questions de la politique extérieure, l'expérience des usages, des langues, des mœurs, des idées des pays étrangers !...

Ma vie de trente années chez tous les peuples de l'Europe ayant eu pour premier, pour inévitable effet, de centupler mon amour pour vous, Citoyens nés

au même berceau, c'est là le gage que je mets entre vos mains pour vous répondre des sentiments qui me guideront dans toutes les questions touchant à notre souveraineté populaire, à nos libertés, à la propriété de chacun... à la dignité de tous... en un mot, à l'ordre intérieur républicain !...

Très porté, par mes principes arrêtés, Citoyens d'une République qui deviendra bientôt la mère de tant d'autres, à prendre, au besoin, l'initiative dans les affaires du dehors, je m'honorerai toujours, dans les questions qui nous agitent au dedans, de prendre pour guides ces Oracles d'élite, dont la popularité même sert et inspire le génie !,..

Vieux représentant des rois de France, renié par le *dernier d'entre Eux, pour avoir toujours,* EN ENFANT DU PEUPLE, *combattu pour les lois contre sa volonté,* je n'aurais plus aucune récompense à envier si, du néant où il m'allait bientôt réduire, un regard de vous tous, Hommes d'intelligence et de courage, Ouvriers des régénérations à volonté, un regard de vos sympathies... de votre justice... contribuait à faire naître demain un jeune Représentant du Peuple !

Salut et fraternité.

ADOLPHE BILLECOCQ,

Rue du Havre, 5.

Paris. — Imp. Schneider, 1, rue d'Erfurth.

Profession de foi du Citoyen DE LACHAPELLE.

CITOYENS,

Un gouvernement, méconnaissant son origine, viciant les principes qui l'avaient porté à la tête de l'État, vient de tomber ; c'est à nous, Citoyens, qu'il appartient, en adhérant avec franchise et sincérité aux institutions républicaines, de reconstituer, par le choix de nos représentants, l'édifice social sur des bases solides et durables, où l'honnêteté politique ne soit point regardée comme une duperie et le désintéressement comme un anachronisme.

Enfant du pays, fils d'un homme élu souvent par vous, et dont les vertus ne servirent qu'à attirer sur lui les persécutions du pouvoir ; tant que la représentation nationale était un moyen d'arriver à la richesse et aux honneurs, je ne l'ai point briguée.

Une nouvelle ère se prépare ; hommes de la veille, si les luttes contre les pernicieuses tendances qui viennent de s'évanouir, si un sacrifice de quinze ans fait à ma tranquillité et à mes goûts vous paraissent une garantie suffisante, j'accepterai avec reconnaissance le mandat de coopérer à la grande œuvre qui s'accomplit.

Heureux si mes efforts peuvent contribuer à concilier l'ordre et la liberté ; telle est ma devise, telle doit être celle de tout bon citoyen.

TIXIER-LACHAPELLE.

AUX ÉLECTEURS
du Département de la Seine.

CITOYENS,

C'est une noble ambition que celle de concourir à la constitution de notre République. Je me sens digne de cet honneur; et je me présente à vos suffrages.

Voici mes titres à votre confiance :

Héritier de sentiments généreux, j'ai accepté avec bonheur la ruine d'une grande opulence, parce que cette ruine, consentie et favorisée par mon père lui-même, eut pour cause l'abolition de l'esclavage dans une de nos colonies.

Avocat à vingt ans, sans autre fortune que mon travail, sans autre appui que mon courage, j'ai débuté par des preuves énergiques de mon dévouement à la cause de la liberté. L'indépendance de ma parole dans les causes politiques, ma résistance à l'arbitraire, mon opposition hostile au gouvernement de la restauration, attirèrent sur moi ses vengeances, et me privèrent d'une riche position qui m'était offerte dans le barreau de la cour de cassation.

Bientôt après, mes penchants républicains m'entraînèrent en Amérique, où je consacrai près de deux années à l'étude des diverses constitutions démocratiques du Nouveau-Monde, à l'observation du mécanisme de leurs gouvernements, et à la rédaction d'un corps de législation pour la république haïtienne.

Revenu en France plus pauvre que je n'en étais parti, j'aurais pu, en me ralliant au gouvernement, accepter des faveurs et des marques de distinction. Mais je n'ai jamais su composer avec ma conscience, ou transiger avec mes antipathies. Ce ne fut qu'au travail que je demandai la réparation de mes infortunes. Ses bienfaits, quoique tardifs, ont enfin payé ma persévérance.

En juillet 1830, après avoir pris part au combat, j'aurais facilement profité de la victoire, en me prévalant de mes griefs contre la royauté déchue. Mais comme mes sentiments politiques restèrent les mêmes après le changement de dynastie, je laissai le champ libre à la course des solliciteurs.

Depuis, j'ai constamment voté pour les hommes de l'opposition qui ont eu le courage de lutter corps à corps contre la corruption électorale; mais j'avoue que durant la monarchie, je n'ai pu me décider à les suivre dans la lice.

La Révolution de Février m'a vu me placer, non sans quelque péril, entre les soldats et le peuple, dont la réconciliation a déterminé la chute de la royauté.

Aujourd'hui, que l'ère républicaine est ouverte, je puis proclamer sans scrupule le désir, trop orgueilleux peut-être, de représenter le peuple à l'Assemblée nationale.

Si le passé pouvait être une garantie de la probité privée et de la constante

fermeté des opinions politiques, je n'aurais pas besoin de vous faire ma profession de foi et de vous tracer mon programme.

Constituer la République proclamée en février, et la maintenir sur la base du suffrage universel. — Assurer la liberté, l'égalité. — Fonder la constitution et les lois civiles sur les principes de la fraternité. —Assurer aux travailleurs l'acquisition de la propriété par une équitable organisation du travail, et sa conservation par des lois protectrices de l'intérêt public et particulier. — Garantir la liberté individuelle, celle des cultes et celle de la presse. — Donner à tous, et surtout aux travailleurs, les avantages d'une instruction publique et gratuite. — Faire porter l'impôt sur le luxe et la richesse, en dégrevant le travail et la pauvreté. — Abolir la peine de mort. — Concilier, en diplomatie, le principe de la fraternité humaine avec celui de l'indépendance des nations.

Telles seront toujours les règles de ma conduite et de mes votes.

Spécialement versé dans l'étude des lois et des constitutions républicaines ; homme d'expérience, quoique nouveau dans la carrière politique ; libre de tout engagement antérieur, de toutes fonctions publiques qui partageraient mon temps et gêneraient mon action ; indépendant par caractère ; au-dessus du besoin ; n'ayant d'autre ambition que celle dont je vous fais l'aveu, je serai heureux et fier de me consacrer tout entier au service du pays. Ma seule récompense sera l'approbation et l'estime de mes concitoyens. La République n'en doit pas d'autre à ses enfants.

Salut et Fraternité,

BLANCHET,

Avocat à la cour d'appel.

Paris.— Imp. Schneider, rue d'Erfurth, 1.

AUX ÉLECTEURS

du département de la Nièvre.

Mes concitoyens,

Député de la Nièvre pendant vingt-trois sessions, associé à la Révolution de juillet, qui a aussi mérité le titre de *glorieuse*, rapporteur de la Charte de 1830 qui, franchement exécutée, eût certainement assuré nos libertés, j'ai été jusqu'au dernier moment fidèle à un établissement qui s'est perdu par des fautes dont je ne suis point solidaire, car j'ai fait tout ce qui était en moi pour les conjurer.

Après avoir accompli mon devoir politique envers la noble veuve et le fils d'un prince que j'avais sincèrement aimé, ne voyant plus debout que la souveraineté

nationale et le peuple vainqueur, le peuple qui avait repris la couronne, et qui, cette fois, l'avait gardée, j'ai adhéré au nouveau gouvernement. J'y ai adhéré franchement, ouvertement, sans arrière-pensée, avec la conviction que la République était désormais le seul gouvernement possible, le seul qui, fortement constitué, pût nous préserver de la guerre civile et de l'anarchie, dont le frémissement menaçait d'envahir et de bouleverser la société.

Le cours de la justice ne devait pas être interrompu. Magistrat, j'étais à l'audience le 25 février, et c'est sur mes conclusions qu'a été rendu le premier arrêt prononcé *Au nom du Peuple français.*

Ce nouveau devoir rempli, il m'en reste un autre, celui de venir prendre part avec vous, comme citoyen, à des élections dont va dépendre le sort de la patrie.

Vous avez à élire huit députés. — Si l'opinion publique, librement interpellée, se prononce; si elle s'arrête sur huit noms qui vous paraissent mériter mieux que moi de vous représenter, j'y acquiesce à l'avance de bon cœur, je voterai pour eux, et je rendrai grâce à Dieu d'avoir éloigné de moi une responsabilité dont la témérité seule pourrait méconnaître l'étendue.

Si, au contraire, mon nom doit figurer sur la liste des futurs représentans du pays; si mes concitoyens, qui depuis long-temps connaissent mes opinions et mes principes, mon amour pour l'ordre et la liberté, mon respect des lois et de la justice, ma fermeté à défendre *le droit de tous et le droit de chacun*, veulent m'honorer de leurs suffrages, j'accepterai, non avec présomption, mais avec dévoûment, cette grande et difficile mission, parce que ma conscience me dit que ce serait un acte de mauvais citoyen de refuser son concours à son pays dans des circonstances aussi décisives et aussi solennelles.

Voilà pourquoi, ô mes concitoyens, moi qui me vantais, lors des dernières élections, de n'avoir adressé à mes électeurs que des remercîments et jamais de sollicitations, je ne crains pas cette fois d'aller au devant de vos suffrages.

La République est partout proclamée! Mais il s'agit de la constituer, c'est-à-dire d'assurer son existence d'une manière forte et durable, avec des conditions telles que, dans l'avenir, cette grande et belle nation de 35 millions d'hommes, non-seulement ne perde rien de sa grandeur, de son urbanité, de son crédit, de sa richesse, mais qu'elle continue de marcher, par l'exemple, à la tête de tous les peuples civilisés!

Je n'entre point ici dans le détail des questions constitutionnelles ou économiques qui sont réservées à l'examen et à la décision de l'Assemblée nationale; mais, dans ma pensée, ce gouvernement, que je n'entrevois encore qu'à travers mes espérances, devra, si notre attente n'est point trompée, se produire tel que je l'ai déjà dépeint dans le sanctuaire de la justice : ce sera, disais-je, le gouvernement du pays par le pays; ce sera le gouvernement de la chose publique (*reipublicæ*), c'est-à-dire du droit de tous, de l'intérêt général prévalant partout sur les injustes prétentions de l'égoïsme individuel; le gouvernement de la probité, de l'intelligence et de la vertu; confiant les emplois public au vrai mérite, punissant la corruption, réprouvant la vénalité, poursuivant les malversations, faisant respecter les personnes, la liberté des transactions, et la propriété si audacieusement et si injustement menacée! Enfin le gouvernement de la liberté pour tous,

de la liberté entourée de solides garanties pour la mettre à l'abri de toute usurpation, mais aussi de la liberté amie de l'ordre et réglée par les lois pour l'empêcher de dégénérer en licence ou en dictature !

L'honneur de la nation française, on ne saurait trop le redire, son honneur et celui de ses représentans est intéressé à ce que cette grande révolution, pour qu'enfin elle soit la dernière, reste pure des excès d'un passé qui a laissé après lui tant de souvenirs funèbres, et se maintienne magnanime et forte sous le drapeau si courageusement élevé au-dessus d'elle, le drapeau de la gloire et de la liberté.

Voilà les vœux que je forme pour la nouvelle République.

Citoyens de la Nièvre, au milieu de l'agitation où nous sommes, beaucoup de gens se diront plus *populaires* que moi. Je n'en serai ni surpris ni jaloux ; mais personne en réalité n'aura droit de se dire plus sincèrement *ami du peuple* dans la véritable et loyale acception du mot.

Député, j'ai toujours réclamé l'ordre et l'économie dans les finances, l'allégement des charges publiques, la réduction des impôts qui pèsent le plus sur le peuple, et surtout de l'impôt du sel,

Ami de l'agriculture, j'ai fait tous mes efforts dans vos comices pour encourager ses progrès, honorer ses agens, vanter ses adeptes. J'ai montré dans la communauté des Jault, dont j'ai révélé l'existence, un admirable exemple de ce que peut dans les travaux agricoles l'esprit d'association de la famille laissée à elle-même et librement constituée.

Promoteur de l'instruction publique, membre dès son origine de la *Société pour l'instruction élémentaire*, j'ai mis tous mes soins à la propager, à l'étendre, à soutenir les instituteurs primaires, et à répandre dans nos écoles de village les livres, les méthodes et les divers moyens d'enseignement.

Ouvriers de Fourchambault, vous savez que je n'ai pas attendu la révolution de février pour célébrer les merveilles de votre puissante industrie, et la gloire du fondateur de votre bel établissement, si cher à vos souvenirs par ses bienfaits pour les travailleurs !

Flotteurs de Clamecy, vous que je puis appeler mes amis, il y vingt ans que nous couronnions ensemble le buste de votre patron, *Jean Rouvet*, ouvrier, inventeur des flottages, et que nous inscrivions au bas de son buste, ouvrage du patriote David : *Honneur au travail et à l'industrie !*

Et vous, habitants du Morvan, qui, plus que moi, s'est intéressé à votre pays de montagnes ? Qui vous a visités le premier dans des vues d'amélioration, à travers des chemins impraticables, aujourd'hui remplacés par de belles routes et des ponts jetés sur vos torrens avec une hardiesse qui en fait de véritables monuments ? — C'est chez vous aussi que je suis allé l'an dernier couronner la vertu modeste de *la charitable veuve*, et célébrer en famille le triomphe de la Fraternité chrétiennement exercée.

C'est dans votre climat que je me plais le plus ; c'est chez vous que j'ai bâti, que j'ai planté ; c'est là que j'ai depuis longtemps fixé mon domicile ; c'est avec vous que j'irai voter.

Votre dévoué compatriote,
DUPIN.

Mars 1848.

Imp. de Cosson, rue du Four-Saint-Germain, 47.

AUX ÉLECTEURS.

Fils d'un savant professeur, membre de l'Institut, constant ami de la liberté avant et après 1789, — je n'ai jamais exercé de fonctions ; le concours m'a plusieurs fois entr'ouvert la porte de l'Ecole de Droit, mes opinions me l'ont fermée. Mes seuls titres à la confiance des électeurs sont des écrits scientifiques.

Dans mon ouvrage sur le Code civil, j'ai défendu le divorce, le mariage des prêtres et la faculté illimitée de prêter à intérêt.

Dans mon ouvrage sur la Charte de 1830, j'ai défendu l'impôt progressif et le suffrage universel; j'ai proposé de rendre la chambre des pairs élective autant que la Constitution le permettait.

Voici, selon moi, les bases de la constitution nouvelle :

La République une et indivisible ;

Point de noblesse; — égalité des cultes ;

Maintien de la propriété, seul fondement solide de la *production* des richesses, seul encouragement naturel au travail;

Secours aux travailleurs qui souffrent; secours aussi aux travailleurs émérites.

Point d'impôt sur les objets de première nécessité;

Instruction primaire gratuite;

Election par tous les citoyens, tous éligibles; ceux qui n'auraient pas 21 ans avant 1849 devront savoir lire et écrire; j'admets le double degré, comme système de transition, avec faculté pour le Corps Législatif de rendre l'élection directe aussitôt que la diffusion des lumières paraîtra suffisante ;

Corps Législatif permanent, annuel, indissoluble ; une seconde chambre dont les membres devront satisfaire à des conditions d'âge et de *capacité* politique, sera appelée à voter sur les lois d'une application générale et durable, comme la législation civile et pénale. La première chambre décidera seule les questions locales, individuelles, temporaires ;

Pouvoir exécutif attribué à un conseil de ministres présidé par un premier ministre sans portefeuille, représentant la pensée gouvernementale, nommant et révoquant les autres. Lui-même sera nommé ou révoqué par le pouvoir conservateur (si l'on en admet un ; sinon par le Corps Législatif) ;

Pouvoir judiciaire attribué à des jurés ou à des juges électifs ; on laissera au pouvoir législatif le soin de régler l'organisation, d'après une expérience indispensable ;

Pouvoir conservateur attribué à un sénat ou jury constitutionnaire de 86 membres élus par les 86 départements, chargé d'annuler les actes inconstitutionnels des autres pouvoirs ; et subsidiairement, de nommer et révoquer le président du conseil, de juger les ministres, de vérifier les élections quelconques, etc. ;

Un mode de révision paisible de la Constitution.

Telles sont les bases dont j'ai indiqué moins brièvement les sources et les raisons dans un *Plan de Constitution* en 167 articles.

Démocratie raisonnée, régulière et conciliatrice : voilà ma devise.

FÉLIX BERRIAT SAINT-PRIX,
Docteur en droit.

Les Citoyens de Garde volontaire à la Préfecture de Police

AUX CITOYENS MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

CITOYENS,

Nous, soussignés, considérant que le fait seul de notre glorieuse révolution a mis et dû mettre à néant toutes les ordonnances restrictives de la presse;

Que l'on ne saurait invoquer les lois de septembre ou toute autre loi antérieure à l'appui d'une ordonnance tendant à entraver l'expression de la pensée;

Considérant en outre;

Que s'il devait être tenu compte de ces lois liberticides, il nous faudrait, pour être conséquents, retourner à la Charte de 1830, et regarder tout ce qui s'est fait comme non avenu;

Déclarons nous opposer de tout notre pouvoir au décret qui maintient le cautionnement, tant pour les journaux présents que pour ceux à paraître; et nous vous invitons à retirer votre décret.

JULES MORELL, BROCHETON, DUPUIS, CULTIE, JATIE, PIEDFORD, MÉLINGUE, COUVELET, E. DEVAUX (compagnie du 24 février), **PERRATON, LECOEUR, PERRET, LANDELLE, HENRI, HÉMÉRY, RONTOUR, NOUVEL, TABARY, FOURRIER, P. PAGNON**, sergent-major du poste, 24 février 1848; **GAILLARD, PÉCHEUX, GERRY, RUAULT, DE BEAULIEU, COURT, ROUSSELET.**

Voir le *Peuple Constituant*. Mars 1848. (N. d. E.)

Paris. — Imp. de E. Brière, rue Sainte-Anne, 55.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

Mes frères et amis viennent de réitérer auprès de moi le désir de me voir les représenter à l'Assemblée nationale. Soldat du travail, je sens en moi ce qu'il faut de courage et de force pour remplir le mandat que je viens solliciter des ouvriers et enfants du peuple comme moi, pour créer et soutenir les institutions républicaines pour lesquelles nous avons tous combattu et qui, souvent, nous firent persécuter par la police du gouvernement déchu. Si j'ai échoué dans les différentes tentatives que je fis pour repousser l'oppression des hommes coupables qui nous gouvernaient, c'est que, seul, j'étais trop faible.

Le 24 février 1848, mon espoir s'est réalisé; je sens mon courage retrempé; je me voue de cœur et d'âme pour consolider de toutes mes forces ce qui est si bien commencé, afin d'obtenir l'exécution de tous les articles de la déclaration des droits de l'homme. C'est avec la ferme résolution de concourir à l'organisation d'une république pure et sans tache, avec le désir d'être utile à mes frères, les travailleurs, dans nos intérêts communs, et dans l'espoir de voir réaliser ces trois mots, gravés dans tous les cœurs honnêtes : *liberté, égalité, fraternité*, que je cède aux vœux de mes concitoyens en me portant candidat à l'Assemblée nationale.

Salut et fraternité.

BAUCHEZ,
Maçon, rue de la Gaîté, 48, à Montrouge.

Paris.— Imp. d'A. René, rue de Seine, 32.

Paris.— Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

CANDIDATURE

D'UN OUVRIER

TYPOGRAPHE.

CITOYENS ÉLECTEURS!

Voici ce qui vient de m'être dit : « Comment! tel et tel se présente, et vous ne vous présenteriez pas?.... » Il ne fallait pas moins que cette bienveillante excitation pour triompher de ma timidité, pour m'inculquer un peu de confiance. Je me suis rappelé ce que j'avais lu, que pour avoir droit de prétendre à l'incomparable honneur de représenter la France à la face du monde, la condition première n'était pas le talent, mais un grand zèle au service d'une probité sévère et d'un patriotisme éprouvé. J'ai fini par me dire que ma candidature aurait peut-être cela de bon, qu'elle empêcherait de moins dignes encore de s'asseoir à une place éminente.

Ouvrier et lettré, tour-à-tour compositeur et correcteur, c'est aux plus lettrés des ouvriers que je demande leurs suffrages : à vous, Typographes de Paris et de la Banlieue, qui avez bien voulu me confier votre drapeau, lorsque nous allâmes porter au Gouvernement provisoire notre adhésion, nos vœux, nos espérances.

Ceux d'entre vous dont je ne suis pas connu personnellement, me permettront d'arrêter leur attention sur deux faits seulement, petits, mais significatifs.

Le 9 octobre 1840, au moment de saluer d'un dernier adieu la tombe de notre camarade P.-L. JAMAIS, je m'exprimai ainsi : I.

« .... Dans notre siècle d'égalité naissante, messieurs et affectionnés confrères, les oraisons funèbres sont chose rare, très-rare : ce luxe menteur a fait place à un court éloge prononcé sur la fosse du défunt; hommage consacré à la mémoire d'hommes plus ou moins dignes, que le plus souvent la fortune, rarement leur mérite, a placés plus ou moins haut sur notre branlante échelle sociale. Ce moderne usage, plus modeste et plus fréquent, n'est point encore descendu jusqu'à nos humbles rangs, parce que nous autres, producteurs d'utiles ouvrages, nous nous entendons peu la plupart à faire de belles phrases; parce que ceux qu'il faut bien appeler nos maîtres, car ils s'offenseraient de la qualification d'*exploiteurs*, ne savent point communément honorer de leur présence nos obscures funérailles, tandis qu'ils comptent sur le futur honneur d'être escortés par nous jusqu'au dernier gîte; et parce que, d'ailleurs, bon nombre d'entre eux, très peu lettrés aussi, se trouveraient fort embarrassés pour raconter en termes convenables une noble vie d'ouvrier.

Je ne devais, je ne pouvais faire ni un panégyrique ni un éloge, pas même essayer une très courte biographie : mais j'ai cru

devoir aux sentiments de ceux qui m'écoutent, j'ai promis à ma reconnaissance personnelle de déposer trois mots d'estime et d'amitié sur le cercueil de Pierre-Louis Jamais.

Telle fut naturellement ma première pensée; je me suis dit ensuite que je ferais bien de conclure cette cordiale allocution par trois autres mots, dont vous n'abuserez pas, messieurs.... trois grands mots, qui commencent, Dieu merci, à se relever du discrédit dans lequel ils n'étaient tombés que parce qu'on ne les avait pas encore assez longuement étudiés, pas assez bien compris :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,

FRATERNITÉ surtout et avant tout.

Le dimanche 6 février dernier, veille de mon départ de Corbeil, j'étais admis à chanter en public une *Marseillaise typographique* de ma composition, dont le sujet avait été fourni par l'imprimeur du lieu, dénoncé par moi, le samedi, au procureur du roi. Avant de faire entendre mes vers aux nombreux habitués de la *Goguette* de Corbeil, je leur lus cette prose :

« Messieurs, avant de monter à l'autel, c'est à dire avant d'aller implorer solennellement le Père céleste, le père à tous, le père tout-puissant, en faveur de sa pauvre créature, le prêtre, dont le caractère est toujours infiniment respectable, sinon sa personne, le prêtre met par dessus sa soutane ses habits pontificaux, sacerdotaux, ses habits proprement dits de prêtre, de pontife, d'abord une robe de fin blanc et fin, qu'on appelle une *aube*, ensuite une *ceinture*, une *étole*, et finalement un vêtement quelquefois riche et magnifique, émaillé des plus vives couleurs, tout reluisant d'or et d'argent, étincelant de pierreries, une *chasuble* enfin ! » — Et moi aussi j'ai une espèce de messe à dire : je vais, avec votre agrément, revêtir une espèce de costume sacerdotal....

Ici, aux yeux d'une centaine d'auditeurs ébahis, j'ai tiré de dessous mon paletot et endossé ma blouse noire, puis serré ma ceinture, longue de trois mètres : un mètre *bleu*, un mètre *blanc*, un mètre *rouge*, et j'ai continué :

« Blouse ! noble chasuble de l'ouvrier, ce prêtre infatigable de l'industrie, c'est de tes pauvres plis que s'écoule, à flots non interrompus, tout ce luxe, si prodigieusement varié, où se complaît la dédaigneuse oisiveté des heureux du siècle. Blouse ! blouse ! tu es une espèce de boîte de Pandore, laissant échapper les biens matériels dont notre folie fait si souvent des maux : tu donnes tout, tu lâches tout, même l'espérance, si toutefois tu l'as jamais hébergée dans tes plis, cette douce amie, suprême consolation du malheureux.

Mais qui nous empêche, ô ouvriers ! de la posséder, de la conquérir, cette rafraîchissante espérance ?.. Et non pas seulement une ombre, mais un corps, mais l'objet même de l'espérance, mais la réalité du bonheur, mais votre contingent de bien-être, votre modeste place au soleil ? N'avez-vous pas une tête, un cœur, des mains ?

Vous possédez le *verbe*, la parole, miraculeux outil qui reforgea le monde, il y a dix-huit siècles, au feu rutilant de la céleste charité : gardez-vous de le laisser se rouiller. Usez en largement, énergiquement, et quelquefois même brutalement : l'apôtre des nations vous y autorise : *Insta opportunè, importunè*, écrivait-il à un disciple, chargé de continuer la propagande évangélique. Usez-en sans relâche, sous sa double forme de langage et d'écriture.

Un dernier mot, ô ouvriers ! Faites une bonne fois l'inventaire de vos facultés, de vos ressources, et plaignez-vous si vous l'osez !... »

Citoyens électeurs ! je ne veux pas fatiguer votre attention par un plus long discours ; seulement trois mots encore : ce sera, si vous voulez, ma profession de foi.

Je lis tous nos *Droits* dans ces deux mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ ; pour moi le troisième, FRATERNITÉ, est un résumé de tous les *Devoirs*. Et par dessus tout la CONSCIENCE, divin instinct, dominant toutes les notions de devoir et de droit.

Votre dévoué Concitoyen, Nicolas CIRIER.

Imp. d'Éd. Bautruche, rue de la Harpe, 90.

AUX ELECTEURS.

CITOYENS,

Une profession de foi politique n'a de valeur morale qu'à la condition d'être tout à la fois le témoignage du passé, la manifestation du présent, et le lien d'avenir de l'homme qui aspire à l'élection.

Le *passé*, le *présent*, tels sont les deux termes d'un raisonnement rigoureux dont l'*avenir* doit être la conséquence.

Je serais fier de vos suffrages si vous m'en jugiez digne; je ne les solliciterai point.

Pendant dix années j'ai appartenu à la classe ouvrière; j'ai vécu de sa vie; participé de toutes ses émotions. Compagnon, j'ai parcouru les grands centres de population ouvrière; là, j'ai connu, j'ai ressenti ses besoins. — L'élévation de ses sentiments, la noblesse de son caractère, la justesse de son sens, et par-dessus tout son admirable résignation, m'ont étroitement uni à elle, et je me suis voué théoriquement et pratiquement à l'amélioration incessante de sa position morale et matérielle, devant aboutir à l'organisation définitive du travail.

La Révolution de Juillet me trouva à Nantes le fusil à la main. Deux ans après, indigné des persécutions qu'eut à subir la société des *Amis du peuple*, j'entrai dans les écoles de droit pour obtenir un titre officiel qui me permît d'être le défenseur des opprimés politiques. Je devins avocat. Si je n'eus pas l'occasion de porter la parole dans aucun procès politique, je ne suis pas pour cela resté silencieux. Inspiré par les sentiments du plus pur républicanisme, j'ai pendant quinze ans exercé une active et complexe propagande par la plume et par la parole. Mis à l'index par les hommes du passé à cause de l'énergie de mes convictions, je fus frappé d'ostracisme au barreau.

Je me reléguai dans l'industrie : le hasard me porta dans une des contrées où la misère exerce par l'insuffisance du salaire ces ravages les plus extrêmes sur les travailleurs. Je n'ai point suivi ces errements du pays. Quand sonna l'heure de notre régénération sociale, je travaillais à créer dans la localité que j'habite une association dans le but d'améliorer matériellement et moralement le sort des travailleurs. Mon programme avait pour résumé final : *Enrichir l'ouvrier sans appauvrir le maître.*

Voilà ce que j'ai été, ce que je suis : maintenant concluez.

Je ne me dissimule pas combien est grande la tâche imposée aux futurs Représentants, et si j'aspire à votre mandat, ce n'est point pour parader dans une assemblée d'élite, c'est pour contribuer de tous les efforts de mon intelligence élucidée par la discussion, de toute la puissance de mes sentiments profondément démocratiques, à la formation d'une Constitution républicaine dans son *unité*, dans son *indivisibilité*, d'une Constitution qui soit le développement et la mise en pratique de ces dogmes saints : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens, j'ai toujours pensé que la vie privée devait être comme la pierre de touche, la garantie de l'homme politique. J'offre à votre examen la mienne tout entière.

Salut et fraternité. BLIN, *de Quimperlé.*

Mars 1848.

Quimperlé, imp. de GUFFANTI-BRETON.

MANIFESTE ÉLECTORAL

de M. Gabriel Salvador.

CITOYENS,

Comme vous, je suis enfant de la Provence; c'est dans un des cantons du département des Bouches-du-Rhône que je suis né.

Mais j'ai besoin de vous faire connaître mes antécédents. Quelques mots suffiront.

Elève de l'Ecole Polytechnique en 1832, j'ai puisé dans ses traditions les principes de patriotisme, d'indépendance personnelle, d'ordre, de travail, les sympathies démocratiques qui dans tous les temps, sous tous les régimes, ont formé le patrimoine commun de tous les élèves.

Capitaine d'artillerie en 1842, attaché depuis à la Direction centrale des poudres et salpêtres, je n'ai cessé, à côté des devoirs de ma profession, de porter de sérieuses études, constatées par plusieurs travaux. sur les principales questions de budget, d'industrie, de commerce, qui, agitées en France ou à l'étranger, préparaient les voies nouvelles où devait se développer le triomphe de la démocratie.

Ce passé est bien simple, mais libre de tout engagement politique; instruit aux enseignements de la chute de deux monarchies, il me permet de contribuer, de toutes mes forces et sans entraves, à l'édification de l'ordre nouveau que la République doit constituer.

La connaissance de mon caractère personnel pour quelques-uns de nos concitoyens, le désir pour un plus grand nombre de donner, en ces moments difficiles, un témoignage d'union, d'estime et de sympathie à l'armée en choisissant un homme dans ses modestes rangs, m'ont fait offrir l'honneur d'une candidature à cette Assemblée nationale qui, fidèle expression de la démocratie, doit réunir dans un fraternel ensemble les représentants de tous les travailleurs de la société française.

Sans méconnaître les difficultés d'une pareille candidature, prélude seulement d'une tâche plus difficile encore, il était du devoir d'un homme de cœur de ne pas reculer.

Toute idée de présomption ou d'ambition vulgaire s'efface devant la haute responsabilité qu'impose une pareille résolution.

Voilà, citoyens, les garanties que je puis présenter à votre confiance.

Voici mes principes :

Consécration de la souveraineté du peuple par l'établissement d'une République fondée sur des bases démocratiques, et appuyée aussi sur le respect de la famille et de la propriété.

Liberté religieuse, civile, politique, dans sa plus large et plus loyale acception.

Education gratuite donnée par l'Etat à tous les citoyens et à tous les degrés,

mais avec une division intelligente adaptée à la nature des esprits et aux besoins sociaux. Fondation d'écoles professionnelles.

Assiette de l'impôt mieux adoptée aux principes démocratiques et républicains.

Simplification de tous les rouages administratifs.

Ressources générales et ordres généraux centralisés par le pouvoir dirigeant, mais extension des libertés communales.

Position convenable et graduée suivant les services pour tous les fonctionnaires de la République.

Institution de crédit agricole et manufacturier pour associer dans leur liberté la propriété, le capital et les bras.

Amélioration du sort de tous les travailleurs, ouvriers des villes et des campagnes, de la marine et de l'armée, qui tous à des titres divers travaillent pour la grandeur et la prospérité de la patrie.

Pour parvenir de la manière la plus prompte et la plus sûre a la fois à ce noble résultat, affermissement de l'ordre intérieur, développement de l'agriculture qui donnera les substances alimentaires à meilleur marché. Développement de notre commerce intérieur et maritime, qui ouvrira de nouveaux débouchés aux produits. Enfin, extension des crèches, des salles d'asile, des caisses de mutualité, de prévoyance et de retraite pour venir au secours de toutes les faiblesses, de toutes les infirmités.

Colonisation de l'Algérie, facilité donnée à tous les systèmes d'y faire des essais dont l'expérience fera apprécier la valeur.

Appui sympathique de la France assuré à tous les peuples qui marchent dans la voie de la liberté.

Enfin, consacrer le triomphe de la démocratie, mais le triomphe sans injustice et sans violence ; répandre la richesse et non la détruire ; élever le niveau social et non l'abaisser; en un mot, tendre à ce qu'il n'y ait plus ni pauvreté ni misère : voilà quel sera le but de tous mes efforts.

Citoyens, il m'a été donné de juger de trop près les graves difficultés de la situation actuelle, pour n'être pas convaincu que la France aura de laborieuses épreuves à traverser ; mais j'ai une foi profonde dans l'avenir de la patrie, et j'ai l'intime conviction que la République parviendra à consacrer par les faits la noble et sainte devise qu'elle a inscrite sur le fronton du nouvel ordre social : Liberté, Egalité, Fraternité.

Je serais heureux et fier d'être envoyé par vous, par le département où je suis né, pour concourir à cette grande et difficile tâche, pour siéger à l'Assemblée nationale.

Soldat à la frontière ou citoyen à l'Assemblée, ce serait pour moi un devoir également sacré de résister à l'ennemi de la France ou à l'ennemi de la Liberté.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

GABRIEL SALVADOR,

Capitaine d'artillerie.

J'espère votre suffrage aux élections municipales de Marseille. Je crois posséder la raison et l'énergie des amis de l'ordre. En économie et en commerce ma capacité a été prouvée par divers projets utiles et surtout par celui relatif aux encaissements des effets du commerce par les receveurs généraux, lequel a produit un des plus puissants secours. Les besoins de notre cité ne sont pas entièrement inconnus, il y a beaucoup à faire.

Je professe un culte véritable pour les arts, et à regret, je les vois réduit au néant dans Marseille, la voisine d'Italie. Notre dessin doit être mieux combiné avec le temps des enfants des ouvriers. Notre Conservatoire doit enseigner : la composition et les instruments rares et principaux, en outre de la vocale. Enfin il doit cesser d'être *succursale de Paris* pour, au besoin, s'ériger en rival de Paris.

Dieu... Patrie... Travail...

MÉNÉCIER, fils.

AUX ÉLECTEURS

du département des Bouches-du-Rhône.

CITOYENS,

Je me présente comme candidat à la représentation nationale. Mes amis savent que j'accomplis ainsi un devoir de confraternité et de patriotisme auquel j'obéis presque à regret, lorsque je compare l'immensité de la tâche à mon insuffisance.

Toutefois, si des traditions de famille nettement républicaines, si la sincérité et l'énergie des convictions, le dévouement absolu à la cause du Pays ; si trente ans de lutte obscure, mais implacable, contre les tendances égoïstes et rétrogrades des royautés déchues ; si trente ans d'inaltérable fidélité à la cause du libéralisme et du progrès social, à ce noble étendard de 89 que les Lafayette, les Manuel, les Foy, les Dupont (de l'Eure), ont tour-à-tour et si noblement porté devant notre génération heureuse et fière de les suivre ; si, de plus, une vie simple et laborieuse, l'orgueil et l'amour de l'indépendance, l'orgueil aussi d'un désintéressement qui défie jusqu'aux investigations de l'inimitié, sont des titres pour me conquérir votre confiance : je crois avoir droit à vos sympathies.

Quelques mots suffiront à ma profession de foi, puisque aussi bien je n'ai pas dissimulé quels sont les *Pères* de mon église.

Fonder le Gouvernement démocratique sans préoccupation du passé, sans crainte de l'avenir qui nous appartient tout entier, l'organiser largement par une application loyale, hardie, aventureuse même au besoin de notre triple dogme, Liberté, Egalité, Fraternité, dogme fécond, admirable trilogie empruntée tout

entière à la religion de nos pères et qui contient dans ses flancs le dernier mot de Dieu sur l'humanité. Il ne s'agit que de l'en faire sortir.

Aborder sans témérité, comme sans faiblesse, les formidables questions sociales que les barricades de Février ont dressées devant nous, marcher droit aux solutions, et faire sans peur, pour être sans reproche, le triage de ce qui est praticable et ce qui ne l'est pas.

Ceci doit être pour tous une affaire de cœur; nos frères malheureux attendent; les heures, les minutes se comptent par leurs souffrances; le retard serait une impiété.

Protéger la famille et la propriété qui n'est qu'une annexe de la famille, ne pas souffrir qu'on y touche de près ou de loin, car la famille vient de plus haut, et les vaines disputes de l'homme ne prévaudront pas contre elle.

Soumettre notre édifice administratif à une révision attentive et consciencieuse avec l'intention arrêtée d'en simplifier les rouages et d'en harmoniser l'ensemble avec les principes démocratiques qui sont appelés à régir l'avenir du pays, simplification est ici comme partout synonyme d'économie. Il ne faudra donc reculer devant aucun des perfectionnements, aucune des améliorations qui seront indiqués par la réflexion et l'expérience, nous travaillerons sous les yeux de l'Europe, et nous lui devons un modèle.

Voilà mes intentions, voilà la fin suprême de ma volonté, et je suis décidé à l'atteindre en dépensant jusqu'au dernier effort de mon intelligence et jusques à la dernière goutte de mon sang.

H. MENGIN,
Avoué à Tarascon.

Marseille.— Typ. Barlatier-Feissat et Demonchy.

AUX ELECTEURS

DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

CONCITOYENS,

Je suis enfant de Marseille. 36 années d'une vie toujours laborieuse et honnête, constamment traversée par des détails infinis, dont il est inutile de vous entretenir ici.

Mon panégyrique est connu. Naturellement républicain, c'est vous dire que j'ai souffert du gouvernement déchu.

Homme du peuple, plein de cœur et d'amour pour ma Patrie, je viens dans ce moment difficile vous offrir mes capacités et mon expérience, qui seront, je l'espère, des garanties sûres pour le bien de tous, car mes principes ont toujours

eu des tendances à un régime national; mon *Traité sur l'organisation du Travail* le prouve.

Je voudrais que les Représentants du Peuple, à l'avenir, ne s'occupent que de la Patrie, et ne reprennent leurs fonctions publiques qu'après un temps fixe; les militaires seulement reprennent leurs grades et suivent rigoureusement le tableau d'avancement.

Ceux des députés qui seraient aptes à remplir des charges près du Gouvernement ne pourront y avoir accès qu'après deux années à dater de l'expiration de leur mandat.

Je suis de ceux qui se vouent à la République sans ambition personnelle.

Je demande le développement de toutes les libertés sociales et politiques, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté d'association et la liberté religieuse. Je demande enfin que la République et la liberté n'aient qu'un même sens, ne soient qu'un même tout, inviolable et sacré.

Je demande que l'instruction gratuite embrasse toutes les connaissances nécessaires au développement de l'intelligence humaine.

Je connais les peines et les privations du Peuple; mon but sera d'atteindre toutes les misères et d'y apporter un soulagement si longtemps retardé par les impôts qui pèsent sur les premiers besoins de la vie.

Ami de l'ordre, qui est indispensable au bien de tous, je demande le respect à la famille et à la propriété, ce qui est le symbole d'un bon républicain, et qui n'inspire de crainte qu'aux esprits mal faits, car la République se fait aimer par les vertus et les honneurs. Enfin, elle doit se composer de tous les cœurs animés du saint amour de la Patrie.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

J.-M. DECANIS, Tapissier.

Marseille. — Imprimerie de P. Chauffard, boulevard du Musée, 21, l'entrée rue des Trois-Mages, 2.

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE.

CITOYENS,

En 1793 la France avait à lutter contre la guerre civile et la guerre étrangère. Le parti de la peur et de la réaction lui nia des généraux et cependant le peuple produisit cette pléiade militaire qui a stupéfait le monde par son courage et sa grandeur.

En 1848, la France veut organiser politiquement et socialement la démocratie républicaine.

Le parti de la peur et de la réaction nie la puissance des hommes nouveaux, et cependant le peuple fera jaillir de son sein une assemblée qui deviendra l'étoile polaire des nations civilisées.

Je suis un homme obscur, mais la république est une mère féconde qui grandit ses enfants en un seul jour.

Avec la conscience du devoir et la profondeur de la conviction, je n'hésite pas à m'offrir aux suffrages des républicains sincères.

J'ai peu fait ; mais j'ai fait tout ce que j'ai pu.

Je suis un combattant de 1830 ; j'ai la décoration de juillet.

A Rouen j'ai défendu la société des Droits de l'Homme.

Partout j'ai enseigné les opinions républicaines aux époques où ces opinions étaient proscrites.

En février 1848, je me suis retrouvé dans les rangs de la garde nationale, 3ᵉ légion, compagnie Fallet ; j'ai rempli mon devoir de mon mieux.

Ceux qui m'avaient vu à l'œuvre, m'ont nommé président du club républicain du 3ᵉ arrondissement.

Depuis, par mes écrits et mes paroles, j'ai soutenu, chaque jour, les principes de la démocratie politique et sociale.

Je suis pur de tout contact avec les hommes des deux races détrônées ! bien que j'aie 39 ans, je suis depuis longtemps initié à la vie politique.

Pendant les mauvais jours, j'ai travaillé obscurément, opiniâtrement à la régénération de la patrie !

Si j'ai l'honneur de représenter le Peuple, je soutiendrai les principes les plus purs et les plus radicaux de la démocratie.

Je combattrai de toutes mes forces les tendances secrètes ou déclarées qui travailleraient à notre désunion.

Et si l'assemblée manquait aux espérances du pays, je donnerais ma démission pour rentrer dans les rangs du peuple dont je suis sorti.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! ÉGALITÉ ! LIBERTÉ ! FRATERNITÉ !

PAULMIER (Edouard),
Président du Club Républicain du 3ᵉ arrondissement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

THIBAUDEAU, Conventionnel,

Aux Citoyens Electeurs du département des Bouches-du-Rhône.

CITOYENS,

Des Électeurs ayant exprimé l'intention de me nommer leur Représentant à l'Assemblée Nationale, j'accepte et avec reconnaissance ce témoignage honorable de leur bon souvenir et de leur confiance. Un simple exposé de ma carrière politique me dispense de faire aucune profession de foi.

Révolutionnaire de 1789;
Député à la Convention nationale;
Un des fondateurs de la République en 1792;
Un des onze Rédacteurs de la Constitution républicaine de l'an III;
Membre du Conseil d'Etat qui a fait le Code civil;
Préfet du département des Bouches-du-Rhône de 1804 à 1814;
Déclarant, en 1815, à la tribune de la Chambre des Pairs, en face de Louis XVIII et des armées étrangères, *qu'il ne reconnaîtrait jamais les Bourbons;*
Maintenu, par le gouvernement de 1830, dans l'indignité politique, ainsi que tous les Conventionnels.

A. C. THIBAUDEAU.

Marseille. — Typ. Barlatier-Feissat et Demonchy.

AUX ÉLECTEURS.

DES BOUCHES-DU-RHONE.

Chers Concitoyens!

Si pour aspirer à l'honneur de vous représenter, je ne consultais que les droits que je puis avoir pour y prétendre, je me renfermerais, si modeste qu'elle soit, dans la carrière où je me trouve engagé. Attaché depuis plusieurs années à la rédaction de divers journaux et recueils démocratiques, je me bornerais, dans des circonstances ordinaires, à servir, dans la mesure de mes facultés, la cause qui eut toujours mes sympathies, et j'aurais attendu pour m'offrir à votre choix que des travaux plus importants et quelque renommée acquise vinssent me désigner naturellement à vos suffrages.

Mais il est des temps où les règles ordinaires ne sauraient être suivies. Aux époques de révolution, dans ces moments solennels de la vie des peuples où les bases et les éléments de l'ordre politique et social se déplacent et se transforment, le citoyen doit à son pays le renoncement à ses goûts, l'abnégation de ses préférences, au besoin le sacrifice de sa fortune et de sa vie. A ces époques, l'ambition est un devoir pour les hommes que leurs convictions mettent au-dessus de leurs intérêts personnels.

Tels sont, mes chers concitoyens, les motifs qui me décident, malgré l'insuffisance de mes titres, à me présenter devant vous.

Né dans le chef-lieu de ce département, j'y suis connu, directement ou par ma famille, d'un grand nombre d'entre vous et j'y suis lié par tous mes intérêts. Fils d'un négociant qui a dû sa fortune à la prospérité commerciale de Marseille, je sens quelle importante place les développements du commerce maritime devront

tenir dans les préoccupations du nouveau gouvernement, et je m'estimerais heureux d'en être auprès de lui le représentant actif et dévoué.

Mes opinions politiques sont celles qui ont triomphé dans la Révolution de Février. Sans nier les services que la forme monarchique a rendus à la France à d'autres époques, déjà fort éloignées, je la trouve aujourd'hui diamétralement opposée aux tendances et aux besoins de la civilisation moderne. Les trois essais qui en ont déjà été faits dans la première moitié de ce siècle en démontrent à mes yeux l'insuffisance et les dangers d'une manière irrécusable.

La France n'a point, à vrai dire, encore vécu en République. Nous avons eu pendant notre première révolution la dictature sous forme républicaine, nous n'avons point eu un état régulièrement organisé sur les principes républicains. La justice et l'humanité trop souvent violées dans cette grande et terrible crise, ne permettent pas de considérer, comme réelle et définitive, l'épreuve qui a été faite des institutions démocratiques à cette époque.

Mes précédents politiques sont faciles à constater : je suis tout-à-fait ce qu'on appelle aujourd'hui *un Républicain de la veille.* La Révolution de Février m'a trouvé attaché à la rédaction du *Courrier Français*, de la *Revue Nationale*, fondée peu de mois auparavant par MM. Buchez et Bastide, de la *Revue Indépendante* dont je suis copropriétaire, ainsi que du journal le *Peuple Constituant*, fondé le lendemain de la Révolution, par quelques écrivains de cette revue sous la direction et avec le concours personnel de M. Lamennais.

Un passé si net, si bien défini, pourrait, ce me semble, me dispenser d'une profession de foi détaillée; cependant, comme je suis encore pour la plupart d'entre vous un homme nouveau, je vais, en peu de mots, exposer mes principes sur les points les plus importants de la constitution politique et économique à donner à notre République.

Voici comment j'interprète et comment je voudrais voir appliquer la sublime devise que la Révolution de Février a inscrite sur son drapeau, devise empruntée à l'Evangile par notre première révolution, souvent obscurcie et faussée par le malheur des temps, et qu'il appartient à notre pays et à notre siècle de faire briller aux yeux du monde dans toute sa pureté et dans toute sa splendeur.

La Liberté, cet élément essentiel de la grandeur et de la moralité humaines, je la voudrais s'exerçant dans toutes les voies de l'activité sociale, sans autres limites que celles imposées par le respect dû aux droits de chaque citoyen, et garantie par l'application du système électif à tous les pouvoirs et par la responsabilité de tous leurs agents. En ce qui concerne les rapports de l'Etat avec les Citoyens, je la voudrais, tout en reconnaissant la centralisation nécessaire pour la bonne gestion des intérêts généraux, appliquée aux intérêts locaux par leur attribution aux municipalités, ces écoles primaires de l'esprit politique et de la pratique administrative.

L'Egalité, sans laquelle la liberté n'est souvent qu'une tyrannie déguisée, je la voudrais appliquée par la protection et l'encouragement accordés aux travailleurs les plus délaissés, aux branches de la production les plus négligées sous le dernier règne, à la Marine, au Commerce, à la Colonisation et à l'Agriculture; par une assiette plus équitable de l'impôt, par l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les Citoyens, par la fondation d'institutions de crédit destinées à seconder parmi les Citoyens pauvres l'esprit d'association.

Enfin, la Fraternité, ce principe par lequel on peut tout transformer sans rien détruire et qui ne permet pas que le bien de l'un devienne le mal de l'autre, je la voudrais pratiquée au moyen d'une indemnité accordée à tous les intérêts froissés par les réformes accomplies, de telle sorte que la France républicaine réalisât dans ses institutions cette devise si éminemment chrétienne de la vieille démocratie helvétique : *un pour tous, tous pour un.*

En un mot, les trois termes de notre devise Nationale me paraîtraient toujours indivisibles, et je refuserais mon concours à toute loi qui n'aurait pas su les réunir et les concilier.

Tels sont, mes chers Concitoyens, les sentiments qui m'animent et les principes qui serviraient de règle à ma conduite, si vos suffrages m'appelaient au difficile et dangereux honneur de vous représenter. Retenu loin de vous par mes occupations d'écrivain politique, je regrette de n'avoir pu venir plus tôt m'offrir à votre choix, mais si néanmoins, à défaut d'un plus digne, il se fixait sur moi, voici l'engagement solennel que je prendrais vis-à-vis de vous : non-seulement je renoncerais pour l'avenir à toute fonction salariée, mais encore, et bien que je sois partisan de l'indemnité accordée aux Représentants de la Nation, je ne l'accepterais, vu les circonstances difficiles où nous nous trouvons, que pour la mettre à la disposition de l'autorité départementale, afin de contribuer à donner du travail à ceux de nos frères restés sans ouvrage.

Aux temps nouveaux qui se préparent, le seul privilége de la fortune devra être dans une plus grande somme de devoirs et dans la possibilité de manifester un dévouement plus grand.

Salut et fraternité !

Benjamin RAMPAL.

Marseille.— Typ. Barlatier-Feissat et Demonchy, Canebière, 19.

J'accepterai avec reconnaissance les suffrages de mes concitoyens, je n'en solliciterai aucun.

Le Gouvernement républicain est le seul possible ; aveugle qui ne le voit pas.

Je veux donc la République et contribuerai de tous mes efforts à la consolider.

Deux mots seulement pour expliquer comment je la comprends : je ne la comprends qu'établie sur les bases de toutes les sociétés humaines, sur le respect de la religion, de la famille, de la propriété.

Tels sont mes principes, rien ne m'en fera dévier.

DE FOURNAS aîné.

Lorient. — Imp. de Ch. Gousset, place Bisson, 4.

PAGNERRE

AUX ELECTEURS

du département de

Seine-et-Oise.

MES CHERS CONCITOYENS,

Les causes impérieuses et toutes patriotiques qui m'ont empêché de me rendre devant vos réunions préparatoires ont été interprétées contre moi. On a répandu le bruit que je renonçais à ma candidature dans le département de Seine-et-Oise.

Ce bruit, je crois devoir le démentir.

Je suis né, j'ai été élevé dans l'arrondissement de Pontoise; je suis conseiller municipal d'une de ses communes; j'y ai toute ma famille; j'y compte de nombreuses et chères amitiés. Depuis quarante-deux ans, je n'ai pas cessé d'y vivre, et d'y entretenir des relations qui me sont précieuses.

C'est là que j'ai porté personnellement ma candidature; les suffrages que je recherche, ce sont les vôtres; et j'ai été profondément touché que, dans la dernière assemblée électorale des délégués de l'arrondissement de Pontoise, au milieu de compatriotes qui connaissent ma vie tout entière, sur 79 votants, j'aie obtenu 79 voix.

Si je n'ai pu me présenter devant toutes les autres réunions, c'est que les devoirs si nombreux et si graves qui me sont imposés, comme secrétaire-général du Gouvernement provisoire, directeur du comptoir national d'escompte, maire du Xe arrondissement, ne me l'ont pas permis. En présence des agitations que font inopinément surgir, à chaque heure, à chaque minute, les événements du dehors et du dedans, c'est au centre, où se décident les destinées du pays, qu'était le poste du danger et du devoir. Mes concitoyens m'auraient blâmé si je l'eusse déserté dans l'intérêt égoïste d'une candidature. Depuis deux mois, j'ai consacré à la chose publique, avec un dévouement sans bornes, avec un désintéressement complet, j'ose le dire, et mes jours et mes nuits. Je suis bien convaincu d'ailleurs qu'on mérite mieux vos sympathies par des actes que par des paroles.

Ces actes vous sont assez connus depuis la révolution de Février; quant à ceux de ma vie passée, il m'est permis peut être de ne point vous les rappeler, car ils ont reçu leur consécration par le triomphe de la République, auquel j'avais travaillé sans relâche pendant vingt ans.

La République, je veux vous dire pourtant, ainsi que je l'ai dit à mes compatriotes de l'arrondissement de Pontoise, comment je la comprends, comment je l'ai toujours comprise :

« Je veux qu'en faisant concourir à l'intérêt commun la puissance du fort, elle soit aussi la protectrice du faible; qu'elle soit, dans tous ses actes, calme, modérée, magnanime, redoutable à tous ceux qui voudraient la combattre, mais clémente et généreuse envers ses ennemis vaincus.

« Je veux qu'elle apporte dans l'administration des intérêts publics, la prudence, l'ordre, l'économie, la régularité du bon père de famille, sans cesse préoccupé de l'avenir et de la prospérité de ses enfants.

« Qu'elle ne demande au pays que les sa-

crifices rigoureusement nécessaires, et que, par un emploi intelligent de la fortune publique, elle féconde nos richesses au lieu de les dissiper.

« Je veux qu'elle conserve un inaltérable respect pour la propriété, pour la famille, ces bases éternelles de la société, qui retomberait nécessairement dans la servitude et la barbarie, si l'on y portait une sacrilége atteinte.

« Je veux qu'elle confie la propagande durable de ses principes à la sympathie des peuples, plutôt que d'en imposer par des conquêtes la violente et passagère domination. Porté par nos armes, le drapeau de la France a flotté sur toutes les capitales de l'Europe : c'est un souvenir dont nous devons nous glorifier ; mais je veux que le drapeau de la République nouvelle, porté par nos idées, déploie pacifiquement sur le monde le symbole de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité universelles.

« Je veux qu'elle soit puissante, glorieuse, aimée des citoyens, estimée des nations, admirée du monde, digne enfin, comme l'a dit mon illustre ami *Lamartine,* que l'histoire puisse lui consacrer un jour une de ses plus belles pages.

« En un mot, ma République à moi, ce n'est pas la République rouge, c'est la République tricolore. »

Voilà, mes chers concitoyens, la République que j'ai, pendant vingt ans, chérie comme une noble maîtresse, avec ardeur, avec amour, respectée comme une mère, la République que j'ai voulue, que je veux, que je voudrai toujours.

Cette République, chers concitoyens, n'est-ce pas aussi la vôtre ?

PAGNERRE,
Éditeur, Secrétaire général du Gouvernement provisoire.

Imp. de Gustave Gratiot, 11, rue de la Monnaie.

A LA SOCIÉTÉ
ÉLECTORALE DÉMOCRATIQUE
DES BOUCHES-DU-RHONE.

Comme démocrate républicain, j'ose me présenter à votre suffrage, et voici mes titres :

Je pris les armes le 23 mars 1789.

Je fus à la délivrance des prisonniers détenus dans les prisons d'Aix pour les droits féodaux.

Je fus au désarmement des Suisses, que je dénonçai à l'autorité et au Club.

Je fis les campagnes d'Avignon et d'Arles, pour donner des renforts aux patriotes de ces deux contrées.

Je fus à la fédération comme député ; capitaine au bataillon du 10 août ; aide-de-camp de l'armée de 6,000 hommes commandée par le général Moisson ; commandant le bataillon de Dijon ; enfermé deux fois dans les prisons du fort

Saint-Jean, par les fédéralistes, je n'en sortis qu'à l'entrée des troupes commandées par Cartau.

Je fus, à cette époque, nommé commissaire central d'arrondissement, membre du comité d'Indemnité pour venir en aide aux victimes.

Je fus officier municipal à l'arrondissement du Nord.

Je fus nommé juge de paix, je n'en ai point rempli les fonctions.

J'assistai aux journées des 3 et 4 prairial et du 13 vendémiaire, à Paris.

En 1815, mon épouse et moi fûmes obligés de fuir pendant deux ans.

On fit de mon magasin, situé place Saint-Féréol, en face de la fontaine minérale, où j'avais mes métiers à faire les bas, un corps-de-garde pour protéger la duchesse de Berry à son passage.

Je promets et jure de maintenir dans son intégrité le programme de la *Voix du peuple.*

GAYRAUD,
Membre de la Société Electorale Démocratique des Bouches-du-Rhône.

Marseille.— Imprimerie Nationale. — Association d'Ouvriers, quai du Canal, 9.

AUX ELECTEURS

DE L'ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET.

CITOYENS,

C'est le 9 avril prochain que la France entière va être appelée à nommer des représentants chargés de lui donner une constitution vraiment républicaine. Vous le savez, le vote est universel, et aura lieu par département.

Celui de Seine-et-Oise doit nommer douze représentants à l'assemblée nationale. Le seul moyen de faire des choix dignes de la révolution de février, c'est de s'entendre avant le jour de l'élection.

En conséquence, un Comité départemental a été formé à Versailles. Mantes, Corbeil, Pontoise et Étampes viennent de constituer des Comités d'arrondissement avec lesquels celui de Rambouillet s'est mis de suite en rapport. Dans chacun de ces Comités il a été convenu que dans chaque canton un Comité cantonnal se formerait immédiatement, et entrerait, aussitôt après sa constitution, en correspondance avec le Comité d'arrondissement.

Le Comité d'arrondissement engage les Comités cantonnaux à provoquer, sans aucun retard, une réunion préparatoire de tous les électeurs du canton, à l'effet de discuter les titres à leur confiance des candidats qui se présenteront au canton. Les Comités cantonnaux préviendront le Comité d'arrondissement de l'accom-

plissement de cette opération préparatoire, et ce Comité fixera le jour où appel sera fait à tous les électeurs de l'arrondissement, à l'effet d'arrêter définitivement le choix des deux candidats qui, dans l'esprit du décret, appartiennent à l'arrondissement d'après sa population.

Liberté, Egalité, Fraternité, voilà notre devise! nous sommes franchement républicains.

Pour nous la république c'est le gouvernement du peuple par le peuple, la vraie liberté sans anarchie, la garantie des droits de la propriété et de la famille, le travail pour tous, et la diminution des charges de l'Etat.

Vive la République!

LEFEBVRE.
Président du Comité.

Vous trouverez d'autre part la liste des membres du Comité.

COMITÉ ÉLECTORAL DE RAMBOUILLET.

Les Citoyens,

AUMASSON, couvreur à Rambouillet.
BEDOUET, boulanger, *idem.*
BEGAGNON, marchand de vin, *idem.*
BELISSANT, armurier, *idem.*
BLANCHARD, cultivateur à la Monnerie (Gazeran).
COYARD, boucher à Rambouillet.
DEBRAY, propriétaire aux Vaux-de-Cernay (Auffargis).
DESROZIERS, notaire à Rambouillet.
DE LA MOTTE, avoué, *idem.*
DUTHUILLÉ, propriétaire, *idem.*
DIMPAULT, marchand grainetier, *idem.*
DE TINAN, receveur particulier des finances, *idem.*
DANGERVILLE, bourrelier, *idem.*
DUMONT, juge d'instruction, *idem.*
FENOUILLOT, marchand de vin, *idem.*
FIAULT, serrurier, *idem.*
GEOFFROY, vérificateur des poids et mesures, *idem.*
GIRAULT, docteur-médecin, *idem.*
GOUFFIER (Hippolyte), propriétaire, *idem.*
HOCHEREAU, limonadier, *idem.*
ISAMBERT, cultivateur aux Mandreuses (Gazeran).
JUMEAU, propriétaire à Rambouillet.
LETROTTEUR, cultivateur à Rambouillet.
LESAGE, propriétaire aux Vaux-de-Cernay (Auffargis).
LANDREAU, entrepreneur de maçonnerie, à Rambouillet.
LEFEBVRE, propriétaire et maître de poste, *idem.*
LAURE, carrossier, *idem.*
LEROUX, notaire, *idem.*
LARUELLE, instituteur, *idem.*
MAIRE (Isidore), propriétaire à Grange-Colombe Rambouillet.
MAIRE (Victor), propriétaire, *idem,*
MASSON, avoué à Rambouillet.
PENOT, propriétaire à Saint-Léger.
PASQUIER, marchand de vins en gros à Rambouillet.
PIOT, avoué, *idem.*
RABOURDIN, propriétaire, *idem.*
RAYER, peintre, *idem.*
ROYER épicier, *idem.*
TAUPINARD, pharmacien, *idem.*
TERRIEN, caissier, *idem.*
VOIRIN, négociant, *idem.*
VINCENT, avoué, *idem.*

COMPOSITION DU BUREAU.

LEFEBVRE, *président du comité.*
VOIRIN, *vice-président.*
MAIRE (Isidore).
TAUPINARD.
PASQUIER.
DUMONT.
DE TINAN.
GIRAULT.
} *membres.*
MASSON, *secrétaire.*

Imp. de Raynal, à Rambouillet.

AUX ELECTEURS

DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

CITOYENS,

Encouragé par des Patriotes sincères, je viens offrir à la Patrie mon intelligence, mon cœur et mon bras.

Serai-je trouvé digne de vos suffrages? C'est ce que vous aurez à résoudre. Je ne ferai pas mon panégyrique; mais je vous donnerai quelques aperçus sur tout ce qui me touche, afin de vous aider dans la recherche de ma valeur comme citoyen.

J'ai été, je suis et serai toujours Républicain.

Je l'ai été, car toutes les actions de ma vie ont toujours tendu vers les grands principes égalitaires, car tous mes écrits antérieurs respirent l'esprit de la Démocratie; car alors qu'il y avait au moins de l'audace à proclamer cette opinion, je n'ai pas hésité à le faire. Je l'ai été, car je me suis toujours associé et j'ai toujours pris une part active à tous les efforts que les Républicains ont tenté pour faire triompher leurs idées.

Je suis devenu Républicain le jour où de constantes et laborieuses études me firent entrevoir tout ce qu'il fallait encore conquérir de libertés publiques pour arriver à l'Egalité, à la Fraternité; je fus porté à l'étude des questions sociales par ce besoin d'aimer et d'être aimé, qui est, selon moi, l'expression la plus vraie du Républicanisme. Sans l'Egalité, pas d'amour.

Je suis Républicain, car je me sens animé du désir de coopérer dans la mesure de mes moyens, de mon intelligence et de mes sentiments à la consolidation, à la glorification et à la perpétuation du règne de la Liberté, la seule souveraine légitime de la France et du monde entier.

Je serai toujours Républicain. Je vous le promets.

Je consacrai toute ma vie, mes courtes heures de loisir à la culture de mon intelligence; constamment et avec une égale ardeur, j'ai cherché à façonner mon esprit aux belles pensées, mon cœur aux bons sentiments; je me suis enfin pénétré des droits et des devoirs du citoyen.

Mes études, forcément entravées par les exigences d'un lourd métier, n'ont pu faire de moi un savant, mais j'ai l'orgueil de croire qu'elles ont eu pour résultat de me donner le discernement du bien et du mal, du mensonge de la vérité.

Je n'ai adopté exclusivement aucune secte sociale; jamais je n'ai voulu me mettre à la remorque d'un nom propre, suivant cette maxime d'un esprit éminent : « Rallions-nous autour des idées, elles restent, les hommes s'en vont. » Je ne repousse pourtant aucune de ces sectes qui ont fait tant de bien, puisque toutes ont convergé vers un même point : Liberté, Egalité, Fraternité. Nous devons, au contraire, leur être reconnaissants des bons services rendus à la cause du peuple, des luttes incessantes et souvent périlleuses qu'elles ont soutenues pour amener le triomphe de la vérité ; si elles renferment des imperfections, elles ont toutes des idées qu'il faut bien se garder d'exclure ; c'est en nous éclairant tous sur le mérite réel de ces idées, en élaguant sans hésiter celles qui reposent sur des principes faux, que nous arriverons à une solution définitive et rationnelle des grands problèmes sociaux.

Je suis prêt à répondre à toutes les interpellations qui pourront m'être faites sur mes antécédents ; je repousse d'avance toute accusation qui ne se produirait pas au grand jour ; il ne peut y avoir que celles qui sont mal fondées qui puissent craindre la publi-

cité; tous les actes de ma vie sont purs; quelques-uns peut-être sont louables, ce n'est pas à moi de les faire ressortir.

Voici maintenant mon opinion sur l'état actuel de la République et sur les diverses questions que sera appelée à résoudre l'Assemblée Constituante.

Je considère la guerre comme un fléau. La paix est l'état normal de la nature; mais la paix glorieuse qu'on n'achète pas au prix de son honneur. Cette paix avec laquelle tout progresse et s'agrandit, qui est propice au développement de l'intelligence, le don le plus précieux que Dieu ait fait à l'homme, la paix consacrant le principe *Fraternité*, poussant à la propagation des idées libérales. Mais le jour où des despotes voudraient en profiter pour enchaîner les peuples et neutraliser leurs efforts vers la liberté, je mêlerais ma voix à la voix des milliers de citoyens qui se lèveraient comme un seul homme pour frapper à coups redoublés sur l'hydre de la tyrannie.

J'adhère complètement au manifeste du citoyen Lamartine; comme lui, je désire que la France jouisse, dans la circonscription de ses limites, des libertés conquises au prix de tant de sang précieux; qu'elle respecte toutes les nationalités; qu'elle leur souffle l'air vivifiant et pur qu'elle respire; qu'elle rende enfin à celles qui se tordent dans une longue agonie la vie et la liberté.

Une fusion bien franche et bien sincère doit s'opérer dans toutes les classes de la société; plus de ligne de démarcation parmi les enfants de la grande famille humaine; égalité dans toute l'acception du mot; égalité de droits, de devoirs, de condition, de considération; que tout travail soit également honoré, tout travail étant également nécessaire.

Encouragement au développement de l'intelligence par des récompenses morales plutôt que matérielles; c'est le moyen d'élever l'âme et l'esprit à la hauteur des plus grandes conceptions.

Que la justice n'ait pas deux poids dans sa balance; que son temple soit accessible à tous; que la clé d'or ne soit plus la seule qui ouvre ses portes.

Que tous les emplois scientifiques, littéraires, administratifs, etc., ne soient accordés qu'au mérite et en dehors de toutes considérations, n'importe de quelle nature; et pour arriver à ce résultat, qu'on n'accorde de place qu'à celui qui sort victorieux d'un concours où chacun soit appelé à donner la mesure de ses aptitudes.

Pour la prospérité des arts et des sciences, récompenses à tout citoyen qui, par des études sérieuses aura fait faire à l'esprit humain un pas vers de nouvelles découvertes. Encouragement à tous ceux dont les efforts tendent vers ce but.

La conscience d'un citoyen est un tabernacle sacré dans lequel il ne doit pas être permis de fouiller; que chacun professe sa religion et manifeste ses croyances en toute liberté; mais que l'Etat soutienne également tous les cultes et ne permette pas à l'un d'absorber tous les autres, que le prêtre vive de l'autel; que le nombre en soit limité dans les proportions que ne doit pas commander une déplorable parcimonie, mais bien les besoins de la morale.

Qu'on fasse disparaître des temples de la prière tout ce qui peut rappeler à l'esprit l'amour des choses matérielles; que la prière ne soit plus mise à contribution, ce qui n'a pas peu contribué à l'indifférence en matière religieuse dans l'esprit d'un grand nombre de Citoyens; que le luxe effréné en soit banni pour faire place à l'humilité que toute religion commande; que la prière pour le pauvre ne soit pas faite avec une négligence immorale; que les dépouilles mortelles des malheureux ne soient plus jetées dans la terre comme la chair d'un animal gangrené.

Que les couvents soient abolis; le meilleur moyen d'élever son âme à Dieu c'est de remplir fidèlement ses devoirs de Citoyen, de fils, de père et d'époux; le travail est aussi une prière. Cette réclusion volontaire n'est ni dans les lois de Dieu ni dans les lois de la nature, elle ne peut enfanter que des monstruosités; l'homme en naissant a reçu une mission qu'il doit remplir parmi ses semblables; chacun est nécessaire à tous; c'est donc désobéir à la loi divine que de vivre dans cette solitude. La retraite cloî-

trée décèle plutôt de la lâcheté qu'un véritable amour de Dieu.

Que des écoles nationales et gratuites, où l'éducation sera donnée à tous également, soient créées; qu'on observe l'enfant à cet âge où ses tendances se manifestent et que le com lément de son éducation professionnelle lui soit donné dans le sens de sa vocation C'est de cette façon seulement que le travail quel qu'il soit deviendra attrayant, puisqu'il sera fait avec ferveur, et que les arts, les sciences et l'industrie marcheront à pas de géant vers le plus proche degré de la perfectibilité.

Mais surtout ce qui doit être pour tous l'objet des plus vives sollicitudes, c'est l'ORGANISATION DU TRAVAIL.

On parle de difficultés; quelles qu'elles soient, il faut arriver à la solution de ce problème si difficile; par ce moyen, la République s'établira sur des bases inébranlables. La souffrance aigrit et divise; que chacun des membres du corps social reçoive, en retour de son travail, la rémunération proportionnée à ses besoins présents et à venir, afin que tous viennent se rallier autour du gouvernement qui la leur aura donnée.

Les mendiants ne sont plus possibles. L'Etat doit avoir à sa charge les impotents et les invalides, non pas traités comme des malfaiteurs, mais bien comme des malheureux dont il faut adoucir les douleurs. Leur créer une existence honorable à l'abri de tous besoins, et alors que l'infirme sera abrité, que le travailleur aura du travail assuré, l'oisif seul sera sous le coup de la loi sur le vagabondage.

La peine de mort est un anachronisme depuis les temps les plus reculés, où le criminel subissait un châtiment épouvantable. La civilisation a emporté dans sa course tout ce que la barbarie des temps passés avait eu de cruel. On a compris qu'il ne fallait pas être plus criminel que le criminel lui-même.

C'est à la République française à porter le dernier coup sur l'instrument infâme de l'expiation, de l'anéantir à jamais. La justice humaine doit corriger et non détruire; elle ne doit, en aucun cas, ravir ce qu'elle ne peut rendre, car elle est susceptible d'erreur.

Dans quelle circonstance que le sort doive me placer, je n'oublierai jamais que j'appartiens à la classe ouvrière; j'ai souffert de ses maux, j'ai partagé et je partage encore sa misère. Je connais ses besoins moraux et matériels, et je sais que c'est elle qui a le plus de droit à la sollicitude de la République, puisqu'elle est la plus malheureuse.

A l'heure où la patrie fait appel à tous ses enfants, quelle que soit leur condition; à l'heure où elle demande à chacun de nous son concours, pour accomplir la plus grande de toutes les œuvres sociales : l'affermissement de la République; il est du devoir de tous ceux qui se sentent animés de ce feu sacré qui, depuis si longtemps, brûle le cœur des vrais patriotes, de coopérer à l'œuvre immense qui va s'accomplir. J'ai compris toute l'étendue du mandat que veulent me confier vos suffrages, et je n'hésite pas à l'accepter; fort de votre concours, je le remplirai sans faiblesse et sans hésitation, car dans mon cœur comme dans le vôtre, je n'ai qu'une devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ! De ma bouche ne s'échappera jamais qu'un cri :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Louis LANGOMAZINO,

Ouvrier mécanicien-chaudronnier,
président de l'Athénée Ouvrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MANIFESTE

DU

Cercle des Beaux-Arts.

CITOYENS,

Chaque jour nous rapproche du moment où le Peuple tout entier sera appelé à élire ses représentants à l'Assemblée nationale.

Cette solennelle manifestation des opinions, des idées, des besoins nouveaux de la France, est attendue en Europe avec une vive et profonde sollicitude. La dernière phase possible de la Révolution française doit être un pas en avant de l'humanité dans la voie de la civilisation et du progrès.

Une situation semblable impose des devoirs rigoureux à chaque citoyen. Elle exige impérieusement le sacrifice de tout regret, de tout ressentiment personnel. Elle commande, non pas seulement une adhésion résignée à la République, mais une coopération sympathique à l'œuvre immense de la régénération du Pays.

Le Gouvernement républicain inaugure irrévocablement parmi nous le règne du droit et de la justice; ce triomphe n'est que la déduction logique d'un demi-siècle de révolutions, il est le prix des luttes, des souffrances, des combats auxquels nos pères ont pris une part si glorieuse. Notre génération était appelée à en recueillir les fruits précieux.

Mais nous voulons, comme tous les bons Citoyens, une République grande, honorée, régulière; nous voulons le respect des droits de tous, la fusion des classes et des intérêts, sous les auspices de la sainte loi de la Fraternité; nous voulons enfin les réformes sociales destinées à améliorer le sort des Travailleurs, jusqu'à la limite imposée au zèle du législateur, par les institutions sacrées de la propriété et de la famille.

Il nous paraît qu'ainsi comprise, la République ne saurait être que le Gouvernement modèle dans lequel l'ordre sera impérissable. Loin d'affaiblir le principe de l'autorité, elle doit le raffermir par le concours permanent et solidaire de tous les efforts, de toutes les volontés.

Telle est notre profession de foi ; elle indique assez dans quel esprit nous désirons que soient faites les élections. Citoyens, donnons leur la forte empreinte du sentiment démocratique, qu'elles nous garantissent à jamais le maintien du régime républicain !

Les patriotes des autres Comités peuvent compter sur notre participation active et loyale à leurs travaux. Nous les seconderons de tout notre cœur ; car il importe à l'avenir, au salut de la France, de n'envoyer à l'Assemblée nationale que de dignes Représentants du Peuple.

Vive la République !

Les Délégués :
Marius TURC, Président.
L. BOURRILHON, Avocat, Vice-Président.
L. MAURIN, Secrétaire.
JALIFIÉ.
A. CARLE.
ARMAND.
Le Dr DEVILLE.
Le Dr Joachim GIRAUD.
A. COUTURIER-VERSAN.
AILLAUD, Avocat.
A. CAUVIN.

Marseille. — Imprimerie Barlatier-Feissat et Demonchy.

AUX ÉLECTEURS

Des Bouches-du-Rhône.

MANIFESTE ÉLECTORAL.

Citoyens,

Des hommes connus de vous par leur patriotisme et l'opposition désintéressée qu'ils ont constamment faite au gouvernement déchu m'ont jugé digne d'être présenté à vos suffrages.

J'ai accepté cet honneur avec reconnaissance.

Si la mission que les hommes de votre choix vont être appelés à remplir est imposante et glorieuse, elle n'est peut-être pas non plus sans périls.

Voilà pourquoi je n'ai pas hésité.

Si vous me choisissez, mon dévouement sera sans réserve.

Je n'ai pas été le premier à reconnaî-

tre la République, mais je serai le dernier à l'abandonner.

Comme la sentinelle avancée, je saurai, s'il le faut, mourir à mon poste, plutôt que de laisser violer la consigne dont vous confierez le maintien à ma vigilance.

La Liberté est comme le soleil, elle luit pour tout le monde : donc, pas d'intimidation au nom de la Liberté.

Il faut que l'opinion publique, qui seule doit gouverner en France, se fasse jour dans nos assemblées.

Liberté complète, mais liberté pour tous !

La France n'a pas renvoyé son roi pour se donner des proconsuls.

Les membres du Gouvernement provisoire, ces hommes antiques qui, pendant la tempête, ont dirigé le vaisseau de l'Etat avec la Liberté pour gouvernail, ont toutes mes sympathies ; mon admiration pour eux est profonde ; mais, à côté d'eux, malgré eux, peut-être, quelques hommes, par les dispositions qui rappellent les mauvais jours de 1793, ont porté l'inquiétude dans beaucoup d'esprits.

Il faut que la confiance publique, qui s'est retirée devant des provocations imprudentes, reparaisse et grandisse.

Nos destinées dépendent de nous-mêmes.

Quant à moi, si j'obtiens l'honneur de vos suffrages, je combattrai l'anarchie comme la dictature ; je crois que si nous écoutions certains hommes, nous tomberions bientôt dans l'une ou l'autre de ces deux extrémités également déplorables.

Pour que le sort des populations s'améliore, il faut que la production s'accroisse; or, on ne peut demander d'accroissement de production qu'à l'agriculture et au commerce.

Pour que le pays soit florissant, il faut que l'agriculture soit honorée, encouragée surtout, et que le paysan ne soit plus le serf de la nation. La disette serait aujourd'hui notre plus grand danger ; il faut que nous arrivions progressivement à nous suffire à nous-mêmes dans toutes les circonstances possibles.

Si j'avais l'honneur de siéger dans l'Assemblée Nationale, je voudrais, en diminuant l'impôt, rechercher les moyens de mieux répartir les charges de l'Etat.

Je voudrais que l'instruction fût gratuite, afin que la patrie ne fût pas exposée à perdre une intelligence capable de l'illustrer.

Je voudrais que les fonctionnaires élus représentants du peuple ne conservassent aucune autre fonction, et je prêcherais d'exemple en donnant ma démission du grade que j'occupe. Un représentant ne doit être préoccupé que des intérêts du pays.

J'ai toujours défendu, et je défendrai toujours le commerce, source de la prospérité nationale.

Je crois enfin que toutes les sages améliorations dont je serai le plus zélé partisan ne pourront s'accomplir qu'à une condition : c'est que l'Assemblée Nationale, sortie de vos comices, donnera des ordres à tous et n'en recevra de personne.

Soldat et catholique, je défendrai toujours la religion de nos pères. La religion est le flambeau de la liberté, le lien entre le passé et le présent; c'est elle qui a préparé l'émancipation des peuples : sans elle point de société possible.

Citoyens ! j'appartiens à l'armée, mais je suis aussi du peuple. d'ailleurs, le peuple et l'armée aujourd'hui ne font qu'un, au grand désespoir des ennemis

de la République. L'armée sortie du peuple restera ce qu'elle fut toujours, l'avant-garde de la France.

Les partis sont tombés, mais la nation, grande et forte, reste debout sur leurs ruines.

Il faut qu'elle conserve le premier rang qu'elle a repris et qui lui appartient parmi les nations; qu'elle n'attaque personne, mais qu'elle soit prête à se défendre contre tous; aussi je considérerai comme ennemis du pays tous ceux qui, en présence d'éventualités menaçantes, parleraient de désarmement.

Comme soldat, j'ai servi mon pays, sur les champs de bataille, en Afrique; c'est là que j'ai gagné ma modeste position, personne dans l'armée ne me désavouera.

Mon passé répond de mon avenir.

Il y a près d'un an, j'attaquais avec toute l'énergie de mes convictions, le projet de loi sur les remplacements militaires. Le journal qui a publié alors mes opinions est le *Courrier de Marseille*. Tous les députés, tous les pairs de France, et bon nombre de jurisconsultes, ont reçu par mes soins l'article dans lequel je m'efforçais de démontrer que ce projet de loi, s'il était adopté, aurait pour résultat de détruire l'esprit de l'armée, de porter atteinte à la liberté des transactions et de donner au ministère de nouveaux et puissants moyens d'influence électorale.

Le débat à la chambre des pairs a prouvé que j'avais raison.

Quand j'exposais ainsi ma position, quand, seul peut-être de l'armée, je prenais en main la cause des pères de famille, je n'avais, comme aujourd'hui, pour vivre que ma solde d'officier et ma pension de la Légion-d'Honneur.

Je sacrifierai toujours ainsi mes intérêts à mes convictions.

Citoyens, si vous me jugez digne de vos suffrages, ma vie entière sera employée à les justifier.

Salut et fraternité,

AUGUSTE MATHIEU.

Membre de la Légion d'Honneur, officier au 25e régiment de ligne.

Imprimerie de Jules BARILE, place de la République, 4.

AUX ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

CITOYENS,

Plusieurs clubs de Marseille m'ayant fait l'honneur de me désigner comme candidat à la députation, je vais en quelques lignes exposer ma vie politique à ceux de mes concitoyens qui ne la connaissent pas.

En 1830, j'avais vingt ans et j'étudiais en droit à Paris;

En 1831, je fondais avec Dupoty (le condamné de la complicité morale), l'un

des premiers journaux républicains qui parurent en France, *le Vigilant de Seine-et-Oise ;*

En 1834, je venais à Paris rédiger le *Réformateur* avec Raspail;

En 1836, je fondais avec Dupoty et Garnier-Pagès le *Journal du Peuple*;

En 1838, j'étais condamné à dix-huit mois de prison;

En 1840, je revenais à la rédaction du *Journal du Peuple*, jusqu'à la condamnation de Dupoty;

En 1846, j'ai été le rédacteur en chef du *Peuple Souverain* à Marseille.

Salut et fraternité.

P. DUBOSC.

Paris, mars 1848.

Le citoyen *Borme* fils, auteur de plusieurs machines de guerre lançant trois cents boulets ou paquets de mitraille à la minute, auteur du feu *Grégeois*, avec lequel on peut incendier et couler bas les flottes ennemies, auteur d'un moyen avec lequel deux mille citoyennes peuvent lutter contre cinquante mille hommes ennemis.

AUX CITOYENNES PARISIENNES.

Mes sœurs en République.

Citoyennes,

La République vous doit le quart de son existence, c'est par vos exhortations que vos pères, vos frères, vos amis, ont affronté la mitraille, le 24 février.

Vous avez mérité de la patrie, citoyennes, et c'est pour cette considération que j'ai demandé au gouvernement provisoire de vous enrégimenter sous le titre de *Vésuviennes.*

L'engagement sera d'un an; pour être reçues, il faut avoir quinze ou trente ans au plus et n'être pas mariées.

Présentez-vous tous les jours de midi à quatre heures, 14, rue Saint-Apolline, où vos noms, prénoms, professions, âges et demeures seront inscrits.

Salut et fraternité,

Vive, vive et vive la République,

BORME, fils.

Le 26 mars 1848, entre onze heures et midi, se réunissaient au pied de la colonne de la place Vendôme, une légion de jeunes femmes de 15 à 30 ans, au milieu d'elles on voyait flotter une belle bannière aux couleurs nationales, sur laquelle on lisait, en lettres d'or, ce seul mot : VÉSUVIENNES; à midi la légion s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville, pour demander aide et protection au Gouvernement provisoire. La première communauté des *Vésuviennes* fut établie à Belleville (v. la *Voix des Femmes*, du 28 mars 1848, p. 3, col. 3). (N. d. E.)

Paris.— Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

Société Républicaine et Patriotique de l'Atelier [1].

Local provisoire : rue des Maçons-Sorbonne, 13.

AUX OUVRIERS.

Frères !

Nous avons fondé une Société pour assurer le triomphe de la Révolution et le maintien des droits que nous avons conquis.

C'est au nom de ces droits que nous venons vous parler aujourd'hui.

Des élections générales vont avoir lieu pour choisir les officiers de la garde nationale et les membres d'une assemblée constituante.

Frères, rendez-vous à ces élections : c'est le premier de vos devoirs envers la République.

Remplissez-le, et vous aurez la majorité dans les assemblées électorales ; choisissez parmi vous les chefs qui devront vous commander et ceux qui devront vous représenter à l'Assemblée.

Pas de modestie déplacée, pas de défiance de vous-mêmes dans cette circonstance ; vous avez été bons pour remporter la victoire, vous le serez encore pour en défendre les résultats.

Songez que de votre zèle et de votre foi en vous dépend peut-être le sort de la France.

Nous ne voulons pas ici vous mettre en garde contre ceux qui ne font pas partie de la classe ouvrière ; mais les ouvriers, formant la majorité de la population, doivent avoir parmi les officiers de la garde nationale et à l'Assemblée constituante une représentation en raison de leur nombre.

Si vous n'exercez pas avec l'énergie républicaine les droits électoraux que vous venez de conquérir, vous abdiquez votre pouvoir, vous faites acte de mauvais citoyens ; prenez garde qu'on ne vous trompe encore ; prenez garde d'être replongés dans la dépendance, dans l'infériorité dont vous venez de sortir si glorieusement.

Vous êtes forts, vous avez pour vous la justice, montrez que vous n'acceptez de souveraineté que celle des lois fondées sur la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité* proclamées par la République.

La *Société patriotique et républicaine de l'*Atelier engage tous les délégués des corps d'état, des diverses associations d'ouvriers et des clubs d'ouvriers, à se réunir le plus tôt possible pour préparer des candidatures d'ouvriers, à élire comme députés à l'Assemblée nationale, et pour faire ensuite triompher ces candidatures par l'union de tous les démocrates qui veulent que les salariés soient nombreux dans les députés de Paris.

Paris. — Imp. d'A. René, rue de Seine.

(1) Voir l'*Atelier* du 12 mars 1848, p. 89, col. 2. *Idem*, 21 mai, p. 154, col. 2. Composition du bureau : Président, Corbon ; vice-président, Ott, docteur ; Danguy, Pascal ; secrétaires, Quénot, Gillaud, Millet, avocat, Leneveux, Gaillard ; trésoriers, Capron, Ronce. (N. d. É.)

MANIFESTE

Aux Électeurs de Paris.

« Que celui qui se sent plus digne se présente à sa place. »

CITOYENS,

Il existe dans notre cité un homme dont la vertu et l'humanité se sont élevées si haut, que son nom sera désormais une de nos gloires nationales les plus pures. — Véritable image des temps antiques, noble fils du peuple si justement fier de le compter dans ses rangs, Georges qui conduisait les Parisiens à la victoire le 24 Février se dérobait après le triomphe aux ovations populaires s'écriant devant le peuple saisi d'admiration : « Camarades nous avons la victoire, je suis trop « heureux d'y avoir contribué avec vous, c'est là ma plus belle récompense, « Vive la République ! » et il s'enfuyait après ces nobles paroles vers son humble retraite..... C'est lui, c'est le brave Georges qui a pénétré dans la caserne des Minimes et a obtenu avec toutes les armes qu'elle renfermait la reddition des gardes sans effusion de sang ; c'est Georges qui a pénétré, l'épée à la main dans la caserne Popincourt ; c'est lui qui a harangué le Général et l'Etat-major, et les a décidés à mettre bas les armes au moment où ils voulaient tenter le sort du combat, c'est là qu'il a exposé sa poitrine aux balles du peuple en l'empêchant de faire feu sur la troupe, arrêtant ainsi l'effet d'une collision sanglante qui pouvait avoir les plus funestes résultats. — C'est encore le brave Georges qui a obtenu, le 25 février, la soumission du fort de Vincennes au nom de la république, sans coup férir ; là, Georges rendit un immense service à la patrie, en faisant mettre l'arme au bras à de jeunes imprudents qui couchaient la troupe en joue, et exposaient ainsi tout un peuple a être mitraillé par mille bouches à feu ; ce fut là que le peuple affamé reçut du pain par les soins de Georges, et qu'ainsi, cette grande manifestation populaire put déterminer la reddition du rempart le plus redoutable de la tyrannie, si elle avait eu le fatal courage de s'y réfugier. A-t-on vu le brave citoyen dont le nom est désormais lié à l'immortelle révolution de Février? — L'a-t-on vu aller demander la récompense, pourtant si juste, de ses grands services ? Non, mille fois non !! Et, à l'heure qu'il est, les membres du Gouvernement provisoire, qui ont récompensé tant de services plus ou moins réels ignorent encore jusqu'au nom et à l'existence de celui dont la vaillante épée a pesé d'un poids si lourd dans le succès de la cause nationale !! Ah ! c'est que Georges qui a reçu du ciel l'inspiration sublime du dévouement pour ses frères ; c'est que ce héros qui résume en lui toutes les vertus du chrétien et du soldat patriote ne sait que combattre et vaincre.... Le prix de la victoire ? Il l'a toute sa vie dédaigné ; et si nous n'en prenions pas ici l'initiative pour les faire connaître, les services immenses qu'il a rendus à la patrie tomberaient dans l'oubli.... —

La gloire de Georges commence-t-elle seulement en Février? Non, elle remonte jusqu'au commencement de l'Empire ; l'étoile des braves, cette fois non suspecte, étincelle sur cette noble poitrine où il n'y eut jamais de place pour les distinctions de faveur. Six médailles d'honneur dont chacune a été arrachée par une action d'éclat, dont chacune est un titre de gloire, le recommandent à l'admiration de ses concitoyens; c'est à la vue de ces nobles insignes que le peuple se rangeait fièrement en bataille plus ardent à affronter la mort sous les yeux du courage personnifié, c'est au prestige puissant exercé par elles sur l'esprit du peuple et des militaires qu'est due la reddition de 3 places importantes conquises le 24 et le 25 Février sans aucune effusion de sang; et le soldat qui s'inclinait respectueusement devant elles sentait moins cruel dans son âme le grand sacrifice de poser les armes sans combat. — Ce fut sur la place du Carrousel et sur la place de la Bastille que le peuple au nombre de plus de 30 mille combattants signa et confirma, à sa manière, le titre de Général en faveur de celui qui l'avait si vaillamment gagné, en le conduisant à la victoire, car il n'y avait là ni bureau, ni ministre pour contresigner l'ordonnance du souverain; ce fut aussi sur ces deux places que le Général *de par le peuple* toujours modeste dans la victoire s'arracha violemment pour la troisième fois des bras des citoyens qui voulaient le porter en triomphe aux Tuileries, se dérobant ainsi lui-même à une ovation que tant d'autres auraient si ardemment désirée!!

Qu'est-ce donc que ce dévouement sublime qui s'élève jusqu'à l'abnégation la plus complète de soi-même, sinon la vertu républicaine dans tout ce qu'elle a de plus noble et de plus pur? Eh bien, tels ont toujours été les sentiments de Georges; c'est ainsi que nous l'avons vu 11 fois couronné dans les joûtes publiques refuser (lui pauvre) le prix de son adresse et de sa force, et en laisser généreusement la valeur pour le soulagement de l'infortune, comme aurait pu faire un riche! C'est ainsi qu'après avoir sauvé des flammes deux enfants appartenant à une famille opulente, Georges pourtant frappé par l'adversité en ce moment fuit le théâtre du sinistre et laisse son nom ignoré à la foule saisie d'admiration qui le cherchait pour lui jeter des couronnes! Il ne faudrait pas moins qu'un livre tout entier pour mettre en lumière les belles actions de cette vie si pleine, si remplie de faits éclatans; ici, c'est une femme arrachée la nuit aux coups d'un assassin, là c'est un nombre considérable de victimes sauvées des flammes, lors de l'incendie fatal de Bercy; ailleurs, c'est une cargaison de vins sauvée des flots qui allaient l'engloutir; et toujours après ces belles actions dont nous ne pouvons citer ici qu'une faible partie, Georges fuit et se dérobe à l'admiration de ses concitoyens avec le même soin que mettent les grands coupables à cacher jusqu'aux moindres traits de leurs crimes..... Tous ces faits sont attestés tant par les victimes elles-mêmes qui lui doivent la vie que par plus de 100 mille témoins. 76 personnes des deux sexes ont été arrachées par Georges à une mort certaine dans des circonstances différentes et des cas isolés..... Et jamais cet austère républicain dont les vertus viennent avec un si rare bonheur de précision et d'actualité se poser en exemple aux citoyens, jamais ce grand homme qui puise ses inspirations sublimes à la source même de l'Evangile, n'a voulu accepter d'autre récompense que celle qu'il puisait dans le témoignage de sa conscience si pure! Quel beau modèle à imiter, et à montrer à tous, au début de notre jeune

République ! et combien cet exemple sublime peut heureusement influer sur nos destinées ! » Epargnons, criait-il au peuple le 24 et le 25 Février, épargnons le « sang de nos frères, car la plus belle couronne de la victoire consiste dans un « pardon généreux »

Qui nous dira combien de milliers de victimes il a arrachées à la mort dans ces mémorables journées ? — Mais écoutons M. de Salvandy entretenant, en 1838 l'Académie française des vertus du citoyen Georges..... Jean Marie Georges, marchand de bois de bateau à la Râpée a droit à un prix égal, il a disputé à la « Seine tout autant de victimes que Brune, on en comptait déjà 34, il y a long-« temps, et il continue : comme Brune il a fatigué les magistrats qui lui décer-« naient des médailles, il a fallu comme Brune le faire chevalier de cet ordre « du 19e siècle qui confond le guerrier, le magistrat, l'écrivain, le marinier in-« trépide de la Râpée dans une égalité d'honneur. Comme Brune enfin, il a re-« poussé toute sa vie le prix qui lui était offert de ses bonnes actions ; il est dans « ces âmes généreuses une fierté qui n'admet pas qu'il y ait de salaires pour de « tels dévouements. Dans un incendie, car la vertu de Georges est à l'épreuve « de l'eau et du feu, il a sauvé deux enfants d'une famille riche ; dans le grand « incendie de Bercy, il est allé chercher dans les flammes les livres d'une grande « maison de commerce. Toujours il a tout refusé. 11 fois sa vigueur et son « adresse lui ont obtenu la victoire dans les joûtes publiques : jamais il n'a « accepté le prix. Pour Georges, il n'y a qu'une manière d'acquérir..... le « travail. Faut-il ajouter que le travail lui a failli ? Il a été riche, son commerce « a péri dans des revers, fruits de sa confiance et de sa bonté. Alors il s'est fait « courageusement simple batelier ; et à deux reprises, les bateaux à vapeur qui « sont sur nos rivières, comme les grands d'autrefois foulant les petits à leur « passage, sans même s'en apercevoir, ont coulé bas le batelet humble et dernière « fortune de Georges. Au nom de M. de Monthyon, l'Académie le lui rendra. Les « vivans n'ont pas toujours eu le privilége des soins de Georges. Il y a des morts « pour lesquels ont l'a vu religieusement veiller sur son batelet. Au mois de Fé-« vrier 1814, l'armée française, illustrant par d'admirables victoires les revers « publics, était arrivée presqu'en vue de cette capitale. Elle se reporta vivement « sur Montereau, dans l'élan de deux combats, enleva ses collines escarpées, et « disputant à l'ennemi les rives de la Seine, se saisit du pont sous un feu terrible. « Elle le joncha de ses morts. Georges, bien jeune alors, était tristement sur son « bateau, recueillant avec respect les soldats français, disputant aux flots leur dé-« pouille, et rendant à la terre les braves qui étaient morts en combattant l'étran-« ger. Qui nous eût dit dans le morne et douloureux abandon de nos revers, « qu'un Français obscur prenait ce soin pieux de nos frères d'armes ! Qui m'eût « dit qu'un jour, à cette place, je viendrais l'en remercier au nom de l'armée, au « nom de la France, et que je vous devrais, Messieurs, l'honneur de lui décerner « une couronne ? » — Ecoutons encore le Grand-Maître de la loge des Amis triomphans décernant une médaille à Georges le 1er Février 1848 ; comme entraîné, sans le savoir, par une inspiration prophétique, il avait voulu glorifier publiquement le grand citoyen dont le courageux dévouement allait dans quelques jours être si utile à la patrie, et récompenser ses nouveaux services par anticipation. L.·. Chap.·. des amis triomphans : « Monsieur, sur ma proposition et pour

« rendre hommage au dévouement et au courage dont vous avez tant de fois « donné des preuves à l'humanité, la loge des amis triomphans désirant per- « pétuer votre belle conduite vous a décerné une médaille ; en conséquence je « vous invite, Monsieur, à venir vendredi prochain 4 du courant, à 5 heures pré- « cises du soir, rue de Grenelle-St-Honoré, 45, recevoir la récompense de votre « belle conduite. *Signé Durochez.* Paris 1er Février 1848. » Vingt jours après cette nouvelle marque d'honneur qui est environ la centième, Georges volait au combat, il disciplinait les masses inexpérimentées et sauvait la patrie par mille traits d'héroïsme que nous ne pouvons consigner dans un cadre aussi étroit. Tel est, Electeurs de Paris, le grand citoyen, nous dirons le héros que ses belles actions recommandent à vos suffrages pour la députation à l'Assemblée nationale; vous n'oublierez pas que la vertu est de tous les partis, de toutes les opinions — La modestie qui est le cachet particulier des grands hommes, prête un nouvel éclat au nom de cet illustre citoyen et doit d'autant mieux déterminer vos suffrages en sa faveur qu'il ne les a point brigués. — Sans doute, Georges n'est pas riche, mais il a un trésor de vertus, et son cœur brûle du plus ardent amour de la patrie ; non, Georges n'est pas riche, mais le pauvre vote aujourd'hui ; et c'est précisément parce que Georges n'est pas riche qu'il saura mieux défendre les intérêts du pauvre.... On compatit toujours mieux aux maux qu'on a soufferts soi-même. — Georges n'est pas un orateur, mais les orateurs ont toujours moins fait défaut dans nos assemblées que les hommes de bien ; il n'est pas orateur, mais en revanche, il possède le sens moral au plus haut degré, il est intègre, loyal, consciencieux et ferme dans ses opinions. — Voilà pourquoi, nous, simples citoyens, témoins de tant de vertus, nous avons voulu vous les montrer, afin qu'il pût vous être donné de les récompenser — En décernant à Georges les honneurs de la Représentation nationale, vous glorifierez le peuple dans la personne d'un de ses plus nobles enfants ; vous récompenserez le merite, le courage et les plus hautes vertus dont s'honore l'humanité.

Que faut-il de plus pour déterminer vos suffrages ?

F. de SAINT-HILAIRE, délégué du Club. des Ateliers Nationaux. — LANGLOIS, Rentier. — CHAPUIS.

AVIS (1).

La Caisse générale du Commerce et de l'Industrie, se trouvant dans l'impossibilité de réaliser immédiatement la majeure partie des valeurs et des créances qui représentent son actif, et assurent le paiement de ce qu'elle doit, est dans la nécessité de cesser ses paiements, et de se mettre en liquidation à partir de ce jour.

Les gérants vont s'empresser de convoquer les créanciers pour leur soumettre la situation financière de cet établissement.

Paris, le 6 mars 1848.

(1) Affiché rue Laffite, à la porte de la maison Jouin et Comp. (N. d. E.)

ADRESSE

DES

DÉMOCRATES-ICARIENS DE BORDEAUX.

Très cher et très vénéré Père,

Nous avons eu communication de votre manifeste icarien.

Cela a donné lieu à une réunion nombreuse de vos enfants de Bordeaux, qui, à l'unanimité, ont jugé convenable de le faire réimprimer, afin de le répandre ici.

Mille exemplaires de cet écrit sont déjà distribués dans les classes laborieuses. Nous voulions le placarder par toute la ville : mais l'autorité *agonisante* s'y étant opposée, nous nous sommes rappelé vos principes de paix et de modération, et nous n'avons pas voulu passer outre, dans la crainte de vous déplaire et de nuire à la sainteté de notre cause. Cependant, si nous avions le droit de placarder, et que vous jugiez à propos que nous usions de ce droit, nous le ferons avec d'autant plus de plaisir, que nous sommes persuadés de faire un grand nombre de prosélytes, par ce moyen.

Ici, on s'épouvante de tout ce qu'on ne connaît pas, même de la République, à laquelle beaucoup de gens, voire des plus notables, ne croient pas encore. Les aristocrates ont tellement incrusté leurs idées dans les cerveaux de leurs exploités, que ces derniers arrivent difficilement à comprendre que leurs intérêts ne sauraient être les mêmes que ceux des hommes vivant des sueurs du travailleur qui portent leur joug.

Nous voudrions, si vous le jugiez opportun et utile, professer à Bordeaux, un cours icarien exactement conforme à vos divins principes. Quelques-uns de nos frères, habitués au professorat, orateurs expérimentés et faits aux discussions politiques, se chargeraient volontiers de cette tâche, quel que pénible qu'elle pût être. Toutefois, nous ne ferons rien sans votre approbation préalable.

Recevez, très cher et très vénéré père, les salutations de vos enfants soussignés, représentant tous les icariens et icariennes de Bordeaux.

(*Suivent vingt-une signatures.*)

Voir le Populaire du 4 mars 1848, page 2, col. 2.

ADRESSE

DE LA

TYPOGRAPHIE PARISIENNE

Aux Membres composant le Gouvernement provisoire de la République Française.

Citoyens,

La typographie parisienne éprouve le besoin de vous faire part de l'impression pénible qu'a produite dans le public, en général, et chez elle, en particulier, le maintien du timbre pour les journaux et écrits périodiques.

Les typographes rougiraient, en présence d'un principe aussi sacré que celui de la libre pensée, d'invoquer des considérations toutes matérielles.

Si le timbre appliqué aux journaux nous paraissait une mesure utile, dût cette mesure frapper de mort les nombreux organes de la presse qui sont venus saluer le réveil de la liberté, nous l'appuierions de toutes nos forces.

Mais parmi les institutions liberticides inaugurées ou conservées par le pouvoir déchu, nous avons toujours placé au premier rang la législation sur la presse.

Le cautionnement créait un monopole de rédaction et de fondation; la haute bourgeoisie seule pouvait avoir des organes.

Le timbre, d'un autre côté, monopolisait la lecture des feuilles publiques; il fallait, pour prendre un abonnement, payer au fisc un impôt annuel de 18 à 20 fr.; le prolétaire ne pouvait avoir son journal.

La révolution s'est faite au nom de la liberté; le timbre n'est pas une question d'impôt, c'est une question de liberté.

Le premier cri du peuple a été : Il nous faut de l'instruction.

Eh bien! dans les circonstances où nous nous trouvons, la seule instruction efficace, accessible à tous, c'est la presse à bon marché. Il n'y a que la presse qui puisse initier le peuple au rôle politique qu'il aura à exercer prochainement dans les élections. Il n'y a que la presse qui puisse stimuler le zèle des citoyens et leur montrer l'importance de leurs droits politiques, droits qu'une trop longue déshérence fera peut-être regarder par quelques-uns d'un œil indifférent.

Car, citoyens, vous n'avez sans doute pas songé à nos frères les habitants des campagnes. Les nombreux établissements publics permettent du moins aux ouvriers des villes de lire parfois les feuilles du jour; mais combien de communes en France où l'on n'a jamais vu de journaux, parce qu'à l'impôt du timbre, 18 fr., l'habitant des campagnes doit ajouter encore l'impôt de la poste,

14 fr. 50 c. ; en tout, 32 fr., et plus d'impôt annuel pour savoir ce qui se passe dans son pays, pour apprendre à connaître, à chérir, à défendre la liberté.

N'oubliez pas, citoyens, que la liberté et l'instruction populaire sont des considérations d'une tout autre importance qu'une mesquine question d'impôt, dont il vous serait facile, au besoin, de combler le vide, par la suppression des sinécures et la réduction des traitements exorbitants établis jadis par un pouvoir dilapidateur.

N'oubliez pas que, si le gouvernement a besoin d'argent, le peuple a encore plus besoin d'instruction.

Recevez l'expression des sentiments fraternels que vous portent vos concitoyens.

Pour la typographie parisienne,

Les membres du Comité :

BARBAUD, président, et tous les Membres du Comité.

Voir le Peuple constituant du 4 mars 1848, et la Réforme du 19 mars 1848, pag. 4, col. 1. (Art. sur la fondation du Club typographique, signé Masson, vice-président.)

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR

des Ouvriers sans travail.

Le corps des médecins (TOUS SANS EXCEPTION), membres de l'Institut, de la Faculté des Sciences, de l'Académie, de l'École, du Lycée de France, au Muséum d'Histoire naturelle, les Médecins des Hôpitaux, les Praticiens les plus humbles, les Étudiants en Médecine, sont invités à ouvrir de suite UNE SOUSCRIPTION, suivant la mesure de leur fortune, pour venir au secours de leurs Frères malheureux, en leur donnant des travaux.

Républicains pratiques connaissant et pouvant apprécier mieux qu'aucune autre classe de la Société l'effet des dures privations qu'éprouvent ceux auxquels le travail fait défaut, l'appel des Médecins devra être entendu et compris de tout le monde.

Les Dons seront reçus tous les jours de midi à cinq heures, par les Docteurs PINEL-GRANDCHAMP et FRESNE, rue d'Enfer, n° 41, et les Listes imprimées et publiées chaque jour par la voie des Journaux.

Les sommes reçues seront remises au citoyen Ministre des Finances GARNIER-PAGÈS.

Boucquin, imp., rue de Jérusalem, 5. — Paris 1848.

ÉLECTEURS

DE

PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

Au nom de la France entière, si noblement vengée dans l'Océanie de l'insulte faite à notre drapeau, vous voudrez tous donner votre vote à l'amiral du Petit-Thouars. Vous le savez tous, Pomaré, reine de Taïti, s'était placée sous le protectorat et le drapeau de la France. Mais séduite par les perfides conseils de Pritchard, consul anglais, elle reçut de lui un autre drapeau au nom de la reine d'Angleterre, et fit abattre le drapeau français. Mais l'amiral du Petit-Thouars veillait à l'honneur national; aussi à la face et au dépit des forces anglaises, la conquête de Taïti fut la juste punition de Pomaré.

Un gouvernement national aurait appliqué la devise : *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante!* Mais ô honte! Le brave amiral a été lâchement désavoué et rappelé par le gouvernement de Louis-Philippe, tremblant devant l'Angleterre. Pomaré a été rétablie dans son autorité. Pritchard, cause de la mort des marins et des soldats français, a été indemnisé par l'or français voté par d'indignes députés. Toute la France a ressenti au cœur et au front ce sanglant outrage, et ce n'a pas été une des moindres causes de la chute de la dynastie d'Orléans.

Que la capitale de la France, par un vote unanime, répudie énergiquement la politique de ce honteux juste-milieu, valet des Anglais et de l'apothicaire Pritchard. Que ce soit une solennelle protestation nationale contre le désaveu de l'amiral, contre le droit de visite concédé à l'Angleterre, contre l'abaissement de notre marine.

Réparation et honneur à du Petit-Thouars. Il est du sang de celui dont Aboukir, aux temps de la première République, a vu le glorieux trépas. (*Pour leur pays ils meurent, mais ils ne se rendent pas.*)

Si un seul électeur à Paris rejetait le nom de du Petit-Thouars, son vote serait nul, car ce serait sans doute quelque Anglais fourvoyé parmi nous.

Aussi l'illustre candidat que recommandent en outre quarante-quatre années d'honorables services, a été dans tous les clubs accueilli avec des acclamations telles qu'elles semblent le cri de la France entière soulevant sa poitrine si longtemps oppressée : *Jamais en France, jamais l'Anglais ne régnera!*

Citoyens, si à 4,000 lieues de notre pays, l'amiral du Petit-Thouars a su si bien représenter la France, que ne fera-t-il pas à Paris même, pour relever et soutenir haut et ferme la gloire nationale.

France! O ma patrie! Reine des Nations, reprends ton sceptre et confie à du Petit-Thouars l'honneur de ton pavillon.

LES CORSES RÉSIDANT A PARIS

A LEURS COMPATRIOTES.

CONCITOYENS,

Vos Compatriotes résidant à Paris viennent, en présence des prochaines élections, s'unir à vous, dans une pensée commune, pour le triomphe de la démocratie.

Le trône s'est écroulé sous les efforts héroïques du peuple. Un seul jour a suffi pour chasser du sol de la patrie une royauté parjure, ennemie de nos libertés publiques. Elle avait oublié son origine pour entrer ouvertement dans l'alliance des rois contre les peuples. Les soldats de la démocratie ont brisé à la face du monde le pouvoir élevé sur les barricades de 1830. Le cri de liberté poussé sur les rives de la Seine a retenti au cœur de la vieille Europe. La Pologne a tressailli dans son tombeau ; l'Italie a brisé ses chaînes ; l'Allemagne s'est levée comme un seul homme pour s'affranchir des derniers restes de la féodalité.

Vous rentrez, Concitoyens, dans la plénitude de vos droits. Désormais, vous êtes maîtres de vos destinées. C'est à vous maintenant d'assurer à votre patrie la gloire et l'indépendance, sous la devise sublime : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

N'oubliez pas, chers Compatriotes, que le gouvernement républicain peut seul réaliser ces mots sacrés, sortis de la bouche du Christ.

Lorsque vous descendrez dans les comices pour y déposer vos votes, vos intérêts personnels devront s'effacer devant les intérêts de la patrie.

Le privilége est mort avec la royauté, et le népotisme avec le privilége. Les Représentants du peuple se doivent au pays. Il faut qu'ils s'occupent avec sollicitude du pauvre, de l'ouvrier, de l'agriculteur, qu'ils favorisent le développement de l'enseignement élémentaire, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sources de la grandeur et de la prospérité des nations.

Choisissez donc des hommes loyaux, courageux, fermes dans leurs principes, irréprochables dans leur passé. Le gouvernement démocratique puise toute sa force dans la vertu des citoyens; point de République sans vertus. Que ceux qui vous représenteront dans l'Assemblée nationale soient dignes de votre mandat,

Les défenseurs les plus énergiques de la République sont ceux qui n'ont jamais séparé l'ordre de la liberté. Celui qui, sous le gouvernement déchu, manquait de vertu et de patriotisme, ne sera pas un citoyen vertueux et patriote sous la République. Celui qui sacrifiait la veille à la corruption sera toujours corrupteur ou corrompu.

Repoussez avec énergie tous ceux qui ont soutenu l'ancien gouvernement. Point d'éléments de discorde; l'Assemblée nationale doit être essentiellement républicaine.

Chers Concitoyens! l'avenir de la République est entre vos mains. C'est à vous, hommes de cœur et d'indépendance, à donner au monde l'exemple du

plus ardent patriotisme, à consacrer le grand principe de la souveraineté du peuple.

Votre choix confirmera la confiance qu'inspirent les institutions naissantes. Le jour n'est pas éloigné où il vous sera permis de venir tous, à votre tour, prendre place dans les grandes assemblées, pour y discuter les graves questions de la République. Mais pour arriver à cet immense résultat, il faut de l'union, de la confiance ; ralliez-vous tous au drapeau de la République où se trouvent écrits ces mots de paix et d'amour :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Vive la République !

Les membres du Comité.

POGGIALE, président ;
CHIAPPINI (J.-T.), vice-président ;
ROBAGLIA (SYLVESTRE) ;
CASANOVA-PENNACHIONE ;
PASQUALINI (DOMINIQUE) ;
SUSINI (JACQUES) ;
MARCELLI (PAUL) ;
POMONTI (ÉTIENNE) ;
SERRA ;
NYER (LOUIS), secrétaire, rue Voltaire, 3 *bis*.

P. S. Les citoyens du département de la Corse résidant à Paris se sont réunis au nombre de plus de trois cents, et se sont constitués en Comité électoral ; ils ont consacré plusieurs séances à la discussion des titres des différents Candidats qui se mettent sur les rangs pour l'Assemblée nationale.

Les citoyens Louis Blanc et Napoléon Bonaparte se sont rendus au sein de l'assemblée, où ils ont exprimé tout le bonheur qu'ils ressentaient de se trouver au milieu de leurs compatriotes. Des paroles pleines de patriotisme y ont excité le plus vif enthousiasme.

Nous recommandons aux suffrages de nos compatriotes les citoyens :

NAPOLÉON BONAPARTE ;
PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE ;
LOUIS BLANC, membre du gouvernement provisoire ;
ABBATUCCI, conseiller à la Cour de cassation ;
CONTI, procureur-général à la Cour d'appel de Bastia ;
PIETRI, commissaire du gouvernement ;
MARCHAL ;
LABRUYÈRE.

Paris. — Imp. de Fain et Thunot, rue Racine, 28, près l'Odéon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CITOYENS, MES FRÈRES,

Travailleur par le corps et par la pensée, je viens vous offrir mon nom à mettre dans l'urne, pour être l'un de vos représentants à l'Assemblée nationale.

Homme nouveau, je viens vous dire pourquoi je me décide à quitter mon atelier que j'aime et que je n'ai abandonné qu'aux grands jours du danger pour la Patrie, aux grandes époques de 1830 et de 1848.

Libre de tout engagement, je suis dévoué par le cœur aux hommes courageux qui se sont mis à la tête du pays, le 24 février, pour fonder la République.

Pour moi, je soutiendrai, à l'Assemblée nationale, le grand principe de l'égalité complète entre tous les citoyens, avec le développement des facultés de chacun d'eux. C'est vous dire que je veux la République grande et forte avec Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Lamartine, Carnot, Arago, Armand Marrast, Albert, Louis Blanc, Marie, Crémieux, Ledru-Rollin, Flocon, Buchez, Pagnerre, Recurt, mes amis.

ETEX.

AUX SOURDS-MUETS.

Citoyens et Frères,

Les élections approchent; je fais des vœux pour qu'un de vous représente la France sourde-muette à l'Assemblée nationale; je voterai moi-même à Paris, pour votre honorable président, M. Berthier.

Vous avez aussi besoin de quelques amis parlants. Je vous offre mon concours sincère et désintéressé. S'il vous faut une voix pour défendre votre cause et pour porter la connaissance de vos besoins à l'oreille de la nation, je serai cette voix.

Vous connaissez mes principes : je veux l'égalité pleine et entière pour tous les membres de la commune famille. Les Sourds-Muets ont été tenus jusqu'ici sous une tutelle dédaigneuse; je ferai tous mes efforts pour que les bannières, qui les séparent encore de la société mère, soient renversées.

L'enseignement des Sourds-Muets a été resserré sous le gouvernement déchu dans d'injurieuses limites, et comprimé par la malveillance d'une administration rapace : il faut que cette éducation s'étende; il faut que ces abus disparaissent, et qu'une législation nouvelle se fonde pour les enfants du silence.

Mon esprit et mon cœur sont avec vous. En briguant vos suffrages pour plaider vos intérêts du haut de la tribune nationale, j'obéis à un sentiment, que je crois être celui de l'utilité publique. Obtenir de vous ces suffrages serait le couronnement du plus beau rêve de ma vie.

Celui qui aspire à devenir votre défenseur et votre ami dans l'Assemblée des représentants de la nation,

ALPHONSE ESQUIROS.

Lith. Simon jeune, rue du Cadran, 16.

ÉGALITÉ DES CULTES.

« Il est injuste d'obliger un citoyen à contribuer aux frais d'un culte qu'il ne pratique pas.

« Que l'entretien des différents cultes ne soit donc plus à la charge du trésor public, mais qu'on laisse à chacun le soin de soutenir le culte qu'il aura librement choisi ; il en résultera une diminution considérable dans les impôts.

« Que le pouvoir constituant sanctionne de nouveau le principe rationnel posé en ces termes par la Constitution de l'an III :

« *Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte; la République n'en salarie aucun.*

« Ainsi, les croyances seront propagées par ceux qui les acceptent, et il n'y aura plus de religions privilégiées.

« Ainsi, l'Etat n'aura plus à s'occuper de questions qui deviennent toujours pour lui un embarras ou un péril.

« Ainsi, le budget sera allégé de plus de 40 millions.

« Ainsi enfin, tous les Français seront libres et égaux en religion comme ils le sont en politique. »

(*Société pour l'application du christianisme aux questions sociales.*)

La Société s'en est tenue au chiffre du dernier budget des cultes ; mais si on y ajoutait les sommes relatives aux cultes comprises dans les autres budgets spéciaux et les dépenses à la charge des communes, on arriverait à plus de cinquante-cinq millions.

La suppression du salaire des cultes par l'Etat est demandée par la *Démocratie pacifique*, par le *Courrier Français* et par plusieurs des nouveaux journaux. Elle ne l'est pas dans le prospectus de l'*Ere nouvelle*, fondée par le P. Lacordaire avec le concours de plusieurs catholiques. Cet ancien rédacteur de l'*Avenir* paraît vouloir abandonner la défense de cette cause au *Peuple constituant*, rédigé par M. Lamennais, dont M. Lacordaire était autrefois le collaborateur. Il se borne, lui, à nous assurer qu'aujourd'hui, comme au 18 brumaire, la nation et la religion triomphent ensemble ; que l'on ne chasse une religion que par une autre, et que la France est catholique. Si cette dernière assertion, conforme à la fiction légale de la Charte de 1830, devait recevoir de la Constitution nouvelle une consécration quelconque, elle contiendrait en germe la cause d'une révolution future. Ce qu'on a fait contre le trône, on le ferait alors contre l'autel. Mieux vaut mille fois dès à présent affranchir les cultes en cessant de les rétribuer.

A.

PROFESSION DE FOI

DU

CITOYEN POURRAT ALOF

Candidat au grade de Chef-de-Bataillon du 3e de la 11e Légion

Sur les questions à l'ordre du jour.

Pour être dès-longtemps *Républicain*, il eût fallu deviner ce qui est le résultat du temps, savoir que le peuple entier arrivait à posséder le désintéressement, le courage, la loyauté, en un mot l'honneur, et qu'aux princes et à leur noblesse irréfléchie et factice étaient réservées la cupidité, l'incapacité, la lâcheté. Mais pour être de tout temps l'ami des républicains, les considérant comme des utopistes estimables, il ne fallait qu'aimer et professer les vertus républicaines, je l'ai fait. Combien d'ouvriers m'ont appelé leur père quand j'aidais à l'agrandissement de leur spécialité, dédaignant la société vénale des courtisans satisfaits. J'ai partagé ma vie entière entre l'étude et le travail, je diviserai mon vote entre les ouvriers de la pensée et de la main.

Il est difficile de souffrir patiemment jusqu'à ce que la majorité se révolte, mais on n'en est alors que plus résolu ; aussi je me suis comme tant d'autres bravement battu en juillet 1830, et le 24 février, après la prise de la prison du Luxembourg et de la préfecture de police, garantie avec l'aide et la probité du peuple, où nous étions un assaillant contre quinze, j'ai été blessé à 3 heures du soir et servais encore le gouvernement provisoire à 2 heures du matin. J'ai accompli un devoir ; que m'importent les récompenses !

Je ne vois plus de partis devant notre sublime et incomparable essai, à moins qu'il ne plaise pour notre amusement aux Carlistes de quereller les Philippistes. J'estime les hommes libéraux de la *veille* qui, se croyant en minorité, respectaient le pouvoir de fait, et même ceux qui sans nous provoquer et à l'abri des lois le soutenaient. Ma nuance, peut-être plus estimable encore, celle des vétérans de la liberté, pourrait être nommée les *républicains du jour*, qui, après avoir démoli, se sont retournés haletants pour reconstruire un pouvoir aux yeux de l'Europe étonnée du bon sens de la France.

Je voudrais, tout en les respectant, qu'on pût cesser d'employer seuls les *républicains du lendemain*, surtout des sommités, ces Thomas qui n'ont cru qu'en voyant, conservant les utiles pièces mécaniques de la machine sociale payante

quelle qu'elle soit. Pour moi, je n'accepterai d'autres fonctions que celles électives.

Puisqu'un candidat doit parler de lui : maréchal-des-logis en 1831 dans la garde nationale à cheval, j'y fus élu deux ans après lieutenant; dégoûté par le contact de cogradés employés à la police, je donnai ma démission pour aller étudier la vie réelle étrangère sur huit à neuf mille lieues de routes. Depuis quinze mois je n'ai servi qu'à regret un pouvoir couard et menteur qui m'a soutiré une année dix-huit mille francs de droits de succession, impôts, etc., et qui outre la force armée ridiculement énorme ainsi payée par nous, voulait encore pour soutien nos bras sans nos cœurs. J'étais au feu sans songer aux vengeances du pouvoir, quand l'ouvrier et la noble jeunesse brûlaient la cartouche le 24 pour introniser de nouveau la clémence, la grandeur, la morale, la philanthropie.

Fils et petit-fils des députés de l'opposition la plus avancée en 1827 et 1834, mes études et ma franchise que vous avez bien voulu applaudir ont donné quelqu'ombrage à la police de surveillance politique reconnue aujourd'hui si inutile, même si dangereuse ; la *justice* m'a protégé ; si elle, que je ne souhaite pas *gratuite*, mais assez soldée pour découvrir la vérité, n'a pu m'indemniser, je ne me crois pas intéressant pour avoir été martyr de ma foi ; tout gouvernement a le droit de prendre des *précautions* non préventives contre ses *ennemis*, même contre ceux qui, comme moi, bien en cour d'abord, déplorent tout haut leur bonne foi surprise et se retirent.

Qu'un homme sans coterie puisse quelque chose pour la patrie, pour l'humanité, sans compter sur une reconnaissance, que les nations, mêmes les masses, ne doivent pas, je me dévouerai pour le faire.

Je suis prêt à tout sacrifier pour le service de notre souverain avenir, de notre port de refuge, la *majorité* bien constatée par le vote du *peuple*, que je reconnais *souverain*, et que j'ai tendu et travaillerai toute ma vie à préparer à comprendre son rôle de *droits et devoirs*, où il ne doit mêler *la force* qu'en révolution.

Me croyant assez *religieux*, sans préjugés si je le puis, par l'amour de la morale, base de toute religion, je regretterais de voir priver de ses consolations qui l'aime sans pouvoir la payer; non rétribuée par l'État, elle serait à la solde des riches, elle perdrait donc sous le rapport *Égalité*, Pie IX devant soumettre la loi religieuse à la loi nationale. Personne n'exhumant aujourd'hui des lois révolutionnaires, utiles en leur vieux temps, je verrai avec plaisir la religion jouir de la *Liberté* que nous avons instituée même pour des ennemis inoffensifs. Tout républicain est religieux, puisqu'il professe et pratique les vertus qui assurent la vie éternelle en Dieu.

Quant au traitement du *clergé*, si nous ne lui devons rien pour ses biens devenus nationaux, que l'on conserve à toutes les communions qui répandront l'instruction morale, une rémunération qui leur aide à bien faire.

J'entends par *Égalité*, inconnue dans la nature matérielle et par conséquent dans sa suite, notre société, l'*égalité* devant *Dieu*, devant la faible *justice* humaine, et l'*instruction* qui doit permettre à tout bon vouloir et capacité son développement et sa supériorité. Je préfère la mort à l'*Égalité de l'abrutissement*. J'ai, faute de mieux, un système complet d'éducation publique générale aux frais de

tous pour tous. Les ouvriers les moins éduqués regrettent aujourd'hui au moins leur manque d'instruction.

Je considère la *Liberté* comme toujours trop grande en France pour le *pouvoir exécutif*, qui, exploité par les instincts grossiers, nous soumet à des entraves de priviléges, de passeports, d'exploitation de notre amour-propre par le clergé, etc., inconnues à des nations plus brutes, mais moins légères que nous. Pour le *Citoyen* digne de ce beau nom, la *Liberté* doit, selon moi, s'étendre illimitée, tant qu'elle ne déprime pas celle d'autrui, ou ne s'oppose pas à la civilisation, à laquelle chacun doit le sacrifice de la moindre partie possible de ses droits.

J'entends par *Fraternité*, le secours contraire à l'égoïsme, et l'offrande à autrui dans le besoin, c'est-à-dire la bienveillance, qui n'est pas la charité aveugle ou partiale de l'ultramontanisme autrefois arriéré. Si on ne me demandait pas hier au bureau de bienfaisance, en recevant de moi, qui j'étais, pourquoi celui qui recevra demain doit-il perdre du temps pour s'y faire patroniser par son curé? La vraie fraternité opère en donnant du travail à faire, fût-ce au profit des générations à venir. La *Fraternité* me commande d'aider au malheureux à faire de sa blouse une doublure pour un vêtement plus sain ; elle ne commande pas de se faire *communisto-agraire*, partageant tout ce qui est la récompense d'un travail le plus souvent réel, pour en faire des débris à diviser à l'infini qui n'alimenteraient qu'un moment des instincts délétères.

Dans la question du *Travail*, je conserverais la libre concurrence, vu celle de l'étranger, surtout vu la supériorité de ses machines qui versent tant de produits en économisant la peine. Mais je voudrais transformer en ateliers toujours approvisionnés de matières premières, par les cultivateurs pauvres, les casernes et autres repaires de l'intimidation ou de la surveillance fainéantes. L'Etat y fournirait du travail pour l'exportation aide de notre marine marchande, à qui est dans le besoin. On y établirait le coût exact de la dépense de l'ouvrier, ou sa famille à soutenir, et assurerait le strict nécessaire par la *paye*.

Mêlées à bien d'autres nobles passions variées selon mon âge, ma misère ou mon opulence, mes derniers souhaits sont pour la *mécanique* et l'*agriculture*, cette mamelle de l'humanité, dont l'imprévoyance tarit les sources dans notre France, si féconde en choses et en hommes! Avec une gymnastique militaire jointe à l'instruction, je ne conserverais que les cadres de l'*armée*, la renvoyant heureuse à ses outils. Il y a toujours trop de consommateurs maladroits et fainéants, mais il n'y a jamais trop de *production*, quand elle se fait à assez bon marché pour *vendre à l'étranger* qui nous enrichit de bien-être, et réciproquement. Le prix du *salaire* n'est grand que quand celui de la dépense nécessaire est petit. Si, écoutant le bon sens et les lois de la santé, on aimait le *travail*, il serait dès-lors assez *organisé*.

J'espère la France sage, calme, fraternelle, type et Christ du monde séduit; j'ai abusé de mes forces et me suis ruiné, quoique récompensé de médailles, pour de moins vastes intérêts ; à ceux qui veulent l'*ordre* pour base, je suis prêt à tout sacrifier.

Héritier sans l'avoir désiré d'une fortune indépendante, souscripteur sans utilité pour moi du Comptoir national, etc., malgré mes goûts, à quarante ans. je suis prêt à consacrer à l'immense trésor de la *patrie*, mon petit avoir, dès que,

ne fût-ce que la majorité, dira qu'on peut en tirer meilleur parti que moi pour le bien, le beau, l'utile. L'association fera, si on reste éclairé, ce que font seules les grandes fortunes; je n'ai pas grandi et ne grandirai plus la mienne de celles auxquelles je puis avoir droit et que je laisserai à ceux qui sont malheureux sans leur faute. Être *pauvre* alors n'est que le manque de la qualité d'être riche, être *riche* n'est pour moi une qualité que quand on a mérité de l'être et qu on n'y tient que pour élever *sa famille*, cet amour éternel de toutes les espèces organisées qui ont traversé les siècles.

Je souhaite la diminution du budget, non par économie, surtout si elle pouvait amoindrir la grandeur de la patrie, mais pour laisser chacun jouir seul des fruits de son travail.

Prêt à me dévouer, si l'on me croit capable à tout *service public*, je ne veux le recevoir que de l'élection ; je crois au *bon sens* des grandes masses, sans cabaleur, fussé-je flagellé par elles, protectrices du juste, je sourirai le premier, évitant, si je puis, l'émotion que cause toute assemblée. J'aime mon prochain et souhaiterais pouvoir appuyer cette amitié sur l'estime. J'ai trouvé le bonheur entre deux principes : être sévère pour soi, accommodant pour autrui ; faire pour lui ce qu'on souhaiterait pour soi.

Comme vous je ne donnerai mon vote qu'à qui sera prêt à faire inventorier publiquement sa fortune, s'il lui est confié des moyens de l'agrandir illicitement.

Comme vous, souvent trompé par des professions de foi éloquemment fardées, je ne donnerai mon vote qu'à qui sera modéré, parce que c'est la couleur de la raison ; et qui sera prêt à me remettre son opinion sur les grandes questions, *écrite* comme celle-ci, *ne varietur*. J'ai été franc, c'est une qualité, faute d'autre.

L'engrais lui-même est utile employé à sa place et en son temps ; si vous m'honorez de votre confiance comme CHEF DE BATAILLON DU 3ᵉ DE LA 11ᵉ, vous appuierez ma nuance, *patience* avec la *majorité et courage* avec le *droit*, à laquelle je sacrifierais mes loisirs et indépendance. Si vous m'utilisez, sans autre brigue, puisse, et quoi qu'il en soit de mon élection, la pierre de touche des événements dire malgré l'infériorité de mon rôle et de mes moyens, que nous ne nous sommes pas trompés et que j'étais, ce que je désire être comme républicain, un *bon citoyen.*

Pourrat ALOF.

Ingénieur civil, Propriétaire rue des Francs-Bourgeois, 8 et 14.

Aux Electeurs du département de la Seine.

CITOYENS,

Je viens vous demander une place à l'Assemblée nationale.

Une double tâche est imposée aux Représentants de la France. Ils n'ont pas seulement à donner une forme définitive à la République, ils ont à reconstituer la Société.

Ceux qui sollicitent vos suffrages doivent donc s'expliquer sur ces deux problèmes.

En politique, voici ce que je désire :

Une Assemblée de Représentants sortie directement du suffrage universel.

Un Conseil d'État chargé de la première discussion des lois et choisi par les conseils généraux démocratiquement reconstitués.

Un président temporaire, chef responsable du pouvoir exécutif, élu directement par l'universalité des citoyens.

Un pouvoir judiciaire inamovible, recruté dans chaque division par le concours des corps électifs et des tribunaux.

Je crois qu'une constitution basée sur ces principes rallierait l'assentiment de toute la France, ne laisserait aucun prétexte aux factions.

Tels seraient donc les principes que je chercherais à faire prévaloir ; mais quelle que soit la forme donnée à la République, je déclare que je respecterai la constitution votée librement par la majorité de l'Assemblée, que je pratiquerai loyalement, sincèrement, cette constitution ; que j'attendrai pour la juger, non pas l'expérience éphémère de quelques jours, mais l'expérience des années.

Car, à mes yeux, la constitution politique n'est et ne sera jamais qu'un moyen, un instrument.

Le but à atteindre, c'est le développement des intérêts moraux et matériels de tous les citoyens sans distinction de classes, car les intérêts de tous les citoyens sont solidaires,

Sur le but à atteindre, mes convictions sont entières, absolues, inflexibles.

Je veux d'abord que les intérêts du cœur et de l'intelligence soient pleinement garantis.

Je veux pour tous la liberté sincère des croyances et de la pensée,

La liberté sincère de la parole ;

La liberté sincère de l'Association sous la condition que nul ne se servira ni de la parole, ni de l'association contre l'honneur, la vie ou les droits d'aucun des citoyens ;

Je veux, par conséquent, l'entière liberté des cultes.

Conséquent avec moi-même, je veux que la société assure au travail sa juste rétribution, mais en lui maintenant sa liberté, sa moralité ;

Je veux qu'elle conserve au talent ses droits, car le talent, ce n'est autre chose que la supériorité du bon travailleur sur le mauvais, et cette supériorité est le résultat de plusieurs années d'étude, d'application, de moralité ;

Je veux qu'elle conserve au travail des droits sérieux, que le gain de l'ouvrier soit réellement à lui, qu'il le puisse transmettre à ses enfants ;

C'est au nom du travail que je veux la propriété héréditaire :

Contre ces bases nécessaires de l'édifice social, nul n'aura jamais de moi un vote direct ni indirect, jamais un acquiescement, même tacite.

J'ai toujours pensé que l'impôt ne doit en aucune façon atteindre ce qui est nécessaire à la vie, et doit atteindre tout ce qui n'est pas indispensable dans une juste proportion. Si le système de l'impôt progressif sur les revenus n'est qu'une formule de cette pensée, je l'accepterai sans tenir au mot ; mais si sous ce nom ou sous tout autre, on veut arriver par un détour au communisme, je le repousserai de toutes mes forces.

Et maintenant, mes Concitoyens, si c'est bien là le drapeau que vous voulez faire porter à l'Assemblée par vos Représentants ; quelques mots sur celui qui sollicite l'honneur de le défendre en votre nom.

Petit-fils d'un constituant, je suis resté fidèle à l'esprit de nos pères.

Je pouvais m'affranchir de la nécessité du travail, j'ai tenu à l'honneur d'être quelque chose par moi-même.

Entre les professions, j'ai choisi celle qui me paraissait la plus indépendante et du pouvoir et du public, je suis entré dans la carrière de l'enseignement par le concours.

J'avais des relations avec une partie des hommes qui approchaient le pouvoir ; j'ai eu dans le pays légal une de ces influences qui se vendaient cher quelquefois.

Qu'en ai-je fait ?

J'occupe encore parmi mes collègues la position la plus modeste, je n'ai jamais obtenu, je n'ai jamais sollicité que trois faveurs ;

De ma compagnie de garde nationale l'honneur d'*être son délégué.*

Des autorités de mon arrondissement les fonctions gratuites et obscures de commissaire de bienfaisance et celles de délégué du comité local d'instruction primaire.

Ceux qui m'ont connu, comme ami, ou comme maître dans nos lycées, comme camarade dans les rangs de la garde nationale, savent si j'ai dévié un instant de la voie où doit marcher le citoyen d'un pays libre.

Ceux qui voudront lire mes écrits (1), résumé des études assidues et des observations d'une jeunesse sérieuse, sauront que je n'ai pas attendu la lumière des derniers événements, pour comprendre, pour défendre les vrais intérêts de tous, et jugeront si *je suis capable* de les défendre dans le poste élevé que je vous demande.

F. DUCELLIER,
Agrégé d'histoire.

(1) I. *Essais sur quelques Questions sociales*, 1847, publiés de nouveau en 1848.
II. *Quelques mots sur les Relations du Capital et du Travail*, 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

AUX ÉLECTEURS.

CITOYENS D'UN PAYS LIBRE !

Au moment où la République fait un appel à ses enfants, il faut que tout citoyen réponde à sa voix et, lui offrant en tribut son dévouement et son amour, qu'il se consacre corps et âme au triomphe éternel des libertés républicaines.

Ces libertés, le peuple les a conquises, d'un seul et puissant effort, sur les barricades de Février.

Mais si la victoire a été facile pour un peuple né soldat et dont le cœur bondit au seul nom d'indépendance, l'établissement de la paix, — surtout de la paix armée, — est un travail de géant, quand des esprits chagrins, ambitieux ou ennemis, fomentent dans l'ombre des éléments de guerre civile au profit de prétendants déchus qui sont restés leurs maîtres.

Citoyens, beaucoup de ces hommes se présenteront à vous et vous diront : *Nous sommes Républicains*. Oui, républicains, comme en 1830 ils étaient constitutionnels; comme en 1815, ils étaient légitimistes; et, sollicitant vos suffrages, ils ne craindraient pas de promener sur les bancs de l'*Assemblée constituante* la honte de leurs apostasies. Le Peuple aurait là de nobles représentants.

Et voilà des hommes, Citoyens, qui mendieront vos suffrages aujourd'hui avec autant de servilité qu'ils combattaient avec acharnement votre droit électoral sous le dernier des Rois.

Rappelez-vous une époque dont dix-huit années nous séparent. — Que de promesses! que de mensonges! En juillet 1830, un trône et trois générations de rois venaient de disparaître; car dans la vaste arène ou le pouvoir et le peuple étaient descendus, — le pouvoir avec ses baïonnettes étrangères et ses projets d'absolutisme, le peuple avec son courage et la conscience de ses droits, — le peuple seul était resté sanglant, mais couvert de gloire. Le vieux trône était détruit. Après son œuvre immense, le peuple essuya son front, et debout au milieu de son champ de bataille, la main sur son nouveau drapeau, foulant aux pieds la pourpre et le sceptre d'un roi, il se reposa. Alors sur les débris de la vieille monarchie on vit s'élever un trône nouveau, trône constitutionnel, disait-on, environné d'institutions républicaines. Mensonges politiques! car bientôt une nuée de courtisans, corbeaux voraces, s'abattit autour de la royauté citoyenne et chacun vola sa part d'un butin sans défenseur.

Voilà les fruits de la révolution de Juillet.

Mais à peine se terminait à Paris cette grande lutte où le pouvoir et le peuple en présence se disputaient, l'un l'absolutisme du droit divin, l'autre les dernières prérogatives de sa liberté; à peine frappé au cœur, le pouvoir fuyait devant la force populaire, que l'Europe réveillée en sursaut aux grondements du canon parisien, l'Europe stupéfaite jeta les yeux sur les feuillets épars de la Sainte-Alliance. En vain, secouant leur sommeil, les rois portèrent leur main à leur couronne chancelante; en vain leurs satellites tirèrent leur sabre de guerre, ils eurent peur, tous, et d'échos en échos, le canon des trois jours fit le tour du monde.

A ce bruit qui réveillait de tristes souvenirs et rappelait de royales infortunes, les potentats tournèrent avec effroi leurs regards vers le passé, et les peuples moins oublieux, mais appesantis, levèrent la tête au soleil de Juillet.

Fatale commotion!

Tout s'émeut, tout s'ébranle. La France a donné le signal d'un coup de canon; tout peuple qui a de l'âme y répond. L'Allemagne s'agite sous les baïonnettes autrichiennes; l'Italie semble sortir de son néant; l'Espagne se réveille et sur les bords de la Vistule s'assemble en armes un peuple de héros, mais la Pologne était promise en holocauste à l'égoïsme des Rois; il fallait une victime à la liberté du monde.

Son cadavre est encore là.

Eh bien! que fit la France? elle resta l'arme au bras en présence de cette révolution générale qui couvait en Europe. — Quand je dis la France, je me trompe, je la calomnie; c'est le gouvernement que j'aurais dû dire; gouvernement de la peur, politique de la couardise qui nous fit subir les humiliations des peuples à qui la France avait fait épeler, en 89, le Code des droits de l'homme et à qui il était réservé de donner une dernière leçon. — Eh bien! ce gouvernement poltron n'a pas osé profiter de l'enthousiasme de 1830 pour jeter son épée dans la balance des destinées de l'Europe; il se laissa insulter pas ses rivaux comme il laissa mutiler ses alliés; — l'égoïsme lui rongeait déjà le cœur. Demandez plutôt à Mehemet-Ali. — Demandez plutôt à la Pologne?

Mais pendant que l'ordre régnait à Varsovie, celui qui avait ramassé une couronne dans la rue, et que le peuple, toujours confiant et généreux, avait laissé s'introduire dans le palais des rois, celui dont la garde nationale elle-même avait affermi le trône, celui-là rusait avec la France et, pour implanter sa dynastie, il courbait la tête sous les fourches caudines des puissances étrangères. La royauté n'était plus entre ses mains un mandat de bonheur et de liberté pour son peuple, il en avait fait une affaire de commerce dont les bénéfices revenaient à sa famille. Et quand il crut avoir assis sa puissance sur des bases solides, quand il se crut suffisamment gardé par trente forteresses et cent mille soldats, il se retira du peuple, et, méconnaissant les bras qui l'avaient protégé jusqu'alors, il déchira le livre de la charte pour régner sur la France comme sur une nation qui n'a jamais connu la liberté. Aveuglement des rois! Une page restait encore, constatant les droits du peuple. Pour l'arracher, une main parjure s'avance... le peuple se lève, marche, la monarchie est tuée d'un coup de fusil, et sur les débris d'un trône vermoulu, s'élève l'édifice de la République française. Nous avons salué l'ère nouvelle qui vient de naître pour la France et pour le monde entier de trois mots magiques : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Maintenant, comparez le passé avec le présent.

La révolution de juillet avortée, les abus de l'ancien régime souillèrent le régime nouveau ; la corruption descendit des hauts lieux, et, gangrenant les consciences à vendre, elle eut bientôt envahi toutes les administrations ; le peuple, lui, resta toujours au pied de l'échelle, avec son orgueil et sa pauvreté.

Notre armée de terre fut consignée dans ses casernes quand l'honneur de la France l'appelait à la frontière.

Notre marine pouvait être belle dans un jour de parade, et terrible dans un combat ; mais les arsenaux étaient vides, les chantiers sans travailleurs, les magasins sans agrès, en un mot rien, pour parer aux éventualités d'un sinistre, et même la plus éclatante victoire, remportée par nos braves marins, aurait suffi pour anéantir ce simulacre de puissance maritime.

Notre commerce livré aux inquisitions de l'Angleterre ! Nos finances. ... vous savez que sans l'avénement de la République, le Trésor faisait banqueroute.

Voilà pour le passé.

Une nouvelle ère commence ; que nous apporte-t-elle? LA RÉPUBLIQUE ! — Nous savons bien que ce nom sonnera mal à quelques oreilles, et que, confondant deux époques, on reprochera aux républicains d'aujourd'hui les erreurs des républi-

cains d'un autre âge ; mais nous ne sommes plus au temps où la France courbait la tête sous la hache de Robespierre, et notre Révolution de 1848 n'est pas la Terreur de 1793. — Voyez ce peuple armé de fusils, irrité par le combat, enivré par l'odeur de la poudre, il se rue sur le palais des rois, il en brise les portes, il entre... nul obstacle ne s'oppose plus à sa vengeance... Il s'arrête, garde à jeun les trésors de ses maîtres d'hier, et s'impose de trois mois de misère au service de la République. Voilà ce que fit le peuple. La Religion, respectée dans son culte et dans ses ministres, sortit de son temple pour recevoir le Christ rédempteur que le peuple lui rapportait en triomphe à travers les barricades, et pour bénir, sous le regard de Dieu, l'arbre de la liberté. — Que reste-t-il à faire pour sanctifier l'aurore de notre jeune République, et lui préparer un avenir de gloire et de prospérité? Unissons-nous.

Que ceux qui regrettent le passé et pourraient en souhaiter le retour cherchent un coin de terre, où la République n'ait pas déjà jeté ses germes profonds; et qu'ils y vivent sous la protection de la liberté pour tous; mais pour conjurer leurs complots, unissons-nous.

Que l'ennemi du dehors n'oublie pas que la France est toujours la grande nation; qu'elle ne cherche pas la guerre; et que si elle veut la paix, c'est la main sur son épée; — mais pour rendre impossible à tout jamais la profanation du sol de la patrie, unissons-nous.

Nous avons souvent entendu jeter à la face d'un citoyen ces paroles, comme un anathème : *républicain du lendemain*. Loin de notre pensée aujourd'hui un pareil reproche! Quand le peuple vainqueur, du haut de ses barricades, voyait passer un ennemi vaincu et blessé souvent, lui criait-il : *républicain du lendemain*, rends-moi compte de tes œuvres? Non, il lui tendait la main comme à un frère égaré. Eh bien! serons-nous aujourd'hui, au sein de la paix, moins généreux que le soir de la bataille? Plus de différence entre nous; enfants de la même patrie, embrassons le même drapeau et justifions la glorieuse devise de notre jeune et belle République : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*.

Cette trinité des vertus antiques, longtemps esclave des rois, est aussi vieille que le christianisme; elle apparut pour la première fois au monde avec la religion de Jésus-Christ, notre maître à tous, le premier républicain! — Rappelez-vous que c'est de sa bouche, toujours ouverte pour la consolation, que tombèrent ces paroles divines : *Aimez-vous tous comme des frères*.

C'est au nom de ce souvenir évangélique et fraternel que je fais un appel à tous les républicains de la France.

Venez à nous, hommes de toutes les intelligences, de tous les dévouements. Venez à nous, riches pour qui la bienfaisance et l'encouragement sont des vertus faciles; venez à nous, artisans laborieux qui, dans vos ateliers ou dans vos familles, en poussant la lime ou le rabot, chantez des hymnes patriotiques et préparez ainsi vos enfants à l'amour du travail et au culte de la liberté; venez à nous, médecins, avocats, vous qui sauvez la vie, vous qui sauvez l'honneur; venez à nous, intelligences supérieures, historiens dont les doctes écrits nous ont transmis les vertus et les erreurs de nos pères; venez à nous, car vous aurez encore à transmettre à nos enfants républicains le courage, la victoire et la modération des hommes de Février; venez à nous, orateurs, car l'éloquence, par la bouche de

Démosthènes, a plus d'une fois sauvé la Grèce de l'invasion des barbares; venez à nous, poètes, car la poésie est sœur de la liberté; elle inspira les premiers héros; Tyrthée par ses chants patriotiques redonna la victoire aux Spartiates dégénérés; Béranger et Casimir Delavigne chantèrent la gloire et les malheurs de la France et la Marseillaise a gagné cent batailles.

Je vous le répète, venez à nous, hommes de toutes les intelligences et de tous les dévouements; venez à nous pour grossir le faisceau des défenseurs de la République, afin de léguer un jour à nos enfants un héritage de gloire et de bonheur, d'intelligence et de liberté.

Et cette voix qui vous appelle, doit être entendue, car l'amour de la patrie ne peut mourir en France, cette vieille terre de patriotisme et de loyauté.

JULES FREY.

Imp. typ. de J. Frey, 33, rue Croix-des-Petits-Champs.

AUX ÉLECTEURS DE LA MARNE.

CITOYENS,

L'honneur de représenter le département de la Marne, à l'Assemblée nationale, m'a été offert, je l'accepte non-seulement comme un honneur, mais comme un devoir.

Nommé par le Gouvernement provisoire Commissaire général pour les départements de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et des Ardennes, chargé de prendre toutes les mesures de salut public, de maintenir l'ordre et de faire triompher les principes républicains; cette haute position, en me présentant à vos suffrages, exige quelques explications : je le dois, afin que les pouvoirs temporaires qui m'ont été confiés ne soient pas paralysés, afin que mes paroles et mes actes ne soient pas suspectés.

Le Gouvernement de la République veut que la liberté des votes soit pleine et entière; il veut que la France constitue elle-même son Gouvernement. Si la République a été proclamée, c'est que sous ce mot se trouvent renfermés les droits de la Nation en général, et les droits de chacun, en particulier; maintenant, Citoyens, c'est à vous d'organiser l'exercice de ces droits imprescriptibles, inaliénables. Pas d'autre Gouvernement que la République, pas d'autres gouvernants que ceux qui seront choisis par vous.

Ce que le Gouvernement provisoire vous demande aujourd'hui pour fonder la République, pour développer progressivement, régulièrement et *avec ordre*, ces trois grands principes :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,

C'est d'envoyer à l'Assemblée nationale des hommes véritablement républicains, des hommes calmes, fermes et courageux.

Si vous m'honorez de vos suffrages, ne me considérez donc pas comme Com-

missaire général, comme investi de grands pouvoirs, mais comme un simple citoyen, comme un enfant du peuple, un enfant de la Marne, qui a voué son existence à la République.

Citoyens,

Une profession de foi m'a été demandée non pour les Citoyens qui me connaissent, mais pour ceux qui ne savent pas qui je suis. Cette profession, la voici : ce sont des principes et des actes.

Ce que je veux et ce que j'ai toujours voulu :

C'est la souveraineté du Peuple exercée par le suffrage direct et universel.

Le droit de réunion et d'association publiques, sans lequel la souveraineté du Peuple n'est qu'un mensonge.

La liberté de la presse, sans entrave, et la manifestation de la pensée, quelle que soit la forme, sous la responsabilité personnelle des auteurs.

La liberté des Cultes.

L'Éducation nationale, commune, gratuite et obligatoire.

L'incorporation et l'armement de tous les Citoyens dans la Garde nationale.

La répartition équitable de l'impôt, et l'impôt lui-même équitable.

Le principe de l'élection introduit partout où il pourra être appliqué.

Le droit au travail.

L'organisation progressive du travail industriel et agricole.

Enfin, LE DROIT DE PROPRIÉTÉ, droit constituant de la Famille et de la Société.

Et comme garantie de tous les droits, de toutes les libertés, de tous les principes, la *solidarité sociale.*

Des Actes.

En 1834, dans le Procès d'avril, la Cour des Pairs m'a honoré de dix années de détention pour avoir tenté de proclamer la République. Je n'ai échappé à la prison que par l'exil.

Après quatre années de séjour en Orient, je suis rentré en France de par l'amnistie générale ; pour y propager les principes républicains, j'ai eu recours à la presse, au journal la Réforme, je suis encore un de ses collaborateurs.

Enfin, au jour du combat, aux grandes journées de Février, j'étais sur le champ de bataille, je remplissais mon devoir de citoyen. Dans ces jours de gloire et d'affliction, car des Français s'entretuaient, si je ne revendique qu'un seul acte c'est celui d'avoir fait évacuer les Tuileries, par-là d'avoir empêché l'effusion du sang et terminé le combat.

Tels sont mes principes et quelques-uns de mes actes.

Un dernier mot, Citoyens,

Au nom du salut de la Patrie, choisissez des Républicains, songez qu'il s'agit d'établir une Constitution, de fonder la République, de constituer la Société par la Liberté, l'Égalité la Fraternité, et surtout *par l'ordre.*

Comme Républicain, comme enfant de la Marne, par mes principes et par mes actes, je sollicite vos suffrages ; mais si vous connaissez un Républicain qui vaille mieux que moi, choisissez-le.

VIVE LA REPUBLIQUE! AUBERT ROCHE,

Commissaire général pour les départements de la Marne, Haute-Marne, Aube et Ardennes.

Typ. de Dortu Deullin.

Paris.—Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

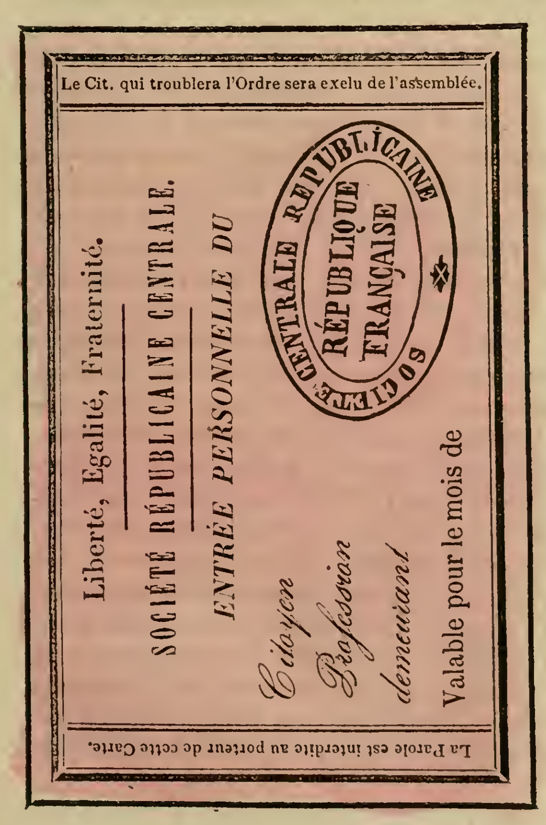


CLUB DE LA FRATERNITÉ

ancien Club de la Révolution.

Délivré au Citoyen

Parrains { } Les Vice-Présidents,



Le Cit. qui troublera l'Ordre sera exelu de l'assemblée.

Liberté, Egalité, Fraternité.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE CENTRALE.

ENTRÉE PERSONNELLE DU

Citoyen

Profession

demeurant

Valable pour le mois de

SOCIÉTÉ CENTRALE RÉPUBLICAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Parole est interdite au porteur de cette Carte.



COMITÉ CENTRAL

DES

OUVRIERS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

(DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG.)

Carte du Citoyen.

LE SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS

AUX ÉLECTEURS

DU

Département de la Seine.

CITOYENS,

Proposé et adopté à l'unanimité comme candidat à l'Assemblée nationale par le *Club des intérêts du peuple*, je viens, citoyens, vous faire connaître les principes qui ont fait adopter ma candidature.

Obligé de commencer par parler de moi, je le ferai en termes aussi courts que possible, afin de ne pas abuser de vos moments. Petit-fils et fils de cultivateurs, je connais les besoins de l'agriculture et de ses travailleurs. A l'agriculture j'avais joint la profession de commissionnaire de roulage : cette seconde profession me mettait quotidiennement en rapport avec les différents chefs de l'industrie, et m'a mis à même de connaître également leurs besoins et ceux de leurs ouvriers. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Aux deux professions dont je viens de vous entretenir, j'en avais ajouté une troisième qui ressortait d'une vocation toute particulière, celle d'observer les astres et principalement ces météores ignés que vous voyez dans les belles nuits d'été parcourir le ciel en tous sens. Leur observation a exigé de ma part une longue suite de nuits sans sommeil, et lorsque arrivé à des résultats très importants pour la science, il m'a fallu de toute nécessité abandonner mon établissement pour venir à Paris m'établir avec ma famille afin d'y puiser les renseignements qui me manquaient en province, je n'ai point hésité à sacrifier ma position de fortune acquise, à l'avancement des sciences. J'eus le bonheur, citoyens, d'obtenir l'appui des savants et le suffrage des membres de l'Institut.

Citoyens, dès l'âge de seize ans, j'ai été par ma position particulière mêlé aux discussions politiques. J'ai pris part aux travaux des comités électoraux et ai contribué pour ma part à envoyer à la chambre des députés de l'opposition la plus avancée. Je pourrais vous citer des actes qui vous prouveraient que dans bien des circonstances j'ai fait preuve d'une force et d'une indépendance de caractère peu commune. Mais comme il s'agit de moi, je vais passer à des objets qui nous intéressent tous.

On nous a parlé, citoyens, de faire proclamer la République par l'Assemblée

nationale. La République n'a pas besoin d'être proclamée, encore moins d'être reconnue. La sanction de la République a été gravée d'une manière ineffaçable sur les barricades de février. Les élections sont faites *de par la République*. Nous n'avons donc plus à nous occuper de sa proclamation ; puisque c'est un fait accompli, je vous entretiendrai seulement de son organisation.

Il faudra mettre en tête de la Constitution la consécration des droits de l'homme et du citoyen. Ces droits sont distincts, puisque les uns regardent la liberté naturelle de l'homme et les autres la liberté du citoyen qui doit toujours être en rapport avec les lois imposées a la conservation de toute société.

On décidera aussi, citoyens, s'il est nécessaire de créer deux chambres ; l'une sous le nom de Sénat ou autre dénomination ; l'autre sous le nom de Chambre des Représentants de la Nation. Sur cette importante question, mon opinion est celle-ci : pourquoi instituer deux chambres qui ne peuvent être que le produit de l'élection du peuple ; ce serait donc un double emploi. En d'autres termes, est-ce l'aristocratie qui nommera le Sénat? il n'y en a plus. Puisque nous sommes tous une seule et même famille composant un seul et même peuple, ce serait donc, comme je l'ai dit, une superfluité, par conséquent un embarras, passez-moi le mot, un bâton dans la *roue*. Comme je veux, par conviction bien arrêtée, que le pouvoir gouvernemental n'éprouve jamais d'obstacle dans sa marche, je demanderai de n'insérer dans la Constitution que l'existence d'une seule Chambre.

Maintenant, citoyens, j'arrive à la composition du pouvoir exécutif. Les uns, parmi vous, veulent un consul ou président de la République, parce qu'ils pensent que ce magistrat élu par l'Assemblée nationale pour trois ou quatre années consoliderait le pouvoir exécutif en le mettant à l'abri des oscillations de la majorité de la Chambre des représentants. Cependant beaucoup d'autres craignent que le président ou consul ne veuille dans certaines circonstances données usurper le pouvoir exécutif et en user tyranniquement envers ses concitoyens. Quelques-uns d'entre vous, pour plus de sûreté, désirent confier ce pouvoir exécutif à trois ou quatre membres ; je ne crois pas, citoyens, ce système convenable, et pour ma part je ne donnerais jamais la main à une pareille création. Car l'un souvent voudrait une chose, l'autre en voudrait une autre. D'ailleurs pourquoi mettre trois ou quatre citoyens pour exercer le pouvoir exécutif quand un seul suffit à la besogne ; ce serait, comme je l'ai déjà dit, se créer des embarras et enrayer le char gouvernemental.

En conséquence de tout ce qui vient d'être dit, je vais vous proposer, citoyens, un mode de délégation par l'Assemblée nationale au pouvoir exécutif, qui ralliera, je le pense, l'opinion de la très grande majorité des citoyens. Que l'Assemblée nationale délègue ce pouvoir à un citoyen sous le nom de président du conseil des ministres, qu'il soit tenu de prendre ses ministres dans le sein des hommes qui aient la sympathie de la majorité de l'Assemblée nationale, sans toutefois lui désigner ou lui imposer des choix qui entraveraient sa politique et la marche du pouvoir. Le président du conseil des ministres ainsi élu, s'il avait perdu dans l'intervalle des sessions la confiance de l'Assemblée nationale, se verrait remplacé au début de la session de l'Assemblée par un autre président, et l'équilibre serait ainsi rétabli entre le peuple et le pouvoir exécutif sans perturbation aucune.

La liberté, c'est le libre arbitre laissé à chaque citoyen de suivre et d'embras-

ser la profession qu'il aura cru le plus convenable à ses goûts, à ses intérêts particuliers, en un mot, à ses forces morales et physiques, sans jamais dépasser la limite de la licence.

L'égalité, c'est la vaste carrière ouverte à tous les talents plus ou moins élevés; à toutes les aptitudes, ayant tous le même point de départ, qu'on soit plus ou moins riche. Pour arriver à ce but, que l'obligation de l'éducation soit décrétée, et qu'elle ne cesse jamais d'être surveillée par les inspecteurs du Gouvernement; que les inspecteurs indiquent au Gouvernement les sujets qu'ils auront trouvés dans les écoles primaires, remplis des qualités naturelles, et qui, développées dans les écoles spéciales, leur fourniront le moyen de remplir des fonctions si hautes qu'elles soient; et les citoyens rendront alors les services qu'on est en droit d'attendre des qualités naturelles dont ils auront été doués. En un mot, que les charges et les profits de la société soient toujours répartis avec la plus entière égalité.

La fraternité, c'est l'accord qui doit toujours régner entre tous les citoyens, et qui seul est capable de leur imposer les plus grands sacrifices, même ceux d'une conviction politique personnelle, qui ne serait point en rapport avec les opinions professées par la grande majorité de leurs frères. C'est cet accord, qui doit nous porter à nous aimer, à nous aider et à nous secourir les uns les autres, ainsi que l'a si bien dit le Christ.

Je viens vous signaler en passant les embarras que se créent les diverses industries, qui, mieux avisées, s'éviteraient souvent à elles-mêmes des malheurs, et aux ouvriers des moments de détresse.

Une industrie nouvelle vient-elle de se créer dans un centre de fabrication, aussitôt qu'elle est en voie de prospérité, les fabricants, par de forts présents, encouragent le déplacement d'une masse d'ouvriers qu'ils attirent à eux. Tout va bien tant que les débouchés subsistent, mais aussitôt que les demandes se ralentissent, les producteurs, au lieu de ralentir leur fabrication, la continuent avec la même activité, parce qu'ils espèrent que dans deux ou quatre mois au plus tard les demandes afflueront de nouveau. C'est un grand tort d'en agir ainsi, mais ce n'est pas le seul qu'on peut leur reprocher; ils aggravent encore la situation anormale en diminuant le salaire des ouvriers, quelquefois des trois quarts de ce qu'il était avant. Je vous le demande, citoyens, si cette conduite est selon les lois de la prudence pour les maîtres, comme pour les ouvriers.

Voici, au contraire, la conduite juste, équitable qu'il faudrait tenir. Le maître dirait à ses ouvriers : je suis obligé, vu la modique somme des demandes qui m'arrivent, de réduire ma fabrication, afin de ne pas encombrer mes magasins, car si je continuais, il pourrait nous arriver aux uns et aux autres quelques catastrophes qui nous priveraient, moi de mes moyens d'exécution, vous de vos moyens d'existence. Il importe au plus haut degré que nous obvions à ce double inconvénient. Je vous payais à raison de *cinq francs* par journée comptant 12 ou 14 heures de travail, maintenant, vous serez toujours payés sur le même prix de la journée, mais seulement proportionnellement au nombre d'heures que je pourrai vous occuper. Je vous le demande, citoyens, si cette conduite ne serait pas mille fois préférable à celle suivie jusqu'à ce jour, et qui, dans un temps donné, nous jette sur le pavé des milliers d'ouvriers en détresse qu'il faut bien nourrir.

Cet état de choses finit souvent par être aussi fatal aux maîtres qu'aux ouvriers.

J'ajouterai maintenant une dernière considération, c'est qu'il faut que les centres de fabrication qui ont l'habitude de tel ou tel genre d'industrie suivent avec le plus grand soin les progrès ou l'extension qu'on peut donner à leurs produits habituels dans d'autres pays, parce qu'ils doivent toujours être prêts à modifier ou même à changer leurs industries pour ne pas être exposés, eux et leurs ouvriers, à une ruine complète dont ils ne pourraient jamais se relever.

Il faut maintenant, citoyens, s'occuper de l'agriculture, notre mère commune. Le salaire des ouvriers des champs est-il en rapport avec leurs besoins? Il faut bien s'avouer que non. Les plus habiles d'entre eux ne gagnent souvent que vingt-cinq francs par mois, et ils ont aussi très souvent à nourrir une femme et quelquefois six ou huit enfants. Pourquoi ce modique salaire? Parce que les propriétaires ou fermiers ne connaissent pas leurs véritables intérêts. Pour que le travail que vous confiez à un ouvrier quelconque soit bien exécuté, il faut que vous le choisissiez convenable par ses capacités aux fonctions auxquelles vous le destinez. Une fois ce choix fait et éprouvé, ne craignez pas de donner à cet ouvrier, à cet autre vous-même qui vous remplace dans le travail qu'il vous est impossible de remplir, un salaire en proportion des services qu'il vous rend ; par ce moyen vous l'associez de fait à vos travaux, il y prend intérêt comme s'ils étaient les siens, et votre produit double vous récompense bien au-delà des sacrifices que vous avez cru vous imposer. Dans une exploitation d'agriculture, un seul hectare de terre vous remboursera de la somme que vous aurez employée à rémunérer convenablement les ouvriers, depuis le plus mince emploi jusqu'au plus élevé, et le restant de l'exploitation sera tout bénéfice pour le propriétaire ou fermier, et lui donnera par conséquent plus d'aisance.

Vous savez, citoyens, que toutes les bonnes terres sont entre les mains des cultivateurs et déjà très divisées par le nombre immense de propriétaires qui les possèdent, ce que je suis loin de regarder comme un mal. Je vous fais cette seule remarque, citoyens, pour vous faire comprendre combien la tâche du Gouvernement qui devra s'occuper des défrichements, des desséchements, des reboisements, en un mot, de tous les moyens à faire rendre au sol tout ce que nous devons en espérer pour notre plus grand avantage, sera immense. En effet, il ne suffit pas, comme beaucoup d'entre vous le croient, de mettre la charrue, la pioche ou la bèche dans un terrain quelconque pour lui faire produire à souhait tout ce qu'on désire. Je vous ai fait voir que toutes les bonnes terres étaient occupées, qu'il ne restait plus que les mauvaises. Pour rendre ces terres très bonnes, il faut beaucoup de temps et surtout beaucoup d'argent. Car il faudra dépenser pour bâtir les fermes, nourrir les cultivateurs, fournir des engrais, des nourritures pour les bestiaux, et cela, non pas pour une année, mais, le plus souvent pour dix ou quinze années. Ce sera donc avec le plus grand soin que le Gouvernement devra procéder, et, pour réussir, consulter plus souvent les hommes pratiques que les théoriciens, car pour qu'une fondation quelconque dure, il faut que la théorie s'allie avec la pratique.

Je vais vous entretenir, citoyens, un moment de l'Algérie, cette terre déjà arrosée de tant de sang et d'argent ; il faut que le gouvernement s'en occupe sans relâche et lui procure les moyens d'une bonne et solide colonisation. Pour arriver

à cet utile résultat, il importe que le gouvernement ouvre un livre d'inscriptions dans chaque arrondissement, où tous les cultivateurs puissent se faire inscrire. De cette manière, quand on en connaîtrait le nombre, on les ferait passer en Algérie, suivant qu'on aura eu le temps de leur assigner le canton et le village où on devra les installer. Il faudra aussi, pendant un certain temps, leur faire quelques avances, soit pour leur procurer les animaux nécessaires à leur exploitation et à leur nourriture, avance qui serait bientôt remboursée à l'Etat. En agissant ainsi, dans un temps plus ou moins proche, nous aurons deux à trois millions de colons en Algérie ; alors elle pourvoira elle-même à sa défense contre les attaques extérieures, et nous assurera la paisible jouissance d'étendre notre commerce dans l'intérieur de l'Afrique qui est ouvert devant nous, et nous assurera également la paisible jouissance de la Méditerranée, non pour nous en faire un avantage exclusif, comme l'Angleterre l'a si souvent tenté, mais seulement pour nous en assurer la libre jouissance, ainsi qu'à toutes les nations amies et alliées de la République.

La politique extérieure devra également appeler toute l'attention de vos législateurs, car il faudra sans cesse surveiller les intentions des puissances qui nous avoisinent, examiner si leur progrès dans la pratique de la liberté et dans la fraternité des peuples est suffisant pour nous garantir de leurs attaques sourdes ou patentes, être toujours prêts soit à traiter franchement avec eux, ou même prendre l'initiative de l'attaque une fois que nous aurions acquis la conviction bien certaine de leur désir de nous attaquer lorsqu'ils croiraient l'occasion favorable de le faire pour eux avec profit. Que les nations qui nous avoisinent sachent bien que c'est notre désir de n'intervenir chez aucune d'elles, à moins que leurs peuples n'aient réclamé, au nom de leur émancipation, pour jouir des libertés qui appartiennent au genre humain tout entier, notre appui soit moral ou physique, suivant l'opportunité, et qu'ils nous aient donné par la force de leur lutte la connaissance de leurs désirs et la ferme volonté de tout sacrifier pour y parvenir ; que nous aurons toujours l'œil ouvert sur leurs desseins secrets ou avoués, et que, prompts comme l'éclair, nous saurons, en les frappant à temps, les punir de leurs projets liberticides.

Citoyens, unissons tous nos efforts pour que notre belle République soit, par les lois immortelles dont nous avons le désir de la doter, un exemple offert à tous les peuples, et qu'ils aient le désir sincère de nous imiter et de nous demander dans un jour qui, je l'espère ne sera pas trop éloigné, d'établir entre tous les peuples une sainte alliance dont le congrès siégerait dans notre belle ville de Paris, et que dans son sein, si laborieux, se discutent et s'adoptent toutes les lois nécessaires au bonheur du genre humain. Pour arriver à un tel résultat, ne suivons pas les maximes aristocratiques et oligarchiques, mais bien les maximes toutes républicaines et démocratiques qui veulent, qu'au lieu de diviser pour régner, nous nous réunissions pour gouverner.

COULVIER-GRAVIER,

Administrateur du bureau de bienfaisance et président de la commission des subsistances du douzième arrondissement.

31, rue de l'Est.

De l'imp. de Crapelet, rue de Vaugirard, 9.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Citoyen Philippe-Auguste JEANRON

AUX RÉPUBLICAINS DE LA SEINE.

CITOYENS,

Je me présente à vos suffrages.

Je dois donc vous dire d'où je viens, où je vais et qui je suis.

Je suis fils d'ouvriers; mon grand-père a monté à l'assaut de la Bastille, et, peu de temps après, il est allé mourir dans les défilés de l'Argonne, les deux cuisses emportées par un boulet.

Mon père, encore apprenti, orphelin abandonné à quatorze ans, a été accueilli parmi les volontaires de la République, et, jusqu'à 1815, il a été soldat.

Pendant sept ans, il a été prisonnier de guerre sur les pontons anglais. Mon enfance a partagé sa dure captivité. Il m'a appris son métier dans les prisons de l'Angleterre; il m'y a voué au travail, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie, au dévoûment et à l'espérance.

Depuis, sous ses yeux, sans secours aucuns, sans maîtres, sans école, sans dépense d'argent, j'ai appris, comme j'ai pu, dans la pauvreté, deux arts difficiles; tous mes tableaux et tous mes écrits ont été consacrés à la cause populaire.

Avant 1830, j'appartenais déjà à l'armée des patriotes militants.

En 1830, j'ai été décoré de la croix de juillet.

J'ai été appelé à tous les conseils et à toutes les luttes de l'opinion républicaine par Buonarotti, Voyer-d'Argenson, Trélat, Guinard, Charles Teste, Arago, Récurt, Marrast, Flocon, Beauséjour, Buchez, Audiat, Lebon, Cahaigne, et tous les énergiques citoyens qui sont morts ou qui vivent pour la Liberté.

J'ai été l'ami de Godefroy Cavaignac; j'ai vécu pendant vingt ans sous l'inspiration de cet homme intègre et héroïque. En toutes les occasions de ma vie, il a été mon témoin, et j'invoque ici, à défaut du sien, le témoignage de sa mère et de son frère.

Aujourd'hui la confiance du citoyen Ledru-Rollin m'a délégué à la direction et à la réintégration des Musées nationaux.

Je n'ai fait défaut à aucun danger dans les jours d'action, en juillet, en juin, en février.

Je n'ai cédé à aucune séduction dans les jours de tristesse et d'attente.

J'ai aujourd'hui quarante ans.

Voilà d'où j'arrive ; voici maintenant où je vais :

Je vais, de toutes les forces de mon âge, de toutes celles de mon expérience, de toutes celles de mon âme, à la République, une, indivisible, impérissable.

Je défendrai, en toutes situations et à toute heure, sa formule sainte : **Liberté, Égalité, Fraternité.**

Je la défendrai dans ses prémices et ses promesses.

Je défendrai tous les droits de l'homme, tous les droits du citoyen, tous les droits du peuple.

Je défendrai la liberté d'association, la liberté de la parole et de la presse, la liberté de l'art, la liberté des doctrines et des cultes, la liberté de toute manifestation de la pensée humaine, sauf la légitime répression des jurys populaires.

Je défendrai partout le principe sacré de l'élection et de la responsabilité.

Je réclamerai de tout mon cœur et de toute ma voix le droit de tous à une éducation nationale, large et gratuite. Je réclamerai la répartition progressive de l'impôt, et la distribution gratuite de la justice à tous, de façon que le pauvre et le faible ne soient plus opprimés ni volés.

Je réclamerai la moralité de l'art et son développement.

Je réclamerai la sympathie et le concours à tous les peuples qui entreront dans la voie glorieuse où nos pères et nos frères martyrs de la liberté nous ont lancés.

En résumé, Citoyens, si vous voulez, pour vous représenter à l'Assemblée nationale Constituante, un homme indépendant, laborieux,

Amant passionné de toutes les gloires, de toutes les prospérités, de toutes les splendeurs de notre pays,

Avare du sang et des sueurs du peuple,

Initié à ses travaux, à ses souffrances et à ses besoins,

Irrévocablement décidé à ne mettre son mandat au service d'aucun intérêt particulier ou local ;

Je vous demande vos suffrages.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Philippe-Auguste JEANRON.

Imp. Pollet, rue St-Denis, 180. — CARRÉ, associé, pas. du Caire, 77.

CLUB DES HOMMES LIBRES.

MANIFESTE.

L'AN 1848, LE 8 MARS.

Les Citoyens soussignés, réunis dans la salle Montesquieu,

Convaincus que, dans les circonstances présentes, il est du devoir de tous de se rapprocher, de se réunir en société, soit afin de s'éclairer mutuellement sur l'étendue de ses droits et de ses devoirs, et sur le choix à faire dans les élections prochaines, soit pour appeler l'attention des assemblées nationales sur les grandes questions sociales qui s'agitent en ce moment, soit enfin (et c'est là le point le plus essentiel) pour établir une tribune populaire où seront discutées les réformes des institutions politiques qui viendraient à s'écarter de leur véritable destination ;

Également convaincus que l'union sociale n'a pas seulement pour objet la liberté d'un ou de plusieurs individus, la jouissance d'un ou de plusieurs droits ;

Mais la liberté illimitée de tous les citoyens, la possession de tous les droits imprescriptibles inhérents à la qualité d'hommes libres ;

Qu'il faut une garantie à la Liberté ;

Que cette garantie ne sera efficace que quand elle sera suffisante, et qu'elle ne sera réellement suffisante que lorsque les coups qu'on peut porter à la liberté seront impuissants contre la force destinée à la défendre ; quand en un mot la force destinée à défendre la liberté ne pourra pas l'attaquer, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour ;

Qu'il importe au bien de la chose publique que chacun montre *sa foi dans ses œuvres*, par l'émission au grand jour de ses idées, de ses opinions, de ses principes ;

Que pour arriver au résultat demandé, les besoins de la cause démocratique nécessitent d'urgence la création de clubs patriotiques partout où de semblables réunions pourront avoir lieu ;

Qu'enfin l'opinion de citoyens français sur la chose publique ne peut avoir un effet salutaire qu'autant que son action sera incessante, sa surveillance et son contrôle journaliers.

Ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes :

Art. 1. Il est fondé un Club patriotique, sous la dénomination de *Club des Hommes Libres.*

Art. 2. Les citoyens fondateurs du *Club des Hommes Libres* mettent en tête de leurs devoirs la surveillance générale à exercer sur tout ce qui intéresse la chose publique.

Art. 3. Ils étudieront et discuteront la formation et l'organisation intérieure des différentes branches du service public.

Art. 4. Ils étudieront également, et discuteront les précautions politiques dont il est sage d'entourer le pouvoir, afin que, toujours utile, il ne puisse jamais être dangereux.

Art. 5. Les séances du club seront quotidiennes.
Les membres se réuniront au lieu et à l'heure qui seront ultérieurement fixés.

Art. 6. Tous les citoyens qui désireront faire partie du *Club des Hommes Libres*, sont invités à se présenter immédiatement, et à donner leur nom soit aux journaux spéciaux des clubs, *la Commune de Paris, la République, le Tam-Tam Républicain,* soit aux commissaires qui se sont volontairement chargés de recevoir les adhésions.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Fait en séance, à la salle Montesquieu, les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres du bureau provisoire,

PELLÉ, avenue de Saint-Cloud, 4 bis, Passy ;
GADOU, décoré de Juillet, 3, rue Saint-Lazare ;
NAVOISEAU, rue Coq-Héron, 1 bis ;
A. MALLET, 36, rue Saint-Nicolas d'Antin ;
RAUX, mécanicien, passage du Hâvre, 40 ;
L. CANNET, 21, rue du Bouloi ;
E. LEFÈVRE, Président provisoire, rue des Bons-Enfants, 27.

* Voir la *Commune de Paris* du 14 mars, id. du 16 mars, p. 2, col. 2, séances sur la rentrée des troupes dans la capitale.

AUX CITOYENS ÉLECTEURS

du département de la Seine.

CHERS CONCITOYENS,

Je sollicite l'honneur d'être élevé par vos suffrages à la députation de Paris, parce que j'ai la ferme conviction que si vous m'envoyez à l'Assemblée Nationale, je pourrai y rendre d'utiles services au pays. Je puise cette conviction, comme homme privé, dans le désintéressement, la droiture, l'indépendance de mes sentiments ; comme citoyen, dans la sincérité, l'ardeur et l'énergie de mes opinions politiques.

Je suis né parmi cette bourgeoisie dont on a prétendu faire une aristocratie, mais qui n'est qu'une portion de la classe des travailleurs parvenue à l'aisance, La perte de la fortune de mon père m'a fait rentrer dans les rangs de la commune famille ; j'ai été ouvrier, pendant plusieurs années ; j'ai mangé de ce pain amer qui ne nourrit pas toujours le corps, mais qui fortifie toujours le cœur.

L'expérience des conditions extrêmes de la société m'a appris à les connaître et surtout à sympathiser avec le peuple. J'ai été, comme écrivain et comme journaliste, un des premiers à exposer les souffrances, l'existence précaire et la misère des ouvriers dans l'organisation actuelle de l'industrie ; j'ai été un des premiers à demander qu'ils fussent admis aux mêmes droits politiques, au même bien-être matériel et aux mêmes avantages sociaux que les autres classes de citoyens.

J'ai toujours pensé que la République était la seule forme de gouvernement qui pût donner à la France les moyens d'accomplir ce grand acte de réparation et de justice envers les classes laborieuses. J'ai donc toujours été un ardent apôtre des principes républicains, parce que leur triomphe devait assurer le triomphe de la cause des travailleurs.

En un mot, j'ai été en tous temps, dans toutes les circonstances, l'homme du peuple, l'homme de la République ; et je puis dire qu'il n'y a pas dans mes écrits une ligne qui ne soit un cri du cœur pour l'humanité, ou un cri de la conscience pour la liberté.

Mais je n'ai jamais pensé que les droits des travailleurs pussent être inconciliables avec les intérêts des classes aisées ; ni que ce qu'on appelait la bourgeoisie fût naturellement l'ennemie du peuple. C'eût été calomnier la providence de Dieu et méconnaître le cœur de la grande famille française.

J'ai reconnu, au contraire, qu'il y avait entre les classes laborieuses et les classes aisées, non point des passions haineuses, mais un malentendu; non point une hostilité fatale, mais des rapports mal établis. J'ai toujours cru que pour arriver à la conciliation générale de tous les intérêts, il fallait élargir les bases constitutives de l'industrie, de l'agriculture, du commerce; et que cette réforme accomplie, on verrait se substituer à l'état antisocial qui met d'un côté l'aisance et de l'autre la misère, une seule classe de citoyens, participant chacun dans la proportion de leur travail particulier aux avantages, aux bénéfices et aux économies de la production.

Quant à ma vie active, comme homme politique, j'ai écrit, de 1831 à 1840, dans tous les journaux, toutes les revues périodiques et tous les recueils, qui ont servi de tribune ou d'organe au parti démocratique. En 1833 et 1834, nommé membre et secrétaire de la commission de *l'Enquête Ouvrière*, dans laquelle siégeaient des ouvriers et des industriels, j'ai rédigé, de concert avec M. de Cormenin, un formulaire complet d'enquête sur la condition physique, industrielle et morale des travailleurs. En 1837, j'ai fait partie, comme l'un des représentants de l'opinion républicaine, du grand Comité de Coalition, par lequel je fus chargé de préparer le bulletin des élections.

Quelques années plus tard, j'ai publié le premier travail général qui ait paru sur la colonisation de l'Algérie, et, plus récemment encore, la première histoire communale des villes de France. Le lendemain de la révolution de 1848, à laquelle j'ai eu l'honneur de prendre une part active, j'ai été nommé Délégué du Gouvernement Provisoire pour le maintien de la circulation sur le chemin de fer de Corbeil et d'Orléans, qui transporte le tiers de l approvisionnement de Paris. Je suis parvenu à le préserver d'une destruction complète, tandis que les autres grandes voies de fer étaient dévastées par des bandes de malfaiteurs. Enfin, membre et secrétaire de la commission du Comptoir National d'escompte de la ville de Paris, j'ai été l'un des quatre rédacteurs de ses statuts généraux et de son acte de société.

Voilà pour mon passé. Voici maintenant ce que je ferai dans l'Assemblée Nationale : je n'accepterai pas d'autre principe constitutif que le gouvernement républicain, c'est-à-dire le gouvernement de tous dans l'intérêt de tous; d'autre pouvoir suprême que la souveraineté nationale; d'autre système électoral que le suffrage universel; d'autre liberté qu'une liberté illimitée en matière d'association, de presse, d'opinion et de croyances religieuses.

Je demanderai le dégrèvement de l'industrie et du commerce par la modification et l'abaissement de nos tarifs de douane; l'abolition graduelle de toutes les charges qui pèsent sur les subsistances; la plus grande diminution et la meilleure répartition possible des impôts; des réductions considérables dans les dépenses de toutes les branches de l'administration; et l'application des ressources économisées du budget aux grands travaux publics, à l'instruction populaire, à l'enseignement professionnel et à l'encouragement des lettres, des sciences, des arts et du théâtre.

Je demanderai, non pas seulement l'égalité des citoyens quant aux droits politiques et aux lois civiles, mais leur égalité dans le bien-être matériel et dans les avantages de la vie; le respect de la propriété et de la famille; la suppression

de la mendicité et des secours de la charité légale, au moyen de l'organisation du travail et de l'établissement d'une caisse de retraite ; l'application du principe de l'association au grandes exploitations industrielles et rurales ; des institutions de crédit, des écoles pratiques et des fermes modèles pour les campagnes ; enfin, le libre échange autant qu'il pourra se concilier avec les intérêts sacrés de l'industrie nationale.

Je demanderai surtout que la lettre de la constitution républicaine, qui va être solennellement donnée à la France, soit vivifiée par l'esprit de liberté, d'égalité, de fraternité ; que ces grands principes passent des actes du gouvernement dans les idées, les mœurs, les relations communes ; et qu'ils nous garantissent contre toute tentative d'exclusion ou d'oppression de la minorité par la majorité, ou de la majorité par la minorité, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit.

ARISTIDE GUILBERT
35, rue Larochefoucauld.

Imp. Claye et Taillefer, rue Saint-Benoît, 7.

AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE PARIS.

CITOYENS,

La Convention avait dans son sein plusieurs étrangers. C'était là une manifestation éclatante de l'impérissable principe de la fraternité des peuples.

Il appartient aux démocrates de Paris de faire revivre un tel précédent, en envoyant à l'Assemblée Nationale un condamné politique de Nicolas, qui a combattu sans relâche pour l'humanité et la liberté.

La cause de la France est celle du monde, comme la cause du monde est celle de la France. J'apporte à ma patrie de prédilection l'expérience et les idées de tous les pays qui m'ont d'abord abrité, car pour arriver jusqu'à vous, Citoyens, j'ai marqué de grandes étapes, en étudiant les peuples, leurs institutions et leurs langues.

Si la France a beaucoup à enseigner aux autres nations, elle a, à son tour, plusieurs institutions à leur emprunter.

La révolution de 1848 est surtout sociale ; il faut en poursuivre les conséquences, et je crois que rien de durable ne sera édifié tant que l'état de l'ouvrier et la condition de la femme ne seront pas modifiés.

La solution de ces questions n'est pas introuvable, mais il faut marcher d'un pas résolu. Je ne cesserai d'être à cet égard PROGRESSISTE DANS LE PROGRÈS MÊME. Mon passé répond de mon avenir.

En prétendant à l'honneur insigne d'être représentant, j'obéis à mon devoir plus qu'à mon ambition. Les libertés conquises le 24 février, assurées à la France, pourraient être escamotées à l'Europe. Je saurai les défendre, si vous me confiez le mandat que je sollicite.

IVAN GOLOVINE.

AUX ÉLECTEURS

DU Xe ARRONDISSEMENT.

Au moment où tous les citoyens sont appelés à se réunir pour envoyer à la Convention ceux qui, par leur caractère et leurs capacités, peuvent le mieux défendre nos droits et nos intérêts, il me semble à propos de soumettre au jugement des électeurs les réflexions suivantes :

Il est actuellement démontré que le seul gouvernement possible en France, c'est le gouvernement républicain, puisque c'est le seul qui puisse sérieusement répondre aux besoins de tous. Nier cela, c'est nier la lumière, c'est jeter inutilement du trouble dans les idées des personnes faibles ou timides par nature.

Ce qu'il importe donc aujourd'hui, et ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en garde contre les influences des hommes plus ou moins habiles dans l'art de séduire ou de persuader, afin de rester libre, sincère et vrai dans son jugement. Autrement le suffrage universel ne serait qu'une véritable fiction. Il faut donc que chaque citoyen soit bien pénétré du devoir qu'il a à remplir dans une circonstance aussi solennelle. Il faut penser que toute l'Europe nous regarde et nous attend à la grande œuvre qui doit enfin décider à jamais l'ensevelissement des trônes monarchiques et le triomphe de la liberté.

Une idée assez généralement répandue, et contre laquelle je proteste, c'est de croire que notre choix doit se fixer exclusivement sur ce qu'on appelle aujourd'hui les républicains de la veille, c'est-à-dire ceux qui, avant les derniers événements, faisaient une opposition vive au gouvernement déchu, en proclamant partout les idées républicaines. Certes, notre reconnaissance et notre admiration ne sauraient être trop grandes pour ces hommes courageux sans lesquels la révolution n'était pas possible. C'est à eux qu'appartiennent les lauriers de la victoire, c'est à nous à les glorifier de leur triomphe, c'est à nous à les proclamer partout les conquérants de nos libertés.

Mais après le combat qui décide la victoire, après la conquête enfin, il fallait relever les victimes, et le premier besoin qu'éprouvait notre cœur, c'était de leur rendre un dernier hommage, en déposant sur leur tombe la couronne du martyr. Ce devoir, nous l'avons rempli dignement. Mais c'est ici que la scène change tout-à-coup.

Les hommes de la veille, qui se sont illustrés dans la bataille, ont rempli glorieusement le mandat qu'ils s'étaient imposé ; la révolution est terminée, l'ancienne dynastie est chassée. La République triomphante est proclamée, et avec elle les principes irrévocables de LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Donc il n'y a plus aujourd'hui en France que des citoyens qui sont libres, qui sont égaux en droit et qui sont frères.

Plus de distinction entre les républicains d'hier et ceux d'aujourd'hui. Plus de privilèges, plus de corruption, plus d'intrigues. Tout doit être mis en délibération ostensible et publique et ressortir de la majorité, qui approuve ou condamne. Le mérite seul, reconnu par les masses, a droit aux suffrages. A mérite égal, et seulement dans ce cas, la préférence doit tomber sur le républicain de la veille.

Qu'est-ce qu'il nous faut aujourd'hui, et qu'est-ce qui peut sauver la France? C'est une Chambre composée d'hommes honnêtes et d'une capacité réelle.

Il faut donc se pénétrer tous de l'importance qu'il y a pour chaque citoyen de s'affranchir de toute influence extérieure, de celle surtout si commune de nos jours : l'influence de la parole facile et brillante; de ne se fier qu'à son propre jugement, qui doit lui faire choisir de préférence le fonctionnaire le plus impartial, le plus honnête et le plus propre à remplir l'emploi qu'on lui confie. C'est sur sa moralité et sur ses capacités intellectuelles qu'il nous importe surtout d'être parfaitement renseignés. Nous ne saurions donc à cet égard porter trop loin nos investigations.

Qu'est-ce qui ne comprend pas aujourd'hui qu'il n'y a de salut pour la France que dans l'unité et dans l'ordre qui en résulte? Qu'est-ce qui pense à une restauration? quelques insensés ou quelques intrigants; or, il est facile de faire revenir les premiers de leur erreur, et on confondra incessamment les autres. On peut donc choisir sans crainte parmi tous les citoyens honnêtes et capables sans s'attacher exclusivement à ceux que l'on est convenu d'appeler les républicains de la veille.

L'homme passionné, actif, ardent, est assurément l'homme nécessaire, indispensable pour déterminer la révolution; mais ensuite, lorsqu'il s'agit d'organiser, de combiner, d'établir définitivement un gouvernement régulier, où les intérêts de tous doivent être protégés, il faut des hommes d'une capacité toute différente. C'est alors qu'il faut appeler à la direction des affaires de l'État des hommes sages et réfléchis, des hommes d'une expérience pratique et qui ont fait preuve d'intelligence dans des circonstances difficiles, sans jamais rien perdre de leur dignité personnelle. Ces hommes-là sont d'autant plus précieux qu'ils sont rares et, par conséquent, difficiles à trouver. Mais il s'en trouve dans les républicains du lendemain comme dans ceux de la veille. C'est à nous tous, électeurs, à nous consulter fraternellement, sans passion, sans haine pour le passé, sans idée fixe arrêtée à l'avance, sans autre idée enfin que le salut commun de la patrie.

Certes, la tâche est laborieuse et difficile dans un moment où tous les intérêts particuliers sont plus ou moins compromis, résultats inévitables de la révolution.

Nous avons un gouvernement provisoire composé d'hommes dont le dévouement a été soumis à de rudes épreuves; il n'y a donc pas lieu de douter de leurs intentions. Si cependant quelques-uns parmi nous pensaient qu'il se trouve, dans le gouvernement provisoire, un ou plusieurs de ses membres qui ne sembleraient pas réunir toutes les qualités désirables pour répondre à la confiance générale, je soutiens qu'il serait insensé de voir là un sujet d'alarme ou d'inquiétudes sérieuses, puisque rien encore n'est définitivement constitué. Dans une révolution comme celle qui vient de s'accomplir, il y a des hommes qui, pour le moment, sont indispensables ou qu'on ne saurait repousser sans un grave inconvénient. Il en résulte quelquefois des actes déplorables, sans doute, mais auxquels cependant il ne faut pas attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent. Il faut comprendre que l'on ne peut pas en quelques jours reconstruire, sur des ruines encore brûlantes du volcan qui les a formées, un édifice solide et magnifique que tout le monde puisse admirer.

Les jours passent vite et les heures même sont précieuses dans le moment actuel. Il faut donc employer notre temps utilement. C'est le perdre que de le passer à des dissertations intempestives, surtout en s'occupant de ces grandes questions de l'organisation du travail, dont le gouvernement pro-

visoire s'occupe, puisque le résultat de cet important problème sera soumis incessamment à la Convention. C'est d'ailleurs une de ces grandes questions qui ne peuvent être résolues que par des hommes pratiques et tout-à-fait éclairés dans la connaissance de ces nombreux systèmes qui, depuis longtemps déjà, ont été imaginés par divers philosophes socialistes.

La question importante aujourd'hui, c'est de comprendre l'extrême nécessité qu'il y a de chercher à rassurer les plus timides, les plus craintifs ou les plus incrédules, que la République n'est pas, ainsi que tant d'insensés le répètent, un rêve de l'âge d'or, une utopie impossible à réaliser ; mais, au contraire, la seule forme de gouvernement désormais possible en France, parce que c'est le seul qui puisse promettre une Constitution où les intérêts de tous, ceux du riche comme ceux du pauvre, seront également protégés.

Une fois que cette idée sera généralement répandue, on comprendra, sans doute, l'importance de ne pas s'attacher à critiquer ou à blâmer, par mille petits raisonnements divers, tous les actes du gouvernement provisoire que chacun interprète à sa manière.

On comprendra alors que le devoir de tout citoyen honnête, et doué d'un véritable sentiment de patriotisme, c'est, pour le moment surtout, de soutenir et de défendre énergiquement tous les actes du gouvernement actuel, afin de pousser de toutes ses forces à *l'unité*, qui seule peut amener l'ordre, qui, à son tour, amènera nécessairement la confiance et le calme dans les esprits inquiets et troublés.

C'est dans cet état de calme et de tranquillité que nous pourrons nous affranchir de toute influence extérieure, et par conséquent choisir, avec conscience et discernement, les hommes que nous croirons sincèrement les plus dignes de notre confiance pour nous représenter à la Convention nationale.

Citoyens, il faut que nous soyons tous bien convaincus que si nous voulons, chacun en ce qui nous concerne, travailler au salut de la France, c'est surtout en nous unissant pour repousser énergiquement tous ceux qui laisseraient dans notre esprit le moindre doute sur leur dévouement à la République.

Notre choix ne peut donc se fixer, dans aucun cas, sur les hommes ambitieux, orgueilleux, despotes ou égoïstes, qualités précieuses sous un gouvernement monarchique, mais essentiellement nuisibles sous un gouvernement républicain.

Il faut, au contraire, que notre choix s'arrête sur ces hommes sympathiques qui, dans le cours de leur vie, ont toujours montré des sentiments nobles et généreux, ceux qui comprennent que l'intérêt le mieux entendu est celui qui profite en même temps à l'individu et à la société, ceux enfin qui n'ont sollicité, sous les gouvernements passés, ni honneurs, ni sinécures largement rétribuées.

Arrière tous ces insatiables dévorants du budget ! arrière tous ces aristocrates vaniteux, blasés par les abus et les prodigalités de toute espèce ! arrière tous ces vils serviteurs du pouvoir déchu ! Il n'y a plus de place ici que pour le citoyen honnête et laborieux. Le peuple souverain règne et gouverne. Il donnera bientôt au monde cet utile enseignement pour toutes les nations civilisées, que le sentiment des sublimes vertus n'est pas aussi généralement répandu dans les classes élevées que parmi les classes laborieuses, que c'est, au contraire, à ce peuple, trop longtemps méconnu, qu'il appartient de montrer à ses oppresseurs, qui voulaient le flétrir, qu'il sait vaincre et pardonner, et que ces mots de LIBERTÉ, d'ÉGALITÉ et de FRATERNITÉ qu'il proclame, ne sont pour lui que le synonyme de JUSTICE.

GIRALDON, graveur.
10e légion, 4e bataillon, 5e compagnie.

Paris. — Imprimerie Gerdès, 10, rue St-Germain-des-Prés.

A MES CONCITOYENS

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Citoyens,

Celui qui se présente à vos suffrages doit mettre sous vos yeux sa vie tout entière. Il doit vous faire savoir qu'il fut toujours fidèle au principe inauguré dans les faits par l'admirable victoire du peuple. Il doit le prouver pour que vous puissiez dire avec confiance : « *Celui qui n'a jamais changé ne changera jamais.* »

J'étais bien jeune quand éclata la révolution de juillet ; cependant plein d'amour déjà pour le principe démocratique, plein de douleur de le voir foulé aux pieds par la royauté, j'allai en Amérique étudier les institutions républicaines.

J'y restai trois ans, occupé de me rendre compte de ces problèmes politiques et économiques résolus par la sagesse des citoyens des États-Unis. Je revins, ne songeant plus qu'à faire profiter mon pays de mes études. Le spectacle du bien-être complet que j'avais trouvé partout, dans les villes comme aux champs nouvellement défrichés, m'avait frappé. Convaincu déjà de la grandeur et de la beauté du principe démocratique, j'en voyais et j'en touchais en quelque sorte le côté *utile*.

Ces principes sont toujours les miens. Je pense qu'il faut travailler à la régénération de nos concitoyens, de nos frères ; par le bien-être largement réparti, leur rendre la vie facile et à bon marché. Je voudrais que chacun eût un logement sain, aéré, une nourriture suffisante obtenus, par un travail proportionné aux forces de l'homme ; et je serais heureux, Citoyens, que vous me donnassiez votre mandat pour m'occuper de cette tâche que rendent aujourd'hui plus facile les principes proclamés par notre Révolution de Février.

Revenu en France en 1834, je concourus à la fondation de la *Revue Républicaine*. Depuis lors, je n'ai cessé de prendre part à la lutte, en payant de ma personne, de mon travail et de mon patrimoine. Toute ma vie appartient au parti démocratique. J'ai sans cesse combattu sous sa bannière, et s'il a eu dans ses rangs des soldats qui se sont mis plus en évidence, il n'en a pas eu de plus fidèle.

Au temps des persécutions contre la presse, je devins un des fondateurs de la *Réforme*.

Au premier mouvement de la Révolution, j'étais dans les bureaux de ce journal. Les principes de toute ma vie m'ordonnaient de me porter en avant. J'eus le bonheur de contribuer à la chûte d'un gouvernement qui ruinait et déshonorait mon pays.

Pas un jour, pas un moment, je n'ai cessé de servir la cause que j'avais embrassée. Avec le concours des citoyens François et Étienne Arago, Louis et Charles Blanc, Le-

dru-Rollin, Lamartine, Quinet, Cayot, Jourl, Thiéry; j'avais créé en 1844 l'*Almanach du Mois*, revue républicaine, dont les travaux étaient reproduits avec empressement par la presse démocratique.

Vous savez maintenant qui je fus; ma couleur politique n'est pas douteuse. Quand il y eut quelque danger à la montrer, je ne la cachai jamais.

Citoyens, je serai ce que je fus toujours. Plein d'un ardent amour pour cette triple expression du Gouvernement républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité*, je chercherai à la traduire, en élevant le niveau du bien-être général. Loin de proscrire la concurrence dans le travail, je dirai : *Concurrence Libre* ; lutte laborieuse de la main et de l'intelligence, combat qui excite l'émulation et crée le progrès. Mais je dirai aussi : Secours au faible pour soutenir la lutte, qu'on lui fournisse le capital nécessaire et les instrumens de travail ! J'ai indiqué dans une brochure qui va être livrée à l'impression, les moyens simples et équitables d'organiser des *Banques Communales* alimentées par un impôt proportionnel sur les successions et sur les revenus.

Je ferai mes efforts pour que l'état favorise la navigation et donne au trop plein de notre population les moyens d'acquérir cette vie large et libre, cette abondance que la prévoyance divine a répandue sur toute la surface de la terre, afin que l'humanité ne restât pas agglomérée sur un seul point du globe.

Profitant de ce que m'ont appris mes voyages et mon expérience, je m'opposerais à ce qu'un centime sortît des coffres de la République pour des travaux improductifs. Dans la *Réforme* des 18 et 23 septembre dernier, je rappelais au Gouvernement que, pour une somme beaucoup moindre que celle employée par lui aux travaux d'art sur les chemins de fer, les Etats-Unis avaient sillonné de rails l'étendue de leur vaste territoire.

Je ne verrais dans le mandat législatif confié par vous qu'un moyen d'arriver à ce double résultat qui me semble résumer le bonheur de mon pays : Augmenter le bien-être des citoyens en puisant à de plus larges sources; diminuer les charges de l'impôt en réduisant les dépenses.

Je me préoccuperai surtout, Citoyens de l'Oise, du sort de 25 millions d'habitans des campagnes de cette majorité de la France que l'on oublie trop aujourd'hui pour ne s'occuper que du sort des travailleurs des villes.

Salut et Fraternité,

EUGÈNE GUILLEMOT, de Pont-Sainte-Maxence,

1er Adjoint au Maire du 1er arrondissement de Paris, rédacteur de la *Réforme.*

Citoyens et chers camarades,

Comme je me plais à rendre hommage à la vérité, je dois rappeler aux débitants de boissons la journée du 5 mars et l'accueil bienveillant de MM. Garnier-Pagès et Duclerc, sous-secrétaire d'Etat, auxquels nous devons la suppression de l'exercice des droits réunis. Par l'empressement qu'ils ont mis à nous être agréables, ils ont acquis à notre reconnaissance générale nos suffrages à la Représentation nationale.

DIGARD,

Président de l'association de l'Union des gardes nationaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Aux citoyens du Puy-de-Dôme.

CITOYENS DU PUY-DE-DOME,

Quand on a établi des principes vrais, il reste à les appliquer; et, pour cela il faut en déduire toutes les conséquences rigoureuses, sans reculer devant aucune, sans contrarier le développement d'une seule d'entre elles. Commencez par la vérité et finissez par la réticence: vous n'avez qu'un monstrueux mensonge. C'est ainsi que s'engendrent les contre-révolutions qui appellent, en insultant aux droits, des commotions politiques nouvelles, et qui sont responsables du sang versé. Non, la vérité ne se fractionne pas; elle est indivisible et une comme la RÉPUBLIQUE dont vous vous glorifiez, à juste titre, d'être les membres, les enfants.

Or, n'oubliez jamais, citoyens, que cette grande République, fondée par l'héroïsme, cimentée par le sang de nos pères, cette grande République qui vient de se relever aujourd'hui plus fière et plus belle qu'une vierge d'Athènes, en embrassant vos fils et vos frères blessés et morts pour elle, porte cette devise:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

Paroles saintes! trinité symbolique qui résume les principes de notre développement et de notre force, qui nous révèle tous nos devoirs en même temps que tous nos droits! Paroles magiques que l'empereur de la Rome païenne n'entendit qu'en pâlissant sortir de la bouche du Christ, qui venait éclairer et régénérer le monde! Paroles que les tyrans ont toujours interceptées sur la lèvre des apôtres de l'humanité.

Citoyens, hommes libres, égaux et frères, vous êtes revêtus d'un bien grand sacerdoce; sublime et sainte, si vous l'accomplissez bien, votre tâche, si vous êtes prévaricateurs, est un fardeau terrible. Vous n'êtes pas seulement les fils de la France, vous êtes la lumière du monde. Ces paroles d'amour et de vérité que vous allez prononcer, vous ne les prononcez pas seulement pour la France, mais pour tous les hommes qui sont vos frères.

Le peuple de France est le Christ des peuples.

Mais qui va proclamer ces paroles à la face du monde? Quels hommes choisirez-vous pour faire triompher ces principes dont il nous faut toutes, entendez-le bien, toutes les conséquences?

Seront-ce les républicains du lendemain? Prenez-y garde, citoyens, mes frères; les hommes qui ont fait la révolution vous le répètent tous les jours, parce qu'ils savent bien que vous ne pouvez trop vous pénétrer de cette maxime qui est le salut commun :

Ne faites pas défendre la liberté par des égoïstes, par des ambitieux, par des exploitants de tous les régimes : vous la livreriez comme Judas livra le Christ;

Ne confiez pas le maintien de l'égalité à des hommes qui n'ont pas oublié leurs titres d'hier, leurs priviléges de la veille : vous redescendriez dans la servitude et la subordination des castes;

N'appelez pas à proclamer la fraternité universelle ceux qui, hier encore, vous traitaient de sujets, de vassaux, de serfs et d'esclaves : vous retomberiez à bon droit sous l'injustice de leur pouvoir.

Malheur! malheur! citoyens, mes frères, si vous confiez le char révolutionnaire à des hommes intéressés, dans leur orgueil stupide, à le faire reculer. L'explosion de la colère du peuple montera encore une fois comme une mer qui ne connaît pas de digues : malheur! Cette fois elle retomberait terrible.

Mais non, vous ne compromettrez pas une sainte cause, qui est la cause de l'humanité. Vous saurez tous cimenter de plus en plus, par le sage discernement de votre vote, la liberté des hommes égaux et frères.

Citoyens du Puy-de-Dôme, ce n'est ni par des promesses (vous en avez tant reçu d'illusoires!), ni par mon panégyrique que je chercherai à conquérir vos suffrages. Mes antécédents vous sont connus : luttes avec la famille, luttes contre la plus exécrable des monarchies, rien n'a pu me faire reculer d'un pas; les principes sont éternels comme les serments, et je pense et répéterai, s'il le faut encore au jour de la bataille, ces mémorables paroles de la plus sublime des représentations nationales : Périsse notre mémoire plutôt qu'un principe.

Toussaint BRAVARD,

Médecin à Jumeaux-sur-Allier,

Commissaire du gouvernement pour le département de la Haute-Loire.

MANIFESTE

Du Club des Travailleurs de Saint-Pierre-Lès-Calais.

Travailleurs des Villes, des Campagnes et des Ports.

FRÈRES,

Nos camarades, nos frères de Paris, viennent de chasser le gouvernement des *satisfaits corrompus*, qui avaient faussé une à une toutes les institutions acquises par la victoire du peuple en 1830, et confisqué nos libertés ; en un mot, aux droits de l'argent qui faisait seul la valeur de l'homme, ils ont substitué la valeur morale, le droit égal pour tous de l'intelligence et du cœur. Cette victoire, ils l'ont conquise glorieusement au prix de leur sang ; ils la maintiennent par leur union et leurs sacrifices magnanimes.

La RÉPUBLIQUE décrétée fut la récompense de leur valeur; et les principes de LIBERTÉ, d'ÉGALITÉ et de FRATERNITÉ furent la base des garanties sociales pour l'avenir.

Les institutions s'organisent, nous sommes tous appelés à y concourir. Quels sont nos devoirs ? Pour résoudre cette question, disons quelle est la situation :

Les élections se préparent dans les départements ; les intérêts de clocher tendent à fausser la victoire conquise, car ils préparent la Représentation Nationale par une seule classe. Nos intérêts y seraient méconnus et bientôt oubliés comme par le passé. Une république peut être aristocratique, et ainsi nécessiter de nouvelles révolutions. La Suisse en est un exemple. Nous avons eu assez de révolutions ; il faut les rendre dorénavant impossibles par le concours de tous les droits à la marche du vrai progrès.

N'y aurait-il pas lâcheté de notre part à voir tranquillement le prix de la valeur du sang de nos frères leur être enlevé par l'ancien esprit, qui, tout autour de nous, n'a fait que changer de visage, et qui crie maintenant vive la République dans l'espoir de revivre avec elle ?

Unissons-nous donc, travailleurs des villes, des champs, des ports ; notre union fera notre force.

Imitons nos frères de Paris ; ils ont combattu avec valeur ! ils sont paisibles dans leur force et dans leurs souffrances ! ils pratiquent la Fraternité dans le dévoûment.

Sachons donc nous dévouer aussi, soyons paisibles dans nos souffrances. La paix ramènera la confiance, et la confiance le travail.

Imitons nos frères de Paris. Ils s'organisent, ils auront des représentants sortis d'entre eux ; ne les laissons pas seuls, envoyons-y aussi des représentants sortis de nos rangs pour aller les soutenir. Pour cela, voici à quoi chaque travailleur doit, d'après nous, s'engager.

Sur 17 députés du département, il n'est pas exorbitant, de la part de la popula-

tion la plus nombreuse, d'en réclamer au moins 5 :

Un ouvrier de l'industrie;

Un ouvrier des corps d'état;

Un ouvrier de la navigation ;

Deux ouvriers des champs, c'est-à-dire deux cultivateurs.

C'est pourquoi, formons nous-mêmes nos listes et mettons ce nombre de nos vrais représentants en tête. Que pas un de nous n'accepte de liste de ses maîtres. Que ceux de nos camarades qui savent lire et écrire soient les secrétaires des autres.

Organisons-nous dans notre département. Entrons de suite en correspondance, que chaque club propose des candidats, les plus instruits, les plus dévoués, les plus moraux. Ils doivent aller siéger à la face de la France, de l'Europe entière.

Ouvriers d'Arras surtout, dépêchez-vous, organisez-vous et envoyez-nous vos candidats, sur lesquels nous puissions compter, Si vous avez dans vos rangs des hommes capables, faites-les-nous connaître, donnez-nous les détails nécessaires sur leur compte. Nous les accepterons de vos mains, mais de vos mains seules. Si vous voulez un des nôtres, demandez-le-nous, nous tâcherons de le trouver. Ouvriers du département, imitez-nous, c'est le seul moyen de réussir.

Ouvriers des ports, donnez-nous vos candidats, nous vous donnerons les nôtres. Acceptons-nous les uns les autres, comme frères.

Ouvriers, cultivateurs, vous aussi représentez dignement, sérieusement, le sol de notre belle France, notre mère nourricière. Cherchez parmi vous deux paysans, deux vrais paysans, mais non pas deux *Messieurs*, nous vous promettons de les soutenir par tous nos votes, et vous aussi soutenez-nous, acceptez les noms que nous vous présenterons. La victoire nous appartiendra.

Enfin, tous ensemble, n'acceptons les noms nécessaires pour compléter nos listes que de ceux que nous connaissons depuis *long-temps* pour nos vrais amis, et ici aussi, unissons-nous en faisant taire encore une fois nos sentiments personnels devant le bien général.

Alors, nous pourrons nous livrer avec confiance au travail, car nous serons protégés par la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, qui ne seront plus de vains mots, et nous pourrons apprendre à nos enfants à aimer et à se dévouer pour LA RÉPUBLIQUE !

Au nom du Club, le Comité :

ISAAC, *secrétaire.*

VENELLE (Aug.), *président* ;
DERNIS, *viçe-président ;*

LEULIETTE, DUFEUTRELLE, NOYELLE, LONGUET (Louis), LONGUET (Zéphir), LANGLOIS (Jean-Marie), VÉREECQUE, HYES.

ISAAC, *secrétaire.*

Imprimerie A. LELEUX, rue Nationale, 7.

PROFESSION DE FOI.

Les chances favorables à notre candidature augmentent à proportion que le danger pour la liberté grossit. De toutes parts les apostats de 1830 reparaissent; enhardis par l'indulgence du peuple, ils en sollicitent un nouveau mandat pour lui river de nouveaux fers. Profitant de la crise qu'ils ont produite, ils le menacent de sa ruine; ils lui exhument le cortége effrayant de la faim, du pillage et de la dévastation que la ruine entraîne. — C'en est fait; sans eux tout est perdu, anéanti!

Au loin, la province pressurée s'émeut; oublieuse du passé, elle écoute ces renégats, et sans songer, l'ingrate! qu'à ses ovations impies les mânes de nos glorieux martyrs frémissent de honte et d'indignation, elle fait repercuter jusque dans leur tombe l'écho de ses profanes applaudissements.

Tant d'impudeur, le lendemain du pardon, est un outrage au vainqueur; le peuple de Paris y voit aussi une menace et se repent de sa magnanimité : çà et là les groupes qu'il forme grondent la menace; dans plusieurs clubs sa colère plus véhémente se traduit en imprécations; la candidature de Thiers, Barrot et consorts y a produit l'inauguration du buste de Marat et la candidature de son panégyriste.

C'est à la même recrudescence révolutionnaire que l'auteur de la *Véritable République* doit les nombreuses demandes de sa profession de foi. Le peuple a compris qu'il lui fallait des hommes dont le caractère énergique osât tenter ce que leurs convictions bien arrêtées auraient conçu, et qui, par leurs garanties de désintéressement et de probité, lui offrissent la certitude de voir enfin succéder la justice à la partialité, l'économie aux dilapidations, la loyauté à l'intrigue.

Rien, ce nous semble, n'est plus facile que de réaliser cette œuvre si, après s'être pénétré de la pensée qui a dicté la formule des principes sur lesquels notre régénération sociale a été entreprise en 89, on y a puisé aussi la foi que ces principes découlent exclusivement de Dieu.

Nous qui avons acquis cette foi, nous suivrons le cours des législatures successives dans leurs travaux, depuis cette époque de lumières jusqu'à la chute de la convention, et nous tâcherons de réaliser sans transition les réformes politiques et sociales applicables à l'humanité qu'elles n'ont pu établir.

De là, pour forme de gouvernement, la *République*, comme étant la seule compatible avec le maintien de la somme de droits imprescriptibles à l'homme qui constituent sa *liberté*. — La *République*, parce qu'elle exclut seule les privilèges et les distinctions contraires à l'*égalité*. — La *République*, parce qu'elle établit une solidarité générale d'intérêts entre tous en les harmonisant avec la *fraternité*.

Une telle République étant démocratique, il s'ensuivra l'impôt progressif ne frappant que le superflu, jusqu'au point de parvenir au degré d'égalité qui est de droit rigoureux. Ce droit consiste d'abord à ce que l'opulence pourvoie à l'existence des nécessiteux; ensuite, qu'elle subvienne à toutes les dépenses du Gouvernement, y compris le remboursement de la dette publique qui l'a créée, car l'opulence ne peut provenir que d'une inéquitable répartition.

La ressource d'une République doit se trouver dans la bourse des citoyens; du moment qu'elle assure le nécessaire à tous, elle peut disposer souverainement de l'excédant de chacun : partant, plus de dettes ni de monopoles. — Le monopole des industries onéreuses pour les particuliers ou impossibles, doivent seuls lui être dévolus avec l'exploitation des services qui contribuent à la sécurité de sa puissance.

Ainsi la fortune publique pourra être gérée comme celle d'un particulier prudent et économe; ses comptes étant simples et clairement établis, chacun en pourra investiguer le bilan : Dès lors la force et la tranquillité de l'Etat ne dépendront plus des combinaisons financières ni des événements qui influent sur le crédit et le gouvernement.

Le peuple dispense le blâme et l'éloge. C'est à la représentation nationale qu'est réservé le soin de juger les actions accomplies et de les punir ou récompenser. Pour qu'elle se montre indulgente autant que le permet la sécurité de la nation, nous provoquerons l'interdiction politique contre les députés qui ont voté pour l'indemnité Pritchard et contre les réformes; car ils le méritent pour avoir contribué par là à avilir, corrompre et ruiner la nation.

La mention de ce dernier projet annonce que nous prévoyons les obstacles qu'une opposition occulte ne manquera pas de soulever, si ce n'est des luttes ardentes et ostensibles. Tous les gros fonctionnaires dont le nombre doit être réduit de moitié, par le seul fait de la suppression des octrois et de l'impôt indirect, seront mécontents de la diminution de leurs traitements, et se joindront au clergé et aux opulents pour entraver la législature, il ne faut pas en douter. — Pour triompher de leur nombre relativement infini à côté de la masse qui doit seule bénéficier des changements, il ne suffira pas de la force et du savoir; il faudra surtout l'amour de l'humanité. C'est en vain que le représentant chercherait ailleurs que dans le sentiment de satisfaction que procure l'accomplissement d'un devoir, la force de résister aux séductions de la fortune, et le courage de braver les dangers de sa mission : — Témoin l'exemple des défections générales de tous les temps passés.

Nous croyons que le peuple ne peut se garantir de nouvelles trahisons, qu'en exigeant de ses mandataires la promulgation d'une loi qui rende l'augmentation de fortune impossible pour chacun d'eux et sa famille. — Celui qui entrera pauvre à la Chambre, doit vivre et mourir pauvre ensuite, sous peine de flétrissure.

Il nous reste à ajouter que, âgé de 42 ans, et père de famille dès l'âge de 19 ans, nous n'avons cessé de lutter, soit par la parole, soit par des écrits contre les derniers règnes, et de provoquer l'avénement de la République de toute l'énergie de nos convictions.

Que d'autres plus habiles et plus savants que nous l'emportent, nous en serons ravis, si, comme nous, ils jurent de ne pas s'enrichir d'une obole, et de sacrifier au besoin leur vie à la tâche immense de régénérer la nation.

Salut et fraternité.

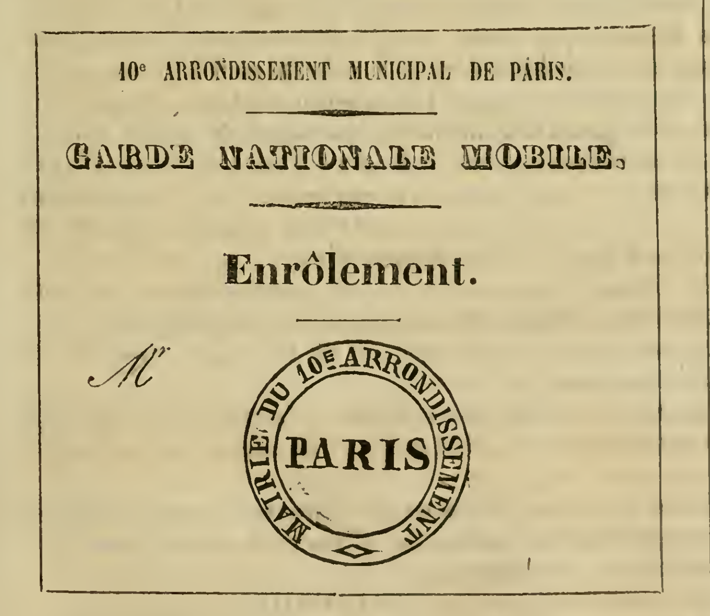
Victor COMBET.

Paris. — Imp. de Beaulé et Maignand, rue Jacques de Brosse, 8, à côté de l'église Saint-Gervais.

Paris. — Imp. LACOUR et Ce, rue Soufflot, 16.



Médaille d'entrée du Club de la Montagne de Montmartre.



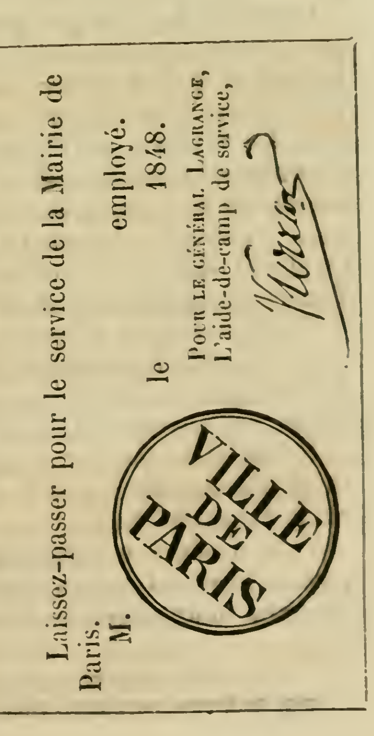
10e ARRONDISSEMENT MUNICIPAL DE PARIS.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Enrôlement.

Mr

MAIRIE DU 10e ARRONDISSEMENT
PARIS



Laissez-passer pour le service de la Mairie de Paris.

M. employé.

le 1848.

Pour le général Lagrange,
L'aide-de-camp de service,

VILLE DE PARIS

AUX ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Citoyens,

Appelé pour la première fois au mois de novembre 1847 à siéger à la chambre des députés, je me suis constamment associé par des votes énergiques aux membres les plus avancés de l'Opposition. J'étais au nombre des quatre-vingt-seize députés qui avaient accepté l'invitation au banquet du 12e arrondissement de Paris, et plus tard des cinquante-quatre membres de la chambre qui, devançant de quelques heures la justice du peuple, avaient proposé la mise en accusation d'un ministère odieux et coupable.

Mais à quoi bon parler d'un passé déjà si loin de nous et dont nous sommes séparés aujourd'hui par de si grands événements! le présent et l'avenir de la France doivent seuls préoccuper aujourd'hui tous les bons citoyens.

Je suis républicain par raison, par sentiment, par conviction. Ce n'est pas comme un pis-aller ou comme un provisoire que j'accepte la République, mais comme la seule forme de gouvernement qui puisse désormais assurer la grandeur et la prospérité de la France.

Après les tristes expériences que nous avons faites depuis cinquante ans, après la chute successive de trois gouvernements d'origines diverses, mais fondés sur le principe monarchique, je suis convaincu que la royauté a fait son temps en France, qu'elle n'a plus de racines, plus de base dans le pays.

C'est à la République que tous les bons citoyens doivent se rallier sans réserve, sans arrière-pensée, et en considérant comme coupable toute tentative de restauration monarchique. La République seule pourra donner aux classes laborieuses des villes et des campagnes le bien-être et la liberté politique auxquels tous les citoyens ont droit, en assurant à tous l'éducation gratuite, l'équitable rémunération du travail, en protégeant l'agriculture, en supprimant les odieux impôts de consommation, en établissant aux frais de l'Etat des lieux d'asile pour l'enfance et pour la vieillesse. Elle seule, en un mot, par l'application loyale et sincère du principe de la souveraineté nationale, pourra fonder en France le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Voilà pourquoi je veux la République; mais je veux aussi, suivant la belle expression de Lamartine, une République qui se fasse aimer et respecter, une République qui ne se fasse craindre de personne, si ce n'est des ennemis de l'Etat, des ennemis de nos institutions.

Il faut donc que notre nouvelle constitution soit forte, énergique, mais sage et modérée, fondée sur le respect des droits de tous, sur le respect de la famille et de la propriété.

Patriote sincère et désintéressé, je serais heureux de concourir, pour ma faible part, à ce grand œuvre de la régénération nationale, si les suffrages de mes con citoyens m'appelaient à l'Assemblée Constituante.

J. BAROCHE,

Bâtonnier des avocats à la Cour d'appel de Paris, ancien député de la Charente-Inférieure.

Imp. de Brière, rue Sainte-Anne, 55.

PROFESSION DE FOI

DU CITOYEN

COUTISSON-DUMAS.

Citoyens, chers compatriotes,

En sollicitant l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, je n'ai d'autre ambition que celle d'être utile à mon pays. J'attendrai sans crainte votre vote; car si vous pensiez que d'autres candidats pussent mieux remplir cette mission, je serai le premier à applaudir à vos choix.

Beaucoup d'entre vous me connaissent.

Aux élections de 1831 et de 1839, j'étais le candidat de l'opposition au collége d'Aubusson. J'avais promis d'aller m'asseoir à côté du vertueux Dupont (de l'Eure); ma politique n'a pas changé. Elle ne datait pas de la veille.

J'avais à peine huit ans, j'assistais à côté de mon père, membre de la Convention nationale, aux séances de cette assemblée célèbre.

Enfant, j'ai vécu au milieu des Girondins, j'ai été témoin de leur gloire et de leurs malheurs, et tel était le contact de ces grands citoyens, que chacune de leurs caresses déposait dans mon cœur un germe de patriotisme que je me suis toujours appliqué à développer, et que je conserve comme mon bien le plus précieux.

A vingt ans, j'étais dans les rangs des défenseurs de la Patrie; il n'y avait pas alors d'autre moyen de servir son pays. J'ai pris part aux grandes batailles de l'empire, et c'est sur le champ de bataille d'Eylau que je reçus l'épaulette d'officier.

En 1811, j'étais mis à l'ordre du jour de l'armée du Midi. En 1812, j'eus à la tête d'une compagnie de grenadiers, la poitrine traversée par une balle, et je fus obligé de renoncer à défendre la Patrie. J'avais alors 28 ans.

La catastrophe de Waterloo vint bientôt m'attrister dans ma retraite.

Le gouvernement de 1830 m'aurait, si j'eus voulu, prodigué ses faveurs. Je me suis, jusqu'en 1844, tenu à l'écart, me bornant à soutenir de mes vœux et de ma bourse la lutte des patriotes contre les envahissements de la royauté. Mais, à cette époque, ma commune se trouva tout-à-coup dans la nécessité de faire face à une dépense d'environ 20,000 francs, et ses ressources étaient si faibles qu'elles ne suffisaient même pas à payer le traitement de l'instituteur.

La position était critique et délicate; sur les instances réitérées des habitants, je consentis à entrer au conseil municipal, je fus élu à l'unanimité moins une voix. En présence d'un vœu si énergiquement exprimé, Monsieur le préfet ne put se dispenser de me confier, et j'acceptai, l'administration municipale.

En 1845, j'ai été élu membre du conseil général.

Là, mon vote a fait triompher, en 1846, le vœu de la réforme électorale. En 1847, ce vœu était admis à l'unanimité.

Telle a été ma vie.

Les grands événements qui viennent de s'accomplir imposent à tous de nouveaux devoirs. Nos anciennes divisions doivent s'effacer devant l'intérêt national et le besoin d'ordre qui, depuis longtemps, était le seul lien qui attachât à la monarchie une partie d'entre vous, doit les rallier aujourd'hui aux institutions nouvelles, et nous réunir tous autour de l'autel de la Patrie.

La monarchie a fait son temps.

Réunissons nos efforts pour donner à notre pays une Constitution vraiment nationale, qui puisse nous assurer pour longtemps le repos et le bonheur, et empêcher le retour périodique de ces secousses révolutionnaires, inséparables aujourd'hui de toute forme de gouvernement et qui jettent la perturbation parmi nous.

Si vous m'élevez à l'honneur de vous représenter aux conseils de la Nation, j'apporterai à l'accomplissement de cette grande œuvre le tribut de mon expérience et de mon patriotisme ; et je ne perdrai jamais de vue ce grand principe qui doit être la boussole de tout homme politique : *le bien-être de tous est la seule garantie du bien-être de chaque citoyen.*

Les réformes financières et une juste répartition des revenus de l'Etat, sont aujourd'hui un de nos premiers besoins.

L'impéritie du gouvernement déchu a mis en état d'hostilité l'agriculture et l'industrie, ces deux sources abondantes de nos richesses. Dans cette guerre impie, l'industrie a ruiné l'agriculture en dépeuplant nos campagnes, et elle a failli périr elle-même par l'excès de produits et le manque de débouchés.

Elles ne peuvent prospérer l'une sans l'autre.

En encourageant l'agriculture, un gouvernement sage rendra à la terre ses travailleurs; il répandra le bien-être dans les campagnes et doublera la richesse de la nation. L'industrie, à son tour, ne sera plus étouffée par l'encombrement des ouvriers et des produits, car chaque ouvrier aura du travail et chaque produit trouvera des consommateurs; et elle prospèrera au milieu de la prospérité de la nation.

Si je suis élu, j'appuierai de mon vote toutes les mesures qui pourront nous amener ces heureux résultats.

Je m'engage aussi à voter : La réduction de l'impôt du sel ; — la réforme postale ; — la révision de la loi sur les patentes ;

La révision des lois sur les contributions indirectes, et la suppression de l'exercice à domicile.

Mais je n'oublierai jamais que, comme toutes les choses humaines, le progrès a ses limites, et qu'il n'est possible qu'à la condition d'être modéré.

Respect aux personnes, à quelque classe qu'elles appartiennent.

Respect à toutes les propriétés, *de quelque nature qu'elles soient.*

Respect à la liberté des consciences.

Voilà les conditions sans lesquelles tout progrès n'est qu'un pas vers le chaos.

Et, si jamais quelques esprits, momentanément égarés, voulaient nous entraî-

ner au-delà de ces limites, je n'ai pas besoin de vous dire que je résisterais à de pareils entraînements.

Celui qui a si souvent, sur le champ de bataille, affronté une mort obscure pour soutenir l'honneur du nom français, saura, n'en doutez pas, rester à son poste lorsqu'il s'agira d'assurer le bonheur de la nation.

COUTISSON-DUMAS,

Membre du conseil général.

ÉLECTEURS,

Les courtiers électoraux sont en route, méfiez-vous de ces hommes-là.

On emploie mille moyens pour vous surprendre et pour vous intimider. Tenez-vous donc sur vos gardes ; ne prenez conseil que de vous-mêmes et des gens en qui vous avez une confiance *pleine et entière.* Dans les circonstances actuelles, une *demi-confiance* ne suffit pas.

Parmi les mille moyens, il en est deux surtout que l'on emploie avec une grande habileté, et qui doivent vous être signalés :

1° On dit que quelques-uns des candidats adoptés dans la réunion de Châlons se désistent de leur candidature. N'EN CROYEZ RIEN.

2° On distribue des bulletins de votants qui ressemblent, quant au papier, au format et aux caractères, à ceux, publiés par le comité républicain de l'arrondissement de Vitry ; les noms des candidats seuls ne sont pas les mêmes.

Avant de jeter votre bulletin dans l'urne, lisez-le plusieurs fois; voyez si le nom de l'imprimerie Bitsch se trouve au bas, et surtout si les noms des candidats sont ceux adoptés par vos délégués à la réunion de Châlons.

N'ajoutez foi qu'aux bulletins qui portent ces noms :

1. Léon Faucher, ancien député ;
2. Perignon, ancien député ;
3. E. Dérodé, avocat à Rheins ;
4. Jean Bertrand, maire de Vitry ;
5. Ferrand, ouvrier apprêteur à Rheims ;
6. Leblond, substitut à Paris ;
7. Bailly, maire de Sézanne ;
8. E. Aubertin, négociant à Châlons ;
9. Soullié, docteur en droit à Rheims.

Vitry. — Imp. de F.-V. Bitsch, grande rue Devaux.

Electeurs du Var,

Des élections générales se préparent, jamais situation si grave n'exigea de la part de tous autant d'abnégation et de dévouement.

Pour que notre belle patrie échappe aux orages dont elle pourrait être menacée, choisissons des représentants sincèrement attachés à la République, amis de l'ordre, et bien pénétrés de l'idée qu'il n'y a ni liberté ni société possibles sans lui.

C'est à ce titre que je me présente à vous, Concitoyens, et j'ai la confiance que ceux qui me connaissent ne me le refuseront pas. Il savent que toute ma vie au premier rang des amis de la liberté, je l'ai toujours voulue avec l'ordre, avec le respect des personnes et des propriétés.

Mon antipathie bien connue pour le gouvernement corrupteur et corrompu, dont la révolution du 24 février a fait si prompte et si éclatante justice, m'a fait accueillir la République avec joie, et avec la certitude qu'elle ouvrirait pour la France une ère de bonheur et de gloire.

La devise que la République a écrite sur son drapeau a toujours été gravée dans mon cœur : *Liberté, égalité, fraternité.*

La République a donc toutes mes sympathies.

Je la veux grande, forte, protégeant tous les droits et tous les intérêts légitimes, ceux des ouvriers comme ceux des maîtres, favorisant le développement de l'industrie et l'amélioration de l'agriculture, se faisant aimer et respecter au dedans comme au dehors, sachant se faire craindre de ses ennemis si elle en avait, mais évitant de s'en faire par la moralité de son gouvernement et la grandeur de ses institutions.

Je la veux avec la liberté de discussion, la liberté de la presse, la liberté de conscience, en matière politique comme en matière religieuse. Je la veux avec toutes les libertés que la raison publique a le droit d'exiger, mais je la veux sans la licence, car la licence amènerait le désordre, et je ne voudrais pas que la violence vînt remplacer la corruption.

Je veux l'économie la plus rigoureuse dans la dépense des deniers publics, la suppression des cumuls et des sinécures, la réduction du nombre et du traitement des hauts fonctionnaires, afin que le gouvernement ne soit pas dans la nécessité de mettre de nouveaux impôts, et pour que, dans l'avenir le plus rapproché, ceux qui existent soient diminués.

Je désirerais qu'il fût possible de supprimer l'impôt sur les boissons, mais si l'Etat ne peut se passer d'un revenu aussi important, je voudrais au moins que l'on abolît l'exercice et le droit de circulation, de manière à ce que le peuple n'eût plus à souffrir des vexations.

Enfin, dévoué de cœur à l'intérêt de mon pays, j'appuierais avec empressement tout ce qui me paraîtrait pouvoir contribuer à son repos, à son bonheur et à sa gloire.

Ce n'est point dans des vues d'intérêt personnel que je sollicite la députation, je n'ai point d'emploi salarié, et je n'en accepterai jamais ; être utile à mon pays, voilà toute mon ambition, l'honneur de le représenter me parut toujours la récompense la plus belle que puisse désirer un cœur vraiment patriote, elle remplirait tous les vœux du mien, c'est à vous de décider si j'en suis digne.

Augustin ALLEMAN,
Banquier à Draguignan.

Draguignan, imprimerie de H. Bernard.

CITOYENS,

La monarchie n'est plus.

Quelques jours encore, et la République sera solennellement proclamée! La Révolution est-elle faite? Non ; elle est à faire. Que j'arrive à l'Assemblée Constituante, cette Révolution se fera !

Les bases de l'édifice social reposeront désormais sur la Liberté! l'Égalité! la Fraternité !

Une vie nouvelle va commencer pour 32 millions de Français, privés jusqu'à ce jour de l'égalité des droits, bienfait qu'ils tenaient de Dieu.

Le crime originel est effacé. Les enfants de Caïn, loin de frapper au front les enfants d'Abel, leur ouvrent leurs bras noircis par le soleil, amaigris par le travail et la souffrance.

Que les 900 mandataires de la Nation comprennent bien, se pénètrent bien de la magnanimité du Peuple!

Pour moi, en face de vous tous qui m'écoutez, je déclare que j'ai toujours été républicain; que jusqu'au moment suprême je servirai, je défendrai la République en homme intègre, en citoyen dévoué; que j'appliquerai toutes les forces de mon âme et de mon intelligence à féconder le champ de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Je déclare que jamais, à quelque titre que ce soit, je n'ai pris un centime à la fortune publique. Je déclare que je n'accepterai aucune place.

Liberté! Égalité! Fraternité!

Vous êtes ma foi, mon espérance.....

Que si jamais je manque à votre culte, je sois frappé par mes concitoyens.

DELABERGE,
Docteur en médecine,
Membre fondateur des Amis de la Liberté de la Presse,
Membre des Comités électoraux,
Secrétaire du comité directeur,
Un des fondateurs du Carbonarisme,
Combattant et décoré de Juillet,
Président actuel du Comité de Surveillance des Décorés,
Membre de la Société Démocratique centrale.

Belleville, imp. de Galban.

ADRESSE

DES CITOYENS FRANÇAIS A CADIX

A leurs frères de Paris et de la France.

Cadix, mars 1848.

AU PEUPLE,

La grande voix des peuples a déjà porté au bout de l'Espagne le triomphe du peuple français.

Nous avons accueilli avec enthousiasme la victoire de nos frères, vaillants défenseurs du droit et de la liberté; nous nous confondons en un sentiment commun d'admiration et de reconnaissance pour les libérateurs de notre chère patrie.

La France, qu'une honteuse et perfide politique voulait associer aux coupables projets de l'absolutisme, va reprendre sa mission sacrée en élevant sur la terre le flambeau de la liberté.

Honneur! honneur à vous, nobles enfants du peuple, dignes fils de notre glorieuse France; le monde entier admire la grandeur de votre courageux dévoûment à la sainte cause de l'humanité.

Votre patriotisme a de nouveau consacré ces vérités éternelles :

Liberté, Egalité, Fraternité.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Signé : A. ROCHE, X. SEBILE, F. ARCIMIS, V. ROCHE, A. BARTHOU, G. BEZARD, T. PLAUTIÉ, RAUSCH, CHAMOUILLET, ISIDOR, GUILLAN, ODDAZ-BERTHON, SEGUIN, GIRAUD, HORTON, J. GON, L. GUILBAU, A. CHAMBARD, MARCET, POISOT.

Au Peuple Parisien.

FRÈRES,

Par une circonstance toute fortuite, nous venons d'apprendre, et nous nous empressons de porter à votre connaissance ce qui suit :

Plusieurs agents secrets de l'étranger sont parmi nous. Ils ont pour mission de provoquer et d'appuyer les mesures les plus violentes, d'amener le pillage des propriétés particulières, de faire naître des conflits entre les citoyens et la garde nationale, et surtout d'empêcher, par tous les moyens possibles, l'établissement d'un gouvernement régulier composé d'hommes honnêtes, intelligents et énergiques.

Les tyrans, les oppresseurs des peuples seraient désespérés que notre belle révolution restât pure de tout excès. Ce serait un exemple trop encourageant pour toutes les nations opprimées. Ils savent d'ailleurs que *l'union fait la force*, et ils veulent, avant tout, nous affaiblir, afin d'avoir meilleur marché de nous.

Frères! ayons confiance dans les hommes qui sont à la tête du pays. Leurs antécédents parlent pour eux. Bientôt, d'ailleurs, nous pourrons les juger à l'œuvre, et la force est toujours entre nos mains.

Frères, avant tout, restons unis.

FRATERNITÉ, LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

DES OUVRIERS.

On lisait en février et mars 1848, cette proclamation écrite à la main.
Voir la *Démocratie pacifique*, de février et mars 1848, p. 4, col. 2, édit. des abon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Le Délégué du département de la Police fait savoir dans les Bureaux, que *la seule qualification reconnue officiellement par le Gouvernement provisoire est celle de* CITOYEN; il invite, en conséquence, tous les employés à ne pas se servir d'autre qualification dans leurs actes.

Le Délégué de la République française au département de la police,

CAUSSIDIÈRE.

Paris, Mars 1848.

BOUCQUIN, Imp. du Département de la Police, rue de la Sainte-Chapelle, 5. — Paris 1848.

SOCIÉTÉ CENTRALE RÉPUBLICAINE

ADRESSE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Citoyens,

La victoire du peuple a brisé les lois oppressives qui étouffaient la parole et la presse. Il faut que les résultats de cette victoire soient formulés en décrets authentiques. Une fois déjà, en 1830, le peuple avait renversé du pied le vieil arsenal de la tyrannie; mais, dans sa noble confiance, il avait oublié d'en faire brûler les débris. On l'a trompé. Un pouvoir parjure a ramassé une à une les armes restées intactes, et avec ces armes il en a formé de plus meurtrières. Nous avons le ferme espoir que le gouvernement sorti des barricades de 1848 ne voudra pas, à l'exemple de son devancier, remettre en place, avec chaque pavé, une loi de compression. Dans cette conviction, nous venons offrir au gouvernement provisoire notre concours pour la sérieuse réalisation de la belle devise : Liberté, Egalité, Fraternité...

Nous demandons que le gouvernement décrète immédiatement comme résultat de la victoire du peuple :

1° La liberté complète et illimitée de la presse;

2° La suppression absolue et irrévocable des cautionnements, des droits de timbre et de poste;

3° La liberté entière de circulation des œuvres de la pensée, par toutes les voies possibles, par l'affichage, le colportage, les crieurs publics, sans restriction, ni entraves quelconques, sans nécessité d'autorisation préalable;

4° La liberté de l'industrie des imprimeurs et la suppression de tous les priviléges représentés par les brevets, toutefois avec remboursement de ces brevets;

5° L'irresponsabilité absolue des imprimeurs pour tout écrit dont l'auteur est connu:

6° La suppression de l'art. 291 du Code pénal, de la loi du 8 avril 1834, et l'abrogation formelle de toutes les ordonnances, décrets, arrêtés, édits ou règlements quelconques antérieurs à la date du 25 février 1848, qui pourraient restreindre ou limiter le droit naturel, absolu, imprescriptible de réunion et d'association;

7° La déchéance de la magistrature, debout et assise, des trois derniers règnes, et son remplacement par les avocats, avoués, notaires, etc., près de chaque siége;

8° L'armement et l'organisation nationale de tous les ouvriers non établis

recevant salaire, sans aucune exception, avec indemnité de deux francs, par chaque jour de service ;

9° La suppression des articles du Code pénal et des lois spéciales contre les coalition d'ouvriers;

10° La suppression de la loi sur les annonces judiciaires.

Nous ne croyons pas, Citoyens, que le gouvernement provisoire puisse opposer à notre demande une fin de non recevoir tirée de l'insuffisance de ses pouvoirs. Le peuple vous a délégué sa souveraineté. C'est au nom de sa souveraineté que vous avez prononcé la déchéance d'un roi, c'est en son nom que vous rendrez les décrets sollicités de votre patriotisme.

Les Membres du bureau de la Société républicaine centrale,

BLANQUI, président; DURRIEU, RAISANT, HERVÉ, N. CHANCEL, SOBRIER, GRAFFIN, BONNIER, GOUTHIÈRES, DALICANT, HUILLERY.

Cette Adresse fut discutée et votée dans la quatrième séance, 1er mars 1848, Salle Valentino. Voir *la République* du 3 mars 1848.

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Les Combattants Républicains ont lu avec une douleur profonde la proclamation du Gouvernement provisoire qui rétablit le Coq gaulois et le Drapeau tricolore.

Le Drapeau tricolore inauguré par Louis XVI a été illustré par la première République et par l'Empire, il a été déshonoré par Louis-Philippe.

Nous ne sommes plus d'ailleurs ni de l'Empire ni de la première République.

Le Peuple a arboré la Couleur Rouge sur les Barricades de 1848. Qu'on ne cherche pas à la flétrir.

Elle n'est rouge que du sang généreux versé par le Peuple et la Garde Nationale.

Elle flotte étincelante sur Paris, elle doit être maintenue.

Le Peuple victorieux ne doit pas amener son pavillon.

Cette affiche diffère avec celle qui se trouve à la page 67 des *Murailles*. Ces deux affiches importantes, pour l'histoire, émanent du premier club établi à Paris le 25 février 1848, et connu sous le nom de *Club de la Révolution*, il tint sa première séance le 25 févriér au matin; c'est dans cette séance, que Auguste Blanqui dicta ces deux affiches. (N. des E.)

AUX HABITANTS

DES

HAUTES-PYRÉNÉES

Une profession de foi n'a de valeur que par la confiance qu'inspirent la loyauté et le caractère de celui qui la fait; j'ai l'orgueil de croire que pas un de vous ne mettra en doute la sincérité de mes déclarations et de ma parole.

Ce n'est pas un roi, ce n'est pas une dynastie seulement qui ont été emportés par la prodigieuse révolution de février 1848, c'est la royauté même qui a péri! la forme monarchique qui a fini son temps; elle est désormais convaincue d'impuissance pour satisfaire aux nécessités sociales de la démocratie triomphante.

Le cri de ralliement de tous les citoyens doit donc être celui du Gouvernement provisoire qui, dès son premier manifeste, s'est écrié : *Plus de bonapartisme, plus de légitimisme, plus de régence! Vive la République!*

Ce cri a été entendu et répété jusqu'aux extrémités du pays et l'Assemblée nationale, qui va sortir du suffrage universel de la France, ne doit avoir pour mission que de consacrer par acclamation et d'organiser le Gouvernement républicain déjà proclamé par la raison publique!

Cette prompte et consciencieuse organisation démocratique peut seule nous préserver d'une guerre civile qui nous plongerait dans la plus effroyable anarchie!

Citoyens, la glorieuse devise républicain a toujours été gravée dans mon âme; elle a été la règle invariable de ma conduite publique et privée; cette devise n'est pas seulement en moi une opinion ancienne et profonde : c'est une croyance vive et ardente, c'est ma foi tout entière, car je me glorifie d'appartenir de cœur, d'esprit et de fait à cette sainte, antique et immortelle République chrétienne, la République excellente qui, la première, apporta, répandit dans le monde, avec leur inépuisable fécondité, les germes divins de la vraie liberté de l'homme et de la fraternelle égalité du genre humain tout entier.

C'est à la pratique sincère et constante de ces principes sacrés que je dois le bon souvenir que vous avez bien voulu conserver de mon administration.

C'est ce bon souvenir que j'invoque aujourd'hui, citoyens, en briguant l'honneur de vos suffrages. Comptez sur ma fidélité aux intérêts de la patrie et sur mon inaltérable dévouement à la République. Mon passé vous répond de mon avenir!

Salut et fraternité!

SÉGUR-D'AGUESSEAU,
Ancien préfet des Hautes-Pyrénées.

TARBES. Imprimerie de J.-A. FOUGA.

AUX ÉLECTEURS

DU

DEPARTEMENT DE LA SEINE.

Je veux vous dire brièvement ce que je suis, ce que j'ai fait et ce que je compte faire.

Fils d'agriculteur et agriculteur moi-même, je suis le dernier d'une famille qui s'est sacrifiée tout entière à la grandeur de la France.

Mes trois frères, officiers distingués, sont morts sur le champ de bataille pour la défense du pays.

Quant à moi, j'ai sacrifié toute ma vie à l'agriculture et à l'industrie. J'ai, avec quelques amis, commencé l'exploitation des deux plus vastes et des deux plus productives entreprises de la Sarthe et de Maine-et-Loire. 1,500 ouvriers sont constamment occupés par nous à l'exploitation des mines de Sarthe et Mayenne.

J'ai fondé une colonie agricole depuis trois ans à deux lieues de Bourges. J'ai associé, à ma bonne ou mauvaise fortune, les cinquante cultivateurs sarthois que j'y ai transportés, et depuis trois ans que j'ai commencé, nous avons cette année plus que triplé nos produits.

Enfin, voilà ce que je veux faire si j'ai l'honneur d'être envoyé à l'Assemblée nationale : proposer un système financier qui permettra de payer entièrement la dette publique, et en même temps au moins la moitié des créances particulières. En sorte que non-seulement l'État gagnera 300 millions de rente, dont le Capital ira féconder le commerce et l'industrie, mais encore la propriété particulière se trouvant allégée également de cette énorme dette, reprendrait sa valeur, et ferait renaître le crédit, sans que jamais l'État ni les représentants les plus peureux n'y pussent trouver aucun sujet de crainte pour l'avenir. La France alors mériterait le titre de grande nation, car jamais ni l'industrie, ni le commerce, ni la prospérité n'auront été portés si haut.

Tel est, citoyens, ce que j'ai fait et ce que je veux faire.

C'est à vous à décider si d'autres candidats ont des titres plus réels à votre confiance.

HUET DUBIGNON.

Imp. Bureau, 22, rue Coquillière.

Concitoyens de Seine-et-Oise,

Quelques amis, qui connaissent mes principes politiques, m'ont engagé à me présenter à vos suffrages.

J'avais pensé d'abord que la mission de commissaire général dont m'a investi le gouvernement provisoire pouvait être un obstacle à ma candidature, et je m'étais abstenu ; mais la dernière circulaire du citoyen ministre de l'intérieur a levé mes scrupules à cet égard.

Je vous offre donc, citoyens, mon dévoûment bien connu et mon républicanisme de vieille date.

Né dans votre département, je l'habite comme cultivateur, et j'ai la prétention de croire que j'y suis généralement estimé. Mes principes sont connus. Décoré de juillet, j'appartiens, depuis 1830, au parti qui a triomphé en février.

Je soutiendrais donc, si j'avais l'honneur de vous représenter, la République quand même, la République grande, forte, puissante, glorieuse, protégeant la famille, garantissant la propriété, et reconnaissant, comme sacré, le droit au travail, avec tous les principes sociaux qui en découlent.

Voici vingt ans que je combats pour notre immortelle devise : Liberté, Égalité, Fraternité ; ce n'est pas le jour où elle est inscrite sur le drapeau de la France que je l'abandonnerais.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que je serai demain, ce que je serai toujours, un républicain franc, loyal et sincère : mon passé vous répond de mon avenir.

Salut et fraternité,

E. PENOT,

CULTIVATEUR A SAINT-LÉGER,

Arrondissement de Rambouillet.

Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

AUX ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

SALUT ET FRATERNITÉ

Le peuple de Paris, après trois jours d'alarmes,
Vient dans son propre sang de retremper ses armes;
Il a poussé du pied Rois, Régents, Empereurs:
Sur leur trône détruit il a placé trois **sœurs**.
La première des trois, la LIBERTÉ, s'avance,
Portant devant nos pas les destins de la France,
A l'urne électorale appelle ses enfants,
Demandant au scrutin neuf cents Représentants.

Levez-vous, hommes purs, et paraissez sans crainte;
Offrez-vous à nos choix, et sans art et sans feinte.
La République veut trouver en ses élus
Des talents, s'il se peut; mais toujours des vertus.

Celui qu'à cet honneur l'amour du bien convie
Doit ouvrir largement le livre de sa vie,
Afin que le passé, dans son sein, vienne offrir
A notre confiance un gage d'avenir.

Peuple, veille à ton droit! que, publique ou privée,
Le candidat présente une vie éprouvée.
Partant, je me soumets, et je n'hésite pas
A te livrer ici la trace de mes pas.

A Preuilly, je suis né d'une famille obscure;
Mais, ainsi que son sang, sa morale était pure.
Un homme vénéré, le vieux pasteur du lieu,
Guida mes premiers pas, me fit connaître Dieu.
Après être sorti des cours élémentaires,
Quatre ans je me nourris d'études littéraires;
J'en faisais mes loisirs, mais j'atteignais vingt ans,
Et je ne devais plus surcharger mes parens.

Au banquet social je voulus prendre place;
Mais alors j'éprouvai ma première disgrâce;
J'y venais, sans fortune et sans profession,
Pensant qu'il suffisait d'un peu d'instruction.
Malheureux préjugé qui jette à la misère
Tant d'orgueilleux savants qui ne savent rien faire!

Il faut vivre pourtant! je me fais professeur;
Cet état fut toujours un refuge au malheur.
Désillusionné, je quitte ma Touraine,
Et me fixe à Paris au quartier Madeleine.
Instituteur reçu, là, pendant dix-neuf ans,
Je consacrai ma vie au bonheur des enfants;
Tous ces enfants grandis sont aujourd'hui des hommes.
Citoyens, Électeurs, ils sont ce que nous sommes:
Plus de mille, votant dans nos élections,
Ont goûté ma morale et suivi mes leçons.
Il ne me revient pas d'avoir eu connaissance
Qu'aucun d'eux à l'honneur ait jamais fait offense:
C'est là mon titre, à moi, je l'offre avec orgueil;
Trop heureux s'il obtient un favorable accueil!

Toujours en m'occupant du bonheur de l'enfance,
Je berçais l'avenir d'une douce espérance;
Lorsqu'un foudre de mal, la presque cécité,
Fruit amer du travail, de l'assiduité,
Étendit sur mes yeux son menaçant nuage.
Combien je fus heureux de trouver l'héritage
D'un fonds de coutelier, presque de rémouleur!
Un instant ce métier fit blessure à mon cœur;
Mais qu'importe aujourd'hui dans notre République,
Si le plus humble état est fonction publique.
Ce métier, je le fais depuis bientôt huit ans:
Mon gain du jour suffit à nourrir six enfants;
Je n'y veux rien changer; la nouvelle carrière
Que je brigue aujourd'hui me laisse dans ma sphère.

Ne craignez point l'erreur dans mon opinion:
Je ne puis m'égarer; car, sur notre horizon,
Onze phares brillants ont de la République
Devant nous éclairé la route politique.

Je le sens, je ne puis, dans le gouvernement,
Présenter le concours d'un savoir éloquent;
Mais j'apporte un sens droit éclairé par la flamme
Qu'un pur patriotisme allume dans mon âme.
Je suis Républicain comme est Républicain
Le Christ prêchant le Scribe et le Pharisien;
Comme le sont Dupont, Arago, Lamartine,
Comme l'enseigne enfin la Sagesse divine.

O **Peuple**! si tu crois qu'un obscur ouvrier
Puisse servir tes droits sous l'humble tablier,
Soumis au jugement de ton aréopage,
Oui, **Peuple** souverain, je brigue ton suffrage.

FERDINAND PARFU,
Coutelier, 4, rue Duphot, près la Madeleine.

Paris. — Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

APPEL A TOUS.

Les Commerçants, Propriétaires, Rentiers, Fabricants, Employés, Ouvriers, etc, etc., du huitième Arrondissement de Paris, invitent *TOUS* leurs Concitoyens à se joindre à eux pour la fondation d'une *Commandite Nationale des Travailleurs.*

La Commandite des Travailleurs est fondée pour préparer les voies de l'avenir.

Les Commissaires de la Commandite du travail inviteront le Gouvernement Provisoire à ne se servir des fonds qu'ils mettent à sa disposition que pour *CRÉER DES TRAVAUX UTILES*, tels que routes communales, défrichements, irrigations, reboisement des pentes et montagnes, encaissement des rivières, cours d'eau, etc. (1), à former enfin une *GRANDE PUISSANCE INDUSTRIELLE ET PRODUCTIVE.*

LE PEUPLE, LE VRAI PEUPLE, NE VEUT PAS D'AUMONE, IL VEUT DU TRAVAIL !!!

En reportant les bras vers l'Agriculture, on crée la *Richesse* et le *bien-être*, et le travailleur devient à son tour *Consommateur des objets qu'il produit.* La *Commandite Nationale* est donc *SPÉCIALEMENT* établie pour *lui*, c'est à *lui* qu'on fait une avance, c'est par *son travail* qu'on sera *remboursé.* Que partout des Comités se forment, que chaque Citoyen soit Collecteur (2) ; que les Listes se couvrent de signatures, et l'emploi de ces fonds aux travaux *productifs*, *en triplant la richesse de la France*, en assure le remboursement, et fonde la *LIBERTÉ*, *L'ÉGALITÉ*, et la *FRATERNITÉ* sur les bases *INÉBRANLABLES !!!*

Le dixième des Souscriptions du département de la Seine sera versé dans la *Caisse du Comptoir National d'Escompte dont la Commandite des Travailleurs deviendra Actionnaire.*

NOTA. Le fonds de la Commandite des Travailleurs est fait au moyen d'une souscription nationale et universelle.

Il sera avancé aux Travailleurs pour DIX ANS, au taux de quatre pour cent, à dater du jour du versement.

Les intérêts formeront à l'époque du remboursement un total qui sera divisé en sommes graduées et donné en primes aux Souscripteurs par la voie du sort comme au tirage des obligations de la Ville de Paris.

(1) Voir la Circulaire du Citoyen BETHMONT, Ministre provisoire de l'Agriculture et du Commerce, aux Préfets des Départements, en date du 12 Mars 1848.

(2) Les Collecteurs seront munis d'une liste portant le timbre de leur Mairie.

Une Commission permanente, siégeant à la Mairie du 8e Arrondissement, donnera aux Commissaires des autres Arrondissements de Paris, les renseignements nécessaires au mode d'installation de la Commandite des Travailleurs, ainsi que le modèle des listes, tous les jours, de 1 heure à 3.

Imprimerie du faubourg Saint-Antoine, Cour de la Bonne-Graine.

CLUB

DE LA

RÉVOLUTION SOCIALE.

CITOYENS,

Parler et surtout agir dans le sens de la révolution est le devoir de tout citoyen. Notre voix, notre plume, notre vie même sont à la République ; c'est pour la servir par tous les moyens en notre pouvoir que nous ouvrons le Club de la *Révolution ;* tout est peuple en France ; tout doit s'y faire par le peuple et pour le peuple.

Nous prenons pour base de nos principes la Déclaration des *Droits de l'homme et du citoyen ;* notre devise est celle de la République : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Hommes de bonne volonté et de cœur, francs républicains, venez réunir vos efforts aux nôtres pour le triomphe de la sainte cause de la République ! Travailleurs de l'intelligence, et vous, travailleurs de l'industrie agricole et manufacturière, venez nous prêter le concours de vos idées généreuses et de votre bon sens qui est la voix de Dieu. Communiquons les inspirations de notre patriotisme, et travaillons à faire passer dans les lois nouvelles le mouvement régénérateur qui doit les animer.

Lorsque la France est heureusement sortie de la corruption du gouvernement que nous venons de renverser, nous ne souffrirons jamais qu'un alliage monarchique, quel qu'il soit, se mêle à l'or pur de la République.

Citoyens, soyez convaincus intimement et pour toujours, que par notre grande Révolution, et par nos lumières, nous sommes placés à la tête de la civilisation du monde, et que l'honneur nous fait un devoir de garder à jamais le poste glorieux que nous occupons. Aujourd'hui, notre vraie gloire, la gloire utile aux peuples, est dans notre dévouement sans bornes à la liberté et à l'humanité.

COMITÉ ÉLECTORAL.

Nous avons formé un *Comité électoral* qui est chargé de correspondre à Paris et dans les départements, avec les Clubs et Comités électoraux professant les principes démocratiques, et qui veulent la régénération sociale.

Les citoyens qui voudraient adhérer à nos principes et faire partie du Club pourront se faire inscrire place de la Bourse, 12, où le Club est établi provisoirement.

Les membres du bureau.

FIOT, ancien député, *président ;*
GÉROME, ancien notaire, *vice-président ;*
MALLEN, ancien notaire, *vice-président ;*
Scipion DUMOULIN-D'INVILLE, *secrétaire ;*
Eugène FIOT, *secrétaire ;*
JANNE-LAFOSSE, *bibliothécaire.*

AUX CITOYENS ELECTEURS

DU

Département de la Manche.

CITOYENS,

Accepteriez-vous, m'a-t-on dit, le mandat du Peuple? Sans hésiter, j'ai répondu : Oui. Selon moi, tout patriote doit vouloir servir le Peuple.

On me demande aujourd'hui une profession de foi. Je ne les aime point. Ce qu'un jour entend sortir de la bouche d'un homme, le lendemain peut lui donner un autre sens. Ce qu'on trace sur le papier un jour, le jour suivant peu l'effacer.

Les actes seuls doivent être une profession de foi. Un Républicain ne doit pas en présenter d'autre.

Le passé du Républicain doit être son seul gage pour l'avenir.

Voici mon passé :

Il est simple et droit comme le chemin de l'homme du peuple qui ne connaît ni intrigue, ni ambition, ni sentiers détournés;

Soldat à 20 ans, le sac au dos je servais le patrie;

Sous-officier à Cherbourg, je fus Républicain. Comme tel, on me menaça des bataillons de discipline d'Afrique. On me fit opter entre l'abandon de mes principes, suivi d'un prompt avancement, ou..... une punition sévère. On sait quel fut mon choix. Je quittai l'armée qu'un roi perfide voulait transformer en *machine*, mais où toutes les nobles consciences déjà commençaient à se révolter;

Je fus rédacteur au *Journal de Cherbourg*. Le bonheur du peuple, le bonheur de tous était mon but.

Puis, rédacteur à la *Réforme*, ce journal qui osait, il y a deux ans déjà, en réponse aux *Débats*, s'écrier fièrement : *Oui, nous sommes la jeune République!*

Dans ces deux journaux, toujours soldat, soldat de l'intelligence au service du droit, je contribuai pour mon humble part au renversement de la monarchie, à l'établissement de la véritable Souveraineté du Peuple;

Le 23 et le 24 février, garde national et Républicain, je fondis des balles, je sonnai le tocsin contre la royauté, j'élevai des barricades avec mes frères, et je me battis encore en soldat;

Depuis, Sous-Commissaire du Gouvernement, vous m'avez encore reconnu soldat de la République, à mes actes. Par eux, vous avez vu clair au fond de mon âme que je ne crains pas du reste d'étaler par les mots suivants, qui sont des *mots principes* :

République, faisceau de tous les citoyens, force nationale, lien d'unité, impli-

quant la solidarité de tous les intérêts, expression légale de la Souveraineté du Peuple ;

Liberté, Egalité, Fraternité, comme devise et source de la nouvelle Constitution ;

Ordre dans la Liberté ;

Famille, élément de la société ;

Propriété, base de la société ;

Agriculture, mère nourricière de la France ;

Organisation du travail, établie en code par le concours de tous, maîtres et ouvriers ;

Diminution des impôts qui pèsent sur le peuple ;

Conscience politique, impénétrable ;

Liberté, égalité des cultes ;

Education gratuite des enfants du peuple, et ennoblissement du caractère de leurs instituteurs ;

Election des fonctionnaires publics ; ils doivent être les serviteurs et non pas les maîtres du Peuple ;

Paix avec les Peuples.

Mes actes et mes principes, les voilà.

Jugez-les.

Et si vous me croyez Républicain, nommez-moi.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Avant comme Après !

Henry AUGU.

Sous-Commissaire du Gouvernement, à Cherbourg.

Cherboug. typ. de Beaufort et Lecauf.

CITOYENS,

Quelques jours encore et nous serons arrivés à cette époque où nous devons nommer des représentants à l'Assemblée nationale.

Nous devons tous, riches, cultivateurs, chefs-ouvriers, ouvriers, nous réunir dans cette fameuse journée du 9 avril pour faire sortir de l'urne des citoyens qui puissent défendre nos intérêts et qui soient habitués au travail et libres de toute influence de famille.

Citoyens, il ne suffit pas que celui que vous honorerez de vos suffrages soit fortuné, il faut encore qu'il soit accoutumé aux affaires. Le travail doit être la passion dominante de celui que vous devez choisir. Nul de vous n'ignore quelles lourdes charges aura à supporter celui qui se dévouera aux intérêts de la république et de quelles nombreuses questions difficiles il aura à s'occuper s'il veut

approuver ou rejeter avec conscience toutes les lois qui lui seront soumises. Après l'amour du travail le citoyen sur lequel se portera vos suffrages, doit avoir un esprit ferme, un esprit d'ordre sans lequel il n'y a point de liberté possible. Un tel caractère citoyens, croyez-le bien, n'étouffe point les idées de progrès qui circulent autour de lui, au contraire plus il sera pénétré des devoirs que lui imposera son mandat, plus vous le verrez énergique dans les moments critiques. Citoyens, je m'offre à vous pour solliciter vos suffrages, je me présente dépouillé de ma position sociale. Je suis ingénieur des ponts-et-chaussées de la République, position que je dois uniquement à mon travail et à mon esprit d'ordre. Nouvellement poussé par ces grandes circonstances sur l'horizon politique, j'y apparais pour vous avec ce seul titre, dans le but de vous offrir mon travail et mes veilles.

Je suis républicain, je l'ai toujours été, depuis longtemps je gémissais en silence de l'affreuse position où nous avait placés la dynastie déchue dont je respecte la grande infortune, maintenant que mes idées ont triomphé, je me présente pour les soutenir et les faire fructifier sur le sol de notre chère patrie.

Beaucoup de citoyens refuseront de m'honorer de leurs suffrages parce que je suis fonctionnaire de la République; citoyens, que cette position ne vous alarme point, je ne suis point un intrigant, je me présente à vous pour me dévouer corps et âme à la République. Il est du devoir de tout bon citoyen et c'est un tribut qu'il doit à la patrie, de présenter au service du pays les lumières qu'il a puisées dans les brillantes écoles de la capitale, et pour lesquelles la République fait tant de sacrifices. Jamais si je suis honoré de vos suffrages vous ne me verrez m'étayer sur le titre de représentant du peuple pour avancer en grade ou arriver à des positions plus élevées. Je n'ai point une fortune considérable mais elle suffira toujours à mes besoins et à mon genre de vie, quel que soit l'avenir qui m'est réservé.

Citoyens, dans une position aussi difficile que celle où se trouve la République, je sens qu'il est indispensable que vous connaissiez parfaitement ma foi politique, en pareille circonstance vous ne sauriez trop être éclairés. Aussi je vous exposerai sans arrière-pensée et avec une ferme résolution de soutenir en toute circonstance ce à quoi je vais m'engager envers vous. L'une des questions les plus importantes sur lesquelles aura à délibérer l'Assemblée nationale, c'est la liberté religieuse. Dans mes principes la République doit donner la liberté pour tous ; aussi soutiendrai-je dans mes écrits et par mes votes la liberté religieuse. La seconde question importante est la liberté d'enseignement. Cette liberté je la soutiendrai comme la première. La monarchie a disparu du sol français, tous les citoyens seront donc élevés quels qu'en soient les guides dans des idées républicaines, il y aura à suivre des routes différentes pour arriver au bien-être de la société, ce seront ces routes qui feront l'objet d'enseignements variés. La République, règne de la liberté ne saurait les empêcher de se tracer sur le sol de la patrie. Citoyens, la tranquillité intérieure, le développement de l'industrie, de l'agriculture, nous défendent toute invasion à l'étranger, point de propagandes incendiaires, l'ère de la liberté viendra avec le temps aux peuples soumis au régime monarchique ou absolu ; je soutiendrai de toutes mes forces toute mesure qui montrera de la sympathie à ces peuples généreux qui palpitent sous le despotisme et qui n'attendent plus que l'écorce monarchique qui les comprime soit usée pour se déchirer et leur donner une libre

et sublime expansion. Point de guerre avec les peuples voisins, mais soyons en état de leur montrer que si la République est bienveillante à l'égard de leurs rois, elle saura maintenir les droits de se donner telle constitution qu'elle jugera convenable.

Ami de l'ordre et de la tranquillité dans mon pays, je voterai pour la répression immédiate des violences faites contre les personnes ou les propriétés. Je soutiendrai les projets de lois financières qui auront pour but de dégrever la classe ouvrière et d'établir des impôts sur les objets de luxe tels que, voitures, chevaux de luxe, livrées, etc. Je soutiendrai de tout mon pouvoir l'abolition de l'impôt du sel, persuadé que c'est le moyen le plus fécond d'améliorer la position du cultivateur. L'amélioration du sort des ouvriers, soit qu'ils se trouvent dans les manufactures ou disséminés dans les campagnes je l'étudierai avec un soin tout particulier toutes les fois que le gouvernement ou l'Assemblée nationale proposeront des projets de loi. Enfin, citoyens, l'agriculture dans tout le territoire de la République et principalement dans notre Bretagne a besoin d'encouragements, de réformes nombreuses dans ses procédés, elle a fait des progrès dans ces dernières années, mais elle est loin de produire tout ce qu'est en droit d'exiger un cultivateur éclairé. Nul doute que des projets de loi ne soient présentés à l'Assemblée nationale, déjà le gouvernement provisoire a demandé des renseignements dans les départements pour rendre à la culture ces vastes landes qui couvrent presqu'en majeure partie la Bretagne. Citoyens, si vous m'honorez de votre mandat j'étudierai avec la plus scrupuleuse attention toutes les questions qui seront présentées. Dans cette grave question qui nous intéresse tous à un si haut degré, je m'engage à vous faire connaître par des écrits publics mes idées et les propositions que je pourrai puiser près de vous et de nos praticiens les plus estimés les renseignements précis qui pourront m'éclairer. Je soutiendrai la prise en considération du projet de loi sur l'organisation du travail et je ferai tous mes efforts pour que la loi qui pourra surgir de la discussion mette la classe ouvrière dans une position heureuse. Je me suis toujours dévoué au bien-être des ouvriers, aussi je serais heureux si je pouvais leur être utile en cette circonstance. Quoique fonctionnaire public, vous me verrez toujours adopter des mesures, qui tout en garantissant la prompte expédition des affaires, la gestion parfaite des ressources de la patrie diminueront ces nombreux rouages dans l'administration qui imposent une si lourde charge aux contribuables. Je suis ennemi de toute aristocratie de place, je veux que quiconque s'occupe des affaires politiques de son pays soit rétribué, plus de place dont la gestion dépend du bon ou mauvais vouloir d'un citoyen. Je veux que les administrés sachent qu'ils ne sont pas à la merci, lorsqu'ils ont donné leur vote, des citoyens qui ont brigué l'honneur de veiller à leurs affaires soit pour la commune, pour l'arrondissement ou le département. Un mot sur les travaux publics. Dans ces dernières années quiconque désirerait le bien de son pays, voyait avec peine cette masse d'énormes travaux entrepris sur le sol de la France, sans ensemble, souvent même sans urgence et tout cela pour satisfaire telle ou telle localité, tel ou tel riche et puissant personnage. Certes les années passées ont beaucoup produit sur ce sujet, mais le résultat eût été tout autre si avec nos immenses ressources ces travaux eussent été entrepris dans des idées plus larges et plus en vue du bien public. Je veux avant tout

l'achèvement des travaux entrepris afin que le public puisse jouir du capital qu'il y a placé. Je veux l'achèvement de nos grands ports militaires, où d'immenses travaux sont commencés, et malheureusement la plupart dans des idées du présent sans tenir compte des nécessités qu'imposera l'avenir. C'est dans cet exposé bien sommaire il est vrai de mes idées, dans cette position indépendante de toute considération de famille, de position sociale, que j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages. Je vous le répète, citoyens, je me dévoue entièrement aux intérêts de mon pays. Fier de vos suffrages, si je succombe dans la lutte vous me verrez toujours dévoué sincèrement aux institutions républicaines.

Recevez l'assurance de mon entier dévoûment à la République,

Isidore ANGERS de la Loriais,
Membre du Comité républicain de Pontivy.

AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

Citoyens,

Dans les circonstances graves où nous sommes, c'est un devoir impérieux pour tout citoyen de se prononcer et de concourrir de toutes ses forces, de tous ses moyens, à l'affermissement de la République.

Pendant quatorze ans j'ai eu l'honneur de représenter l'arrondissement de Ruffec; alors j'ai combattu toutes les mesures attentatoires à la liberté; à la chambre je me suis associé toujours aux efforts des patriotes les plus dévoués; en 1832 j'ai été un des premiers promoteurs du compte-rendu; un des premiers j'ai protesté contre la mise en état de siège de Paris, contre l'ordonnance qui enjoignait aux médecins de dénoncer les blessés de juin confiés à leurs soins; j'ai repoussé la loi sur les crieurs, celle sur les associations, le droit de visite, l'indemnité Pritchard; en un mot, je suis resté fidèle aux principes de 89.

Si mes concitoyens de la Charente croient que, dans l'Assemblée nationale, je puisse rendre quelques services à la Patrie, j'accepterai avec dévouement le mandat qu'il m'auront fait l'honneur de me confier, et je ne serai guidé dans ma conduite que par cette devise : *Nationalité, ordre, liberté, égalité, fraternité!*

Ernest-Stanislas DE GIRARDIN,
Propriétaire-cultivateur, ancien député de la Charente.

Ruffec. — Imp. de Picat jeune.

Citoyens, Électeurs du Var,

Le jour des élections approche, jour décisif peur le bonheur de la patrie, pour la solidité du gouvernement républicain.

Nous n'avons plus désormais qu'un seul drapeau, mais tous nous ne voulons pas le jeter dans les mêmes hasards ; nous n'avons pas tous la même opinion sur la manière de le servir.

Nous allons assumer la responsabilité du sort de sept millions de familles, de l'avenir de ce trésor de civilisation que nous ont légué dix-huit siècles de christianisme.

Ainsi point de méprises, point de malentendus, point de ces mots vagues, indéfinis qui ont laissé dans l'histoire une trainée de sang et de ruines.

Franchise, netteté, précision dans nos programmes. Après la lutte pacifique du scrutin, nous nous aimerons et nous nous estimerons davantage.

Permettez-moi de vous exposer mes vues sur le mandat à donner à nos représentants.

Constitution républicaine basée sur une large démocratie. — Souveraineté du peuple exercée par une délégation temporaire.

Pouvoir exécutif temporaire, — responsable, confié par délégation directe du peuple ou par l'intermédiaire des représentants, et agissant par des ministres responsables.

Pouvoir modérateur contre les entraînements d'une seule assemblée, lorsque les travaux de constitution auront été terminés ; ce pouvoir résultant d'un veto suspensif du président de la République ou d'une deuxième chambre.

Dans l'ordre administratif les fonctions confiés aux plus dignes — une part des nominations faite à l'élection — L'accès des fonctions rendu plus facile par un plus grand développement de l'instruction — une combinaison hiérarchique plus équitable des droits de l'éducation scientique ou littéraire et des droits de l'instruction pratique.

Dans l'ordre industriel, libre mouvement des capitaux et du travail — liberté des transactions — règlement des salaires résultant du débat amiable entre le fabricant — liberté aux ouvriers de s'entendre sur leurs intérêts, en tant qu'ils n'ont pas recours à l'intimidation ou à la violence, qui constituent un attentat à la liberté d'autrui.

Ces principes ne sont pas seulement d'une justice éternelle ; ils sont la sauvegarde du travail, la base de la société. Rien de durable ne saurait prévaloir contre eux : leur violation même temporaire, en répandant la défiance, en éloignant les capitaux, tarirait la source du travail. Ce serait la perte de notre industrie, une cause de souffrance pour tous ; pour quelques industriels la ruine, pour des milliers de travailleurs, ce serait la mort !

Parmi les souvenirs terribles que nous ont légués nos pères, il en est un qui résume, à la fois comme cause et effet, une bonne part des malheurs de notre révolution : le hideux maximum ! point de maximum pour les produits, point de minimum pour les salaires : ce sont des anneaux indissolublement liés.

Et pourtant nous voulons tous faire honneur au troisième terme de notre

devise, la *Fraternité*, vertu religieuse, descendue désormais sur l'ordre politique et social. Sa réalisation parfaite n'est pas de ce monde, mais un gouvernement républicain peut seul nous faire goûter quelques-uns des bienfaits de la fraternité.

Il peut beaucoup par ses institutions ; soins donnés à l'éducation morale et religieuse qui développe les germes de bienveillance et de charité déposés dans le cœur de l'homme — établissements des crédits qui facilitent l'accès des petits capitaux à l'ouvrier rangé et économe —réserve de travaux pour donner du pain aux travailleurs dans les grands jours de crise et de chômage — assurances mutuelles gérées par l'Etat ou sous son patronage — institution de médecin des pauvres, d'avocats d'offices pour le règlement de leurs affaires litigieuses.

La République peut beaucoup par ses exemples, par la glorification de tout ce qui est bon et honnête, par les honneurs rendus au mérite et à la vertu dans la pauvreté ou dans la médiocrité. l'Etat doit enfin pouvoir offrir comme exemple, aux maîtres et aux ouvriers des fabriques, l'organisation de ses propres ateliers et de ses arsenaux. Bonté, justice et fermeté chez les chefs, chez les subordonnés alliance de la dignité avec l'obéissance et le respect. — Sollicitude de l'Etat pour les ouvriers qui le servent, sans négliger toutefois en eux l'esprit de prévoyance ; — une attribution plus équitable des rangs hiérarchiques aux hommes qui s'élèvent de la classe des ouvriers et qui les relient aux hommes ayant reçu une éducation plus scientifique et plus générale.

Il resterait beaucoup d'autres questions à traiter, mais elles sont en ce moment bien secondaires. Le plus pressé est de surveiller la tendance de certaines doctrines qui restées jusqu'à ce jour à l'état de secte, limitées au domaine de la théorie, aspirent à passer dans la pratique et à gouverner la société. Je les repousse de toutes les convictions de mon âme parce que je les crois impraticables, parce qu'elles ne nous donnent que des promesses aussi fastueuses que mensongères.

J'ajouterai quelques mots sur le clergé et sur les impôts.

Qu'il ne soit pas touché aux rapports du clergé avec l'Etat, tels qu'ils ont été établis par le concordat; si des modifications doivent y être apportées, qu'elles ne soient faites que par une entente cordiale avec le Souverain Pontife; — continuation et même amélioration de la rémunération des ministres de la religion; — point de suite à donner aux idées qui tendent à mettre le culte aux frais des fidèles; ce serait priver les communes pauvres des secours spirituels.

L'assiette des impôts doit être faite en vue d'alléger le sort de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse; mais on aura à tenir compte pour le présent des besoins de la République et de la facilité de perception.

Plaise à Dieu, mes chers concitoyens, que des hommes de tête et de cœur se produisent, qui puissent, par leur considération personnelle, rallier autour de ce programme un nombre imposant de suffrages. Ce n'est que sur leur refus que je me mettrais sur les rangs. Ce serait l'accomplissement, non d'un désir, mais d'un devoir.

Recevez, citoyens électeurs, l'assurance de mon dévoûment fraternel.

BAYLE, *ingénieur de la marine.*

Toulon. — Imp. d'E. Aurel, place St-Pierre.

AUX CONSCRITS.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

JEUNES CITOYENS,

Le temps est venu où la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, doivent régner. Les lois qui, jusqu'alors, ont réglé le recrutement des citoyens pour les armées doivent être abolies; car ces lois consacraient une inégalité monstrueuse entre le pauvre et le riche. Voyez, en effet, ce qui arrive. Les riches se font remplacer, tandis que les pauvres, les jeunes gens des campagnes, sont enlevés à leur famille, dont ils sont souvent l'unique soutien. Quand les riches veulent bien que leurs fils soient soldats et servent la patrie, ils les envoient dans des écoles militaires d'où ces fils sortent officiers; de sorte qu'à l'armée, là où toute inégalité matérielle devrait disparaître, où le mérite seul devrait faire nommer les chefs par les soldats, les riches trouvent encore moyen de commander aux pauvres. On dit que chaque soldat porte dans son sac le bâton de maréchal. Comment voulez-vous que cela soit, puisque les uns, les riches, vont apprendre à commander aux pauvres dans des écoles inventées pour cela? Un pauvre paysan, simple soldat, aurait besoin de rester quinze à vingt ans au service pour parvenir peut-être au grade de sous-lieutenant, tandis que les riches qui vont aux écoles militaires, sortent sous-lieutenants au bout de deux ans.

Citoyens, la République changera tout cela; sous son règne, tout citoyen sera soldat, et tout citoyen recevra la même instruction militaire, le pauvre comme le riche. Mais pour cela, il faut nommer de bons députés, de bons représentants; il faut nommer des pauvres, des ouvriers, des paysans; car si vous ne nommez rien que des riches, ils ne changeront pas les lois qui sont en leur faveur et leur permettent de faire remplacer leurs enfants et *d'acheter des hommes*. Si vous nous en croyez, jeunes citoyens, vous ne nommerez pas les SAINCTHORENT, les SALLANDROUZE, les REGNAULT, les GIRARDIN, les VENASSIER, les DU BUISSON, les MOSNIER, les SOUBREBOST, les LEYRAUD, les LASSARE, les FRESSINAUD-SAINT-ROMAIN, les TIXIER DE LACHAPELLE, les BOUTMY, les PETIT DE LAFOSSE, les DU MIRAL; car ce seraient, à notre avis, de mauvais députés, et qui n'aiment pas la République.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Les imprimeurs de Boussac :
Luc Desages, Charpentier, Jules Leroux, Desmoulins, Vandris, Charles Leroux, Frézières, Louis Netré, combattant de mai, ancien détenu politique; Fichte, combattant de mai; Arnaud Leroux, Hélas, Henri Leroux.

Voir l'*Eclaireur*, journal de la Creuse. Mars. 1858.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

PROFESSION DE FOI.

COMPATRIOTES ET AMIS,

Sollicité par un grand nombre d'entre vous, un homme du pays, Alphonse Baudin, médecin à Paris, natif de Nantua, vient aujourd'hui se présenter à vos suffrages.

Républicain dès son enfance, issu d'une famille ayant donné des gages à la patrie dans tous les temps difficiles, homme pur et désintéressé, dont les convictions n'ont jamais varié, je crois que mon tour est enfin venu de me mettre sur les rangs.

L'heure est arrivée pour les hommes de cœur de se consacrer à la patrie, d'autant plus que, dans les circonstances graves où nous sommes, leur intervention ne saurait avoir lieu, sans un absolu dévouement et sans l'accomplissement de sérieux sacrifices.

Je pense être assez connu de vous tous pour n'avoir pas besoin d'affirmer que toute espèce d'ambition est étranger à la production de ma candidature.

Il importe de bien préciser les bases sur lesquelles je veux qu'elle soit établie.

Plus de corruption, plus d'intrigues, plus de favoritisme, *tout par tous et pour tous !*

La République française, une et indivisible, avec la devise réalisée : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

Après cinquante ans de tentatives en faveur de toutes les formes de monarchie, si incontestablement condamnées par les résultats, il est évident qu'en-dehors de la République, il ne peut advenir désormais que désordre, anarchie, guerre civile.

Donc, la République est, dès ce jour, la seule forme de gouvernement capable d'offrir aux intérêts de tous une sauvegarde assurée, un système de *conservation*, de sécurité et de garanties rassurantes.

Ainsi, je produis mes titres sous l'invocation des principes suivants :

Souveraineté du peuple exercée par le suffrage direct et universel.

Éducation nationale, commune, gratuite et obligatoire pour tous ;

Liberté des cultes ;

Organisation progressive du travail industriel et agricol ;

Abolition de l'esclavage ;

Répartition équitable de l'impôt ; liberté absolue d'association ;

Liberté de la presse et de toute manifestation de la pensée, sauf répression légitime par un jury populaire ;

Incorporation de tous les citoyens dans la garde nationale; désormais chargée du maintien de la paix dans la cité ;

Le principe électif introduit partout où il est applicable.

Telles seraient les bases invariables de conduite de votre vieil ami, s'il était assez heureux pour être élevé par vos suffrages à l'insigne honneur de vous représenter à l'Assemblée constituante.

A. BAUDIN.

A MES CONCITOYENS.

La République, c'est la famille humaine constituée fraternellement.

C'est la tendance au bonheur de tous pour tous, c'est l'extinction progressive du mal sur la terre.

La République donne au peuple une patrie, c'est-à-dire une mère qui veille sur lui depuis les langes jusqu'au tombeau ; elle s'empare de ses sens, de ses désirs, de son intelligence, pour l'élever à la dignité d'homme.

L'esclave ne voit partout que des maîtres ; l'homme vraiment libre ne voit que des égaux et des frères.

Chacun chez soi, chacun pour soi, fut la devise de Guizot ; chacun pour tous et tous pour chacun, telle est la devise du républicain.

Une constitution républicaine doit établir :

Election, responsabilité et renouvellement périodique du pouvoir à tous les degrés ;

Liberté des cultes et de la presse ;

Enseignement et éducation gratuite par l'Etat ;

Abolition de tout impôt vexatoire ;

Organisation du travail par l'association ;

Encouragement et protection efficace à l'agriculture, source de toute prospérité.

Citoyens, si j'ose aujourd'hui prétendre à vos suffrages pour la représentation nationale, c'est que j'ai pour moi vingt ans de dévoûment, d'études, de souffrances et d'agitations politiques.

Le pouvoir déchu me persécuta ; mais il ne put jamais ni m'abattre, ni arracher de mon cœur cet amour de nos semblables qu'il comptait étouffer en nous par l'égoïsme.

Citoyens les diverses classes de la société seront représentées à l'Assemblée constituante. J'appartiens à la classe si humble, mais si importante des instituteurs ; je serais heureux si mes faibles lumières et mes constants efforts pouvaient contribuer à asseoir les bases de l'éducation patriotique des générations qui s'élèvent, et qui, espoir de la famille et du pays, sont destinées à jouir des biens que votre devoir est de leur préparer.

Salut et fraternité,

CHOUVY-MAURICE,

Professeur.

Aux Électeurs du département de la Marne.

CITOYENS,

Appelé par le vœu d'un grand nombre de mes compatriotes, à l'honneur de la candidature de l'Assemblée nationale, je considère comme un devoir de répondre à leur désir.

Animé d'un zèle ardent pour le bonheur et la gloire de mon pays, je veux la France heureuse au dedans, respectée au dehors; que toutes les misères disparaissent, que les bienfaits *de la liberté, de la fraternité,* s'étendent à tous sans restriction, sans exception.

Le principe de la souveraineté du peuple était dans la Charte de 1830; mais le gouvernement, méconnaissant son origine, loin de respecter ce principe et d'en favoriser le développement, a sacrifié les droits du peuple à des intérêts dynastiques.

Il devait tomber. Il n'est plus. — Le peuple a reconquis ses droits et sa liberté, la République est proclamée.

Serrons nos rangs sous ses drapeaux, arborons sa devise, soyons *Républicains dévoués,* fondons dans notre belle patrie une constitution sage et solide, pour assurer les droits et le bonheur de tous.

Votons le plein exercice de toutes les *libertés politiques, civiles* et morales.

Demandons la *liberté des communes,* entravées dans leur administration municipale par les exigences de la centralisation.

Demandons la *liberté individuelle,* avec le droit de réunion et d'association.

La liberté de la pensée se produisant par la parole et par la presse.

La liberté du travail et de l'industrie, respectant la propriété du sol et de l'intelligence.

La liberté d'éducation, d'enseignement et de conscience, sans distinction de culte.

Basées sur les vrais principes de la fraternité évangélique, ces libertés fécondes tariront les larmes du Peuple, calmeront ses douleurs. Adoptons-les franchement, et bientôt à la gêne, aux privations succéderont l'aisance et le bonheur.

Favorisons de tout notre pouvoir les développements de l'agriculture, augmentons la fertilité du sol : C'est la richesse et la sauvegarde de la patrie et de ses enfants.

Confondus dans une même famille, citoyens français, nous reconnaîtrons et nous bénirons la main de Dieu, qui n'a pas voué une partie de ses enfants à la misère. Devant lui nous sommes tous égaux.

Telle est ma conviction, tels sont vos droits. Représentant du peuple, je m'engage à les soutenir de toute la force de mon âme.

Jugé digne ou non de cet honneur, je serai toujours dévoué à mon pays, à mes concitoyens.

Pierre AUBERT, d'Epernay.
Ancien Magistrat.

COMITÉ ÉLECTORAL DE CLERMONT

A TOUS LES CITOYENS

DU DÉPARTEMENT DE PUY-DE-DOME.

Citoyens,

Le Comité électoral de Clermont a l'honneur de vous faire connaître le résultat des décisions prises par les délégués des cantons du département, réunis en assemblée générale, en l'Hôtel-de-Ville. Vous voudrez bien, Citoyens, nous prêter tout votre concours, et appuyer les candidats dont les noms suivent :

ALTAROCHE, *commissaire du département;*
ASTAIX, *négociant, et adjoint à la Mairie de Clermont;*
BRAVARD-VERRIÈRES, *professeur à l'Ecole de droit à Paris;*
BRAVARD (Toussaint), *commissaire du Gouvernement au Puy;*
CHARRAS, *lieutenant-colonel;*
EYRAUD, *géomètre;*
GAZARD, *ex-rédacteur en chef du* Progressif;
GOUTAY, *avocat;*
JOUVET, *avocat et maire à Clermont;*
LASTEYRAS (Gervais), *ex-pharmacien;*
LAVIGNE, *ex-notaire;*
MARADEIX, *cultivateur, et maire de Beaumont;*
TACHET, *ouvrier mécanicien, adjoint de Clermont;*
TRELAT père, *docteur en médecine;*
VIMAL, *membre de la Commission républicaine.*

C'est un acte de patriotisme que nous réclamons de vous, et notre appel, nous en sommes sûrs, sera entendu par vous tous.

Salut et Fraternité,

Pour le Comité électoral, *les quatre délégués,*

David, Labussière, Cabassus, Fontmarcel (Claude).

Clermont, imp. de Thibaud-Landriot frères.

CITOYENS,

Je me présente à vous comme candidat au grade de capitaine-adjudant-major, à titre d'ancien militaire et dans l'espérance d'obtenir vos suffrages ; je vous exposerai donc les motifs qui me font ambitionner ce grade.

J'ai, il y a quelques jours, soumis ma candidature au Club de la rue du Bac, mais n'ayant presque aucune connaissance dans ce quartier, je l'ai retirée peu après.

Ce n'est donc que par l'avis de plusieurs personnes de la compagnie dont je fais partie, que je tente de vous instruire sur ma conduite passée et sur celle à venir.

Engagé comme volontaire le 29 mars 1816, j'ai fait un congé dans le 9e régiment d'infanterie de ligne. Caporal en 1817, sergent en 1819 et instructeur dans chacun de ces deux grades, pendant six ans. Je passai dans le 5e régiment de la garde en 1823 ; j'y obtins bientôt le grade de caporal en qualité duquel je fis la campagne d'Espagne ; au retour, je fus nommé sergent, et je pris mon congé en 1829, ne pouvant supporter les exigences des chefs dévoués à une cause qui n'était pas la mienne.

Je me retirai à Orléans, où, en 1830, je fus instructeur de la garde nationale, qui ne tarda pas à se lasser de son nouveau gouvernement. De retour à Paris, ne pouvant, non plus que par le passé, me prêter au soutien d'un gouvernement oppressif, je refusai de me faire inscrire aux contrôles de la garde nationale parisienne, de laquelle je réclame aujourd'hui l'honneur des suffrages pour m'appeler à un grade dans lequel, je l'espère, par mes connaissances militaires, rendre les services que mon dévouement à la cause de la République réclame de mon patriotisme. Voilà, citoyens, pour ma vie politique et militaire.

Ma vie civile est peu à expliquer. Je me suis fait ouvrier en 1831, et je n'ai rien autre chose que mon travail pour mener la vie honorable que je me suis acquise jusqu'alors par ma bonne conduite.

Salut et Fraternité,

BORGET,

Cambreur, rue Dauphine, 44,
8e compagnie, 4e bataillon, 10e légion.

Lith. de Jules Froment, 12, rue des Fossés-St-Victor.

PROFESSION DE FOI

DU CITOYEN

BOISSIN-BOUYONNET.

CITOYENS,

Cédant aux sollicitations de mes frères travailleurs, je viens aujourd'hui me présenter à vous pour obtenir vos suffrages : — La classe laborieuse a besoin d'être représentée à l'Assemblée nationale.

C'est au nom des travailleurs, et pour prendre la défense de leurs droits, que j'ose me prononcer.

Issu du peuple, *vivre et mourir pour lui,* voilà ma devise.

Comme travailleur, je connais toutes les charges qui pèsent sur nous. Je voterai pour l'abolition des droits sur les boissons, de l'impôt sur le sel; pour la diminution des hauts traitements, la réduction des patentes et de toutes les charges qui pèsent sur le prolétaire.

Je demanderai que l'instruction gratuite soit propagée et que ses bienfaits nous assurent le bien-être et l'avenir de nos enfants.

Comme Républicain, je veux une Républiquo grande et large, sage et glorieuse, qui nous assure la Liberté, l'Égalité, la Fraternité entre tous.

J'ai commencé mon éducation républicaine en 1832, à Paris; j'avais alors seize ans. En 1833, je faisais partie de la Société des *Droits de l'homme.* Les 13 et 14 avril 1834, j'ai pris les armes contre le gouvernement despote. Le 28 juillet 1834, j'ai protesté contre les fortifications de Paris : j'étais à cette époque de la section Lafayette; Raspail était chef de notre comité d'action. — Vingt-sept de nos frères furent condamnés par l'ex-cour des Pairs.

J'ai fait partie des Sociétés secrètes, notamment de celle du *Temple,* de celle des *Amis de l'honneur français,* qui a été si cruellement persécutée sous le gouvernement déchu.

Je n'ai jamais abandonné mon poste, j'ai toujours été fidèle à mes devoirs : je jure de toujours l'être et de défendre avec dévouement nos droits si chèrement acquis.

Et je répéterai toujours avec force : Issu du peuple, vivre et mourir pour lui, voilà ma devise.

Salut et Fraternité,

BOISSIN-BOUYONNET.

Eloi-François DERMIGNY

Propriétaire, cultivateur à Crisolles, canton de Guescard (Oise)

A SES CONCITOYENS.

La République est proclamée comme devant être le gouvernement de la France, notre chère patrie. Cette ère nouvelle nous appelle à construire les bases de ce bel édifice avec des matériaux de première qualité. Que chacun de nous apporte une pierre de salut pour l'élévation de cet édifice, afin de le rendre à toujours durable. Ces pierres de roche, nous les trouverons dans les cœurs honnêtes et purs de nos candidats; examinons leur passé, voyons si leurs antécédents sont honorables, généreux, progressifs; nommons-les partout où nous les trouverons, s'ils savent faire du bien aux travailleurs, s'ils ont toujours été, dans l'opinion publique, exempts de la critique qui dit souvent : *C'est un homme d'argent!......* Non, chers concitoyens, nommons de ces hommes à idées larges, qui comprennent le bien du pays, qui savent ce qu'il y a à faire pour produire plus, et à meilleur marché; nommons des cultivateurs intelligents, qui développeront les moyens d'alimenter cette grande artère de l'humanité, l'agriculture! seule base pour donner la félicité à tous! — Nommons des industriels, des économistes, de bons comptables, un avocat sur dix, c'est bien assez, attendu que le nouveau système qui va s'organiser empêchera le journaliste de remplir les colonnes de son journal de leurs longs discours. Nous savons tous que quelques mots dits avec conviction, et qui portent bien, seront mieux compris. C'est ce qui fait dire ce mot vulgaire, passé à l'usage : *Qu'il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron.*

Nous disons : Prenons les hommes où nous les trouverons avec les qualités que nous avons signalées; mais, sans vouloir les exclure, nous devons pourtant nous prémunir contre les hommes qui ont pris l'engagement sacré de prier Dieu pour la France, et qui, aujourd'hui, se posent en défenseurs de nos libertés.

PRENONS GARDE, CITOYENS!.....

LISONS L'HISTOIRE.........

et nous verrons quels dangers nous courons en leur donnant un mandat que la modestie de leur caractère devrait toujours leur faire refuser.

ATTENTION, CITOYENS!.........

La pente est terrible, si nous nous laissons enflammer par des discours qui flattent nos sens.

ATTENTION, CITOYENS!.........

Prenons garde aux pierres de salut du grand édifice; il n'en faut que quelques-unes qui se délitent pour le faire crevasser, et le faire ensuite écrouler.

ATTENTION, CITOYENS!.........

Vivons de nos labeurs, c'est notre devoir; que le prêtre de l'autel prie pour la Patrie, c'est le sien.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Noyon. — Imp. de Cottu-Harlay.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

LES OUVRIERS

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Oui, il faut que le Peuple soit représenté à l'Assemblée nationale par des ouvriers des villes et des campagnes, et en GRAND NOMBRE.

Ils savent, eux, ce que c'est que souffrir ; ils savent, eux, que la Révolution de 1848, qui a balayé d'un souffle l'égoïsme et la corruption, a instauré le droit et la justice et posé ce problème :

PLUS DE MISÈRE !

Pas de subtilités, de faux fuyants, de stériles raisonnements.

La situation est nette, le fait est là.

Qu'on ne nous parle plus de difficultés, d'impossibilités.

Ce qui est bon et vrai est possible.

Il est bon d'anéantir la misère, il est vrai qu'on peut l'anéantir en augmentant la richesse publique.

Ce qui importe donc aujourd'hui, c'est d'augmenter la richesse publique, c'est de détruire la concurrence anarchique, source de démoralisation, la concurrence anarchique qui écrase et spolie les faibles, qui fait des FOURBES, DES MENTEURS, DES VOLEURS.

Ce qui importe, c'est d'établir la solidarité entre tous les intérêts, entre tous les éléments de forces productives ; car la solidarité est la garantie de l'ordre, de la probité, du bien-être et du progrès.

LES OUVRIERS COMPRENNENT ET VEULENT CES CHOSES.

Pleins de foi et d'enthousiasme, ils apporteront à l'Assemblée constituante l'intelligence juste des faits, l'aspiration sainte, toujours vivante au cœur du Peuple.

Ils aideront et soutiendront ceux auxquels le hasard des circonstances a donné les loisirs nécessaires pour étudier, approfondir, élaborer les questions sociales.

ILS REPRÉSENTERONT LE TRAVAIL DUR, MAL PAYÉ, RÉPUGNANT, LE FROID ET LA FAIM.

Et qui donc devant eux osera se livrer à de vaines dissertations, à de puériles discussions?

Qui donc devant eux osera parler pour le plaisir de parler?

Arrière donc les phraseurs, les bavards sans idées!

Un peu de pudeur, Citoyens de la République!

PLACE AU PEUPLE!

Voir la *Démocratie pacifique*, du 13 mars 1848.

Imp. Lange-Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

DERNIER AVIS

AUX DÉLÉGUÉS.

CITOYENS,

Parmi les nombreux Candidats qui s'offrent à vos suffrages, vous allez en choisir dix-sept. — Avant d'accomplir cet acte solennel, pénétrez-vous bien de cette vérité : *C'est moins l'expression des vœux de la propriété qu'il faut pour représenter le Peuple à l'Assemblée constituante que l'expression de la pensée républicaine.* Sacrifiez, en bons Citoyens, les intérêts et les amours-propres de clocher aux nécessités du moment; souvenez-vous qu'il s'agit uniquement d'une *constitution.*

C'est au nom de la Nation que je vous adresse ce dernier avis, *au nom de votre intérêt à tous* et non dans celui de ma candidature. Je souhaite, vous le savez par ma profession de foi, l'application la plus prochaine possible des principes économiques ; mais à l'heure qu'il est, les sentiments républicains dominent, de toute la hauteur du patriotisme, les questions d'économie politique. Je voudrais que vous puissiez lire *dans le fond de mon âme et de ma raison* pour bien vous pénétrer de la nécessité du radicalisme qui doit présider au choix que vous allez faire.

Les Républicains avancés vont comprendre ma pensée toute entière : s'il m'était permis d'articuler deux mots qui rappellent de cruels souvenirs ; s'il m'était permis de nommer *la Gironde* et *la Montagne,* si *la Gironde* est, comme je le crois, l'expression du Républicanisme efféminé ; si *la Montagne* est au contraire, comme je vous le certifie, la signification du Républicanisme le plus pur et le plus radical, — eh bien ! dût ma voix rester sans écho parmi vous, je me déclare *Montagnard !*

Vous n'avez plus à craindre ni l'odieuse machine du bourreau, ni l'atteinte à la propriété ; soyez donc aussi radicaux que possible ! c'est le seul moyen d'assurer à jamais la sécurité de l'existence des Citoyens et de leur fortune ! — Car si vous envoyiez à la Chambre une majorité molle, qui viendrait arrêter l'essor de la minorité progressive, le Peuple briserait d'un coup de crosse de fusil l'urne équivoque de l'Assemblée nationale et jetterait par les fenêtres du Palais-Bourbon ces hommes indignes de le représenter !

Si vous redoutez une seconde Révolution, si vous ne voulez pas que le sang français rougisse encore une fois le pavé des rues, choisissez parmi les Candidats, non les plus riches, non les plus modérés, mais au contraire ceux qui feront preuve du Républicanisme le plus avancé.

C.-HIPPOLYTE CASTILLE,

Rédacteur en chef de la République Française.

AIRE — Imprimerie de POULAIN, rue d'Arras.

COMITÉ LIBÉRAL D'AIRE

POUR LES ÉLECTIONS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

PROGRAMME ADOPTÉ.

« Tous les esprits droits qui ne croyaient pas à la possibilité de la République
« doivent aujourd'hui se ranger sous ses drapeaux.

« La raison, l'intérêt, la paix, l'ordre, la liberté, tout exige ce ralliement complet, prompt et loyal. » (Supplément du 15 mars, *Progrès.*)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Liberté entière et complète d'opinions, de pensées et de paroles. Point d'exclusions, point d'intimidation morale, point de pouvoirs révolutionnaires, point de proconsuls aux droits illimités, point de dictature.

Égalité entre tous et pour tous, aussi bien pour les Républicains de la veille que pour les Républicains du lendemain.

Fraternité, c'est-à-dire réunion fraternelle de tous les Citoyens dans un même but : le bonheur et la gloire de notre pays.

Point d'autre supériorité que la supériorité d'intelligence, de vertu et de patriotisme.

Respect aux opinions, respect aux personnes, respect aux propriétés, respect aux droits légitimement acquis.

Amélioration progressive du sort physique, moral, intellectuel des classes ouvrières, de manière à ne pas jeter le désordre et la perturbation dans l'industrie et le commerce et dans la société entière.

Remaniement de l'assiette de l'impôt.

Réduction du budget.

« Nous voulons la liberté pour tous, la fraternité entre tous, l'ordre au profit de tous. » (*Presse*, du 16 mars.)

Pour le Bureau du Comité,

LE SECRÉTAIRE, MENCHE-JEANNET.

Aire. — Imp. de Poulain.

PROFESSION DE FOI POLITIQUE

DU CITOYEN BELLÉE

Se portant candidat dans la Manche pour la députation à l'Assemblée Nationale.

CITOYENS DE LA MANCHE, MES COMPATRIOTES,

Une nouvelle révolution vient de s'accomplir en renversant la royauté et en instituant la République : en voici les raisons et les conséquences, en ce qui nous concerne.

La bourgeoisie des grandes villes, cette classe oppressive pour tout ce qui n'est pas elle, parce qu'elle est sans lumières et qu'elle n'aime que le luxe et l'ostentation, c'est elle qui, depuis 300 ans, depuis Louis XI et Louis XIV (1), mais surtout depuis 17 ans, opprime la population rurale et le peuple de l'industrie, et travaille à avilir les travaux des champs. Des aigrefins, des muscadins, n'ayant rien de viril, fringants et pimpants, les bottes vernies aux pieds, des gants jaunes toujours aux mains, la face blême, les cheveux noirs, mais le *cerveau vide* : voilà la race, voilà la faction qui méprise tout homme qui ne change pas ou ne peut pas changer de vêtements et de modes tous les matins, mais par dessus tout l'homme du peuple et l'homme naïf et simple, mais loyal et bon, de la vie rurale, de la vie de la terre, auxquels il n'a manqué souvent qu'une éducation de collége et un peu de loisirs pour être, l'un et l'autre, des hommes cent fois plus profonds, plus larges de vues, d'idées et de pénétration, qu'eux.

Dans nos arrondissements aussi, chers concitoyens, depuis 35 ans qu'un système électoral mensonger et fallacieux des chartes de 1814 et 1830, il s'est formé une petite armée d'individualités vivant exclusivement de la vie bourgeoise et n'aimant que la bourgeoisie; cette petite troupe, étayée d'un certain nombre d'acolytes pris dans la société bourgeoise, mais qui, vivant presque exclusivement aux dépens des populations rurales par les procès et les chicanes, se moquaient d'elles et s'en servaient comme d'un marchepied dans les élections du système renversé, pour monter et s'imposer aux faveurs et à la considération : nous voulons parler de cette coterie juste-milieu d'enrichis dans nos troubles ci-

(1) Ce furent ces principes immoraux qui firent, l'un et l'autre, le définitif triomphe *usurpateur* de la classe bourgeoise sur ce qu'on a appelé à tort les hommes de la féodalité, qui n'étaient alors, à la réserve de quelques *collatéraux de la dynastie et des alliés d'eux*, tyrans et hautains sur les populations de leurs domaines, que les hommes de la terre, les hommes de l'agriculture et des masses. La faction historique *Thierry-Guizot* ment à la métaphysique, à l'histoire, à la morale, sur tous les points.

vils et politiques, depuis 50 ans, et des officiers ministériels (1), de cette classe qui trône sur les populations et dont les offices ne peuvent manquer d'être révisés par le gouvernement populaire ; avec un certain nombre d'avocats et de juges qui l'ont été : cette coterie, dis-je, exploite et méprise aussi les masses rurales et urbaines de nos contrées.

Voyez qui faisait la fortune électorale de la plupart des députés de la chambre, de cette fameuse chambre que le peuple et les hommes loyaux de Paris viennent de faire sauter par les fenêtres! C'étaient, par arrondissement électoral, deux ou trois avoués, quelques notaires, des huissiers en sous-ordre, des placeurs de capital *en rentes usuraires* sur de pauvres cultivateurs qui travaillent toute leur vie pour eux, quelques avocats et juges l'ayant été, des enrichis par les *biens nationaux* et l'*usure*, des agents d'affaires et régisseurs de fermes, pillant de toutes mains et opprimant de malheureux fermiers, presque toujours à l'insu des propriétaires leurs commettants, et se faisant sur eux, par des pots-de-vin, par l'usure et des extorsions, les fortunes scandaleuses que nous voyons dans toutes les villes du pays, en quinze ou vingt ans! Ces intrigants politiques, ces impudents civils là, étaient la nouvelle féodalité de la contrée; tout relevait d'eux, il n'y avait de faveur et de notabilité que pour eux et qu'en eux. Places de juges, perceptions et recettes, faveurs dans l'armée, places de conseillers et présidences de cours, sous-préfectures, gérances de biens, grasses clientèles, mariages combinés en vue des richesses bien ou mal acquises, flatteries au pouvoir immoral, et appui donné en toutes circonstances aux fripons bien vêtus. Voilà quelles étaient les occupations et les mobiles de cette coterie.

La plupart des arrondissements devenaient ainsi la propriété de ces faiseurs, qui s'entre-passaient, avec le député, *leur général*, la rhubarbe et le séné pour tout ce qui était gouvernement, administration et avantages sociaux, en laissant de côté les intérêts de nos contrées, comme ceux du pays tout entier; ceux de l'humanité, par rapport à l'état anormal des esprits et du monde depuis si longtemps, depuis la réforme de *Luther* et les innombrables découvertes dans les sciences physiques, mathématiques et théologiques, qui en ont été la conséquence. Entre autres la connaissance, *immense pour la forme politique des sociétés*, de la constitution et des lois de l'univers, de celles de la terre que nous habitons, explorée aujourd'hui dans tous les sens, et de la place relativement secondaire qu'elle occupe dans les MONDES, MONDES aussi certains dans les espaces qu'il est certain que la ville de Saint-Lô existe et que son église a été à diverses époques, alternativement et même simultanément, épiscopale avec celle de Coutances.

Les souvenirs historiques et glorieux des populations de nos contrées, d'abord sous le nom d'Unelliens, de Gaulois de la deuxième Belgique, de Neustriens de la *contrée sacrée par excellence et gouvernementale dans toute la Gaule,* par rapport au grand chapitre et au collége *druidique* situé dans le pays des *Carnutes,* depuis Chartres jusque chez nous, et puis le siége de l'*archidruide*, avec une dernière et

(1) Parmi ces officiers, il y en a beaucoup, dans notre pays d'agriculture, qui sont et ont toujours été des hommes de conscience, et qui ne se livraient à aucune intrigue : ce sont des hommes estimables, et ce que nous disons ici ne les regarde pas.

plus haute science, ou science ésotérique ou réservée pour les hautes intelligences, qu'il y faisait enseigner, et qui étaient situées dans l'île de *Jersey*, et en Angleterre dans l'île de *Wight*, en face de Cherbourg.

Dans des temps postérieurs, les courageuses, les loyales et si *gouvernementales races normandes*, qui ont tant ennobli les champs du *Cotentin*, de l'*Avranchin*, du *Bocage* ou *comté de Mortain*, illustre dans la vie et la franche cordialité féodales; en Italie, en Sicile, en Grèce; aux croisades, toutes les races d'illustre mémoire de notre contrée qui les accompagnaient. Ces hommes des croisades, de la première croisade surtout, la seule politique et qui montrât quelque entente de la marche de l'esprit du monde, de 1079 à 1102, étaient tout ce qu'il y avait de plus instruit en science sociale et politique alors en Europe. Ces nombreux chevaliers, ces valeureux et si loyaux hommes de la terre qui les accompagnaient, qui faisaient corps avec eux sous le nom d'*écuyers*, de *compagnons*, de *sergents d'armes*, de *varlets*, tous hommes, chers concitoyens, qui sortaient de *toutes les familles de nos contrées*, et familles qui, loin d'*être des serfs et des esclaves* comme tant l'ont supposé et le supposent peut-être encore par erreur, étaient des hommes libres, cultivant leurs terres et payant leurs rentes quand ils en devaient, et pouvant changer de domicile à volonté. Ceux qui pensent le contraire de cela sont trompés par la lecture d'ouvrages erronés faits par des hommes superficiels qui avaient généralisé ce qui existait de leur temps ou avait existé, *mais seulement dans leurs provinces ou d'autres pays :* entre autres dans la *Gaule moyenne et méridionale*, peuplée de la *race romaine ou latine*, où l'agriculteur, l'homme rural dans les temps féodaux et même encore aujourd'hui, quand il n'est pas propriétaire lui-même, n'était et n'est qu'un malheureux artisan rural : le *colon journalier, et souvent esclave du droit romain*, sans matériel ni applets ni bestiaux, sans mobilier ni semences, et qui cultivait et cultive à moitié fruits avec le propriétaire, sous le nom de colon partiaire.

Mais ici, dans ce moral et si tranquille pays de notre département, le fermier, l'agriculteur y a toujours été à peu près ce qu'il y est aujourd'hui, maître de lui-même, possédant son matériel d'exploitation quand il n'était que fermier, et se possédant lui-même, et passant, quand il avait acquis de l'aisance, comme cela avait lieu *en Germanie*, le pays de presque tous ses premiers ancêtres, dans les rangs des nobles hommes et des chevaliers. Mais il ne cessait pas pour cela de rester bon compatriote avec ceux qui avaient un peu moins de talent et de bonheur que lui. Il devenait leur officier, rien de plus. Or, de l'officier au soldat il n'y a pas l'intervalle de l'esclavage, il n'y a que l'autorité du savoir et du courage supérieur de plus.

A la conquête de l'Angleterre et dans les grandes guerres que ce pays a eu à faire à toutes les époques depuis deux mille ans, toujours ou presque toujours le fils de ce qu'on appelle le *paysan aujourd'hui*, quand il était à la bataille, si son seigneur ou patron perdait la vie, il se saisissait à l'instant de son épée, montait sur son cheval et se mesurait contre l'ennemi au milieu des autres chevaliers, qui le traitaient comme eux.

Qu'on ne vienne donc pas dire à Paris ou ailleurs, en parlant de l'homme de la charrue et de la vie rurale (au moins pour la Normandie), comme font depuis dix-sept ans les journaux de la classe bourgeoise, *le Siècle, le Constitutionnel, les*

Débats : Les paysans, le droit électoral ne peut être confié qu'à la population lettrée et éclairée, et non aux populations ignorantes des campagnes. J'espère bien, mes chers concitoyens de la ville et des champs, car tout le monde est de la terre chez nous, qu'il se fondera des feuilles rédigées moralement, qui auront en vue comme lecteurs la paisible et respectable population rurale de notre contrée.

Cette population, dont les familles, presque en masses, sont anciennes comme les contrées qu'elles habitent. Les chroniques normandes de *Matthieu Paris*, de *la Tour de Londres*, d'*Orderic Vital*, des abbés du *Mont-Saint-Michel*, et de vingt autres abbayes, qui datent de quatre, de six, huit cents ans, de mille ans, contiennent des centaines, des milliers de noms de nos concitoyens, de familles alors illustres et toutes ruinées depuis des siècles par les *races parlementaires et bourgeoises de Paris et de Rouen et leur politique anti-sociale*, et qui existent encore presque toutes aujourd'hui dans nos campagnes, perpétuées qu'elles se sont dans ces longues séries de siècles, par des mariages légitimes, par des mariages contractés conformément aux *rits religieux et domestiques*, à la différence de la race bourgeoise qui nous opprime, dont un très grand nombre, presque la totalité, en la prenant dans la série des générations, sont et ont été des *races de deux jours*, recrutées ou créées par la batardise et l'immoralité, et qui n'ont pourtant, depuis des siècles, cessé de travailler à nous avilir et à nous abrutir, pour nous exploiter et nous asservir ; d'abord, en nous ruinant par leur luxe, par l'usure, et puis par les décrets et les expropriations, et, en outre, sous la forme de toutes ces innombrables *sinécures* et *occupations écrivassières* qui n'en sont point, qu'elles ont créées à leur profit sur nous dans le gouvernement, transport et fixation de toutes les juridictions dans leurs murs, intermédiaires de chicane obligés, ne servant qu'à nourrir et embrouiller les contestations :

Dans la révolution, en nous enlevant toutes nos *bibliothèques* qui étaient dans les couvents, les abbayes, les prieurés, les cures *ruraux*, pour les porter à leurs villes, et puis par la fixation de tous les colléges dans leurs murs, nous ont privés depuis lors de la possibilité de toute éducation classique pour nous et nos enfants.

Dans l'institution des *bourses* pour les colléges royaux, en les mettant toutes dans les mains des municipalités *urbaines* à l'exclusion des campagnes. Ce qui a produit cette armée de rhéteurs secs et cupides du système renversé, travaillant à démoraliser les populations pour les dominer, et dont pas un, depuis quarante ans, n'a montré qu'il y eût en lui la moindre étincelle du feu sacré !

C'est là ce que la race bourgeoise, haut juste-milieu, a fait *par Bonaparte, par les Bourbons de la branche aînée*, et, par dessus tout, *par la race, si justement expulsée, des d'Orléans.*

En effet, si un homme lettré, ami de l'enfance et charitable, prêtre ou laïque, s'avisait, depuis cinquante ans, de vouloir donner, dans les campagnes, quelques leçons de *latin* ou de *grec* à des enfants méritants de ses voisins, vite l'armée des procureurs du roi et des juges d'instruction, tous fils de bourgeois, *couraient sus* et le traînaient à la police correctionnelle pour le faire condamner à l'amende, pour lui faire expier son abnégation, la bonté de son cœur, d'avoir voulu épancher son esprit et son âme sur quelques enfants méritants de ses semblables.

Aussi l'homme de la campagne, depuis la ruine de la République, n'a plus pu

faire donner aucune éducation classique à ses enfants, à moins qu'il ne les envoyât aux colléges des villes, souvent très éloignés, en s'en privant d'une manière absolue ; et c'est ce qu'il ne pouvait presque jamais faire, par les frais trop grands de pension et d'études, et par la crainte qu'ils ne fussent mal traités ou ne tombassent malades.

En sorte que l'homme rural, le père et la mère de famille, *souvent descendants directs des races les plus illustres et les plus vertueuses* (*et vertus qui sont encore souvent dans leur âme quoique* appauvris) des siècles antérieurs, se voyaient *primés, subordonnés, abaissés* dans leurs descendants pour une faction des villes, née souvent des femmes entretenues et de catins, et bâtards eux-mêmes, fruits de l'immoralité, et *immoraux* et *déloyaux comme leurs parents d'aventure,* mais qui avaient fait leurs classes ou des classes, parce qu'ils étaient nés à la porte du collége. Or j'espère, mes chers concitoyens, que vous êtes d'avis qu'il soit remédié à cela, et que des écoles d'enseignement classique, que des institutions de plein exercice ou des établissements complets d'enseignement, seront aussi fondés ou placés à la portée des populations des campagnes, comme il en a été fait pour les populations des villes. *Et si vous voulez bien m'honorer de vos suffrages, je vous promets que je m'emploierai au redressement de toutes ces iniquités, comme à celles résultant d'une foule d'autres points qui nous regardent*, et à la défense des principes sociaux qui pourront avoir besoin d'appui dans ce passage de l'ordre ancien à l'ordre nouveau.

Par exemple : de demander le remaniement et la subdivision des juridictions, pour *rapprocher le juge du justiciable*, et deux ou quatre *assesseurs* (1), pris dans la population du lieu, à lui associer en premier ressort, pour pouvoir prononcer comme *jurés*, eux, et lui, comme *légiste*, sur les faits et le procès, au civil comme de simple police ou de police correctionnelle, et expédier promptement les affaires, sans écritures ni presque de plaidoiries ni de frais ;

La diminution et le remaniement des octrois à la porte des villes pour l'entrée de vos denrées ou pour ne pas surcharger les objets de consommation contre l'habitant pauvre ; une très grande diminution, une abolition même de tous droits sur le sel, si la chose est possible ; de même sur les cafés et sucres, sur les boissons, sur les fers, sur les houilles, sur les ports de lettres, sur tous les objets enfin de première nécessité du corps et de l'esprit ;

De demander ou d'appuyer les mesures les plus larges en faveur de l'agriculture, soit comme allocations de fonds, soit comme enseignements, productions et distributions de livres, fondations d'écoles, de fermes, d'institutions de crédit, de fêtes, etc. ;

De défendre et de protéger en toutes circonstances les principes de la famille, du foyer domestique et de la propriété, comme principes primordiaux de toute société, et sans lesquels il n'y aurait plus ni société ni civilisation, mais barbarie.

Le perfectionnement des voies de communication par chemins de fer étant un fait acquis aujourd'hui aux sociétés, que dès que le pays sera constitué, qu'il sera rassis de la secousse qu'il vient d'éprouver, et que l'état de nos finances le

(1) De manière à former un tribunal de trois ou cinq juges.

permettra (1), qu'une grande *artère* par un chemin de fer, partant de Cherbourg, notre grand port militaire, et qui deviendra aussi commercial à présent que nous *allons disposer de nous*, qu'une grande artère, dis-je, partant de Cherbourg et de Granville, et longeant toute la Normandie vers Paris ou les contrées centrales du pays, avec des embranchements sur nos centres importants de population et courants d'affaires, seront faits par l'État comme il en est fait au travers des autres provinces et départements ; du Nord, de l'Est et du Midi, ou c'est que la *République*, par une cause ou par une autre, ne ferait pas travailler aux chemins de fer. Car si elle y faisait travailler sur d'autres lignes, nous saurions bien, d'accord avec la députation de notre belle province, faire respecter nos besoins. A la différence de cet ordre monarchique immoral et concussionnaire, et de ces députations énervées par épicuréisme et égoïsme qui viennent d'être renversés ; députations qui ne s'en occupaient pas ou presque pas, et qui, pour courir après des questions en l'air, des questions ronflantes et vides d'application, mises en avant par la presse bourgeoise et des charlatans politiques, passaient leur temps, épuisaient leurs forces pour des choses qui ne touchaient en rien à nos intérêts. Il faut enfin que la NORMANDIE REDEVIENNE DANS LA GRANDE UNITÉ FRANÇAISE, LA NATION BRAVE, LA NATION SAVANTE, LA NATION MORALE, LA NATION PRATIQUE ET RAISONNABLE QU'ELLE EST EN RÉALITÉ, *et qu'elle participe à toutes les fonctions et influences sociales dans le gouvernement et l'administration du pays;* aussi bien que les hommes et les intérêts des *provinces du midi*, qui les ont toutes ou presque toutes *depuis deux cent cinquante ans*, par *l'ignorance et la trahison*, contre les populations de l'agriculture, de la famille des *Capets!* de cette famille de *comtes, de bourgeois*, les *Eudes*, les *Robert*, les *Hugues* et tous leurs successeurs, qui n'avaient, depuis 800 ans comme il n'y en a encore que 20, pour affidés et protégés que la faction égoïste et orgueilleuse haute-bourgeoise et parlementaire qui en sortait, de la *hanse ou commerce* de Paris par la rivière de Seine. C'est cette famille dynastique avec la faction haute-bourgeoise son acolyte, qui ont mis les populations rurales et de l'agriculture sur toute la surface de ce grand pays de France, les familles nobles comprises qui étaient des familles de la terre et de la vie rurale (car pour une grande partie des nobles titrés vivant dans des villes ou n'allant à la campagne l'été que pour la forme dans des maisons de campagne, et qui, il y a encore deux jours, roulaient carrosses armoriés dans les rues de Paris et des grandes villes, ce sont des nobles de la fabrique des Bourbons qui n'ont cessé d'en fabriquer depuis 1270), dans l'état de dénûment et de malheur où elles sont depuis si longtemps, mais de plus en plus aujourd'hui, auprès de l'aisance, de la dignité et des lumières qui caractérisent les populations agricoles dans tous les autres états de l'Europe !

Eh ! mes chers concitoyens, il n'y a pas besoin de s'occuper ni de se préoccuper des *Prétendants!* Quand on *saura*, quand on *sait* que la famille, d'ailleurs on ne peut plus ignorante à toutes les époques, des Bourbons, que ces Bourbons, de pères en fils, n'ont jamais eu d'affection que pour les bourgeois, en général,

(1) Il est même questin déjà de faire rentrer l'Etat dans la possession de tous les chemins de fer faits et à faire, afin d'avoir des occupations utiles à donner au peuple. Dans ce cas, de damander que notre province soit étudiée, et qu'il soit fait travailler sur la ligne de notre département.

auxquels ils ressemblaient par leur *ignorance de l'histoire* et *leur dégoût héréditaire pour toute lecture des choses sérieuses*, et par le lien de la haute-bourgeoisie et de la *hanse* de la Seine, et pour ses fils, sous le nom de *légistes, procureurs* et *jugeailleurs* égoïstes et hautains de l'ancien parlement de Paris et des autres parlements, qu'ils ne cessaient d'anoblir, comme si on pouvait faire des nobles, comme a dit de *Maistre*, qui seuls se font ! Qu'est-ce, chers concitoyens, qui aurait assez peu de jugement pour venir proposer d'introniser Henri V, ce rejeton si incapable à l'imitation de ses pères, ou les fils de son parent, fils du roi expulsé ? Si des impossibilités rapprochées ou éloignées conduisaient à de pareilles propositions, c'est qu'il n'y aurait plus en France qu'une population pervertie en masse, une population sans amour ni esprit d'obéissance ni de modération, et alors ce ne serait plus de Prétendants qu'il s'agirait, mais d'une domination de l'étranger ! On ne peut pas admettre cela.

Si vous m'honorez de vos suffrages, mes chers concitoyens, je vous promets de travailler de toutes mes forces à l'accomplissement de ces divers points, comme à ceux qui touchent la nomination et les rapports si importants des *curés* des communes avec les habitants ; ceux de l'évêque avec le clergé inférieur et le gouvernement, par l'élection d'abord des curés et vicaires, par les fidèles, *sur les indications et les renseignements paternels de l'évêque ;* et puis pour le choix de l'évêque lui-même, par les prêtres et la population du diocèse, *comme dans la primitive église*, et cela *sur les renseignements moraux, de conseil et de conciliation du souverain pontife*, pour le maintien de l'unité des dogmes et des pratiques fondamentales du culte ; et de ceux du chef du pouvoir exécutif de la contrée, *préfet ou autre, comme il convient à un peuple qui se gouverne lui-même*, mais qui le fait par la paix, la raison et le bon lien de toutes choses, *afin que Dieu soit avec lui*. Les populations aujourd'hui meurent d'ennui aux offices dans les églises. Les exercices religieux ne sont plus que chose de plastique et banale ; il faut que la vie, la science, l'amour charitable et la douce gaîté rentrent ou entrent dans le temple et dans l'assemblée religieuse des fidèles et du prêtre, par une bien plus grande liberté laissée au prêtre, et par un enseignement théologique qui embrasse les lois du monde physique comme celles du monde spirituel : qui embrasse toute la science sous les formes de la poésie et de la synthèse ; à la différence de l'enseignement de l'école, qui l'enseigne, lui, sous les formes didactiques et scientifiques de l'analyse. Ce qui sera autrement nourrissant de l'esprit que ces prédications, au style et au vide académique, des offices d'aujourd'hui.

Les ports de Granville et de Cherbourg, ainsi que ceux de plusieurs de nos localités maritimes et nos hâvres, demandent des travaux et de grandes améliorations. Le dernier gouvernement en avait projeté. Ces travaux doivent être entrepris ou repris là où il y a eu un commencement d'exécution, sauf les modifications que l'ordre nouveau peut demander. J'insisterais pour cela si j'étais nommé, parce que c'est indispensable à la vie et aux progrès de notre contrée dans la civilisation.

Quant à la forme à donner à notre gouvernement par la constitution attendue, de savoir s'il y aura une chambre unique avec une présidence, ou un comité directoire, de trois ou plus de membres, ou bien deux grands corps législatifs,

sous des noms divers, de sénat et de chambre ou conseil, avec présidence unique ou multiple aussi; la fixation et division des départements ministériels et administratifs du pouvoir exécutif, la détermination du nombre d'années des législatures, les modes d'élection pour tous les ordres, et autres dispositions formant la constitution du pays, etc., vous me permettrez, mes chers concitoyens, de m'abstenir d'émettre un sentiment *dès aujourd'hui*, sentiment qui ne peut être émis, d'ailleurs, comme bien on le sent, sans témérité, que sur les grandes discussions et délibérations à l'Assemblée Nationale; que ces graves questions ne pourront manquer d'amener.

Voilà, citoyens, très en abrégé un aperçu de ce que nous sommes et des heureuses conséquences à attendre pour nous, si nous conservons *Dieu au milieu de nous*, c'est-à-dire la bonne foi entre nous tous, dans l'institution du *gouvernement républicain*.

Les honorables négociants et armateurs de Granville, comme ceux du port de Cherbourg, les commerçants dans les affaires de la pêche maritime, ceux du cabotage sur toutes nos côtes et dans nos ports et hâvres, les marchands honnêtes et si estimables qui composent les bourgeoisies de nos petites villes, toutes *empreintes et animées* de l'esprit de la terre et de la culture, ont trop d'esprit *pour prendre pour eux et elles, et après nous avoir lu, ce que nous avons été, à grand regret, obligé de dire contre la haute bourgeoisie en France, qui ne s'applique bien qu'à Paris et à quelques grands centres d'un mercantilisme exagéré et corrupteur*. Mais mercantilisme qui, venant bien vite à perdre ce qu'il a d'usurpateur et de guindé par l'établissement du gouvernement du pays par le pays, laissera les citoyens qui l'exercent dans les positions naturelles de leurs localités et de leur activité, n'aura plus rien que de salutaire et d'honorable. Et alors le pays, les populations tout entières de ce grand pays de France, fraternellement liées et unes dans leurs diversités climatériques, ne craindront plus rien des peuples étrangers, peuples, d'ailleurs, qui seront très vite amenés à réformer ce qu'il peut y avoir de factice et d'injuste dans leurs propres institutions, à notre exemple.

Telles sont, mes chers compatriotes, et dans les termes, les choses que nous avons à attendre. La *contribution de quarante-cinq pour cent* que vient de frapper le gouvernement provisoire comme nous terminions cette profession de foi, nous a vivement affecté, car elle va frapper en plein sur notre population agricole, pauvre en général, et déjà très surchargée. Cette contribution ne portera, il est vrai, que sur la seule année 1848 : elle est due à l'état déplorable où le gouvernement renversé a laissé nos finances. Mais c'est un motif, et j'appelle votre attention sur ce point, mes chers compatriotes, qu'il vous faut donner votre mandat, dans la *si grave affaire* des élections qui vont avoir lieu, *à des hommes pratiques, instruits par la lecture de l'histoire ou l'expérience, Normands par la naissance et par les sympathies*, et non à de purs littérateurs étrangers qui ne connaissent ni nos intérêts ni nos besoins, et qui ne seraient peut-être, dans le cas actuel, que des idéologues dangereux. Il y aura, d'ailleurs, bien assez de littérateurs et d'auteurs à l'Assemblée attendue. Ce seront des hommes pratiques,

positifs et froids, comme nous, Normands de race franke et germanique, qui y manqueront le plus.

Mes chers concitoyens,

Salut et fraternité.

BELLÉE,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, mais agriculteur de profession et de race d'agriculteurs depuis plus de huit cents ans, d'abord dans différents lieux de la Normandie, du Maine et de l'Anjou, et aujourd'hui à Saint-Lô-d'Ourville, dans l'arrondissement de Valogne, depuis près de quatre cents ans.

P. S. Pour ceux du système renversé qui portent ou se donnent ou ne se donnent pas de particule, et qui, nous regardant comme *un paysan*, nous méprisaient à ce titre (il y en a au moins un, mais nous le lui rendions !), parce qu'ils nous sentaient du cœur et quelque valeur dans l'esprit et qu'ils n'en ont pas, qui se *hupperaient* avec nous dans la lutte électorale qui va avoir lieu, nous répondrons que, quelle que soit leur prétention *à la noblesse*, nous le sommes encore plus qu'eux, bien plus anciennement qu'eux; que les *manchons de notre charrue que nous avons tant tenus*, ne nous ont pas enlevé la dignité du caractère, les nobles sentiments de l'âme, l'esprit de loyauté, la décence, l'amour du bien et de nos semblables, et que dans toutes les grandes affaires, soit de pure chevalerie, soit pour la défense du territoire et l'honneur de la France, nos ancêtres, du côté de notre père et de notre mère, y ont concouru. Nous en avions à la première *croisade sous Robert Courte-Heuse*, avec les *Tancrèdes*, ces émules presque d'*Osiris* et d'*Hercule*, en Italie, en Sicile, en Grèce, et dont les descendants vivent encore aujourd'hui dans les Etats de Venise et le duché de Raguse; en Angleterre, avec Guillaume et ses successeurs, sous les noms aujourd'hui des Hay (1), des Foley, des Follett, sous ceux des Belay, des Bellai, etc. Qu'au siége de *Lérida*, en 1646, deux des nôtres y périrent très bravement et glorieusement, comme capitaine l'un, comme porte-enseigne l'autre, du régiment de cavalerie *des gardes*, donné au *vice-roi* de Catalogne et de Barcelone, le comte *d'Harcourt*, par délégation de Louis XIII; et puis enfin, ce qui vaut encore mieux, que nous avons quelques idées sociales pratiques pour notre contrée dans la tête, et d'autres sur la constitution des sociétés, provenant de nos études, à exposer devant une *Assemblée constituante de notre pays*, au lieu des phrases banales et sans portée ni vérité que nous avons entendues depuis tant d'années.

(1) Les de La Haye (Dupuits), de La Haye d'Aigneaux, les de Follet.

Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, rue Saint-Honoré, 315.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MANIFESTE DU COMITÉ ÉLECTORAL

DE LA

VILLE DE CHAUMONT.

La République est proclamée, et son drapeau flotte sur toute la France avec sa devise : *Liberté, égalité, fraternité.*

Honneur et gloire à ses trois couleurs. Dans quelques jours sera constituée cette représentation nationale, au sein de laquelle vont s'agiter les destinées du pays.

L'honneur de cette mission ne doit être confié qu'aux citoyens que recommandent leurs idées républicaines, leur profonde probité et leur dévouement à la nation.

Dans des circonstances aussi graves, tout bon Français doit se rallier franchement autour du drapeau de la République, et faire, sur l'hôtel de la patrie, le sacrifice de ses opinions et de son intérêt particulier.

Pour donner une direction convenable aux élections prochaines, dont dépendent le bonheur et la gloire de notre belle France, des citoyens de Chaumont, qu'unissent entr'eux de patriotiques sympathies, se sont constitués en comité électoral, à l'effet de choisir les sept Représentants sur lesquels doivent être appelés les suffrages de tous les habitants du canton.

Ils vous invitent donc à faire aussi, dans le même but, un comité aussi nombreux que possible dans vos cantons respectifs, et, au premier appel, chacun de ces comités devra envoyer au comité central, dont le siége est à Chaumont, trois délégués, avec la liste des représentants de son choix.

Les droits de chacun de ces candidats seront discutés dans cette réunion préparatoire, où il sera fait choix parmi tous les candidats proposés, des sept noms sur lesquels tous les comités réunis devront appeler le suffrage universel.

Un journal dont nous vous envoyons le premier numéro, vient d'être créé pour favoriser cette œuvre toute patriotique et la continuer.

Le Comité électoral de Chaumont est convaincu que vous vous associerez à ses efforts.

Devant le colosse de la République, doivent se taire et disparaître bien loin les ambitions personnelles et les ressentiments particuliers.

Le peuple français est aujourd'hui un peuple de frère, qui doit marcher comme un seul homme et n'avoir qu'une devise : DÉVOUEMENT A LA PATRIE.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

STATUTS.

ART. 1er.

Il est formé à Chaumont un comité électoral composé de MM.

Le docteur MOUGEOT, maire de la ville de Chaumont, Président;

MAITRET, avoué, adjoint au maire, officier de la garde nationale;

AUBRY, négociant, adjoint au maire et juge au tribunal de commerce;

GRAPOTTE, couvreur, officier de pompiers;

CHAMPONNOIS-JOURDAIN, négociant;

RAGOT, sculpteur, officier de pompiers;

CAUSSIN, directeur de l'école primaire, officier de la garde nationale;

DYZAC, sous-inspecteur des écoles primaires;

DE BOUCHEPORN, banquier, officier de la garde nationale;

GRANDNÉ, professeur au collége;

Le docteur CHATELAIN, officier de la garde nationale;

PÉRINOT, contre-maître, officier de la garde nationale;

LUNEL, négociant, juge au tribunal de commerce, officier de la garde nationale;

CHEVRY, notaire;

MION, président du tribunal de commerce;

DE CHAMBLAY, juge de paix;

LEGRAND, notaire, officier de la garde nationale;

MAX DEVARENNE, officier de la garde nationale;

FÉLIX MOUGEOT, docteur en médecine;

POUGNY, juge, membre du conseil municipal;

CAVANIOL, imprimeur;

SIMONNOT jeune, négociant, officier de la garde nationale;

TRÉFOUSSE, négociant;

Charles CHAPPUIS, négociant;

GABEUR, membre du conseil municipal.

Secrétaires :

MERGER, avocat;

SYLVAIN MOLLOT, avocat.

ART. 2.

Le but de ce comité est de préparer les élections sous l'influence des idées nouvelles, et d'envoyer à l'Assemblée des Représentants de la France les hommes qui donnent les plus grandes garanties.

ART. 3.

Pour obtenir ce résultat, le comité électoral de Chaumout se met en rapport avec les comités des cantons du département, qui adresseront leur correspondance à MM. Merger et S. Mollot, secrétaires du comité central, à l'hôtel-de-ville de Chaumont.

Chaumont. — Imprimerie et lithographie de Charles CAVANIOL.

Voir le *Bien public*, du 14 mars 1848.

PROFESSION DE FOI

ADRESSÉE A TOUS LES ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

MESSIEURS,

C'est avec une joie véritable, que dans ce moment solennel, où chaque citoyen doit à son pays l'expression sincère de ses pensées, de ses sentiments et de ses opinions, je vais manifester hautement, devant tous, sans restrictions et sans crainte, mes principes politiques.

Je suis républicain, non-seulement parce que je suis convaincu que la République est en ce moment la seule forme de gouvernement possible en France; mais parce que *le gouvernement de tous par tous au moyen de l'élection* est, selon moi, le plus conforme aux volontés de Dieu et à la dignité de l'homme.

Républicain, non sans doute à la façon farouche et barbare des anciens Grecs et Romains, mais selon les mœurs douces, laborieuses et dévouées des nations chrétiennes.

Républicain, comme le fut cet artisan sublime, du nom de *Jésus*, cet homme divin de Nazareth, qui, dédaignant la royauté, vécut au milieu du peuple et mourut pour l'humanité.

Républicain, comme ses premiers disciples, qui, enflammés par ses paroles et n'ayant plus qu'une âme, mirent leurs biens en commun, supprimèrent entre eux la pauvreté, et voulurent sur la base divine fonder une république chrétienne universelle.

Républicain, comme ces généreux martyrs du Christ qui, pleins d'une foi invincible aux droits sacrés de l'âme humaine, résistèrent, jusqu'au sang, aux tyrans de la conscience humaine.

Républicain, enfin, comme un homme qui, comprenant la pensée de Dieu sur ce monde, voit avec admiration cette pensée se développer lentement, mais d'une façon irrésistible, dans la marche progressive des peuples vers les droits sacrés de la vie et la conquête précieuse de toutes les libertés naturelles.

Depuis dix-huit siècles, en effet, *le christianisme*, qui a pour but *la régénération de la terre, selon l'ordre éternel*, planait au-dessus des sociétés humaines, sans pouvoir y pénétrer; repoussé par les rois et leurs courtisans : la dernière victoire du peuple lui assure le triomphe.

Liberté, égalité, fraternité! ces mots trois fois saints, sortis du divin Évangile et résumés de sa doctrine, ces mots vont se traduire en bienfaits pratiques pour le peuple, en institutions sociales pour tous, en puissance d'impulsion vers l'avenir.

C'en est fait : le vieux monde païen est vaincu; il croule jusque dans ses derniers débris; le monde chrétien, jusqu'ici caché au fond des âmes, va paraître

dans toute sa grandeur; à une société pleine de mensonge et de corruption, va succéder une société forte et vraie, fondée sur la justice : l'égoïsme avait tout perdu, la charité doit tout sauver.

Pourquoi ne dirais-je pas ici toute ma pensée? la révolution qui s'accomplit en ce moment est sainte à mes yeux; échappée du cœur enflammé d'un pape sincèrement chrétien, comme une flamme d'amour, d'abord elle embrasa *l'Italie*, puis *la Suisse,* et enfin LA FRANCE, foyer du dévouement, pays sympathique à tous les peuples, véritable missionnaire de Dieu.

Quel sublime spectacle! la haine est détruite, les barrières sont brisées, une même foi illumine les peuples, un même amour les transporte, un même but les attire; d'un bout du monde à l'autre, ils se tendent une main généreuse, ils s'appellent comme des amis et s'aiment comme des frères. Ah! le doigt de Dieu est ici éclatant et visible, il se montre à tous les yeux.

Gloire donc à toi, immortelle Révolution de 1848! gloire au peuple qui t'a faite! gloire à tous ceux qui te comprennent! Puissent les traîtres et les lâches, puissent les violents, ne pas compromettre bientôt tes sublimes espérances!

La première Révolution, enfantée par les principes chrétiens, moins bien compris alors, trouva des obstacles presque insurmontables; aussi dut-elle faire d'héroïques efforts pour triompher : sa mission fut donc de détruire; la mission de la Révolution nouvelle est de construire. L'une, en frappant, niait tout un passé vieilli et corrompu; en épargnant, l'autre affirme un avenir saint et moral. Pleine de haine, celle-là appelait à elle des démolisseurs audacieux, des niveleurs impies; toute d'amour, celle-ci ne demande, au contraire, que des âmes élevées, des penseurs croyants, des architectes sages et inspirés.

En effet, combien, d'institutions nouvelles à fonder, d'après ces simples principes : que Dieu est bon, que sa sagesse est infaillible, sa prévoyance universelle; que tous les hommes sont égaux devant lui et qu'ils ont tous un égal droit de vivre; que le globe, qu'il a donné au genre humain comme domaine, renferme des trésors inépuisables; que la terre peut aisément nourrir tous ses habitants si elle était convenablement cultivée; que la paix, la richesse et la joie ne manquent à tous, que parce que le travail est sans ordre, la science sans principe, la politique sans foi, le pouvoir sans but et les gouvernements sans amour.

Jetons les yeux autour de nous; tout n'est-il pas à refaire ou à créer d'après les idées de justice et de prévoyance sociales? *crèches pour l'enfance; asiles pour la vieillesse; chauffoirs pour les voyageurs; écoles d'adultes, où la politique, l'histoire et la morale soient enseignées; colléges agricoles avec fermes exemplaires; banques cantonales; ateliers nationaux;* — constitution de la commune enfin, de façon à en faire une œuvre véritable, unitaire et vivante.

La mendicité, cette honte des sociétés chrétiennes, ne peut-elle être détruite par une organisation régulière de travaux utiles et variés, soit d'embellissements ou de propreté dans chaque commune? *La richesse* elle-même ne peut-elle être augmentée par le desséchement des marais, par le défrichement des landes et le reboisement des montagnes; par une exploitation mieux entendue des mines et des carrières; par une agriculture plus savante?

Sans doute, un impôt nécessaire et progressif sera établi sur le superflu, c'est-à-dire sur le luxe et les grands revenus; mais, ce que le travail uni à la

science aura créé, *l'association* ne peut-elle le conserver, et, en le distribuant équitablement, le multiplier au centuple?

Que deviendra l'armée, qui coûte par année à la France 400 millions? Ne peut-elle, par un labeur utile, par des œuvres grandioses et nationales, couvrir au moins sa dépense; jusqu'au jour, où *un congrès européen,* arbitre suprême des nations, rendant la guerre impossible, la transformera, chez tous les peuples, en armées véritablement industrielles?

Combien de questions semblables, et de plus ardentes encore, *l'Assemblée constituante* aura-t-elle à résoudre? et combien d'autres, incomprises en ce moment, que le temps fera surgir? Car le problème social que la France va aborder est plus profond qu'on ne pense, plus grand qu'il n'apparaît, plus divin que la foule elle-même ne le croit.

Le peuple, jusqu'à ce jour esclave, *c'est l'humanité même,* affranchie successivement par la parole du Christ. Le problème nouveau est donc le problème de la vie humaine tout entière, tel qu'il a été posé par Dieu, il y a six mille ans, devant le premier homme, qui succomba à l'épreuve; problème que le Sauveur du monde a replacé devant le genre humain déchu, en le résolvant dans sa mystérieuse personne.

Comme le Christ, en effet, l'homme, dont l'origine vient du Ciel, naît pauvre sur la terre; la société n'est pour lui qu'une étable; il trouve à peine où reposer sa tête; son travail est un labeur pénible; sa vie est une longue souffrance, une agonie semblable à celle du Golgotha; mais, comme celui qui s'est appelé *le Fils de l'homme,* il attend la résurrection divine, afin de rentrer glorieux dans les droits de la vie; il attend, calme et résigné, que l'esprit divin descende sur son front abattu pour parler et agir; alors il sera fort, ALORS IL SERA ROI.

Déjà l'union se fait entre le peuple et le culte, entre la liberté et la foi, entre le ciel et la terre; laissez grandir l'œuvre de Dieu, elle expliquera bien des mystères, elle fera naître bien des forces inconnues, elle développera bien des merveilles, niées par la vieille science.

Devant la grandeur de cette épopée sublime, tout individu est petit; aussi n'est-ce qu'avec une profonde défiance de moi-même et après mille hésitations, que je me suis résolu à me poser comme candidat à la députation dans mon propre pays.

Cependant, si une vie calme et sérieuse, pure de tout alliage avec les gouvernements passés; si vingt années d'étude employées à méditer jour et nuit tous les graves problèmes que le siècle doit résoudre, sous peine de mort; si des sentiments républicains, fondés sur une foi sincère, et éprouvés d'ailleurs par le temps; si une indépendance de caractère, qui va jusqu'au mépris de toute position, obtenue par l'intrigue, même la plus innocente, peut me mériter vos suffrages, comptez sur moi, je ne trahirai jamais vos espérances.

DIEU ET LE PEUPLE, voilà pour la France; — DIEU ET L'HUMANITÉ, voilà pour le monde *toute ma profession de foi politique.*

VICTOR CALLAND,

De la commune de Jouarre, arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne.

Paris. — Imp. de Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

HIPPOLYTE DUSSARD

AUX

CITOYENS ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Citoyens,

Je viens vous demander vos suffrages.

La vie d'un homme de 48 ans est la plus sûre des professions de foi. Voici mes titres à l'honneur de vous représenter :

J'ai commencé ma carrière dans le génie militaire comme enrôlé volontaire en 1815.

En 1830, j'ai été, avec Carrel, l'un des signataires de la protestation des journalistes contre les ordonnances ; ce fut le signal de la révolution. Les ateliers du faubourg Saint-Antoine, celui de Pihet, entre autres, ont souvenir de ma visite en ces jours d'émotion. J'ai eu le bonheur de donner par là de nombreux soldats aux barricades. Dix jours après, mes amis et moi nous étions de nouveau les ennemis de l'ordre de choses.

En 1832, j'ai cru le jour de la République arrivé..... Dix-huit mois passés en Angleterre ont expié mon erreur de date.

En 1834, Godefroy Cavaignac, notre malheureux ami, m'a choisi pour le défendre devant la Cour des Pairs.

En 1848, j'ai fait mon devoir. Après la victoire, j'ai été chargé par le Gouvernement provisoire de rassembler des combattants des trois jours, et d'aller avec eux réprimer les délits commis sur les chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen ; mission glorieuse, car elle a montré aux populations alarmées que les enfants de Paris, infatigables autant que dévoués, sont prêts à défendre les lois de la Société, de quelque part que viennent les attaques. Le premier drapeau de la République a été déployé pour l'ordre et la sécurité publique.

J'ai fait des questions d'économie sociale, d'administration et de travaux publics l'étude de ma vie entière. J'ai été rédacteur du *Temps*, du *National*, de la *Revue Républicaine*, fondée en 1833 et tuée par l'arbitraire de l'ancien gouvernement, de la *Revue du Progrès*, fondée par Louis Blanc, et du *Journal des Economistes*, que j'ai dirigé deux années.

J'ai dirigé l'exploitation du chemin de fer de Rouen pendant deux ans et demi, et j'espère y avoir conservé des amis.

J'ai créé à Ivry-sur-Seine une tannerie basée sur un principe nouveau et aujourd'hui en exploitation.

Enfin, je suis personnellement connu de tous les citoyens membres du Gouvernement provisoire, et je m'honore de l'amitié de quelques-uns d'entre eux, et

de la plupart des hommes qui ont donné le plus de gages à la République. Qu'il me soit permis de citer parmi eux les citoyens Arago, Marrast, Flocon, Louis Blanc, Audry de Puyraveau, Bastide, Guinard, Recurt, Buchez, Thomas (du *National*), Etienne et Emmanuel Arago, Flotard, Chevalon, Trélat; notre vie politique a été commune. C'est là mon plus beau titre.

Mais la politique est le moyen; le but, *c'est l'amélioration morale et matérielle du plus grand nombre, la participation de tous aux bienfaits et aux résultats de la civilisation.* L'économie sociale est devenue la science de l'homme d'Etat; à mes titres politiques, souffrez donc que j'ajoute une exposition de principes. Je serai court.

Les révolutions rendent les esprits positifs; vous voulez des résultats, peu de paroles.

Les souffrances sont réelles; les remèdes doivent être prompts.

La production *qui crée* excède toujours, prise en masse, la consommation *qui détruit.*

Chaque année laisse donc un excédant en réserve.

C'est cette réserve qui forme la richesse, la propriété, le travail accumulé, le *Capital,* en un mot.

Il en résulte :

Que tout Citoyen a le droit de vivre en travaillant.

Que tout Travailleur a droit au repos, quand il ne peut plus travailler et qu'il a rempli sa tâche.

Les paresseux, les lâches, les débauchés sont seuls hors de ce droit commun.

Ce droit, qu'on appelle aujourd'hui le *Droit au travail,* n'est pas nouveau; il est écrit chez tous les publicistes.

Si vous m'accordez vos suffrages, je provoquerai toutes les lois, toutes les mesures qui auront pour base ces principes proclamés, dès le 24 février, par le Gouvernement provisoire.

La tâche me paraît moins difficile qu'on ne pense. Je déclare, toutefois, que je ne chercherai la solution du problème ni dans la charité légale, comme en Angleterre, ni dans l'absorption de la liberté individuelle, comme en Egypte et chez les abeilles, ni dans la communauté de la propriété, comme en certains esprits.

La propriété est le fruit du travail, elle est sacrée; à l'impôt seul appartient le droit de l'atteindre, et dans ce droit se trouve le remède aux erreurs de la distribution; une répartition plus équitable des charges publiques est donc le premier devoir de vos représentants.

Après la constitution de la République, basée sur la déclaration des droits de l'homme et sur le vote universel, je demanderai comme d'urgence :

La révision de l'assiette de l'impôt foncier et des patentes, afin d'arriver au soulagement des plus pauvres;

Le remplacement de l'impôt dit octroi, impôt odieux, de perception chère et difficile. Chaque famille paye à l'octroi, sur sa viande, son vin, son bois, 170 francs par an; elle payerait 440 francs si elle consommait ce qui ne serait encore que le plus strict nécessaire!

La suppression de l'exercice et du droit de circulation;

La révision des droits de douane pour arriver à la vie à bon marché, et par là

aux salaires élevés, *conséquence nécessaire* de l'accroissement du bien-être général et de la stabilité du travail ;

L'élargissement de l'action de la Banque de France, qui ne prête qu'aux riches, et la fondation d'institutions de crédit *directement* utiles à la production, au risque de quelques pertes partielles, amplement compensées par l'activité donnée au travail général et en particulier au travail agricole qui produit peu à beaucoup de frais, et que dévore l'usure ;

La révision du système hypothécaire qui ruine tout ce qui le touche, et paralyse 14 milliards de la richesse publique, qui devraient être mis dans la circulation ;

L'abolition de l'impôt du sel ;

La réforme postale, radicale, complète. Le droit de poste n'est pas un impôt, c'est le prix d'un service. L'Etat outrepasse son droit lorsqu'il en fait un revenu.

Voilà les premières mesures que je réclamerais pour l'amélioration matérielle du plus grand nombre. Elles créeraient du travail stable, durable, constant. L'organisation serait alors prodigieusement simplifiée.

Quant aux améliorations morales et politiques, ai-je besoin de les énumérer ? Elles sont écrites sur le drapeau de la République : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

La *Liberté* dans la presse, dans l'association, dans les cultes, dans la disposition du fruit de son travail.

L'*Egalité* dans les droits, une responsabilité et des devoirs plus grands dans les hommes appelés à la tête de la nation, la participation de tous aux bienfaits de l'instruction.

La *Fraternité* dans tous les actes de la vie sociale, le dévoûment de tous pour chacun et de chacun pour tous ; l'éducation basée sur cette sainte doctrine.

Mais je m'arrête. Énumérer toutes les améliorations que j'attends de la République serait trop long. Il y a vingt-cinq ans que je les compte. Je vais au plus pressé. A chaque jour sa tâche.

HIPPOLYTE DUSSARD,

Ancien chef d'industrie à Marseille.

Dussard

Marseille. — Imprimerie Nationale. — Association d'ouvriers.
BALLANDE, quai de Conti, 9.

AUX HABITANTS

DU

Département de l'Oise.

CITOYENS,

Une Assemblée Nationale va donner à la France une constitution : sans me dissimuler la gravité des questions qui vont être soulevées, je me présente à vous, et vous demande l'honneur d'être l'un des dix représentants du département de l'Oise. — Voici ma pensée politique.

Liberté, Egalité, Fraternité. — Abolition de la peine de mort en matière politique. — Respect aux propriétés.

Que la souveraineté du Peuple, exercée périodiquement par des élections universelles, soit la base de notre droit public. L'universalité des citoyens est seule incorruptible; si elle se trompe, son erreur est de courte durée, parce que les mille voix de la presse l'éclairent et qu'elle n'a pas d'intérêt à se tromper.

La royauté est, ou despotique, ou corruptrice : plus de royauté! mais le Gouvernement de la Nation par la Nation, c'est-à-dire une République glorieuse et forte.

Je veux l'incompatibilité absolue entre la qualité de représentant du Peuple et toute charge publique; le représentant du Peuple doit à la Nation tout son temps et toutes ses facultés; d'ailleurs, lui permettre d'autres fonctions serait le rendre dépendant du pouvoir.

Plus de sinécures, de cumuls d'emplois; que les fonctions publiques soient confiées aux plus capables sous le contrôle de jurys nationaux.

Que les impôts frappent surtout le luxe et les grandes fortunes pour épargner la subsistance du pauvre.

Que le travail et le salaire soient plus équittablement répartis : vivre en travaillant est le plus sacré des droits; ainsi pourra régner parmi nous la fraternité. Je sais que pour obtenir ces heureux résultats il faudra surmonter de grandes diffficultés, mais le courage ne doit manquer à personne pour améliorer le sort des travailleurs nécessiteux.

Les productions de l'industrie manquent souvent de consommateurs; celles du sol n'en manquent jamais : honneur donc à l'Agriculture, c'est elle qu'il faut améliorer et encourager parce que ses produits sont la nourriture du Peuple.

Citoyens, si vous m'honorez de vos suffrages, comptez sur mon dévouement énergique à la liberté et à la prospérité publiques.

DESCANDILLAC,

Ancien avocat à Senlis, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Paris, Imprimerie de Poussielgue, rue du Croissant 12.

AUX ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

CHERS CONCITOYENS,

L'examen de la vie et des principes de tout homme qui aspire à l'honneur de vous représenter vous appartient.

A vous le droit de le juger, à lui le devoir de vous mettre à même de le faire.

C'est ce devoir que je viens vous demander la permission d'accomplir.

J'ai déjà fait connaître en peu de mots comment se résume, pour moi, la position actuelle, je vous dois aujourd'hui un compte plus détaillé :

D'abord ma vie passé : — J'avais appris de bonne heure comment on sert la patrie, mon père était mort pour elle; fort jeune, j'entrai dans les rangs de l'armée, j'y servis pendant dix ans ; le 24 juillet 1830 je donnais ma démission, le 1er août je me hâtai de rejoindre mon régiment. Les chances de grande guerre ayant disparu en 1832, je crus que le temps était passé de servir son pays par les armes, qu'il pouvait y avoir une autre manière de lui être utile.

Dès lors, par mes études que j'oserai dire sérieuses, je m'efforçai de me rendre digne de la confiance de mes concitoyens. Baser sur leurs suffrages une carrière que je voulais leur consacrer, a toujours été et est encore le seul but de mon ambition.

Si, dans mes diverses candidatures, je n'ai point eu de succès à enregistrer, grâce à Dieu, je n'ai pas eu à rougir de mes défaites, je puis me présenter à vous le front haut. Si, pendant quatre élections successives, j'ai lutté en face contre le candidat appuyé par le pouvoir, c'est qu'avant tout je voulais soutenir les droits de l'indépendance dans l'élection et dans la représentation du pays. Jamais je n'ai fait d'appel aux passions, aux partis, à l'intérêt individuel; le seul appui que j'aie jamais cherché a été celui que je pouvais trouver dans des convictions sympathiques qui s'unissaient à moi dans une vue commune, impartiale, des intérêts généraux du pays, qui, comme moi, comprenaient sa dignité, et voulaient avec moi assurer l'honnêteté, la sincérité, la vérité du régime représentatif. Maintenant, quels étaient mes principes en fait de gouvernement?

« Voir mon pays jouir d'un gouvernement qui, en assurant des garanties à » tous, *laissât à chacun la plus grande liberté d'action individuelle possible*, *ap-* » *pelât peu à peu tous les citoyens*, en proportion de leur progrès intellectuels et » moraux, et dans les conditions d'ordre imposées par l'intérêt général, à la di- » rection des affaires publiques, tel a toujours été mon vœu le plus cher (1). » Voilà ce que j'écrivais en 1842. Je n'ai point la prétention d'être un Républicain de la veille; ce gouvernement de tous par tous que j'indiquais, je le comprenais alors avec la forme monarchique; il est arrivé aujourd'hui dans sa forme la plus complète, la plus absolue; à nous, mes chers concitoyens, de prouver par notre

(1) Circulaire adressée aux électeurs de l'arrondissement de Mantes, en 1842.

union, notre sagesse, qu'il est en harmonie avec les progrès sociaux.

Nous l'avons déjà dit, une seule royauté est maintenant possible, celle du peuple, le gouvernement des citoyens par les citoyens, de la nation par la nation. — Organiser, constituer ce gouvernement, telle est la grave et imposante mission de l'Assemblée que vous avez à élire.

Une Constitution ne se fait pas avec de vagues théories; sous peine de bientôt périr, elle doit se baser sur les faits sociaux ; constituer, c'est lier ensemble les parties d'un tout, les organiser sans omettre aucun de leurs éléments ; c'est comprendre tous les besoins, répondre à tous les intérêts; si la Constitution en oublie quelques-uns, bientôt ces intérêts, ces besoins se font jour et préparent sa ruine.

Deux grandes institutions forment la base essentielle de notre société, en étabissent le caractère distinctif : la propriété, ou l'application du *moi* à la possession du sol, et le mariage ou l'organisation de la famille.

Viennent ensuite deux grands besoins de l'homme et de la société : la *liberté*, qui seul en fait un être moral ; l'*ordre*, sans lequel toute société est condamné à périr.

Lorsque l'homme donne le spectacle de l'ordre dans la liberté, c'est alors surtout qu'il accomplit les vues de son créateur et s'élève à toute la dignité de son être.

S'appuyant sur ces deux grands faits, la propriété, la famille; sur ces besoins, la liberté et l'ordre, quelles sont les formes que, suivant moi, doit adopter la Constitution ?

Ici les leçons fournies par l'expérience et l'histoire doivent nous servir de guides.

Pour ma part, voici les principes auxquels je me rattacherais.

Large représentation basée sur l'universalité des suffrages, pluralité dans le corps délibérant ou deux chambres, sortant également de l'élection, unité dans le pouvoir exécutif.

Deux chambres, toutes deux électives, parce qu'une seule assemblée n'est qu'une force entraînée par sa propre action, aboutissant infailliblement au despotisme ou à l'anarchie.

Deux chambres ralentissent la marche des formes législatives, donnent plus de maturité aux décisions; mutuellement elles se servent de contrôle.

Par leur mode de renouvellement elles répondent à deux conditions; l'une des deux chambres, renouvelée intégralement et à de courtes périodes, est l'expression vivante de la société, l'expression de ce mouvement qui pousse toujours en avant ; l'autre, renouvelée par tiers ou par quarts, répond également à cet autre besoin qu'on appelle esprit de tradition.

Quant au pouvoir exécutif, c'est dans l'unité qu'il peut trouver seulement l'énergie et la rapidité indispensables à l'organe de la loi. Ainsi donc un magistrat suprême, sous le nom de président, élu pour un temps égal au moins à la durée de deux législatures.

Tel est, en termes très-généraux, le mode qui me semble le plus propre à servir d'organe à la souveraineté nationale, à faire sortir de la combinaison des pouvoirs législatifs ce que j'appellerai la *raison nationale*.

C'est alors que les institutions démocratiques pourront se développer dans toute leur force et leur puissance.

Par le *droit* conféré à tous, vous relevez chaque citoyen à ses propres yeux; par le sentiment de dignité attaché au droit, vous faites pénétrer dans les masses le sentiment du devoir.

Par l'action active de toutes les libertés, par les rapports nombreux créés par les élections, les associations, les assemblées publiques, vos mœurs acquerront plus de vigueur, de franchise, de virilité; tout homme qui aspirera à sortir de la foule devra toujours être prêt à comparaître au tribunal de l'opinion publique.

Enfin, d'une représentation véritable et complète expression de la sagesse du pays, nous devons espérer les améliorations, les réformes salutaires que nous sommes en droit d'attendre, ainsi que la solution, dans les limites du juste et du possible, des problèmes que l'économie sociale laisse encore à résoudre.

Ainsi, instruction gratuite largement départie qui, dès l'enfance, éveille dans l'homme l'intelligence de ses droits et de ses devoirs; organisation d'un enseignement professionnel répondant plus directement que l'enseignement purement classique aux besoins de l'agriculture et des autres industries.

Allégement des charges publiques par une sévère économie et la simplification de certains rouages.

Tout en conservant dans sa force la centralisation gouvernementale, relâcher les liens qui étreignent *la Commune*, lui rendre plus d'initiative, plus de vie.

Répartition de l'impôt telle que, sans toucher à la richesse et au crédit publics dans leurs sources, il pèse de la manière la moins onéreuse sur les classes pauvres.

Effacer de nos règlements fiscaux toutes ces mesures vexatoires qui doublent en quelque sorte les charges par l'irritation qu'elles causent.

Travailler enfin sincèrement et efficacement à l'amélioration de la condition physique et morale des classes ouvrières.

Rechercher la répartition la plus équitable des produits du travail entre les divers éléments qui concourent à leur création.

Donner un essor vigoureux à l'agriculture par des institutions de crédit, par un enseignement éclairé; enfin, en procurant de nouveaux débouchés à ses produits. Telle est une partie des vœux à la réalisation desquels je serais heureux et fier d'employer tout ce que je puis avoir de force et d'intelligence.

Puisse la France toucher enfin au port, puisse-t-elle trouver dans l'union, l'énergie, la sagesse de ses enfants, une force qu'elle chercherait en vain hors d'elle-même; puisse notre jeune République, forte par sa justice envers tous, répondant à tous les besoins, soulageant toutes les souffrances, s'élancer pure et radieuse vers un avenir marqué par le bonheur de notre chère patrie!

S'associer à une telle œuvre, soldat obscur, combattre aux premiers rangs pour une si noble cause, serait pour moi un honneur insigne; le devoir à vos suffrages serait pour moi l'objet d'une éternelle reconnaissance.

Agréez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon entier et fraternel dévouement.

NAPOLÉON COLBERT.

Typ. de Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

PARIS. — Imp. LACOUR et Ce, rue Soufflot, 16.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

REPRÉSENTATION NATIONALE.

CITOYENS,

La République est proclamée ! la France va se donner une Constitution. Pour la quatrième fois depuis soixante ans, la monarchie vient de s'écrouler. Après une telle expérience, qui serait assez téméraire pour croire encore à l'efficacité du principe d'ordre qui avait rallié jusqu'ici tant de partisans autour du trône? Puisque la monarchie semble destinée à nous donner tous les quinze ans le spectacle d'une nouvelle commotion sociale, d'une révolution qui vient remettre en question tous les intérêts de la société; puisqu'au lieu d'une garantie de calme et de force, la monarchie devient périodiquement une occasion de discorde et de guerre civile, il faut le reconnaître, la monarchie n'est plus possible; le salut, la gloire, la prospérité de la France, sont désormais dans l'avenir de notre République.

Nous devons donc tous aujourd'hui, par patriotisme, par devoir, par intérêt bien entendu des besoins du pays, nous rallier franchement au Gouvernement républicain. C'est la République qui est aujourd'hui le principe de l'ordre, la source de la puissance nationale; après la République, il n'y a plus que les abîmes, que la guerre civile, que la désorganisation. C'est là le danger qui a réuni en un seul tous les partis, qui a fait de tous les citoyens des républicains d'autant plus sincères, qu'ils étaient plus dévoués à leur pays et plus intelligents de ses véritables intérêts. C'est là le sentiment qui a animé la Garde Nationale de Paris, qui a rétabli l'ordre après la victoire; c'est la nécessité que j'ai comprise dès les premiers moments de la Révolution ; c'est le motif qui, dès le 26 février, m'a fait proclamer la République dans les neuf communes du canton de Moisselles, dont je suis le commandant (1).

(1) Proclamation adressée par M. Giraudeau à tous les capitaines de la Garde nationale, et affichée dans les communes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

GARDE NATIONALE DU CANTON DE MOISSELLES.

CITOYENS !

Le gouvernement qui avait renié son origine populaire vient d'être renversé par l'héroïsme du Peuple,

De toutes les formes de gouvernement, la République d'ailleurs, est celle qui se prête le mieux à toutes les réformes et à tous les besoins de la civilisation moderne et au gouvernement du peuple par le peuple ; c'est donc encore, à ce point de vue, le Gouvernement qui doit nous mettre le plus à l'abri des convulsions politiques.

Mais pour que le gouvernement républicain réalise l'espoir que nous mettons en lui, il faut qu'il soit fort et respecté ; c'est à nous de le rendre puissant par notre adhésion, afin qu'il soit modéré ; voilà pourquoi, sincèrement dévoué à la République, je viens solliciter l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, afin d'y soutenir les droits sacrés qui sont la base essentielle de toute société, le respect de la propriété, l'amour de la famille, la dignité de l'homme et l'indépendance de la Patrie.

Déjà le Gouvernement a posé les principes de la conduite qu'il veut tenir ; tout le monde, en France, a applaudi à l'abolition de la peine de mort en matière politique ; il est animé du désir de donner du travail à tous ; il ne faut plus que le soutenir dans cette voie. Où siégeaient les privilégiés du Luxembourg, sont assis aujourd'hui les délégués des Ouvriers chargés de réglementer l'organisation du travail. Ce premier progrès nous en promet d'autres.

Les ouvriers des villes ne sont pas ceux qui souffrent le plus. N'est-il pas urgent d'améliorer le sort des travailleurs des campagnes ? Les hommes jeunes et vigoureux, ne trouvant pas une rémunération suffisante à cultiver la terre, vont dans les villes, où le bien-être est mieux assuré et le salaire plus élevé Le premier soin de l'Assemblée nationale devra donc être d'améliorer le sort des habitants des campagnes ; car c'est dans leur sein que résident la force et l'avenir de la France, et que se sont recrutées nos armées qui ont vaincu le monde. Il faut, dans l'intérêt de l'ordre et de la liberté, empêcher l'émigration des campagnes au profit des villes, rendre à l'agriculture les bras et l'intelligence qui lui manquent, et qui surabondent dans les villes.

Il faut se préparer pacifiquement à l'organisation sociale de toute la France. Les communes doivent être émancipées, et devenir un jour comme le foyer d'une grande famille, où chaque enfant devra trouver du travail et des secours

---

uni à la Garde nationale de Paris ! La victoire n'a été souillée par aucune réaction contre les personnes ou les propriétés. Que tous les Citoyens imitent ce noble exemple ! Saluons tous avec enthousiasme l'ère républicaine qui luit sur la France. Prêtons-lui notre concours moral, accueillons dans nos rangs tous les Citoyens qui veulent y entrer, mettons à la disposition de la liberté et de la sécurité publique toutes les forces dont nous disposons, et crions d'une voix unanime : VIVE LA REPUBLIQUE !

Le commandant du bataillon de la Garde nationale des Communes d'Attainville, de Baillet, de Bouffémont, de Domont, de Maffliers, de Moisselles, de Monsoult, de Vilaine et de Villers-le-Sec.

J. GIRAUDEAU DE St-GERVAIS, à Bouffémont.

REVUE. — Les 2 et 3 mars, M. Giraudeau passa une revue des Gardes Nationaux de chaque commune, et un procès-verbal signé par tous les Capitaines a été adressé au Commissaire délégué du Gouvernement provisoire à Versailles et un duplicata au Ministre de l'Intérieur.

en cas de maladies, tandis que maintenant les mairies des campagnes ne sont que des bureaux d'enregistrement de l'état civil.

Voilà, Messieurs et chers Concitoyens, une partie des bienfaits que nous avons le droit d'attendre du Gouvernement républicain. Veiller au maintien de l'ordre pour s'assurer du crédit public, travailler à augmenter le bien-être du peuple, faire respecter la propriété et tous les droits acquis, assurer l'indépendance de la France au-dehors, et sa liberté au-dedans, voilà les engagements que je prends en sollicitant l'honneur de vous représenter ; voilà, je crois, ce que vous devez exigez de vos représentants.

J. GIRAUDEAU DE ST-GERVAIS,

Docteur en médecine,

Commandant du bataillon cantonnal de Moisselles (Seine-Oise),

Rue Richer, N° 6, à Paris.

COMITÉ ÉLECTORAL.

Il doit se former dans chaque commune un Comité pour faire inscrire tous les Citoyens appelés à voter et pour éclairer les Electeurs sur le mérite des candidats qui se présentent ; tous les efforts doivent tendre à choisir ceux qui peuvent présenter le plus de garanties à la République pour l'ordre et la liberté.

Paris. — Imprimerie centrale de Chemins de Fer, de NAPOLEON CHAIX et Cie, rue Bergère, 8, près le boulevart Montmartre.

AVIS

AUX MENUISIERS EN BATIMENTS.

Les ouvriers menuisiers sont invités à se rendre Cour du Louvre, Dimanche prochain 12 mars, à 9 heures du matin, à l'effet de recevoir communication des travaux de leurs délégués, et protester contre les nommés *Legros*, *Grimault*, et *Lasalle*, comme usurpant leur nomination.

Les Délégués des 12 arrondsssements,
JOURDAN, ARNOULT, MÉNESTRIER, MAZEROT, LALLEMENT, BERNARD, DERREY, BENOIT, AUBRÉE, GODIN, BIAJIONNI, COULLIÉ.

imp. de Cosse et J. Dumaine, rue Christine, 2.

AUX ÉLECTEURS

DU

Département de la Charente.

Citoyens,

Comme le législateur d'une République des temps anciens, je pense que tout citoyen doit prendre part aux débats publics pendant les crises politiques ; je viens donc me présenter à la lutte et vous offrir d'aller défendre vos intérêts à la grande assemblée nationale, à la composition de laquelle vous allez concourir.

Pour vous mettre à même d'apprécier ce que vous pourrez espérer de mon dévouement, je ne crois pouvoir mieux faire que de remettre sous vos yeux ce que j'imprimais, il y a 16 ans, pour repousser une odieuse calomnie dont j'avais été l'objet.

Vous y verrez que mes sentiments républicains sont anciens et profonds.

Lisez, et remarquez que pas une voix ne s'est élevée pour contredire une seule de mes assertions.

« Aux habitants de la ville et de l'arrondissement de Ruffec.

« *Mes chers Concitoyens*,

« Je suis né à Ruffec que je quittai à 18 ans ; depuis cette époque, j'y ai « fait de fréquents et longs séjours. Que celui qui a à se plaindre de moi, « ou à qui je n'ai pas rendu service quand il me l'a demandé et que je l'ai pu, « se lève pour le dire.

« Lors de le fondation de l'Empire, j'étais à l'Ecole polytechnique, d'où j'aimai « mieux sortir que de signer l'asservissement de la France. Je devins profes- « seur de mathématiques transcendantes et de physique générale au collége « de Sorèze. Mais un décret fameux voulut soumettre tout le corps enseignant « à jurer l'observation des règlements qui interviendraient pendant une période « de 10 années. On avait le choix entre le serment et la retraite : je choisis « ce dernier parti.

« Cette persévérance à résister à l'arbitraire m'a valu de votre part le surnom

« honorable, trop honorable sans doute, de Carnot; j'avais suivi la voix de ma « conscience, et voilà tout (1).

« Rentré dans la vie privée, je me livrai à l'agriculture.

« Au 20 mars, lorsqu'une nouvelle ère de liberté vint luire sur la patrie, « je lui offris mes services, et fus placé à la tête du cadastre de ce départe- « ment. Le désastre de Waterloo fut le signal de ma retraite et des persé- « cutions qui m'y accompagnèrent; je fus surveillé, comme on disait alors (2).

« En 1821, je fis l'entreprise générale des travaux de construction de la ma- « nufacture d'armes de Châtellerault. Des hommes puissants voulaient em- « pêcher la création de ce bel établissement. Le directeur, qui leur était dé- « voué, voulait à tout prix m'empêcher de mener à bien mon entreprise. — « J'eus de rudes combats à soutenir; mais j'avais pour moi le bon droit; je « je ne perdis pas courage : je triomphai.

« Après la fin de ces débats, je repris mes essais d'améliorations agricoles. « Je sollicitai en vain auprès du pouvoir des moyens d'instruction et de mora- « lisation pour la classe ouvrière; je donnai gratuitement, à l'école de Ruffec, « des leçons de mathématiques que le rigoureux hiver de 1829 n'interrom- « pit pas. »

Je borne ici ma citation, il y aurait peu de générosité à soulever des cendres. Je dirai seulement qu'une fausse démission avait été adressée au ministre; que cette pièce m'avait été faussement attribuée, et que mon mémoire avait pour but de repousser énergiquement cette imputation.

Un exemplaire de cet écrit, adressé au ministre de l'intérieur, provoqua l'envoi de la pièce fausse au procureur du roi de Ruffec pour en rechercher et poursuivre l'auteur.

On sait bien à Ruffec la découverte qui fut faite, et comment les ordres du ministre furent exécutés. Je ne le raconterai point ici : on pourrait me soupçonner d'aimer la vengeance. Je dirai seulement que s'il en résulta pour moi une justification éclatante, je n'en fus pas moins l'objet de la haine, évidemment bien injuste, de tous ceux que la publicité de cette affaire avait blessés ou contrariés. Ils étaient nombreux et influents : ils m'ont fait beaucoup de mal.

Les embarras, les tracasseries qu'ils m'ont suscités, les pertes qu'ils m'ont causées, n'ont point abattu mon courage, ni diminué l'activité de mon zèle pour les intérêts du pays. Je n'ai pas interrompu un instant mes études d'agriculture et d'économie politique.

Républicain de cœur et de mœurs, j'ai voulu que mes enfants eussent aussi des mœurs républicaines et des habitudes d'égalité et de fraternité. Je les ai envoyés à l'école primaire, avec les enfants du peuple, à une lieue de mon domicile; comme eux marchant l'hiver à la pluie et dans la boue, et s'occupant les jours de congé aux travaux agricoles.

(1) Carnot, officier du génie et savant distingué, prit pendant la Convention la direction des opérations militaires. Il créa 14 armées qu'il dirigea seul, et on dit de lui qu'il organisa la victoire. Il parla le dernier en faveur de la République.

(2) En 1816, j'étais en surveillance à Cognac en même temps que le général Sorbier, ancien inspecteur-général de l'artillerie de la Garde impériale.

S'ils ont été distingués entre leurs camarades, soit au collége, soit à l'Ecole polytechnique, c'est par une heureuse réunion de l'intelligence, de la bonne conduite et du travail.

Ils conserveront toujours, j'en suis convaincu, leurs sentiments d'égalité, de fraternité, et ils ne cesseront jamais de traiter leurs subordonnés comme des frères.

J'ai eu sous mes ordres beaucoup de travailleurs de toutes professions : demandez à Châtellerault, à Ruffec, à Courcôme, à Lizant, comment je me suis conduit avec eux ; *je ne sollicite point leurs suffrages, ils me sont assurés.*

Si vous m'honorez de votre choix, Citoyens, je travaillerai à réprimer les abus sous quelque forme qu'ils se présentent, et quelle que soit la puissance de ceux qui voudraient les favoriser.

Je ferai mes efforts pour diminuer les dépenses publiques et par conséquent les impôts.

Je combattrai avec toute l'énergie dont je suis capable contre toute atteinte que l'on voudrait porter au respect dû à la propriété et à la famille.

Je travaillerai à rendre meilleur le sort des instituteurs primaires. Il faut protéger, respecter les instituteurs et les pasteurs, qui instruisent et dirigent la jeunesse à son début dans la vie. Ils ont une haute mission à remplir; car qu'est l'homme sans instruction, sans moralité et sans la religion qui purifie, encourage et console?

Fidèle à mon passé, j'appellerai la protection du gouvernement en faveur du travail et particulièrement de l'agriculture. L'agriculture, Citoyens, doit fixer les regards de tous les hommes pénétrés des grands intérêts du peuple; car la population s'augmente en France, et le sol qui nourrit ses habitants ne s'élargit pas. Il faut donc augmenter la fertilité de ce sol, et pour cela il faut organiser l'enseignement agricole sur des bases solides et avec des moyens qui assurent l'abondance et le travail pour tous.

J'ai déjà travaillé pour cet enseignement et mes publications et mes démarches avaient forcé le ministre déchu à promettre publiquement la création de fermes-écoles que je demandais depuis dix ans. Mais comme il ne voulait en réalité rien faire pour le peuple, il avait mutilé mon projet de telle sorte qu'il en aurait rendu l'application inefficace.

J'avais déjà protesté, et écrit des choses sévères au ministre et à un haut fonctionnaire de la Charente. (Voyez l'*Echo de la Charente* du 26 septembre 1847 et le *Constitutionnel* des 20 et 27 octobre suivant).

Je ne cesserai point de pousser à l'enseignement agricole. C'est le seul moyen de rendre honorée et féconde la première des industries.

Avec ces sentiments d'un républicain sincère qui m'ont toujours animé, je n'en avais pas moins désiré bien vivement que nous puissions jouir de la liberté sous un gouvernement constitutionnel qui méritât véritablement ce titre, et qui nous aurait préservés de ces crises violentes, de ces paralysies du crédit, de ces suspensions de travail, de ces accroissements brusques d'impôts considérables ; je vous avouerai même avec franchise que je l'avais espéré; j'avais à cet égard partagé l'illusion du généreux et brave Lafayette et de ses amis... Nous avons éprouvé de cruelles déceptions... La République, ma première, ma plus

chère affection, la République, Citoyens, peut seule nous garantir les biens précieux de la liberté, de l'abondance, de la gloire...

Vive la République, avec son caractère propre de moralité, de vertu, de force...

Vive la République où l'ordre est dans la liberté, parce que la liberté réside dans le respect et l'obéissance à la loi, qui est faite par tous et pour tous, où chacun est placé en raison de son mérite et récompensé suivant les services qu'il a rendus.

SALUT, FRATERNITÉ ET DÉVOUEMENT.

J.-B. CARMIGNAC-DESCOMBES, AINÉ,

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Angoulême. — Imprimerie Ardant frères.

CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

La monarchie a été soumise, depuis 1830, à sa dernière épreuve. L'expérience, d'accord avec la logique, a condamné à tout jamais cette coupable institution.

Une ère nouvelle se lève pour les peuples. Il s'agit d'entrer résolument dans la voie que la Révolution de Février vient de rouvrir.

La République avec toutes ses conséquences politiques et sociales, tel est le monument que l'Assemblée nationale est appelée à élever.

Pour accomplir cette grande œuvre, il faut des hommes éprouvés, énergiques, connaissant, par le cœur ou l'expérience, le travail, la misère, les droits et les besoins de tous.

Je crois être un de ces hommes.

Républicain depuis 1830, j'ai combattu de tous mes moyens pour la cause sacrée du peuple; j'ai étudié les systèmes socialistes et tout ce qui se rattache à l'amélioration du sort des travailleurs, dont je m'engage à être le dévoue représentant.

Cultivateur dans votre département que j'ai habité depuis mon enfance, je connais et je saurai défendre au besoin les intérêts de l'Agriculture.

Honnête homme, je ne sache pas un acte de ma vie privée que je ne puisse avouer hautement.

A ces titres, et fort des encouragements que j'ai reçus de la part des plus honorables citoyens, je me présente comme candidat à l'Assemblée nationale.

SALUT ET FRATERNITÉ.

X. CHAMBELLANT,

Cultivateur à Condé, canton de Houdon.

Paris. — Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

AUX ELECTEURS

du département de la Manche.

Mes Concitoyens,

Quelques amis m'ont proposé à vos suffrages comme représentant du département de la Manche à l'Assemblée Nationale.

Je dois à tous de dire à quels titres j'ai été proposé, à quels titres je viens moi-même solliciter la plus haute marque de votre confiance.

Quelques mots sur ma vie feront juger si mon caractère, si mes principes offrent les garanties d'indépendance, de loyauté et de patriotisme qu'on demande au député du peuple.

Né dans le département, d'une ancienne famille de cultivateurs, j'ai senti de bonne heure que le travail seul donnait la véritable indépendance, la vraie noblesse.

Les institutions sévères et patriotiques de l'École Polytechnique n'ont fait que fortifier en moi ces sentiments.

Pour satisfaire à cette exigence de ma nature, j'ai préféré, à ma sortie de l'École, la carrière laborieuse et libre des sciences, aux carrières publiques qui m'étaient légitimement ouvertes.

Si plus tard j'ai accepté les fonctions de répétiteur, et successivement d'examinateur de physique à l'École Polytechnique, c'est que ces fonctions librement conférées par le suffrage des professeurs ne sont jamais le prix de la faveur ou de l'intrigue.

Je puis donc dire avec fierté que rien dans mon passé n'est en désaccord avec la devise de l'homme libre : *Liberté, Patrie !*

La liberté ! non cette liberté dont le souvenir fait encore frissonner nos pères, mais cette liberté sainte qui, consacrant tous les droits, permet à toutes les forces sociales de se produire, de se développer et de s'unir dans l'intérêt et pour le bonheur de tous.

Après bien des ébranlements, bien des mécomptes, la société française attend encore cette liberté sage et forte.

C'est avec la volonté d'employer mes forces à l'établir, avec la conscience d'avoir le courage de la défendre contre toutes les usurpations et toutes les tyrannies, que j'ose aspirer au titre glorieux de Représentant de la nation.

Si vous m'en jugez digne, mes efforts tendront surtout à obtenir, à assurer l'émancipation, tant de fois promise, toujours ajournée, de la classe la plus nombreuse, la seule réellement productive, de la classe des laboureurs; de cette classe que tous les régimes, héritiers des vieilles maximes féodales, ont jugée *taillable et corvéable à merci et à miséricorde.*

Comptons sur Dieu et sur notre droit.

Ch. CABART,
Ancien élève de l'École Polytechnique.

Imp. de Bachelier, rue du Jardinet, 12.

AUX CITOYENS PROFESSEURS ET INSTITUTEURS

Du département des Bouches-du-Rhône.

Citoyens,

Le temps approche, l'heure des élections va sonner, le scrutin va s'ouvrir pour recevoir les noms des Candidats à la Représentation nationale. Montrons-nous les dignes enfants de la République en choisissant les plus capables pour nous représenter, et consolider à tout jamais l'œuvre créée par le Gouvernement provisoire, en attendant que nous ayons établi le rouage national sur des bases qui permettent au peuple de contrôler ses mandataires,

CITOYENS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, vous êtes appelés à jouer le plus beau rôle dans la Société actuelle ! Autant les Gouvernements despotiques et absolus sont intéressés à étouffer l'instruction du Peuple, autant le Gouvernement d'une République est intéressé à la propager. Je ne vous parlerai pas de vos devoirs envers les Élèves qui vous sont confiés ; votre sollicitude pour eux, vos constants efforts pour en faire des hommes, malgré les entraves des gouvernements à jamais déchus, sont un sûr garant que la République vous trouvera toujours pleins de zèle et d'activité pour former des Citoyens dignes d'elle.

C'est de vos devoirs de Citoyen dans le moment actuel que je viens vous parler. Par votre position vis-à-vis des pères de famille qui vous confient leurs enfants, mieux que personne, vous pouvez diriger leurs votes.

Citoyens de l'Instruction primaire, l'Association les Patriotes-Unis vous appelle dans son sein, ralliez-vous à elle ; ses intentions sont larges, pures, démocratiques, elle veut aujourd'hui les plus dignes entre les dignes pour la Représentation Nationale. Demain elle voudra la consécration de tous les droits du peuple.

Son organisation n'est pas en vue seulement des Élections actuelles, est pour toujours ; lisez nos Statuts, commentez-les et, comme nous, Citoyens, vous ferez partie des Patriotes-Unis.

Qui, mieux que vous, qui avez été les premiers à nous l'apprendre, sait que la force du Peuple ne provient que de son union? Organisé par section, le Peuple, sans se déranger autrement que pour donner sa signature, pourra, dans l'espace de quelques jours, faire connaître soit par pétition soit par tout autre moyen pacifique sa volonté au Gouvernement dès lors contraint à l'exécuter. Notre organisation embrasse toute la France ; chaque ville, chaque village, chaque hameau, aura sa section ou ses sections.

Le Gouvernement chercherait-il à trahir son mandat? huit jours suffiraient aux Patriotes-Unis, répandus sur le territoire français, pour réclamer à l'aide de pétitions recouvertes de millions de signatures, soit par une autre voie et imposer sa volonté.

Ces pétitions, Citoyens de l'Instruction, seront toujours écoutées, car elles seront émanées du Peuple tout entier, du Peuple, souverain alors qu'il sera uni, du Peuple véritablement souverain, puisqu'il n'aura que des mandataires sous ses ordres.

Le temps presse, il ne faut pas renvoyer notre organisation au lendemain. Nous avons maintenant au pouvoir des hommes sur lesquels on peut compter ! Eux ne nous trahi-

ront jamais, je me le persuade du moins, mais qui nous dira qu'il en sera de même de ceux qui viendraient à les remplacer avant que nous ayons établi le fonctionnement démocratique du Gouvernement par le Peuple? Que ceux-là, s'ils ont des intentions contraires aux droits humanitaires, nous trouvent unis comme un faisceau.

Que 1830 nous serve de leçon! Si immédiatement après la Révolution de Juillet, l'Association des Droits de l'Homme se fût créée, elle aurait été forte déjà lorsque le Gouvernement déchu fit son premier pas rétrograde et l'aurait contraint à marcher dans la voie tracée en juillet.

Dès sa première tendance vers le despotisme, le Gouvernement aurait été arrêté, à l'époque où nous sommes, forcés, par des pétitions recouvertes de millions de signatures, de marcher au lieu de reculer, nous serions plus avancés dans l'établissement de notre République, et nous y serions arrivés sans commotion; le sang de nos frères de Paris n'aurait pas été versé, et la France républicaine ne verrait pas des milliers de ses enfants manquer de pain.

Instituteurs des campagnes ou des petites villes, votre influence sur les parents des enfants dont l'éducation vous est confiée est bien grande; vous n'avez qu'à vouloir pour les réunir tous; mettez-vous à leur tête; assemblez-les tous les soirs, instruisez-les; correspondons ensemble; entendons-nous enfin pour que les membres de vos réunions s'affilient à la nôtre par votre entremise, et nous aurons bien mérité de la Patrie, en coopérant aujourd'hui à nommer les candidats les plus dignes de nous représenter et en consolidant l'intronisation de la démocratie.

Vous pourrez correspondre avec le Président des Patriotes-Unis. Sa demeure est rue de la Palud, n. 67.

Un mot encore: Il est de grandes améliorations à apporter dans l'organisation de l'Instruction primaire et dans le sort des Instituteurs en général.

Éloignés du scrutin sous le règne des monopoles, si quelque voix amie ou équitable s'est fait entendre en leur faveur, elle a été étouffée par la corruption introduite dans la Représentation Nationale.

Plus vous serez forts de votre union et du concours que vous donneront les parents de vos Élèves, plus vous réunirez de voix, plus vous êtes sûrs que l'on s'occupera de vous, car ceux que vous aurez coopéré à nommer ne peuvent manquer de se rappeler que c'est à vous qu'ils devront, en partie, l'honneur insigne de représenter la Nation, et ceux que vous aurez instruits dans les droits et les devoirs de l'homme libre apprécieront vos bienfaits.

Incorporez-vous donc dans les Patriotes-Unis, Citoyens Instituteurs primaires; vos vœux seront ceux de vos frères de l'Association qui, de tous les points de la France, se joindront à nous pour améliorer l'état précaire dans lequel les gouvernements passés vous tenaient, et vous donneront par leur concours, dans notre République, une position digne de ceux qui, les premiers, instruisent les enfants pour en faire des hommes.

Salut et Fraternité.

Vive la République!

Le Président des Patriotes-Unis,

CONTE.

Imprimerie Nationale. — Association d'ouvriers. — Bellande, quai Conti, 9.

BIOGRAPHIE POLITIQUE

DU

CITOYEN CANDY

JUGE DE PAIX A LA GUILLOTIÈRE.

Notaire en 1824, le citoyen Candy reçoit les circulaires électorales des Peyronnet, Corbière et consorts ; il en fait un paquet qu'il renvoie au parquet de son ressort, en disant, entr'autres choses : *que le gouvernement s'était trompé d'adresse.* Grande colère au parquet suivie de menaces que méprise le citoyen Candy !

En 1830, il partage les illusions des patriotes sur la royauté nouvelle ; ces illusions pour lui ne durent pas. En 1831, il reprend sa place dans l'opposition pour ne la plus quitter. On lui offre des fonctions administratives ; mais il déclare qu'il n'acceptera que des fonctions judiciaires, 1° parce que ses études spéciales et sérieuses se sont dirigées vers le droit que les tribunaux appliquent ; 2° parce qu'à côté d'un préfet, ou à sa suite, l'indépendance est impossible ; tandis que le magistrat judiciaire peut toujours, quand il est à la hauteur de ses fonctions, et que son ambition est modeste, garder, s'il a du cœur, indépendance et liberté. En 1835, le citoyen Candy accepte des fonctions judiciaires ; le voilà donc du petit nombre des fonctionnaires *quoique ;* toutefois, il ne tarde pas à s'apercevoir que le *parce que* est le meilleur des titres, non pas seulement à la faveur, mais encore à la simple justice d'un pouvoir qui court..... où il est maintenant. Le citoyen Candy demande plusieurs fois, non pas un avancement, mais une simple mutation de siége ; toujours on lui refuse ; pourquoi ? parce que le siége demandé est dans un arrondissement où la petite influence du magistrat ne pourra s'exercer que contre les candidats ministériels aux élections. Autre motif de refus : c'est que le citoyen Candy irait s'asseoir dans le nouveau siége à côté d'un président de tribunal aussi distingué par la science du droit que par l'indépendance de son caractère, et qui, à ce double titre, entraîne les électeurs opposants, fiers de marcher sous la direction d'un citoyen si digne de les guider.

Les autorités de l'Isère n'ont pu pardonner au citoyen Candy le crime d'avoir présidé le collége électoral de la Tour-du-Pin, qui a nommé le citoyen Marion,

député de l'opposition, aujourd'hui, commissaire de la République à Grenoble.

En 1844, le citoyen Candy réduit son ambition, et échange une vice-présidence de Tribunal civil dans le département de l'Isère, contre les fonctions plus modestes de juge de paix à la Guillotière (Rhône). Devenu magistrat amovible, va-t-il enfin perdre son indépendance? pas le moins du monde. On peut demander à ses amis (et il en compte dans toutes les opinions d'hier, n'en faisant qu'une aujourd'hui), on peut demander si un défenseur du sytème qui vient de s'abîmer, aurait seulement *osé proposer* au citoyen Candy, au nom de l'amitié, ou de tout autre sentiment, *une toute petite démarche contraire à ses opinions politiques.*

En 1845, dans un petit canton de l'Isère, ont lieu des élections pour le conseil d'arrondissement. Le citoyen Candy peut avoir quelqu'influence dans ce canton; les autorités de l'Isère lui écrivent de ne pas aller aux élections, et l'avertissent qu'il n'est plus *inamovible*. Le magistrat destituable court aux élections, et, bravant les menaces, appuie le candidat repoussé par la Préfecture.

NOTA. Le candidat, appuyé par le citoyen Candy, est un homme qu'honore l'amitié de l'éloquent et courageux Lamartine,

L'auteur de cette notice pense qu'il serait bon que tout candidat publiât sa vie politique, au lieu d'une profession de foi. chose si facile à faire que nul ne s'y fie.

La République, rien que la République! fallût-il mourir pour assurer son triomphe; voilà la profession de foi du citoyen Candy.

Lyon. Imp. de L. Boitel, quai Saint-Antoine, 36.

AUX ÉLECTEURS DU VAR.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE. — LIBERTÉ D'ASSOCIATION. — LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Citoyens,

En venant solliciter vos suffrages, une seule chose me préoccupe et m'anime; c'est l'intérêt du peuple français, son bonheur et sa gloire; sa liberté qui, selon l'expression de Mirabeau, lui est aussi nécessaire que Dieu même. Le peuple c'est tout le monde; propriétaires, rentiers, cultivateurs, ouvriers, industriels, riches et pauvres.

L'immense majorité du pays, l'universalité des Français est appelée à nommer une assemblée qui soit vraiment nationale; c'est-à-dire, la véritable expression du pays,

De cette assemblée dépend le salut de la France; car c'est elle qui doit inscrire dans notre constitution les droits imprescriptibles de tous les citoyens.

Ces droits trouvent leur fondement et leur garantie sur ces trois principes, si justes et si vrais, — parce qu'ils tiennent à la nature même de l'homme, — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Oui, je veux la Liberté; celle qui laisse à chacun sa foi religieuse et politique; son éducation, par qui bon lui semble; sa pensée par quelques moyens qu'elle se produise; cette Liberté, enfin, le contraire de tout despotisme, qu'il vienne d'un seul ou de plusieurs.

Je veux l'Égalité, ce nivellement devant la loi; la protection à tous, l'instruction pour tous; la rétribution, selon le travail ou l'intelligence de chacun; la défense de la patrie obligatoire pour tous; l'impôt frappant dans les proportions de toutes les fortunes. L'Égalité, enfin, le contraire du privilége et du monopole organisés, assurant pour tous mêmes droits, mêmes devoirs.

Je veux la FRATERNITÉ, celle qui doit unir tous les Français, sans distinction d'opinions; celle qui maintient l'ordre, obéit au pouvoir légal; respecte les personnes et les propriétés; qui fait taire l'envie et oublier les injures; celle enfin qui assure le travail à l'ouvrier, à l'enfance l'éducation et les asiles.

Ces trois principes, Citoyens, se résument en deux mots : *Justice* et *Amour;* ils doivent être les bases indéfectibles du grand gouvernement que nous avons fondé, la RÉPUBLIQUE.

Des réformes importantes dans la législation de la procédure civile et criminelle seront accomplies, je l'espère, sous une ère, où la défense de ses droits et de la liberté individuelle ne sera plus le privilége de la fortune.

La sincérité dans l'institution du jury doit être une vérité sous le gouvernement républicain; — la diminution progressive de l'impôt, une nécessité.

Le moment est venu de travailler à l'organisation et à l'application de ces principes. L'Assemblée nationale constituante est conviée à cet œuvre fécondé par l'élément populaire.

Aussi, cette magnifique tâche demande-t-elle de quiconque sera votre mandataire l'amour de la patrie, la moralité du caractère, l'intelligence et le courage; en un mot, les vertus républicaines.

Pour moi, je serais heureux de recevoir de vous, Citoyens, ce glorieux mandat représentatif; car pour l'homme qui l'accepte n'est-ce pas le plus bel acte de dévouement civique?

Et si vos suffrages me le faisaient obtenir, croyez bien que je défendrais, fût-ce même au péril de ma vie, les grands principes de la France qui l'ont placée à la tête de la civilisation : la Liberté, — l'Ordre, — la Religion, — la Famille, — la Propriété.

AUGUSTE BRUN, Avocat

(du Barreau de Toulon) Suppléant du Juge de Paix.

Brignolles. — Typ. Perreymond-Dufort.

AUX ELECTEURS

DE

LA HAUTE-MARNE.

Citoyens,

Les événements du mois de février ont fait à la France une situation qui, en créant au plus grand nombre d'entre vous des droits nouveaux, vous appelle tous à l'accomplissement de nouveaux devoirs.

Avant que je m'explique sur les conséquences nécessaires de ce grand changement, permettez-moi de penser et de vous dire qu'il établit tout d'abord un lien naturel entre les hommes qui l'ont hautement désiré et ceux qui viennent de l'accueillir avec des acclamations si unanimes et si rassurantes.

L'homme qui vous parle ici n'a pas seulement désiré la République, il l'a appelée de ses vœux les plus ardents, et ceux d'entre vous qui connaissent ses actes et ses écrits depuis près de vingt ans vous diront encore qu'il ne l'a pas simplement attendue. Si je rappelle mes antécédents, ne croyez pas que ce soit pour m'en prévaloir contre des titres moins anciens et moins suivis; applaudissant avec transport à tout ce qui a été fait pour la sainte cause, je ne voudrais même rien ôter au mérite des ouvriers de la dernière heure. Mais je produis hardiment ma candidature contre celles des hommes du lendemain, inévitables courtisans de tout pouvoir qui existe. aujourd'hui effrontés transfuges de la royauté, hier ses suppôts damnés, solidaires de toutes les hontes, et complices de toutes les iniquités encore flagrantes qui ont signalé ses derniers jours.

Je croyais à la République quand le très grand nombre de ces hommes la déclarait impossible, quand les plus satisfaits la jugeaient inutile, quand les hypocrites vous la représentaient comme un régime de violence, de désordre et d'anarchie. Est-ce à ces mêmes hommes que vous allez donner mandat d'organiser la République? Je sais bien qu'elle-même, par ses premiers actes, les a déjà confondus; mais en les confondant, les a-t-elle rendus meilleurs, plus sincères et plus probes, plus dignes de vous et plus dignes d'elle? Si vous voulez une République où l'ordre règne par l'égalité des droits, la juste répartition des charges, la protection impartiale de tous intérêts, l'équité des lois et la moralité de l'administration, gardez que le premier hommage rendu par vous à cette République modèle ne soit un acte d'immoralité! Ne livrez pas la République à ceux qui l'ont

méconnue, à ceux surtout qui l'ont plus ou moins habilement calomniée!

Au fond, il n'est pas de forme de gouvernement qui comporte plus d'ordre que celle-là. C'est une remarque faite par de grands publicistes, que, dans les moins mauvais gouvernements fondés sur le principe aristocratique ou monarchique, il s'opère un effort continu dont le but est d'attirer d'un côté tous les avantages et de rejeter de l'autre toutes les charges de la société. La République, si elle n'anéantit pas tout-à-fait ces entreprises iniques, en interrompt du moins la suite et en affaiblit les effets. N'est-ce pas de l'ordre que cette répression ?

La République est la communication à tous de la souveraineté que s'étaient arrogée quelques-uns. Elle replace dans le droit politique tous ceux que les anciennes formes de gouvernement maintenaient dans l'ilotisme. N'est-ce pas encore de l'ordre ?

La République est le droit dans la plus large étendue du mot et de la chose, le droit de chacun et de tous qui se soutient par lui-même, tandis que le privilége ne se défend que par la violence.

La République est le concours de tous les citoyens à l'œuvre de la loi. S'ils la subissaient, quand elle leur était imposée par le petit nombre, ne les liera-t-elle pas plus fortement, quand ils l'auront faite eux-mêmes ou par leurs élus ?

Il faut encore ajouter que, par la vertu perpétuellement réparatrice de cet acte de l'élection, les causes et le droit même d'insurrection disparaissent.

Ce qui pourrait nuire dans les premiers moments, à la bonne pratique du gouvernement nouveau, ce serait quelque opinion fausse sur le véritable caractère de la religion d'où il est sorti. Il faut comprendre que cette révolution n'est pas une conquête ou une représaille, mais bien une régénération universelle et radicale du peuple français.

Si la révolution de février n'avait été faite que pour certaines classes spéciales, celles-ci auraient le droit de se jeter sur les dépouilles opimes des vaincus, et hériteraient d'eux, avec le monopole de l'action politique, le privilége des jouissances dans l'oisiveté et du respect dans la corruption. Mais ce n'est là ni ce qu'elles veulent, ni ce qui, dans la situation, se trouverait possible.

La révolution a été faite pour tous ; pour les anciens privilégiés qu'elle veut moraliser et absoudre ; pour les autres Français, leurs frères, qu'elle moralise déjà en les émancipant.

En République, d'ailleurs, il n'y a plus de classes ; il n'y a que des citoyens spontanément distribués en professions diverses, que la législation future devra protéger également, et qui, dès à présent, doivent être également honorées. Tel sera, par la vertu du droit politique, le commencement de l'égalité promise, qu'il ne faut point prendre pour l'uniformité, ou l'aplatissement des saillies sociales, ou le refoulement des mœurs, des facultés, et même des vanités individuelles, car, alors, elle serait la négation de la liberté, premier terme de notre sainte devise.

La fraternité, qui en forme le troisième terme, a son sens aussi. Nul plus que moi ne trouve beau et ne veut fortement que la République fasse de l'ordre ; mais je veux encore, ce qui n'est pas moins important à mes yeux, je veux même avant tout qu'elle fasse de l'humanité.

Dans ces catégories de citoyens, ou dans ces professions diverses dont nous

venons de parler, il y a des individus qui souffrent par la mauvaise condition du travail dont ils sont forcés de vivre.

D'autres, contradiction déplorable, souffrent par le progrès même de l'industrie ou du métier auxquels ils se sont voués, soit qu'un rapide perfectionnement dans les procédés de la fabrication économise les bras, soit que l'invention d'un nouveau mécanisme les rende tout-à-coup inutiles. Désormais la loi devra prévoir ces accidents, et l'administration sera tenue d'y pourvoir, afin qu'aucun de nos frères n'ait plus sujet de maudire la science et de blasphémer la civilisation.

Mais on améliorera le sort du plus grand nombre des travailleurs par des mesures plus larges, l'abolition de certains impôts, la diminution et le déplacement de quelques autres ;

Par des moyens plus généraux, plus efficaces encore, et qui peuvent se résumer dans cette double action :

Agir sur le bien-être de l'ouvrier par la certitude du travail et l'équitable fixation du salaire ;

Agir sur la qualité du travail par le perfectionnement intellectuel et professionnel de l'ouvrier. Cela implique nécessairement la gratuité de l'instruction pour tous. Je veux encore que cette instruction soit pour chacun aussi étendue que son organisation lui permettra de la recevoir.

Electeurs de la Haute-Marne, en sollicitant l'honneur de vous représenter à la prochaine assemblée constituante, j'ai dû vous expliquer brièvement la République, comme je la conçois et comme je la veux. Si c'est là aussi celle que vous voulez, il est possible aujourd'hui de l'établir sur des bases solides. Nous ne voyons ni près ni loin de nous les circonstances qui ont rendu si sanglante la première expérience que nous avons faite de cette forme de gouvernement. A l'intérieur, pas d'autre agitation que le tressaillement et l'ivresse qui suivent un événement heureux. A l'extérieur, des apparences et des choses aussi rassurantes. L'Europe des peuples nous regarde, mais pour nous imiter, tandis que l'Europe des rois lâche pied et s'enfuit d'épouvante, ou se tient immobile dans sa stupeur. Voyez ce qui se passe, en ce moment, de Naples à Berlin, de Paris à Vienne, et reconnaissez l'heure marquée par Dieu pour le châtiment des rois.

La France vous appelle à exprimer votre volonté souveraine, vous êtes libres, par conséquent responsables. Je vous adjure donc de faire sérieusement une chose très sérieuse. La République existe, et il s'agit de la constituer. Ce ne peut être que l'œuvre des républicains sincères et éprouvés ; c'est leur devoir, et, si la France doute d'eux, ce sera leur péril.

Salut et fraternité.

F. T. CLAUDON (de Bay, Haute-Marne).

Voir le *Bien public* de la Haute-Marne.

PUBLICATIONS

Du Comité central Républicain

Des Bouches-du-Rhône.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Comité central Républicain du département des Bouches-du-Rhône à ses Concitoyens.

Nous avons à élire dix Représentans du peuple à l'Assemblée nationale; ce qu'il faut bien qu'on comprenne et qu'on n'oublie pas, c'est qu'en fait d'élections, toutes les distinctions de communes, cantons, arrondissements et chefs-lieux sont virtuellement abrogées.

L'unité Républicaine, c'est la France toute entière; le monde de division, c'est l'ensemble de chaque département formant un tout indivisible comme la République elle-même. Qu'on ne vienne donc pas en fait détruire ce que la constitution Républicaine a établi en principe; qu'on ne vienne pas chercher à faire la part proportionnelle de tel canton ou de tel arrondissement; ce serait au moins une erreur, peut-être une tactique perfide d'ennemis cachés de la République.

Répétons-le donc : le principe électoral actuel, c'est que l'ensemble des citoyens de tout le département doit désigner les dix Représentans du peuple qu'il jugera les plus dignes et les plus capables, en faisant abstraction de toutes les influences, abnégation complète de toute sympathie et de tout intérêt personnel.

Profondément pénétré de cette pensée qui est l'essence de la constitution républicaine, le Comité Central Républicain des Bouches-du-Rhône fait appel à tous les autres comités électoraux du département pour arriver à une union franche, à une résolution unitaire sur la liste des dix candidats à élire.

Son nom de Comité Central Républicain n'est point un vain mot, car il a fait, il fait encore appel à tous les Républicains sincères dont la foi ne saurait être douteuse, dont les principes ne datent pas d'hier seulement, Les élémens qui le composent sont tous puisés aux véritables sources d'un patriotisme éprouvé.

Il n'a pris dans son sein que la partie Républicaine avouée et connue de la municipalité provisoire de Marseille; — il s'est adjoint les membres de ce Comité démocratique qui a été la première organisation contre les anciennes autorités de la ville; — il a ouvert ses rangs à tous les délégués des Sociétés Républicaines que la révolution de février a spontanément enfantés.

Il a appelé à lui et ils sont venus avec un patriotique empressement, tous les représentants Républicains des ateliers et des corps d'état de la ville; — il veut donner place à tous les dévouements sincères, mais il veut mériter son nom de Comité Central Républicain et n'admettra ni tiédeurs ni dévouements douteux.

Fort de cette origine qui n'exclut personne de ceux qui ont le droit de se dire Républicains parce qu'il y a longtemps qu'ils le répètent et qu'on le sait, le Comité Central Républicain apportera l'attention la plus scrupuleuse à l'examen des candidats qui voudront solliciter les suffrages du peuple. N'oubliant jamais le dernier terme de la trilogie Républicaine, il n'oubliera pas non plus, que si le devoir de la fraternité nous impose à tous une foi complète, jusqu'à preuve contraire, dans les conversions qui ne datent que d'hier, la défiance et l'examen sont un devoir plus rigoureux encore quand il s'agit de confier à des citoyens le plus saint de tous les mandats, celui de défendre les intérêts du peuple.

La République nouvelle a fait faire un pas immense vers l'égalité : mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que si la République est aujourd'hui un fait accompli, la Révolution commence seulement ; la Révolution, c'est-à-dire la destruction des obstacles à l'égalité ; et c'est cette loi de transition, tout à la fois mesurée mais rapide, sage mais énergique, qui doit être notre pierre de touche pour les candidats à la représentation nationale.

Au temps de la lutte, notre devise républicaine n'était qu'une théorie bafouée par les aristocrates ; au temps de la victoire, il faut que l'application sérieuse arrive promptement pour satisfaire la légitime impatience de nos amis, et pour fermer la bouche aux récriminations exaltées de nos adversaires.

La Liberté, c'est le droit absolu de faire tout ce qui ne peut nuire à autrui.

L'Égalité, c'est la négation complète de tous les obstacles matériels de disposition, d'éducation, de naissances, qui peut empêcher un homme de développer librement ses facultés.

La Fraternité, c'est le libre dévouement de chacun pour tous, c'est le lien commun, le lien indissoluble des deux premiers termes de la devise républicaine.

La philosophie pratique du Gouvernement Républicain se réduit à trois mots :

Que les récompenses soient aux plus dignes ;

Le pouvoir aux plus dévoués ;

Le bonheur à tous !

Et maintenant que tous les citoyens qui aspirent au sublime honneur de représenter le peuple dans l'Assemblée Nationale, viennent dire hautement leur légitime et honorable ambition, leurs pensées sur la réforme révolutionnaire qui commence, leurs droits acquis aux suffrages du peuple par leurs antécédents en dévouement et en patriotisme ; le peuple est juste et il ne se trompera pas, car c'est de lui que le Christ a dit : « Quand vous serez tous assemblés en mon nom, la vérité sera avec vous. »

Embrassons fraternellement et sans arrière-pensée les Républicains d'hier, mais restons convaincus que celui qui oublie trop tôt, n'est pas assez bien converti !

Le Comité Central Républicain des Bouches-du-Rhône, profondément pénétré de l'importance de la lutte électorale qui va s'ouvrir, convaincu de la nécessité d'arborer hautement et sans concessions aucunes, le Drapeau Républicain dans les élections, invite tous les patriotes du département à s'unir à lui pour former, le plus promptement possible, la liste des dix Candidats Républicains, que tous nous devrons défendre et faire triompher. Mieux vaudrait la défaite, si elle était possible, qu'un fatal système de concessions à des alliances étrangères.

Pour arriver à cette union, à cette entente fraternelle qui seule fera notre force, le Comité Central Républicain déclare, avec tous les vrais amis de la République, que les citoyens qui se mettront sur les rangs avec des droits sérieux, et qui pourtant devront faire à l'unité de la liste républicaine le sacrifice de leur légitime ambition, auront bien mérité de la patrie ! ! !

Le Comité Central Républicain adjure tous les patriotes de venir former autour de lui un indissoluble faisceau.

Rallions-nous tous à cette pensée : une liste unique de dix candidats Républicains pour le département des Bouches-du-Rhône.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!!!

Abadie, horloger.

Agenon, journaliste.
Astoin, délégué du club Castellane.
L. Banet, membre du Comité Démocratique.
Barthélemy, chef d'état-major de la 5e compagnie.
Blanchard, commis.
Bonnefoy, délégué du club des Artistes.
Bourgarel, conseiller municipal.
Boubel, conseiller municipal.
Bousquet, conseiller municipal.
Chaudon, ancien notaire.
Collier, ouvrier, conseiller municipal.
Couturat, ouvrier, membre de la Commission des secours.
Daniel, membre de la Commission des secours.
Deroux, ouvrier tailleur.
Drougnon, ouvrier, lieut. de la ce des Travailleurs.
Dubosc, journaliste.
Ermitte, portefaix, conseiller municipal.
Expilly, homme de lettres.
Gaillard, ouvrier, cap. de la ce des Travailleurs.
Gazelle, aîné, délégué du club des Amis du Peuple.
V. Granoux, conseiller municipal.
J. Guiton, délégué de la société des Travailleurs.
Labadie, membre du Comité démocratique.
Legrain, membre de la Commission des secours.
Eber Marini, conseiller municipal.
Martin, ouvrier horloger.
Mercier, membre de la Commission des secours.
Meynier, conseiller municipal.
Michel, délégué de la société Fraternelle.
Mouret, tailleur, ouvrier.
J. Moustier, délégué de la société des Travailleurs.
Nègre, conseiller municipal.
Poiseul, délégué du club de la Fraternité.
Th. Pons, délégué des Phalanstériens.
Ramagny, conseiller municipal.
Rival, délégué du club des Amis du Peuple.
Rousseau, délégué du club des Artistes.
Rouvières, délégué du club Castellane.
Jules Roux, délégué du club Pythéas.
Tholozan, délégué du club de la Fraternité.
Turelle, délégué des Phalanstériens.
Valescure, membre du Comité Démocratique.

Admission au Comité central, dans la séance du 16 mars.

Jean Louis, club de l'Égalité.
V.-P. Cross, id.
Joseph Savignac, boulanger.
Honoré Masson, id.
Duboille, menuisier.
Banon, id.
Raymond, lithographe.
Siméan, id.
Bosc Joseph, raffineur de sucre.
Simon Maurin, id.
Joseph Carrien, club des Fondeurs.
Coste, id.
Chauvin, club des Parias montagnards.
Corbier, id.
Sauvanet, cercle Français.
Baudet, id.
Ardouino, club des Quatre-Corps.
Breinier, id.
Dorche, corroyeur.
Brest, id.
Roux, commis.
Mazet, id.
Gros Marius, corroyeur partie anglaise.
Rambaud, serrurier.
Balbo, id.
Poujet Isidore, club Fraternel.

SENÈS, Imprimeur de la République.

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DE PARIS.

Chers concitoyens,

Un grand nombre d'entre vous, à plusieurs reprises, a bien voulu m'engager à me porter candidat aux prochaines élections politiques. Je cède à des instances qui m'honorent.

Vous savez qui je suis, puisque vous avez songé à moi; mais je suis inconnu au plus grand nombre des électeurs de Paris. Je dois donc, sans détour, leur dire ce qu'ils ont aussi le droit de savoir.

Ma famille a dû quelque renom au commerce, aux armes, à la politique; mon grand-père, le général Rouyer, représentant du peuple et ministre de la marine, est mort dans l'exil sous la restauration.

A la révolution de juillet 1830, j'étais bien jeune encore; mais, à mesure que j'ai senti battre plus vivement mon cœur, je me suis animé de l'amour de la patrie et de mes semblables. J'ai voyagé par toute l'Europe pour éclairer mon esprit, et tout ce que j'ai vu des autres pays m'a fortifié dans mon attachement pour le nôtre. J'ai toujours voulu le voir heureux, grand, glorieux. J'ai passé plusieurs années en Afrique, pendant lesquelles j'ai fait huit campagnes. Officier d'ordonnance du maréchal gouverneur, je me suis associé aux fatigues et aux périls de nos soldats : j'ai passé par les Portes de Fer, et c'est après ma dernière campagne dans l'Ouarensenis que j'ai reçu la croix d'honneur.

La grande victoire de Février ne pouvait pas me trouver indifférent; je me suis immédiatement consacré au service de la République. Déjà chef de bataillon, j'ai été chargé, par M. le maire du premier arrondissement, de l'organisation des deux premiers bataillons de la garde nationale mobile.

Le suffrage de mes camarades du 2e bataillon m'a maintenu le commandement; je serai toujours prêt à le conduire partout où l'exigeront l'ordre public, le maintien de nos institutions républicaines et la défense de la patrie. Si j'étais appelé par vos suffrages à siéger dans l'Assemblée Nationale, je voudrais surtout maintenir notre belle France au premier rang qui lui appartient en Europe; je voudrais qu'elle eût une constitution forte, une organisation pleinement démocratique, des représentants qui fussent sans cesse les organes des besoins de nos frères, un pouvoir législatif qui satisfît sans hésiter à tous leurs légitimes intérêts, un pouvoir exécutif, fidèle interprète des lois, et digne représentant du pays en face de l'étranger, des ministres réellement responsables, des adminis trateurs éclairés, bienveillants et fermes; partout, enfin, dans tous les rangs des serviteurs de la République, la probité la plus rigoureuse et le dévouement le plus absolu à leurs devoirs.

Je ne puis ici vous donner qu'un aperçu de mes désirs civiques; mais un seul mot suffit pour vous dire que j'entends vivre et mourir pour la sainte cause de la République.

Justinien CLARY,
Commandant du 2e bataillon de la Garde mobile.

Paris. — Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

PROFESSION DE FOI

DU CITOYEN

LUCIEN DEFOURNOUX

(DE CROCQ).

MES CHERS CONCITOYENS,

Mon seul titre à vos suffrages, c'est mon désir de faire le bien, l'intention de rendre à ma patrie le rang qui lui convient dans le monde, et de détruire ces préjugés funestes, ces défiances injustes qui divisent encore ses nombreux enfants.

Il y a dix-huit cents ans déjà, le Christ mourant nous légua ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité.

Ces trois mots sont arrivés jusqu'à nous, obscurcis par les passions haineuses, dénaturés par les interprétations astucieuses de tous les oppresseurs : sachons les comprendre avec la connaissance exacte de nos droits, mais aussi de nos devoirs; expliquons-les avec l'intelligence de notre cœur, et nous serons véritablement libres, égaux et frères.

Je veux toutes les libertés; sans liberté, nous verrons bientôt paraître la domination des nouveaux mangeurs du budget, de ces intrigants faciles à reconnaître à la violence de leur langage, à l'exaltation de leurs doctrines; je veux une République formidable contre les ennemis du dehors, mais abritant sous son aile ceux de ses enfants surpris par l'orage des révolutions. Je repousse de toutes les forces de mon âme les doctrinaires absolus, toujours prêts à supprimer la liberté sous le prétexte spécieux du salut public.

Je ne reconnais pas de classes supérieures; nous sommes égaux devant la loi, soyons-le tous devant l'opinion, devant l'impôt. Je demande la justice gratuite pour les indigents, l'instruction gratuite, le concours sérieux pour obtenir un emploi quelconque, je demande l'association du capital et du travail, la révision de l'octroi; je demande que l'on prélève les impôts, non sur les revenus apparents, mais sur les revenus réels de chaque citoyen.

Le jour même du combat, la population parisienne nous a donné le sublime exemple d'un peuple généreux dans la victoire, pas un mot de haine, pas un cri de vengeance. Ne parlons donc pas de vaincus, supprimons les préjugés qui nous divisent, soyons frères. Désormais le peuple, ce sera tout le monde, riches et pauvres, ouvriers du travail manuel, ouvriers de l'intelligence.

LUCIEN DEFOURNOUX (De Crocq).

AUX ÉLECTEURS

DU

PUY-DE-DOME.

CITOYENS,

Je me présente comme candidat à l'Assemblée nationale constituante ; vous connaissez mes principes politiques républicains, je les ai professés et défendus depuis ma jeunesse : personne n'a droit de me dire qu'ils sont nés de la révolution du 24 février; les actes que l'administration du gouvernement déchu a dirigés contre moi seraient là pour les justifier. J'ai salué notre belle révolution avec bonheur, et je serais heureux si j'étais appelé à coopérer à la construction du nouvel édifice social; car je veux la République et je la veux avec toutes les conséquences du principe.

Je la veux noble et généreuse, pure de tout excès d'arbitraire et de tyrannie;

Je veux la garantie due à la propriété et le respect de la famille comme bases indispensables à l'ordre social;

Je veux une magistrature inamovible et qu'elle soit conférée au mérite et à d'anciens services rendus dans le Barreau;

Mais je veux que le jury soit appliqué à tout ce qui est qualifié crime par les lois;

Il faut une prompte diminution des gros traitements;

Une réduction du nombre des fonctionnaires;

La modification de la loi de 1816 sur les impôts indirects, si nos ressources financières ne permettent pas de les supprimer totalement.

Quant aux libertés, je veux la liberté de la presse comme étant la sauvegarde de toutes les libertés. La liberté individuelle; la liberté d'enseignement sous la surveillance du gouvernement républicain; la liberté de tous les cultes; la liberté d'association, et enfin la liberté de réunion.

Dévoué à la cause des agriculteurs, je veux que le Gouvernement Républicain encourage et protége cette classe de citoyens si utiles à la société; que les fermes modèles soient multipliées dans tous les départements de la République française aux frais de l'État ou par association, et qu'enfin il soit accordé des primes aux producteurs intelligents; je voterai, enfin, pour toutes les lois qui seront proposées ayant pour but d'assurer le maintien des institutions Républicaines et le bonheur matériel et moral de tous les citoyens.

CROMARIAS,

Ancien Avoué et ancien Membre du Conseil-Général du Puy-de-Dôme, Agriculteur.

Riom. Imp de E. Leboyer.

AUX

CITOYENS ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Chers concitoyens,

La patrie appelle à son aide tous ceux qui se sentent la vocation de la servir. Si glorieux que soit un tel mandat, en sollicitant vos suffrages, c'est moins un honneur auquel j'aspire qu'un devoir que j'accomplis et qu'un péril que j'ambitionne. Notre jeune République semble s'établir providentiellement. Ne rencontrant sur sa route ni la guerre étrangère, ni l'anarchie, elle n'aura point à subir les terribles nécessités qui ont terni l'éclat de notre première Révolution, et reculé d'un demi-siècle l'affranchissement du monde. Mille difficultés, cependant, ne peuvent manquer de surgir. La politique a fait son temps, l'ère sociale commence. Des sujets tout nouveaux, graves, profonds, d'immenses problèmes seront offerts aux méditations du législateur. De la solution de l'organisation du travail, question formidable, peut dépendre la sécurité, la grandeur, l'avenir de la République. L'écueil ici est à côté du port.

Il faut donc dans cette Assemblée nationale, qui portera en elle les destinées de la France et la conquête de la pensée humaine, des hommes capables d'apprécier les périls de la situation, de conjurer les événements, d'y faire-face ou d'en assumer la lourde responsabilité. Civisme éprouvé, sympathies actives, idées saines, larges, généreuses, ardent amour de l'humanité, telles sont les qualités qu'un examen rigoureux doit constater chez vos élus; tout choix où ces conditions ne se rencontreraient pas, serait un danger, toute transaction, basée sur des considérations personnelles, serait un crime.

Cette enquête nécessaire, je la réclame pour moi-même, citoyens; je suis prêt à en subir les conséquences.

Enfant du département de l'Eure, où réside ma famille, où j'ai vécu longtemps, où j'ai laissé mes plus chères affections, mes principes vous sont connus :

Une même communion politique m'unit au vénérable Dupont (de l'Eure); les meilleurs amis de cet illustre citoyen sont aussi les miens et pourraient se porter garants de mes sentiments patriotiques. Ils pourront dire avec l'austère conviction de la vérité, que le bien public a été la passion dominante, l'idée fixe de toute ma vie; que dans mes discours, dans mes écrits, dans mes actes, je n'ai

cessé, suivant la mesure de mes forces, d'en poursuivre la réalisation.

Mon existence publique s'est partagée en trois phases distinctes.

Médecin dans nos campagnes pendant neuf années, mon zèle appartint surtout aux pauvres. Membre du comité d'arrondissement d'Évreux pour l'instruction primaire, je pus, dans l'exercice de ces fonctions gratuites, m'initier aux besoins de cet enseignement, et juger quelle réforme urgente réclamait la situation des instituteurs, classe alors si négligée et si utile pourtant, puisqu'elle porte en elle l'avenir intellectuel et l'ennoblissement moral du peuple.

Les quatre années qui suivirent me trouvèrent à Paris, délaissant la clientèle pour l'étude, la pratique pour la science; professant des cours publics, alimentant les recueils médicaux, et publiant, sur l'organisation de la médecine et des hôpitaux, un ouvrage dont Béranger a pu dire, à mon légitime orgueil : « Qu'il « serait à souhaiter que le conseil des hospices en fît son bréviaire! »

Les épreuves d'un concours public m'ayant appelé aux fonctions de médecin des aliénés de Bicêtre, je m'occupai de réunir les riches matériaux que m'offrait ce lamentable théâtre des infirmités morales, et l'avénement de la République m'a surpris terminant un grand travail qui portera ce titre : « DES CAUSES MORALES DE LA FOLIE ET DES INDICATIONS QUI EN RÉSULTENT AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE ET SOCIAL. » Horizon sans limites, qui comprend toutes les questions vitales, sur lesquelles repose notre société nouvelle, l'affermissement des institutions républicaines et l'avenir de la liberté.

Tels sont mes titres. Sorti du peuple, élevé dans ses rangs, initié à ses besoins, à ses efforts, à ses douleurs, j'ai demandé pour lui, à l'heure où se taisaient tant de voix puissantes, la justice, la lumière, la réhabilitation, l'intelligence; par des études sévères, je me suis mis en état de défendre ses droits et ses intérêts, j'ai voulu m'élever à la hauteur de ce glorieux apostolat. Chacun peut aujourd'hui se dire ami du peuple, se proclamer républicain, parler le langage du patriotisme, mais tous ne pourraient dire comme moi : «Citoyens, cherchez dans mon passé mes convictions, soumettez mes autres antécédents à une enquête, interrogez des idées que ni le dédain ni la proscription ne purent étouffer, et décidez ensuite si j'ai montré assez de fixité dans les principes et d'ardeur dans mon dévoûment pour mériter vos suffrages. »

SALUT ET FRATERNITÉ.

DELASIAUVE,

Médecin de l'hospice de Bicêtre.

Imprimerie de Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90.

Paris. — Imp. LACOUR et Ce, rue Soufflot, 16.

BULLETIN ÉLECTORAL.

MANIFESTE

DE LA SOCIETE DEMOCRATIQUE.

DES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

—

Le plus grave reproche que les adversaires du parti républicain se sont crus fondés à lui adresser, est celui d'un esprit d'exclusivisme exagéré. Depuis la victoire du peuple, au 24 février, la conduite des démocrates ne justifie nullement cette injuste accusation.

Nous le prouvons; le canon révolutionnaire n'avait pas cessé de se faire entendre, que sur les débris fumants d'un trône odieux, la voix sublime de la fraternité ralliait déjà tous les enfants de la même patrie. Les vieux soldats de la liberté n'avaient jamais voulu combattre que les lâches partisans de ces abus et de ces forfaits politiques dont la trop longue impunité devait pourtant arriver à son terme.

Disons-le à la gloire éternelle de ce peuple victorieux : le seul cri qui s'échappa de sa poitrine, la seule parole qui sortit de sa bouche fut un cri d'amour, une parole de paix.

La République apparut à ses ennemis armée du symbole de la clémence; la République conviait tous les citoyens à l'autel de la concorde.

Non, la haine et la vengeance n'avaient point d'empire sur les cœurs républicains; les martyrs de la liberté ne se souvenaient de leurs souffrances que pour mieux savourer les joies d'un triomphe fraternel.

Tandis que les coupables amis d'un régime de honte et de dégradation recherchaient les ténèbres qui seules pouvaient sauver leur tête, la République décrétait l'abolition de la peine de mort; la République ne voulait pas reconnaître d'ennemis; elle avait besoin de tous ses enfants!

Eh bien! nous le demandons à tout homme de bonne foi : quel accueil a-t-on fait au sublime appel de la jeune démocratie? Comment les amis du dernier règne ont-ils répondu à cette touchante invitation?

Hélas! ils ont détourné leurs regards, ils ont fermé leurs oreilles; ils se sont retirés portant dans leur cœur le trait empoisonné de l'orgueil et de la rancune.

Non, la République n'avait pas fait de catégories : les courtisans de Louis-Philippe étaient seuls capables de semer au sein de la nation un germe de discorde; non, le prolétaire, réintégré dans ses droits politiques, n'a pas jeté l'insulte à ses maîtres de la veille; non, il s'est rendu aux assemblées électorales avec ce calme et cette fierté contenue qui sont l'apanage des hommes libres.

Quoi qu'on en dise, le prolétaire était mûr pour la liberté, et, devant l'urne des suffrages, il a donné le beau spectacle de la force alliée à la modération.

Marseille n'oubliera jamais que le suffrage universel n'a causé aucun tumulte, aucun désordre, alors que sous le règne du monopole électoral, quelques centaines de privi-

légiés ne pouvaient accomplir l'œuvre du vote sans querelle et sans combat.

Les Républicains n'ont pu dévier des nobles principes qui font toute leur force et qui assurent l'avenir de la France.

Dans quelques jours, les habitants de notre cité vont exercer pour la seconde fois le droit sublime que la société, rendue libre, confie à tous les hommes.

Le conseil municipal ne doit plus être l'expression d'une minorité ridicule; les grands intérêts de la commune sont dès aujourd'hui confiés à la vive sollicitude de tous; l'assemblée où ces intérêts doivent se débattre pourrait-elle ne pas être avant tout animée d'un profond sentiment de patriotisme et de la plus entière abnégation?

Nous ne craignons pas de le dire à haute et intelligible voix : il faut, pour la première fois, que la cause du prolétaire soit plaidée au sein du conseil municipal;

Il faut, et ce vœu ne se réalise pas trop tôt, ce nous semble, il faut que la misère et l'indigence puissent franchir le seuil de cette enceinte ouverte jusqu'à présent à l'opulence et à l'égoïsme;

Il faut que les deniers du pauvre ne soient plus la dépouille opime de quelques intrigants;

Il faut que l'emploi de ces deniers, perçus aux barrières de notre ville sur l'aliment du prolétaire, n'engraisse plus la paresse et l'incapacité;

Il faut enfin que le pauvre sache comment *on dépense son argent.*

Pour amener un résultat si désirable, est-il un moyen plus sûr, plus infaillible que celui de former un conseil municipal où l'élément démocratique soit dignement représenté? Pour arriver au but que tout républicain, c'est-à-dire tout patriote désire d'atteindre, peut-on imaginer une autre voie que celle d'un honorable concours entre tous les bons citoyens de notre ville? Car, nous l'avons dit en commençant, et nous voulons rester fidèles à notre devise, le parti républicain repousse les sentiments d'exclusion et de préférence jalouse qu'on lui prête si *gratuitement.*

Pour en donner une preuve solennelle, les républicains se sont rapprochés des hommes avec lesquels ils n'ont aucune affinité politique; ils ont dit à ces hommes : nous marchons sous une bannière différente, il est vrai, mais nous voulons tous le bonheur de la cité, et l'existence prospère de Marseille nous tient à cœur; un sentiment commun nous lie et nous unit à cet égard.

Notre appel a été noblement compris, et inspirés par le sentiment du devoir, des citoyens divisés par l'opinion se sont associés dans la pensée du bien public.

Que ceux-là nous critiquent et nous blâment, ceux-là dont le seul mobile fut toujours le sot orgueil ou la basse cupidité, nous ne saurions leur en vouloir; agents de discorde et trafiquants d'intrigues, ils en sont réduits à gémir du triomphe de la justice et de la vérité!

Mais nous, qui sommes forts de notre droit, forts de notre devoir, aurions-nous besoin de consulter ces conseillers pervers pour accomplir une œuvre salutaire?

Désireux d'arriver à cette fin nécessaire autant que glorieuse, les républicains ont marché dans la voie de la conciliation. La Commission électorale républicaine publie sa liste, où tout électeur ami de son pays et jaloux de sa prospérité, doit reconnaître un esprit de sagesse et de prudence; et l'on peut dire, sans crainte d'impuissants démentis, que Marseille est fidèlement représentée par ces quarante-trois noms d'hommes honorables.

Ajoutons en terminant que cette liste a reçu l'adhésion entière et sans réserve de toutes les corporations représentées par leurs délégués officiellement nommés à cet effet; cette liste est consacrée par la sympathie populaire; elle est basée sur la vérité démocratique, car elle est adoptée par les masses de ces travailleurs intelligents et probes qui assurent la prospérité et qui font la gloire de tous les États, de toutes les villes.

Et vous, travailleurs, écoutez un conseil que l'amour de la patrie nous ordonne de vous adresser :

Soyez en garde contre vos *faux amis*· méfiez-vous de ceux qui, sous le prétexte de l'ordre et de la *fortune,* viendront vous re-

commander des noms dont les précédents ne sont que trop bien connus !

Il est de faux patriotes comme il est de faux braves ; ceux qui ne recherchent en tout temps que la satisfaction d'une vanité puérile ou de l'intérêt, ceux-là ne sont point patriotes. Malheur au citoyen mal inspiré par les suggestions de l'égoïsme ; en trompant ses mandataires il médite la ruine de son pays.

LISTE DE CONCILIATION

Arrêtée par le Comité Démocratique.

Abbadie, horloger.
Albe, assureur.
Antola, mécanicien.
Arghalier, Frédéric, mécanicien.
Audiffret, avocat.
Baux, Élisée, maire provisoire.
Borel, bijoutier.
Boubel aîné, négociant.
Boulet, marchand de dentelles.
Bourgarel, négociant.
Bousquet, Casimir, négociant.
Caillat, avoué.
Carvin, portefaix.
Caillol, avoué.
Court, fabricant de savon.
Daniel, médecin.
Delmas fils, marchand de parapluies.
Deluy, ouvrier tanneur.
Floret, notaire.
Gibert, médecin.
Labadie fils, marchand de drap.
Lagarde, Louis, négociant.
Lajard, avocat.
Latil, maçon.
Lémée père, négociant.
Lorot, chimiste,
De Malijai, Adrien, propriétaire.
Matheron, ingénieur civil.
Merentier, Marius, portefaix.
De Montgrand, Auguste.
Nègre, avocat.
Nicolas, avoué.
Pellissier de Chabert, négociant.
De Pontevés-Sabran, Léonide.
Poumicon, Charles, assureur.
Reynaud de Trets, fils aîné, négociant.
Roumieu, fabricant tanneur.
Rossolin, quincaillier.
Roure, ex-courtier.
Salles, banquier.
Straforello, avocat.
Taix, Aimé.
Watteau, Amable, négociant.

MARSEILLE. — SENES, Imprimeur de la Préfecture, rue Canebière, 13.

MANIFESTE

DES OUVRIERS DE MIRECOURT.

Mirecourt, le mars 1848.

Républicains !

La brave population de Paris, en trois jours de combat, a chassé non-seulement deux rois, une dynastie, mais elle a, par son courage, son attitude, son discernement dans le choix de ses chefs, banni à jamais la secte des rois !

Républicains des départements, nous ne pouvons mieux prouver notre reconnaissance aux combattants qu'en nous unissant tous pour conserver la victoire, pour veiller au maintien de l'ordre, à la garantie des personnes et des propriétés; apportons de l'activité à éclairer le peuple sur le véritable caractère d'une République sagement régie; démasquons la calomnie, le machiavélisme des ennemis du peuple; secondons l'intelligence, la justice et le dévoûment à la cause populaire; sachons connaître les amis et les ennemis de la liberté; montrons-nous en tout dignes du beau titre de Citoyen; jurons tous de mettre nos cœurs et nos bras à la disposition des démocrates sincères revêtus du pouvoir; répétons avec tous les hommes de progrès, point de vengeance, point d'anarchie; marchons à la conquête des réformes sociales par les voies pacifiques et légales; soyons tous Gardes nationaux pour la garantie des libertés reconquises au prix du sang de nos frères, et prenons pour devise ces mémorables paroles de Saint-Just. *Celui qui travaille pour la liberté ne doit dormir que dans la tombe.*

Vive la République !

Liberté, Egalité, Fraternité.

Signé : J. Chambry, J. Herblin, V. Josset, Chambry, père, Durand, L. Pasquier, Donet, L. Donet, Frédéric, Bastien, Génein, jeune, Chambry-Mézin, Hicette, aîné, J. Gaudé, Harmand, F. Gérard, Giroudot, J.-A. Robert, Pierrot, F. Jeanroy, E. Pillement, H. Pionnier, J. Couturieux, J.-J. Thouvenel, F. Peccate, C. Triboulot, Pagel, Deroux, Mougenot.

A l'unanimité, le Comité départemental approuve le présent Manifeste, et décide que le citoyen Commissaire du Gouvernement sera prié d'en autoriser la publication.

Epinal, le 4 mars 1848.

Le Président : Collenne. *Le Secrétaire :* Ballon.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire de la République pour le département des Vosges, ne peut qu'applaudir aux sentiments honorables des signataires de ce Manifeste, sentiments qui sont heureusement ceux de l'immense majorité de la Nation.

Epinal, le 4 mars 1848. L. TURCK.

Voir le *Populaire* du 28 mars 1848, p. 3, col. 2.

Aux citoyens Sous-Préfets et Maires du département.

Melun, le 8 mars 1848.

CITOYENS,

Je crois aller au-devant de votre vœu, en vous informant que les curés et desservants ont reçu de M. l'évêque de Meaux les instructions nécessaires pour la célébration d'un service, en mémoire des victimes qui ont succombé dans les journées des 23 et 24 février dernier.

M. l'évêque, en me communiquant ces instructions, m'annonce que dans les paroisses où il n'y a qu'une seule messe, ce service ne pourra pas avoir lieu le dimanche.

J'apprends que cette cérémonie funèbre a déjà été célébrée dans quelques villes du département.

Cet exemple sera suivi, je n'en doute pas, par toutes les communes.

Veuillez donc, citoyens, vous entendre dès à présent sur la fixation du jour et de l'heure avec les curés et desservants. Vous vous concerterez aussi avec le commandant de la garde nationale, pour qu'elle contribue, par sa présence, à la pompe de cette solennité.

Les fonctionnaires publics recevront l'invitation d'y assister, et rien ne sera négligé pour qu'elle soit digne des courageux citoyens qui en seront l'objet et des grands souvenirs qui s'attachent à la naissance de nos institutions populaires.

Agréez, citoyens, l'assurance de ma confraternité.

Le Commissaire du gouvernement provisoire,
Oscar LAFAYETTE.

Voir le Recueil des Actes administratifs de Melun, année 1848, n° 2, p. 12.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Nous, ouvriers compagnons, maréchaux, un moment enivrés par l'ère nouvelle, cédant à l'entraînement général, peu confians après avoir été si souvent trompés, nous nous sommes joints à nos frères les travailleurs pour faire grève, afin d'obtenir une augmentation de salaire, bien méritée pour nous par le savoir, l'intelligence et l'assiduité qu'exige le genre de service que nous rendons à la société, par la rudesse excessive des travaux de notre art, autant que par les dangers auxquels ils nous exposent. Mieux éclairés, plus rassurés par la voie dans laquelle est entré le gouvernement, nous retournons spontanément à nos travaux journaliers, fiers d'être les enfans d'un pays qui tient vis-à-vis de l'étranger un langage aussi noble, aussi franc et aussi digne que celui exprimé par le manifeste de notre ministre des affaires étrangères. Non, un pareil gouvernement ne peut pas faillir à l'humanité. Effrayés nous-mêmes des embarras sans nombre que doit rencontrer l'établissement d'une République basée sur des principes de justice et de fraternité, nous ne les augmenterons pas par un sot amour-propre.

Nous supplions tous nos frères des autres corps d'état de nous imiter. Unissons-nous tous pour prouver que, si l'instruction nous manque encore, le bon sens nous guidera vers l'ordre, seule planche de salut pour notre pays, que nous aimons avant nous. Patience donc, frères ! patience ! Ce n'est pas la rudesse de nos travaux qui nous effraie, ce ne sont pas les dangers non plus ; nos vies comme nos bras et nos sueurs appartiennent à la France, qui semble luire aujourd'hui d'une clarté nouvelle pour le salut des peuples. Elle fait justice en nous rendant nos droits politiques, source de toute amélioration raisonnable. Lui serons-nous moins dévoués que quand elle nous traitait comme des enfants déshérités ? Nous nous unirons pour qu'elle jouisse du calme qu'elle réclame dans notre intérêt comme dans celui du monde entier.

Ce que nous demandons, au nom de tous les travailleurs, ce n'est point la fortune des riches, ce n'est point l'oisiveté improductive pour le pays, c'est de jouir de la juste considération due aux travailleurs qui produisent la richesse des nations.

Ce que nous demandons, c'est que les impôts pèsent principalement sur ceux qui ont le superflu et non sur nous qui avons à peine le nécessaire, sur ceux qui consomment, plus que sur nous qui produisons.

Ce que nous demandons, c'est que ceux qui doivent nous remplacer aient l'instruction que nous regrettons, car seule elle établit une différence entre les hommes.

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement prenne des mesures pour nous délivrer de ce fantôme hideux qu'on appelle la misère, et qui sans cesse menace les travailleurs après une vie de labeurs et de privations; qu'une somme minime soit versée par ceux qui nous emploient chaque jour, sans que pour cela il soit diminué sur nos salaires, et que cette somme serve à organiser, entre les mains du gouvernement, une caisse de retraite où la vieillesse et l'infirmité aient un égal droit; que ceux qui meurent ou ceux que la fortune favorise laissent leurs droits à ceux qui sont moins heureux. Hommes de calcul et de cœur, c'est à nous de trouver le chiffre de cette minime obole que doivent verser pour nous ceux qui nous occupent, pour que nous n'ayons jamais à tendre la main à la pitié, et qu'une existence digne, sobre, mais assurée, console notre vieillesse ou notre impuissance au travail.

Nous comprenons, et nos frères le comprendront sans doute, que nous n'avons plus d'excuse en demandant aujourd'hui la menace à la bouche. Oui, nous comprenons, et tous nos frères le comprendront aussi, qu'en nous donnant à tous le droit de suffrage, nous n'avons plus de motifs à protester en refusant nos services à la société. Reprenons tous nos travaux, respectons les autorités d'un pays qui cherche des lois égales pour tous; nommons de bons représentants qui fassent respecter nos droits, et inclinons-nous fièrement devant les suffrages de la majorité, même devant les erreurs qui tiennent à l'imperfection humaine.

Ceux qui ne comprendront pas ce langage seront indignes des droits qu'on leur rend; ceux-là seront les ennemis du nouvel ordre de choses, c'est-à-dire de la justice et de l'égalité.

Frères, prenons-y garde, les millions de l'absolutisme nous menacent; ils n'ont de force que par le désordre et l'anarchie; ils prendront toutes les formes pour nous l'inspirer.

Prenez-y garde, frères, prenez-y garde, tous ceux qui vous prêchent le désordre sont leurs agens et les ennemis de la République, dont ils attachent les couleurs, dont ils empruntent le nom.

Répétons tous, Français de cœur: Soumission au vote de la majorité et guerre à la force brutale de l'oppression.

La Guillotière, chez la mère, le 9 mars 1848.

Les compagnons maréchaux de Lyon,

GROS, LAGRANGE, GAUTIER, BASTON, DESPLACE, PELTIER, FONS, LECHÈNE, GARDUI, TRONCHET, ARRAULT. »

AVIS

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Citoyens et chers Compatriotes,

Fort de mes anciennes convictions libérales, outragé jusqu'au fond du cœur de la corruption qui a présidé à tous les actes de la monarchie qui vient de tomber, je viens mettre à votre disposition tout ce que Dieu m'a donné de courage et d'intelligence pour établir sur des bases solides la République. Bien comprise, elle me paraît le plus loyal et le plus équitable des gouvernements, elle doit être notre ancre de salut.

La Religion chrétienne, telle qu'elle a été instituée par le divin Auteur de l'Evangile, doit être respectée et protégée. On doit également respect et protection aux autres croyances. Partant, liberté religieuse pour tout le monde.

Mon amitié fraternelle pour tous les peuples ne me fera point sacrifier ou même compromettre le repos, la gloire ou la puissance de la Nation française. La France avant tout.

Je n'ai point d'opinion systématique pour la paix ou pour la guerre. La paix est l'état de choses qui convient le plus au philantrope ; la guerre, cependant, peut avoir ses nécessités et ses avantages moraux. Encore bien que je désire la paix de l'Europe, les événements peuvent cependant me faire changer d'avis. C'est une question de temps.

Les traités de 1815 ont été déchirés par ceux qui les ont signés. Il est inutile de s'en occuper. Si, contre toute attente, les puissances contractantes voulaient encore les imposer à la France, je m'élèverais de toute l'énergie de mon âme contre leurs prétentions ; la balance européenne devant être désormais le fruit de la justice et de la raison.

Je m'associe de cœur à un congrès européen qui établira d'une manière stable et non équivoque le droit des gens et réglera les difficultés internationales.

Pour l'intérieur : je veux le moins d'abus et le plus de libertés possibles

Le communisme n'a de chance de réussite que dans un pays vierge ; il ne peut convenir à la République française.

L'éducation est, selon nous, un des plus grands bienfaits des temps modernes ; il faut tâcher de la répandre le plus possible ; il est plus aisé de gouverner les hommes en les éclairant qu'en les abandonnant dans l'abrutissement.

L'instruction devra être donnée gratuitement au peuple.

Avec l'indépendance, la fierté et la grandeur à l'Etranger, je veux l'ordre, la liberté, la capacité et l'économie à l'intérieur. Je ne veux plus de charges salariées sans fonctions, pas de cumul, et je désire une grande réduction dans le personnel des administrations. Plus un rouage est compliqué, moins bien il fonctionne.

La confiance qui renaîtra dans le pays, et l'ordre dans les finances, permettront au Gouvernement de faire d'immenses économies et d'opérer de grands dégrèvements. Ces dégrèvements opérés, le Budget restera encore assez élevé pour que la France puisse donner de l'occupation à la classe ouvrière et racheter les actions des canaux et des chemins de fer.

Enfin, je ferai tous mes efforts pour éteindre le paupérisme, la plus grande plaie sociale.

Fraternité,

EMILE BONNET.

Docteur en Médecine, âgé de 53 ans.

Typographie Bénard et Comp., passage du Caire, 2.

PAR DÉFAUT DE DÉLICATESSE ET DE SOUFFRANCES, LES FORCES

DE JEAN THÉODORE JOULET

Et fils du peintre en bâtiments de l'empereur défunt

Propriétaire né à Paris et demeurant rue Hillerin-Bertin, 11, faubourg St-Germ.

Se présente aujourd'hui avec une supériorité virile plus forte que jamais.

Ayant été délicatement vu de toutes les sociétés que son sort extraordinaire lui a fait parcourir a puisé en elles les sources d'amours socialistes de la France qu'il a parcourue.

En ces considérations il demande aux peuples le don de devenir par le suffrage, représentant du peuple aux-quels il veut déposer tous les heureux dons qu'il a reçus.

Imp. Lapruuière, rue de Grenelle-St-Germain, 35.

LEMOINE,

OUVRIER MÉCANICIEN.

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Citoyens,

Un système de Gouvernement est tombé, entraînant dans sa chute tous les priviléges que l'on appelait légaux. Le pays légal, composé des hautes et des moyennes fortunes ; au-dessous étaient les petits propriétaires, les ouvriers formant l'immense majorité de la nation, qui pourtant n'étaient admis, eux, ni à l'administration des affaires, ni à la discussion de leurs intérêts.

Cependant, il faut le dire hautement, cette partie de la grande famille française, a toujours, à toutes les époques de notre histoire, donné des preuves de son amour de l'ordre, de son respect pour un état de choses qui froissait ses plus chers, ses plus nobles intérêts.

Cette vérité était si généralement sentie, que le 24 février, jour duquel doit, dans ma pensée et dans ma conviction, dater la régénération politique, morale et intellectuelle de la France; que ce jour, dis-je, tout ce que la France a de noble, de généreux, proclamait le règne de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, de l'Union, tous sentaient que les destinées de la France étaient dans l'acceptation sincère de cette sublime devise.

Cette partie de la société, jusqu'alors déshéritée, jouit aujourd'hui de la plénitude de ses droits, de sa souveraineté : ce droit doit être écrit dans la Constitution.

Pour que cette Constitution soit durable, il faut que tous les intérêts soient appelés à la discuter.

Il faut donc que les travailleurs soient représentés à l'Assemblée Nationale, d'abord, pour établir et soutenir leurs droits dans cette discussion ; ensuite pour concourir à la rédaction des lois devenues nécessaires pour arriver à l'amélioration du sort des travailleurs, question immense à laquelle se rattachent presque toutes les autres questions sociales.

A qui convient-il de confier cette mission, si ce n'est à un travailleur ?

Mais, à ce travailleur, combien lui faudra-t-il de courage, d'énergie, de dévouement, pour remplir dignement le mandat dont l'auront honoré ses frères?

Combien serait coupable celui qui, par sa faiblesse ou son incapacité, compromettrait la cause dont on l'aurait constitué le défenseur! Il aurait compromis tout à la fois les intérêts de ses mandataires, et encore ceux de la société

tout entière ; car la paix et l'union sont les éléments indispensables à la prospérité de toute société.

Une société ne peut être véritablement forte et heureuse, si elle renferme dans son sein des membres dont les besoins sont oubliés ou méconnus.

Il faut donc que le Représentant des travailleurs, et par ce mot travailleur je n'entends pas parler seulement des ouvriers de l'industrie, mais encore des ouvriers agricoles, de tous ceux enfin qui occupent les degrés inférieurs de l'échelle sociale.

Il faut, dis-je, que le Représentant des travailleurs, quel qu'il soit, connaisse jusqu'au moindre détail de leur vie intérieure ; qu'il ait souffert de leurs souffrances. Il faut qu'il ait eu sa part de leur joie, de leurs douleurs, de leurs travaux et de leur plaisir ; il faut, non-seulement, qu'il connaisse tout cela, mais il faut encore qu'il connaisse assez l'état de toute la société pour pouvoir y introduire sans secousses violentes, sans perturbation considérable, les modifications nombreuses et importantes qu'il convient d'apporter à l'état de choses actuellement existant.

Voilà ce que doit être le Représentant.

Voyons ce que je suis :

Mon éducation fut celle du pauvre ; on m'inculquait des principes de morale et d'honneur, dont jamais, je puis le dire hautement, dont jamais je ne me suis écarté.

A huit ans, dans une fabrique de fil de lin, je gagnais déjà ce qui était nécessaire à ma subsistance; à douze ans, j'entrais en apprentissage comme menuisier, j'apprenais le dessin, et à quinze ans, j'allais à Paris, sans autre appui que ma confiance dans mon amour du travail, sans autre Mentor que les enseignements et les exemples que j'avais reçus dans ma famille.

Toujours j'avais eu le goût des bonnes lectures : enfant, je lisais de bons livres d'éducation, à Paris je lisais les journaux de l'opposition d'alors.

Enthousiaste de la liberté, aux journées de juillet je ne m'illustrai point, mais je fis mon devoir.

Jeune soldat de la classe de 1829, je servis jusqu'en 1833 ; je revins travailler à Paris, puis à Troyes, chez M. Lejay, où j'ai laissé d'honorables souvenirs ; enfin je vins à Landreville, puis à Loches, où j'établis ma famille. J'habite cette commune depuis 12 ans, et depuis cette époque ceux qui me connaissent me rendront cette justice, que toujours j'ai été l'ennemi de l'arbitraire et le soutien généreux (souvent au détriment de mes intérêts) de ceux que je considérais comme opprimés.

Depuis un an je suis chef ouvrier mécanicien à Bar-sur-Aube, où j'ai été appelé à la vice-présidence de la société démocratique. C'est sur les vives instances d'une très grande partie des électeurs de cet arrondissement, que j'ai accepté la candidature.

Vous le voyez, Citoyens, enfant dans la fabrique, jeune homme menuisier ou mécanicien dans les ateliers de la capitale, puis soldat, puis ouvrier dans une commune rurale, j'ai passé par toutes les conditions de la vie du pauvre et du travailleur, de l'ouvrier des villes et de l'ouvrier de la campagne.

Veuillez le remarquer, Citoyens travailleurs industriels et agricoles, en sollicitant l'honneur de vous représenter, je ne vous dis pas : Travailleurs, tout à vous,

tout pour vous! Non! cette maxime s'adresse à l'égoïsme; elle ne trouverait pas d'écho dans vos cœurs.

Je me considérerais comme le Représentant de la France; mais connaissant les besoins des travailleurs, je pourrais plus particulièrement éclairer les délibérations de l'Assemblée sur leurs besoins, sur leurs intérêts.

Je vais, Citoyens, vous faire l'exposition de mes principes :

La République étant proclamée, je n'admets pas de discussion à cet égard.

Concours de tous les citoyens aux affaires de la République.

Plus de priviléges.

Le principe de l'élection partout où il pourra être avantageusement introduit.

Respect à toutes les propriétés, sans aucune distinction.

Liberté des cultes.

Liberté de la presse, sauf répression par un jury populaire.

Amélioration du sort des instituteurs des deux sexes.

Instruction primaire gratuite et, autant que possible, obligatoire.

Instruction secondaire, professionnelle et supérieure aussi gratuite, mais seulement pour les élèves dont la supériorité de l'intelligence sera constatée par un jury d'examen.

Protection et encouragement à l'agriculture et à l'industrie.

Encourager l'association des petits cultivateurs.

Révision de la loi des douanes.

Modification profonde du système des contributions indirectes.

Réviser les codes de procédure civile et de commerce, pour diminuer les frais dans les affaires peu importantes.

Réduction du traitement et du nombre des hauts fonctionnaires.

Avoir le moins possible d'employés; les rétribuer convenablement pour que l'Etat soit mieux servi.

Amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes.

Arriver à leur moralisation : 1° par la propagation des sociétés de tempérance, sous le patronage du Gouvernement; 2° par des encouragements donnés aux sociétés de secours mutuels; 3° par l'encouragement donné à l'épargne, et par la réduction du droit d'enregistrement sur la première acquisition d'immeubles qui sera le fruit de l'épargne, et dont le prix ne dépassera pas un certain chiffre, enfin par tous les moyens qu'indiqueraient l'expérience et une philanthropie éclairée.

Si vous m'appelez à l'honneur de vous représenter, je serai fier de votre choix, j'en serai heureux, puisqu'il m'aura permis d'être utile à la patrie. Aussi je m'engage à consacrer toutes mes journées, tout mon temps à l'examen des questions qui seront soumises à la discussion, aux délibérations de la Chambre.

Tout en conservant l'indépendance de mon caractère et de mes opinions, je m'éclairerais soit près de mes collègues, soit en correspondant avec les citoyens éclairés de mon département.

Après chaque législature, je viendrai rendre compte à mes commettants de la ligne de conduite que j'aurais suivie, et j'étudierai les besoins qui se seraient produits pour pouvoir y donner de justes satisfactions.

Mais, Citoyens, ce que je dois dire bien haut, c'est que le dernier Gouvernement s'est écroulé, miné par la corruption, et que moi pour mon compte, je ne me prêterai jamais à des sollicitations soit en faveur de tel arrondissement, de telle commune, de tel individu.

J'appuierai les demandes à l'Assemblée Nationale; mais jamais, j'en fais la promesse solennelle, je ne solliciterai auprès du pouvoir ni pour les autres ni pour moi.

Vive la République!

LEMOINE.

Imp. et lith. Bouquot. — Troyes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire de la République, par son décret du 8 mars 1848, vient de décider qu'à partir du 10 l'Intérêt des Dépôts effectués dans les Caisses d'Épargnes de la République, serait servi sur le pied de 5 p. 0|0. Voici les dispositions principales du décret :

Considérant que l'Intérêt des Bons du Trésor est fixé à 5 p. 0|0.

Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des Capitaux du Riche et celui des Capitaux du Pauvre.

Considérant que sous un Gouvernement Républicain les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Article Unique. — *L'intérêt de l'Argent versé par les Citoyens dans les Caisses d'Epargnes, est fixé à 5 pour cent, à partir du 10 Mars prochain.*

Pour le Commissaire d'Arrondissement empêché, le Commissaire Délégué pour le maintien de la Propriété et la Conservation des Monuments Nationaux dans le département.

Pierre DROZ.

Saint-Quentin, le 10 *Mars* 1848.

Saint-Quentin. — Imprimerie de Cottenest, Grand'Place, 5, éditeur du *Guetteur*.

Paris, 10 mars 1848.

A MM. LES ÉLECTEURS.

MESSIEURS,

Les élections pour l'assemblée nationale constituante vont avoir lieu dans peu de jours.

Je dois, avant l'élection, vous exposer franchement, loyalement, en termes très simples, mes sentiments; je veux être compris par tout le monde.

Vous agirez ensuite en hommes libres.

Si l'on me demande de renier le passé de ma famille, le mien, je n'y consens pas.

Il y aurait lâcheté à le faire, vous ne me croiriez pas.

Le passé appartient à l'histoire, soyons de notre temps; nous lui devons notre dévoûment et nos efforts.

J'ai dit, en 1830, que je ne comprenais pas l'établissement d'une royauté nouvelle sans le consentement de la nation librement exprimé.

La royauté était une institution nationale consacrée par dix-huit siècles de durée; elle avait ses conditions, ses règles de transmission; elles n'ont pas été observées en 1830; j'ai dû le regretter, car il était évident que l'intérêt d'une dynastie allait s'efforcer de prévaloir sur les intérêts nationaux; mais je n'ai pas hésité à servir mon pays en acceptant les suffrages de mes concitoyens.

Pendant les six années que j'ai été député, je n'ai rien fait contre le serment que j'avais prêté librement.

Je n'aimais pas le gouvernement, on le sait assez; mais je m'étais sincèrement dévoué à la défense des droits, des libertés, des intérêts de la France.

Je n'aurai pas une insulte pour ceux que j'ai attaqués avec tant d'énergie et dans tant de circonstances, ce ne serait pas digne de moi.

La justice de Dieu s'est faite pour sauver en France, je l'espère, les sentiments d'honneur qui la font vivre.

Le trône renversé, je suis monté à la tribune, j'ai demandé l'appel à la nation consultée, j'ai appuyé la nomination du gouvernement provisoire.

Je n'appartenais pas au parti républicain, et cependant je ne me rendais pas bien compte du travail qui se faisait en moi, entre la singulière quasi-monarchie que nous avions et une république possible.

Je n'ai donc pas été étonné du mouvement si extraordinaire qui, en quelques heures, a décidé ce grand changement.

Lorsque de pareils événements arrivent, la logique des principes est toujours dominée par les faits.

La nation, maîtresse d'elle-même, peut seule se donner la constitution qui lui convient. Voilà le principe.

Mais il fallait au gouvernement une forme, un nom; la République a été pro-

clamée par le gouvernement provisoire. J'ai déjà et tout de suite promis mon concours : je tiendrai parole.

Que l'intérêt, l'avenir de la nation fassent disparaître toutes les divisions, même les noms des anciens partis; c'est le seul moyen de sauver notre pays de tous les maux intérieurs ou extérieurs que nos divisions produiraient infailliblement.

Nous avons pu être divisés; nous sommes réunis pour le salut commun de la patrie.

Maintenant il faut y travailler tous.

La tâche est difficile; il ne faut pas qu'elle soit au-dessus de nos forces.

Si bien des idées folles, inapplicables, dictées par des sentiments plus généreux que pratiques, sont mises en avant, beaucoup d'idées fécondes se sont déjà fait jour dans notre temps d'études et de progrès, il faut les discuter, les approfondir, les appliquer.

Les idées générales et communes d'ordre pour tous, de liberté pour tous et pour chacun, doivent réunir les hommes de bonne volonté.

Liberté civile, liberté politique, liberté religieuse, union de tous les cœurs pour le bien général, n'est-ce pas un mouvement immense qui laisse derrière lui tous les passés, qui doit éloigner toutes les exclusions, étouffer toutes les haines, réunir tous les efforts!

Appui sincère, énergique, cordial au travail, à l'intelligence, à la propriété;

Union de tous les intérêts de la société;

Élever le niveau du bien-être moral et matériel au lieu de l'abaisser;

Connaître ses droits, remplir ses devoirs;

Faire de la France la plus grande et la plus heureuse nation de la terre, la nation la plus libre, la plus humaine, la plus fraternelle, la plus polie, voilà la mission.

Il faut l'accomplir.

Ces idées doivent dominer dans les choix que vous aurez à faire.

Le gouvernement républicain ainsi compris, ainsi pratiqué, peut réaliser le rêve des hommes de bien, aimant leur pays avant tout.

Qui donc reculerait en étant convié à une pareille œuvre?

Nous le sommes tous.

Travaillons donc loyalement, sincèrement, fidèlement à l'œuvre de tous, et que la France sorte glorieuse de l'état d'abaissement qui a soulevé si justement la colère de tout un peuple.

Si vous voulez de mon concours plus spécial comme votre représentant dans de pareilles conditions, avec un pareil but, sans arrière pensée, dont le soupçon ne pourrait m'atteindre quand j'ai pris un engagement, vous pouvez compter sur tout mon dévoûment.

H. DE LA ROCHEJAQUELEIN.

H. de La Rochejaquelein

Antibes, le 11 Mars 1848.

Liberté, Égalité, Fraternité.

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN

du Canton d'Antibes

Aux Patriotes de

CITOYENS,

A la veille des Élections qui doivent désigner les Représentants chargés par nous, de porter au sein de l'assemblée nationale, nos vœux et nos espérances;

Lorsque la France, debout devant le monde entier, va, par vos mains, déposer dans l'urne électorale, les noms de ceux qui seront appelés à régler les destinées de notre belle patrie;

Nous vous engageons à vous réunir à nous.

Formez immédiatement un Comité électoral;

Unissons-nous, pour atteindre le but que chaque vrai Patriote se propose :

Celui de doter la France, de véritables institutions républicaines, qui assureront à jamais son indépendance et sa gloire.

Salut et Fraternité.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Les Membres du Comité républicain, délégués,

Signés : BONNAVIE, P. GAIRAUD, JAUBERT, Notaire; J. REYBAUD, M. BOURGAREL, QUAY DIT BOUCHARD, COLLOBRIÈRES, ROUSSET, F. REYBAUD.

Grasse, imprimerie de Dufort aîné.

AUX ELECTEURS

CHERS CONCITOYENS,

J'ai été porté sur une première liste de Candidats; depuis, cédant aux instances de plusieurs cantons, j'ai persisté dans ma candidature. Je vous dois une profession de foi brave et loyale.

La République est aujourd'hui un Gouvernement sans concurrent possible en France; elle seule doit assurer l'ordre, la liberté, l'indépendance nationale. Je défendrais la ***République au péril de ma vie;*** je veux parler d'une République sage, modérée, tolérante par-dessus tout, et non d'une République hautaine, voulant imposer ses doctrines par l'intimidation.

Je défendrais avec énergie les doctrines républicaines; parce qu'elles protègent et assurent toutes les libertés;

Liberté de la pensée et des opinions;

Liberté de la parole et de la presse;

Liberté de conscience, protection pour tous les cultes;

Liberté de l'enseignement;

Liberté d'association;

Liberté individuelle solidement garantie;

Toutes les libertés sont intimement unies; elles sont sœurs, l'une d'elles ne peut être sacrifiée sans que les autres portent le deuil.

Je maintiendrais le droit de propriété sans exception, tel que nos lois civiles le consacrent. Toute société doit avoir pour base la propriété, c'est le prix du travail, c'est la récompense légitime des vertus privées. Les sentiments et les droits de la famille seront toujours sacrés pour moi, une nation est une grande famille qui applique aux intérêts publics les principes de morale et de justice.

L'organisation du travail, cette grave et difficile question, est l'objet d'études sérieuses, attendons les résultats de l'expérience. Il faudra mettre en harmonie les éléments de la production, le capital, le travail, le talent. Tout devra être libre et volontaire entre le maître et l'ouvrier, c'est à cette condition seulement que l'on peut concilier tous les intérêts. Mes sympathies les plus vives sont acquises aux travailleurs.

Le libre-échange serait repoussé par moi comme devant causer la ruine de notre industrie nationale.

La République doit à tous les citoyens l'instruction gratuite. Il faut améliorer la position des instituteurs primaires, la rendre indépendante. Dans un état libre, enseigner le peuple est une magistrature.

Une nouvelle et plus équitable répartition de l'impôt est nécessaire, elle doit tendre à dégrever les objets à l'usage du pauvre. Dans l'état actuel, la propriété immobilière est obérée d'impôts, tandis que la propriété mobilière en est affranchie, c'est une injustice qu'il faut faire disparaître, les charges publiques doivent peser également sur toutes les propriétés; il est équitable aussi d'imposer les chevaux, les voitures et autres objets de luxe.

On n'a pas assez fait pour l'agriculture, tous mes efforts tendraient à accroître sa prospérité. Les agriculteurs composent l'immense majorité de la France, ils nourrissent et défendent leur patrie : on ne saurait trop les honorer.

Je voterais la suppression des traitements qui grèvent le budjet de l'Etat, et j'admettrais l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de représentant.

Je m'engagerais personnellement à n'accepter aucune fonction publique salariée.

Depuis dix ans, j'exerce au milieu de vous la profession d'avocat; j'ai consacré ma vie à des études sérieuses; un grand nombre de mes concitoyens m'ont confié la défense de leur fortune, de leur honneur, de leur liberté, je ne crois pas avoir failli à la mission difficile qui m'était confiée. Si j'avais l'insigne honneur d'être élu Représentant, ma conscience me dit que je ne faillirais pas à la noble mission de défendre les intérêts sacrés de ma patrie.

ARGENCE,

Membre du Conseil municipal de Troyes et de la Société d'Agriculture de l'Aube.

Troyes. — Imprimerie de Poignée.

PROFESSION DE FOI

DU

CITOYEN DEBRAUX.

MONSIEUR LE MAIRE,

Au moment où la représentation du Peuple n'est plus un vain mot, où toutes les classes de la société doivent être sérieusement et réellement représentées au sein de l'Assemblée nationale, je m'adresse à vous pour solliciter votre suffrage et celui de vos nombreux amis politiques, dans les prochaines élections.

L'accueil bienveillant que partout j'ai reçu de vous et des habitants de votre commune, dans mes différentes tournées, me fait espérer que vous voudrez bien me prêter votre loyal concours.

Voici quels sont mes titres : Petit-fils d'un laboureur, et fier de cette origine; frère d'Emile Debraux, chansonnier populaire; deux fois victime de la politique rétrograde de la Restauration; tour-à-tour ouvrier, soldat, instituteur, directeur d'école normale et inspecteur des écoles; ma vie entière a été consacrée à servir le peuple et à l'éclairer. J'ai vu toutes les misères de la société, et souvent je les ai moi-même partagées. J'ai compris qu'il était temps d'y porter un prompt remède.

Voici maintenant, en peu de mots, quel est mon programme : Réduction aussi large que possible de cet énorme et écrasant budget, plaie béante qui dévorait iniquement et sans utilité le fruit de la sueur du peuple, et menaçait d'engloutir sous peu la fortune de la France ; suppression immédiate de ces gros et ridicules traitements payés aux riches et aux puissants pour des services qu'ils ne rendaient pas ; abolition pure et simple de toute espèce de sinécure ; protection efficace *au labourage et au pastourage; ces deux mamelles de la France*, *comme le disait le grand Sully*, *les vraies mines et trésors du Pérou;* extension du commerce aussi grande que possible, dans l'intérêt bien entendu du pays; organisation du travail, de telle sorte que l'ouvrier ne voie pas mourir de misère et de faim sa femme et ses enfants, après une longue carrière toute de dévoûment et de labeurs, etc.

Je m'arrête ici, car le temps me presse ; si ces idées sont les vôtres, Monsieur le Maire, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Votre tout dévoué serviteur,

Horace DEBRAUX,

Inspecteur des écoles.

UN PAYSAN DE L'AUBE

RÉPUBLICAIN DANS L'AME

A SES CONCITOYENS ET AMIS DE LA CHAMPAGNE.

Comme on fait son lit, on se couche

Mes chers concitoyens,

N'êtes-vous pas, comme moi, las de rendre des saluts, d'entendre des professions de foi, d'épeler des noms qui n'étaient auparavant connus ni d'Ève ni d'Adam? On ne peut plus ni sortir de chez soi, ni s'asseoir près du foyer, ni se mettre à table, sans être poursuivi, assiégé, escaladé quasi par ces bons messieurs qui nous poursuivent, chapeau bas, qui nous serrent la main, et qui emplissent nos poches de papiers et de belles promesses. Le jour, la nuit, on est harcelé. Il est temps que ça finisse.

Qu'est-ce que tout ce manége-là? Qu'est-ce que tout ça signifie?

C'est le comité républicain de l'Aube qui nous envoie des listes et des hommes, en nous disant : Prenez-les!

C'est le comité central et radical de l'Aube qui nous recommande son monde et qui nous dit : Prenez-les!

C'est le comité plus central encore et plus radical que tous les autres qui nous crie : Vos voix ou vos têtes!!

Nous prend-on pour des imbéciles? — Parce qu'ils sont professeurs de ceci, inspecteurs, directeurs, administrateurs de cela, s'imaginent-ils que nous nous laisserons plumer par eux, là, tout bonnement? Le peuple n'est pas si bête, et le peuple c'est vous, mes amis, paysans, ouvriers, vignerons, cultivateurs, manœuvres; le peuple, c'est vous; le peuple, c'est tout le monde, et non pas seulement les bottes vernies et les gants jaunes.

Eh bien! tout le monde a-t-il chargé ces comités de nous endoctriner? La République a-t-elle chargé ces comités de nous imposer leurs listes? — Non.

— Mais, répondent ces beaux messieurs, nous ne voulons que vous éclairer.

— Merci de l'intention; grâce à Dieu, nous ne sommes pas aveugles. Vous vouliez nous éclairer! Soyez contents. Nous avons vu. — Nous avons vu de l'ambition, des commérages au fond de tout ça. Nous avons vu des compères qui, sous air de nous servir, voulaient faire leurs affaires, qui eussent été bien aises d'être députés pour leur compte. Ne vous donnez pas tant de peine, le peuple sait ce qu'il lui faut.

— Mais, reprennent les semeurs de listes, nous avons seulement voulu faire connaître à ceux qui n'ont pas la facilité de s'en informer, les noms des candidats que l'opinion générale préfère.

— C'est de la farce. L'opinion générale est une, elle est la même, et cependant, entre trois ou quatre listes imprimées, il n'y en a pas une seule qui se ressemble; et cependant ces listes mettent sur le compte de certains arrondissements des noms que ces arrondissements repoussent. Allez demander, par exemple, aux populations de Bar-sur-Seine si c'est vrai qu'elles demandent le docteur Gerdy; si c'est vrai qu'elles ne proclament pas le nom de M. Blavoyer? — Allez demander, par exemple, si c'est vrai qu'on ne veut pas de M. Andryane dans l'arrondissement de Nogent, où toutes les communes le désignent. Pourtant ces comités, qui devaient nous éclairer avec leurs listes, n'ont rien vu ni entendu de ce qui se passait dans ces arrondissements et dans d'autres lieux. Ils portaient donc des lanternes sourdes? — Fiez-vous maintenant à ces listes imprimées et répandues depuis quinze jours.

Mes amis du peuple, comprenez-vous qu'on voulait tout simplement nous jeter de la poudre aux yeux, et nous faire croire que nous voulions ce que nous ne voulions pas le moins du monde. Ces faiseurs de listes et de comités si complaisants se disaient : « Prenons sept d'entre nous, publions que la Champagne ne pense qu'à eux, que la République ne peut se passer d'eux. Imprimons ça en gros caractères, et le paysan mordra à l'hameçon. Ces sept, une fois postés là-haut, à vingt-cinq francs par jour, se souviendront de nous, qui avons tenu l'échelle. Le peuple, après, s'en tirera comme il pourra. »

— On parle aussi d'une *liste de l'Evêque* envoyée à tous les curés.

— Une liste de l'Evêque? — Oh! pour ça, c'est trop fort. L'Evêque n'a pas fait d'autre liste que la sienne, ça le regarde; mais il est trop raisonnable pour se mettre aussi à fabriquer des élections. Nous connaissons notre Evêque, il aime le peuple, il respecte la liberté de tous, il ne se mettra jamais en jeu dans ces sortes de débats. Pourquoi l'aurait-il fait? Ne peut-il pas se fier sur nous du soin de choisir des braves gens? Sommes-nous des enfants-de chœur? Non, notre Evêque n'a autorisé personne à répandre des listes sous son nom. Si on l'a fait, ça ne peut venir que de son valet de chambre.

Hommes de bon sens, cultivateurs, ouvriers, bourgeois républicains de l'Aube, si vous êtes de mon avis, — et vous en êtes, — nous mettrons de côté toutes les circulaires, toutes les paperasses, toutes les listes imprimées dont les comités *républicains, radicaux, centraux, ultrà-radicaux,* nous ont étrenné, ces jours-ci, au grand contentement de nos femmes, qui font de ces papiers des sacs pour les graines d'épinards, de navets et de salades.

A quoi nous serviraient ces paperasses? — A connaître les vertus des candidats? — Certes, ils ne veulent pas dire du mal d'eux, n'ayez peur de cela. Il y a un moyen bien plus sûr, c'est de juger les candidats par leurs œuvres, plutôt que par leurs paroles. Mais nous n'avons pas besoin qu'on nous envoie exprès de Troyes des indications. Nous savons distinguer les honnêtes gens de ceux qui ne le sont pas, et nous ne sommes pas si simples que de jeter nos voix à des inconnus qui les demandent. — Nous n'avons pas besoin qu'on nous dicte nos bulletins; nous savons écrire, on n'est pas allé à l'école pour ne rien apprendre.

Il est donc bien entendu que nous allons faire nous-mêmes le triage des bons entre les mauvais, et des meilleurs entre les bons. Pour cela, formons aussi notre comité, — non pas un comité où l'on n'admet que les compères qu'on veut flatter ; mais un comité en public, là, devant tout le monde.

D'abord, que voulons-nous ?

Nous voulons, n'est-ce pas, la liberté pour tous, et à côté de cette liberté, la répression de toutes les actions qui nuisent aux citoyens. Nous voulons de bonnes lois qui diminuent les impôts, qui encouragent l'agriculture, qui protégent les pauvres et les riches, les maîtres et les ouvriers, et ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ; des lois qui arrangent si bien toutes choses, que personne ne soit malheureux, sinon par sa faute ; que tout le monde puisse manger du pain en travaillant.

Eh bien ! nommons pour députés des hommes de probité, autrement ils pourraient tout bouleverser, pour se divertir ensuite à pêcher en eau trouble. — Nommons pour députés des hommes de cœur, afin qu'ils sentent les besoins de la classe laborieuse, et qu'ils ne marchandent pas avec la faim du pauvre et de l'artisan. Nommons des hommes d'ordre et de courage, afin qu'ils ne tremblent pas devant les *rageurs* qui voudraient donner une moitié de la France à dévorer à l'autre. Nommons des hommes qui aient déjà l'expérience des affaires publiques, de peur qu'en nous laissant conduire par des novices et des apprentis, nous ne soyons menés de travers.

Qu'est-ce que nous ne voulons pas ?

Nous ne voulons pas le *maximum*, ni la guillotine, ni le pillage sous le nom de communauté des biens. Ce ne serait pas la République de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Or nous ne voulons pas d'autre république que celle-ci.

Dans ce cas, ne nommons pour députés que des hommes qui n'aient pas intérêt à aller moissonner où les autres ont semé, et dont les habitudes d'ordre, de travail, de moralité nous répondent de leur vote à l'assemblée des représentants.

Si, par complaisance, vous veniez à voter pour des gens qui ensuite vous feraient passer par des chemins où il n'y a que des pierres, ne vous en plaignez à personne. Comme on fait son lit, on se couche. Retenez bien ça.

Maintenant faisons notre choix.

Labosse. — Il n'est pas de ce pays, laissons-le à son département. La Champagne aux Champenois !

Auguste Millard. — Celui-là est bien le plus franc Républicain, le plus désintéressé et le plus honnête citoyen qu'on puisse trouver. Adopté, quand même il eût été recommandé par des comités.

Regnault-Velut. — Il est porté sur les listes de MM. Lefèvre, Crevat, Gamichon, Sallart, etc. ; laissons à ces MM. Crevat, Lefèvre et Compagnie l'honneur de le nommer. — Amédée Gayot, Delaporte. — La ville de Troyes en a besoin, ce sont les grands faiseurs du pays ; partout on les trouve casés. Laissons-les à leurs fonctions utiles dans les divers comités et conseils de la cité.

Blavoyer. — Celui-là a une fortune qui le prémunit contre le communisme.

C'est un agriculteur, un homme instruit, un cœur dévoué et généreux. — Adopté.

Stourm. — Il a rendu des services, il peut en rendre encore; on peut le conserver, en lui rappelant bien que la République entend la liberté plus largement que l'opposition dynastique. — Adopté.

Andryane. — L'ami de *Sylvio Pellico,* le prisonnier du Spielberg; l'homme de qui Lamartine écrivait en 1846 : « *M. Andryane me paraît un des plus dignes repré-* « *sentants de la France probe et indépendante.* » Le rejeter ce serait faire honte à la Champagne, son pays. — Adopté.

Gerdy. — Professeur à la Faculté de médecine à Paris. — Il n'est pas nécessaire d'être bon médecin pour faire des lois; mais enlever un médecin à ses malades et à ses élèves, serait une cruauté et un attentat à la santé publique. Laissons donc M. Gerdy à la Faculté. Saignés et purgés comme nous sommes par les 45 c. p. 0[0, nous pouvons nous passer, pour le quart d'heure, de médecins et d'apothicaires.

Crevat. — Suffit... N'en parlons plus !

Pance, publiciste. — Publiciste ! Nous ne comprenons pas. C'est aux Parisiens à nommer des publicistes qui vivent chez eux. Il nous faut à nous des représentants qui connaissent nos besoins, nos travaux, notre pays.

Finot (Henri). — Honnête ouvrier, homme laborieux, intelligent, voulant le bien des ouvriers par le travail, par le salaire dignement gagné, par l'accord et l'union entre le maître et le travailleur. On ne peut refuser aux ouvriers d'avoir un représentant à la chambre, et vous n'en nommerez pas de plus digne de votre suffrage. Nommez Henri Finot.

Masson (Victor). — Maître des requêtes au conseil d'Etat. Citoyen aimant son pays, en connaissant les besoins, ayant une grande connaissance des affaires administratives, très versé dans les questions de finances, acceptant franchement la République, ayant toujours gardé son indépendance sous les gouvernements précédents ; il mérite vos voix et vos sympathies. Ce serait un des citoyens les plus probes, les plus éclairés, les plus utiles par ses études spéciales dans la chambre des représentants. — Si vous voulez le bien de votre pays, si vous voulez un député qui sache dire quels impôts peuvent et doivent être diminués, nommez M. Masson. On le connaît, il est Champenois, et il a toujours été empressé à servir tous ceux qui faisaient appel à ses conseils, ou à ses secours. Croyez-moi, et vous vous en féliciterez.

— Des gens vont vous dire : — Mais M. Masson a servi la légitimité. — Eh ! non; il a simplement servi son pays sous la légitimité. Il a fait ce que vous avez fait tous, vous, comme soldats, comme magistrats municipaux, comme citoyens de cette époque. Mais a-t-il vendu sa conscience pour de l'avancement? Non. Il est resté au même point de son début dans sa carrière au conseil d'Etat, parce qu'il n'a jamais cherché les faveurs du pouvoir, mais seulement l'accomplisse-

ment de ses devoirs. Ils sont rares, ceux dont on peut rendre un si beau témoignage.

Voulez-vous un homme qui défende le droit de propriété? Encore une fois, nommons M. Masson.

Argence — Vous le connaissez; il a montré, pour défendre le pays, dans ces derniers temps, un courage qui n'était pas sans péril. — Bon citoyen, avocat distingué. — Adopté.

Voilà donc notre liste complète.

MM. MILLARD.
BLAVOYER.
STOURM.
ANDRYANE.

MM. Victor MASSON.
Henri FINOT.
ARGENCE.

J'aurais porté M. Lignier; mais on demande pourquoi il a nommé capitaine-rapporteur le candidat au grade de colonel que la garde nationale de Troyes n'a pas voulu même pour caporal?

Pourquoi il a toujours été inscrit sur les listes des partisans du citoyen Crevat?

Pourquoi il avait quitté Troyes, précisément au moment où il pouvait prévoir qu'il y aurait des troubles, abandonnant l'administration au seul commissaire Crevat, et ne revenant qu'après les troubles comprimés?

En attendant de plus amples renseignements, nous renvoyons M. Lignier à l'année prochaine.

Troyes, Imprimerie Anner-André.

UN MOT

Au paysan de l'Aube.

Bon paysan, qui voulez singer Paul-Louis, celui qui ne vous connaîtrait pas vous paierait bien cher; je vous dirai que vous êtes un paysan à gants jaunes, à bottes vernies, à lorgnon; un paysan à blason et, par conséquent, un paysan aristocrate. Vous voyez que je vous connais, beau masque.

Si j'avais le temps de m'occuper davantage de vous, j'ajouterais que personne, depuis quelques jours, n'a plus que vous fait gémir la presse et..... les lecteurs, mais c'est à votre dernier écrit que je veux avoir affaire, et sur un seul point je désire vous poser des questions. A chaque ligne vous y parlez de *probité*, de *moralité*, d'*honnêtes gens*. Mauvaise tactique! car on doit se méfier de celui qui répète sans cesse : *je suis honnête homme*. Et je pense que vous ne faites pas

exception à la règle, car dans la composition de votre liste, vous avez, comme on dit, fardé la marchandise, vous avez pris le nom du Citoyen Millard pour faire passer les autres. Quand vous aurez résolu les questions que je vais vous poser, nous verrons si vous ne vous êtes pas un peu trompé dans votre petit calcul.

Pensez-vous que celui-là qui a une fortune qui le prémunit contre le Communisme soit un honnête homme, quand il est le fils d'un père mort en état de faillite et n'ayant payé qu'un *dividende de neuf pour cent* à ses créanciers?

Pensez-vous que celui-là soit un honnête homme, qui, ayant écrit naguère que *la République était une monstruosité,* vient se présenter comme candidat à l'assemblée qui doit asseoir la République sur des bases éternelles?

Pensez-vous que celui-là soit un honnête homme, qui, d'une incapacité notoire, a été employé par votre coterie comme on se sert d'un *locatis,* et qui, alléché par l'odeur des *vingt-cinq francs,* veut être représentant.

Pensez-vous que celui-là..... point d'ambages; pensez-vous que vous puissiez parler si haut de probité? vous, le fils d'un père qui a fait une fortune insolente aux dépens de pauvres moutons Champenois qu'il a tondus jusqu'au sang.

Je vous prie de descendre au fond de votre conscience si pure, et de vous faire, à vous-même, les réponses aux questions ci-dessus; ce sera justice.

Agréez l'expression des sentiments fraternels qui m'animent envers vous, paysan, depuis la journée du 10 courant; vous savez!

UN CITADIN.

PROFESSION DE FOI

Du citoyen MONTAUDON.

Habitants de la Creuse,

Je cède aux vœux des Électeurs du canton de la Souterraine. Je me porte candidat : je vous fais grâce de profession de foi; nous savons tous à quoi nous en tenir sur ces grandes phrases banales, vides de sens, monnaie courante à l'usage de tous les partis, de toutes les opinions. J'avais même l'intention de ne faire aucune circulaire : vous qui me connaissez, vous n'en avez pas besoin; et vous, Citoyens, à qui je suis inconnu, adressez-vous aux connaissances que je puis avoir dans les diverses localités. J'ai trente-quatre ans : ainsi aucun antécédent politique à faire valoir; mais aucun à rétracter. La base de ma conduite politique sera la souveraineté nationale.

Recevez, habitants de la Creuse, l'assurance de mon dévouement.

Léo MONTAUDON-BOUSSERESSE,
Docteur en médecine.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

LES DANGERS DE LA CORRUPTION.

Mes frères et chers citoyens de l'Aube,

Depuis quelques jours l'ère de la République nous fait respirer l'espoir du bien en général des Français ; nous devons être fiers de porter ce nom avec honneur, qui depuis dix-sept ans un roi tyran a eu la lâcheté de nous laisser mépriser de toutes les puissances étrangères. C'est cet infâme d'Orléans, qui, en 1830, jura de ne vouloir que le bien des Français.

Ce serment fait par lui, suivi avec soin, en nous plongeant de jour en jour à la captivité et dans la plus affreuse des misères, et notre bien mis à la voile pour l'étranger, en conservant l'idée de s'énivrer plus tard du sang de ses sujets. Aujourd'hui ce projet lui échappe, il est forcé de fuir avec la besace et le masque du mendiant, accompagné de ses deux cruels ministres, pour rejoindre des millions qu'il nous a si impunément volés.

Enfin, laissons-le fuir, le crime dans le cœur et la honte sur le front : pensons à nos élections, pour lesquelles nous ne devons perdre aucun instant pour obtenir une bonne République, qui peut seule nous rendre heureux : mais il faut du calme et de l'ensemble ; c'est l'union qui fait la force. Je sais que déjà des individus de notre cité sont disposés en sous-main d'employer le moyen de quelqu'argent au profit des ouvriers, qui ne seraient pas à la portée de juger de cette féroce générosité, qui pourrait devenir que des hommes jaloux de nous voir sortir des fers pour nous enchaîner de nouveau ; je vous le dis, ces espèces de patriotes du lendemain se faufileraient parmi nous pour nous séduire comme les araignées le long des vîtres, pour y attraper les mouches. Je ne saurais trop vous prévenir des pièges que l'on pourrait nous tendre ; il ne faut pas nous laisser éblouir par quelques pièces de cinq francs, et chargés de sacs de promesses qui ne pourraient servir par la suite qu'à nous mettre de nouveau dans l'esclavage. N'oubliez pas, Citoyens, que c'est notre conscience qui doit nous faire voter et non la corruption. Sachez aussi que la République nous rend tous égaux, frères et soldats pour la République : nous devons tous combattre, vivre et mourir. Respect aux cultes et aux propriétés.

Auguste ROBLIN.

Concitoyens du département de la Sarthe,

A une époque où la députation ne conférait que des honneurs et n'imposait à ses membres que des devoirs faciles et des responsabilités définies, j'ai sollicité et obtenu vos suffrages. Aujourd'hui, en présence des circonstances qui impriment à la prochaine représentation nationale un autre caractère, et font naître pour elle des devoirs plus ardus, des responsabilités plus étendues, je n'ai point à chercher ce qui me conviendrait. Je ne considère que ce que je dois; et si l'on jugeait que je puis rendre encore quelque service, je demeure à la disposition de mes concitoyens. Quant à mon sentiment personnel sur la révolution qui vient de s'accomplir, en voici l'exposition franche et nette :

Un jour à peine s'est écoulé qu'un trône était debout, autour de ce trône deux chambres, au sein de ces chambres deux partis, dont l'un avait entrepris de faire sortir de la monarchie constitutionnelle une représentation sincère, un gouvernement honnête au dedans, digne au dehors, et dont l'autre, à force de manœuvres, d'intrigues, d'égoïsme, était parvenu à fausser toutes nos institutions et à créer dans les chambres une majorité servile, après avoir créé dans le corps électoral une majorité corrompue. Cette corruption funeste, d'autres l'ont sans doute attaquée plus habilement que moi; mais j'ai le droit de dire que j'ai été le premier sur la brêche pour la combattre. Cependant en un jour, en une heure, en un instant, tout est tombé, trône, monarchie, chambres, parti intermédiaire, parti de la corruption, parti de l'opposition constitutionnelle. Ministres, royauté, régence, tout a disparu. De tout cela il n'est resté qu'une grande ruine sur laquelle s'élève, à l'étonnement de tous, l'édifice grandiose, mais nouveau et inattendu, de la République. Je n'appelais point, je ne désirais point la République; je l'ai acceptée. Je la redoutais, la croyant impossible sans des collisions sanglantes et sans une violence faite à nos mœurs. Je l'ai vue s'instituer sans luttes, sans résistance, sans une goutte de sang versé, sans une parole de vengeance, sans une pensée de réaction, sans une profanation impie, sans un blasphême. Pour comprendre la puissance du peuple dans ces journées, il faut en avoir été témoin. Il faut aussi avoir vu le peuple après la victoire pour juger ce qu'il y a en lui de sentiment religieux, de désintéressement et de probité.

Concitoyens de la Sarthe, j'en suis profondément convaincu, il n'y a plus pour tous les Français qu'une seule conduite à tenir : abjurer tous les souvenirs et toutes les préoccupations du passé, briser sans retour tous les liens de parti, et se rallier sincèrement, unanimement au gouvernement provisoire. Les monarchies ont fait leur temps. Monarchie démocratique de Louis XVI, monarchie absolue de Napoléon, royauté restaurée de Louis XVIII, monarchie constitution-

nelle de 1830, toutes ont péri; toutes ont succombé au sein des troubles et des révolutions que chacune d'elles avait précisément pour mission de prévenir. Un système de gouvernement dont le principal mérite était d'assurer l'ordre et la liberté n'a amené que le désordre et l'anarchie. Qui donc travaillerait à son rétablissement? Pour moi, je le déclare, personne n'a demandé avec plus de zèle et de sincérité que moi à la monarchie représentative la liberté, la prospérité et la grandeur de mon pays. Mais après la dernière et triste expérience qui vient de s'accomplir, je dis avec la même franchise que je considérerais comme aussi coupable qu'insensée toute tentative, je vais plus loin, toute arrière-pensée de retour vers cette institution ensevelie à jamais dans les témoignages répétés de son impuissance. Le crime ou la folie me sembleraient les mêmes que l'entreprise se produisît sous les auspices de tel ou tel nom, de tel ou tel prétendant.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, de pareilles tentatives apparaissaient, le gouvernement de la République, qui, évidemment, veut être libéral et modéré, serait bientôt entraîné à la violence. Son autorité tournerait à la dictature, et alors que dans sa force il aspire à ne régner que par les lois, il se verrait contraint de recourir aux expédients de tous les pouvoirs contestés. Que le pays y prenne garde : il y va pour lui, non-seulement de son bien-être, mais de sa propre existence. Il y a quelque chose qui importe encore plus que la forme du gouvernement : c'est la France. Si j'osais, je dirais qu'il y a quelque chose de supérieur à la liberté même : c'est l'indépendance nationale et l'inviolabilité de notre territoire.

Or, tout dissentiment intérieur signifierait aujourd'hui l'affaiblissement de la France, la guerre civile au dedans, la guerre étrangère au dehors ; comme moyen de combattre l'une et l'autre, la dictature ; comme conséquence finale, l'épuisement du trésor public et la banqueroute. Ainsi, adhérer à la République, ne choisir pour représentants que des hommes dont l'adhésion soit aussi nette que sincère, tel est, à mon avis, le premier devoir de tous les bons citoyens. Ils en ont un second non moins impérieux et tout aussi facile à comprendre.

Si le principe républicain du gouvernement nouveau doit être mis hors de question, à côté du principe admis par tous comme la base de l'édifice, viennent se placer de très graves questions, dont la solution, selon ce qu'elle sera, fera une bonne ou mauvaise république. Je ne parle point des questions politiques, de leur nature, telle que celle de savoir si le pouvoir exécutif sera représenté par un président ou par un directoire ; s'il y aura une chambre unique ou deux chambres; si la magistrature sera nommée ou élective, etc.; ce sont là des questions graves, mais non dangereuses ; et l'assemblée nationale, délibérant avec maturité et indépendance, les résoudra sans peine. Mais ce qui en ce moment mérite une attention plus immédiate, ce sont des théories, inspirées sans doute par l'intention la plus généreuse, mais à mes yeux pleines de périls, qui aspirent à pénétrer dans le gouvernement, et qui, si la voix tout entière du pays n'y mettait obstacle, amèneraient tout à la fois la ruine de la société et de la République. A vrai dire, ce n'est pas la question politique qui est grave en ce moment. Elle est, elle doit être résolue. Ce qui est grave, c'est la question sociale.

L'amélioration du sort des travailleurs est sans contredit le premier besoin des

temps modernes; c'est la première des nécessités, parce que c'est la première des justices. Nous vivons dans un temps où la condition essentielle de la puissance d'un peuple, c'est la richesse, et la richesse, c'est le travail. Il est juste que la société soit libérale envers ceux qui font sa force. Il est nécessaire que le sentiment de fraternité qui unit tous les hommes et qui existe dans nos mœurs, pénètre dans nos lois, et désormais la constitution doit avoir pour base le grand principe de solidarité qui lie entre eux tous les membres du corps social. Pour moi, j'ai toujours pensé qu'à côté de la liberté, âme de toute industrie, il fallait placer l'association. J'ai toujours pensé que, tout en laissant le travail libre, il fallait protéger le travailleur par un ensemble d'institutions salutaires, qui, en le prenant au berceau et l'accompagnant à travers toutes les vicissitudes de sa vie, le suivissent jusqu'à la tombe. Ce grand pouvoir social, dont aucun des gouvernements antérieurs n'avait eu l'intelligence, la République l'a compris. Mais il importe beaucoup qu'en entrant dans cette voie, elle se préserve d'un écueil placé sous ses pas. Il faut qu'elle prenne bien garde, en organisant le travail, de détruire la liberté; il faut qu'elle prenne bien garde, en augmentant arbitrairement le salaire, de supprimer le travail; car il y a pour l'ouvrier quelque chose de pire qu'un salaire modique, c'est l'absence de tout travail, c'est-à-dire de tout salaire. C'est là qu'est le danger véritable de la situation.

En présence d'un ébranlement extraordinaire, suivi tout aussitôt d'un rétablissement plus merveilleux encore, on peut dire sans exagération que la couche politique de la société a été à peine troublée. Mais ce qui est menacé d'une perturbation profonde, c'est la zone économique de la société, c'est la propriété, c'est le commerce, c'est l'industrie, c'est la liberté de transaction; ce qui pourrait être mis en péril, c'est la source même de la richesse publique et de la force nationale, c'est l'élément essentiel du bien-être de tous, c'est le capital qui donne le travail et le salaire, c'est la confiance qui seule met en circulation les valeurs que la crainte y enfouissait; c'est, en un mot, la liberté, sans laquelle il n'y a ni capital fécond, ni travail productif, ni salaire régulier.

De notre temps les peuples n'attachent qu'une importance secondaire à la forme des gouvernements. Ce qui constitue l'essence des sociétés, c'est le travail, c'est la production, c'est le bien-être matériel et moral qui en découle, c'est l'amélioration continue de toutes les conditions, c'est le progrès incessant de toutes les intelligences, c'est le développement de toutes les facultés. Ce grand mouvement social a besoin sans doute d'agents nombreux et puissants. Mais il en est un qui, à lui seul, est supérieur à tous les autres : c'est la liberté! la liberté, chose surannée dit-on, et pourtant moins vieille que certaines théories économiques données aujourd'hui pour des nouveautés Là est le péril; là sont les vraies questions dont la bonne solution peut seule assurer les droits impérissables de la propriété, le bien-être sacré des travailleurs, le succès, la grandeur et la prospérité de la République.

GUSTAVE DE BEAUMONT,

10 mars 1848. ancien député de la Sarthe.

AUX ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

En venant solliciter vos suffrages comme candidat à la représentation nationale, j'obéis à un sentiment patriotique et aux conseils de plusieurs d'entre vous. Je ne le ferais pas cependant, si je ne me croyais suffisamment préparé, par des travaux antérieurs, à remplir utilement le mandat que vous m'auriez confié.

Je ne suis qu'un simple écrivain ; mais comme tel j'ai voué ma vie entière à l'étude des grandes questions qui intéressent la prospérité matérielle et la grandeur morale du pays. De ces questions, j'en ai déjà traité plusieurs, particulièrement dans la *Revue des deux Mondes*, où j'écris depuis près de dix ans. Il en est peu d'autres dont je n'ai fait en divers temps l'objet d'une étude sérieuse et d'un examen approfondi.

Quoique livré par devoir et par goût aux travaux du cabinet, je n'ai pas laissé cependant de me mêler accidentellement aux travaux actifs de l'industrie, et notamment dans les années 1839 à 1844, où, mettant à profit quelques connaissances acquises, et voulant rendre service à une industrie naissante, j'ai organisé et dirigé pendant un certain temps, pour le compte d'autrui, plusieurs établissements industriels. Cette circonstance m'a permis de joindre aux enseignements de la théorie les leçons puisées dans la pratique ; elle m'a appris en même temps à mieux connaître ces classes ouvrières vers lesquelles j'avais souvent tourné des regards émus et qui doivent être pour les hommes publics l'objet d'une sollicitude constante.

Mes sympathies pour les classes ouvrières sont anciennes : elles n'ont pas attendu la dernière révolution pour se produire. Plus d'une fois j'ai réclamé, en faveur de cette partie souffrante de la nation, toutes les améliorations possibles. Mais en la servant dans ses intérêts véritables, je ne l'ai jamais flattée dans ses préjugés ou ses erreurs.

C'est avec raison, selon moi, qu'en France les ouvriers se plaignent. Leur condition n'est pas ce qu'elle pourrait et ce qu'elle devrait être ; il est très possible de l'élever et de l'améliorer. Mais en réclamant une part plus grande de jouissances ou de bien-être, les ouvriers se trompent souvent sur les moyens de l'obtenir. Ils se trompent surtout quand ils mettent leurs intérêts en opposition

avec les intérêts généraux de l'industrie, dont ils sont foncièrement inséparables.

C'est en agrandissant la sphère de l'industrie, en multipliant l'action des capitaux et du travail, qu'on peut améliorer le sort des masses. Là où le travail abonde, la rémunération s'élève; il n'y a pas d'autre voie qui conduise au même but. Mais est-il possible d'obtenir que le travail abonde constamment en France? Je n'hésite pas à répondre : Oui. Quant aux moyens d'y parvenir, ils sont nombreux et divers, mais ils se résument presque tous dans ce seul mot : *Liberté*.

La liberté seule, la liberté du travail surtout, quand elle existera réellement en France, y accomplira des prodiges; elle étonnera ses ennemis même par sa fécondité. Mais nous en sommes fort éloignés encore et nous avons beaucoup à faire pour en recueillir tous les bienfaits.

Il est un autre moyen d'augmenter le bien-être général : c'est d'alléger les impôts. On peut y parvenir en simplifiant les services publics, et par d'autres procédés que j'ai indiqués dans un travail récent.

A ceux qui me connaissent, ou qui ont lu quelques-uns de mes écrits, je n'ai pas besoin de dire que je suis ami de l'ordre, sans lequel il n'y a pas de bien-être ou de prospérité possible : mais je conçois un ordre large et fécond, qui n'exclut ni la liberté ni le progrès, qui soit fondé sur tout autre chose qu'un système de compression, et qui résulte sans effort de l'heureuse harmonie de nos institutions futures.

Homme nouveau dans la carrière politique, exempt de tout engagement envers le passé, je puis m'associer, sans arrière-pensée comme sans scrupule, à toutes les saines directions du présent et à toutes les espérances de l'avenir.

Je crois à la possibilité d'établir en France une république démocratique; une république grande et forte, riche et prospère, qui réalise dans son sein cette heureuse alliance de l'ordre et de la liberté. Je ne me dissimule pourtant pas les difficultés de cette tâche dans la situation présente du pays, et je n'oublie pas non plus que nos pères y ont échoué une première fois. Si ce n'est pas une raison pour désespérer du succès, c'en est une du moins pour apporter à cette grande œuvre une pensée mûre et pour mettre à profit toutes les leçons de l'expérience.

Peut-être est-il de mon devoir d'ajouter à cela qu'une constitution républicaine me paraît devoir échouer en France tant qu'on n'y aura pas fondé sur une plus large base les institutions secondaires, et particulièrement ces institutions locales dont le pays est dépourvu. Je crois que, dans un grand état, les institutions locales doivent entrer comme un élément essentiel dans l'édifice de la constitution politique, et que c'est surtout pour avoir méconnu cette vérité que la France n'a pu parvenir, depuis soixante ans, à fonder chez elle un ordre politique durable.

Ch. COQUELIN.

9, rue de Provence.

Paris. — Imprimerie centrale de Chemins de Fer, de NAPOLEON CHAIX et Cie.

AUX ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Mes chers concitoyens,

Porté définitivement à la candidature par plusieurs comités de Troyes et par les délégués des arrondissements réunis, je vous dois ma profession de foi. Je vais la faire aussi franche et aussi claire que possible.

Je veux la République, rien que la République ! Je la veux avec le développement le plus complet de toutes les libertés, mais aussi avec l'ordre et le respect de tous les droits.

Parmi les libertés les plus précieuses, et que nous devons défendre au péril de notre vie, je comprends :

La liberté absolue des élections, sans laquelle toutes les autres libertés ne seraient qu'un vain mot, et la représentation nationale qu'un mensonge ;

La liberté des opinions, leur expression libre par la parole et par la presse ;

La liberté de conscience et des cultes ;

La liberté de réunion et d'association ;

La liberté d'enseignement, sous la surveillance de l'État, et avec garantie de moralité et de capacité de la part de ceux qui voudront exercer ce sacerdoce ;

La liberté du travail et de l'industrie.

Je veux ces libertés, non pour quelques-uns, mais pour tous.

Parmi les droits que j'entends faire respecter, je mets en première ligne le droit de propriété.

Après le sentiment religieux, après le sentiment de famille, le sentiment de la propriété me paraît le plus moralisateur et le plus essentiel à la conservation de la société. Comme les deux premiers, il est dans la nature même de l'homme, et ne saurait être impunément violé.

C'est le sentiment de la propriété qui a fait des habitants de nos campagnes, esclaves et misérables pour la plupart il y a soixante ans, ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire des hommes d'ordre et de patriotisme, des hommes moraux et vraiment libres.

A mon avis, le moyen le plus efficace d'émanciper les travailleurs industriels, d'améliorer leur condition matérielle et morale, c'est de leur faciliter l'accès à la propriété. C'est à quoi je m'emploierai de toutes mes forces.

Pour y parvenir, il faut procurer aux classes ouvrières, qui ont tant souffert

jusqu'ici, un travail assuré, constant, équitablement réparti et rémunéré ; en un mot, il faut *organiser le travail.*

Quand et comment cette question si difficile et si redoutable sera-t-elle résolue? Quand la transformation de l'industrie sera-t-elle opérée? Les hommes les plus compétents ne sauraient le dire; c'est l'œuvre de l'expérience et du temps.

Toutefois, on doit aborder dès à présent la question de l'association. Il est du devoir du Gouvernement d'en essayer l'application dans toutes les conditions. Mais, je le déclare, je ne comprends l'association industrielle que comme essentiellement volontaire de part et d'autre, que comme le résultat d'un contrat librement consenti entre le capital et le travail.

Le remaniement des impôts me paraît indispensable; quelques-uns doivent entièrement disparaître; d'autres doivent être modifiés dans leur assiette et dans leur perception. Je pense que la propriété mobilière ne doit pas plus longtemps échapper aux charges qui grèvent la propriété immobilière; je pense que des impôts somptuaires doivent frapper certains objets de luxe.

L'instruction primaire, dont je m'occupe depuis longues années, sera l'objet de mes préoccupations les plus constantes. Il faut que la loi place les instituteurs dans une position qui soit en rapport avec la hauteur de leur mission; il faut que l'instruction primaire soit donnée à tous sans exception; l'instruction secondaire et scientifique à tous ceux qui peuvent la recevoir avec fruit. De cette manière, les richesses intellectuelles que recèlent toutes les classes de la société seront mises en lumière; tous les esprits d'élite, tous les nobles cœurs apporteront leur tribut à la patrie et contribueront aux progrès et à l'illustration de la France.

Il faut faire beaucoup pour l'agriculture si longtemps et si injustement négligée; il est temps de lui ramener les bras qui lui échappent, d'arrêter la désertion des populations rurales pour les villes, en l'honorant, en l'aidant puissamment. Il faut la dégager des entraves qui l'embarrassent, en donnant au pouvoir communal plus d'initiative et de liberté, en créant des juridictions administratives cantonales pour les affaires de peu d'importance, qui font perdre inutilement tant de temps et tant d'argent aux habitants des campagnes.

Toutes ces améliorations et d'autres encore que je ne puis rappeler ici peuvent être obtenues, j'en ai la ferme confiance, sans coûter à personne ni une larme ni un regret. Pour cela, il faut tendre sans cesse à unir étroitement les intérêts de celui qui possède avec les intérêts de celui qui travaille, de manière qu'ils ne soient plus qu'un ; à relier enfin tous les hommes entre eux par l'évangélique et divin sentiment de la fraternité.

Voilà ce que je veux ; voilà ce qui doit être introduit dans la nouvelle constitution.

Mon indépendance absolue, mon inébranlable dévouement aux idées libérales, ma vie jusqu'ici consacrée tout entière aux intérêts de mon pays, dans des fonctions gratuites et multipliées, l'estime et l'affection que je m'honore d'avoir inspiré à ceux de mes concitoyens au milieu desquels j'ai vécu, vous sont de sûrs garants de ma fidélité à remplir mes engagements.

AMÉDÉE GAYOT.

Troyes, imprimerie Anner-André.

COMITÉ RÉPUBLICAIN

DÉPARTEMENTAL.

Le Comité républicain départemental avait proposé sept candidats aux suffrages des électeurs du département de l'Aube. Cinq de ces candidats ont été adoptés par les délégués des comités des cinq arrondissements, réunis à Troyes en assemblée générale. Deux ont été écartés, et les citoyens *Pance* et *Stourm* leur ont été substitués. Par suite de cette modification, les candidats portés sur la liste définitive sont les citoyens :

LIGNIER, Commissaire du Gouvernement;
GERDY, Professeur à la Faculté de médecine;
DELAPORTE, Membre du Conseil général;
AMÉDÉE GAYOT, Membre du Conseil d'arrondissement;
STOURM, Directeur du Chemin de Fer;
HENRI FINOT, Ouvrier;
PANCE, Avocat à Paris et Publiciste.

Parmi ces Candidats, il n'y en a pas un seul qui n'eût été vivement repoussé par le gouvernement déchu : tous ils veulent la République. Ils la veulent avec toutes ses conséquences, sans restriction, sans arrière-pensée avec une organisation basée sur les principes les plus absolus de liberté, d'égalité, de fraternité de tous les Citoyens. La profession de foi de chacun d'eux se résume ainsi : liberté individuelle, liberté de la presse, liberté d'association et de réunion, liberté de conscience, l'instruction, du pain et du travail pour tous, pour tous le bien-être moral et le bien-être matériel.

Le citoyen LIGNIER (1) est commissaire du gouvernement; c'est un républicain de vieille date. Il a été élevé à l'école politique des citoyens LEDRU-ROLLIN et MARIE, membres du gouvernement provisoire, qui ont conservé pour lui une amitié qui l'honore. Comme avocat, il a, dans toutes les occasions, prêté l'appui de son talent aux républicains, lorsqu'ils ont été traduits devant les tribunaux. Sa position de fortune est une garantie d'indépendance; elle répond aux craintes exagérées de ceux qui accusent les républicains de vouloir dépouiller ceux qui possèdent. Homme ferme et modéré à la fois, rompu aux affaires, dévoué à la République, le citoyen LIGNIER peut rendre de grands services à l'Assemblée nationale.

Le citoyen GERDY est un enfant du département de l'Aube. Sa réputation est européenne. C'est à force de travail et de génie, qu'il a conquis la position élevée

(1) N'a pas fait imprimer de profession de foi, mais il a donné quelques explications seulement devant les comités électoraux.

qu'il occupe dans la science et à l'Ecole de médecine. Il n'a jamais rien demandé à la faveur. Ses convictions républicaines sont depuis long-temps connues. Le citoyen Gerdy apportera à l'Assemblée nationale d'utiles lumières qu'il puisera dans la science qu'il a acquise, et dans une intelligence hors ligne. Homme de cœur et d'énergie, il ne reculera devant aucune discussion, devant aucun danger, et il ne faillira pas à l'engagement qu'il a pris de défendre les droits et les intérêts du peuple.

Le citoyen DELAPORTE a passé sa vie à lutter contre le pouvoir déchu. Travailleur infatigable, il n'y a pas une seule question politique ou financière qu'il n'ait étudiée jusque dans ses détails. Il n'y a pas une amélioration à introduire qu'il n'ait signalée; il n'y a pas un abus qu'il n'ait combattu. Membre depuis de longues années du conseil de l'Aube, du conseil municipal de Troyes, de toutes les commissions qui ont eu à traiter des questions administratives dans l'intérêt du département, il a acquis des connaissances spéciales qui lui assignent un rôle important dans les commissions de l'Assemblée nationale. D'une intégrité et d'un désintéressement à toute épreuve, dévoué avant tout à son pays et à la République, le citoyen Delaporte est un de ces hommes qui sauront mourir à la tâche, s'il le faut, plutôt que de ne pas remplir dignement leur mandat.

Le nom du citoyen Amédée GAYOT est connu déjà depuis long-temps du plus grand nombre des électeurs; jusqu'à ce jour, sa vie tout entière a été consacrée aux intérêts du peuple. Dans les comités électoraux, au conseil d'arrondissement, au conseil municipal, dans les comités d'instruction primaire, dans les bureaux de bienfaisance, aux prisons, dans les sociétés et dans les comités agricoles, on le trouve partout où il y a une fonction gratuite à remplir et du bien à faire. Depuis dix-sept ans il n'a pas cessé un seul jour de lutter pour défendre les libertés publiques et le principe de la souveraineté du peuple. Dévoué depuis long-temps aux principes républicains et devançant l'ère dans laquelle nous entrons aujourd'hui, il a contribué de tous ses efforts à propager l'instruction primaire parmi les classes laborieuses, à soulager leurs misères, à augmenter leur bien-être. Nul mieux que lui n'aura l'intelligence du problème social que l'Assemblée nationale aura à résoudre. Indépendance de caractère, désintéressement, loyauté, courage et talent, telles sont les qualités qui dès le premier jour ont fait déléguer le citoyen Amédée Gayot, comme digne de représenter le département à l'Assemblée nationale.

Le citoyen STOURM, c'était justice, devait figurer au rang des candidats. Qui donc en effet, pouvait mieux que lui faire ses preuves de patriotisme? qui donc pouvait à plus juste titre invoquer les services rendus à la cause populaire? Le citoyen Stourm a combattu depuis quinze ans avec l'opposition. Sa parole et son vote ont toujours été acquis aux mesures libérales. Il s'est constamment prononcé en faveur du dégrèvement de l'impôt, de la réforme électorale, des propositions relatives aux incompatibilités parlementaires. Seul parmi les députés du département de l'Aube, il a représenté les hommes du mouvement, il a soutenu les principes démocratiques qui ont amené la proclamation de la souveraineté du peuple. Comme homme politique, comme citoyen dévoué à son pays, comme jurisconsulte éclairé, le citoyen Stourm a bien rempli son mandat. Entre la position qu'il avait prise à la chambre, et celle qui convient actuellement à un bon représentant du peuple, il n'y avait qu'un pas; le citoyen Stourm l'a franchi sans hésiter. Il soutiendra loyalement, sans arrière-pensée, le gouvernement républicain, car il l'a promis. Il défendra les droits des travailleurs, car depuis long-temps il connaît leurs besoins : il défendra le droit des familles et de la propriété, car il sait qu'on n'ébranle pas impunément les colonnes sur lesquelles repose l'édifice social. Le passé du citoyen Stourm est la garantie de sa conduite pour l'avenir, et ce ne sera pas en vain qu'il aura fait appel aux sympathies de ses concitoyens.

Le citoyen Henri FINOT est un ouvrier typographe. Le comité républicain départemental, dès sa formation, avait reconnu en principe qu'il était nécessaire que les ouvriers fussent représentés à l'Assemblée nationale par un ouvrier. Ce n'était pas là seulement une affaire de convenance. Les questions les plus ardues sont aujourd'hui celles qui touchent à l'organisation du travail et aux intérêts des ouvriers, il faut que ces questions soient discutées en présence des ouvriers eux-mêmes; il faut que, s'il est pris des décisions sur ces questions, elles soient prises avec leur concours. Ce sont les ouvriers réunis en comité qui ont désigné le citoyen Henri Finot. Les comités des arrondissements réunis ont donné leur sanction à sa candidature en l'adoptant. Le citoyen Henri Finot a reçu de l'instruction, et comprend bien les questions qui touchent aux intérêts des travailleurs. Il a passé par toutes les pénibles épreuves réservées, sous l'ancien ordre de choses, à la vie des ouvriers. Il a souffert comme eux, gagné comme eux son pain à la sueur de son front. Quand il parlera, c'est leur voix qui se fera entendre. Par son bon sens exquis, par sa moralité; par sa fermeté, par sa modération, par son intelligence, il sera à la hauteur de sa mission.

Le citoyen PANCE est un des vieux athlètes de la cause républicaine. C'est à la fois un homme d'action et un homme d'étude. S'il n'hésite pas à prendre les armes pour défendre ses convictions, il sait les déposer le lendemain pour organiser. Il n'ignore pas que, pour fonder la République, il faut avant tout l'ordre, la paix et l'union; qu'il n'y a pas d'égalité et de fraternité sans le respect de la propriété, pas de liberté sans le respect des personnes. Le citoyen Pance a souffert pour la liberté, c'est une raison pour qu'il en sente mieux le prix, pour qu'elle lui soit plus sacrée, pour qu'il veuille la garantir à tous. C'est un enfant du département que nous revendiquons avec orgueil pour nous représenter.

Il arrivera sans doute que quelques électeurs regretteront de ne pas voir parmi ces candidats des hommes qui eussent mieux répondu à leurs sympathies personnelles. Au nom de la République, au nom de la France, au nom de leurs intérêts les plus chers, nous les adjurons de bien réfléchir avant de substituer ces hommes à ceux que nous leur proposons. Le nombre des électeurs du département sera de 50 à 60 mille. Aucun nom ne sortira du scrutin, s'il ne réunit 8 à 10 mille suffrages au moins. Si les communes, si les cantons, si les arrondissements mêmes dispersent leurs votes sur des hommes pris au milieu d'eux, sur des hommes que n'adopterait pas tout le département, ils ne feront que compromettre le succès des élections, sans utilité pour ceux qui sollicitent imprudemment des suffrages isolés. Toute satisfaction accordée à des ambitions de clocher, toutes les voix données à la camaraderie seront des voix perdues, et des voix perdues peuvent assurer le succès des hommes que nous repoussons, parce qu'ils ne nous présentent pas assez de garanties.

Au moment de voter, n'oubliez pas, électeurs, que les circonstances sont graves, que c'est de la composition de l'Assemblée nationale que dépend l'avenir de la France, votre avenir, l'avenir de vos familles, votre existence tout entière. *L'union seule fait la force;* si vous vous divisez, malheur à vous! C'est sur votre division que l'on compte. Serrez-vous les uns contre les autres, et par un vote unanime qui vous donnera des représentants dignes de vous et dignes de la France, prouvez que le Gouvernement provisoire n'a pas trop présumé de votre patriotisme et de vos lumières, en faisant appel au suffrage universel.

Les membres du Comité : *VAUDE,* président; *BERTRAND,* vice-président; *DUCLOZET, CORRARD, NANCEY, E. GAYOT, ROLLIN.*

Troyes.— Imprimerie d'Anner-André.

AUX HABITANTS
DE LA
HAUTE-LOIRE.

Amis et chers Concitoyens,

Dans un moment où la France fait un appel au patriotisme de ses enfants, et demande à la nation, source intarissable de dévoûment, des hommes nouveaux pour procéder à sa régénération sociale, tout citoyen qui s'est trouvé placé de manière à s'instruire à la grande école du monde et du malheur, doit apporter sa part de lumières, d'expérience et de travail.

Les hommes nouveaux qu'attend l'Assemblée nationale doivent être purs des erreurs traditionnelles du passé, leurs antécédents ne doivent pas faire suspecter leurs opinions présentes; ils doivent surtout être travailleurs, probes, sans reproche, appartenir à la grande famille du peuple si longtemps déshéritée; ils doivent avoir vécu avec le peuple, pensé, senti et souffert avec lui, afin de pouvoir porter dans les grandes discussions qui vont s'ouvrir sur l'organisation du travail et sur l'organisation sociale, l'autorité d'une expérience durement et longuement acquise. Il faut être peuple, pour connaître *les vrais besoins du peuple*. Il y a des hommes qui ne connaissent les *misères et les besoins* de ceux qui souffrent que par ouï-dire.

Placé par *le sort* dans une position humble, j'ai connu *les misères et les besoins de mes frères*. Si j'avais l'honneur d'être appelé à vous représenter à l'Assemblée nationale, je croirais alors que les succès que j'ai obtenus dans ma carrière entraient dans les vues de la Providence qui me protégeait, puisqu'elle me destinait à être un jour l'interprète de vos besoins, de vos vœux et de vos droits. A ceux de mes concitoyens dont je n'ai pas l'honneur d'être connu, à cause de mon absence du pays, je dirai d'abord ce que je suis, je dirai ensuite ce que je désire.

Ce que je suis :

Enfant de la Haute-Loire, j'ai été élevé au milieu de vous, dans le collége du Puy, sous les yeux et la direction éclairée de l'abbé Doutre, dont les bontés et la mémoire resteront éternellement gravées dans mon esprit et dans mon cœur. De 13 à 18 ans, je fus son secrétaire. — A 18 ans, je quittai le Puy pour aller remplir les fonctions de régent au collége de Nantua.

Trois ans après, chargé de l'éducation d'un Américain, je voyageai en Italie. — Mes voyages et mon séjour à Rome complétèrent ma propre éducation, en me mettant constamment en rapport avec les célébrités religieuses, littéraires et artistiques de la capitale du monde chrétien.

De retour en France, je commençai mes études médicales, et pour satisfaire aux sacrifices pécuniaires qu'elles exigeaient, et à l'appui que je devais à ma famille, je rentrai dans l'Université, conciliant autant que mes forces me le permettaient, mon ardeur pour l'étude avec les devoirs de ma charge. Enfin, à force de courage, de persévérance, de travail et de conduite, j'eus le bonheur de passer

honorablement mes examens et d'obtenir mes gardes.

Il y a peu d'avocats et de médecins du Puy, de mon âge, qui ne m'aient connu et fréquenté à Paris. Ils n'hésiteraient point à affiamer qu'ils m'ont toujours connu comme un intrépide *travailleur*.

La révolution de 1830 me trouvaaù nombre de ceux qui combattirent pour nos institutions et pour une sage liberté, sans qu'après la victoire,uaucune pensée d'ambition ait pu me détourner de mes études et de mon travail.

Lorsque le choléra sévit en France, j'étais à Paris, où mon dévouement ne fut pas sans succès; j'eus le bonheur alors de faire quelque bien. Epuisé de fatigue, je visitai le Puy, mes parents, mon bon protecteur. M. Doutre était absent du Puy dans ce moment; j'allai le voir à Sainte-Sigolène, où je reçus les embrassements de mon bienfaiteur et l'accueil bienveillant de ses amis.

Je fus reçu docteur en médecine le 20 novembre 1832. A Paris, comme au Puy, toutes les positions étaient prises; il n'y avait pas de place pour un enfant du peuple. Je crus que je serais peut être moins étranger au milieu des étrangers. Mon mariage contribua à me décider à m'établir à Londres.

Je commençai à écrire; car, dans une grande ville de deux millions d'âmes, un homme est comme un grain de sable dans le désert ou comme une goutte d'eau dans l'Océan. Cependant Dieu a voulu que chacun eût sa place et sa part dans le grand concert du monde. J'avais remarqué que le faible nruit de l'insecte dans les champs s'harmoqisait avec les champs. Je me donnai la mission d'être le premier à faire connaître à Londres toutes les découvertes scientifiques de France, et de faire connaître à la France les découvertes scientifiques anglaises. De ce commerce d'idées, il me resta quelque chose :,ma petite fortune littéraire augmenta tous les jours.

Après avoir été dans l'instruction publique, j'écrivis sur l'éducation, et je m'occupai spécialement de l'éducation physique, qui me paraissait méconnue. Mon nom commença à e faire jour : les clients vinrent, ma maison e monta. Les Anglais et les Français, en faisant la critique de mes ouvrages, m'apprirent que mes écrits avaient quelque valeur, et ce fut l'opinion du *Public intelligent* qui me donna confiance en moi-même. Un enfant du peuple est naturellement timide; il tremble toujours de se mettre trop en avant. A dater de cette époque, je produisis tous les ans un nouvel ouvrage; et ce n'est point pour céder à un sentiment d'amour-propre ou d'orgueil que je fais l'énumération de mes ouvrages. mais uniquement pour vous prouver que ma vie entière a été une vie de labeur.

En 1834, *j'écrivis le* Cicerone *et l'*Abeille de Londres.

En 1835, *sur l'éducation physique des jeunes filles.*

En 1836, *je créai la* Revue médicale anglaise. — *Je publiai plusieurs Mémoires. — Un ouvrage sur le cancer.*

En 1837, *sur l'orthopédie. — Sur les systèmes de médecine.*

En 1838, *édition anglaise sur l'éducation physique, des brochures anglaises.*

En 1839, *Londres, son état physique et social.*

En 1840, *sur les maladies de la croissance.*

En 1841, *Education moderne.*

En 1842, *Education morale.*

En 1843 *Etudes comparatives sur l'Angleterre et la France.*

En 1844, *Courrier de Londres et de Paris.*

En 1845, *Londres et les Anglais.*

En 1846. *j'assistai au congrès de Marseille. — Je publiai mon ouvrage sur la phthisie.*

En 1847, *je viens de publier une partie de mon ouvrage sur les grandes épidémies.*

De retour à Paris d'un voyage médical fait en Allemagne, en Hollande, en Prusse, etc., les affaires publiques attirèrent plus particulièrement mon attention. Les chemins de fer, dans lesquels j'avais engagé ma fortune, étaient en danger. Je pensai qu'il ne suffisait pas de savoir gagner un peu d'argent; mais qu'il fallait encore savoir le conserver, et je me remis à étudier les questions de finance, de crédit, d'industrie, de commerce, non-seulement pour mes intérêts, mais au profit de tous. Ces questions ne m'étaient pas étrangères, car dans mon ouvrage d'économie politique et sociale sur Londres, j'avais

dû étudier le mécanisme du crédit et de la puissance de l'Angleterre.

A cause de cette seconde éducation que l'expérience donne, je me trouvai un des hommes avancés; les capitalistes et les citoyens de Paris qui avaient engagé leur fortune dans des entreprises nationales saisirent la première occasion de me témoigner leur estime et leur confiance, en me nommant administrateur du chemin de fer de Versailles et de celui de Charleroi. — Arrivé là, je me trouvai en rapport avec tous les grands pouvoirs de la finance, et, j'ose le dire, je comptais et je compte encore autant d'amis qu'il y a de grands capitalistes à Paris, depuis Rothschild jusqu'au dernier des banquiers.

Dire ce qu'un homme a fait, mes chers concitoyens, c'est vous dire ce qu'il fera. La langue dit tout ce qu'on veut; mais les actions ne se prêtent pas au mensonge. Par la seule la force du travail et de la conduite, l'enfant du peuple s'est élevé à une position honorable, quelquefois enviée. Conduite et travail sont donc, aujourd'hui comme toujours, *mes titres* auprès de vous.

Que je sois nommé par vous, mes chers concitoyens, ou que je n'aie pas cet honneur, c'est toujours à la conduite et au travail que je confie mon avenir. J'espère prouver encore qu'il y a dans les enfants de la Haute-Loire les qualités nécessaires pour avoir une part légitime d'influence.

Un homme inconnu a peu d'influence. Celui qui a donné une valeur à son nom n'est pas isolé, et il obtient de l'influence en raison de ses relations et de ses amis. Sous ce rapport, vous aurez à juger vous-mêmes si je suis au-dessous des autres candidats. Mais, permettez-moi de vous le dire, n'oubliez pas, mes chers amis, que vous avez à prouver que le peuple mérite de faire ses choix dans son sein; il faut donc que vos mandataires soient quelque chose par eux-mêmes, il faut qu'ils aient fait leurs preuves, il faut qu'ils puissent faire honneur à votre choix, il faut qu'ils puissent être acceptés par la société au milieu de laquelle ils seront placés; enfin, il faut que vos représentants soient à la hauteur des grandes questions qui vont s'agiter, et au niveau des hommes éminents que la France enverra de toutes parts.

Concitoyens, pour être quelque chose, il ne suffit pas d'avoir vécu sur le théâtre *sur lequel* on est né : on apprend beaucoup par comparaison; sous ce point de vue, j'aurais peut-être quelque avantage à parler de l'expérience et des connaissances que j'ai acquises. Mais c'est à vous à être juges du mérite de vos candidats et de l'importance des situations dans lesquelles ils se sont trouvés. Un homme sorti du peuple n'arrive pas à être quelque chose en un jour; ce n'est pas non plus, croyez-le bien, l'effet du hasard : le travail et la conduite peuvent seuls l'expliquer.

Dans une lettre à l'un de mes amis du Puy, j'ai dit que ma vie était ma profession de foi. Vous le comprenez maintenant.

Ma devise est *Dieu* et *Patrie*.

Si la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité*, sont mises en action par des hommes de foi et de charité comme Pie IX, qui a soufflé dans le monde l'esprit saint de la liberté, la société renouvelée deviendra une société de frères unis. J'ai combattu pour la *liberté* dans tous mes écrits. — J'ai trop souffert *intérieurement* de l'inégalité des classes pour ne pas admettre et propager l'*égalité* de tous. La *fraternité* consiste dans le bien que l'on doit se faire dans la société; et ici, je laisse le soin de parler à ceux que j'ai eu le bonheur d'obliger.

Mes vœux sont donc :

Pour la *liberté* de la parole, de la presse, de pétition, d'*élection*, d'association; *pour l'indépendance absolue des consciences, qui ne relèvent que de Dieu*; pour la liberté d'enseignement. Mes vœux sont pour l'*égalité* des droits à l'éducation donnée gratuitement à tous, à l'instruction *professionnelle*, qui donne plus de bien-être que l'instruction purement littéraire.

Au nom de l'*égalité*, je demanderai que l'agriculture soit protégée, encouragée, aidée. On a fait cent fois plus pour les peintres, les musiciens, les danseurs, que l'on ne fait pour les agriculteurs, qui nourrissent tout le monde.

Au nom de l'*égalité*, je demanderai que les places et les emplois soient donnés au talent,

au mérite, à l'honnêteté, et non à la faveur et à l'intrigue. Et dans ce but, je demanderai que l'on mette les hommes à même de développer leur mérite.

Le temps passé sous les drapeaux est presque toujours un temps perdu pour le soldat. Je demanderai que dans chaque régiment, indépendamment du maître d'écriture, il y ait trois professeurs d'agriculture, un professeur d'arts et métiers, un professeur de commerce, un professeur d'industrie, afin que chaque soldat puisse, *selon ses aptitudes et ses goûts*, suivre un cours, et qu'au bout de sept ans de service, il rentre dans ses foyers capable de travailler utilement, et de répandre des idées et des pratiques saines qui contribueront au bien-être des villes et des campagnes. Le soldat doit emporter de la grande et noble école de l'armée, un état, un métier en échange du temps qu'il aura donné.

Je demanderai pour les officiers l'impartialité la plus absolue pour leurs services, car c'est dans la justice que chacun trouve son droit. Je demanderai que la paye de l'officier soit en rapport avec son rang et les dépenses de l'époque, et lorsqu'il quitte le service, qu'il trouve dans la société accès aux emplois. L'armée, qui jusqu'ici ne semble être établie que pour se battre, *serait alors le plus grand instrument civilisateur du pays*.

Au nom de la *fraternité*, je demanderai l'amélioration du sort des femmes, de ces pauvres travailleuses qui sont courbées depuis le matin jusqu'au soir, pour une tâche ingrate et peu productive; je demanderai pour elles des institutions de prévoyance, de secours mutuels.

Un des plus grands torts de la monarchie déchue a été d'engager sans cesse l'avenir. L'avenir n'appartient qu'à Dieu; — je demanderai donc toujours, dans toutes les occasions, *des économies*. Un état n'est qu'une grande famille; or une grande famille qui dépense plus qu'elle ne reçoit, se ruine infailliblement.

Je demanderai la réforme postale, car le prix d'un port de lettre empêche souvent une affaire, et l'expérience de l'Angleterre a prouvé que l'abaissement du droit postal a profité au commerce et à l'industrie.

Au nom de la *fraternité*, je demanderai constamment et partout l'abaissement et l'abolition des taxes sur les boissons et sur la nourriture. — Quelque nom que l'on donne à ces impôts, à ces taxes, ils doivent cesser de peser sur les travailleurs. Les taxes sur le sel, sur les boissons et sur la nourriture sont immorales.

Que l'on taxe le luxe, le superflu, les caprices; mais qu'on ne taxe jamais la boisson et la nourriture de l'homme, pas plus qu'on ne taxe l'air qui entre dans ses poumons.

Je ferai tous mes efforts pour obtenir l'abolition de la peine de mort.

Je ne le cache pas, je suis sincèrement religieux, je le suis de cœur, je le suis par éducation, je le suis par mon intelligence; les trois mots : *Liberté, Egalité, Fraternité,* ne sont pas seulement pour moi, une croyance politique, mais une croyance religieuse; ce sont trois rayons émanés du sein du Christ.

Concitoyens, je n'ai pas de parents à placer, pas de coterie à faire avancer, je ne demande pas de place pour moi-même, car je m'en suis donné une indépendante dans le monde. — Si vous me nommez votre représentant à l'Assemblée nationale, vous serez la seule famille que j'aurai. Jusqu'ici, tous vos députés ont fait nommer leurs parents et leurs amis à différentes places; mes parents à moi ne demandent pas d'autre place que celle que Dieu leur a donnée au soleil, et mes amis savent que je suis trop sincère pour protéger et aider l'intrigue. Je respecte le malheur et je sympathise avec lui; mais l'ordre nouveau ne doit admettre que ceux qui peuvent faire le plus de bien à la République, par leurs qualités, leurs vertus, leur mérite, et par leur sincère amour du peuple.

BUREAUD-RIOFREY, *du Puy*.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris; membre correspondant de l'Académie impériale de médecine et de chirurgie de St-Pétersbourg, de l'Académie dei Lincei à Rome; de l'Académie royale de médecine de Madrid; des sociétés d'Emulation et de Statistique de Paris; des sociétés médicales d'Edimbourg, Westminster, Londres, Lisbonne, Marseille, Gand, Bruges, Boulogne; de la société des Sciences naturelles et médicales de Bruxelles; des Sciences, lettres et arts d'Anvers, de la société d'Agriculture du Puy; etc., etc.

A MES CONCITOYENS

DE LA

HAUTE-LOIRE.

Vous êtes tous appelés à nommer les représentants du département à l'Assemblée nationale.

Sur quels hommes se réuniront vos suffrages?

Telle est la question la plus urgente à résoudre; elle domine toutes les autres. Tout bon citoyen doit donc s'empresser d'émettre et de répandre son opinion sur les choix à faire. — Voici la mienne sans phrases inutiles.

La situation est imprévue, elle est entièrement neuve. — Vos représentants ne peuvent être que des hommes nouveaux; eux seuls, dans les circonstances présentes, pourront s'élever, sans entraves, à la hauteur de leur mission.

A l'intérieur une crise sociale nous menace. — Elle ne sera point à craindre si les mandataires de la France unissent à une énergique résolution de maintenir l'ordre, les lumières indispensables pour aider à la solution des questions financières et industrielles du moment.

A l'extérieur la paix n'est pas assurée : — se faire illusion sur ce point, ce serait ajourner les mesures de prévoyance pour vivre dans un périlleux aveuglement. Que vos représentants soient donc des hommes de cœur, de dévouement; qu'ils sachent allier l'amour le plus ardent de la patrie à l'intelligence des hautes questions de la politique et de la guerre.

Des rapports nouveaux seront demandés et établis entre l'Église et l'État. — Choisissez donc des mandataires profondément religieux, capables de soutenir et de défendre la liberté religieuse, et d'éclairer toutes les graves questions que soulèvera cette importante discussion.

Telles sont les principales conditions à remplir pour représenter dignement le département de la Haute-Loire.

Aujourd'hui la députation n'est plus un privilége, ni le chemin de la faveur et de la fortune ; — c'est un devoir civique.

C'est avec cette conviction que je viens me mettre sur les rangs, pour avoir l'honneur de vous représenter dans l'Assemblée qui donnera à la République sa forme définitive.

J. BARRANDE (de Saugues),
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Paris, 11 mars 1848.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

DU PREMIER ARRONDISSEMENT.

La société veut la réalisation sincère et complète du régime républicain; la liberté absolue tant que l'ordre et les mœurs n'en sont point altérés; l'éducation pour tous; la dignité nationale. Elle veut que, par des efforts incessants, l'existence de l'homme de travail soit assurée.

A TOUS.

Frères,

Nous sommes tous citoyens : nos volontés font la loi du pays, nos droits sont des devoirs.

Les élections nous pressent. Veillons et agissons.

Comme électeurs, comme gardes nationaux, soyons tous à notre poste.

Que l'intrigue qui s'agite au service d'un passé impossible ou d'un avenir antinational, que l'ambition égoïste, que le faux patriotisme viennent échouer devant nos volontés unies.

A l'heure où nous sommes, aucun choix n'est indifférent; pour l'édifice à construire tous les matériaux doivent être sains.

Point de tiédeur; dans les clubs, dans les cercles, dans les réunions de gardes nationaux, dans les ateliers, dans nos familles, partout enfin renseignons-nous.

Interrogeons les candidats, discutons les titres, n'hésitons pas à repousser les candidatures suspectes; que nos suffrages, sévèrement réfléchis, ne s'arrêtent que sur des hommes sympathiques, résolus, animés du vrai sentiment républicain.

Songez-y bien! Garde nationale, Municipalité, Assemblée constituante, tout cela est solidaire pour la grandeur et le salut de la patrie

Patriotes éprouvés dans la lutte, patriotes éprouvés par vos œuvres, vos titres sont glorieux et authentiques.

Ouvriers, révélez-vous à ceux qui vous ignorent!

Votre dévouement à la patrie, votre droiture de jugement et de cœur plus précieuse que l'éloquence, sont des gages pour compter au nombre des élus de la République.

LES MEMBRES FONDATEURS :

Allary, président de la société de secours mutuels des arts et métiers, 8, rue de Luxembourg.
Armand Bonnet, administrateur des chemins de fer d'Alsace, 22, rue de Tivoli.
Arthaud-Beaufort, pharmacien, 31, rue Louis-le-Grand.
Bachellery, chef d'institution, 52, rue du Rocher.
Bascans, chef d'institution, 70, rue de Chaillot.
Bergeron, marchand de vins, 1, rue de Longchamps.
Berranger, propriétaire, 24, rue du Colysée,
Bretel (Charles), entrepreneur de menuiserie, 23 (bis), rue du Rocher.
Brocheton (Hubert), tonnelier, 24, passage Tivoli.
Cantagrel, rédacteur de la *Démocratie pacifique.*
Charpentier, architecte, 125, rue Saint-Lazare.
Colin, chef d'atelier aux Messageries nationales.
Courtaud, professeur au lycée Bonaparte.
Debenazé, adjoint au maire, 7, rue Louis-le-Grand.
Delaberge, docteur, 21, Fontaine-Saint-George.
Delachâtre, directeur de l'administration de librairie, 55, rue de la Chaussée d'Antin.
Delair, agriculteur, 68, rue de l'Arcade.
Despeux, entrepreneur de peinture, 32, rue d'Angoulême.
Durand-Saint-Amand, avocat, maire provisoire du 1er arrondissement, 25, rue Louis-le-Grand.
Fabry, mécanicien, 35, rue de Chaillot.
Foissac, docteur-médecin, 7, place de la Madeleine.
Fortune, ouvrier sellier, 148, rue Saint-Lazare.
Fournier-Saint-Amand, commandant provisoire des Tuileries.
Foy, agrégé de l'Université, 420, rue Saint-Honoré.
Frogé, président de la société des tailleurs, 3, boulevart des Capucines.
Gallois, marchand de nouveautés, 26, rue Duphot.
Guerlain, parfumeur, 11, rue de la Paix.
Guillemot, adjoint au maire, 3, place de la Madeleine.
Hauduc, pharmacien, 64, rue Basse-du-Rempart.
Jousset, boulanger, 34, rue d'Amsterdam.
Leroy-d'Etiolles, chirurgien-major de la garde nationale, 25, rue Louis-le-Grand.
Linz (Christian), chef du bureau de dessins chez Derosne et Cail, 35, rue de Chaillot.
Magendie, membre de l'Institut, 6, rue d'Anjou.
Maillard, propriétaire, 66, rue Basse-du-Rempart.
Micard, propriétaire, 68, rue de l'Arcade.
Pinel, docteur-médecin, 105, rue de Chaillot.
Poulot, chef d'atelier chez Derosne et Cail.
Reti, professeur, 53, rue de l'Arcade.
Rousseau (Jean-Jacques), chef des travaux à la maison Derosne et Cail, 63, rue de Chaillot.
Séguin (Jules), chimiste, 17, rue Castellane.
Vincent, colonel, 15, rue Castellane.

Président, MAGENDIE ; *secrétaire,* ARMAND BONNET, JULES SEGUIN.

Paris. — Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.

C.-J.-B. AMYOT, *avocat à la Cour d'appel de Paris.*

PROCLAMATION

AUX CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Vive la République !

CITOYENS,

Une nouvelle ère de liberté s'ouvre pour la France : saluez-la de vos acclamations, et préparez-vous aux jours de gloire et de prospérité qui vont luire pour notre belle patrie ! Que les fronts s'inclinent pour en remercier l'Etre suprême, et que les bras se lèvent pour être prêts à la défense des droits du pays.

Citoyens, je viens m'offrir à vos suffrages pour représenter la nation dans notre riche et laborieux département de l'Aube. Je suis un enfant de son territoire, né à Vendeuvre, arrondissement de Bar-sur-Aube. Orphelin, après avoir perdu mon père dans la guerre affreuse de 1814, je suis allé, seul et pauvre, demander à l'étude, à la science et au travail la position que j'occupe maintenant à Paris, où j'exerce la profession d'avocat à la Cour d'Appel. Etranger à l'intrigue, je n ai jamais rien demandé ni obtenu des divers pouvoirs qui ont passé sur la France. Prêtre de la justice, j'atteste tous ceux qui me connaissent, notamment mes amis et anciens camarades, aujourd'hui membres du Gouvernement Provisoire, Marie, Crémieux, Ledru-Rollin, Bethmont, etc., que le désintéressement et la loyauté ont toujours été les guides uniques de ma vie ; mes conseils et ma parole n'ont jamais été qu'au secours du malheur et du bon droit.

Les moments de loisir qui me restaient d'une profession que je n'exerçais point dans la seule vue de m'enrichir, je les ai donnés aux sciences et aux travaux intellectuels les plus compliqués peut-être que puisse entreprendre l'esprit humain. C'est moi qui, le premier, ai donné à la France l'invention du Télégra-

phe électrique tel qu'il est pratiqué aujourd'hui; le Compte-rendu de l'Académie des Sciences de l'Année 1838 en fait foi, et j'en appelle à témoin l'illustre citoyen Arago, membre du gouvernement provisoire, ainsi que mes amis du département qui ont été au courant de mes longues recherches à ce sujet. Une administration égoïste et sans pudeur, sous le gouvernement déchu, s'est emparé du fruit de ma découverte, après sa divulgation, sans même avoir daigné m'en donner le moindre signe de reconnaissance.

Secrétaire de la Société pour l'Instruction élémentaire, j'ai publié depuis dix ans des ouvrages destinés à l'enseignement du peuple : 1° une histoire universelle et une encyclopédie pour les écoles primaires; 2° un petit livre intitulé : *Instruction civique des Français*, pour les écoles élémentaires, où j'expose tout ce qu'il faut apprendre au peuple des lois civiles et politiques du pays, enseignement qui fut proscrit par le dernier gouvernement, parce qu'il ne voulait pas que le peuple connût ses droits.

Une science profonde et mystérieuse, qui intéresse au plus haut point l'agriculture, a attiré aussi mes travaux de prédilection : c'est celle des insectes utiles ou nuisibles à l'homme. J'ai publié deux volumes in-8° sur cette matière, le dernier au commencement de cette année 1848, sous le titre de : ENTOMOLOGIE FRANÇAISE, livre où j'ai appliqué une nouvelle méthode destinée, j'en suis convaincu, à opérer une grande révolution en histoire naturelle. Ces travaux m'ont valu l'honneur que je possède aujourd'hui d'être président de la Société Entomologique de France. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris a mis les trésors de ses collections à ma disposition, pour m'aider à servir la science dans les vues que j'annonce, et c'est là que je vais passer dans la contemplation des œuvres du Créateur les heures que je puis dérober aux affaires publiques ou privées.

Je ne parle pas de mon titre de membre de la Société Asiatique, titre que j'ai acquis par les études approfondies que j'ai faites des principales langues de la terre, précisément en vue de la dissolution des divers problèmes scientifiques que je me suis proposés.

J'ai des vues particulières aussi et non moins importantes, je pense, dans l'intérêt public en matière de politique et d'administration. Citoyens, mes compatriotes, donnez-moi les moyens de les faire connaître à la France, à l'Europe, et de les mettre à exécution s'il est possible, en m'ouvrant les portes du Grand Conseil de la Nation, en me portant à cette tribune nouvelle d'où va partir un cri qui fera tomber tous les trônes de la terre peut-être, et fera de la France, déjà le centre du monde civilisé, celui d'un empire sans pareil où nous verrons un jour, sur les bords de la Seine, dans un palais magnifique, se rassembler le congrès universel des peuples.

Citoyens, un immense amour du bien m'enflamme ; l'honneur, la probité, la vertu sont mes idoles; faire le bien public est mon bonheur, ma vocation, ma passion ardente. Je vous demande le moyen d'agir dans ce but, seulement sur une plus grande échelle.

Je me ferai un devoir sacré d'aller vous voir tous les ans, de parcourir toutes les communes pour m'éclairer près de vous, m'enquérir des besoins, des vœux de tous, et aviser avec tous aux moyens d'y satisfaire. Un représentant du peuple doit être le père, le conseil, le soutien, l'ami de tous. Je jure que vous trouverez

tout cela en moi, et que je réaliserai autant que personne au monde cette devise religieuse de la République française :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITE.

Vive la République !

C.-J.-B. AMYOT,

Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Mars 1848.

Les Maires sont invités à publier dans leur commune la présente proclamation.

Imprimerie de Edouard Bautruche, rue de la Harpe, 90

AUX OUVRIERS

Frères,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur que m'ont fait les délégués des différentes corporations d'ouvriers de Clermont, en me portant comme leur représentant à l'Assemblée nationale, j'accepte cette candidature non comme une charge, mais comme un devoir sacré que je remplirai avec zèle et fermeté.

Frères, le salut de la République est maintenant entre nos mains; unissons-nous donc, rassemblons nos forces et concentrons-les afin de confirmer notre gouvernement dans l'ordre et la tranquillité, et d'améliorer notre sort.

Pendant dix-sept ans, j'ai cherché à vous faire connaître nos droits; deux fois j'ai combattu à Paris, en Mai et en Juin, pour cette liberté si chère à tous.

Travailleur depuis vingt-deux ans, j'ai pu connaître vos besoins, car je les ai partagés; enfant du peuple, j'ai fréquenté pendant dix ans les sociétés démocratiques de Paris; là, j'ai pu étudier l'organisation du travail; là, plus que partout ailleurs, j'ai connu les besoins de la classe ouvrière, et là enfin j'ai appris à y remédier.

J'espère donc que tous mes vœux se réaliseront, car mon plus grand bonheur serait de nous voir tous unis et heureux.

Salut et Fraternité,

YVE DANET,

Ouvrier mécanicien.

Imprimé chez Auguste Veysset, à Clermont-Ferrand.

AUX ÉLECTEURS

DU

Département de la Manche.

Citoyens,

Le peuple, après avoir combattu avec acharnement pendant un demi-siècle tous les principes anti-nationaux des monarchies déchues, est enfin parvenu à conquérir la Liberté qu'il rêvait depuis si longtemps : une ère nouvelle se lève sur la France; ce n'est plus maintenant aux gens entourés de vieux titres ou à de riches corrupteurs qu'il appartient de donner des lois ; le peuple souverain seul doit se les imposer.

Une Assemblée Nationale doit se trouver appelée sous peu de jours à instituer les lois qui doivent asseoir sur des bases solides notre Jeune République, et assurer principalement le sort de la classe ouvrière, tant pressurée par l'agiot de la monarchie déchue.... Peuple, songes y bien, si tu veux avoir des institutions fortes, un gouvernement populaire et respecté des Nations, ce n'est pas à des hommes changeants et sans patriotisme que tu dois donner ta voix, car ces hommes n'ont pas craint de prostituer l'honneur de la France, en soumettant notre vieux Drapeau aux influences étrangères; non, ce n'est pas à eux, mais à des hommes nouveaux et courageux, sortis des rangs du Peuple, car ceux-là ont connu tes souffrances en y participant, et seuls ils comprennent bien ce qu'il te faut pour te procurer le Bonheur et la Liberté.

Frères, je suis un des vôtres, car, habitant parmi vous depuis ma plus tendre enfance, j'ai pu bien connaître vos besoins et participer à vos douleurs; je suis aussi des vôtres, car je suis travailleur, professant depuis longtemps la carrière maritime, qui, certes, peut se glorifier à juste titre de ses pénibles labeurs.

Je m'attends, en m'offrant à vos suffrages, à blesser la susceptibilité de certaines personnes, mais, fort de ma conscience et de l'intention qui me dirige, je ne crains rien si ce n'est de ne jamais assez faire pour vous, dans le cas où j'aurais le bonheur de vous représenter à l'Assemblée Nationale.

Comme tous mes vœux tendent au bien-être général de la France, je m'y emploierai de cœur et d'âme en demandant :

1° Des invalides pour les ouvriers, l'amélioration du sort des travailleurs par l'organisation du travail, mise en rapport avec leurs besoins actuels;

2° Une éducation pour tous les enfants du Peuple, assise sur les bases d'une sage démocratie, ces enfants étant destinés plus tard à posséder de la prépondérance en matière politique ;

3° La révision complète du code pénal et des réglements maritimes, remplis, comme chacun le sait, d'une infinité d'abus.

La liberté des cultes, pleine et entière liberté de la presse, sans aucune espèce de censure, et droit de suffrages à tout citoyen ayant atteint l'âge de 21 ans, tels sont mes principes, tels ils seront toujours,

Salut et Fraternité,

RENAUDEAU,
Sous-officier de marine.

Imprimerie de NOBLET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Car nous attendons, selon la promesse du Seigneur, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice habitera.
(11e épître de saint Pierre).

CITOYENS,

Un vaste et lumineux système, embrassant toutes les relations sociales depuis le berceau jusqu'à la tombe, et les ordonnant selon les divins principes de la *liberté, de l'égalité et de la fraternité,* a été révélé à l'humanité par la puissance du génie de Fourier. Ce système, outre de nombreux ouvrages de librairie, a pour organes une revue mensuelle, la *Phalange*, et un journal quotidien, la *Démocratie pacifique*. Le conseil de direction de ce journal, constitué en comité électoral central, a rédigé et publié, à l'occasion des élections pour l'Assemblée constituante, le manifeste suivant : (1) « Depuis plus de dix ans, Concitoyens, je suis irrévocablement acquis à ces idées; je leur ai fait avec bonheur le sacrifice de ma position sociale, de mes veilles et d'une partie notable de ma fortune; et jusqu'à leur avènement définitif et leur incarnation dans les faits, et les institutions qui doivent amener sur la terre le *royaume de Dieu et sa justice*, je leur consacrerai ma vie entière. » Ce manifeste étant l'œuvre collective de l'École sociétaire, dont je suis un des membres, est ma profession de foi. En faire une autre ne serait que reproduire en termes affaiblis et décolorés les grands principes qu'il contient. Je m'en abstiendrai, parce que je veux écarter tout malentendu, et qu'il soit acquis et établi pour tous, que si vous m'accordez vos suffrages, ce ne sera pas l'homme qui les aura obtenus, mais l'idée sociale qu'il représente.

Salut, fraternité et dévoûment.

Mars 1848.

Pétrus DEBOUDACHIER,
Avocat à Châtelus.

(1) Voir le *Manifeste électoral* de la *Démocratie pacifique*, p. 329, des Murailles révolutionnaires.

A MM. les Électeurs du département de la Loire-Inférieure.

CITOYENS,

C'est surtout dans les momens difficiles que tout homme de cœur se doit à son pays ; s'effacer dans les grandes crises, et attendre, pour reparaître, des jours plus faciles, ce peut être pour les ambitieux une habile tactique; ce ne sera jamais le fait d'un bon citoyen. Je viens donc mettre à votre disposition, à celle du pays, ce que j'ai acquis d'expérience dans dix années de vie parlementaire, et aussi tout ce que je puis avoir d'intelligence, de résolution et de dévoûment.

Vous connaissez mon passé; j'ai, jusqu'au dernier jour, fait une opposition énergique à cette politique d'abaissement et de corruption contre laquelle la nation a fini par se soulever tout entière.

Mon avenir sera net comme mon passé; si j'entre à l'Assemblée nationale, ce sera pour y travailler résolument, efficacement à la fondation régulière et définitive en France du gouvernement républicain. Rêver une restauration monarchique serait insensé; il faut savoir accepter virilement, sans arrière-pensée, les faits inévitables. Pour les hommes politiques qui, avant le 24 février, préféraient la monarchie, tout autant que pour ceux qui, dès lors, se préparaient à la république, pour tous sans distinction désormais, en face de ce que nous avons vu, de ce que nous voyons chaque jour, la question doit apparaître irrévocablement résolue. Quant à moi, j'en ai pris loyalement mon parti ; je suis convaincu que, profitant des leçons du passé pour en éviter les fautes et les malheurs, nous pouvons, à force de raison et de courage, vaincre les difficultés qui nous assaillent, résoudre les questions sociales qui ne sont devenues menaçantes que parce qu'on les a trop négligées, et doter définitivement notre pays d'un gouvernement démocratique à la fois fort et tranquille.

Cette grande œuvre doit être l'immense tâche, elle sera l'éternel honneur de la future Assemblée nationale : c'est en la menant à bien que nous donnerons au monde ce nouveau et magnifique spectacle d'une république de trente-cinq millions d'hommes s'organisant, au sein de la vieille Europe, pacifiquement, sans violences, par le seul ascendant du bon sens et de la liberté.

Si, pour ce patriotique travail, qui ne sera certainement ni sans périls ni sans gloire, vous me croyez un ouvrier utile, disposez de moi ; si vous en trouvez d'autres que vous jugiez plus capables, préférez-les sans hésiter; élu, mes efforts, non élu, mes vœux sont acquis à cette gigantesque entreprise dont à la fois vont dépendre et la grandeur et la félicité de la France.

Votre dévoué concitoyen,

BILLAULT.

Paris, 11 mars 1848.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

AU PEUPLE.

Les rois ont méprisé les lois divines et humaines et ils ont attiré sur leurs têtes un châtiment foudroyant. On peut leur appliquer en toutes lettres ces paroles du prophète : *Je n'ai fait que passer, ils n'étaient déjà plus!*

Les rois s'étaient appelés les pères du peuple et ils ont révolté le peuple par leur indifférence pour lui, indifférence que d'odieux ministres avaient traduite en injustices, en oppressions de tous genres.

Les rois ont trahi leurs devoirs et ils ont été trahis à leur tour.

Les rois s'étaient entourés comme d'une barricade de fidèles au prix de l'or. Ils leur avaient dit : Veillez à notre repos, à notre sûreté ; travaillez en notre lieu et place ; laissez-nous dormir en paix, nous vous comblerons de biens et d'honneurs. Et les fidèles entretenaient ce long sommeil des rois, pressurant à leur profit le sang et les sueurs du peuple.

Or, le peuple voulut remplacer par d'autres barricades les barricades derrière lesquelles se retranchaient les rois. Les grands, gorgés d'or, ont fui.

Les rois, les princes, réveillés en sursaut, ont fui. Le peuple est resté debout.

Peuple qui, avec le secours des traîtres, avez vengé vos droits méconnus et qui avez puni la coupable indifférence du pouvoir envers vous, mettez bas vos armes, maintenant, afin de ne pas les tourner contre vous. — Recueillez-vous. Qu'allez-vous faire? Vous ne savez ! Eh bien ! laissez faire ceux qui ont eu une si grande pitié de vos souffrances, qu'ils vous ont inspiré le courage du triomphe. Entourez-les de votre confiance, ils vous entendront, ils vous consulteront sur vos véritables besoins. Parlez-leur avec calme, ne parlez pas tous à la fois, laissez-leur le temps nécessaire pour peser la justice de vos demandes. Le temps est l'étoffe dont se font les choses ; elles ne marchent pas comme par miracle, et votre impatience vous précipiterait, rongés des mêmes remords qu'eux, dans la géhenne où vous avez précipité les souverains. Ils ont manqué envers vous. Ne vous manquez pas à vous-mêmes. Ne soyez pas coupables à votre tour. Peuples, les nations vous regardent. Craignez les méchants qui attendent une mauvaise issue de ce nouvel ordre de choses. Dieu vous regarde aussi, et s'il punit les rois indifférents, il punit les peuples ingrats.

Marie M.

Voir la *Voix des Femmes*, du 20 mars 1848, pag. 2, col. 3.

AUX ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Messieurs,

Je vous ai fait connaître ma candidature; je dois vous dire à quel titre je réclame votre suffrage.

Fils d'un pauvre cultivateur, je dois à l'affection d'un bon et vénérable prêtre l'instruction que j'ai reçue.

La grande armée m'a trouvé dans ses rangs, et pendant les neuf dernières années de l'Empire, j'ai combattu pour la liberté et la défense du territoire.

Les épaulettes que j'ai gagnées sur les champs de bataille me donnaient le droit de me retirer, j'en usai en 1814, ne voulant point servir un gouvernement imposé par l'étranger. Rentré dans la vie civile, j'ai toujours hautement professé des opinions constitutionnelles, à cette époque où une telle manifestation n'était pas sans danger.

J'ai salué 1830 avec enthousiasme, je pensais que le gouvernement de Juillet pouvait nous donner cette liberté si chère à notre *patrie*. Il ne l'a point voulu, sa chute est l'œuvre de son aveuglement.

Si ces mots *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, sont le résumé des idées républicaines, j'ai toujours été et serai toujours républicain.

Au sortir des camps, ma vie tout entière a été consacrée à l'instruction, soit comme maître de pension, soit comme sous-inspecteur des Ecoles; fonctions modestes, mais qui m'ont donné le précieux avantage de connaître les habitants des campagnes, et de mieux apprécier leurs besoins.

La France attend des institutions nouvelles qui garantissent à jamais les libertés qu'elles vient de conquérir. Des impôts sont à supprimer; d'autres, qui pèsent si lourdement sur le modeste champ du pauvre, sont à modifier; l'Assemblée nationale y pourvoira.

Représentant du peuple, si j'obtiens vos suffrages, je concourrai à ces grands résultats avec énergie, avec persévérance.

Salut et fraternité,

L. REGNAULD,
Sous-inspecteur de l'instruction primaire.

Imprimerie de Hennuyer et C°, 24. Batignolles.

La lettre suivante a été adressée par M. John O'Connell à M. Alexandre Andryane, délégué du Gouvernement provisoire au Ministère de l'intérieur :

Paris, 2 Mars 1848.

Mon cher monsieur Andryane,

J'ai été heureux de déposer en vos mains, au ministère de l'intérieur, une lettre adressée au citoyen Ledru-Rollin, dans laquelle j'avais renfermé une petite offrande pour les blessés et les fils des morts de votre glorieuse révolution. Ma joie a été grande de voir le défenseur de la cause italienne, le *martyr* de Spielberg, que mon bien-aimé père estimait, aimait comme un des apôtres de notre religion et de l'humanité, de le voir, dis-je, se dévouer à la grande œuvre de la régénération du monde, par l'établissement de la République française. Car votre intervention est un gage de sécurité, de loyauté, de modération et de désintéressement aux yeux de tous les hommes consciencieux et honnêtes.

Recevez donc, cher Andryane, au nom de tous mes compatriotes, au nom de mon père, mes félicitations sur la spontanéité que vous avez mise à vous ranger sous la bannière de la liberté dans cette occasion solennelle.

Vous terminerez ainsi votre carrière, comme vous l'avez commencée, par le plus digne des sacrifices à la cause sacrée que tous les hommes de cœur et de foi doivent défendre. Vous êtes un symbole de l'ordre, et c'est ainsi que votre présence sera jugée et acceptée, non-seulement en France, mais dans tous pays.

Si j'ose dire un mot pour moi-même, c'est que je partage de tout mon cœur, que j'hérite, pour ainsi dire, des sentiments d'affection et d'admiration que j'ai toujours reconnus à mon cher père quand il parlait de vous. Votre cause et la sienne sont les mêmes, celles de l'ordre, de la paix, de la vraie liberté chrétienne, et il jouira de leur triomphe du haut des cieux.

JOHN O'CONNELL.

Membre Irlandais du Parlement britannique.

Troyes, imprimerie Anner-André.

AUX ELECTEURS

DU

DEPARTEMENT DE L'AUBE.

Citoyens,

Les destinées de la France dépendent de l'Assemblée Nationale.

Si les hommes qui doivent la composer sont des patriotes probes et éclairés, des républicains sincères, ils nous donneront une constitution démocratique sagement pondérée, qui fera le bonheur et la gloire de notre patrie.

L'élection des Représentants du peuple est donc aujourd'hui l'œuvre première, l'œuvre immédiate à laquelle tous les bons citoyens doivent se dévouer sans relâche.

Je sais quelle est à cette heure l'importance de la mission que les électeurs vont confier à leurs Représentants, je sais les qualités qu'elle exige, les devoirs qu'elle impose, et je reculerais devant une telle responsabilité, si je n'avais au cœur une fermeté que rien n'ébranle, un dévouement au pays que rien ne peut effrayer.

Fils d'un homme de bien, que vous aviez choisi dans les Cent-Jours pour être l'un de vos Députés;

Élevé parmi vous, je serais, n'en doutez pas, hautement honoré de vos suffrages ; car je les regarderais comme la plus digne récompense des maux que j'ai soufferts pour la liberté.

Vous savez quelles sont les rudes épreuves que Dieu m'a appelé à soutenir :

En 1822, alors que la sainte-alliance asservissait de plus en plus les peuples, j'ai tenté de secouer le joug qui pesait sur l'Italie. Arrêté à Milan, incarcéré par les Autrichiens, j'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune, ma vie, plutôt que de trahir la cause sacrée que je défendais. Dix années de cachot et de fers dans la forteresse du Spielberg, en Moravie, n'ont pu faire courber ma tête sous l'incessante oppression de l'empereur d'Autriche, et j'en suis sorti, sans que la moindre faiblesse ait jamais compromis la dignité de mon caractère.

Rentré en France en 1832, après une captivité si longue, si désastreuse pour mes intérêts les plus chers, je n'ai rien demandé, rien reçu du Gouvernement déchu! Ma vie entière est là pour témoigner que ma devise a toujours été et sera jusqu'à ma dernière heure : loyauté, désintéressement, indépendance.

Lorsque survinrent les prodigieux événements des mémorables journées de février, lorsque le peuple, dans sa terrible colère, brisait le trône qu'il avait élevé de ses mains, j'ai pensé que tous les bons citoyens, que ceux surtout dont le nom était une garantie d'ordre devaient se dévouer, pour assurer le triomphe des libertés, en travaillant résolument au rétablissement de la tranquillité publique.

J'allai donc, je courus le jeudi 24 février, à cinq heures du soir, offrir ma coopération au Gouvernement provisoire. Chargé par lui de seconder le citoyen Ledru-Rollin au ministère de l'Intérieur, j'ai rempli, j'ose le dire, cette patriotique mission avec la consciencieuse énergie d'un homme de cœur, et je me suis retiré lorsque l'heure des périls fut passée, et l'ordre rétabli.

Aujourd'hui que la grande question à résoudre est celle de l'établissement d'une Constitution par l'Assemblée Nationale, je viens à vous, mes chers compatriotes, avec empressement, avec confiance, et je vous dis, dans la sincérité de mon âme, que je contribuerai, de toutes mes forces, de toutes mes facultés, si j'ai l'honneur de vous représenter, à fonder :

Une République où les droits de tous et de chacun seront proclamés et respectés;

Une République où l'égalité devant la loi sera réelle enfin, parce qu'elle aura pour base la justice et la fraternité chrétienne;

Une République où le travail, assuré à tous, sera suffisamment, justement rémunéré et équitablement réparti;

Une République où d'importantes améliorations seront assurées au peuple agricole, aux cultivateurs, parce qu'ils sont les pères nourriciers, et les clients les plus importants des travailleurs de nos ateliers et de nos usines.

Une République où tous les abus seront détruits, où tous les éléments productifs, abandonnés, gaspillés jusqu'ici, seront recueillis et vivifiés.

Une République enfin où toutes les libertés :

La liberté entière des élections,
La liberté de conscience et des cultes,
La liberté de la presse et de la parole,
La liberté du domicile et du foyer domestique,
La liberté d'éducation et d'enseignement,
La liberté du travail et de l'industrie,
La liberté de l'individu et de la propriété,
La liberté d'association et de réunion,
La liberté en tout et pour tous,

Seront pleinement et inébranlablement garanties.

Telle est la loi fondamentale d'ordre, de justice, de vérité, telle est la constitution franchement, sincèrement républicaine dont on devra doter la France, et à laquelle je serais heureux et fier devant Dieu et devant les hommes, d'avoir pu coopérer.

Alexandre ANDRYANE.

Paris. — Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, n° 5.

PROFESSION DE FOI

DU CITOYEN

CHANTE-GRELLET.

CHERS CONCITOYENS,

La France, après une fatale et dernière expérience du régime monarchique, vient de proclamer la République, comme le seul gouvernement qui puisse à l'avenir assurer ses destinées!...

La République, c'est le gouvernement de tous, par tous et pour tous; il ouvre à tous les portes de la carrière politique, et, dans les circonstances graves où la nation est appelée à fonder l'édifice de sa constitution, les hommes de cœur et de conviction ne doivent pas hésiter à y entrer.

Quelques amis et compatriotes du département de la Creuse, où je suis né, et auquel je suis attaché par des liens de sympathie et d'intérêt, m'ayant invité à me porter candidat à la représentation nationale, je viens solliciter vos suffrages, et vous faire, en quelques mots, ma profession de foi.

Dévoué aux idées démocratiques, alors que l'heure de l'avénement de la République n'avait pas encore sonné, je l'ai saluée comme la réalisation de mes vœux politiques; je consacrerai à la maintenir tout ce que je puis avoir d'ardeur et d'énergie; j'en voudrai toutes les conséquences politiques et sociales.

Issu des rangs du peuple, j'ai appris longtemps à connaître ses véritables besoins, ses légitimes espérances; je demanderai la consécration de tous ses droits; l'organisation du travail et de l'industrie est une question grave qui, sous un régime d'ordre et de justice, se résoudra par des institutions sagement combinées qui concilieront les droits et les intérêts de tous.

Outre cette question du travail, il en est une autre qui ne vous intéresse pas moins, ouvriers de la Creuse, qui émigrez de nos campagnes pour aller porter ailleurs l'activité de vos bras, c'est celle de l'agriculture; sous un gouvernement républicain, l'agriculture sera protégée et honorée.

Mes votes seront acquis aux principes suivants : Souveraineté nationale par le suffrage universel, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de religion, liberté d'enseignement, répartition plus équitable des impôts, élection, dans les mesures les plus larges, aux fonctions publiques...

Je combattrai tout ce qui tendrait à nous ramener au régime d'égoïsme, de cupidité et de corruption qui vient de tomber sous l'explosion de l'indignation et du mépris.

Toutes les institutions de la République devront procéder et s'inspirer du symbole inscrit sur son drapeau : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*: *Liberté* unie à l'ordre et au respect des droits légitimes de la propriété et de la famille; *Égalité* par le juste équilibre des droits de tous, et l'admissibilité de tous à tout; *Fraternité* par

l'échange sincère entre les membres de la grande famille humaine, des sentiments de dévouement et d'amour dont l'Évangile nous a donné le précepte!!!

Tels sont mes principes, telle sera la ligne de conduite que je suivrai, mes chers concitoyens, si je suis appelé, par vos suffrages, à vous représenter à l'Assemblée nationale.

Salut et fraternité.

CHANTE-GRELLET (de Jarnages),
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

AUX ELECTEURS

DU

Département de Seine-et-Marne.

Citoyens de Seine-et-Marne,

La République française vous appelle à nommer des députés sincèrement dévoués à sa cause, et, dans cette occasion solennelle, j'ambitionne l'honneur de vous représenter.

De même que j'ai été fidèle à l'opposition durant les mauvais jours, de même je soutiendrai fidèlement le Gouvernement que je chéris; et je ne cesserai jamais ainsi de défendre la sainte cause du Peuple.

Aujourd'hui comme hier, ami de la liberté et de l'ordre, défenseur de la propriété et des fruits du travail, soigneux des intérêts du commerce et de l'industrie, désireux de soutenir ceux de l'agriculture, et partisan dévoué, en un mot, des grands principes qui ont triomphé dans nos trois immortelles et populaires révolutions, je réclame de vous le mandat de concourir avec une énergie persévérante au maintien et à la paix de la République.

Dévouement fraternel,

Aug. PORTALIS.

Provins. Imp. Lebeau.

PROFESSION DE FOI.

DU CITOYEN

CHAMPESME.

Mes chers concitoyens,

Vous le savez, depuis plus de vingt ans, je fais des vœux et des sacrifices pour l'établissement d'une République en France : si j'ai persisté dans cette résolution, croyez-le, ce n'est pas sans y avoir mûrement réfléchi. Il m'est démontré que Dieu ayant doué tous les hommes des mêmes organes et des mêmes facultés, les ayant tous assujétis aux mêmes besoins, ils doivent tous avoir les mêmes droits. C'est la privation de ces droits qui jette la perturbation dans l'univers, qui cause toutes les afflictions de la terre, et, en portant mes regards sur l'immense étendue de cette terre, j'ai vu qu'une vingtaine de tyrans suffisaient pour faire le malheur du genre humain. Pénétré de ces vérités, je refusai publiquement, à Bourganeuf, en 1831, le serment de fidélité au chef de l'Etat. Vous savez si, depuis, je me suis écarté de la ligne de conduite que je m'étais tracée. Cependant, la tranquillité régnait en France, la paix était assurée ; la royauté, affermie, s'appuyait encore sur de nombreuses alliances à l'étranger ; le taux des rentes publiques s'élevait de jour en jour ; tout semblait prospérer, excepté le Peuple, que l'on pressurait chaque année davantage. Quelquefois alors, dans un moment de découragement, je me demandais si la probité n'était pas une duperie, la vertu un mensonge ; si la corruption, si le crime même pouvaient impunément assurer leurs succès. Mais, lorsque personne ne s'y attendait, Dieu, d'un souffle de sa colère, a renversé en un clin-d'œil le premier trône du monde, et rejeté le souverain sur la plage étrangère.

La République a été proclamée, tous mes vœux étaient accomplis, tous mes désirs satisfaits ; je me livrais, comme de coutume, à mes paisibles travaux, lorsqu'un grand nombre d'entre vous m'ont proposé la candidature à la Représentation Nationale. Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, ce serait une lâcheté de ma part de refuser le concours de toutes mes facultés, quand il s'agit de mettre en pratique les maximes que je professe depuis longtemps. Je viens donc m'offrir à vous comme candidat à la Représentation Nationale ; mais quand vous voterez, interrogez votre conscience : si vous avez une arrière-pensée en faveur des souverains, repoussez-moi ; car je veux de toute la force de mon âme la consécration d'une République sans réaction, sans violence, sans tache, qui ne fasse couler ni une goutte de sang, ni une larme. La révolution de Février, comme je la comprends, est un baptême qui efface jusqu'au souvenir des maux passés, qui étaient les dissensions publiques et les haines privées. Désormais, tous les Français seront frères ; les lois saintes de l'humanité, méconnues jusqu'à ce jour, vont assurer le bonheur de la France, en y faisant régner la vertu, c'est-à-dire, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité.

CHAMPESME, docteur en médecine.

COMITÉ DES VOSGES.

Epinal, le 11 mars 1848.

CITOYENS,

A la nouvelle des événements glorieux qui ont amené la chute du système dégradant sous lequel la France gémissait, des citoyens d'Epinal, voués depuis longtemps au triomphe de la démocratie, se sont formés spontanément en Comité, afin de seconder le mouvement par tous les moyens en leur pouvoir. La crise passée, ils sont venus déposer entre les mains du peuple assemblé l'autorité provisoire qu'ils tenaient des circonstances; ils lui ont demandé s'ils avaient sa confiance et s'ils devaient rester à leur poste. Le peuple a répondu que telle était sa volonté.

Il ne manquait plus à notre Comité, pour être partout reconnu comme autorité régulière, que l'investiture du commissaire du Gouvernement provisoire; cette investiture lui a été accordée.

Maintenant que toutes les communes de notre département ont adhéré à la République, il nous reste, citoyen, un grand devoir à remplir : il nous faut maintenir cette grande conquête; il faut veiller à ce qu'elle ne devienne pas la proie des royalistes d'hier, convertis subitement à nos doctrines, qu'ils proscrivaient naguère avec tant d'acharnement.

Les élections de l'Assemblée nationale constituante sont fixées au 9 *avril prochain;* nous n'avons donc pas de temps à perdre pour nous concerter et déjouer les trames des ennemis de la République.

A cet effet, notre comité vient de se constituer en comité électoral central. Il a décidé qu'il se mettrait immédiatement en rapport avec les chefs-lieux d'arrondissements et de cantons; qu'il ne ferait rien sans les avoir consultés et sans leur assentiment, et que, d'accord avec leurs délégués, il serait dressé, dans le plus bref délai, une liste de 11 candidats, qui sera soumise aux suffrages des assemblées électorales.

Nous venons, citoyens, en vous informant de ces dispositions préparatoires, vous demander votre concours pour l'œuvre solennelle qu'il s'agit d'accomplir, et d'où dépend la sécurité de notre avenir à tous. Que les élections prochaines envoient à l'Assemblée nationale des hommes hostiles ou même indifférents au nouvel ordre de choses, et les inquiétudes renaissent, et l'agitation reparaît, et la crise que nous venons de traverser si heureusement recommence avec tous ses périls; que les nouveaux élus aient, au contraire, déjà donné des gages de leur dévoûment aux principes qui viennent de triompher, et les résultats de notre révolution ne tarderont pas à se consolider.

Si, comme nous l'espérons, vous partagez ces sentiments, veuillez vous rendre le 19 de ce mois à Epinal, où une réunion des délégués des trente cantons du département aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une heure précise de l'après-midi.

Si quelque motif vous empêchait d'y assister, vous voudrez bien nous en prévenir après avoir fait part de la présente circulaire aux citoyens de votre canton qui pourraient vous remplacer. Il est, en effet, de la plus haute importance que

tous les cantons se trouvent représentés à la réunion, afin d'éviter tout malentendu. Nous regardons également, comme chose très importante, la formation d'un comité électoral au chef-lieu de chaque canton, et celle de sous-comités dans chaque commune. Veuillez, citoyen, vous en occuper immédiatement.

P. S. — On nous apprend qu'un comité, composé en grande partie d'anciens conservateurs, vient de se constituer dans notre ville, à l'effet d'exercer une influence rétrograde sur les élections. Nous croyons devoir vous en prévenir, afin de vous mettre en garde contre les ouvertures qui pourraient vous être faites de la part de ce comité, à la tête duquel se trouve M. Deblaye, notre ex-collègue. L'unité d'action, dans ces moments décisifs, est une nécessité que sauront comprendre tous les vrais amis de la République.

Recevez l'assurance de nos sentiments fraternels,

Les Membres du Comité,

Collenne, Ballon, Honoré, Dutac aîné, Dutac jeune, Guilgot, Dubois père, Chevreuse, Bigeard, Aubel, Dubois (Alexis), Régnier, Gerbaut, Jeanmaire, Buffet, Petot, L'huillier, Génin, Lemarquis, Galtier, Mougin, Papigny, Evon, Colin.

Voir la *Voix des clubs* du 16 mars 1848.

COMITÉ RADICAL ET CENTRAL

DE L'AUBE

C'est avec une vive satisfaction que nous informons nos concitoyens de la détermination que nous avons obtenue de M. Auguste MILLARD (1) *de Troyes*. Ce citoyen, cédant à nos instances, a consenti à figurer sur la liste des candidatures radicales du Département de l'Aube, pour la Représentation Nationale.

Tous les patriotes du Département accepteront avec bonheur un nom qui se recommande à tous les partis par la loyauté, la noblesse des sentiments et le dévouement de celui qui le porte.

Troyes. — Imp. de Baudot.

(1) N'a pas fait de profession de foi.

Citoyens,

Quelques connaissances acquises par trente années de travail, d'étude ou de lutte ayant trait à diverses administrations de l'État, me font un devoir de me présenter pour la représentation nationale.

Homme du Peuple, d'ordre et de paix, je dois la continuation de mon dévouement à l'intérêt du plus grand nombre.

Reportez-vous à la victoire du Peuple, rappelez-vous qu'il vient encore de se trouver dans la nécessité de faire justice de quelques hommes sans foi politique, qui en avaient fait leur profit au détriment des prolétaires.

Quels que soient les mandataires que vous croirez dignes de votre choix, obligez-les à demander, en première ligne, ce qui suit :

Souveraineté du Peuple exercée par le suffrage direct et universel, en appliquant le principe électif partout où il pourra l'être ;

La République française, une et indivisible, avec la devise : Liberté, égalité, fraternité ;

Éducation nationale, gratuite et suffisante pour que chaque Citoyen puisse développer ses facultés intellectuelles et arriver à tout ce dont il sera capable ;

Liberté des cultes, celle absolue d'association, celle de la presse, sauf répression légitime par un jury populaire ;

Rémunération suffisante du travail industriel et agricole ;

Organisation complète de la garde nationale, de manière à ce qu'elle devienne la force principale de la Nation et à ce qu'aucun Citoyen valide ne puisse se soustraire à l'obligation de défendre personnellement sa patrie ;

La justice rendue accessible à tous les Citoyens.

Répartition équitable de l'impôt et modification immédiate pour ceux-ci après :

Remplacement par des centimes communaux des droits d'octrois et de gabelle qui frappent sur le salé, la bière et la piquette de l'ouvrier, sans atteindre convenablement les nourritures succulentes et les vins exquis ;

Application aux voitures de luxe de tout Citoyen, des droits qui frappent celles publiques ou de louage ;

Taxe équitable sur les portes et fenêtres des hôtels ou châteaux, eu égard à celle qui frappe sur la lucarne de la chaumière de l'habitant des campagnes ou des faubourgs ;

Remplacement par des centimes communaux de l'ancienne corvée seigneuriale rétablie sous le titre de prestation pour la réparation des chemins vicinaux qui écrase les familles nombreuses peu aisées, sans atteindre aucunement le millionnaire non-valide ou sexagénaire, ni la riche veuve ou célibataire ;

Remplacement par un droit de plantation à l'hectare, à percevoir par le Per-

cepteur de l'impôt direct, du produit du monopole des tabacs, qui est contraire à toutes les lois naturelles de la Liberté ;

Progression dans la perception des droits de mutation, en ayant égard au degré de parenté et à l'importance de toute mutation, soit à titre gratuit ou onéreux ;

Suppression des sinécures et de tous emplois inutiles, et qui entravent même la marche prompte et régulière des services administratifs.

Béthune, 12 Mars 1848.

SALUT ET FRATERNITÉ,

DELCLOQUE.

Aire. — Imp. de Poulain.

A nos concitoyens, électeurs du Puy-de-Dôme.

Je me présente comme candidat à la représentation nationale.

En sollicitant vos suffrages, je vous dois ma profession de foi politique ; la voici :

1° Maintien de la *liberté* et de l'*égalité* dans toute l'acception du mot ;

2° Liberté absolue des cultes ;

3° Diminution progressive et rationnelle des impôts ;

4° Réformation prompte du droit d'action et de l'impôt des boissons ;

5° Réduction du nombre des fonctionnaires et diminution des gros traitements ;

6° Soulagement assuré de la classe ouvrière en général et des cultivateurs en particulier, sans porter atteinte au droit sacré de propriété.

Enfin, en présence du vœu national si hautement manifesté depuis les derniers événements qui ont renversé un pouvoir impopulaire et tyrannique, je donne sans hésitation, sans arrière-pensée, mon adhésion pleine et entière à l'établissement de la république, et je lui prêterai le concours qu'elle doit attendre d'un bon et loyal citoyen, ami de l'ordre autant que de la liberté.

PICHOT,

Avocat à Issoire.

CITOYENS ÉLECTEURS DE L'AUBE,

Je demande à représenter votre département à l'Assemblée nationale. Je suis au milieu de vous un homme nouveau et je vous dois l'exposé de mes opinions et de mes antécédents.

Mon concours sincère est acquis au mouvement actuel. Je regarde la forme républicaine comme la seule qui puisse être aujourd'hui adoptée en France. La monarchie a fait son temps; et parmi tous les régimes qui se sont succédés et usés depuis cinquante ans, le plus loin de nous c'est le dernier.

Fondée par le soulèvement du peuple, la République devra s'affermir par une conduite prudente et modérée. Son établissement a été plus retardé par les souvenirs de la terreur que par tous les efforts des souverains; elle n'a d'ennemis dangereux que ses propres excès. Les journées de février, les premières mesures du Gouvernement provisoire, ont déjà dissipé bien des préventions. Assurément, dans cette attitude calme d'une population victorieuse, dans ce respect manifesté pour la religion, dans cette répression spontanée des atteintes à la propriété, dans cette abolition de la peine de mort à l'instant du triomphe, tout porte le sceau de la grandeur et de la modération; il importe que la République persévère dans la voie qu'elle s'est ouverte. Faire renaître partout la confiance, améliorer le sort de la classe ouvrière, assurer l'exercice des libertés conquises par le peuple; tels sont, à mon sens, les premiers devoirs de l'Assemblée nationale.

Je dirai quelques mots de mes antécédents.

Dix années de ma jeunesse se sont passées à l'étranger. J'ai été attaché à plusieurs légations. En 1843, je fis partie d'une mission dont le but était l'exploration commerciale de l'Indo-Chine. Mais les nécessités parlementaires, comme on disait alors, laissaient peu de place à ceux qui ne se recommandaient par aucune considération de ce genre; et la réprobation, énergiquement formulée contre le ministère déchu par ceux des membres de ma famille qui étaient en position de parler devant le pays, m'interdisaient un avancement que je tiens seulement du Gouvernement provisoire. Peu de jours après son installation, le citoyen Lamartine, ministre des affaires étrangères, me nomma secrétaire d'ambassade à Londres. Je renoncerais aussitôt à ce poste si vos suffrages m'appelaient à l'Assemblée nationale, afin de me consacrer tout entier à l'exécution du mandat que vous me confieriez.

BERNARD D'HARCOURT.

CITOYENS,

A la veille de donner, par votre suffrage, une adhésion définitive au Gouvernement populaire qui vient de succéder à un pouvoir arbitraire et tyrannique, permettez à un de vos frères de venir faire un appel tout patriotique aux sentiments dont vous devez être animés dans une circonstance d'où doit enfin sortir victorieux l'intérêt général, sacrifié depuis plus de quatorze siècles à celui d'un petit nombre de privilégiés.....

Je ne vous redirai point l'histoire de ces époques si tristes où nos pères n'étaient que les vils esclaves de quelques familles que l'égoïsme, l'orgueil, le désir insatiable de la fortune et de la domination souveraine avaient poussées jusqu'à ravir à l'Etre suprême le titre de *très-haut et très-puissant Seigneur !*.... Ces derniers mots ne vous en rappellent sans doute que trop; mais je vous demanderai si, bien que tout bornés que vous aient crus les nouveaux despotes qui, pendant ces dernières années surtout, ont fait gémir les dignes enfants de juillet; je vous demanderai, dis-je, si malgré l'ignorance et la superstition où ces véritables aveugles vous croyaient plongés, vous n'avez pas remarqué leurs efforts incessants pour reconquérir, un à un, les droits iniques de l'ancienne noblesse? Si vous n'y aviez rien vu, il me suffirait de vous rappeler la fameuse loi sur la chasse, et de vous demander, par dessus tout, ce qu'a fait pour nous (gens de la basse classe d'alors) le Gouvernement despotique qui vient de tomber? Ah! votre réponse ne saurait être douteuse!.... Or, maintenant que le soleil n'est plus éclipsé que pour ceux qui attachaient quelque importance à de ridicules prérogatives, allez-vous, par un vote irréfléchi ou par une condamnable inaction, remettre le pouvoir dans leurs mains? Allez-vous vous confier à des personnages qui, il n'y a encore que quelques jours, se seraient crus déshonorés d'abaisser sur vous le moindre regard? Allez-vous, vous, artisans, ouvriers et cultivateurs, tous citoyens modestes et laborieux; allez-vous, dis-je, donner votre mandat à un de ces êtres que, jusqu'ici, l'opulence, l'amour des plaisirs et la soif des honneurs et de la puissance, ont empêchés de porter un regard bienveillant dans vos humbles chaumières? Non, rien désormais ne peut vous y tromper; et, sans reporter les yeux sur le passé, regardez un instant autour de vous, puis, dites-moi ce que l'on a fait pour encourager le travail, l'industrie, l'agriculture et surtout l'éducation des masses? Dites-moi aussi ce que l'on a fait pour soulager ces malheureux vieillards que le poids des années et d'un pénible labeur a réduits à la navrante ressource d'aller, de porte en porte, tendre une main débile et suppliante à leurs frères pour en obtenir un chétif morceau de pain? Ne pouvait-il donc y avoir aucun remède à des maux qui, depuis si longtemps, font la honte de l'humanité? Oh! rassurez-vous : un Gouvernement que la Providence a élevé tout-à-coup, s'efforce journellement et sans relâche d'assurer le bonheur de tous les enfants qui auront acquis des droits à la reconnaissance de la patrie. Or, pour appuyer ce nouveau Gouvernement, qui met en première ligne vos besoins, si longtemps dédaignés, choisirez-vous, pour votre représen-

tant, un homme qui n'aurait d'autre mérite à vos suffrages qu'un titre, maintenant aboli, *de Duc*, *de Comte*, *de Baron*, etc.; ou bien, si vous préférerez tout simplement un de vos frères, comme vous fils d'artisan, d'ouvrier ou de cultivateur?....

Quant à celui qui a l'honneur de vous parler, son désir le plus vif serait de pouvoir servir la cause de tous, si tel était le bon plaisir des amis, des frères et concitoyens dont il ose ambitionner l'honorable suffrage..... Mais, que dis-je, j'entends déjà tomber par torrents les sarcasmes, les anathèmes d'une foule de personnes qui vont être stupéfaites en entendant décliner, non mon appellatif, car il est intact, mais la plus humble de toutes les conditions, celle d'instituteur!....

Quoique l'on en dise, ce titre et ceux de fils de cultivateur, de frère d'ouvriers, de manœuvre sont, à mon avis, les plus sûrs garants à offrir à tous ceux qui, comme moi, ont accepté cette noble devise : *Liberté*, *Egalité, Fraternité.*

Votre Frère et Concitoyen dévoué,
MAGNIN (Edme-Valentin),

Instituteur communal à la Chartre-sur-Loir (Sarthe)*,
né à Confracourt (Haute-Saône), 2 *février* 1848.

Alençon de l'imp de Poulet-Malassis,

* Sic.

Paris, le 12 mars 1848.

M. LEYRAUD

A

MM. les électeurs du département de la Creuse.

Mes chers concitoyens,

Vous connaissez le passé de ma vie politique, vous avez été initiés par la tribune au secret de mes pensées. Lorsque l'empereur abolissait l'ancienne noblesse et maintenait, par l'acte additionnel, celle qu'il avait créée, je proposai à la chambre des représentants, le lendemain de sa constitution, l'abolition des qualifications nobiliaires au sein de l'assemblée. Je m'exprimais ainsi :

« Mandataires du peuple, voulez-vous être dignes de votre mission? Soyez

« peuple un moment, soyez nos égaux, que le lien de la fraternité nous unisse « et ne soyez plus que nos collègues. »

Ce n'est pas aujourd'hui que l'on me reprochera ces vieux sentiments d'égalité.

Depuis 1831 jusqu'à ce jour, vous m'avez toujours vu combattre les tendances liberticides du pouvoir ; c'est moi qui avais proposé de consacrer dans la loi des associations le droit de réunion, ce droit si tardivement contesté par l'amour-propre d'un gouvernement frappé de vertige.

J'ai voulu amender la loi sur les crieurs publics, que le gouvernement provisoire vient d'anéantir. Mon amendement fut repoussé après deux jours de vive discussion.

J'ai été des premiers sur la brèche avec MM. Gustave de Beaumont et Lacrosse pour demander une loi sur la corruption électorale ; à la séance du 20 janvier 1846, je n'ai pas craint de donner le premier à la tribune, au ministère, le nom que l'histoire lui infligera. Voici mes paroles :

« J'ai pu dire jusqu'ici que le ministère était corrupteur, parce que j'en avais « la conviction ; mais je dis aujourd'hui que le ministère est corrupteur, parce « que je le sais. »

Ce n'est pas l'ambition qui m'a inspiré le désir de représenter mon pays ; deux fois en échange de cet honneur, j'ai donné ma démission de fonctions salariées ; à l'arrivée du ministère qui vient de tomber sous le coup du mépris, je n'avais pas hésité à quitter le poste élevé que j'occupais au ministère de la justice pour ne pas m'associer à un système d'avilissement et de dégradation.

Voilà mon passé.

Je dois ajouter franchement qu'au moment de la victoire du peuple, je ne croyais pas l'idée républicaine mûre ; je l'avais vue repoussée en 1815 et en 1830; mais je déclare, avec la même franchise et avec tous les hommes honnêtes, qu'il faut se rattacher sans arrière-pensée au gouvernement républicain ; c'est un besoin d'ordre, c'est une nécessité d'existence.

Mes chers concitoyens, notre département ne puise sa richesse que dans les économies du salaire de nos trente-cinq mille ouvriers qui émigrent tous les ans ; il faut travailler à l'amélioration de leur sort, au progrès de leur instruction, tout en consacrant dans le même intérêt, dans le même respect, les droits de la propriété, de l'industrie, du commerce, et les droits de la famille.

Si vous me trouvez digne de vos suffrages, je mets au service de votre patriotisme une vieille expérience et la fermeté de mon dévoûment.

LEYRAUD,

Ancien député de la Creuse.

Extrait du *Constitutionnel* du 13 mars 1848, p. 2 col. 5.

AUX CITOYENS
DU DEPARTEMENT DE L'AUBE
ET PARTICULIÈREMENT
DE L'ARRONDISSEMENT DE NOGENT-SUR-SEINE.

Citoyens,

Une nouvelle ère vient de s'ouvrir pour la France, une monarchie perfide et corrompue a fait place en quelques heures à une République loyale, généreuse et pure de tout excès....

Cette République, Citoyens, nous l'appelions de tous nos vœux depuis bientôt dix-huit ans : nous l'avions rêvée dès le collége, et en juillet 1830, dans un chef-lieu d'arrondissement de l'Aube, à Nogent-sur-Seine, en arborant son drapeau (1), nous jetions son nom avec enthousiasme sur la place publique... Il y avait alors, permettez-moi de le dire pour glorifier des citoyens dont plusieurs sont morts aujourd'hui, quelque courage à crier vive la république : le roi parjure n'était point encore vaincu....

Depuis 1830, nous pouvons le dire haut et ferme, sans crainte de démenti, nous n'avons point changé d'avis. Le fiel de la raillerie, l'aigreur de la discussion, la persécution même ont épuré, complété et fortifié nos convictions.

Depuis 1830, autant que nous l'avons pu, nous avons pris une part active aux luttes de la liberté. La tyrannie nous a trouvés dès longtemps parmi ses plus acharnés, ses plus implacables ennemis : dans les ateliers, entre le correcteur Martin Bernard, condamné de mai, le sculpteur Corbon, le compositeur Danguv (de l'*Atelier*), le cordonnier Savary (de la *Fraternité*), — dans la rue, au combat, à côté de Godefroy Cavaignac, de Guinard, de Barbès, de Caussidière ; — dans le journalisme, à côté de Louis Blanc, de Pierre Leroux ou de Dupoty (1). Vaincus dans la rue en plein jour, nous avons dressé par tous moyens des embûches à la royauté.

(1) C'est de l'imprimerie de mon père, le citoyen Lemaître, ancien militaire, qu'est sorti le premier drapeau tricolore qui fut planté à Nogent-sur-Seine.

Pendant notre dernière révolution, en février, écrivain et soldat, nous avons personnellement concouru à la fois à la rédaction de l'un de ces Moniteurs d'insurrection qui relèvent l'énergie des combattants, puis à l'érection des barricades d'où est sorti la liberté.

A l'attaque du Palais-National (autrefois Royal), le 24 février, les dernières balles de la royauté venaient de tuer à nos côtés un généreux enfant de notre pays, Cléophas Paimbaut, âgé de 20 ans, né à Jaucourt.

Le même jour, après la victoire du peuple, à quatre heures du soir, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, à la tête de 25 hommes délégués par les sections de barricades des rues Montmartre, Faubourg-Montmartre, Montorgueil et Rambuteau, nous proclamions la République et nommions les citoyens membres de ce Gouvernement provisoire qui, vieux à peine d'un mois, laissera à la grande nation le souvenir éternel de son dévouement et de son patriotisme.

(1) Au *Bon sens*, à la *Revue du Progrès*, à la *Revue indépendante*, au *Journal du Peuple* et à la *Réforme*.

Soldat, ouvrier, homme de presse, enfin, nous n'avons eu de répit que le jour où la grande ville, glorieuse et libre, a crié vive la République!

Notre tâche, certes, n'est point finie : elle recommence aujourd'hui plus difficile, plus délicate, plus laborieuse : le soldat vient de déposer les armes, c'est au citoyen d'apparaître pour discuter et établir ses droits et ses devoirs.

Achetée par tant de sacrifices, cette République, qui a étouffé la monarchie sous les cadavres de ses plus purs, de ses plus braves enfants, cette République, il faut la maintenir, il la faut consolider.

La royauté constitutionnelle a été le gouvernement de tous par quelques-uns. La République doit être le gouvernement de tous par tous. Pour cela, Citoyens, il est indispensable que chacun et tous soient consultés, que tous et chacun émettent librement leur avis sur toutes choses.

Après une révolution, Citoyens, ne l'oublions pas, il y a beaucoup à faire, tout est remis en question, depuis le réglement de police qui fixe l'heure où s'ouvre le marché, jusqu'à la loi qui limite, mais seulement au profit de la nation tout entière, la liberté pourtant inaliénable du citoyen.

C'est tout un pacte social, toute une constitution qu'il s'agit aujourd'hui d'établir. Une assemblée choisie par vous, commissionnée par vous, Citoyens, peut seule accomplir cette grande tâche.

Cette assemblée, à mon avis, devra solennellement, aussitôt sa réunion, reconnaître la *République française, une et indivisible.* Cette proclamation sera suivie de la déclaration de ces principes généraux :

Liberté complète de la pensée dans toutes ses manifestations : orale, manuscrite, imprimée et artistique. Répression des délits de la pensée par des jurys populaires.

Liberté religieuse; — chaque culte salarié par ceux qui le professent.

Liberté d'association.

Liberté du travail, — c'est-à-dire abolition de toutes les lois d'entraves et de monopole.

Transformation complète, sinon suppression, de cet insolent et vexatoire impôt appelé l'*exercice.*

Liberté de l'enseignement qui sera gratuit, obligatoire, donné en commun, et sous la surveillance du Gouvernement.

La plus grande extension possible dans l'application du grand principe constituant de l'élection aux fonctions publiques, aux juridictions criminelle et civile.

Suppression du cumul des fonctions et des appointements. — Incompatibilité des devoirs du représentant du peuple avec les fonctions de préfet, d'employé de ministère, de militaire en activité, de membre des cours et tribunaux attachés à des siéges fixes, autres que les membres de la cour de cassation.

Abaissement progressif des taxes sur tous les objets de première nécessité.

Impôt sur les objets de luxe.

Citoyens du département de l'Aube, je viens vous demander l'honneur de vous représenter à cette grande Assemblée Nationale.

Point de modestie fausse ou inutile, vous pourriez penser qu'elle cache l'hypocrisie. Citoyens, il me reste à vous parler de moi, de ma vie privée; je vais tâcher de le faire avec la brièveté, la netteté qui distinguent la franchise.

Voici quel homme j'ai été, quel homme je suis, quel homme je veux être.

Ma seule fortune est celle des pauvres et honnêtes gens, la probité et le courage du travail.

Prenez-moi donc, Citoyens, pour un homme de labeur, non pour un aristocrate.

Ouvrier, correcteur d'imprimerie ou journaliste, l'on peut facilement, dans les ateliers comme dans les lettres, suivre ma trace; l'on ne trouvera derrière moi, à Nogent-sur-Seine, à Troyes, à Paris, que d'honorables souvenirs.

Durant les dix-huit années qui viennent de s'écouler, je défie que l'on puisse surprendre dans ma vie privée ou publique aucun fait, aucun acte contraire à la foi républicaine, que j'ai partout hautement confessée.

Elevant ma famille simplement et avec mon seul travail, — sans engagements d'au-

cune sorte; — sous la garantie de mon passé sans reproche, de ma probité intacte, de mon indépendance complète et de mon dévouement absolu à la chose publique; — je viens demander au pays tout entier et aux Citoyens du département de l'Aube, qui peuvent si facilement me juger en connaissance de cause;—je viens demander, dis-je, l'honneur de les représenter à l'Assemblée Nationale.

Citoyens, il est impossible de se dissimuler son insuffisance en face des graves et difficiles devoirs qu'impose le mandat de confiance que je sollicite; mais j'ai la ferme volonté d'y apporter tout mon temps, toute mon intelligence, tout ce que je puiserai de lumières dans les explications loyales et franches qui auront lieu entre nous; tout ce que j'ai pu recueillir d'expérience des hommes et des affaires dans ma carrière de journaliste.

Les bases de notre jeune République sont. *Liberté, Egalité, Fraternité, Unité.* Citoyens, en mettant mon courage, ma persévérance, ma bonne foi surtout au service de cette noble et sainte devise, de cette sublime personnification à laquelle nous allons donner la vie, ma conscience me dit que je suffirai à cette œuvre patriotique.

Vive la République !

Amable LEMAITRE.

Ancien ouvrier imprimeur,
journaliste.

Paris, mars 1848.

Balthazard REYNAUD, a ses concitoyens.

Citoyens,

Héritier des principes de mon père, je viens, avec les mêmes sentiments de patriotisme qui lui valurent le suffrage de vos pères en 1789, me présenter à vous, afin que vous jugiez si je suis digne d'obtenir le même honneur.

Ma vie se résume en deux mots : amour de la patrie, tout pour elle. Comme militaire de 1793, dès l'âge de 16 ans, je me dévouai à sa défense; après ma première campagne, arrivé au grade de maréchal-des-logis chef, je fus nommé, par le choix du soldat, lieutenant, et depuis ce moment j'ai continué de servir mon pays jusqu'en 1815, époque où je rentrai dans la vie civile. Mes concitoyens m'ont prouvé leur estime en m'appelant deux fois au commandement de la garde civique à cheval. Mes opinions politiques sont connues; je n'ai jamais varié. Si vous me choisissez pour votre représentant, aujourd'hui soldat laboureur, je voterai pour les libertés et les franchises de tout genre; je demanderai aide et protection pour l'agriculture, réduction des charges énormes qui la grèvent; il est temps que les cultivateurs, nos nourriciers, jouissent des mêmes avantages qui sont accordés à l'industrie et au commerce; je voterai aussi pour la liberté des cultes et pour le respect qu'on leur doit.

Je suis arrivé à un âge où tout sentiment d'ambition serait chimérique; ma seule ambition est de voir le peuple heureux et de contribuer à son bonheur, si vous m'en croyez digne. Autrement, je m'estimerai heureux en pensant que vous avez trouvé des citoyens plus énergiques que moi.

Agréez, citoyens, l'hommage de mon sincère et fraternel dévouement.

Balthazard REYNAUD, *chef d'escadron en retraite.*

VIVE LA REPUBLIQUE!

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Comité républicain du Canton d'Antibes,

Convaincu de la nécessité de conserver intact dès le principe le vrai caractère de la Révolution ;

En présence de l'arrêté du Gouvernement provisoire, qui fixe au neuf avril prochain l'époque de la convocation des assemblées électorales ;

DÉCLARE :

Le patriotisme est la première des vertus civiques.

Il est urgent que chaque citoyen se pénètre bien de l'étendue du droit qu'il va être appelé à exercer.

La Révolution de 1848 s'est faite au nom de la probité politique ; elle ne doit pas mentir à son origine.

Le choix des Représentants du Peuple Français doit exprimer l'opinion libre des Citoyens de chaque ville, de chaque bourg, de chaque village.

L'organisation d'un Comité dans chaque canton, et la division de la population par centurie, sont les moyens les plus sûrs pour atteindre ce but.

Les Membres du Comité s'attacheront à expliquer aux Citoyens placés dans leurs centuries, tout ce que la République a le droit d'attendre du civisme de chacun de ses enfants.

Le Comité se mettra en rapport et correspondra journellement avec tous les Comités du département, pour discuter le mérite des candidats qui seront présentés, et réunir les suffrages sur ceux qui auront été adoptés.

Le Gouvernement provisoire, dans sa sagesse, a fait la part de chacun, en établissant le vote direct et universel. Sa pensée a été de créer une Représentation vraiment nationale.

Les patriotes de chaque canton sont donc engagés à s'entendre et à réunir tous leurs efforts.

Le grand jour des Élections est près de nous.

Il n'y a pas un seul instant à perdre, si nous voulons donner à la France, des Représentants dignes d'elle.

Antibes, le 11 Mars 1848.

Les Membres du Comité républicain, délégués,

Signé : BONNAVIE, P. GAIRAUD, JAUBERT, Notaire ; J. REYBAUD, M. BOURGAREL, QUAY DIT BOUCHARD, COLLOBRIÈRES, ROUSSET, F. REYBAUD.

Grasse. — Imp. de Dufort, aîné.

TOAST

PORTÉ

PAR LE CITOYEN AUGUSTE LUCHET

Gouverneur du château national de Fontainebleau, candidat à la députation de Seine-et-Marne.

Au Banquet national de la ville de Fontainebleau

Le Dimanche 12 *mars* 1848.

CITOYENS!

Il y a dix-sept jours, le peuple de Paris qu'on croyait mort comme dit le poète, parce qu'il dormait depuis dix-sept ans, s'est tout à coup réveillé; il a soufflé sur la monarchie constitutionnelle, et la République Française est venue au monde.

Quoiqu'on dise et que l'on fasse, c'est là un fait accompli.

Si vous aviez vu tous comme moi, Citoyens, cette grande et toute puissante ville ouverte jusque dans ses entrailles, soulevée jusque dans ses fondements. Si vous aviez entendu ce formidable chœur, de cinq cent mille hommes sans armes, qui arrêtait les balles et faisait tomber les fusils au cri sublime de *Mourir pour la patrie!* Si vous aviez vu les citadelles dont Paris est entouré, douter de la pierre de leurs murs, du fer de leurs portes, et s'éteindre docilement, une à une, à la sommation d'un citoyen désarmé. Si, mieux encore, vous aviez pu jouir, une heure seulement, de la paix majestueuse et profonde qui a succédé à ce trouble immense..... vous auriez tous, Citoyens, le cœur fort comme je l'ai, et la tête convaincue.

La République, mes frères, est un enfant de dix-sept jours, mais cet enfant nous vient de Dieu, et le sang d'un peuple de héros l'a baptisée! La République vivra.

Ayez donc confiance, et acceptez franchement le nouvel état de choses. D'ailleurs que gagneriez-vous à lui résister? Repousse-t-on la tempête? Empêche-t-on la mer de monter?

Citoyens, la République qui se lève est l'avénement du bonheur vrai parmi les hommes. Généreuse, parce qu'elle est divine, vous ne la trouverez sévère que pour ses ennemis..... Et, jusqu'ici, nous ne lui en avons pas vu.

Peut-être en a-t-elle qui se taisent et qui se cachent! Si vous en connaissez, conseillez-leur de se taire et de se cacher toujours.

Elle a de faux amis, sans doute, qui la servent aujourd'hui par crainte et rêvent le jour possible de l'abandon ; mais la République sera si grande, que les trahisons les plus hautes ne lui viendront pas au genou; elle sera si bienfaisante, qu'elle forcera tous les hommes à l'aimer.

Je ne parle pas des rois ; les rois ne sont pas des hommes.

La République ne craint donc ni ses ennemis qui n'ont point encore paru, ni les traîtres qui déjà rôdent autour de son berceau. Dieu, qui l'a faite, saura bien la conserver.

Ce qu'elle craint, c'est la tiédeur, c'est l'hésitation de ses enfants.

Mes frères, je vous en conjure, chassez de vos esprits, les fantômes que leur crée une tradition menteuse. Ne voyez pas dans la République nouvelle ce qui fut : cherchez ce qui est et ce qui sera. La République de nos pères a pu être terrible, car il fallait qu'elle le fût : sanglante, car de toutes parts elle était déchirée.

Notre République, à nous, sera douce et pleine de bonté : car elle pourra l'être. Au dehors, rien ne la menace. L'Europe n'a plus debout que quelques rois qui tremblent. Que l'Italie continue, que l'Allemagne s'allume; et demain l'Autriche tombe en poudre, l'Autriche, clé de voûte du despotisme européen ; demain l'Italie est fédérée; l'Allemagne est fédérée; la Russie recule refoulée dans son nord ; l'Angleterre, qui n'a plus d'intérêts en Europe, nous salue ; l'Espagne, aussi, devient république et change en cantons ses royaumes : et la grande prédiction du martyr de Sainte-Hélène se réalise : *Avant cinquante ans l'Europe sera républicaine ou.....* Le second mot n'est plus à prononcer.

La République de nos pères avait contre elle tout ce que la nôtre a pour elle. La République de nos pères venait d'une révolution d'esclaves : la nôtre vient d'une révolution d'hommes éclairés. Que peut-elle craindre, et que craignez-vous? La guillotine? — Citoyens, la guillotine a suivi la monarchie : aucune des deux ne reparaîtra!

Allons, frères, que vos cœurs s'ouvrent, que vos visages rayonnent! Aux portes de ce château qui a pour hôtes aujourd'hui des hommes libres, lui qui n'avait jamais vu que des faces de courtisans, vous avez lu notre immortel symbole : LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

La liberté, vous l'avez; nul temps, nul pays ne se la firent plus grande.

L'égalité règne : les titres ont disparu; la livrée tombe. Mais la fraternité, citoyens! la fraternité, principe et vertu tout à la fois, la fraternité, c'est-à-dire l'amour fraternel, la fraternité sans laquelle la liberté devient chimère, et l'égalité mensonge, l'avons-nous?

Pas encore. Ne nous en étonnons pas.

Le gouvernement qui est mort vivait d'intrigue, de ruse, de fiction, de concurrence anarchique, de corruption des hommes les uns par les autres. C'est pour cela qu'il est mort, et bien mort, car la putréfaction s'est déjà mise dans son cadavre, et les émanations putrides qui s'en élèvent nous piquent les yeux en y montant.

Le gouvernement qui est né veut vivre de droiture, de loyauté, de vérité, de l'association, de l'élévation, de la vertu des hommes. C'est pour cela qu'il vivra, et qu'il vivra longtemps.

Voilà le passé, voici le futur....

Mais le présent?

Le présent est fait des débris du passé et des éléments du futur. Le présent est l'entrechoc des intérêts favorisés ou lésés par le gouvernement défunt. Le présent se frotte les yeux et croit à peine, tant le passage a été imprévu et rapide. Le présent ne sait pas la langue que l'on parle, et raisonne d'après ce qui n'est plus, quand il peut raisonner. Le présent croit qu'on le trompe, quand on lui présente comme son ami d'aujourd'hui, son ennemi d'hier.

Débrouillons ce cahos, mes frères.

La France est notre mère, n'est-ce pas? La voilà veuve d'un bien mauvais mari qui l'a laissée bien en désordre. Eh bien, quand la mère est veuve, que doivent faire les enfants? Ne faut-il pas que tous viennent s'unir et former la chaîne autour de cette tendresse craintive qui les appelle à sa défense? Ne faut-il pas qu'alors les haines cessent, les divisions s'éteignent, les jalousies se changent en amour? La succession, ici, n'est pas de droit d'aînesse, vous le savez bien; elle n'a pas, non plus, à faire *rapporter*, pour parler comme la Justice. A chacun ce qu'il possède, mais à ceux qui n'ont rien quelque chose. Que la propriété soit sacrée! mais que la grande famille de la veuve ait confiance en elle-même, afin d'amener les frères qui ont à prêter à ceux qui n'ont pas, le pain comme l'habit, comme l'abri, l'argent comme le savoir. Soyez tranquilles, tout cela sera restitué! Les dettes du mauvais mari sont énormes, mais l'héritage de la veuve est bien plus grand. Le fonds de la France suffirait à nourrir vingt millions d'hommes de plus qu'il n'en compte.

Frères, soyons confiants! Frères, soyons généreux! Frères, aimons-nous! Soyons unis pour que notre mère soit heureuse. Que le passé tombé derrière nous ne se relève jamais entre nous, pour troubler l'œuvre à laquelle notre patrie nous appelle. De la grandeur, mes frères : nous sommes si forts! Pardon à ceux qui s'étaient égarés de bonne foi; surveillance, mais indulgence pour les autres. Combien de nous, dites-moi, ont traversé sans pécher les dix-sept années qui viennent de finir?

Toutefois, Citoyens, que ces vertus que nous vous prêchons n'affaiblissent point votre action dans le grand travail d'élections qui va s'ouvrir. N'excluez point, MAIS SACHEZ CHOISIR; et défiez-vous surtout des mauvaises habitudes qu'ont prises les hommes qui s'imaginaient vous représenter autrefois. Vous êtes un peuple nouveau, songez-y!

Et maintenant, amis, l'union fait la force! C'est vulgaire, mais éternel à dire. Je bois avec vous à la confiance réciproque, à l'oubli des injures privées, à la réconciliation franche des intérêts. Que les forts soutiennent et portent les faibles; que les grands s'abaissent pour entendre les petits! Au concours de tous! Au bon vouloir de tous! *A la fraternité de tous les enfants de la République Française!*

Fontainebleau, imp. de E. Jacquin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AUX HABITANTS DE NOHANT-VICQ.

CITOYENS!

Le gouvernement de la République vient de me nommer pour diriger l'administration de la commune de Nohant-Vicq, en attendant la loi qui doit être publiée dans quelques mois et qui appellera tous les citoyens âgés de vingt-un ans, sans distinction de fortune, à choisir eux-mêmes celui d'entre nous qui leur paraîtra digne et capable de conduire les affaires de la commune. Je comprends tous les devoirs que m'impose la décision du gouvernement provisoire. Soyez assurés que je saurai répondre à cette marque de confiance.

Vos intérêts me seront toujours plus chers que les miens. Toutes les fois que vous aurez besoin de moi vous me trouverez prêt à vous aider selon mon pouvoir.

Vous aviez été jusqu'à présent presque tous, privés des droits du citoyen. Ils vous sont rendus. Le gouvernement de la France avait été confié aux riches ; ils en ont abusé pour faire tourner à leur profit le bénéfice des lois qui doivent servir au bien de tous. Aujourd'hui c'est vous-mêmes qui ferez vos lois, puisque vous nommerez vous-mêmes vos députés.

Nous sommes donc tous appelés dorénavant, pauvres ou riches, à faire de bonnes lois. C'est de nous tous que dépendent le bonheur de la commune et celui de la France. Pensez-y; votre justice, votre raison et votre patriotisme me rendent certain que le sort de la commune, comme celui de la nation, sera bien placé dans vos mains.

Croyez-moi, citoyens, dévoué pour toujours à vous et à la République.

Le Maire de Nohant-Vicq,
Maurice DUDEVANT.

Nohant, le 12 mars 1848.

La Châtre, typographie de A. Arnault, successeur de son père.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

AUX OUVRIERS.

Citoyens ouvriers,

La République veut et désire le bien de tous; or, il serait urgent, il me semble, que chaque corps d'état eût des assemblées afin de délibérer sur les moyens à prendre pour l'organisation du travail et l'amélioration de la classe laborieuse de la grande famille.

Ces assemblées auraient pour but, en même temps, de porter à la connaissance du gouvernement républicain les abus et les réformes devenues nécessaires dans chaque branche d'industrie : chose que le gouvernement ne saurait faire efficacement qu'avec le concours de chaque corps d'état.

Un tarif consciencieux serait également rédigé par chaque corps respectif; de manière pourtant à contrebalancer la concurrence étrangère.

Mes très chers collègues, vous avez déjà compris ma pensée. Je n'ai pas besoin de la développer davantage. Que tout intérêt privé disparaisse devant les grandes questions d'intérêt général; que toute haine, que toutes ces pitoyables dissensions dans un même corps d'état disparaissent également devant ces sentiments sublimes de liberté, égalité, fraternité, apportés à la terre par le Christ, si longtemps méconnus et aujourd'hui si glorieusement reconquis.

Assemblons-nous donc, et faisons régner dans nos assemblées l'ordre, la sagesse et l'amour; alors au lieu d'être un sujet d'entrave à la marche toute paternelle du Gouvernement, nous deviendrons, au contraire, un de ses plus forts soutiens. Ne le fatiguons pas, non plus, par une foule de demandes partielles et inutiles. Tout ne peut pas se faire à la fois : qui trop veut avoir finit par ne rien avoir du tout. Que nos demandes soient générales et justes; craignons surtout de lasser ces honorables citoyens qui sont à la tête des affaires, par vos obsessions, et qu'ils ne vous abandonnent à vous-mêmes, ce qui serait sans contredit le pire de tout.

Je termine en signalant à l'autorité supérieure un fait qui me navre le cœur, et que je ne puis passer sous silence : c'est la manière humiliante dont on distribue des secours aux ouvriers sans travail. Cette manière aristocratique de faire attendre les ouvriers à la porte de la Maison-de-Ville, est une injure à la classe ouvrière. Pourquoi ne pas leur épargner cette humiliation publique : ne pourrait on pas trouver un moyen plus convenable de distribuer ces secours? Dans une des salles de la mairie, par exemple, ne serait-ce pas plus convenable que de les humilier publiquement.

Rappelez-vous que l'ouvrier veut gagner sa vie honorablement, et s'il est forcé par la nécessité d'accepter un secours, il ne prétend pas le recevoir à titre de mendiant de profession.

Nous en sommes justement indignés, et dût-il nous en coûter la liberté et la

vie, je proteste contre ce mode de distribution anti-démocratique et injurieux à la classe ouvrière.

J'ose espérer que notre honorable Commissaire du Gouvernement voudra bien prendre cela en considération, et que les secours seront donnés à l'avenir avec plus de délicatesse, l'ouvrier se trouvera alors honoré et secouru, et pourra crier avec joie du fond de son cœur : VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Ch. BRUYAT, ouvrier relieur.

Marseille, le 11 mars 1848.

CHERS CITOYENS TRAVAILLEURS ET INDUSTIELS DU PUY-DE-DOME,

La démonstration qu'on a faite en ma faveur, en m'appelant à remplir le mandat de représentant national, m'honore. J'en adresse ici l'expression de toute ma reconnaissance.

Homme pratique du travail, né du peuple, sans fortune, ami du travailleur, en lutte continuelle avec les mauvaises chances, j'ai soutenu avec honneur l'esprit d'indépendance et d'égalité; ouvrier, la politique n'a occupé que peu d'instants ma vie ; je n'en ai jamais eu le loisir; je voterai pour que nos frères s'y puissent employer désormais.

Ami sincère de la raison, de l'égalité et de la fraternité, c'est pour elle que ma conscience a toujours parlé, criant vengeance à l'injustice.

Je veux le respect absolu à toutes les propriétés; nulle ambition que celle de l'honneur et de la gloire.

Liberté illimitée de la presse et des cultes.

Humanité, secours et protection aux malheureux et l'organisation du travail.

Je serai heureux encore de concourir aux autres améliorations, créations et changements sans nombre que je passe sous silence, et qui sont attendus de vous tous.

Rien que de rationnellement juste dans mes sentiments : vous le voyez.

D'opinions et de résolutions fermes, les difficultés présentes ne m'effraient pas.

A la cause de la République, à sa patrie, la France, on doit ses connaissances, son temps et sa vie.

Telles sont, chers compatriotes, mes opinions ; je les exprime en travailleur, peu habile à écrire.

Chacun ici-bas son mérite.

Si cet exposé de ma vie et de mes opinions vous sont un gage pour l'avenir, réalisez le rêve de ma vie; j'y répondrai par ceci : Tout par vous et pour vous, cœur et idées.

Votre compatriote, SOULIAC,
Travailleur industriel à Clermont-Ferrand.

Clermont, imp. de Thibaud-Landriot, frères.

AUX ELECTEURS.

Du département de Seine-et-Oise.

Citoyens,

Quiconque se présente à vos suffrages vous doit compte de ses sentiments et de ses principes. Voici les miens :

Tout pour l'avenir, rien pour le passé ; on gouverne avec des espérances, jamais avec des regrets.

Le cercle de nos devoirs est tracé dans les trois mots inscrits sur nos bannières nationales : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

LIBERTÉ, c'est-à-dire, l'exercice absolu de ses droits et de sa volonté, sans offense pour les droits et la volonté d'autrui : la propriété de soi-même, reconnue et protégée par la loi.

ÉGALITÉ, c'est-à-dire, abolition de tous ces faux priviléges qui n'ont de racines que dans l'orgueil. Il n'y a, et il ne peut y avoir de supériorité chez les hommes que celle des vertus et de l'intelligence. Les esprits éclairés sont les tuteurs naturels de ceux qui le sont moins. Ce n'est pas un titre, c'est un bonheur, et leur unique prérogative est de veiller de plus près que les autres aux intérêts de leurs frères.

FRATERNITÉ, c'est-à-dire, la vie de famille appliquée à l'humanité, l'Évangile prêché et consacré par la politique, l'amour de tous pour chacun, et de chacun pour tous.

Puisque je parle de famille, il est superflu d'ajouter que je regarde comme inviolable le droit de posséder, et de transmettre ce qu'on possède. Sans le respect de la propriété, il n'y a point de société possible, par conséquent point d'État.

Contribuer à faire passer ces idées dans la charte constitutive de la France, qui sera sans doute un jour celle du monde, est aujourd'hui ma seule ambition.

Indépendant sous la monarchie, près de laquelle je n'ai rien sollicité, et dont les offres ne m'ont pas séduit, j'ai constamment vécu dans la retraite et le travail. Quand la Pologne se leva pour s'affranchir, j'allai lui demander dans ses dangers une place qu'elle ne me refusa pas. J'obtins de combattre avec elle et pour elle ; c'est la seule faveur que j'aie jamais reçue. Je n'ai pas quitté depuis mon métier d'écrivain, et, mûri par l'étude, je serais heureux de mettre au service de la République ce que j'ai pu acquérir de lumières et d'expérience.

Je serais surtout, citoyens, fier de vous devoir cet honneur, et je sollicite avec confiance un mandat, que je crois pouvoir défendre avec courage.

Jules LE FÈVRE-DEUMIER,

Propriétaire à l'Abbaye-du-Val, en ce moment à Paris, 3, allée d'Antin.

12 mars 1848.

Paris. — Imp. Gerdès, 10, rue Saint-Germain-des-Prés.

OBRIOT, AVOCAT

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DE LA MARNE.

Mes concitoyens, mes compatriotes,

Grâce au suffrage universel, l'ELECTION et l'ÉLIGIBILITÉ ont cessé d'être l'apanage de quelques rares privilégiés; ces droits sont désormais reconnus comme appartenant à tout citoyen; ils peuvent donc être l'objet de toute noble ambition *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles* (*Dieu renversa les superbes de leur trône et éleva les humbles.*)

Depuis DIX années, je travaillais à rendre impossible la députation des hommes à idées rétrogrades et démoralisatrices, anti-Populaires et anti-Nationales; la Corruption Electorale a été plus forte que mes conseils, je n'ai pu empêcher les scandaleuses et fatales élections des bourgs-pourris : voyez où nous ont conduits nos prétendus Conservateurs; Conservateurs d'eux-mêmes, à vue étroite et bornée, ils n'ont pas seulement su apercevoir l'abîme qui se creusait sous leurs pas; mais, que dis-je?... ces mêmes hommes, qui, hier, avec le roi né des barricades de 1830, rêvaient l'absolutisme et l'arbitraire, ces mêmes hommes se disent à cette heure plus Patriotes et plus Républicains que vous et moi. Attention!!!

Tôt ou tard et forcément, le mal amène avec lui le remède. A la royauté qui, dans la simple vue de faire prévaloir un système anti-libéral, avait appelé à son aide et dans la seule capitale vingt-huit bouches à feu et cent mille hommes équipés de toutes les armes et pourvus de toutes les provisions et munitions nécessaires pour un siége, à cette royauté abritée de tous côtés par des forteresses et des citadelles sans nombre, a succédé en quelques heures un Gouvernement établi PAR le Peuple ET POUR le Peuple; et dans ce mot Peuple, terme générique, il faut comprendre tous les Français, car, il n'y a plus en France ni Plebs ni Tiers-Etats, et dans tous les rangs, il se trouve des hommes sincèrement dévoués à la chose publique.

Après une Révolution aussi extraordinaire et dont j'ai été un des plus proches témoins, et à la veille de voir ma maison assiégée, n'est-il pas permis de dire : *Et nunc reges, intelligite et erudimini qui judicatis terram.* (*O rois, qui rendez la justice sur la terre, comprenez et profitez d'une telle leçon.*)

Une Ere Régénératrice et pour ainsi dire PROVIDENTIELLE nous est ouverte, sachons en assurer la durée et gardons-nous bien de compromettre notre précieuse LIBERTE.

La République, cet être abstrait qui n'éveille le souvenir ni l'ambition d'aucun parti, était sans contredit la meilleure forme de gouvernement que l'on pût substituer à toute absence de pouvoir, et aussi à une royauté qui nous avait été

présentée comme *la meilleure des Républiques*. La République de 1848 fut jusqu'à ce jour et elle sera à tout jamais, je l'espère, grande, généreuse et pure de tout excès; cela ne dépend plus que de vous, Electeurs, et du choix judicieux que vous ferez de vos Représentants.

Maintenant que les dilapidations du trésor sont à jour, on peut dire que le nouveau Gouvernement nous sauve d'un grand malheur public, la banqueroute frauduleuse; il mettra fin, nous l'espérons, à bien d'autres maux privés qui datent déjà de loin, et il fera alors acte de FRATERNITE.

Aujourd'hui, retenez bien ceci, Electeurs, sous peine d'anarchie, d'oligarchie et d'aristocratie, peu importe le nom, car tout despotisme quelconque serait attentoire à la liberté (ce serait la loi du plus fort et non plus le règne de la loi, et il n'est personne qui ne puisse craindre de rencontrer un plus fort que soi), sous peine de nous exposer ou à une guerre intestine ou à retomber dans la fatale ornière du passé, sous peine dès lors de voir l'océan populaire se déborder de nou veau pour reprendre son niveau, il s'agit de nous rallier tous franchement et sans restriction aucune à la chose publique, il s'agit de travailler activement à remédier aux abus et à fermer l'abîme du PASSE, de réédifier et consolider nos institutions nationales dans le PRESENT, de nous assurer sécurité et prospérité pour l'AVENIR. Peu importe le nom que l'on donne à un gouvernement, pourvu que ce gouvernement soit celui de la raison commandant à tous, au premier comme au dernier; c'est ainsi que je comprends l'EGALITE. Toute autre doctrine est Anti-Républicaine.

Concitoyens, des lois organisatrices et de toute espèce vont être présentées, discutées et votées à l'Assemblée Nationale; il ne faut pas que, sous l'apparence d'une légalité captieuse, on puisse, soit escamoter un seul de nos droits à tous, soit consacrer l'injustice sous quelque forme qu'elle se présente, soit confisquer la moindre part de nos libertés si chèrement acquises par les révolutions de 1789, 1830 et 1848.

Quelques puissants que soient vos sentiments personnels et particuliers, n'oubliez pas non plus, Electeurs, que dans les circonstances graves et menaçantes dans lesquelles nous sommes, il vous faut, pour vous représenter, des hommes dont le caractère soit à la hauteur d'une situation que l'ineptie seule pourrait rendre périlleuse. Oui, il vous faut des hommes bons et capables tout à la fois, car, vouloir et pouvoir sont deux choses; il vous faut des hommes à opinions généreuses et sincères; il vous faut des hommes de capacité et de moyens, mais aussi de cœur, de courage et d'énergie pour les faire valoir; il vous faut enfin des hommes qui, connaissant toute la gravité des maux du passé, lesquels pèsent si fortement sur le présent, sachent y appliquer un sage, prompt et efficace remède.

Dans la situation, j'estime que c'est un devoir, et pour tout Electeur, de bien distinguer les vrais Libéraux des Liberticides, et pour tout candidat sincèrement ami du bien public et du bonheur de sa patrie, de mettre chaque citoyen à même de faire un bon choix.

C'est avec cette prétention que je me présente à vos suffrages, et voici toutes les indications de nature à me faire mieux juger et connaître dans chaque arrondissement :

— Je suis né à CHALONS-SUR-MARNE, âgé de quarante-trois ans, marié et père de deux enfants en bas âge; si j'ajoute cette circonstance, c'est pour les citoyens pères de famille qui savent comprendre tout ce qu'il y a de bon et de généreux dans le cœur d'un père. Les enfants du département de la Marne sont les enfants de vos représentants; déjà, et à la date du 27 février, j'ai présenté au gouvernement provisoire, en faveur des nombreuses familles, une pétition qui sera, je pense, prise en considération. Vous trouverez un exemplaire de cette pétition à la mairie de votre commune. (Education, aux frais de l'Etat, d'un enfant dans chaque famille qui en a sept vivants.)

— Mon père est né dans le voisinage de VITRY, et ma mère, qui est native de cette ville, appartient à la famille des JACOBÉ.

— Mon père et ma mère, aujourd'hui plus qu'octogénaires, ont toujours habité CHALONS-SUR-MARNE; ils sont connus pour n'avoir jamais fait que le bien : dans des années malheureuses (1814 et 1815), mon père a fait abandon à l'Etat d'une somme qui (eu égard à sa fortune et au nombre de ses enfants) dépassait assurément la mesure des sacrifices qu'il pouvait faire. C'est là un acte de vrai patriotisme que je tiens à rapporter, et on va comprendre pourquoi. Dans toute sa vie, cet excellent père n'a jamais eu qu'un sentiment politique, quand tant de fois tout a changé autour de lui. Aux yeux de certains égoïstes toujours disposés à encenser tous les pouvoirs nouveaux, ceci pourra n'être pas un mérite, mais il est d'autres esprits, et heureusement de nos jours, c'est le plus grand nombre qui savent qu'il y a DEVOUEMENT, LOYAUTE et COURAGE à n'avoir jamais varié dans son sentiment aux temps les plus difficiles. Quoique je n'aie jamais partagé des opinions vieillies, puisqu'elles datent d'un autre siècle que le mien, j'ai toujours su admirer et j'admirerai toujours la force d'âme et de caractère à rester fidèle à ses convictions. Avec une manière de voir différente dans la forme, mais au fond la même, car c'est le bien public que nous voulons l'un comme l'autre, jugez du fils par le père dont toute la vie fut irréprochable. Ces vieux patriarches voient aujourd'hui grandir leur troisième génération, puissent-ils voir leur quatrième!!!

Ces détails de famille sont assez généralement connus, mais j'ai cru nécessaire de les écrire. Electeurs, pour prémunir ceux de vous qui ne les connaîtraient pas, contre les suggestions de certains lâches qui pourraient essayer de me faire passer pour un homme capable de servir un parti autre que celui de la chose publique, alors que ces mêmes fourbes savent fort bien qu'au plus florissant du règne déchu, il a été dit et inséré dans plusieurs journaux que l'on me refusait la main de mademoiselle X... (actuellement ma femme), A CAUSE *de mes opinions politiques*. Il serait vraiment trop fâcheux d'être toujours placé entre le marteau et l'enclume!!!

— Resté seul de garçon, et le plus jeune de dix enfants, j'étudiai à l'âge de 7 ans (de 1812 à 1817) à VITRY; j'eus pour camarades d'enfance les fils des meilleures familles de Vitry et des environs.

— En 1813, une de mes sœurs fut mariée à M. Delacroix, natif de Mairy-sur-

Marne, premier élève de M. Duquenel de Reims; docteur en médecine et en chirurgie, son talent et sa science sont connus dans tout le département.

— En 1816, une autre de mes sœurs épousa un vieux Capitaine de l'Empire, M. Arnould, natif de Cuperly, canton de Suippes. Pour celui qui connut sa vie, il fut honnête et brave comme Bayard; il avait reçu une des trois centièmes premières croix d'honneur.

— En 1819, le seul frère que j'avais s'est allié à une famille de REIMS.

— Fils de commerçant, en 1825 je voulus essayer de la fabrique, et, *comme simple Ouvrier*, je travaillai à Reims. La débâcle dans les affaires en 1826 me fit renoncer au commerce.

— Depuis lors, je n'ai plus eu pour but que l'étude du droit et l'administration.

Successivement clerc de Notaire et d'Avoué,

Secrétaire-adjoint de la mairie de CHALONS-SUR-MARNE,

Greffier de justice de paix du canton d'ECURY-SUR-COOLE,

Licencié et docteur en droit, j'ai conquis tous mes degrés par un travail soutenu et à l'âge de près de trente ans, et dans le seul but d'arriver à quelque chose, sous un gouvernement qui avait proclamé d'abord la maxime AU PLUS DIGNE, j'ai sacrifié la plus grande partie de mon patrimoine en frais d'instruction.

Présenté comme juge de paix à SOMPUIS.

Présenté comme juge suppléant au tribunal de CHALONS-SUR-MARNE.

Présenté comme juge de paix à CHALONS-SUR-MARNE.

On sait pourquoi je ne fus pas nommé.

Juge de paix pendant deux ans à VILLE-SUR-TOURBE.

Chacun sait quelles circonstances m'ont porté à donner ma démission. Avant, pendant et depuis, j'ai su mériter l'affection toute paternelle de M. Pérignon, député de l'arrondissement de SAINTE-MENEHOULD, et ma reconnaissance pour cet homme si éminemment libéral me fait un devoir de vous prier, Electeurs, de penser à placer dans votre bulletin son nom avant le mien, et après celui de M. Pérignon, et avant le mien encore, celui de M. Garinet, *dont le cœur vous est connu.*

— Je vais maintenant au devant d'une objection qui pourrait être faite, non pas à moi, car j'en ferais bonne justice, mais à vous-mêmes, Electeurs afin de faire tomber ma candidature. — On vous dira peut-être il n'a pas de fortune ! ! ! eh ! qu'importe la fortune aujourd'hui ! Ce qu'il y a précisément de beau dans le système électoral actuel, c'est qu'il a principalement pour but d'appeler à participer à la marche des affaires publiques tous les citoyens sans aucune acception ni exception, *vox Populi, vox Dei.* Et qui, d'ailleurs, a compté avec moi ? Modeste dans mes goûts, je suis riche de tout ce que je ne désire pas. Durant la session, l'Etat me fournit une indemnité proportionnée aux soins que je consacre aux affaires ; hors le temps de la session comme auparavant je Consulte ; je vis du produit de mon travail et de mon intelligence; je prépare la jeunesse à

ses examens et à ses thèses de droit; je suis enfin avocat, voué par nature encore plus que par état au soulagement de mes semblables : je connais bien des plaies auxquelles il faut porter un adoucissement!!!

Cet exposé, succinct comparativement à tout ce que j'aurais à vous dire, vous met à même de discuter ma vie publique et privée; j'ai pensé qu'il pouvait puissamment servir à établir mes droits, à déterminer vos devoirs; il pourra, je n'en doute pas, être critiqué par plusieurs personnes. *A quoi bon nous dire tout cela???* je ne l'eusse pas fait, ces mêmes personnes eussent eu à vous dire *qui le connaît*? et tout en ne me connaissant pas, elles eussent ajouté : *C'est ceci... c'est cela...* Il serait à désirer que chaque candidat (dont le nom vient de *candidatus*, à cause de la robe blanche que les aspirants portaient, *afin d'être plus aisément reconnus*); il serait, dis-je, à désirer que chaque candidat établît ainsi le journal de sa vie entière, on verrait mieux s'il réunit toutes les conditions d'AGE, d'EXPERIENCE et d'INSTRUCTION.

CONCITOYENS, j'ai tenu à vous prouver par combien de côtés je suis attaché de cœur et d'intérêts au département de la Marne; j'ai toutes mes familles de parenté ou d'alliance au milieu et à l'entour de vous, et dans chaque arrondissement, ces familles ont des amis. Il faut neuf députés pour la Marne; je ne vous demande que la neuvième part dans votre souvenir.

Maintenant que vous me reconnaissez, préférez-moi un plus digne, c'est-à-dire, un plus intelligent, un plus zélé, un plus probe, un plus dévoué de corps et d'âme aux intérêts de mon pays et un plus capable de les comprendre, de les servir et de les défendre.

Loyauté et Franchise, Paix et Unité, Confiance dans le présent et dans l'avenir, Dévouement et Patriotisme.

OBRIOT, avocat,

Ancien juge de paix de Ville-sur-Tourbe,
et Docteur en Droit,

Boulevart Saint-Denis, n. 1, à Paris.

Paris, 12 mars 1848.

3596 Imprimerie MAULDE et RENOU, rue Bailleul, 9-11

ORGANISATION DU TRAVAIL.

DISCOURS
DU
CITOYEN BROSSET

Prononcé à la salle Montesquieu

DANS LA SÉANCE D'APPEL

A L'ASSOCIATION FRATERNELLE DU BIEN-ETRE

Le Dimanche, 12 mars 1848.

Citoyens,

La liberté vient d'être reconquise; du sein des barricades surgit la souveraineté du peuple. La république est proclamée grâce à vos généreux efforts! Le sang du peuple a coulé, mais cette fois il fécondera le sol de la patrie. Les cadavres de nos frères ne serviront plus de marchepied ni à l'ambition ni à l'intrigue.

Les hommes généreux qui sont à notre tête sont tous dévoués par leurs sympathies à la sainte cause du peuple; mais il ne faut pas perdre de vue que leurs fonctions ne sont que provisoires; leurs actes, par conséquent, doivent être considérés comme étant le programme des institutions qu'ils veulent nous donner, mais sur lesquelles l'Assemblée Nationale sera appelée à statuer par des lois. Or l'Assemblée Nationale, par suite de son chiffre de 900 représentants, pourrait peut-être ne pas avoir pour l'amélioration du sort des travailleurs les mêmes vues d'ensemble que le gouvernement provisoire, qui a pour principes et base fondamentale de toutes institutions l'amélioration constante et progressive du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, par l'organisation et l'association du travail: application la plus large des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, qui constituent la charte de la souveraineté du peuple.

L'union fait la force! cette devise de la république de nos pères doit être gravée dans nos cœurs et devenir le mobile de toutes nos actions. Groupons-nous donc autour de ces citoyens qui eussent payé de leur tête leur dévouement à notre cause si la tyrannie, en dernier vaincue, eût ressaisi de sa main sanglante le glaive de la vengeance, afin de les affermir par notre concours unanime, et de pouvoir, au besoin, proclamer de notre voix immense ce qu'il nous faut, ce que nous avons le droit de demander.

Le gouvernement provisoire a décrété que le palais des royautés déchues serait désormais l'asile des invalides du travail; c'est justice! La nation tient compte à ses fils du sang versé pour la défendre et s'occupe de leur sort avec sollicitude; car le laboureur qui féconde le sol, le maçon, le charpentier, qui bravent la mort en bâtissant nos abris, en élevant des panthéons aux grands hommes et des temples à Dieu, en un mot tous les

travailleurs qui par leur industrie enrichissent la patrie, ont autant de droits à sa reconnaissance que le soldat traînant à sa suite le deuil et la ruine.

Au chantier comme au champ de bataille, c'est toujours l'enfant du peuple qui sait se dévouer et mourir. Témoin ce maçon qui, arrêté dans sa chute par un faible appui, voit sa perte inévitable, crie à ses camarades d'en bas : *gare là-dessous !* et s'élance dans l'abîme ; puis, brisé, gisant sur le sol sans proférer aucune plainte, dit à ses amis qui s'empressent autour de lui : « Vous étiez là « plusieurs pères de famille que ma chute « eût blessés. » Et leur jetant un regard d'adieu, son âme s'échappe au milieu d'un sourire, dernière expression de son cœur satisfait. Quel champ de bataille a jamais vu plus d'héroïsme? Eh bien, cet homme, aux mânes duquel des honneurs civiques eussent dû être rendus, je ne puis vous dire son nom!!! Heureux que la mort l'ait frappé ; car, en l'absence de toutes prévisions sociales, la perte d'un membre ne lui eût valu, à titre de faveur encore! que l'autorisation d'aller, ainsi mutilé, chanter par les rues, afin d'implorer une aumône due à la pitié publique!!!

Voilà donc le sort de l'ouvrier! qu'un accident, une infirmité ou la vieillesse, lui enlève la faculté de gagner aux patrons le double de la journée qu'il reçoit, il verra les chantiers, les ateliers se fermer devant lui ; et, abandonné à la misère, il ne lui restera d'autre alternative que la mendicité ou le suicide.

Je viens donc vous proposer d'entrer dans la voie progressive que nous ouvre le gouvernement en vous appelant à fonder l'association Fraternelle du Bien-être, dont le double but est de venir en aide à la vieillesse et de nous procurer, par un travail continu, un salaire en harmonie avec nos besoins.

En attendant que l'hôtel des Invalides du travail soit en état de les recevoir, il est de notre devoir de satisfaire aux besoins de la vieillesse : pour y parvenir, il faut que chaque travailleur valide se charge de la nourriture d'une personne âgée, un seul jour par semaine. En arrachant ainsi la vieillesse à l'isolement de son réduit et aux tortures de la faim, vous lui constituerez une famille dont chaque membre l'invite chaque jour à sa table, à son foyer ; et certes votre récompense sera douce en voyant la bonne vieille, pour payer sa bienvenue, charmer les loisirs de vos enfants en se rappelant les contes de ses veillées et les refrains de sa jeunesse; puis le vieillard, par vos soins rajeuni, tromper les heures de vos travaux par le récit de ses pérégrinations, de ses voyages dans les principales villes de nos provinces, sous les auspices fraternels du compagnonage ; ou bien encore ses campagnes, si c'est un débris de ces glorieux bataillons qui ont fait de la France la mère-patrie des nations et fondé la fraternité des peuples en faisant de chaque citoyen du monde un Français. Grâce à nos vieux guerriers, le Cosaque, sous le knout, comprime les battements de son cœur, et laisse échapper du sanctuaire de ses rêves, au milieu d'un sourire d'espérance, ce mot consolateur, France ! pour lui synonyme d'avenir et de liberté! Après tout, la vieillesse se contente de peu, habituée qu'elle est aux privations, et ne fût-il en notre pouvoir de ne lui donner qu'une soupe le matin, des légumes au milieu du jour, et du fromage le soir ; cette pitance, bien minime sans doute, serait encore supérieure à celle que l'immense majorité de nos vieillards se procurent, et plus d'une mère de famille ayant un enfant au sein se trouverait heureuse de la posséder quotidiennement. Je suis bien persuadé que nos braves compagnons et nos aimables ménagères, pour fêter leur hôte et réchauffer son sang glacé par l'âge, s'efforceront, ce jour-là, de faire un extra, non pas en mettant la poule au pot, mais en mettant au moins le pot au feu.

Maintenant il me reste à vous exposer les moyens à employer pour améliorer notre sort par un travail continu et un salaire équitable. Je ne vais pas faire ici appel à votre dévouement ; au contraire, je viens solliciter l'égoïsme, qui n'est en réalité que la prévision instinctive de l'individualité légitimée par l'absence de toutes prévisions sociales. L'intérêt personnel, basé sur la mutualité et

la réciprocité, tel est le mobile qui vous amènera à fonder l'Association Fraternelle du Bien-être, demandant à chacun très peu pour lui donner beaucoup.

Dans l'état actuel de la société, les fabricants, sous le joug de la concurrence, ont successivement abaissé le salaire de l'ouvrier; ils n'ont pas envisagé qu'en réduisant la classe laborieuse à la misère, ils se privaient de la partie la plus active et la plus nombreuse de leurs clients; frappés eux-mêmes dans leur prospérité par l'absence d'affaires, ils en sont réduits aux expédients de la mauvaise foi. Je vais vous démontrer l'absurdité du prétendu bon marché auquel nous condamne la concurrence des maîtres. Je prends pour exemple la main-d'œuvre d'une chemise payée par le confectionneur 75 centimes. Que peut faire une femme avec ce misérable salaire? Si la nature l'a douée de quelque beauté, elle se prostitue; mais si elle est laide ou vertueuse, que devient-elle? Je vais vous le dire : de vingt-cinq à trente ans, vous la retrouvez étendue sur une table d'amphithéâtre d'hôpital, près de celle qui eut ses charmes pour ressources; puis la science, le scalpel à la main, vous dit froidement : Soixante-quinze femmes sur cent meurent de la phthisie pulmonaire par suite de débauche prématurée et d'insuffisance alimentaire. Voilà pour la concurrence. Maintenant, que le salaire de cette femme soit porté à deux francs, elle pourra satisfaire à ses besoins, rester pure, devenir la compagne de l'un de nous, connaître les joies d'épouse et de mère; il est vrai que les chemises coûteront 1 fr. 25 c. de plus; mais, sur deux que nous sommes susceptibles d'user dans le cours de l'année, il en résultera que son bonheur aura coûté à chacun 5 centimes de plus par semaine.

Tels seraient les bienfaits de l'association substituée à la concurrence. Pour y parvenir, il faut, sous le titre d'Association Fraternelle du Bien-être, fonder des ateliers dans toutes les professions les plus usuelles, telles que blanchisseuses, lingères, couturières, modistes, cordonniers, tailleurs, chapeliers, bonnetiers, etc, sous la direction de chefs dont la capacité et la moralité seront les garanties d'une bonne gestion, et que chaque industrie se fasse travailler mutuellement et réciproquement; les frais d'établissement seront moins coûteux par la centralisation des produits dans des dépôts spéciaux, et comme jusqu'ici le bénéfice du maître a été prélevé sur la main-d'œuvre, il en résultera pour l'ouvrier un salaire plus équitable sans augmentation du prix des produits.

Je vais en donner la preuve. Une paire de bottines se vend 9 francs; il y entre 3 fr. 25 cent. de marchandise, et la main-d'œuvre est de 2 fr. 75 c., ci : 6 fr.; reste donc 3 francs pour le bénéfice du maître, ses frais d'établissement et ses éventualités. Avec l'association, 1 franc suffit pour les frais d'exploitation, reste donc 2 francs à répartir sur la main-d'œuvre, ce qui permet de donner 2 francs à l'ouvrière au lieu de 1 fr., et 2 fr. 75 cent. à l'ouvrier au lieu de 1 fr. 75 c.

Mais il est encore un autre avantage du système que je vous propose. Lorsque, à la suite du renouvellement des saisons, un grand nombre de besoins sont satisfaits, il survient un ralentissement dans les commandes, et alors les maîtres jettent sur le pavé les ouvriers qui leur sont inutiles; avec l'organisation du travail, la répartition des travaux à exécuter étant faite sur chaque travailleur, chacun pourra, vu le haut prix du salaire, satisfaire aux besoins de la vie, en travaillant une demi-journée ou deux tiers.

Je n'insisterai pas davantage pour vous prouver les avantages de l'association sur la concurrence : C'est à vous de choisir. Avec la concurrence vous verrez toujours des travailleurs mendier; or la mendicité, c'est une tache à la dignité de l'homme! il faudra donc, comme sous la tyrannie, que la vieillesse, traînée sur les bancs de la police correctionnelle, courbe sa tête blanchie sous le joug d'un arrêt; que, pour comble de misère et d'ignominie, elle remercie ses juges avec reconnaissance pour la part que leur arrêt lui donne au banquet social en lui assurant le pain amer de la prison. Honte et malheur sur vous, si vous abandonnez ainsi vos vieux pères et vos

vieilles mères; d'avance courbez la tête, car pour châtiment, le même supplice vous attend!

Sans l'organisation du travail, chaque jour le suicide terminera la trop lente agonie d'une famille dont le père aura vendu jusqu'à son grabat pour donner du pain à ses enfants, et la mère brûlé la paille qui leur servait de couche pour réchauffer leurs membres; honte et malheur sur vous si vous laissez ainsi périr vos frères quand vous n'avez qu'à leur tendre la main et à leur dire : Lazare, vivez!

Oui, malheur sur vous! car vos fronts couronnés par l'auréole de la victoire se courberont rougis par la honte, si vous ne vous donnez fraternellement la main; car il n'y a pas de misère que vous ne soyez destinés à subir, pas de nécessités devant lesquelles vous ne soyez appelés à fléchir! le temps approche où la concurrence ne vous laissera de ressource contre la faim que de risquer le bagne ou de trafiquer de l'honneur de vos femmes et de vos filles. Avec la concurrence, la fille du peuple, à la vue d'un père, d'une mère, succombant sous le poids du travail et des ans, se débattant elle-même sous le joug de la nécessité, est précipitée dans le torrent du vice, dont les tourbillons fangeux l'inondent jusqu'à ce qu'ils la jettent dans un hôpital, grève hérissée d'épines, où elle expire au printemps de la vie en maudissant un monde où, à la vue de tant de victimes, de prétendus honnêtes gens osent proclamer *qu'il en faut.*

Qu'il en faut! entendez-vous, frères, tout ce que comporte de misère physique et morale cette sentence d'abâtardissement sociale? *Il faut* que nos filles, nos sœurs, celles qui devraient être les femmes et les mères du peuple, aillent par les carrefours traîner leurs charmes flétris, souillés de débauche, en échange du pain de la prostitution! C'est dans l'orgie que nous sommes condamnés à connaître l'amour, le pur amour, qu'il nous est interdit de goûter dans les bras d'une pudique épouse, car pour qu'il nous fût permis de créer une famille, il faudrait nous payer trop cher les richesses que nous produisons!

En vain la jeune fille, la femme jeune encore, oppose aux coups redoublés de la faim son misérable gain de chaque jour, soutenue qu'elle est par l'espérance qu'un de nous viendra lui prêter appui; force lui est de succomber, car chacun de nous se suffisant à peine, croit déjà, à la seule idée du mariage, entendre les soupirs étouffés de la compagne de son sort attestant ses regrets, et les cris d'enfants pâles et souffreteux qui demandent un morceau de pain, souvent non encore gagné!

Eh bien! cette vie vous va-t-elle? Non! Vous en avez fait justice! La tyrannie, en courbant vos fronts sous le poids des déceptions, vous conviait au sommeil de l'indifférence; mais il vous souvint que trois jours durant le soleil de la liberté avait brûlé votre face de peuple! Vous avez recommencé votre œuvre, œuvre immense! mais dont les résultats sont plus immenses encore. En renversant le despotisme, vous avez détruit jusqu'au dernier vestige de l'esclavage par l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; vous n'avez pas seulement conquis la liberté, mais votre affranchissement définitif, par l'organisation du travail et l'association.

Que l'Association Fraternelle du Bien-être soit la phalange sacrée à la tête de laquelle notre gouvernement progressif marchera pacifiquement à la conquête du bonheur de l'humanité.

BROSSET, ouvrier cordonnier,
Rue de l'Orillon, 10 *ter*.

Nota. Les citoyens qui voudraient propager cette œuvre sont invités à déposer leur offrande chez le citoyen Brosset.

Paris. — Imp. Claye et Taillefer, rue Saint-Benoît, 7.

ÉLECTIONS DE L'ORNE.

Mortagne, 12 mars 1848.

Chers Citoyens et Camarades,

Pour satisfaire au vœu de quelques amis, ainsi qu'à un besoin personnel j'ai dû négliger un instant mes laborieux travaux pour aller à Paris serrer la main de ce noble et généreux peuple, qui vient si vaillamment de nous retirer du précipice où nous allions être incessamment tous engloutis.

Je ne vous parlerai pas des grands événements de février ; c'est un fait désormais accompli, qui a fait l'admiration de la France et peut-être de l'Europe entière ; je ne vous entretiendrai que du présent et de l'avenir.

Un mot sur les huit jours que je viens de passer à Paris : dans les salons, dans les clubs, sur les places publiques, dans les rues, souvent au milieu de groupes, sinon menaçants, du moins toujours animés, partout j'ai remarqué un ordre parfait et la plus grande confiance dans l'avenir. Ce peuple, si farouche dans l'oppression, se fait à lui-même la police ; il y a dans sa conduite et son maintien un désintéressement qui le rend sublime et exemplaire.

Comme en 1830, époque à laquelle il confia sa victoire à des mains parjures, ce grand peuple a été brave, digne et généreux ; mais il s'est surpassé en résolution ; ce pouvoir qu'il a reconquis, toujours au prix de son sang, il l'a gardé pour ne le remettre, cette fois, qu'en des mains sûres, n'ayant qu'un vœu, le bonheur de la France.

Gloire donc à de tels sentiments, gloire à ces hommes de génie qui ont bien voulu s'en charger au péril de leur vie ; honneur à leur dévouement désintéressé ; hommage à leur vertu.

A nous donc, chers Citoyens, de répondre à tant de courage et de bienfaits, par le maintien de l'ordre, le respect aux hommes et aux biens, ainsi que par la ferme résolution d'user de tous nos moyens pour arriver à l'amélioration des masses, tant par l'économie politique que par la diminution des charges qui pèsent sur elles et les écrasent.

Pardon et oubli complet aux misérables qui, depuis trop longtemps, n'ont fait usage du pouvoir que pour nous persécuter et nous anéantir. Que notre mépris soit notre seule vengeance, et sachons ne plus nous occuper que de la chose publique, de la grandeur de notre belle patrie, pour en recueillir les fruits au temps de la maturité.

A vous en particulier, nobles habitants des campagnes, qui savez si bien faire fleurir les champs ; sachez aussi faire fleurir la liberté. Que le mot de *république*

que quelques insensés vous représentent comme un signe de terreur ne vous effraie pas, qu'au contraire il vous rassure, puisqu'en réalité il ne renferme que cette noble devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

A nous tous, enfin, de veiller à ce qu'il ne sorte de l'urne électorale que des noms bien connus par leurs principes patriotiques, purs d'arrière-pensée et d'ambition, incapables de trahir leur mandat, dignes de faire une loi pour tous, une constitution qui soit toujours respectée et inébranlable. De tels choix seront bénis par la France et nos représentants sortiront de l'Assemblée nationale aux cris de VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Salut,

GAUTIER-DUFAY,

Cultivateur, fermier.

Mortagne. — Imp. de Glaçon.

CANDIDATURE

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CITOYENS,

Des Électeurs du 7e Arrondissement vous présentent comme candidat à l'Assemblée nationale le citoyen MARTELET, Maire-Adjoint du 7e Arrondissement.

Petit-fils d'un vieux soldat de la République, fils d'un ouvrier modeleur en porcelaine, que Béranger honorait de son amitié, notre Candidat, comme il nous l'a dit, a reçu le baptême républicain.

Le citoyen MARTELET, élève de l'Ecole gratuite des Arts-et-Métiers, en est sorti pour entrer à l'Ecole Polytechnique ; ex-officier d'artillerie, il est aujourd'hui professeur à l'Ecole centrale des Arts-et-Manufactures, et adjoint, depuis le 25 février, à la 7e Mairie de Paris.

Le citoyen MARTELET, connu par l'énergie de son caractère, par ses habitudes simples, laborieuses et modestes, par ses sentiments nobles et généreux, est un véritable démocrate en pratique comme en théorie : sa vie, que nous connaissons tous, est là pour l'attester.

Après avoir combattu en Juillet, voyant nos espérances trompées, MARTELET s'est mis à l'œuvre de l'émancipation morale et intellectuelle du peuple, afin de préparer de longue main et d'assurer un jour son émancipation politique et sociale.

Pendant dix-huit ans, il n'a cessé de s'occuper activement de l'enseignement gratuit des ouvriers comme professeur-fondateur des Cours de l'association polytechnique.

Qu'il nous soit permis à nous qui avons assisté à ses leçons, de reproduire un passage emprunté au Cours qu'il publiait pour nous l'hiver dernier, et qui nous paraît peindre l'homme tout entier.

« *Attachons-nous*, disait-il, *à cultiver notre intelligence, à perfectionner notre* « *être moral; débarrassons-nous des préjugés qui faussent notre esprit, qui corrom-* « *pent notre cœur; n'épousons pas aveuglément les idées et les traditions que l'igno-* « *rance nous transmet ou que les passions mauvaises propagent autour de nous, en* « *un mot, messieurs et chers concitoyens, éclairons-nous*, sachons MÉRITER et CON- « QUÉRIR les nobles destinées que la Providence nous réserve dans l'avenir, et « dont l'espoir fait la force de tout peuple vraiment digne d'être libre. »

Ce vœu du patriote ardent et convaincu est aujourd'hui réalisé.

Nous sommes assurés que l'homme intelligent et dévoué qui a poursuivi constamment, dans cette mission de frère, l'œuvre de l'amélioration morale et physique des travailleurs, saura, même au péril de sa vie, s'efforcer d'établir sur une base impérissable la République française une et indivisible, et consacrer, par ses actes comme par ses paroles, sa foi et son amour dans la région du vrai républicain, résumée par notre sainte devise : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Citoyens, unissons-nous pour faire triompher la cause humanitaire et républicaine, donnons nos voix à l'enfant du peuple, et nous serons assurés d'être dignement représentés.

Aux hommes de conviction, aux hommes vertueux et indépendants qui n'ont rien demandé dans le passé et ne demanderont rien dans l'avenir, aux véritables travailleurs désintéressés, à ces hommes-là, donnons nos suffrages, et le salut de la République est assuré !

Au nom d'un grand nombre de nos concitoyens :

SAVARD, HERIEZ, COLLIET, TUBEUF,
Membres du Club des publicistes.

Le citoyen MARTELET a été entendu et admis à l'unanimité comme candidat dans les Clubs ci-dessous désignés.

Club démocratique du Cloître Saint-Merri.
Club patriotique du 7e arrondissement, section des Blancs-Manteaux.
Club de l'Homme-Armé.
Club du Bien-Public.
Club républicain de la Fraternité.
Club du 2 mars, à la Sorbonne.
Club de l'Atelier

Paris. — Imp. de Wittersheim, rue Montmorency, 8.

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Chers concitoyens,

Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons imposeront sans doute à vos représentants des devoirs difficiles. Je me croirais indigne de la confiance que le département de l'Aube m'a témoignée depuis onze années, si, en présence de ces difficultés, je renonçais volontairement à la vie politique.

Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que je vous fasse l'histoire de mon passé qui se résume, d'ailleurs, en peu de mots. Destitué en 1831 d'une fonction honorable et lucrative pour n'avoir pas consenti à effacer ma signature de la liste des membres de l'association nationale, j'ai combattu constamment, depuis cette époque, un gouvernement dont les actes blessaient la dignité du pays et pervertissaient sa moralité. Pendant ma carrière politique, je n'ai pas cessé un seul jour de voter avec l'opposition. Je n'ai pas manqué une seule occasion de proclamer le principe de la souveraineté nationale. J'ai fait, comme protestation et comme avertissement, tout ce qu'il m'était permis de faire. C'est peu sans doute, mais plusieurs de mes professions de foi et quelques-uns des discours que j'ai prononcés à la tribune de la chambre des députés, prouvent que, depuis longtemps, j'avais porté mon attention sur les questions économiques et sociales qui excitent aujourd'hui de si vives préoccupations; aussi n'ai-je aucun effort à faire pour me mettre au niveau des événements; il me suffit de rester fidèle à moi-même.

Les habitudes de ma vie entière témoignent de mon amour de l'ordre, de mon respect pour la propriété, pour la sécurité des personnes, pour les droits des citoyens. Je n'insisterais pas sur ce point, s'il n'était nécessaire de ne laisser entre nous aucune équivoque. Toutes les monarchies qui se sont succédé en France depuis cinquante ans, nous ont toutes promis l'ordre et la sécurité. Aucune n'a tenu parole, car toutes ont abouti à une révolution. Nous devons profiter de cette expérience et renoncer définitivement à la forme monarchique dont le retour ne pourrait avoir lieu qu'au travers des plus tristes calamités. Une autre expérience encore a été faite : depuis longtemps on nous donne des libertés restreintes, limitées, entourées de précautions. On était principalement effrayé de l'abus, et pour prévenir l'abus, on entravait l'usage. Ce système préventif n'a pas réussi. Ayons alors le courage d'aborder de front toutes les libertés et de les donner pleines et entières : liberté de parler, liberté d'écrire, liberté de s'associer, liberté de conscience, liberté d'enseignement. On ne peut en refuser aucune, car la République est la consécration de tous les droits et de toutes les libertés, dont la seule limitation est l'obligation pour chaque citoyen d'exercer son droit et d'user de sa liberté sans porter aucune atteinte au droit et à la liberté d'autrui. Mais pour vouloir la République, pour l'affermir, pour l'organiser, il faut être Républicain sincère et sans aucune arrière-pensée. Je ne distingue pas ici entre les républicains de la veille et ceux du lendemain; sous le régime de l'égalité, on ne peut reconnaître à personne le droit de se créer une position privilégiée; mais je demande que le soin de constituer la République ne soit donné qu'à des citoyens qui la veu-

lent sérieusement, sans regret pour le passé, sans espérance coupable pour l'avenir, mais aussi sans esprit de réaction, sans appel à la violence, avec les garanties qui doivent assurer à tous les citoyens l'exercice régulier de leurs droits.

Telles sont, messieurs, les règles qui doivent diriger vos choix, telles sont celles qui dirigent ma conduite. Je me présente donc à vos suffrages avec la confiance d'un bon citoyen qui n'a jamais manqué à aucun de ses engagements et qui, dans plus d'une occasion, a manifesté son profond dévouement aux intérêts du peuple.

Sur ce mot de *peuple*, je vous dois encore une explication qui ressort également de l'expérience du passé. La société, jusqu'à ce jour, a été fondée sur des distinctions de classes qui se plaçaient en dehors du peuple ou à la tête du peuple. Ces distinctions, établies par la loi ou par les mœurs, n'existent plus. Le peuple, c'est la nation entière soumise à l'*égalité* et *à la fraternité* qui ne sont pas de vains mots écrits, comme une lettre morte, au frontispice de nos monuments, qui ne sont pas non plus une simple prescription morale sans action sur la vie politique. Ces deux mots, égalité et fraternité, sont le principe et le but de la société nouvelle proclamée par la République. Ils doivent être la règle de conduite de tous les citoyens, le mobile du gouvernement, l'impulsion du législateur, la base de notre ordre social. Nous devons tous concourir à cette œuvre longue et laborieuse qui consistera à faire pénétrer dans notre législation et dans nos mœurs une égalité vraie, une fraternité sincère. Voilà le terme auquel nous devons nous efforcer d'atteindre si nous voulons clore la révolution. J'ai la conviction très profonde que la fraude, que la mauvaise volonté, que l'hésitation même dans l'application des devoirs que nous imposent l'égalité et la fraternité, seraient une source de malheurs publics.

Craignons d'imiter les fautes de l'ancien gouvernement, qui s'est perdu par les efforts qu'il n'a pas cessé de faire pour escamoter ou fausser les principes auxquels il devait l'existence, et restons pénétrés de cette pensée, qu'il n'y a de sécurité que dans la franche observation et dans le développement constant des principes sur lesquels est assis le gouvernement nouveau.

STOURM, *ancien député.*

Voir le journal *la Paix*, mars 1848.

PROCLAMATION.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire, convaincu que l'amélioration des mœurs doit marcher avec celle des institutions;

Convaincu enfin que les hommes les plus capables de bien remplir les places sont ceux qui ne les demandent pas;

A l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'il ne sera donné aucune suite aux demandes d'emplois.

Nîmes, mars 1848.

TEULON.

COMITÉ CENTRAL

D'élections républicaines pour le département de Maine-et-Loire

AUX COMITÉS RÉPUBLICAINS DU DÉPARTEMENT.

Messieurs,

Nous vous remercions de la fraternelle adhésion que vous donnez à notre manifeste, et du concours que vous nous offrez pour arriver à de bonnes et franches élections républicaines.

Notre comité se propose, avant tout, d'éclairer l'esprit public. Pour le nouveau monde dans lequel nous entrons, que d'abord la lumière se fasse ! Aussi, nous n'avons encore arrêté aucune candidature. Nous vous engageons à faire de même, et à procéder avec lenteur et maturité à des désignations d'une si grande importance. Evitons les engagements personnels, les entraînements d'amitié et la considération étroite d'intérêts de localité, il s'agit du bien de la société tout entière: Ce ne sont donc pas des noms et des personnes, mais des idées et des principes qu'il faut maintenant présenter aux électeurs, et leur faire accepter de conviction. autant par intérêt que par dévoûment. Ils reconnaîtront mieux ensuite, parmi les hommes qui solliciteront leurs suffrages, ceux qui peuvent le plus solidement assurer le triomphe de ces idées et de ces principes.

Et d'abord il faut s'attacher à persuader à tous, que si nous avons un gouvernement provisoire de la République, il ne peut y avoir, pour tous les vrais amis de leur pays, de république provisoire. C'est ici le cas de proclamer bien haut la raison suprême qui domine la situation : que le salut du peuple soit la suprême loi, à nos yeux, la république, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, était de droit; elle est aujourd'hui de fait. Elle seule, désormais, peut garantir la liberté, l'ordre et la paix. Nous l'avons, nous la garderons. Sur ce terrain, point de transaction, point de sous-entendu, point de réserve. Arrière toute pensée qui prétendrait que c'est à l'Assemblée nationale à décider la question. Elle est tranchée, définitivement tranchée par la voix une, forte, irrésistible de la nation, spontanément ralliée autour du drapeau de la République. Plus de retour possible, plus de dynastie, plus de pouvoir héréditaire ou à vie; le gouvernement de la nation par elle-même, sans autre magistrature suprême que celle que confère temporairement une libre élection, avec la responsabilité partout et à tous les degrés. Quant à la forme à donner à notre République, c'est une question tout entière réservée à l'Assemblée nationale.

Ceci bien établi, il sera facile de faire comprendre que pour arriver à de bons

choix, pour avoir vraiment des représentants du peuple, il faut prendre des hommes qui ne puissent pas même être soupçonnés, d'une arrière-pensée anti-républicaine. Nous ne refusons aucun concours, mais nous ne consentirons à aucune transaction qui compromettrait nos idées, et nous vous engageons à vous tenir, comme nous, à cet égard, sur le pied d'une extrême réserve.

Il n'importe pas moins de bien persuader aux électeurs, qu'en passant de la monarchie à la république il ne s'agit pas seulement *de changer le nom, mais la chose.* Derrière la question politique, se dresse, bien autrement grande, *la question sociale.* Elle est immense ; mais malheur à ceux qui croiraient qu'il est possible de l'éluder ! Il faut savoir, il faut surtout vouloir l'aborder, avec une sage mesure, sans doute, mais aussi avec une ferme résolution. Elle doit se mouvoir entre deux écueils également à redouter et à éviter. La précipitation impatiente des esprits novateurs d'une part et de l'autre (c'est même là, suivant nous, le plus grand danger) l'inertie ou l'imprudente résistance des esprits conservateurs. Pour ces derniers, en effet, les questions que notre révolution a descendues sur le terrain de la discussion des voies et moyens, s'étaient jusqu'alors agitées bien au-dessus de leurs têtes, dans des régions qu'ils traitaient hier de fabuleuses et de chimériques. En comprendraient-ils bien aujourd'hui la réalité ? Cependant, à moins d'être aveugle, on ne peut nier qu'en fait de réformes sociales, il y a, comme on disait naguère pour la réforme politique ; oui, il y a quelque chose à faire, et nous ajoutons quelque chose, *beaucoup même, doit être fait par l'Assemblée nationale*, ou bien elle périra à la peine, mais nous avons, à cet égard, pleine confiance dans l'avenir, si nous ne nous manquons pas à nous-mêmes. On peut dire aujourd'hui que tout problème que s'est sérieusement posé l'intelligence humaine sera infailliblement résolu, mais il faut pour cela que tous les esprits appelés à le résoudre s'en soient préoccupés, et qu'un représentant du peuple n'arrive pas à l'Assemblée nationale avant même d'en avoir compris l'énoncé.

Attachons-nous donc encore à faire bien comprendre que la *Fraternité* ne doit pas être *un vain mot* inscrit sur notre drapeau comme celui de charte-vérité sur le programme de l'Hôtel-de-Ville. Il faut que le dogme de la fraternité ne soit pas en nous une foi morte, mais se traduise au dehors en actes et en œuvre. Persuadons-nous donc bien et persuadons aux autres, qu'avant tout, il s'agira pour l'Assemblée constituante de jeter les bases d'*institutions fraternelles; d'organiser le travail* et de vivifier, par l'esprit nouveau, le principe de l'*association* et *de la solidarité* entre tous les enfants de la commune patrie. *Nous n'avons été jusqu'ici associés et solidaires que pour la misère et la souffrance, nous le serons désormais aussi pour la jouissance du bien-être physique et moral.* Tout cela se fera, car ce doit être un véritable progrès social, sans porter atteinte à la propriété et à la liberté individuelles, sans lesquelles le travail, seule source de la richesse, manquerait de cette activité spontanée qui est le plus puissant ressort de la vie industrielle et commerciale.

Voilà les idées que nous croyons utile de populariser. Agissons tous dans cette direction et étendons de plus en plus notre sphère d'action. Il ne faut pas s'endormir : ce serait une illusion de croire que ces élections populaires pourront être préparées et dirigées comme les élections précédentes, par de simples influences personnelles. C'est à la toute puissance des idées qu'il faut ici recourir.

Les idées seules peuvent mouvoir et faire marcher de concert ces masses à l'instinct généreux et intelligent que notre République appelle à donner leurs suffrages. Pas de petits moyens, pas de voies détournées, tout au grand jour. Répandons des manifestes, des adresses. Causons, discutons dans nos comités et dans les réunions particulières. En un mot, faisons, par tous les moyens légitimes, *de la prédication et de la propagande au profit de nos idées*. C'est dans cet esprit que nous venons nous unir à vous avec la plus cordiale fraternité.

Signé : FARRAN,

Président de la commission du comité central d'élections républicaines pour le département de Maine-et-Loire.

AUX ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

COMPATRIOTES,

Depuis dix-huit ans je suis *républicain et pauvre*, par suite de républicanisme. Je ne vois pas, parmi vos candidats, *huit citoyens* qui puissent en dire autant, Voilà pourquoi je vous prie de me nommer représentant à l'Assemblée nationale.

Salut fraternel.

PHILIPPE-LAVERGNE (de Brives),

Ancien chef de section dans la société des Droits de l'Homme,

CITOYENS DES HAUTES-PYRÉNÉES!

Par décret du 5 mars 1848, le Gouvernement provisoire de la République, déclare éligibles *tous les Français âgés de 25 ans et non privés ou suspendus des droits civiques.* Par des proclamations chaleureuses, ce même gouvernement a fait un appel général à tous les vrais patriotes.

A cet appel, il n'est pas un cœur qui n'ait vivement palpité; il n'en est pas un qui ne soit jaloux de payer son tribut à la patrie.

Les hommes les plus paisibles, les plus modestes, les plus étrangers jusqu'à ce jours aux passions politiques, se sont émus; ils se sont senti enlever, pour ainsi dire, de la sphère ordinaire de leurs habitudes, de leurs idées, lorsqu'ils ont entendu la voix majestueuse de la France proclamant la *liberté*.

Je suis du nombre de ces hommes. Jusqu'à présent j'avais cru la République impossible, parce qu'il me semblait que nous n'étions pas encore assez purs pour être adoptés par une mère aussi vertueuse. Les événements ont donné un éclatant démenti à mon opinion.

Citoyens! quand on veut arriver à la députation, il n'est rien de plus facile que de faire une profession de foi qui résume plus ou moins fidèlement le passé, le présent, et qui promette en même temps des garanties plus ou moins durables pour l'avenir. Malheureusement il vous est démontré qu'il n'est pas aussi facile de résister aux entraînements du pouvoir.

Citoyens! assez d'autres sans moi se présenteront à vos suffrages; ils posséderont à un plus haut degré les avantages de la fortune, d'un nom plus connu, une plus vaste érudition, une élocution plus facile, mais nul n'apportera plus de franchise, de fermeté, d'indépendance et de sincérité dans l'accomplissement de son mandat. Nul ne veut plus que moi, l'ordre, la liberté, le respect des personnes et des propriétés, un gouvernement ferme, puissant, protecteur de tous les cultes, ennemi de tous les abus.

Oui, assez d'autres sans moi seront à même de pouvoir livrer à l'examen le plus rigoureux, leur présent, leur passé, qui, dans ces graves circonstances, doivent servir de thermomètre à l'élection; mais nul n'aura moins à craindre le résultat de cet examen.

En ajoutant mon nom à ceux qui vous seront offerts, je ne change rien à l'embarras du choix. Je remplis seulement un devoir. Maintenant sera-ce trop présumer de moi-même que de me considérer comme une spécialité susceptible de représenter le commerce et l'industrie? — C'est ce que m'apprendra votre vote.

Citoyens! je ne dirai pas, suivant la vieille formule, que je sollicite l'honneur de la représentation nationale; non, je dis, tout simplement, que je l'accepterai si vous m'en jugez digne.

Toute mon ambition consiste à mériter de plus en plus ma réputation d'honnête homme. Je suis indépendant et libre, dégagé de toute influence, de tout intérêt de famille. Quels que soient les événements cachés dans l'avenir, je m'estimerai heureux de consacrer au service de la patrie les jours que le ciel me réserve.

J.-P. CASTAGNÈRE,

Bagnères, le 12 mars 1848. Propriétaire, ex-président du tribunal de commerce.

Bagnères, typ. de J.-B. Dossun.

AUX ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ÉMILE BARRAULT,

Candidat à l'assemblée nationale.

Citoyens,

La classe moyenne et la monarchie constitutionnelle triomphèrent en 1830 ; le Peuple avait vaincu. Le prix de la victoire fut adjugé à la bourgeoisie qui s'enflait *en nation souveraine*, à la dynastie qui s'atténuait en *majesté citoyenne;* ces deux hypocrisies se firent la part du lion et l'exclurent de leurs bénéfices, en signant contre lui un pacte d'assurance mutuelle.

La Révolution de 1848 est l'avènement du Peuple. Le règne des fictions usurpatrices s'est à jamais évanoui.

La classe moyenne et la monarchie constitutionnelle, de 1830 à nos jours, renvoyèrent toutes les questions sociales à l'avenir, sous le nom méprisant d'utopie, et triomphèrent une seconde fois.

La révolution de 1848 est l'avènement des questions sociales. L'utopie a pris possession de la place publique, sa folie va passer raison d'état.

Enfin ce peuple, que la classe moyenne et la monarchie constitutionnelle avaient surnommé les *barbares*, se lève, et la civilisation accomplit un progrès.

Qu'est-ce en effet que la civilisation, si ce n'est la réalisation graduelle et pacifique, dans l'ordre social, du sentiment religieux de la FRATERNITÉ ?

Ce mot, écrit à cette heure au front de nos monuments, ne serait que le mysticisme officiel ou que la Charte-vérité de la République, s'il ne devenait le Verbe régénérateur de toutes nos institutions.

Citoyens, je suis un vieux soldat de ce nouvel évangile que vous avez proclamé. Avant 1830 et jusqu'en 1833, à Paris, à Metz, à Liége, à Lyon, à Marseille, je l'ai hautement prêché. Tout récemment, en décembre 1847, j'ai publié dans la *Presse* trois articles intitulés : *les Barbares, le Peuple, la Bourgeoisie.* De 1843 à 1845, rédacteur en chef du *Courrier français*, je n'ai pas seulement attaqué le système des *bornes*, je continuais ma mission, et j'écrivais :

« Vous êtes frères, a dit le Christ, aimez-vous les uns les autres. » Il s'agit aujourd'hui d'organiser en quelque sorte le règne du Christ en ce monde. Le principe politique correspondant au sentiment moral de la Fraternité, c'est l'*Association. Salaire, organisation du travail, classement suivant les fonctions, rétribution selon les œuvres*, tous ces termes de la langue de l'avenir retentissent de toutes parts, et chacun dit *qu'il y a quelque chose à faire*. Or, ce mot, prononcé dans un salon, peut n'être que le prurit des eunuques ; prononcé dans l'atelier, c'est le signe du rut de la virilité. Ne doutons pas de l'avenir quand tant de voix l'annoncent, croyons à l'*Association* qui devient une FOI. » (1er septembre 1845.)

Donc, citoyens, ce que vous voulez aujourd'hui, je n'ai cessé de le désirer. Ma vie entière témoigne de ma fidélité à nos principes. Comme le peuple, je n'ai subsisté que par mon travail, sans jamais mettre la dent au gâteau des privilégiés. J'ai cru à l'avenir, je l'ai attendu avec une courageuse résignation quand il m'a été interdit de le préparer, et j'en suis resté digne.

Tel j'ai été, tel je suis. A vous de juger si je mérite l'honneur de concourir, dans l'Assemblée nationale, à la solution des grands problèmes que vous avez posés.

Depuis 1789, citoyens, tous les pouvoirs se sont successivement vantés d'établir un ordre immortel, sans le Peuple, et contre le Peuple. Tous ont péri. Rien de durable ne pouvait être constitué qu'avec et pour le Peuple. Dieu soit loué, le voici à l'œuvre, et seul il a puissance de fermer l'ère des révolutions en fondant un ordre nouveau sur la base inébranlable de la FRATERNITÉ. L'heure est venue de bâtir, c'est la civilisation du monde que la France édifiera en elle. Insensé qui se séparerait du Peuple ! Heureux qui lui dévouera, à n'importe quel rang, sa main, sa voix, son âme !

Emile BARRAULT,

8, Rue des Petites-Ecuries.

Paris, 13 mars 1848.

Paris. — Imp. de Lacour, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 33.

Troyes, le 13 mars 1848.

MANIFESTE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU PEUPLE.

La société des Amis du peuple défendra, à jamais, les principes de la démocratie et adopte la devise de la République française : Liberté, Egalité, Fraternité, comme principe réel du bonheur de la nation. Prêter un appui franc et énergique au gouvernement provisoire, lui présenter des observations, lui offrir des conseils, lui donner des renseignements : — arracher le masque dont se couvriraient des hommes d'un patriotisme discret ; — désigner au contraire, pour toutes fonctions publiques, les citoyens qui n'ont pas attendu le triomphe de la république pour se dévouer à elle ; — imprimer aux corps électoraux une impulsion essentiellement démocratique : tel est le but que poursuivra la société des Amis du peuple du département de l'Aube, sous l'invocation des grands principes suivants :

Souveraineté du peuple exercée par le suffrage direct et universel ;

Education nationale, commune, gratuite et obligatoire pour tous ;

Liberté des cultes ;

Organisation progressive du travail industriel et agricole ;

Répartition équitable de l'impôt ;

Liberté absolue d'association ;

Liberté de la presse et de tous les modes de manifestation de la pensée, sauf la répression légitime par un jury populaire ;

Incorporation de tous les citoyens dans la garde nationale ;

Plus de priviléges ;

Respect à la propriété ;

La justice gratuite ;

Le principe électif partout où il pourra être introduit;

Honneur à l'agriculteur, comme à tous les autres travailleurs.

La société des Amis du peuple du département de l'Aube appelle sous son drapeau les républicains de toutes classes et de toutes conditions Elle encourage, elle appuie de tout ses efforts dans les arrondissements, dans les cantons, dans les communes, l'organisation des comités électoraux et des sociétés démocratiques adoptant les doctrines qu'elle s'engage, elle-même, à soutenir, avec la force et l'énergie du plus pur patriotisme. La société des Amis du peuple correspondra fraternellement avec tous ces comités, toutes ces sociétés ; elle appellera leurs délégués dans son sein, prendra leurs avis et s'aidera de leurs lumières ; elle unira, dans toutes les luttes électorales, ses efforts aux leurs pour obtenir le triomphe des candidats du républicanisme radical.

La Voix du Peuple, journal fondé par la société dont on vient de lire la declaration de principes, soutiendra notre belle bannière républicaine et sera l'organe vigilant de cette nouvelle corporation patriotique qui veut ardemment s'occuper de l'avenir des classes pauvres et laborieuses ; oui, notre journal surveillera avec ardeur, les intérêts des ouvriers, des fabriques, du commerce, de l'industrie toute entière : trop heureux si nous pouvons soulager les douleurs solitaires de tant de familles que l'organisation du travail doit bientôt relever et régénérer !...

Troyes. — Imprimerie de Poigné, rue du Temple, 18.

Voir la *Voix du Peuple*, du 15 mars 1848.

(1) Les principaux membres de la *Société des Amis du Peuple*, étaient les citoyens : Crevat, E. Lefèvre, commissaires du gouvernement, — Napias-Piquet, — Guéret, dit Grand-Louis, — Jacquin, — Basset, — Saustier-Leroy, — Fouet, — Masson, — Hubert, — Simon. — Steinmatz, etc., etc.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA CREUZE.

Profession de Foi

Du Citoyen **ÉMILE DE GIRARDIN**

écrite le 24 Février 1848,
à 11 heures du matin, au Palais des Tuileries.

Fac Simile.

Abdication du roi,
Régence duch. d'Orléans,
Dissolution de la chambre,
amnistie générale.
E. Girardin

Voir la pièce originale au bureau de la Commission du Comité révolutionnaire des Délégués des Clubs, des Corporations d'Ouvriers, de l'Armée, de la Garde mobile, etc.

16, rue de Rivoli, Paris.

Cette pièce fut affichée à Paris et dans les départements.

Paris, le mars 1848.

Vive la République!

Celui qui ne veut relever que de sa raison, se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de son tempérament.
D'AGUESSEAU.

Nous ne voulons pas porter le nom de tel ou tel philosophe; mais nous serons toujours philosophe chrétien et catholique romain.
M. BOUVIER, évêque du Mans.

Le fils de Dieu ne s'est pas appelé : la Nouveauté, la Coutume; il s'est apppelé : la Vérité.
TERTULLIEN.

CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Ces textes pourraient être une profession de foi suffisante pour un homme que la fortune aurait déjà comblé de ses faveurs; mais enfant des barricades dont je suis encore tout meurtri, je dois, après une longue absence, vous donner quelques développements.

J'éviterai les termes scientifiques. Le style simple est celui de la vérité. Vous savez qu'après le collége, j'ai été commis de plusieurs maisons de commerce; puis j'ai étudié les lois.... Cruelle déception! Je voyais, de toutes parts, ou des rigueurs contre le paupérisme, ou d'humiliants remèdes; jamais de réformes préservatrices. La monarchie faisait son œuvre. Je suspendis, dès-lors, mes études spéciales et, remontant des conséquences aux principes, je cherchai avec ardeur, dans les généralités, quelle est la base irréfragable de toute législation.

Sans entrer ici dans les subtilités scholastiques, on doit réduire à deux les sources morales auxquelles, depuis l'âge du monde, puisent tous ceux qui ont dirigé les nations, à savoir : la morale spiritualiste émanée de la divinité et consignée dans les Saintes-Ecritures; et celle qui est de raison humaine, la morale matérialiste. Celle-ci égoïste, négative, passagère; celle-là généreuse, vivifiante, éternelle... Oh! que d'ineffables joies inondèrent mon âme, le jour où la dégageant de la fluctuation des enseignements imposteurs, je la retrempai au sein de l'Église et résolus de ne plus m'entretenir qu'avec cette mère universelle et miséricordieuse des simples leçons de mon enfance...

Cupidité, dissimulation, aveuglement, voilà ce qui caractérisait la majorité des législateurs de la France. Mais la voix de l'Éternel s'est fait entendre. Une justice providentielle vient d'affranchir la nation de la servitude vers laquelle on la menait, et, pareils aux tigres expirants, ses bourreaux ont voulu, par un dernier effort, teindre du sang d'un peuple généreux leurs griffes déchirantes!...

Nous les avons vus ces frères, ignorés et accablés de calomnies; sans pain

pour nourrir leur corps, sans armes pour se défendre, fusillés et sabrés par les satellites des tyrans ! Et respectant tous les temples, saluant leurs ministres, retirant des flammes une croix, — aux applaudissements d'une foule déguenillée ; — punissant les voleurs, épargnant les troupes qui ne les provoquaient point...

Nous savons que le même esprit est semé dans toute la France ; parce qu'elle est une de foi religieuse et de patriotisme... Et vous, jeunes prêtres, qui fûtes nos condisciples, et tous vos confrères* ; vous qui déjà sur les bancs de l'école, nous édifiiez par vos vertus ; vous qui, avec tant d'humilité, dans les limites de votre saint ministère, avez, sans vous en glorifier, par la saine doctrine de notre divin Maître à tous, mûri le règne de la fraternité nationale, honneur à vous ! Ne vous abstenez point des assemblées populaires. Votre assistance leur sera toujours indispensable.

Ecclésiastiques, manouvriers, artistes, commerçants, militaires, artisans, agriculteurs, gens de lettres, Peuple en un mot **, dans l'intérêt de tous qui, est l'unique moyen de satisfaire d'une manière durable l'intérêt privé, unissez-vous pour défendre la République qui va étonner le monde, et dont le Verbe incarné nous a ouvert les chemins. Soyez, par vos clubs, les conseils des représentants que vous aurez élus pour le confectionnement des lois ; car aujourd'hui, elles seront de peu de durée, les transitions du sentiment au raisonnement et à la pratique.

Si vous m'accordez vos suffrages, je n'oublierai jamais ces paroles du divin Pontife : « Que pour marcher à la tête des autres, il faut que réellement on soit le serviteur de tous. » Je justifierai que l'âme de Destrem que vos pères envoyèrent à la Législative et aux Cinq-Cents, et qui mourut victime de ses vertus civiques, n'est point dégénérée dans mes entrailles.

Je viens d'entrer dans l'âge du célibat. La nation sera ma famille, des lois équitables seront mes enfants, ceux qui ont vécu *dans mon intimité* attesteront de la simplicité de mes mœurs...

Oh, ma religion ! oh, ma patrie ! que je vous aime ! J'abjurerais tout pour vous appartenir, si je n'étais pas votre fils. Non comme assaillant, mais pour vous défendre dans un moment suprême, je parlerais à mes camarades volontaires, de la France et de la Croix, et nous aurions la victoire.

Vive Pie IX ! vive l'Église !

Vive la République française ! vive la Liberté !

RUE-DESTREM.

Homme de lettres, attaché au journal catholique la *Revue nationale* et à plusieurs confréries, soldat dans le 1er bataillon des Gardes mobiles, affilié à la Société républicaine et patriotique de l'*Atelier*.

* Après avoir payé mon tribut d'hommages et de regrets au vénérable pasteur dont l'Église de notre diocèse vient d'être veuve, j'ai l'honneur de vous informer que je vais livrer à une impression populaire la biographie de son jeune, savant et très pieux successeur, dont mon frère jeune promet de dessiner le portrait.

** Je mettais la dernière main à un recueil de contes moraux, à la portée de toutes les intelligences, lorsque l'abrogation des lois de septembre vient de me permettre de refondre mon manuscrit.

DU TRAVAIL

POUR

CENT MILLE CITOYENS!...

Les gouvernements qui ne regardent pas comme un devoir impérieux d'obtenir la sympathie publique, ne comprennent pas les besoins qui assiégent l'Agriculture, et qu'il faut satisfaire à toute nécessité!

(*Le gouvernement provisoire aux membres du congrès agricole*, 6 mars 1848.)

Plus que jamais aujourd'hui, nous en sommes venus à reconnaître la nécessité d'une prompte organisation du travail.

De toutes les industries, l'Agriculture est celle qui a été la plus cruellement éprouvée.

Et pourtant l'Agriculture est la source de toutes richesses.

L'Agriculture est la mère-nourrice des nations, aussi tous les peuples la placent-ils au premier rang de leurs institutions.

La France, seule, par un étrange contraste, l'avait laissée jusqu'ici au dernier rang. Cet état de choses était trop affligeant, trop dangereux pour que tous les hommes qui s'intéressent sincèrement à la prospérité du pays ne se préoccupassent pas d'y apporter un remède efficace et prompt.

L'Agriculture manque de bras ; le Travailleur manque d'ouvrage ; la France, elle-même, a été un moment à la veille de manquer de pain. Que ce passé nous serve de leçon ; et n'oublions plus désormais que le Travail, seul, peut concilier ces trois intérêts également précieux.

Donner du Travail à ceux qui en demandent, telle est la question que veut et peut résoudre aujourd'hui la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES DE LA FRANCE.

A cet effet, une pétition relative à l'organisation immédiate du Travail agricole sur les terrains considérables dont cette compagnie est propriétaire, va être présentée par elle à l'approbation du gouvernement de la République.

Que tous les bons citoyens qui veulent contribuer à améliorer à la fois le sort du Travailleur et celui de l'Agriculture viennent prêter leur concours à cette œuvre si éminemment nationale, et appuyer de leur approbation et de leur signature la pétition qui va être adressée incessamment aux chefs du gouvernement.

On délivre le projet de cette pétition et on reçoit la signature des adhérents *jusqu'au 25 mars*, dans les bureaux de *la Compagnie générale de Défrichements*, 8, *rue de Choiseul*, *tous les jours de midi à trois heures*.

Paris, le 12 mars 1848.

Cette affiche fut réimprimée et affichée plusieurs fois sous ce titre et sous celui-ci : *De la nécessité d'une prompte organisation du travail agricole.*

AUX ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

PEUPLE DE PARIS,

CITOYENS,

Je viens solliciter de vous le mandat de représentant du *Peuple*.

Voici mes titres à votre confiance :

Avant 1830, je faisais partie de cette classe de Citoyens repoussant le Gouvernement qui nous avait été imposé par l'étranger. A cette époque, je fus des premiers à descendre dans la rue, et l'un des premiers blessés.

Le 24 Février dernier je participai à la nomination du Gouvernement Provisoire, je le conduisis à l'Hôtel-de-Ville, d'où je vins, *immédiatement*, *au nom du Peuple*, apposer les scellés sur le Trésor National, où se trouvaient au-delà de 200,000,000 francs, non compris les immenses richesses que je recueillis au palais des Tuileries, de Neuilly, etc., et que je fis déposer au Trésor.

Sollicité par les Membres du Conseil municipal de Neuilly, je me portai au milieu des hommes qui venaient incendier cette résidence, afin d'empêcher de plus grands malheurs, dont on menaçait cette commune.

Nous souffrons tous, Citoyens, d'une crise sans exemple dans nos annales financières : cette crise, Citoyens, pouvait être conjurée, si les finances de la République eussent été confiées à des hommes sérieux et capables de gérer la fortune du Peuple.

Si j'avais l'honneur d'être choisi pour vous représenter, je défendrais tous vos droits politiques et matériels, je ferais mes efforts pour faire rendre à la République ce bonheur dont elle devrait jouir depuis qu'elle est proclamée. Je ferais que les charges ne fussent supportées que par ceux qui peuvent les payer, après avoir obtenu le remaniement le *plus complet* de ce système vicieux qui sert de base à l'application inégale des impôts prélevés sur le peuple, qui attend, depuis plus de soixante ans, une *République-vérité*, malgré tout le sang et l'or qu'il n'a cessé de prodiguer à ceux qui l'on exploité jusqu'à ce jour.

Je voudrais, enfin, un Gouvernement à bon marché, adoptant cette sainte devise du Peuple : « Qu'il faut pouvoir vivre en travaillant ou mourir en combattant, lorsque ses droits sont méconnus. »

J'appuie la candidature du citoyen Napoléon LANGLOIS, et j'abandonne, comme lui, les trois quarts de l'indemnité allouée aux Représentants, en faveur de la Société Républicaine *des pauvres honteux*.

QUENTIN.

A. QUENTIN,

ANCIEN RECEVEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES,

38, *rue de la Chaussée-d'Antin*.

Imp. Bénard et comp., passage du Caire, 2.

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DU CANTON DE CHEVREUSE.

CITOYENS,

Un ouragan populaire vient d'abattre un trône ruiné par le mépris et souillé d'excès; le peuple victorieux, donnant un sublime démenti à ses détracteurs, s'est arrêté sur les barricades pour rétablir l'ordre et ramener l'union entre tous les enfants de la France : que le riche ait confiance, le premier cri des vainqueurs n'a pas été un cri de pillage et de mort, mais un cri d'oubli et de pardon. Par cette noble attitude, le peuple de Paris a prouvé une fois de plus que la royauté était impossible en France. Tout n'est cependant pas encore fini, citoyens électeurs : il faut maintenant couronner l'œuvre glorieuse de nos frères de Paris, en envoyant à l'Assemblée nationale des hommes dignes de représenter la grande nation. Déjà les ennemis de la République se réunissent en comité d'*amis* pour nous escamoter notre mémorable révolution : nous nous sommes présenté au sein de cette réunion, afin de connaître les projets de ces républicains d'hier soir; notre conviction était que toute réunion ayant pour but les élections générales devait être publique ; nous nous étions trompé : à Chevreuse, les meneurs se mettent derrière le rideau, afin que des regards profanes ne pénètrent pas leurs projets contre-révolutionnaires; aussi avons-nous été mis à la porte dès notre arrivée. Nous savions déjà quels étaient les candidats de ces républicains de fraîche date; nous vous les ferons connaître à notre première réunion, et nous vous dirons en même temps les motifs qui nous les font repousser.

Il est de la plus grande urgence, citoyens électeurs, que nous ayons des réunions populaires, afin de nous concerter sur le choix de nos représentants et de déjouer les projets des ennemis de la République.

Nous faisons donc un appel à tous les citoyens, et nous les prions de ne pas être indifférents aux grandes élections qui vont avoir lieu : des représentants qui vont en sortir dépend l'avenir de la République.

Le club populaire aura lieu dimanche, 19 mars 1848, dans la salle de

à Chevreuse.

Salut et fraternité,

LACHÈZE,

MAÎTRE CARRIER.

Chevreuse, mars 1848.

Paris. — Imp. de Fain et Thunot, 28, rue Racine, près de l'Odéon.

AUX ÉLECTEURS

DU

Département de la Seine.

CITOYENS,

Je sollicite l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale.

En 1839, et depuis, j'ai combattu la monarchie sur les barricades, dans la presse, à la barre des tribunaux et de la cour des pairs.

Je voulais alors et je veux encore aujourd'hui la République, que je crois la seule forme de gouvernement capable de maintenir l'unité et la grandeur de la France ;

La République démocratique, sage et progressive, sans despotisme et sans anarchie ;

Le règne absolu de la loi ; le gouvernement des majorités ; un pouvoir fraternel et fort, sortant du peuple par le suffrage universel, et puisant dans son origine l'autorité nécessaire pour être juste et respecté, pour maintenir l'ordre en assurant la liberté ;

La prospérité publique par le développement graduel des institutions démocratiques, dans les limites que comporte le respect de la famille et de la propriété.

J'ai passé ma jeunesse dans l'étude et la pratique des sciences. Placé plus tard, pendant dix ans, à la tête d'une grande exploitation industrielle, j'ai pu suivre, dans tous leurs détails, les graves questions de production et de consommation, dont l'examen et la solution imposent en ce moment des devoirs si sérieux à vos représentants.

Je serais heureux et fier de pouvoir consacrer le fruit de mes études et de mon expérience à l'accomplissement du mandat que je sollicite ; je prends envers vous l'engagement de mettre à le remplir la volonté, la persévérance et le dévoûment dont j'ai fait preuve dans les luttes politiques.

GERVAIS (DE CAEN).

Imp. centrale de Napoléon Chaix et Ce.

Aux citoyens électeurs du département du Doubs.

Citoyens électeurs,

En vous demandant vos suffrages, je vous dois ma loyale profession de foi :

Petit-fils d'agriculteurs et d'ouvriers, fils d'un soldat de la République, mort sur le champ de bataille, je n'ai dû qu'au concours mes fonctions de professeur à l'École de droit de Paris.

Ainsi tous les souvenirs comme tous les efforts de ma vie m'ont appris la sainteté du travail : il est ma seule fortune et ma seule ambition.

Né dans le département du Doubs, où demeure toute ma famille, mon plus cher désir a toujours été de vous offrir mon dévouement :

Homme nouveau, je n'ai pu me présenter à vous qu'aujourd'hui : jusqu'alors je n'étais ni éligible, ni électeur.

Voici mes convictions :

Tout retour au passé est impossible : le salut de la France est dans la ferme union de tous, sous le gouvernement républicain.

Ce gouvernement est celui de la souveraineté du peuple ;

Ses conséquences politiques sont : la liberté de la pensée, des cultes, de la presse, de l'association : et le principe électif, confiant tous les emplois aux plus dignes.

Ses conséquences sociales sont :

L'instruction gratuite assurée à tous ;

L'organisation du travail, surtout par son association avec le capital ;

La répartition des impôts, proportionnée aux fortunes ;

Un large système d'assurances mutuelles entre les Français, pour garantir à tous le travail, et réparer tous les accidents qui l'empêchent sans la faute des travailleurs ;

Le développement de toutes les institutions qui concourront à ce double but : notamment des crèches, des salles d'asile, des patronages, des indemnités aux malades, des pensions de retraite aux vieillards ;

En un mot tout ce qu'exigent le principe d'égalité, et le sentiment de fraternité, pour donner aux agriculteurs, aux ouvriers, à tous ceux dont le travail est l'unique revenu, la condition meilleure qui leur est due, au nom de la justice et de la religion bien comprises :

Sans toutefois porter atteinte à la famille, à la propriété acquise elle-même par le travail, et sans faire violence à la liberté, ce premier besoin de l'homme qu'on ne peut réclamer pour soi, qu'à la condition de le respecter dans tous.

Si vos convictions sont semblables aux miennes, citoyens électeurs, j'accepterai le soin de les défendre comme le devoir le plus sacré de ma vie. — Vingt ans d'études des lois (dont mon enseignement a toujours posé l'unique base dans l'égalité) m'ont donné la mesure de la grave responsabilité de ce mandat ;

C'est à la voix publique à vous dire si j'ai, pour le mériter, le premier de tous les titres, celui d'honnête homme.

OUDOT,

Professeur à l'École de Droit de Paris.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PROTESTATION

Au Gouvernement provisoire de la République française

AU NOM DU CLUB DE L'AVENIR.

Les soussignés ont reçu mission de soumettre aux sérieuses méditations du Gouvernement provisoire les considérations suivantes :

La majorité des clubs s'est énergiquement prononcée contre l'introduction dans Paris d'aucune troupe armée et soldée, en quoi ces assemblées n'étaient que les interprètes de l'humanité du peuple. Des représentations, à ce sujet, ont été plusieurs fois adressées au Gouvernement provisoire ; les explications données en réponse à ces représentations n'ont satisfait personne.

Le club de l'Avenir déclare que l'introduction dans Paris d'une troupe armée et soldée serait considérée comme un fait des plus graves. De deux choses l'une : Ou cette troupe serait nombreuse, et sa présence deviendrait un véritable péril. Ou bien elle se composerait de peu d'hommes, et dès lors son appel fausserait un principe sans autre résultat que de constituer une provocation. En tout état de cause, la nécessité ne saurait justifier cet appel. La garde nationale peut amplement suffire au service de la capitale.

Mais il faut pour cela deux choses :

1° Que la bourgeoisie, dont elle prétend exclusivement se composer, se délivre des obsessions de la peur et de la défiance que lui inspire le peuple.

2° Qu'elle reçoive sans arrière-pensée et dédain, dans les rangs de son ancienne organisation, tous les citoyens pour lesquels la participation à la défense armée de l'ordre et de la liberté devient désormais un droit et un devoir.

Au nom de l'opinion publique, au nom du peuple, les soussignés considérant qu'en face des faits consciencieusement examinés, les conditions ci-dessus énoncées sont loin d'être remplies ; que le peuple du combat et de la gloire, le peuple du dévoûment et de la bonne volonté, n'a pu, malgré ses efforts, pénétrer dans les rangs de la garde nationale, que les recensements annoncés, comme complets, n'ont pas été même ébauchés dans certaines légions,

Déclarent que, en l'état, il ne pourrait être procédé, dans le délai fixé par le Gouvernement provisoire, aux élections de la garde nationale, qu'en frustration des droits du peuple; que dès lors il est urgent d'ajourner ces élections, dans le cas où le Gouvernement provisoire, sans tenir compte des observations précédentes, croirait pouvoir passer outre. Les soussignés, au nom du Peuple, au nom du club de l'Avenir, protestent avec énergie contre la légitimité et la validité de ces élections prématurées. Ils demandent formellement qu'acte leur soit donné de leur protestation.

Les membres du bureau du club de l'Avenir, en séance, cour des Miracles, le 13 mars 1848. A. BAUDIN, *Président.*

Et ont signé tous les membres du club (1).

(1) V. la *Voix des Clubs*, du 16 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMITÉ CENTRAL RÉPUBLICAIN DES ÉLECTIONS D'EURE-ET-LOIR.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PROCLAMATION.

Citoyens,

Vous avez été appelés, lundi dernier, à exercer le premier de vos droits civiques, celui qui est l'application, pour ainsi dire, de la sainte formule républicaine. Vous avez agi en hommes libres. Vos droits sont égaux. Vous êtes nos frères.

Quinze cents d'entre vous, et plus, ont répondu à ce premier appel organisateur. Vous aviez à nommer une commission électorale. Vingt et un noms sont sortis de l'urne. Cette commission prend le nom de Comité central républicain des élections d'Eure-et-Loir.

C'est une grande mission patriotique que vous nous avez confiée, Citoyens électeurs chartrains, car elle embrasse tout le département et en nous adressant à vous, nous nous adressons en même temps à tous les électeurs des arrondissements, à tous les électeurs des cantons et des communes. Mais cette mission était de première nécessité, mais elle doit être pleine de résultats, et nous l'acceptons tous avec confiance, avec la reconnaissance la plus vive. Le zèle, le dévoûment, l'énergie morale, tout doit doubler dans ce moment. D'ailleurs, puisque vous nous avez élus, c'est que vous avez eu foi en nous, et c'est cette foi qui fera notre force.

Le temps n'est plus aux paroles; c'est sur les actes qu'il faut apprendre à juger les hommes. Notre premier devoir est donc de nous mettre en communication avec vous, Citoyens électeurs de Chartres et du département d'Eure-et-Loir, et de vous dire comment nous comprenons notre mission, et comment aussi nous entendons la suivre, afin de réaliser ce que vous avez voulu, en nous nommant. Plus cette mission est importante, et plus il convient d'en déterminer avec soin les limites.

En quelques mots, posons les faits.

La monarchie, ce fléau si longtemps héréditaire, a été balayée par le souffle puissant, irrésistible de la Révolution du 24 Février. Il n'y a plus pour elle, ni pour rien de ce qui s'y rattache, d'espoir de retour en France. Elle est morte, et avec elle son dernier prestige et tous ses préjugés. Il n'y a plus de trône en France, les cendres en sont aux vents. La monarchie, sous quelque forme que ce soit, n'a plus d'asile à espérer parmi nous. Le Peuple a reconquis sa souveraineté. Il la conservera PLEINE ET ENTIÈRE.

La République est le droit commun en matière de gouvernement. C'est, il faut que chacun le sache, la plus large formule du gouvernement des sociétés, CELUI DE TOUS, PAR TOUS ET POUR TOUS. Le droit national, le droit individuel, elle contient tout. Elle est seule possible, elle est seule légitime.

La République, Citoyens électeurs, a été

proclamée partout en France. C'est entre les mains du Gouvernement provisoire actuel que ce dépôt précieux a été remis. Citoyens, crions tous VIVE LA RÉPUBLIQUE! et tenons-nous serrés autour du Gouvernement provisoire.

C'est sous ces inspirations que doivent agir les membres du Comité central des élections, à Chartres; c'est grâce à cette communauté fraternelle de sentiments qu'ils devront vous guider plus sûrement, en tout honneur, en toute conscience, dans la carrière qui s'ouvre devant nous.

Le département d'Eure-et-Loir a sept Représentants à nommer : Représentants du Peuple, entendons-le-bien! Nous ne savons que trop ce qu'étaient les Représentants du pays jadis légal, comme on les obtenait, et ce qu'ils nous ont coûté.

Citoyens électeurs du département, c'est sur le choix de ces sept Citoyens Représentants que nous appelons toute votre vigilance, toutes vos lumières, toute votre attention. Jamais mandat ne devra être porté si haut. La question électorale est grosse de l'avenir de la France. Il en pourrait sortir la tempête, faisons tous nos efforts pour qu'il en sorte l'espérance et la conciliation !

Il faut que les mandataires du peuple, ses Représentants, soient des hommes purs de tous reproche, dans leur vie publique comme dans leur vie privée, et qu'il n'y ait pas une seule tache dans leurs antécédents. Il n'est plus aujourd'hui d'autres titres que ceux-ci : l'indépendance passée, la sympathie en tous temps pour les intérêts populaires.

Tous les citoyens âgés de 25 ans sont éligibles. Choisissons les meilleurs. Le ministre de l'instruction publique, Carnot, vous l'a dit : L'œuvre du Gouvernement est changée, changeons les outils.

Ces sept Représentants seront par vous chargés d'aller fonder la République dans l'Assemblée nationale. Vous leur imposerez le devoir de la défendre et de la suivre dans toutes ses phases, dans toutes ses conséquences politiques et sociales, dans tous ses développements ultérieurs. Ces hommes ne demanderont rien pour eux, tout pour le pays.

A l'œuvre donc, Citoyens de toutes les classes, égaux en droits, amis et frères dans toutes les conditions ! Sachons donner à notre pays des Représentants qui lui seront dévoués. La génération actuelle prépare l'avenir ; que celle qui suivra recueille les fruits de nos travaux.

Un but pour tous, un seul, la Patrie! une même cause, celle de l'humanité!

Aidez-nous, Citoyens électeurs du département d'Eure-et-Loir; aidons-nous tous et la République un jour nous en remerciera.

Vive la République !

Ont signé cette proclamation les vingt et un membres du comité républicain des élections du département d'Eure-et-Loir, dont les noms suivent :

Damars, Président du Comité.
Sellèque, Gérant du *Glaneur*, Vice-Président.
Devaureix, } Secrétaires.
Bureau, } Secrétaires.
Delacroix, Trésorier.
Bonnet de Soulaires.
Durand (Félix).
Fromont père.
Isambert-Lamare.
Hugues, ouvrier fondeur.
Petit-d'Ormoy.
Belville.
Noël père.
Anctin-Bonnet.
Cousandier.
Lelong, médecin.
Rémond, propriétaire.
Prévoteau aîné.

Boulard, directeur de l'école primaire.
Gorteau (Hippolyte).
Bonnard.

Chartres. — Félix Durand, imp. de la préfecture. (Mars 1848.)

Nota. Cette proclamation a reçu, par signatures, l'adhésion des candidats à la députation, dont les noms suivent :

MM. de Pontoi, propriétaire du château de Villebon, marquis; Marie; le général Lebreton; A. Huillery; Gillet-Damitte; F. Vogeli; Ach. de Foucault, baron; Noël Parfait; Danican-Philidor; Ferd. Dugué; Ch. Waddington; Isambert, conseiller à la Cour de cassation; A. Trousseau; Lelong; A. Jacquet; Raimbault; Boudet (de Paris), président du tribunal de Dreux; Barthélemy; Lorrincy; Morin; Barbé; Collier-Bordier.

AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

CITOYENS,

On a pensé que les commerçants et industriels qui sont au nombre de cent trente mille au moins dans la capitale, comprendraient tous la nécessité de voter comme un seul homme, pour envoyer à l'Assemblée nationale quelques candidats spéciaux choisis dans leurs rangs.

Le Club de l'*Industrie*, du *Travail* et du *Commerce* m'ayant fait l'honneur de me choisir comme un des Candidats qui ne perdront jamais un seul instant de vue les grands intérêts du commerce français, je viens me présenter à vos suffrages.

Avant la révolution de février, je n'appartenais à aucun parti politique; mais je travaillais ardemment avec le concours des hommes de toutes les opinions, à la propagation de l'influence française par le commerce et la marine. — Aujourd'hui je suis sincèrement républicain, fermement résolu à maintenir l'inviolabilité de l'Assemblée nationale contre toute faction violente, et prêt à donner ma vie pour la grandeur et le prospérité de mon pays, aussi bien que pour la défense de toutes les libertés.

Je ne crains pas de perdre votre voix en déclarant que, suivant mes convictions, l'Évangile est la loi divine fondamentale dans laquelle je m'efforce de puiser tous mes principes. — Rien n'est donc plus profondément gravé dans mon cœur que la noble devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

VICTOR MARZIOU,
Négociant-armateur, directeur de la Société de l'Océanie, 21, rue des Moulins.

Paris. — Imprimerie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

Aux Ouvriers du Finistère.

Chers Concitoyens,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les noms des candidats que nous avons choisis pour représenter et protéger les ouvriers du département.

Il est impossible que nous puissions nous guider sur les comités, quand nous voyons un désaccord aussi prononcé régner entre eux, puisque les quatre de Brest ont désigné plus de cinquante candidats différents.

Tâchons, frères, de mieux nous entendre dans l'intérêt des ouvriers, qui, plus que jamais, ont besoin d'être protégés.

Arrondissement de Brest. — Fournier, menuisier, marchand quincaillier.
Arrondissement de Morlaix. — Croissant, père, entrepreneur.
Arrondissement de Quimper. — Lion, imprimeur.
Arrondissement de Châteaulin. — Vigouroux, serrurier au Faou.

Le Dissez, marchand pâtissier; Lanuzel, marchand tapissier; Le Normant, instituteur; Gourlaouen, maître ébéniste; Weiler, maître serrurier; Georges, tailleur; Collar, marchand de chaussures; Blanc, maître tourneur; Boucher, maître ébéniste; Ducarouge, maître menuisier; Nédélec, maître perruquier; Hurand, maître menuisier; Lecorre, marchand tailleur; Potron, maître boulanger; Rose, maître ébéniste; Guyot; Perrot, maître tonnelier; Vigourou, magasinier; Delamotte; Danyiel, maître cordonnier; Cloirec, marchand tailleur; Toulec, maître menuisier; Jouan, maître serrurier; Blattier, fabricant de chaises; Raguénès, maître menuisier; Ileuche, marchand tailleur; Chalot, fabricant de malles; Mofret, marchand de meubles; Poirrier, maître ébéniste; Burter, marchand cordonnier; Mellotées; Laétier; Charpentier, entrepreneur; Barbier, maître menuisier; Morin, maître ébéniste; Floch, marchand charcutier; De la Fontaine, ébéniste; Boiret; Capelin; Le Caer, marchand de meubles; Mouchet, vernisseur; Yout, chaisier; Dérédec, menuisier; Manin, tailleur; Le Moal, ébéniste; Moïse; Pouher; Querré, maître menuisier; Goesselin; Férelloc; Caplain, fils, ébéniste; Vaillant; Poirrier, tailleur; Olivier Ballant, ébéniste, etc., etc., etc., etc.

Brest. — Typ. de Ch. LE BLOIS.

CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Dans les moments difficiles où nous nous trouvons ; quand le spectre encore sanglant de la royauté semble menacer l'existence de notre jeune République ; quand l'avenir, toujours gros de nuages, nous présage encore de violentes tempêtes, c'est peut-être une grande témérité d'essayer de sortir de mon obscurité et de céder aux vœux de mes amis, pour m'élancer sur la route orageuse de l'Assemblée nationale, et venir, pauvre et inconnu, me présenter à vos suffrages. Cependant, malgré mon infériorité, si la volonté ferme et inébranlable de remplir religieusement les devoirs sacrés que le mandat du peuple impose à ses Représentants, suffit pour mériter votre confiance, je n'hésite pas à en courir la chance, heureux et content, quelque soit votre jugement au jour des élections.

Économie! Paix! Ordre! Liberté! voilà la devise inscrite sur mon drapeau! Toutes les améliorations, je ferai tout pour les obtenir. Mon passé vous répond de mon avenir. Élevé à l'école de l'adversité, c'est au travail seul que je dois ma modique aisance ; homme du peuple, son ami, son défenseur contre l'arbitraire, j'ai passé 50 ans de ma vie au milieu de lui ; j'ai mangé son pain ; j'ai partagé ses jeux, ses peines et ses plaisirs ; ses intérêts ont été les miens, et il ne m'a jamais demandé un service en mon pouvoir, que je ne lui aie rendu. Voilà mes titres! je n'en veux pas d'autres, et si mon nom paraît aujourd'hui au milieu de vous, ce n'est point pour arriver aux places et aux honneurs ; car élu par vous, je reviendrais, mes travaux terminés, dans mon humble demeure, toujours pauvre et content, recevoir vos félicitations, si je m'en étais rendu digne, ou courber la tête sous le poids de votre blâme, si j'avais été assez lâche pour tromper vos espérances.

Pour garantie de la sincérité de mes intentions, je ne puis vous offrir que la parole d'honneur d'un honnête homme : j'ai le bonheur d'être connu comme tel ; c'est un titre dont je me fais gloire, et auquel je ne faillirai jamais ; et si j'ose lutter contre les noms entourés de l'auréole des richesses et des grandeurs, ce n'est qu'à la sollicitation de personnes honorables qui m'ont jugé digne de leur estime, et qui connaissent mon entier dévouement aux intérêts du peuple.

Ma profession de foi est celle d'un ami de la République et de son pays ; mais le papier se laisse écrire et l'homme doit être jugé par ses œuvres.

Économie ; réduction sur l'allocation aux représentants ; travailler dans l'intérêt des classes malheureuses et ouvrières, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'instruction ; réclamer toutes les améliorations utiles, etc., etc. Enfin tout pour le peuple et la France!

THIÉBLEMONT-LACOMBE.

PROPRIÉTAIRE A LESMONT.

Arcis. Typ. Frémont.

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

SÉANCE DU 14 MARS 1848.

PROFESSION DE FOI.

DU CITOYEN LAGRANGE

Porté à la candidature de Colonel de la 6e légion

CITOYENS,

A cet appel fraternel et spontané qui m'honore et me touche au cœur, mais auquel je ne m'attendais pas, voilà ce que je réponds : ma profession de foi est écrite dans mon passé. Ma vie privée, je la livre à l'investigation de tous, depuis l'âge de douze ans; à dater de cette époque, c'est à mon travail, à mon travail seul, que j'ai dû le pain de ma famille, et celui que nous avons partagé. Ma vie politique : 1830 et 1834 ; les rues de Lyon, la Chambre des pairs et les cachots de Doullens en témoignent. Ma profession de foi, je l'ai renouvelée le 21 février à la *Réforme*. Mes amis, ai-je dit, ce n'est pas nous qui porterons devant Dieu le poids du sang du peuple, s'il coule à flots au guet-apens des Champs-Elysées.

Mais, dans cette circonstance suprême, voilà ce que doivent faire les vrais républicains, et voilà ce que je ferai.

Si un seul cheveu du peuple est touché, je me jetterai dans ses rangs, et je ne quitterai mon fusil que mort, ou la République proclamée.

Le 23, ma voix criait partout la guerre sainte, et jetait mon nom aux échos innombrables de la police, ma tête à la guillotine de ses maîtres.

La nuit, le lendemain, le peuple a continué de faire son devoir... voilà tout.

Maintenant, il s'agit pour lui de consolider le sublime ouvrage dû à son héroïsme.

Il a scellé de son sang le principe sacré de la souveraineté du peuple : c'est à lui de veiller les yeux grands ouverts, et l'arme prête, avec amour et vigilance, sur ce dépôt sacré de sa conquête dont il est responsable vis-à-vis de la France, vis-à-vis du monde, vis-à-vis de la postérité.

Citoyens, les ennemis, audacieux hier, hypocrites aujourd'hui, conspirent sous le masque, n'en doutez pas.

Les armes puissantes et empoisonnées que votre longanimité chevaleresque a laissées à leurs mains vaincues, leurs mains parricides à la patrie, sont prêtes à les tourner contre son sein, prodigue de tendresse et de pardon...

Citoyens, serrons nos rangs. — Travailleurs de la charrue, de la pensée, du comptoir, de l'industrie honnête, comme de l'atelier, les mêmes sentiments nous lient, les mêmes souffrances nous pèsent, les mêmes dangers nous mena-

cent, le même dévoûment nous anime, la même victoire nous impose.... Tous, nous voulons la sincérité dans la Constitution, la consécration de nos droits, l'intégrité de nos libertés, toutes les conséquences morales et matérielles que la France et l'humanité réclament et attendent de la révolution et de la République.

Liberté, égalité, fraternité. Que cette sainte devise, écrite dans nos cœurs, comme sur nos drapeaux, soit enfin une vérité.

Et pour cela, que la garde nationale, cette sentinelle permanente et éclairée, à qui sont confiées les destinées de la Constitution, que la garde nationale soit également une vérité.

Citoyens,

En résignant des titres et des fonctions révolutionnaires, par conséquent, momentanées, j'ai dit que je me conservais toujours au service du peuple souverain une tête de républicain sincère, un cœur d'honnête homme et un bras de soldat.

Et je répète encore, citoyens et soldats de la république, je ne choisis pas mon poste là où le peuple m'a donné d'aller; je marche tête baissée sans consulter mes goûts, sans prendre la responsabilité de mes forces, dans la conscience de mon dévoûment et de ma bonne foi.

Soldats citoyens de la 6me légion, je n'ai pas sollicité vos suffrages; beaucoup d'autres, plus dignes et plus capables, appellent votre attention et votre choix; mais si vous persistez à me mettre à votre tête, je ferai mon devoir. Je sais bien que vous ferez le vôtre. VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Voir la *Voix des Clubs* du 22 mars 1848, p. 2, col. 1re.

A MM. les électeurs du département de la Creuse.

Messieurs,

Le bruit s'étant répandu dans le département que je me désistais de ma candidature aux élections prochaines, j'ai besoin de protester, et le meilleur moyen de le démentir, c'est de faire appel à vos suffrages, si vous m'en jugez digne.

Je n'ai rien à renier de mon passé; j'ai la conscience d'avoir rempli jusqu'au dernier moment, avec zèle et indépendance, le mandat politique que j'ai reçu deux fois de mes commettants, et je serais heureux d'obtenir de vous le nouveau témoignage d'estime et de confiance que je sollicite. Je n'ai pas de profession de foi, mon passé répond de l'avenir.

Dans la situation grave et difficile où se trouve le pays, tout bon citoyen doit être sincèrement résolu à consolider l'œuvre de la dernière révolution populaire, en prêtant un concours franc et loyal au gouvernement républicain; mais il doit aussi faire tout ses efforts pour le préserver de l'entraînement des mauvaises passions, si on était tenté de leur faire appel; elles conduiraient la France à l'abîme, en portant atteinte à tous les principes d'ordre et de liberté sur lesquels reposent les droits de la famille et de la propriété. — Telle sera toujours la règle de ma conduite. Agréez, Messieurs, l'assurance de mon dévoûment,

F. RÉGNAULT, ancien député de la Creuse.

Mars 1848.

LE COMITÉ ÉLECTORAL

DE L'ARRONDISSEMENT DE VASSY

AUX CITOYENS

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CITOYENS,

Une grande Révolution vient de s'accomplir; les glorieuses barricades de février ont inauguré pour la France une ère nouvelle et régénératrice. Mais une partie seulement de la tâche est remplie; il nous reste à la compléter par la nomination de Représentants, qui, s'associant aux progrès de la raison populaire, comprennent les notables principes de *liberté*, d'*égalité*, et de *fraternité*, proclamés par la République.

Nous avons à donner au monde l'exemple d'un peuple libre, uni, ami de l'ordre, sachant se gouverner par lui-même, et marchant d'un pas ferme à la conquête de son bien-être et des améliorations sociales.

Des choix qui seront faits dépendent le salut de la France et la stabilité des institutions réclamées.

Loin de nous ces hommes du lendemain qui ne voient dans un gouvernement nouveau qu'une occasion de se ruer sur les places et les emplois, et de montrer ainsi l'obséquiosité de leur conscience! Loin de nous ces esprits timorés que toute secoûsse inquiète, que les mesures énergiques épouvantent et qui reculent devant l'innovation! Loin de nous surtout ces hommes rétrogrades dont l'adhésion à nos institutions nouvelles est commandée par la circonstance!!

Nos suffrages doivent porter sur des cœurs sincèrement attachés à la République et prêts à se dévouer sans relâche à la cause populaire, sur des âmes mues par un patriotisme intelligent, qui sachent faire abnégation d'eux-mêmes pour nous donner une République grande, forte et pure, et pour se consacrer entièrement à notre régénération!

La mission à remplir est noble et belle; il faut que le candidat puisse dérouler sa vie publique et privée, et justifier ainsi ses titres à la haute marque de con-

fiance qu'il sollicite. Les garanties à donner ne sont pas dans les promesses, elles sont dans les antécédents.

Mais la condition du succès, ne l'oublions pas, ne peut être que dans l'union. Appelés à coopérer à un acte immense, les bons citoyens doivent mettre en pratique le principe de *fraternité,* base fondamentale de la République ; il faut qu'ils s'unissent dans une pensée commune de patriotisme.

Afin d'atteindre ce but, nous nous sommes constitués en comité pour l'arrondissement de Vassy; nous nous mettrons en rapport avec nos divers cantons et avec les arrondissements de Chaumont et de Langres. Ces rapports peuvent seuls nous éclairer et nous diriger tous sur les choix à faire.

Que les candidatures se posent, et qu'elles se posent sans délai. Notre mission sera de les faire connaître, afin que chacun puisse à l'avenir les discuter et les apprécier.

Notre concours est acquis à la cause populaire. Nous voulons pour la classe ouvrière du pain, du travail, des salles d'asile, des écoles, tout en un mot ce qui peut améliorer la position du peuple et contribuer au développement de son intelligence. Nous serons heureux si, par nos efforts, nous pouvons contribuer à l'affermissement de la démocratie, de cette organisation politique où chacun, désormais, trouvera des éléments assurés de tranquillité et de bien-être.

Vassy, le 14 Mars 1848.

Les membres du Comité,

RAVELET, maire de Vassy, *Président;* — ALIPE, docteur en médecine, *Secrétaire;* — RIGOIGNE, juge au tribunal civil; — MASSON, commandant de la garde nationale; — BOREL, conseiller municipal; — GIROT, avoué.

Chaumont, imp. et lithog. de Charles Cavaniol.

Voir le *Bien public*, du 17 mars 1848.

A MES CONCITOYENS.

Je me présente comme Candidat à l'Assemblée Nationale.

Une Profession de foi peut mentir; la mienne sera dans la conscience de ceux qui me connaissent.

JAIME.

Imp. de Jules-Juteau et Ce, rue St-Denis, 345.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE!

Le Commissaire du Gouvernement pour le département de la Marne,

Vu la circulaire du citoyen ministre de l'intérieur en date du 12 de ce mois,

Attendu que les fonctions de sous-préfet ne peuvent être conservées par ceux qui ont servi un pouvoir dont chaque acte était une corruption, et qu'il y a urgence de confier provisoirement ces fonctions à des hommes sûrs, dont le passé garantit le dévouement et la sympathie au nouveau gouvernement,

ARRÊTE :

Le sous-préfet de l'arrondissement de Sainte-Ménehould est révoqué.

Il sera remplacé par le citoyen Garinet, qui se rendra immédiatement à Sainte-Ménehould, et prendra, en m'en rendant compte, toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre et du bien public.

Le Commissaire du Gouvernement,
Signé LECUREUX.

Imprimerie du Gouvernement.

CONCITOYENS DU DÉPARTEMENT DU VAR,

Agriculteurs, ouvriers, commerçants, propriétaires, soldats, marins, artistes, penseurs, tous travailleurs de la tête ou des bras, Dieu merci nous ne formons plus, dans notre patrie, qu'une seule et grande unité : le Peuple français !

Dieu merci, c'est à vous tous que je m'adresse aujourd'hui !

La République française de 1848 est fondée.

Il s'agit de lui donner sa constitution ; il s'agit de réaliser dans les lois et dans les faits ces trois principes féconds : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, qui sont ceux de la religion du Christ; il s'agit, après la première commotion et la secousse venue à la suite, de montrer au monde la République française, non pas telle que la peur ou les préventions avaient pu se la figurer, mais telle qu'elle est, telle que la veulent les lumières modernes et l'esprit de la nation : forte, calme, juste, magnanime et rassurante; il s'agit de dégager pacifiquement tout le bien qu'elle porte en elle; et de travailler sérieusement, cette fois, à faire du bonheur de chacun le bonheur de tous!... Il s'agirait de la défendre, si elle était menacée!

Cette mission est la vôtre en ce moment; ce sera bientôt celle de l'Assemblée nationale.

Citoyens! donnez-moi votre mandat; associez-moi, en votre nom, à cette grande œuvre! Si le talent, si la science me font défaut, il est une chose dont je vous réponds et qui ne faillira jamais : c'est le cœur !

ORTOLAN, de Toulon.

Paris, 14 mars 1848.

On est prié de faire afficher.

Paris. — Imp. de Fain et Thunot, rue Racine, 28.

A MES CONCITOYENS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

MES CHERS CONCITOYENS,

La révolution sociale qui s'accomplit en ce moment oblige tout citoyen de cœur à se dévouer aux affaires publiques, si son concours peut être utile; je me présente comme candidat à la députation de Seine-et-Oise.

Mon nom est connu dans le département. Je tiens à la magistrature par mon père, qui, toute sa vie, a exercé à Versailles, et à l'agriculture par ma famille maternelle (les Dubosc à Haute-Maison, près Rambouillet). Comme architecte, j'ai fait vivre beaucoup d'ouvriers. Je vois, je connais, par ma position sociale, toutes les classes de la société; je puis apprécier les devoirs et les droits de chacun. Mes nombreux voyages à l'étranger me mettent à même d'être de quelque utilité pour nos relations internationales. En résumé, ma vie a été celle d'un travailleur. J'ai pu, sans fortune, avec la seule éducation que m'a si libéralement donnée mon père, me créer une position honorable dont je suis fier, puisque je ne la dois qu'à mon travail et qu'elle me permet de briguer aujourd'hui l'honneur insigne de représenter mes concitoyens. Le département pourra me préférer un représentant plus capable; mais, assurément, il ne pourrait en trouver un plus sincèrement dévoué à la République et plus pénétré de l'importance de son mandat que ne le serait

votre dévoué concitoyen,

HECTOR HOREAU,

architecte, membre de la Société centrale des architectes,
auteur de plusieurs projets d'utilité publique,
fondateur et trésorier honoraire de la Société Orientale de France,
auteur du *Panorama d'Egypte et de Nubie*,

A PARIS, RUE HAUTEVILLE, 49.

Paris, 14 mars 1848.

Imp. de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Eperon, 7.

EXTRAIT DE LA RÉFORME

Du 14 mars 1848.

Personne plus que le citoyen Eugène Sue n'avait droit à se présenter aux suffrages du peuple. Écrivain fécond et d'une réputation européenne, il a, dans ses derniers romans, vulgarisé les idées sociales les plus avancées. Peu d'hommes ont mis autant de talent à défendre le pauvre, l'ouvrier des villes et des campagnes, à dévoiler leur noble misère et à poursuivre la recherche des moyens de la guérir.

C'est donc un devoir pour nous de publier la lettre suivante, que nous adresse le citoyen Eugène Sue. La modeste simplicité de cette profession de foi frappera tout le monde. Les hommes les plus sincèrement dévoués à l'humanité sont toujours ceux qui craignent le plus d'être restés au-dessous du devoir.

« Plusieurs de mes concitoyens, soit en leur nom, soit au noms de leurs amis, « veulent bien m'engager à me présenter publiquement comme candidat à la re- « présentation nationale. Pénétré de mon insuffisance, je n'aurais jamais prétendu « à siéger parmi les représentants du peuple; mais si cet insigne honneur m'était « décerné, je me rendrais avec respect, avec reconnaissance au vœu de mes con- « citoyens, ayant du moins la conscience d'avoir depuis longtemps, et selon la « limite de mes forces, servi la cause sociale et populaire que la République « inaugure aujourd'hui, et de pouvoir lui offrir mon passé comme garant de « l'avenir.

« Ma profession de foi sera simple :

« *Adhésion de cœur et d'âme à la forme et à l'esprit du Gouvernement républicain.*

« *Ferme volonté de réclamer, avec toutes ses conséquences sociales et politiques,* « *l'application de cet immortel principe :*

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

EUG. SUE.

Paris, imp. de Paul Dupont.

MANIFESTE

DU

COMITE ELECTORAL RÉPUBLICAIN

DE BAR-SUR-AUBE.

Dévoûment à la Patrie,
Dévoûment à la République.

CITOYENS,

La France vient de briser son dernier trône. En trois jours elle a reconquis son honneur et sa dignité nationale, perdus au dedans et au dehors par un roi oublieux de ses serments et de ses devoirs. Honneur et reconnaissance au peuple de Paris qui a régénéré et sauvé la patrie! Honneur aux citoyens qui ont régularisé le mouvement, réprimé ses excès et ébauché au milieu du désordre les admirables institutions qui se résument en ces trois mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ !

Mais ces institutions nées de la révolution, consacrées par l'enthousiasme de la France entière, attendent leur sanction définitive de la raison, dela conscience nationale, par le suffrage universel. Citoyens, vous êtes appelés à une grande mission. Ce n'est plus, comme au temps de cette coupable fiction du pays légal, le bien-être de la famille, de la commune ou de l'arrondissement qui est entre vos mains, c'est celui de la nation entière dont vous êtes partie intégrante et dont vous suivrez les vicissitudes. Pénétrez-vous donc de la sainteté du mandat qui vous est confié et n'apportez dans son exécution ni indifférence coupable, ni les sentiments plus coupables encore d'ambition, de haine et d'intérêts personnels.

Mais en présence du suffrage universel, le vote isolé, fût-il consciencieux, perd son importance et devient presqu'un danger. Il faut l'association des votes, pour qu'ils soient féconds; il faut plus : d'après le mode d'élection actuel, il faut l'accord unanime des électeurs pour pouvoir espérer une nomination d'un Représentant du pays. C'est dans ce but que le Comité électoral de Bar-sur-Aube a été institué. Librement élu à la presque unanimité par deux cents votants réunis à l'Hôtel-de-Ville, il vient s'offrir aux populations disséminées de notre arrondissement, afin de leur servir de centre d'action et de point de ralliement. N'imposant à personne ni opinion ni candidature, il appelle à ses réunions électorales publiques quiconque, pénétré comme lui de l'immense influence des élections prochaines sur les destinées de la France, veut contribuer,

dans sa sphère d'action, au salut et à la grandeur de la patrie; il entre en communication, par correspondance et par des délégués, avec toutes les communes et tous les comités électoraux de l'arrondissement; il accueille tous les renseignements et provoque dans toutes les communes la nomination de délégués pour assister aux séances publiques, où seront librement discutés les titres de tous les candidats à la députation. Ce n'est pas tout.

Le mode d'élection donne au centre de notre département une puissance élective qui menace d'absorber celle des arrondissements, si les arrondissements restent séparés. Mais loin de nous la pensée que nos concitoyens de Troyes interprètent ainsi ces trois grands principes, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ! Cependant c'est à nous, qui comprenons l'abus liberticide qui pourrait résulter de ce mode d'élection, qu'est imposé le devoir d'y remédier.

Citoyens, frères du département de l'Aube, soyons unis, entendons-nous sur le choix de nos Représentants; réunissons nos efforts pour empêcher l'éparpillement des suffrages, établissons des relations actives entre nos Comités électoraux, et, pour la première fois enfin, appliquons ces sublimes principes :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Les citoyens Membres du bureau du Comité électoral républicain de Bar-sur-Aube :

GEORGES DEBAUFFRES, maître de poste,	président.
TUROT, notaire,	vice-présidents.
GUILLAUMOT-BARSON, tanneur,	
MOUGEOT-DEGROND, docteur-médecin,	secrétaire.
FORMONT-ODELIN, propriétaire,	vice-secrétaires.
CHEVALLOT, instituteur,	
GRAVEL fils,	trésorier.

Les lettres et renseignements devront être adressés au citoyen Georges DEBAUFFRES, *Président du Comité.*

Bar-sur-Aube, 14 mars 1848.

Bar-sur-Aube. — Imp. et lith. de Jardeaux-Ray.

Jouy-en-Josas, le 14 mars 1848.

AUX CITOYENS OUVRIERS

DE

Seine-et-Oise.

Citoyens,

Le gouvernement actuel a déclaré qu'il verrait avec plaisir des hommes du peuple, des ouvriers pour représentants; c'est comme ouvrier, comme homme du peuple que je brigue vos suffrages.

N'attendez pas de moi de beaux discours : je serai simple dans mon langage comme je le suis par ma position. Né à Pontoise, de parents ouvriers, j'ai été élevé au milieu des ouvriers.

Depuis quatorze ans que j'habite Versailles et ses environs, j'ai, comme instituteur, connu les habitudes des ouvriers et surtout les besoins de la classe pauvre des campagnes; comme géomètre, je suis initié à leurs travaux.

C'est donc aux ouvriers principalement que je m'adresse, ce sont leurs suffrages que je sollicite.

En m'honorant de leurs votes ils honoreront leur position sociale, car ils choisiront un des leurs, qui consacre tous ses moments au peuple, dont il est membre, à la classe ouvrière, dont il fait partie.

Pontoisiens.

Citoyens compatriotes, c'est votre camarade qui fait un appel à votre ancienne amitié; il a confiance en vous, ayez confiance en lui.

Et vous, collègues, qui connaissez mon caractère franc et loyal, voulez-vous qu'un des vôtres soit le digne défenseur de nos libertés? appuyez-le.

Je n'ai pour titres que mon patriotisme et la confiance que j'ai mise dans les ouvriers de Seine-et-Oise. Cette confiance sera-t-elle trompée? Votre camarade vous attend, il veut la LIBERTÉ, la RÉPUBLIQUE.

Vive la République !

Salut et fraternité,

AMETTE,

à Jouy-en-Josas.

Imp. lith. de Bennox-Merleand à Versailles.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

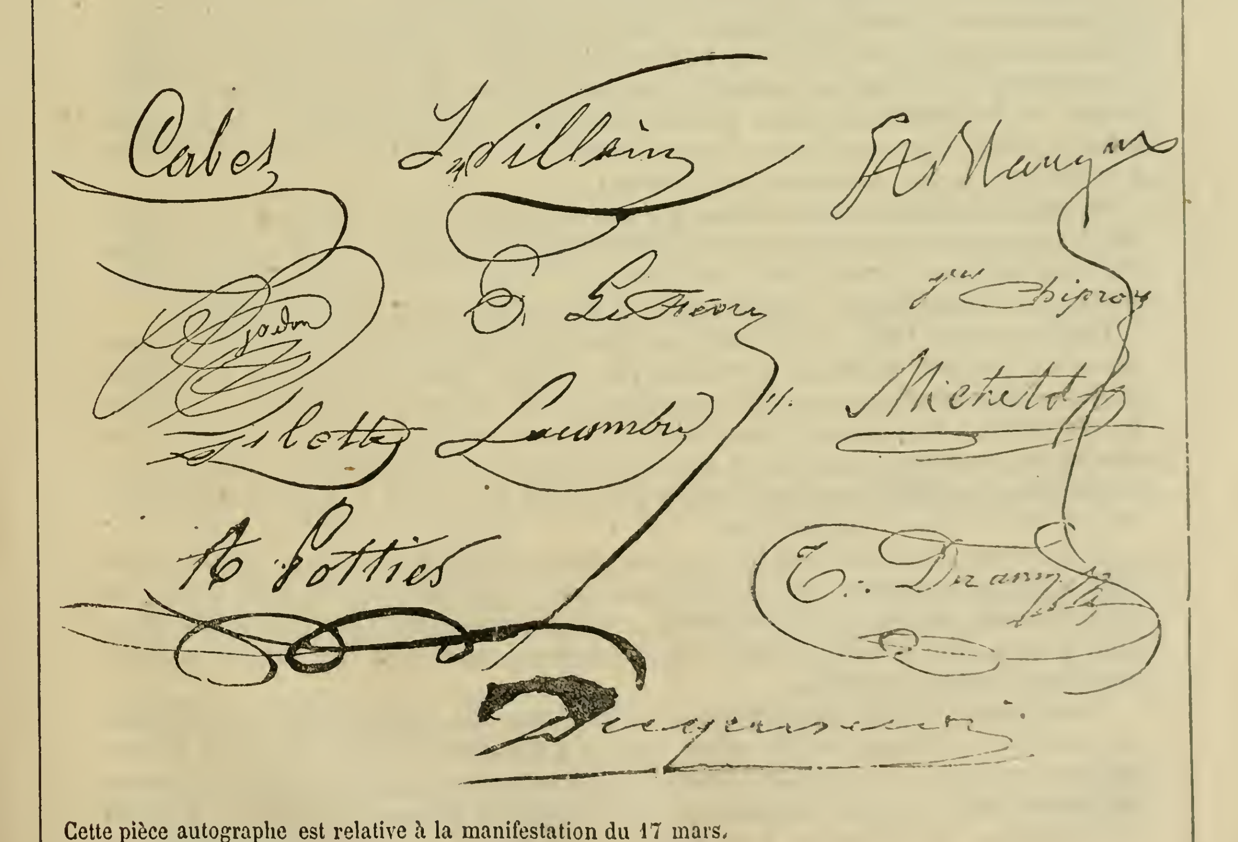
Paris, 15 mars 1848.

Aux Membres du Gouvernement provisoire.

Citoyens,

Les soussignés, délégués des clubs, représentant la généralité de la population parisienne, vous prient de leur faire connaître l'heure à laquelle le gouvernement provisoire pourra les recevoir aujourd'hui, et les entendre sur une communication de la plus haute importance.

Salut et fraternité,



Cette pièce autographe est relative à la manifestation du 17 mars.

AUX ÉLECTEURS DU CHER.

Paris, mars 1848.

De grands événements viennent de s'accomplir, des événements qui, je n'hésite pas à le dire, ont été fort au-delà de mes vœux et de mes prévisions. En présence de ces événements, j'ai dû me demander ce que devaient faire les membre de l'ancienne opposition constiutionnelle, ceux qui très loyalement, très sincèrement travaillaient, il y a un mois encore, à consolider l'établissement de 1830, en rendant au gouvernement représentatif sa pureté et sa vérité. Après y avoir mûrement réfléchi, je crois que, dans les circonstances graves où nous sommes, il ne leur est pas permis de se retirer sous leur tente.

Si donc mes concitoyens croient que, dans la prochaine assemblée nationale, je puisse encore rendre quelques services à la patrie commune, j'accepterai et je remplirai selon mes lumières, selon mes forces, le mandat qui me sera confié. S'ils pensent, ainsi que je l'entends dire quelquefois, qu'à une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux, je rentrerai dans la vie privée avec la ferme résolution d'aider, comme simple citoyen, ceux qui voudront, qui pourront donner à la France l'ordre, la liberté, la grandeur.

Je saisis, d'ailleurs, cette occasion de dire simplement, nettement, ma pensée sur les derniers événements et sur les devoirs qu'ils imposent, selon moi, à tous les bons citoyens. Quand les intentions sont droites et pures, on n'a rien à dissimuler, et l'explication la plus vraie est, en même temps, la plus habile.

La France, en 1830, avait fondé un gouvernement qui, transaction ou transition entre la monarchie et la république, devait, dans la pensée de ses fondateurs, réunir les avantages des deux régimes, et opérer la conciliation, si longtemps désirée, si longtemps poursuivie de l'ordre et de la liberté. A vrai dire, le chef de ce gouvernement, placé sur le trône par une révolution populaire, était le président héréditaire d'une république, dont la portion la plus éclairée de la société avait conservé la direction.

La double condition d'un tel système c'était, d'une part, que la royauté nouvelle n'eût pas, comme la royauté ancienne, la prétention de gouverner; de l'autre, que la portion du pays investie exclusivement des droits politiques, n'oubliât jamais que ces droits lui étaient attribués non dans son intérêt propre, mais dans l'intérêt général.

Ainsi comprise, ainsi pratiquée, la monarchie constitutionnelle avait chance de s'établir en France, et de rallier autour d'elle ceux-là même qui, au début, eussent préféré la république. Cependant il est arrivé qu'une fois les premières difficultés vaincues, le gouvernement et la majorité de ceux auxquels le pouvoir était délégué, ont méconnu leur mission, manqué à leurs devoirs, et foulé aux

pieds les principes qui, seuls, rendaient en eux l'autorité respectable et légitime. Il est arrivé que les intérêts personnels ont prévalu sur les intérêts généraux, les calculs cupides sur les sentiments généreux, et que la liberté, au dedans, la dignité nationale, au dehors, ont été sacrifiés à des préoccupations égoïstes.

Il est arrivé que, chaque jour, le mal s'est aggravé, et que pour soutenir, pour étayer un système qui s'écroulait, on n'a point reculé devant l'indignité des moyens. On a eu ainsi le spectacle étrange et dégradant d'une nation que la corruption semble avoir envahie tout entière, et qui, par sa représentation officielle, paraît n'avoir conquis ses droits que pour en trafiquer, ses libertés que pour les vendre.

A la vue de telles déviations, de telles aberrations, de tels scandales, ceux qui soutenaient l'établissement de 1830 avec un dévoûment désintéressé, poussèrent un cri d'alarme, et cherchèrent, par la presse, par la parole, par tous les moyens dont ils pouvaient disposer, à éveiller la sollicitude publique et à tirer les honnêtes gens de leur léthargie. Ils avertirent le gouvernement qu'il se trouvait placé entre une révolution et des réformes profondes, et que, s'il ne se hâtait pas, l'établissement de 1830, privé de ses appuis naturels, tomberait, à la première collision, devant la haine des uns et l'indifférence des autres.

Ils avertirent ce qu'on appelait le pays légal que, s'il continuait à exploiter, à son profit, le pouvoir dont 1830 l'avait généreusement investi, le pays réel reparaîtrait tout-à-coup pour reprendre son mandat et pour briser une délégation infidèle. S'il était resté dans les conseils du gouvernement quelques grains de bons sens et de prudence, de tels avis, souvent répétés, eussent inspiré des craintes salutaires et commandé une sérieuse attention. Au lieu de cela, ils ne produisirent qu'irritation et colère. Loin d'ouvrir les yeux, on les ferma plus que jamais; loin de céder, on s'obstina; loin de reculer ou de s'arrêter, on marcha en avant jusqu'au jour où, par un dernier acte, on résolut de prouver que les droits les plus sacrés, les lois les plus positives n'étaient plus rien contre le bon plaisir et contre la réaction.

On sait ce qui s'en est suivi. Comme l'opposition l'avait prévu, comme elle l'avait prédit, la ruse a eu le même sort que la violence, et le refus de réformes a conduit à une révolution. Dans cette grande catastrophe, il est pourtant deux choses qui ont dépassé toutes les prévisions; c'est, d'une part, la facilité, la rapidité de la victoire populaire; c'est, de l'autre, la promptitude et l'aisance avec lesquelles les serviteurs les plus dociles, les courtisans les plus intimes de la royauté déchue ont porté d'un palais à l'autre le tribut persévérant de leur enthousiasme et de leur fidélité.

Le chef infortuné du gouvernement qu'ils avaient servi, flatté, perdu, errait encore sur nos côtes, que déjà on les voyait, à l'Hôtel-de-Ville, comme naguère aux Tuileries, protester, les larmes aux yeux, de leur inaltérable dévoûment. Quand, il y a un mois, nous accusions le gouvernement de fonder sur les passions basses et cupides tout l'esprit de sa domination, nous ne pensions certes pas que nos accusations dussent recevoir sitôt la confirmation la plus éclatante.

Je n'en veux pas dire davantage sur le passé, et je laisse volontiers à ceux qui adulaient la puissance, il y a peu de jours, le soin d'insulter aujourd'hui le malheur. Mais si tout le monde est d'accord pour reconnaître, à travers quelques incidents

plus ou moins graves, la cause réelle, essentielle de la dernière révolution, cet accord cesse, quand il s'agit d'en apprécier la portée et d'en prévoir les conséquences. A mon sens, elles sont immenses, et l'on ne saurait s'en préoccuper trop sérieusement. Je suis, on le sait, de ceux qui eussent souhaité que, le jeudi 24 février, le mouvement s'arrêtât, et qui, à la solution actuelle, préféraient une solution moins hardie. Mais je me hâte de déclarer que, si cette solution était alors possible, elle ne l'est plus aujourd'hui.

Trois dynasties qui avaient pour fondement, l'une la gloire, l'autre la tradition, la troisième l'utilité, ont péri sous nos yeux après avoir, toutes les trois, essayé vainement de renaître, de revivre dans un enfant; trois dynasties ont ainsi successivement disparu du territoire français sans y laisser de racines. Qui pourrait, sans folie, aller chercher au dehors les rejetons de ces dynasties pour les implanter de nouveau dans un sol qui les repousse? Qui voudrait, aux difficultés qui nous assiégent, qui nous oppressent, ajouter une difficulté nouvelle et jeter dans le pays les ferments d'une guerre civile? Qui oserait fournir ainsi aux passions violentes de l'intérieur ou de l'extérieur le prétexte qu'elles attendent pour se ruer sur la société française et pour la bouleverser de fond en comble?

Entre les trois familles qui, si la monarchie pouvait renaître, se disputeraient la couronne; où est d'ailleurs la raison fondamentale, prépondérante, universelle, de préférer l'une à l'autre? Ce ne serait donc point seulement la lutte de la monarchie contre la République; ce serait la lutte de trois monarchies entre elles, chacune avec son drapeau, avec ses partisans, avec ses prétentions. Il faudrait désespérer du bon sens de la France si, après avoir laissé tomber la monarchie, quand elle pouvait la soutenir, elle affrontait, pour la relever, des chances si terribles.

Il est en outre impossible, si l'on n'est pas aveugle, de ne pas voir que, dans les profondeurs des sociétés européennes, il s'opère en ce moment un travail latent, et dont les derniers résultats sont encore inconnus. Pendant longtemps nous avons pensé que l'ère des gouvernements mixtes devait précéder celle des gouvernements purement démocratiques, et qu'avant d'aller à la République, l'Europe se reposerait quelque temps, longtemps peut-être, au sein des monarchies constitutionnelles. Ce qui se passe en ce moment tend à prouver que, sur certains points de l'Europe, ce repos sera de courte durée; et déjà en France et ailleurs commence l'enfantement d'un ordre tout nouveau.

Quelles seront les conditions fondamentales de cet ordre et quelle doit être sa forme définitive? C'est une grande et redoutable question dont personne ne possède encore la solution. Ce qu'il y a de certain, c'est que les classes laborieuses en France ne sont plus ce qu'elles étaient en 1790, et qu'il s'est opéré parmi elles un progrès considérable, un progrès que le dernier gouvernement ignorait, et dont, peut-être, nous n'étions pas nous-même assez frappés. Croire qu'on peut gouverner aujourd'hui aux mêmes conditions que par le passé et sans faire une large part aux classes dont il s'agit, ce serait tomber dans une erreur étrange et dangereuse. Au milieu de leur victoire et des espérances illimitées dont on les berce, dont on les enivre, elles ont conservé, tout le monde en convient, une attitude calme, digne, qui prouve à la fois leur bon sens et leur modération. Pourquoi supposer que ce bon sens, cette modération les abandonnent, quand il faudra

résoudre, non par de vagues formules, mais dans la pratique, les problèmes si difficiles, si compliqués qui touchent à leur existence.

A travers les idées, les prétentions contradictoires dont le conflit trouble la société, il est trois points fixes auxquels, sous peine de péril, il faut s'attacher étroitement, fortement : l'État, la famille, la propriété. N'est-il pas permis d'espérer qu'émancipées de la tutelle où elles ont été tenues jusqu'ici, les classes laborieuses le comprendront et qu'elles sauront rejeter bien loin d'elles les funestes conseils qui, loin d'améliorer leur sort, le rendraient, s'ils étaient écoutés, plus précaire et plus dur. Tant qu'elles ne participaient pas à la gestion commune, il était aisé de faire croire aux classes laborieuses qu'on n'avait pour leur misère, pour leurs souffrances, ni pitié, ni sollicitude. Elles verront maintenant par elles-mêmes que pour donner à tous le bien-être, il ne suffit pas de le vouloir, et que dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral, il est des lois nécessaires qu'on ne viole pas impunément.

Quelque rapide, quelque inattendu qu'ait pu être le renversement de la monarchie constitutionnelle, il m'est donc impossible d'y voir un fait accidentel et passager. Il m'est encore plus impossible de croire qu'un tel événement éclate sans produire dans les combinaisons politiques ou sociales une perturbation profonde et un long ébranlement. S'il en est ainsi, notre conduite est toute tracée, et l'ancienne opposition libérale n'a qu'un parti à prendre. Ce n'est pas, comme d'autres l'ont fait, de se renfermer passivement dans ses regrets, et de couver en secret de folles et coupables espérances. Ce n'est pas de refuser à la République naissante tout appui, tout concours, et, comme on l'a dit quelquefois, d'émigrer à l'intérieur. Il y aurait dans une telle résolution, dans une telle conduite, aussi peu de prudence que de patriotisme.

Dans le parti républicain, comme dans tout autre, il se rencontre, en effet, des éléments fort divers, et la forme républicaine n'est pas quelque chose d'invariable et d'absolu. Il peut y avoir, il y a des républiques bien et mal organisées, bien et mal ordonnées, bien et mal gouvernées. Pense-t-on qu'il soit indifférent de vivre sous l'une ou sous l'autre de ces républiques? Ou bien, pense-t-on que cette forme de gouvernement ait moins besoin qu'une autre de l'action habituelle, soutenue, persévérante de tous les bons citoyens? c'est précisément le contraire. Sous les gouvernements où l'initiative et la direction sont concentrées dans une seule main ou dans un petit nombre de mains, les hommes modérés peuvent quelquefois, sans beaucoup d'inconvénient, sans beaucoup de danger, se retirer de la vie politique. Sous les gouvernements où l'initiative et la direction sont partout, les hommes modérés ne peuvent s'abstenir sans livrer la société à toutes les folies, à toutes les violences.

Est-il vrai d'ailleurs que pour concourir franchement, loyalement, à l'établissement d'une république, en France, l'ancienne opinion libérale ait beaucoup de sacrifices à faire? Qu'a voulu, qu'a cherché cette opinion depuis 1789, et surtout depuis 1830? Est-ce la substitution d'une famille, d'une dynastie à une autre? Pas le moins du monde. Ce qu'a toujours voulu, ce qu'a toujours cherché l'ancienne opinion libérale, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier, où les droits de tous fussent respectés, où les forces nationales pussent se développer sans contrainte, où l'ordre et la liberté enfin se prêtassent un mutuel appui.

Tous ces avantages, tous ces biens, elle avait cru les obtenir au moyen de la monarchie constitutionnelle, et elle pense que la monarchie constitutionnelle, honnêtement, sincèrement pratiquée, pouvait les donner au pays. Quoi qu'il en soit, par la faute des hommes ou de l'institution, deux fois en dix-huit ans la monarchie s'est écroulée, et sur ses ruines vient de surgir une nouvelle forme de gouvernement. Pourquoi, sous cette forme de gouvernement, l'opinion libérale, fidèle à ses principes, fidèle à ses antécédents, ne continuerait-elle pas à poursuivre ce qu'elle poursuivait sous la monarchie constitutionnelle? Pourquoi, parce que deux trônes sont tombés, renoncerait-elle à faire prévaloir en France, le respect des droits de tous, le développement régulier des forces nationales, l'union de l'ordre et de la liberté? La tâche, sans doute, est difficile, plus difficile qu'elle ne l'eût été, si la commotion eût été moins forte et moins profonde. Est-ce une raison d'y renoncer? La gloire de l'opinion libérale en France a été de maintenir son principe, son drapeau, au milieu de toutes les agitations, de toutes les tempêtes, et de défendre, en tout temps, contre toutes les tyrannies, le droit et la liberté. Elle n'abdiquera pas cette gloire, et on la verra, sous le nouveau régime, comme sous les régimes précédents, servir avec persévérance, avec courage, la grande et noble cause à laquelle elle s'est dévouée.

Accepter sans réserve et sans arrière-pensée les faits accomplis, et travailler sincèrement à l'organisation d'une République raisonnable et solide, voilà, ce me semble, le premier devoir de l'opinion libérale, le devoir auquel elle ne saurait manquer. Le second est de demander au parti républicain, aujourd'hui maître du pouvoir, l'exécution de ses promesses. Dans la polémique qui, pendant nos dernières luttes parlementaires, s'est engagée entre l'opinion libérale et le parti républicain, les hommes les plus distingués de ce parti nous ont souvent objecté que l'ordre véritable, l'ordre durable, était inconciliable avec la monarchie constitutionnelle.

« La monarchie constitutionnelle, nous disaient-ils, avec ses contrepoids et ses complications, aboutit nécessairement, inévitablement, au conflit désordonné des droits et des intérêts, à la lutte violente des pouvoirs établis; sous la République, où ces droits, ces intérêts, ces pouvoirs viennent du consentement de tous se résumer dans une assemblée souveraine, rien de semblable n'est à craindre et l'ordre naît tout naturellement du sein de la liberté. La monarchie constitutionnelle, ajoutaient-ils, promet l'ordre, la République seule peut le donner. » Tel était, il y a un mois encore, le langage du parti républicain. En échange du concours sincère que nous sommes prêts à lui donner, n'avons-nous pas le droit de demander au gouvernement de la République l'ordre qu'il nous a promis, l'ordre, premier besoin des sociétés, l'ordre sans lequel toutes les conquêtes, tous les résultats de la Révolution seraient bientôt perdus ou compromis?

Quant à la liberté, il faut s'entendre. Pour que la liberté existe dans un pays, il ne suffit pas qu'elle soit proclamée dans les discours, formulée dans les lois, inscrite au frontispice des monuments et des actes publics. Il faut encore qu'aucune force extérieure, aucune force brutale ne pèse sur elle, ne vienne en paralyser l'exercice. Il faut que l'écrivain puisse écrire, l'électeur voter, le député parler sans trouble et sans crainte. Il faut, en un mot, qu'à la corruption, arme

familière des monarchies mixtes, ne succède pas l'intimidation, arme trop habituelle des démocraties pures.

A quoi servirait, par exemple, d'avoir aboli les lois qui restreignaient la presse, si la presse, affranchie de ces lois, ne jouissait pas d'une liberté au moins égale à celle dont jouissaient, il y a un mois, les feuilles républicaines ou légitimistes? A quoi servirait d'avoir décrété le suffrage universel, si les électeurs n'avaient pas leur libre arbitre? A quoi servirait d'avoir convoqué une assemblée nationale, si elle devait délibérer sous la menace et sous la compression violente des partis? Le gouvernement de la République, institué au nom de la liberté, nous doit la liberté véritable aussi bien que l'ordre réel. S'il se bornait à donner une liberté apparente, nominale, mensongère, ne serait-il pas vrai de dire qu'il manque à sa promesse, comme le gouvernement auquel il succède, et qu'il n'accomplit pas sa mission?

Ce n'est pas tout. Parmi les causes nombreuses et diverses qui ont amené la chute du gouvernement de 1830, la plus directe, la plus immédiate, c'est l'immoralité profonde dont les dernières années ont offert de si tristes exemples. Le gouvernement de la République doit à la France des exemples tout contraires. On ne peut certes attendre qu'au lendemain d'une révolution imprévue pour tout le monde, pour ceux qui l'ont faite, comme pour ceux qui auraient voulu l'empêcher, l'administration de 35 millions d'hommes se renouvelle tout entière sans quelques méprises fâcheuses, sans quelques erreurs déplorables.

Mais on peut, on doit attendre que chaque jour ces erreurs se réparent, et que l'esprit de justice et de moralité, d'où la révolution tire sa principale origine, se manifeste visiblement dans la personne des représentants officiels de cette révolution. Il y a quelques mois, au banquet de Mâcon, M. de Lamartine, dans un moment d'inspiration prophétique, s'écriait que le gouvernement de 1830 périrait par la révolution du mépris. C'est ainsi qu'il a péri en effet, et M. de Lamartine avait raison. Il lui appartient de veiller, d'accord avec ses collègues, à ce que désormais une telle révolution soit impossible. Le gouvernement de la République ne peut, ne doit pas l'ignorer : ce dont le pays, après les scandales de 1847, est le plus affamé, c'est de justice et d'honnêteté. Il s'attachera d'une vive et solide affection à ceux qui sauront satisfaire en lui ce besoin.

Quand l'Assemblée nationale sera réunie, il y aura bien d'autres questions à débattre, bien d'autres vœux à émettre. Aujourd'hui, il faut aller au plus pressé; or, le plus pressé, c'est d'obtenir l'ordre dans le gouvernement comme dans les rues, la liberté en fait aussi bien qu'en droit, la probité, la moralité à tous les degrés de l'échelle administrative. Assurément, la France garde et gardera toujours une sincère, une vive reconnaissance aux hommes éminents, aux hommes courageux qui, dans un moment périlleux, ont couvert la société de leur corps. Grâce à l'énergie de ces hommes, et grâce au bon sens du peuple, l'ordre matériel a été rétabli avec une promptitude dont le peuple et le gouvernement provisoire peuvent s'honorer à bon droit. Mais tout le monde sait qu'au sein de l'un, autour de l'autre, il reste des passions ardentes, tumultueuses, qui s'agitent et qui grondent. Tout est donc loin d'être fini, et quand, pour unique prix de son concours, elle demande l'ordre, la liberté, la moralité, l'ancienne opinion libérale est loin d'être trop exigeante. Le gouvernement de la République est d'ailleurs

trop éclairé pour ne pas comprendre qu'il y va de ses intérêts les plus chers aussi bien que de son honneur.

La France, il serait puéril de le nier, n'a beaucoup d'enthousiasme pour aucune forme de gouvernement, beaucoup de foi dans aucune organisation politique. Après avoir, de 1789 à 1814, essayé de tous les gouvernements, et vu périr cinq à six constitutions, elle s'était réfugiée dans la monarchie constitutionnelle, comme dans un port où les orages ne pourraient plus l'atteindre. La monarchie constitutionnelle, deux fois tentée dans des conditions diverses, disparaît à son tour, et la France, déçue dans ses espérances, est prête à chercher dans la république ce que la monarchie constitutionnelle ne lui a pas donné. Il dépend de ceux qui sont au pouvoir d'empêcher que cette nouvelle épreuve n'avorte comme les précédentes, et de fonder définitivement, et avec l'assentiment universel, le gouvernement qu'ils ont toujours désiré.

Je crois avoir nettement déterminé quelle est, à mon sens, du moins, la ligne de conduite que doit tenir en ce moment l'ancienne opinion libérale. Quant à ceux qui, comme quelques-uns de mes amis et moi, ont pris une part active à l'agitation toute légale, toute constitutionnelle, des six derniers mois, leur devoir est plus clair encore et leur rôle plus simple. Comme ils l'avaient prévu et prédit, la compression a produit l'explosion, et le flot, trop longtemps refoulé, après avoir renversé un trône, a passé par dessus leur tête. En un jour, en une heure, et sans qu'ils eussent changé, ils se sont donc trouvés sur une rive au lieu d'être sur l'autre, et peut-être à l'accusation toute récente de tendre à la République, succédera prochainement l'accusation de vouloir refaire la monarchie.

L'une de ces accusations n'est pas plus fondée que l'autre, et nous aurions grand tort de nous en laisser émouvoir. Il y a un mois, la députation était un honneur et quelquefois un profit; c'est aujourd'hui un devoir, et peut-être un danger. Ceux-là même que la fatigue et le besoin du repos, après une longue lutte, éloigneraient de la vie politique, doivent à leur pays, à leur cause, le sacrifice de leurs goûts et de leurs convenances personnelles. Ils viendront donc, s'ils sont élus, défendre dans la prochaine assemblée, comme dans les assemblées précédentes, les principes de 89 et de 1830, ces principes qui survivent à toutes les révolutions.

On peut être assuré qu'en travaillant à l'organisation de la République, les hommes dont il s'agit ne nourriront aucune arrière-pensée de restauration ou de contre-révolution. Ils ont vu les deux dernières monarchies de trop près pour en être fort épris, et ils ne sont pas assez insensés pour croire qu'un arbre mort, quand on le replante, puisse jamais reverdir. Ils savent d'ailleurs qu'au-delà et au-dessus de toutes les dynasties, de tous les gouvernements, il y a le pays qui mérite toujours d'être aimé, servi, défendu. Encore une fois, si la République le veut bien, elle peut, en peu de mois, achever la dissolution des vieux partis et rallier à elle tous les bons citoyens. Le terrain est donc déblayé, et, sur ce terrain, rien n'empêche d'élever un édifice tout nouveau. L'unique soin à prendre, c'est de construire cet édifice solidement, dans de justes proportions, et de manière à ce que tous les droits et tous les intérêts y trouvent un abri sûr

et commode. Le tâche est assez vaste, assez difficile sans venir la compliquer encore par des récriminations, par des méfiances mutuelles.

« Entendez bien mon sentiment, disait M. Thiers dans la séance du 3 février dernier, je suis du parti de la révolution, tant en France qu'en Europe ; je souhaite que le gouvernement de la révolution reste dans les mains des hommes modérés. Je ferai tout ce que je pourrai pour y être; mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes qui seront moins modérés que moi et mes amis, dans les mains des hommes ardents, fût-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela, je serai toujours du parti de la révolution. »

Et ces paroles de M. Thiers étaient accueillies, saluées par les applaudissements de l'opposition tout entière, par ceux de la gauche la plus voisine du centre, comme par ceux de la gauche républicaine. Il nous appartient de prouver que ces applaudissements n'étaient pas une misérable comédie et qu'on cherchait à tort, dans le désir d'arriver au pouvoir, le mobile de notre conduite, Aujourd'hui, le pouvoir est bien plus loin de nous qu'il ne l'a jamais été, et on ne peut nous soupçonner d'y prétendre.

N'en restons pas moins fidèles à la cause de la révolution, du droit, de la liberté, et faisons notre possible pour que cette cause triomphe; si certains aveuglements, anciens et nouveaux, se méprennent sur nos intentions ou calomnient nos actes, il nous restera la conscience d'avoir fait notre devoir, et l'estime des honnêtes gens.

P. DUVERGIER DE HAURANNE,
ancien député du Cher.

Voir le *Siècle*, du 16 mars 1848, p. 1, col. 2 et sui.

LE COMITÉ CENTRAL DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Paris, mars 1848.

Le Comité central pour les élections générales, informé que des personnes se sont présentées sans mission dans diverses réunions comme délégués du comité :

Déclare que tous les délégués du Comité sont porteurs d'un pouvoir signé de plusieurs membres, avec le cachet du Comité;

Qu'en conséquence, le Comité désavoue tous ceux qui ne pourraient justifier ce titre, soit pour Paris, soit pour les départements.

Les Membres présents du Bureau :

Foy, Laprée, F. Adam, Degousée, J, Outin, Launette, Chevallon, Congnet, Cailteaux, O. Gellée, J. Michelot, Philippe Lebas.

Pour copie conforme : *Le Secrétaire du Comité*,
PH. LEBAS.

Voir le *Peuple Constituant* de 1848.

Imp. de Schneider, rue d'Erfuth, 1.

ÉLECTIONS

POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

Concitoyens de Seine-et-Oise,

Je sollicite l'un des douze suffrages que chacun de vous est appelé à donner pour élire ses Représentants à l'Assemblée nationale constituante. Voici les titres que je soumets à votre confiance.

Depuis longues années Maire de Versailles, depuis neuf ans Député de Seine-et-Oise, je m'honore de six élections qu'*aucun pas*, qu'*aucune démarche n'a jamais sollicitées.*

J'avais dit au début de ma carrière politique :

« Je ne suis pas homme de parti : libre de tout engagement, si vous m'élisiez, Messieurs, je me placerais dans une sphère d'impartialité, de vérité et de moralité politiques ; je n'examinerais pas quelles mains me proposent les projets de lois, mais les projets de lois eux-mêmes ; puis me renfermerais dans ma conscience pour adopter ou rejeter ; je ne me lierais donc ni aux partis qui se passionnent, ni aux Ministères qui peuvent se tromper. »

Électeurs, j'ai fait ce que j'avais dit, ce que je promets aujourd'hui de faire encore.

Quoique Député conservateur, j'ai voté notamment contre le droit de visite, contre l'indemnité Pritchard, contre la flétrissure des Députés légitimistes, et dans la dernière session des Chambres, contre le ministère Guizot dans les deux questions de cabinet.

Convaincu de la puissance du désintéressement et de l'action dissolvante de la corruption et de l'égoïsme, j'ai nettement et résolument proposé *le premier*, dans une forme adoptée depuis, la Réforme parlementaire : j'ai fait le premier cette proposition qui retentit longtemps sous le nom de Proposition Remilly : « Les « Députés ne peuvent être promus à aucunes fonctions, charges ou emplois pu- « blics salariés, dans le cours de leur législature et de l'année qui suit », et je l'ai votée huit fois ! »

Électeurs de Seine-et-Oise, vous apprécierez vos candidats par leurs actes surtout, et par leurs paroles d'hier bien plus que par celles d'aujourd'hui.

En 1846, après mon élection, j'ai dit à l'Assemblée électorale ces paroles publiées alors :

« Député conservateur, mais homme de progrès, de progrès sans secousse, je « suis convaincu que les révolutions sont aujourd'hui plutôt en arrière qu'en « avant ; que celui qui voudrait reculer ou rester immobile quand tout marche, « serait, à son insu, véritable artisan de révolution. » — Le fait l'a bientôt prouvé.

J'ajoutais : « Le labeur d'un demi-siècle a enfin établi la liberté des personnes ; « il faut maintenant vouloir la liberté dans les choses : je voterai donc la liberté « d'enseignement, par respect pour le droit de famille. »

Enfin, disais-je, « Dans l'ordre intellectuel, moral et matériel, je désire *une vive* « *sollicitude pour les classes laborieuses;* la politique (et c'est le progrès du siècle, « l'honneur de notre pays, la gloire de nos deux révolutions et leur mérite de- « vant Dieu) n'est plus l'art d'exploiter, d'asservir; que l'esprit chrétien la pé- « nètre, que le bonheur de tous, *que le Gouvernement au profit de tous* soit de plus « en plus son but, la politique s'élèvera et se consolidera d'autant plus désormais « que sa sollicitude et sa prévoyance descendront dans les masses. »

Ce que j'ai dit, ce que je voulais, il faut aujourd'hui plus que jamais le vouloir; un souffle du Peuple a renversé soudainement ceux que leur force et leur fortune aveuglaient; une dernière révolution s'accomplit.

Le Gouvernement républicain établi tout-à-coup, s'efforce de nous sauver par l'ordre; ses intentions sont pures; il faut s'y rallier de cœur ou par raison : c'est ce que j'ai fait. Trois monarchies écroulées en quarante ans doivent ouvrir tous les yeux. — Mais fondons bien le Gouvernement de tous au profit de tous, et non celui de quelques-uns contre les autres; un Gouvernement respectant la propriété sous toutes ses formes, les droits, les intérêts légitimes, et voulant accorder à tous, sans exception, les satisfactions dues à tous.

Messieurs, si un homme d'ordre, de désintéressement (1), et d'indépendance est ce que vous désirez, je m'offre à vous spontanément, moi qui voulais, il y a 3 mois, pour cause de santé, me démettre de mon titre de Député; moi qui priais mes concitoyens, aux dernières élections, de ne point me réélire et qui (honneur insigne que ne méritait point ma modeste individualité), obtenais cependant des diverses opinions, 344 voix sur 415 suffrages! Mais se retirer en ce moment serait désertion, désertion au jour du péril; — aujourd'hui le pays, notre chère France, a plus que jamais besoin de tous ses enfants; il faut des dévouemens absolus : cœur, âme, vie, biens. Chers concitoyens, si mon passé de vingt ans, si la confiance de ma ville natale, pour qui j'ai tant d'amour et de reconnaissance, d'une ville qui de simple fils de marchand m'a tant de fois élevé si haut; si, dis-je, cette confiance et ce passé vous sont garans de l'avenir, choisissez-moi, comptez sur moi.

Mais, vous ne l'ignorez pas, ce ne sont point, avec le suffrage universel, quelques centaines de voix que devra compter chaque élu; 15 ou 20,000 peut-être seront nécessaires dans Seine-et-Oise. Chacun doit donc apporter au candidat de son choix, non-seulement son vote, mais son active influence : de vive voix sur ceux qui l'entourent, par correspondance sur ceux du dehors. La situation actuelle, dont LA GRAVITÉ FRAPPE les moins clairvoyans, réclame l'action énergique des hommes de bien, des bons citoyens; il s'agit POUR TOUS aujourd'hui d'ordre ou de désordre, — de conserver ou de perdre, d'être ou de n'être pas.

Versailles, mars 1848.

REMILLY,

Maire de Versailles, ancien Député de Seine-et-Oise.

(1) De désintéressement. — Me permettra-t-on d'insister sur ce mot? Je n'ai point sollicité pour moi, et n'ai pas plus sollicité *pour les miens:* j'ai fait mon fils étudiant en médecine.

Versailles. — Imp. de A. Dufaure.

Cette circulaire ne pouvant être adressée aux 150,000 Électeurs de Seine-et-Oise; prière de la communiquer.

AVIS

Aux Électeurs de Seine-et-Oise.

MORALITÉ POLITIQUE

D'UN

CANDIDAT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Électeurs de Seine-et-Oise, vous apprécierez vos Candidats *par leurs actes* surtout et par leurs paroles d'*hier* bien plus que par celles d'*aujourd'hui*.

(*Circulaire du citoyen Rémilly du* 14 *mars* 1848.)

HIER.

Serais-je inconstant dans mes principes politiques! J'AFFIRME que mes opinions ont TOUJOURS été constitutionnelles; — que j'ai rompu, *sept semaines après sa fondation*, avec une feuille *devenue* républicaine; — que je puis justifier par des faits ayant date certaine et se rattachant à chaque année depuis août 1830, que j'ai *constamment* soutenu, défendu la royauté et la charte de juillet. — Une lettre de moi publiée le 23 janvier 1833, témoigne aussi de ces faits.

En 1830 et depuis, j'ai vu dans Louis-Philippe le sauveur de mon pays. — Dans les circonstances actuelles, ma reconnaissance pour ce bienfaiteur de ma ville natale, mon entière confiance dans sa profonde sagesse et mon amour pour la France que je veux voir calme et prospère, m'ont placé sans hésitation au nombre des candidats opposés à la coalition. Si le roi n'eût pas *gouverné*, la France serait aujourd'hui dans un État anarchique où des ambitions désordonnées se dis-

AUJOURD'HUI.

Jurons à notre tour, Citoyens, nous, les héritiers de cette magnifique époque, jurons de continuer son œuvre avec une infatigable ardeur!

Jurons de travailler sans relâche à l'édifice qui doit immortaliser le dix-neuvième siècle et abriter les peuples dans l'avenir!

Jurons d'assurer à jamais l'établisse-

puteraient le pays. (*Circulaire du citoyen Rémilly, du 26 février* 1839.)

Je désire soutenir encore le ministère; il y a peu de courage à attaquer le pouvoir aujourd'hui, il en faut plus pour le défendre; il importe au développement de nos institutions de le bien affermir. Mais je n'abandonnerai jamais aucun de mes principes, de mes sentiments intimes : la conscience ne permet pas de sacrifier la conviction, car la conviction c'est l'homme.

Je suis heureux, moi, de voir le roi gouverner comme il le fait dans la limite de la Constitution, car j'ai pleine confiance dans ses lumières et dans son amour pour le pays. — Dans ces temps orageux, difficiles, dans cette longue traversée de seize années semées d'écueils et de périls, s'il n'eût pas tenu le gouvernail, que serait devenu le vaisseau de l'État et les immenses intérêts que ses vastes flancs renferment? Peut-on demander qu'un fondateur de dynastie soit étranger à son œuvre; que la première, la plus haute intelligence de l'Etat, du pays, demeure sans influence sur ses destinées? Peut-il convenir au peuple français de n'avoir pour chef, de ne présenter au sommet de son édifice politique qu'une intelligence passive, inactive, qu'une abstraction couronnée?

Non, la France est fière de son roi, à cause surtout de sa royauté intellectuelle; l'Europe le regarde avec admiration; le peuple français, si loyal, l'apprécie plus haut chaque jour. Espérons en la durée, pour notre repos, de sa précieuse existence. Dieu, qui donne aux génies de cet ordre leur mission providentielle, les protége aussi souvent qu'il le faut contre des tentatives insensées; il ne laisse pas ainsi traverser ses desseins. Cet élu d'un peuple grand et libre accomplira jusqu'au bout son œuvre sainte de paix et de conciliation; il vivra longtemps pour le bonheur de la France, pour la paix de l'Europe, pour le repos du monde, et pour la gloire dont la postérité le couronnera. (*Circulaire du citoyen Rémilly, du* 8 *août* 1846.)

ment, la consolidation, le triomphe pacifique d'une République forte, grande et glorieuse!

(***Discours du citoyen Rémilly au banquet républicain du Jeu de Paume.***)

Ce que j'ai dit, ce que je voulais, il faut aujourd'hui plus que jamais le vouloir; un souffle du Peuple a renversé soudainement ceux que leur force et leur fortune aveuglaient; une dernière révolution s'accomplit.

Le gouvernement républicain établi tout-à-coup, s'efforce de nous sauver par l'ordre; les intentions sont pures; il faut s'y rallier de cœur ou par raison : c'est ce que j'ai fait.

(*Circulaire du citoyen Rémilly, du* 14 *Mars* 1848.)

Jugez !!!!!

Versailles. — Imp. de Beau jeune, rue Satory.

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR **N° 1.** *Paris le 13 mars 1848.*

Ce BULLETIN paraîtra tous les deux jours.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

La République ouvre au peuple une ère nouvelle. Jusqu'ici déshérité des droits politiques, le peuple, le peuple des campagnes surtout, ne comptait pas dans la nation, ou ne comptait que par les impôts qui pesaient sur lui. Laborieux artisan de la fortune publique, l'agriculteur ne communiquait avec le gouvernement que par l'intermédiaire du percepteur. C'était un perpétuel sacrifice sans aucune compensation. Une fois que le peuple avait payé, le gouvernement ne lui parlait plus. Ni enseignements, ni conseils, ni sympathies, ni leçons n'arrivaient jusqu'à lui. La presse même, cette grande conquête de la civilisation, était muette pour lui, et la parole de la vérité ne retentissait pas à ses oreilles; car la vérité coûtait trop cher.

La première mission du gouvernement républicain, et c'est là ce qui rend sa tâche si difficile, est de réparer de séculaires injustices. A ce peuple si longtemps oublié, il doit non-seulement une aide matérielle, mais mieux encore un aliment spirituel.

Habitants des campagnes, ouvriers des cités industrielles, la vie politique qui commence pour vous a sa morale, ses lois, ses obligations. A qui appartient-il mieux de vous les faire connaître qu'à ceux que votre confiance a placés à votre tête? Chaque jour le gouvernement va se mettre en communication directe avec vous. Chaque jour sa parole, multipliée dans vos hameaux, dans vos carrefours, ira vous porter des encouragements et des conseils. Vos rues seront autant de tribunes, et vos murs autant de voix. Le plus solide lien entre un gouvernement et le peuple, est un perpétuel échange d'idées et de sentiments. La royauté qui dédaignait le peuple, n'avait pas besoin de lui parler; le gouvernement républicain, qui est une émanation du peuple, doit lui parler sans cesse pour l'éclairer; car l'éclairer c'est le rendre meilleur, et le rendre meilleur c'est le rendre plus heureux.

La chute si rapide de l'ex-roi Louis-Philippe, tombé en quelques heures de son trône, et chassé de France par le mépris public, est un grand enseignement.

Il y a peu de jours encore, il figurait parmi les monarques les plus puissants de l'Europe. Il en était le plus riche; il se plaisait à vanter la protection de la Providence, qui l'avait préservé de nombreux dangers, qui l'entourait d'une famille florissante. Fier de son habileté, il s'appuyait d'une main sur une chambre docile, de l'autre sur une armée formidable. Il annonçait par la bouche de ses ministres qu'il ne céderait pas; et il semblait que Paris, regorgeant de troupes, entouré de forteresses, dût nécessairement plier devant lui.

Qu'est-il arrivé pourtant?

Quelques hommes de cœur ont fait appel au peuple. Le peuple est descendu dans la rue pour protester avec eux. L'ex-roi a donné l'ordre de le dissiper par la force. Aussitôt, et comme par enchantement, sur tous les points de la grande ville, la résistance la plus énergique a commencé. Les barricades se sont élevées. Le sang a coulé. Mais le peuple ne craint pas la mort; il donne volontiers sa vie pour la liberté. Bientôt les soldats se sont émus. Eux aussi sont le peuple. Ils n'ont pas voulu égorger leurs frères. A part un petit nombre qu'on avait égaré, tous ont livré leurs armes et se sont jetés dans les bras de leurs concitoyens. Les coupables ministres qui avaient préparé l'anéantissement de Paris se sont enfuis honteusement. Aucun n'a payé de sa personne; aucun n'a cherché à protéger son maître: celui-ci est demeuré seul dans son palais abandonné. Le peuple approchant, il a fui à son tour, sans escorte, sans serviteur, sans ami. Il a gagné en toute hâte le rivage de la mer, d'où il espérait se sauver en Angleterre. Pendant près d'une semaine Dieu a déchaîné une effroyable tempête qui a empêché sa traversée. Il a erré de ferme en ferme, déguisé, recourant à mille ruses pour se cacher, jusqu'à ce que, profitant du premier bateau pêcheur qui a pu l'embarquer, il est allé pleurer à l'étranger la perte de sa couronne, et jouir de tous les millions

qu'il a enlevés à la France.

Comment donc s'est brisé si vite son pouvoir qui semblait si fort? Comment a-t-il été précipité du rang le plus élevé au dernier degré de l'abjection? C'est qu'il avait perdu l'affection et l'estime du peuple. Fils de la révolution qui avait abattu Charles X, il n'avait été élu qu'à la condition de rendre la nation libre et heureuse. Au lieu de cela, il s'est constamment appliqué à la tromper pour lui arracher un à un ses priviléges et ses écus. Accroître son pouvoir personnel et sa fortune, tel a été le but constant de ses efforts. Pour y parvenir, il a employé mille moyens fallacieux; il a consacré une partie de ses trésors à corrompre. Il s'est cru inattaquable parce qu'il avait des fonctionnaires serviles. Vainement les hommes indépendants répétaient-ils que la nation souffrait, qu'elle était abaissée au dehors, opprimée au-dedans. Il ne voulait rien entendre. La moindre amélioration aurait porté atteinte à ses intérêts, et il la refusait obstinément. Le peuple s'est détaché de lui, il a compris qu'il avait en lui un ennemi. Il s'est levé, et la monarchie a disparu.

Ainsi périra tout pouvoir qui ne reposera pas sur la confiance et l'estime du pays. Or, après l'expérience de Louis XVI, qu'on disait honnête et qui trahissait la France; de Napoléon qui nous enivrait de gloire, mais nous asservissait; de Louis XVIII et de Charles X, qui promettaient des institutions libres et qui les retiraient; de Louis-Philippe, qui devait être le premier citoyen et qui a cherché à nous escamoter nos libertés et notre argent, après la ruine successive de ces trônes, dont la chute amène toujours un déplorable ébranlement, l'expérience est faite. Nous n'admettons plus que le droit de gouverner une nation intelligente et forte appartienne à un prince parce qu'il est fils d'un roi, fût-il un scélérat ou un imbécile. Nous n'acceptons pas la comédie d'une royauté qui serait représentée par un enfant ou par une femme. Toutes ces fictions ont fait leur temps. Nous les repoussons comme impossibles, comme dangereuses. Nous sommes assez éclairés pour être nos maîtres et choisir ceux auxquels nous remettrons le pouvoir.

Que dirait-on dans une commune si le maire se prétendait appelé à demeurer jusqu'à la fin de ses jours à la tête de ses administrés? Que dirait-on si, après lui, ceux-ci étaient contraints de subir sa descendance? La raison publique se révolterait. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'une commune ne sera bien gouvernée que par un homme sage, laborieux, honnête; que cet homme ne peut être désigné que par le libre choix de ses concitoyens. Investi d'un pouvoir temporaire, responsable de ses actes, il s'attachera à justifier l'honneur dont il est l'objet; il se montrera accessible, juste et réservé; il s'entourera de bons conseils et fuira les intriguants; il tâchera de signaler son administration par d'utiles travaux. Eh bien! votre commune, c'est l'image de la nation. Un roi de France est aussi contraire à la raison que le serait un roi de village; il y est aussi dangereux; et, tout de même que la commune, la nation sera d'autant plus heureuse, que tous ses magistrats, sans exception, seront pris parmi les plus dignes et les plus éclairés.

La victoire du peuple de Paris donne donc à la France le gouvernement le plus raisonnable et le plus solide. La monarchie, appuyée sur l'intérêt d'un seul, s'écroule au premier choc sérieux; la République, fondée sur l'intérêt de tous, garantie par l'exercice de toutes les libertés, ne peut périr. Le peuple se régit lui-même, il n'a pas d'ennemis, il gouverne par les magistrats qu'il nomme; qu'il s'attache donc à les choisir parmi ceux qui sont instruits de ses besoins et sympathiques à sa cause et les révolutions sont désormais impossibles et inutiles.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire ici la circulaire aux Commissaires des départements, qui se trouve à la page 430 des *Murailles révolutionnaires*. (Note des éditeurs.)

COMMISSION

DE GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

Considérant que les ouvriers des différentes professions ont nommé des délégués pour soutenir leurs intérêts; — Qu'il est juste qu'à leur tour les délégués des patrons ou chefs d'industrie soient convoqués; — Considérant que le rapprochement des conditions et un loyal examen des droits, des devoirs de chacun, amèneront naturellement, par le fraternel accord des volontés, les solutions les plus désirables, parce qu'au fond tous les intérêts sont solidaires;

Les président et vice-président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* font savoir que la réunion des délégués choisis par les patrons ou chefs d'industrie, au nombre de trois par chaque profession, aura lieu vendredi prochain, 17 mars, à midi, au palais du Luxembourg.

En conséquence, les délégués des chefs d'industrie sont invités à justifier de leurs pouvoirs avant le jour de la convocation.

Les président et vice-président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

Paris, le 11 mars 1848.

Les président et vice-président de la *Commission de Gouvernement pour les travailleurs* ont remarqué avec plaisir que plusieurs chefs d'industrie sont animés d'un sincère esprit de conciliation.

Et en effet, appeler à l'examen des questions relatives à l'organisation du travail les délégués des ouvriers, d'une part, les délégués des patrons de l'autre, c'est évidemment ménager à la situation actuelle l'issue la plus favorable.

Les chefs d'industrie apprécieraient bien mal leurs intérêts s'ils ne comprenaient pas cette vérité, et surtout s'ils prétendaient faire repentir un ouvrier d'avoir

accepté le mandat de ses camarades.

Les président et vice-président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs,

LOUIS BLANC, ALBERT.

Paris, le 11 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui deux lettres de MM. Henri et François d'Orléans (d'Aumale et Joinville), dans lesquelles ils assurent qu'ils ont quitté la terre française et remis le commandement aux officiers nommés par le Gouvernement provisoire.

Par suite de diverses décisions successivement rendues par le ministre de la guerre, les officiers généraux, supérieurs et autres, qui avaient été attachés à la famille de l'ex-roi comme aides de camp ou officiers d'ordonnance, doivent être écartés des cadres d'activité de l'armée.

E. DUVERGER, imprimeur des actes du Gouvernement provisoire pour le 10e Arrondissement, rue de Verneuil, n° 4. — n° 4.

LE COMITÉ CENTRAL

DES

ÉLECTIONS GENÉRALES.

Paris, mars 1848.

Le bureau, pour éviter toute erreur dans la délivrance des délégations départementales, décide qu'à l'avenir aucune délégation ne pourra être accordée qu'après avoir été *affichée* pendant vingt-quatre heures et approuvée par le bureau dans sa séance du soir.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire du Comité,

Ph. LEBAS.

Voir le *Peuple constituant* de 1848.

Imprimerie de SCHNEIDER, rue d'Erfurth, 1.

Ire LÉGION DE LA GARDE NATIONALE,

ÉLECTION

AUX GRADES DE COLONEL ET DE Lt-COLONEL.

Mes chers camarades,

J'ai toujours été de l'opposition et dans le premier arrondissement; je l'habite depuis vingt-sept ans. Pendant les deux derniers tiers de cette période, je n'ai cessé d'y combattre, publiquement et à outrance, dans le comité local comme dans le *comité central,* dans les banquets comme sur la place publique, pour le triomphe des principes que vient enfin de consacrer notre immortelle révolution, principes qui ont été ceux de toute ma vie.

Au lieu de paroles, vous apportant des faits et des précédents, je puis vous dire : « Préjugez l'avenir d'après le passé. »

Jamais je n'ai rien demandé au pouvoir déchu ; je me serais trouvé heureux d'en obtenir toujours stricte justice.

Un des premiers actes du nouveau Gouvernement provisoire a été, le 24 février, de m'investir d'un Commandement important, et, par une faveur toute providentielle, c'est sous vos yeux que j'ai pu remplir cette mission périlleuse et délicate, à laquelle j'ai donné exclusivement tout ce que j'ai de force et de dévoûment à la patrie. L'approbation unanime des hommes courageux placés à la tête des affaires publiques, m'en a dignement récompensé. J'ose pourtant espérer encore la vôtre.

Comme je ne prétends imiter en rien les cumulards monarchiques, même dans des fonctions toutes gratuites, ma démission de commandant des Tuileries sortira de votre urne. Je vous demanderai simplement de partager ma vie entre les soins de notre belle légion, et le travail de ma profession commerciale qui m'assure l'existence modeste d'un vrai républicain.

Je réclame les suffrages de mes nouveaux camarades, à l'aide de ceux qui me connaissent depuis long-temps, et si votre élu ne s'élève pas ensuite jusqu'au niveau de l'éclatante mission dont vous l'investirez, comptez, du moins sur un dévouement inaltérable à la République, comme sur les sympathies affectueuses de votre camarade.

SAINT-AMANT,
Capitaine de la 1re légion, commandant supérieur des Tuileries.

Palais National des Tuileries, 15 mars 1848.

Imp. Edouard Proux et Ce, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

AUX HABITANTS

DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Dans les graves circonstances qui résultent de la dernière révolution que la corruption avait rendue inévitable, la France a besoin du concours de tous ses enfants et de toutes les opinions consciencieuses. Je regarde comme le devoir le plus impérieux de tout bon citoyen de contribuer, le plus qu'il le peut, à assurer le magnifique avenir qui nous appartient, mais que nous ne pouvons obtenir que par l'ordre, par la paix, et par la sécurité publique.

Ma devise est PROBITÉ, MORALITÉ; mon but, celui de tous les honnêtes gens; le triomphe de la religion, de la justice, de la raison et de la vraie liberté, qui ne veut exclure personne.

Le moyen par lequel je veux arriver à ces résultats, est une organisation générale qui vienne enfin combler le vide immense au milieu duquel nous nous débattons en vain depuis soixante années.

Cette organisation doit être franchement démocratique; elle ne peut avoir pour base que l'association des intérêts semblables.

Ma profession de foi n'est pas dictée par les circonstances, elle est le résumé de tout ce que j'ai publié depuis que je m'occupe sérieusement des grandes questions sociales qu'il est plus nécessaire que jamais de résoudre.

Habitants des Hautes-Pyrénées, voyez et réfléchissez ; dites-vous bien que le sort de notre commune patrie dépend des choix qui vont être faits, et qu'il faut, avant tout, envoyer à l'Assemblée nationale des hommes à la fois sages, éclairés, énergiques et dévoués à la France.

Si vous me confiez la belle mission de vous représenter, mission que je redoute plus que je ne la désire, vous me verrez toujours l'ennemi le plus acharné de la tyrannie, sous quelque nom qu'elle se produise.

Cultivateur depuis longtemps, je défendrai tous les intérêts qui tiennent à l'exploitation du sol, soit pour ce qui concerne les propriétaires, soit pour ce qui regarde les ouvriers des campagnes, dont le sort réclame une sollicitude que les ouvriers des villes ont déjà inspirée à juste titre. Je ne cesserai de réclamer l'ordre et l'économie dans les finances pour obtenir la diminution des impôts.

Député, je demanderai l'incompatibilité absolue entre les fonctions représentatives et les fonctions administratives, à quelque degré que ce soit.

Liberté pour tout le monde;
Egalité devant la loi;
Fraternité comme l'Evangile la veut ;
Honneur à la grande Nation!

VIVE LA FRANCE!

PAUL DE FRANCLIEU,
Cultivateur.

Loscazères, 15 mars 1848.

Tarbes. Imp de F. Lavigne.

Citoyens Électeurs,

L'ère nouvelle accordant aux Français des droits politiques beaucoup plus étendus, les exercer dans toute leur plénitude, c'est reconnaître qu'on les comprend et qu'on est digne de les posséder.

La nation, avec la protection de Dieu, créateur et juste, qui veut que tous les hommes soient frères, désirant que l'Assemblée constituante soit l'expression sincère des vœux du pays, fait appel à la probité, au désintéressement, à l'énergie, au dévoûment absolu de tous ses enfants, afin de rendre populaire et inviolable la nouvelle Constitution républicaine, qui sera désormais l'égide sacrée de notre belle patrie, et un gage assuré d'union, de force, de grandeur et de générosité ! Arrière la peur, arrière l'égoïsme, arrière les idées étroites et mesquines, vous n'êtes plus de notre siècle.

Simple commerçant, ayant acquis, par un travail assidu, un avoir modeste, mais suffisant pour un homme sorti des rangs du peuple et habitué à se contenter de peu, je m'adresse avec confiance, et à l'avance, aux citoyens électeurs, pour leur annoncer ma candidature à la députation de la Seine. Je dis à l'avance, pour mettre chacun à même d'exercer un contrôle sévère, avant le jour solennel des élections, sur ma vie passée.

Je suis pur de tout engagement avec la dynastie déchue : je n'ai rien reçu d'elle ; je ne lui ai rien demandé ; je ne lui ai rien promis.

J'ai combattu avec la garde nationale et le peuple, qui, pour moi, ne font qu'un ; j'ai contribué de ma faible part au renversement de la tyrannie : c'est dire combien elle m'est odieuse, et avec quel enthousiasme j'ai salué l'avénement de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, une et indivisible.

Si j'étais appelé à l'honneur d'être votre représentant, tous mes efforts auraient pour but de doter notre belle France d'institutions vraiment démocratiques en rapport avec notre noble devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Les intérêts de l'agriculture, première source de la richesse nationale ; les droits légitimes du commerce et de l'industrie ; l'amélioration du sort de l'ouvrier, si laborieux, et attendant avec tant de résignation une existence plus en harmonie avec le progrès social, seraient l'objet constant de ma vive sollicitude.

Préoccupation incessante de l'intérêt général ; économie bien conçue des deniers publics ; budget régulier, dont les recettes couvrent les dépenses et permettent d'avoir un fonds de réserve pour les éventualités ; l'ordre dans la liberté, respect à toutes les nationalités, afin de commander le respect à la nôtre ; la paix avec l'honneur ou la guerre glorieuse comme une triste nécessité : voici comme je comprends le devoir d'un loyal député.

Jules ALLAIN,

De la maison Allain Frères, négociants en vins,

Candidat à la députation de la Seine, Paris et Bercy.

En attendant les élections, je me mets à la disposition de tout comité ou de tout club, qui voudrait bien m'appeler à ses réunions, pour apprécier la sincérité de mon langage.

15 mars 1848.

(Sans nom d'imprimeur.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens,

Les élections générales qui vont avoir lieu doivent, par leurs résultats, exercer une influence décisive sur le bonheur de tous et la prospérité de notre patrie.

Le décret du gouvernement provisoire, qui admet à voter tout Français âgé de 21 ans, non privé de ses droits civiques, appelle le concours d'un grand nombre de citoyens restés jusqu'à présent étrangers aux affaires du pays. Il importe donc d'user de tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour les éclairer sur la gravité et les conséquences du grand acte qu'ils vont accomplir, sur les conditions que doivent réunir les représentants qu'ils ont à nommer, pour leur faire comprendre enfin tous les bienfaits dont la garantie est dans l'existence du gouvernement républicain. Des lectures quotidiennes des journaux dans les mairies, maisons d'écoles ou autres lieux à la convenance du public, me paraissent pouvoir offrir ces avantages. Fixées à l'heure où les travaux de chaque jour sont terminés, je ne doute pas qu'elles ne réunissent beaucoup d'habitants. Vous aurez soin d'en informer vos concitoyens.

Dans les communes où les ressources du budget ne permettraient pas de faire cette dépense, qui sera de peu d'importance par suite de la réduction du prix d'abonnement des journaux, j'aime à croire que les maires, les conseillers municipaux et les habitants les plus aisés s'empresseront d'y subvenir au moyen de souscriptions volontaires.

Les journaux qui, par leur rédaction et la sincérité de leurs opinions, peuvent le mieux remplir l'objet que nous devons nous proposer sont, entre autres, la *Réforme* (8 fr. par trimestre), le *National* (11 fr. par trimestre), l'*Atelier* (3 fr. par trimestre), le *Populaire* (3 fr. par trimestre).

Je recommande particulièrement l'exécution de cette mesure à votre zèle patriotique. Pour prévenir tout retard, j'ordonne à l'instant l'envoi du journal la *Réforme* à toutes les communes du département pour un mois, sauf à celles qui veulent s'abonner à un ou plusieurs autres journaux à les faire demander.

Salut et fraternité,

BERRIER-FONTAINE.

Alençon, le 15 mars 1848.

Voir la *Commune de Paris* du 1er avril 1848, p. 4, col. 1re, la *Presse* du 30 mars 1848, art. la *Presse* à la *Réforme*, *id.* la *Réforme* du 1er mars 1848, p. 1re.

ADRESSE

D'un ouvrier à ses frères ouvriers de tous les corps d'état.

Citoyens,

Le temps presse; nous avons le nombre pour nous. Je crains néanmoins que nous ne sachions pas mettre cet avantage à profit. Il ne dépendrait cependant que de nous, si nous voulions nous entendre, d'envoyer à l'Assemblée nationale les citoyens les plus dignes et les plus capables. Ce que nous devrions faire, ce serait de nous réunir immédiatement, le plus grand nombre possible, chacun dans nos corporations respectives, et nommer parmi nous, après avoir entendu les diverses professions de foi de ceux qui seraient présentés ou qui se présenteraient pour la candidature, celui qui nous donnerait le plus de gages de confiance par son passé et pour l'avenir. Les candidats des divers corps d'état se réuniraient et appelleraient dans leur sein quelques penseurs, philosophes et socialistes les mieux connus, et, de concert avec eux, nous dresserions une liste de trente-quatre noms, parmi lesquels, savants et travailleurs, prendraient place d'une manière proportionnelle et satisfaisante pour tous, et qui, par le concours et l'appui mutuels, nous assurerait le succès des élections.

Quelques-uns de mes amis m'ayant engagé à me présenter comme candidat, j'ai accepté; mais comme j'ai toujours su faire abnégation de tout sentiment d'orgueil et d'intérêt personnel, quand il s'est agi de l'intérêt commun, je suis prêt à me retirer et à faire place à un citoyen plus méritant et pouvant être plus utile que moi aux intérêts de la République.

Néanmoins, je crois devoir faire ma profession de foi.

Dès l'âge de quinze ans, je prenais part aux mémorables journées de 1830, et pendant les dix-huit années qui viennent de s'écouler jusqu'à ce jour, il ne s'est pas fait une seule démonstration ni protestation contre la tyrannie et en faveur du républicanisme, à main armée ou autrement, sans que j'y aie pris une part active. J'ai obtenu dans plusieurs circonstances le suffrage de mes camarades et amis politiques, pour défendre et représenter nos intérêts communs.

Je n'ai jamais cessé de propager les idées républicaines et sociales; ce qui m'a valu, à certaines époques, les honneurs de la persécution.

Aussi, relégué dans la plus malheureuse condition de la société, et à même de juger des misères humaines par expérience, demanderai-je l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, source de tous les maux; la multiplication des machines au profit de tous, par l'association industrielle et agricole, en faisant appel à la richesse, afin de n'obtenir ces résultats que d'une manière pacifique, et de n'appliquer que ce qui est sagement et raisonnablement applicable dans l'intérêt de tous, riches et pauvres, ce qui aura pour conséquence l'application de notre immortel principe : Liberté, Egalité, Fraternité.

Jouy, ouvrier ébéniste,
rue de la Planchette, n° 2 *bis*
(faubourg Saint-Antoine).

Voir la *Réforme* du 30 mars 1848, p. 2, col. 2 et 3.

AUX ELECTEURS

Du département de Seine-et-Oise.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire de la République française, sorti de la dernière lutte de la Liberté contre un pouvoir tombé au dernier degré de l'abaissement et du mépris, vient de faire un appel à la Nation souveraine.

Vous répondrez bientôt à cet appel en nommant des Représentants à l'*Assemblée nationale constituante.*

Jamais vous n'avez été appelés à exercer un droit civique aussi important ; jamais vos choix n'auront exigé plus de circonspection, de discernement et de sagesse, en même temps que plus de fermeté et de patriotisme ; car des choix que vous ferez peuvent dépendre l'avenir et le salut de la France !

C'est avec un sentiment profond de la gravité, de la sainteté du *mandat* que vous allez conférer, que je viens solliciter vos *suffrages*.

Je dois vous mettre à même de juger si je les mérite.

Homme nouveau dans la politique active, je ne tiens par aucun lien à un passé que j'ai répudié dès son origine, et qui ne peut, par conséquent, faire naître en moi ni espérance, ni regrets.

J'ai accueilli avec transport l'établissement de la nouvelle République française, parce que, depuis longtemps, je considérais cette forme du gouvernement comme la *forme définitive* des sociétés modernes, la seule qui donne satisfaction à tous les intérêts ; la seule qui ne comprime aucune activité, qui n'étouffe aucun génie, qui ne désespère aucun courage ; la seule enfin qui ne blesse point le sentiment de la dignité humaine dans les âmes hautes et fières, pour lesquelles il n'y a de souveraineté réelle que celle de la loi, et de supériorités véritables que celles de la vertu, de la science et du génie !

Le gouvernement républicain, d'ailleurs, est seul de *droit naturel* imprescriptible, car c'est le gouvernement de la Nation par elle-même ; le gouvernement monarchique au contraire, n'est que de *droit conventionnel*, et il est périssable comme ce même droit. La souveraineté de la Nation n'a jamais pu être aliénée, ni en tout, ni en partie; elle n'a pu être déléguée que pour un temps limité. La France a donc toujours été en *droit*, et elle est aujourd'hui redevenue de *fait*, maîtresse d'elle-même ; c'est-à-dire libre de se donner les institutions

qu'elle croira le plus en harmonie avec la civilisaiion actuelle et ies besoins sociaux de notre époque.

Voilà pour le *droit;* maintenant examinons le *fait.*

La République est établie ; elle a reçu déjà l'adhésion unanime de tous les corps constitués sous le pouvoir déchu, de toutes les villes de France, en un mot de tous les citoyens qui ont eu un organe pour manifester cette adhésion. La République, à peine proclamée, a merveilleusement rétabli et maintenu l'*ordre*, ce symbole vivant, impérissable, de tout gouvernement régulier, de toute société bien constituée. C'est là une des preuves les plus convaincantes que la révolution qui l'a amenée était faite dans tous les esprits avant de l'avoir été dans les actes, et que l'*heure définitive* de ce gouvernement rationnel, que nos pères avaient peut-être essayé prématurément, est enfin venue pour la France, en attendant qu'elle vienne aussi pour les autres nations.

Ainsi, le Gouvernement provisoire de la République française a pour lui le *droit* et le *fait.* Toute autre pensée que celle de lui prêter un concours éclairé, loyal et ferme, de consolider à jamais cette forme seule rationnelle de gouvernement par de bonnes lois organiques, n'entrera pas dans vos esprits quand vous choisirez vos Représentants à l'Assemblée nationale. C'est dans ce sens, et dans ce sens seul, que j'accepterais votre mandat.

Ce *mandat*, je le considère comme une mission de sacrifice et de dévouement à la chose publique. Si vous me faites l'honneur de me le conférer, Citoyens, je m'efforcerai de le remplir avec toutes les lumières que j'ai cherché depuis longtemps à acquérir dans le domaine des connaissances humaines, avec toute la conscience et le sentiment profond du devoir que j'ai apportés jusqu'ici dans tous les actes de ma vie publique et privée ; enfin avec toute la fermeté et l'indépendance de caractère dont je crois avoir donné plus d'une preuve. Je défendrai les droits respectifs des maîtres et des ouvriers, des propriétaires et des travailleurs, surtout de la classe agricole, que je connais plus spécialement ; mais, tout en recherchant et en appuyant les meilleures solutions possibles aux grandes questions sociales qui s'agitent en ce moment, et qui menacent de porter une perturbation profonde dans la société ; tout en défendant de toutes mes forces les intérêts du peuple, je ne serai pas plus son courtisan que je n'ai été celui de la royauté déchue. Ce ne sont pas ceux qui le flattent le plus qui servent le mieux sa cause.

Mes principes ne datent pas d'hier; ils sont connus, depuis longtemps, de plusieurs membres du Gouvernement provisoire, avec lesquels je m'honore d'être lié par une ancienne communauté de sentiments et d'idées, entre autres de M. de Lamartine, ce génie inspirateur des temps modernes, dont la voix, comme celle d'Orphée, a le pouvoir sublime de calmer les tempêtes populaires et de rallier autour d'elle les intelligences timorées qu'effraie encore l'ordre nouveau !

C'est vous dire assez que je n'accepterais votre mandat que pour employer tous mes efforts à consolider, autant qu'il serait en moi, l'œuvre laborieuse et patriotique du Gouvernement provisoire, et cela, avec d'autant plus de fermeté et de persévérance, que je considère toute autre tentative comme incompatible pour la tranquillité publique et le salut de tous ; car j'ai la conviction profonde qu'après les trois épreuves décisives que la France a faites successivement, en

moins de cinquante années, du *gouvernement impérial*, de la *royauté légitime* et de la *royauté élue*, toutes les combinaisons possibles de ce pouvoir héréditaire sont épuisées à jamais pour elle, et qu'elle n'a plus qu'à exercer son autorité puissante et son génie dans l'établissement et le développement progressif du gouvernement rationnel et définitif de l'ère moderne, c'est-à-dire de la *République*.

Que ceux donc d'entre vous qui, par suite d'un passé qui ne peut plus revenir ou de craintes d'un avenir inconnu, verraient l'établissement de cette forme de gouvernement avec inquiétude se rassurent ! Les citoyens courageux qui ont fondé notre nouvelle République et ceux que vous appellerez à la consolider, sauront lui conserver la pureté, la magnanimité de son origine, qui font l'admiration du monde. *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, telle est la devise immortelle sortie des poitrines de nos pères et qui vient d'être proclamée de nouveau au milieu de nous, gravée sur tous nos monuments, inscrite sur tous nos étendards, aux acclamations de la France, aux applaudissements de l'Europe toute frémissante d'enthousiasme et de sympathie ! Cette formule divine, qui résume en elle tout l'avenir du monde, doit passer désormais tout entière dans nos mœurs et dans nos lois : dans nos *mœurs* par la pratique des vertus sociales qu'elle représente : *liberté* pour tous de faire et de penser ce qui n'est pas contraire ou opposé à la justice, à la morale, aux intérêts de tous ; *égalité* devant la loi, devant le travail et la justice, sans autre distinction que celles de la science, du génie ou de la vertu ; *fraternité* enfin dans tous les rapports sociaux d'homme à homme, de peuple à peuple ; *fraternité* entre le riche et le pauvre, entre le fort et le faible, entre celui qui possède et celui qui aspire à posséder, afin de parvenir à calmer toutes les souffrances, à satisfaire tous les besoins, à raffermir tous les droits.

Elle doit passer aussi dans nos Codes, la grande devise française ; et ce ne sera pas une des moindres tâches des Représentants que vous enverrez à l'Assemblée nationale constituante, que celle d'établir des lois organiques dignes du Peuple qui vient de donner à l'Europe réveillée en sursaut, le spectacle le plus saisissant de la modération dans la force, de la raison dans l'ivresse du triomphe, et de l'ordre dans l'absence de tout frein ! Des lois empreintes tout à la fois de la sagesse du passé et de cet esprit nouveau qui souffle de l'*Orient*, de l'*Occident*, du *Midi* et du *Septentrion*, comme l'esprit de Dieu envoyé pour le salut du monde !

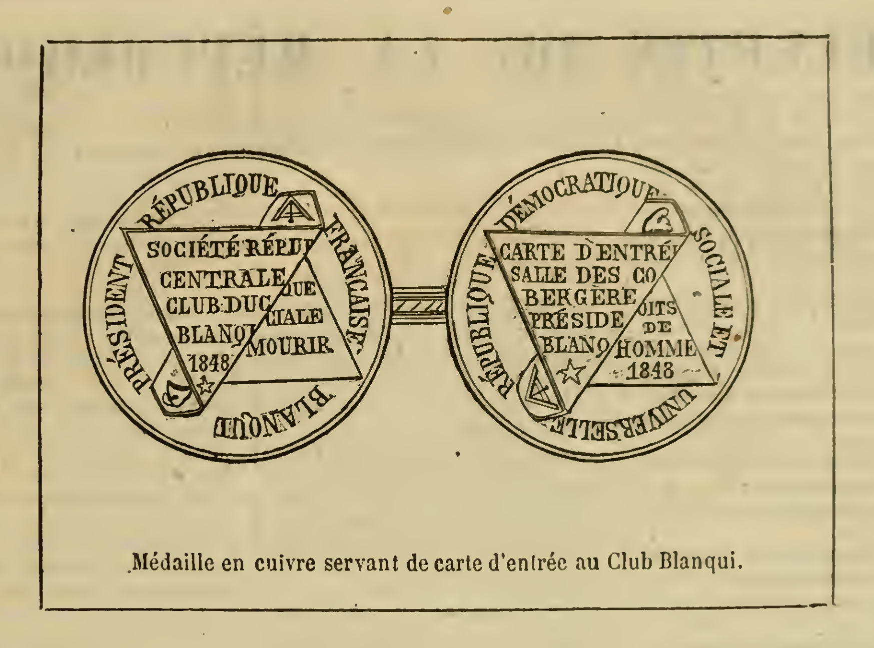
G. PAUTHIER,

Propriétaire-cultivateur à Ville-Evrard, commune de Neuilly-sur-Marne, canton de Gonesse, département de Seine-et-Oise, délégué depuis plusieurs années au Congrès central d'Agriculture.

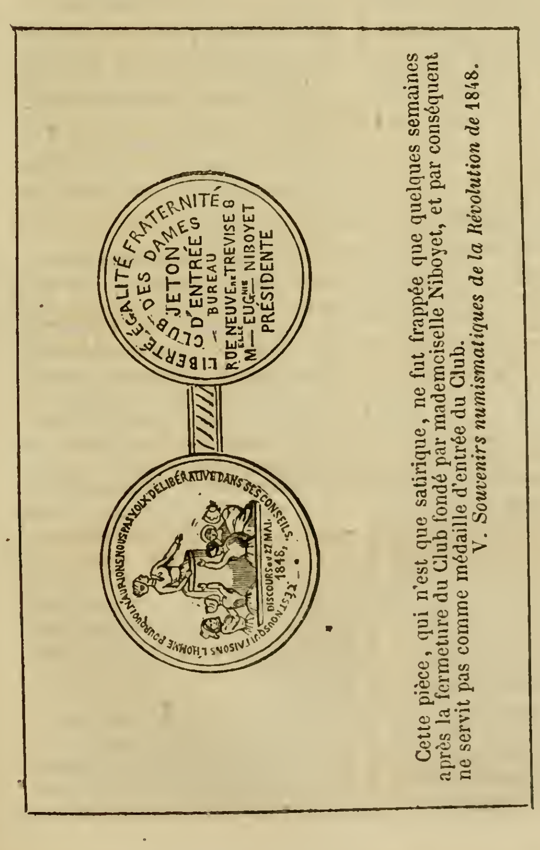
15 *mars* 1848.

Versailles. — Imp. de Beau, jeune, rue Satory, 28.

Paris. — Imp. Lacour et Ce, rue Soufflot, 16.

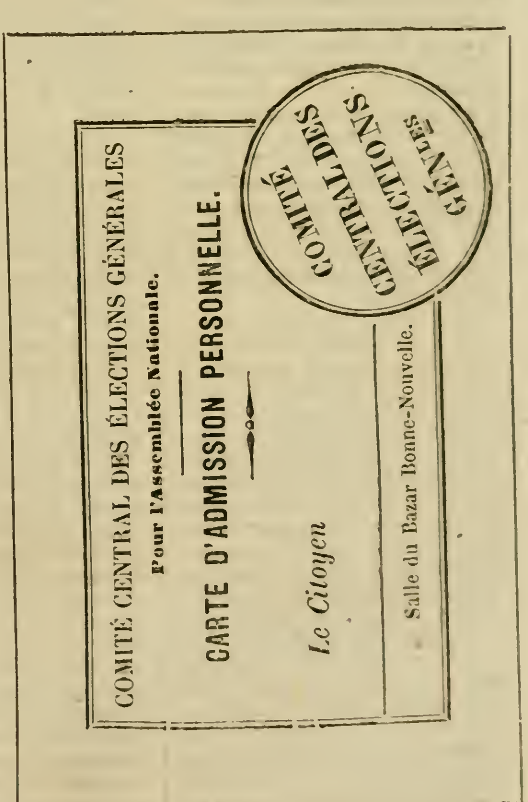


Médaille en cuivre servant de carte d'entrée au Club Blanqui.



Cette pièce, qui n'est que satirique, ne fut frappée que quelques semaines après la fermeture du Club fondé par mademoiselle Niboyet, et par conséquent ne servit pas comme médaille d'entrée du Club.

V. *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848.*



COMITÉ CENTRAL DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Pour l'Assemblée Nationale.

CARTE D'ADMISSION PERSONNELLE.

Le Citoyen

Salle du Bazar Bonne-Nouvelle.

COMITÉ CENTRAL DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE

Liberté, Égalité, Fraternité.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

N° 2.

Paris, *le* 15 *mars* 1848.

Si le peuple avait renversé le trône de Louis-Philippe pour établir sur ses ruines un gouvernement tout semblable, il eût fait acte de folie.

Mais le peuple est intelligent autant que brave.

Ce qu'il a voulu, il le veut encore; le voici :

Au lieu du pouvoir d'un seul, le pouvoir de tous.

Au lieu du privilége d'une famille, le droit de la nation, où tous les citoyens sont frères.

Au lieu du règne de la faveur et de la corruption, l'application sincère des principes de justice et d'égalité.

Le peuple a horreur du sang et des vengeances, il ne persécute pas ses ennemis. Mais aujourd'hui qu'il a recouvré sa force, il n'en confiera l'exercice qu'à ceux dont il connaît le dévouement et la probité.

Aussi quelle a été sa conduite après la victoire?

Tout fumant encore de la bataille dans laquelle il venait de verser son sang, il a envahi la chambre des députés, où quelques partisans aveugles de la monarchie essayaient de faire descendre la couronne sur la tête d'un enfant de dix ans. Il s'est trouvé en face de ce troupeau servile qui avait constamment appuyé l'ex-roi et ses ministres dans toutes leurs entreprises contre nos libertés. Et cependant aucune violence n'a été commise. Seulement, au souffle du vainqueur s'est écroulé ce frêle édifice d'une régence surprise à la peur d'une majorité tremblante. Les princes se sont sauvés, et nul ne s'est souvenu de leur longue et insolente domination; ils n'ont été l'objet ni d'une attaque, ni d'un outrage. Tout entier à sa grande tâche, le peuple a désigné par ses acclamations ceux des députés qu'il savait être ses amis. Il les a salués membres du Gouvernement provisoire.

C'est ainsi que s'est constitué le pouvoir révolutionnaire dont la mission a été d'installer un ordre nouveau; les hommes qui l'ont accepté étaient depuis longtemps prêts à donner leur vie pour arracher la France au système qui la perdait. Leur premier acte a été de marcher au milieu de la cité soulevée vers l'Hôtel-de-Ville où les attendaient des milliers de citoyens. Là, leur autorité a été consacrée avec des transports d'enthousiasme, et le peuple a proclamé l'abolition de la monarchie et la constitution de la République.

Pourquoi la foule immense qui couvrait la place de Grève et les quais a-t-elle accueilli cette proclamation avec ivresse? Pourquoi cette nouvelle, volant de bouche en bouche, a-t-elle fait couler des larmes de tous les yeux? Pourquoi les armes sont-elles tombées de toutes les mains? Pourquoi depuis nul désordre sérieux? Et partout, au contraire, la modération, l'humanité, la patience?

C'est qu'en se constituant *République*, le Gouvernement a pris l'obligation de satisfaire tous les intérêts légitimes, de donner du pain au travailleur, d'effacer toute distinction de classes, d'abolir tous les priviléges, de réduire les impôts, ou du moins de les répartir avec plus d'équité, d'appeler enfin tous les citoyens à l'exercice complet des droits politiques. Comment, en présence d'un pareil avenir, le peuple ne serait-il pas calme et plein de confiance?

Aussi ce mot magique a calmé en quelques heures cette masse d'hommes armés dont la grande ville était inondée, et qui est aussitôt rentrée dans ses paisibles habitudes. Les barricades se sont abaissées, et sur l'aile des télégraphes le récit prodigieux de ces grands événements s'est répandu dans toute la France.

La France entière a tressailli. Ce sublime spectacle, donné par la population de Paris, a rencontré partout des admirateurs. Chacun se sentait fier d'être l'enfant d'une famille ainsi représentée. Et si, un instant, quelques esprits mal préparés à un changement si brusque ont pu s'inquiéter, ils ont été bien vite rassurés.

Le Gouvernement provisoire a montré immédiatement la droiture de ses intentions et la force de son autorité. Chacun de ses actes a porté la double empreinte du dévouement à la cause du peuple, et de la fermeté à en défendre les droits.

Il a adopté les enfants des citoyens morts pour la patrie, pourvu largement au sort des blessés, anéanti pour jamais la royauté, appelé sous les drapeaux de la garde nationale mobile vingt-cinq mille volontaires.

Il a converti le palais des Tuileries, séjour de la royauté, en une maison d'asile pour tous les ouvriers vieux ou infirmes.

Il a pris pour sa devise ces trois mots empruntés à l'Évangile : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Il a maintenu le drapeau tricolore, celui que nos pères ont illustré sous la République et à l'ombre duquel les glorieux soldats de l'Empire ont fait le tour de l'Europe.

Enfin, annonçant au monde avec un noble orgueil que la nation française, reprenant possession d'elle-même, était assez puissante pour demeurer magnanime,

il a proclamé l'abolition de la peine de mort.

En même temps il ouvrait des ateliers nationaux où tous les bras pouvaient être occupés, et constituait au Luxembourg, dans le palais même de la pairie, une commission permanente chargée d'examiner et de résoudre toutes les questions relatives au sort des travailleurs. Cette commission, composée d'ouvriers de toutes les professions, s'est mise tout de suite à l'œuvre. Elle va préparer les éléments de la législation nouvelle qui doit changer la face de l'industrie et de l'agriculture.

Le peuple a donc vraiment remporté une belle, une fructueuse victoire. Il a conquis sa place qui ne lui sera plus enlevée. Il est devenu son maître; c'est pour cela qu'il est modéré. Il a besoin de calme pour découvrir et appliquer les meilleurs principes d'organisation.

Dans quelques jours tous les Français vont être appelés à déléguer leurs pouvoirs à des députés qui formeront l'Assemblée constituante. Ici, plus de catégories, plus de priviléges. Tous sont électeurs, tous sont éligibles, hors ceux que la justice a frappés. L'armée elle-même participe à l'exercice de ce droit. Elle en usera avec indépendance, et cet acte de liberté resserrera plus intimement encore les liens étroits qui l'unissent au peuple dont elle sort.

Confiance donc, Citoyens, applaudissons à la régénération de notre chère patrie! Unissons nos cœurs et nos volontés pour demeurer dignes de la souveraineté que nous avons recouvrée! Préparons-nous avec un noble enthousiasme à pénétrer nos mandataires de l'esprit révolutionnaire qui, d'un bout à l'autre de notre France, fait bondir tous les cœurs généreux! La Révolution, c'est la gloire nationale! la Révolution, c'est la Richesse du pays décuplée par l'abolition des impôts iniques et la sage répartition des produits! la Révolution, c'est la paix et la concorde, c'est la grande loi de la fraternité, c'est le commencement d'une ère de grandeur et de prospérité dont les siècles passés ne peuvent nous fournir aucun exemple.

Confiance donc, et serrons-nous tous autour du drapeau de notre sainte République!

ADRESSE présentée au Gouvernement provisoire par les Démocrates allemands.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Pour toute l'Europe la victoire de la démocratie est enfin décidée.

Salut à toi, peuple français! à toi notre reconnaissance!

Trois grandes journées t'ont suffi pour rompre avec le passé, pour planter devant tous les peuples de la terre la bannière d'un monde nouveau.

Sous ton souffle puissant, l'étincelle de la liberté est devenue une flamme dont la clarté et la chaleur pénétreront jusque dans la chaumière la plus reculée.

La voix du peuple a parlé aux peuples, et les peuples saluent avec joie l'avenir que tu leur as dévoilé.

Réunis sur un même champ de bataille, ils sont prêts à livrer le dernier grand combat, le combat décisif pour la défense et la conquête des droits imprescriptibles de CHAQUE homme.

Les idées de la nouvelle République française sont à la fois les idées de toutes les nations, et le peuple français a la gloire immortelle de leur avoir donné, par sa Révolution, la sanction du FAIT.

Oui, partout en Europe les idées démocratiques s'éveillent, partout des millions d'hommes sont prêts à vivre et à mourir pour elles; et tandis que la toute-puissance des peuples fait des miracles, l'impuissance des soi-disant pouvoirs absolus apparaît d'une manière de plus en plus évidente.

La Suisse, forte de son courage et de son droit, a jeté un défi à leur faiblesse coalisée .... et ils n'ont rien osé contre elle.

L'Italie régénérée marche, malgré toutes leurs menaces, à la conquête de son indépendance et de sa liberté..., et ils hésitent encore...

L'Allemagne, enfin, ébranlée jusqu'au fond de ses entrailles par le cri d'émancipation qui a retenti en France, ne peut et ne veut rester en arrière dans la lutte pour laquelle son développement intellectuel lui a dès longtemps préparé le terrain.

La liberté s'ouvre un large passage, et la tyrannie elle-même est condamnée, par son aveugle résistance, à la seconder et à devenir sa complice.

Peuple français! nous te tendons la main pour marcher côte à côte avec toi vers l'avenir.

Quelque difficile que soit notre tâche, nous sentons grandir nos forces avec les dangers du combat.

Nous ne te demandons qu'une chose: maintiens ta propre liberté, l'unique bien digne d'être maintenu.

Conserve à TOUS tes enfants ce que TOUS ont conquis, et la seule assistance que nous te demandons, c'est que tu restes fidèle à toi-même, et que tu répondes par un écho sympathique à l'Allemagne, lorsque, délivrée un jour par des bras ALLEMANDS, elle poussera vers toi ce cri:

Vive la liberté! l'égalité! la fraternité!

Vive la démocratie!

Vive la République européenne!

L'adresse suivante a été distribuée dans Paris:

CITOYENS,

Nous demandons l'ajournement des élections de la garde nationale et de l'Assemblée constituante. Ces élections seraient dérisoires.

A Paris, un très petit nombre d'ouvriers sont inscrits sur les listes électorales. L'urne ne recevrait que les suffrages de la bourgeoisie.

Dans les villes, la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin, ou bien elle y serait conduite

par ses maîtres comme un bétail aveugle.

Dans les campagnes, toutes les influences sont aux mains des aristocraties. Une tyrannie savante a étouffé, par son système d'isolement individuel, toute spontanéité au cœur des masses. Les malheureux paysans, réduits à la condition de serfs, deviendraient à leur insu le marchepied des ennemis qui les oppriment et les exploitent.

Notre âme s'indigne à la pensée que les oppresseurs puissent ainsi recueillir les bénéfices de leur crime. C'est un sacrilége de faire mentir à leur propre salut dix millions d'hommes, d'arracher à leur ignorance la sanction de leur esclavage. Ce serait un défi par trop insolent aux barricades de Février.

Le peuple ne sait pas; il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop de l'accorder, une année peut-être, à la liberté qui ne réclame que la moitié de la tribune, et ne mettra pas, elle, la main sur la bouche de son ennemie?

Il faut que la lumière pénètre jusque dans les derniers hameaux de la République. Il faut que les travailleurs redressent leurs fronts courbés par la servitude, et se relèvent de cet état de stupeur et de prostration où les castes dominantes les tiennent, le pied sur la tête.

Et ne dites pas, citoyens, que nos craintes sont chimériques. Les élections, si elles s'accomplissent, seront réactionnaires. C'est le cri universel, que le parti royaliste, le seul organisé, grâce à sa longue puissance, va maîtriser par l'intrigue, la corruption, les influences sociales, et sortira triomphant du scrutin.

Songez-y! le triomphe, c'est la guerre civile! Paris, le cœur et le cerveau de la France, Paris ne reculera pas devant un retour offensif du passé. Réfléchissez aux sinistres conséquences d'un conflit entre la population parisienne et une assemblée qui croirait représenter la Nation, qui ne la représenterait pas; car ce vote de demain sera une surprise et un mensonge.

Que votre prudence épargne à la France un si grand péril. Laissez le pays naître à la République; à cette heure, il est encore emprisonné dans l'étouffante enveloppe de la monarchie.

Ajournement des élections! c'est le cri du peuple parisien.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire,

Informé que dans plusieurs villes des demandes en liberté, formées sur référé par des détenus pour dettes civiles ou commerciales, ont été rejetées sur le motif que le décret du 9 mars 1848 ne pouvait avoir d'effet rétroactif;

Considérant que les termes du décret sont absolus, que la mesure d'humanité ordonnée par le Gouvernement provisoire serait évidemment incomplète, si elle ne s'appliquait aux détenus pour dettes;

Décrète :

Tous les détenus pour dettes civiles et commerciales seront immédiatement et provisoirement mis en liberté, en vertu du décret rendu le 9 mars 1848 par le Gouvernement provisoire.

Fait en séance à l'Hôtel-de-Ville, le 12 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le châtiment corporel dégrade l'homme;

Qu'il appartient à la République d'effacer de la législation tout ce qui blesse la dignité humaine;

Que c'est un bon exemple à donner au monde;

Que la suppression des peines corporelles, en affermissant dans la marine le sentiment de l'honneur, ne peut que donner aux matelots une idée plus haute de leurs devoirs et leur inspirer plus de respect encore pour eux-mêmes et pour les lois de la discipline;

Décrète :

Les peines de la bouline, de la cale et des coups de corde sont abolies; jusqu'à révision complète du Code pénal maritime, elles seront remplacées par un emprisonnement au cachot, de quatre jours à un mois.

Fait à Paris, le 12 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire de la République Française.

Le Gouvernement provisoire,

Vu le décret du 27 février dernier, qui prononce la dissolution du conseil municipal de Paris;

Considérant qu'il convient d'appliquer la même mesure au conseil général de la Seine, dont le mandat émanait également du principe d'électorat privilégié;

Arrête :

Art. 1er. Le conseil général du département de la Seine est dissous.

Art. 2. Le membre du Gouvernement provisoire, maire de Paris, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la marche des services auxquels les membres du conseil étaient appelés, à ce titre, à donner un concours d'administration ou de surveillance.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 12 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

CIRCULAIRE du Ministre de l'Agriculture et du Commerce

à MM. les Préfets des départements.

Paris, le 12 mars 1848.

Monsieur le Préfet, s'occuper des travailleurs et des grands intérêts du pays, tels ont été la première pensée et le premier devoir du Gouvernement provisoire de la République. Des ateliers nationaux s'organisent dans les villes, mais les cités ne sont pas l'objet de la sollicitude exclusive du Gouvernement. Parmi les travailleurs, ceux des campagnes, parmi les grands intérêts du

pays, l'agriculture, occupent une large place. Il faut que la production rurale reçoive des travaux qui s'exécutent ou vont s'exécuter le plus grand développement possible. Je vous invite, en conséquence, à me faire connaître immédiatement :

1° S'il existe dans votre département des marais, terres vaines et vagues, landes, bruyères, dunes et relais de mer d'une certaine étendue, qui puissent être utilement soumis à des travaux de desséchement, de mise en culture ou de reboisement.

2° Leur désignation et les communes et cantons dans le périmètre desquels ils sont situés ;

3° Quelle est l'étendue approximative de chacun de ces terrains ;

4° S'ils appartiennent à l'Etat, aux communes, à des établissements publics ou à des particuliers ;

5° Leur situation à proximité ou à distance des centres de population.

Je vous fais observer qu'il ne s'agit point ici d'un travail de statistique ; ce ne sont point des chiffres rigoureux, mais de simples renseignements que je réclame, sans autre délai que celui qu'exigent l'exactitude et une certaine précision.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre provisoire de l'Agriculture et du Commerce,
BETHMONT.

— Les ouvriers de Paris et de la banlieue, dans toutes leurs réunions politiques ou autres, ont décidé que le premier candidat à porter sur la liste de la députation du département de la Seine serait Béranger, le poète national.

— M. Louis Perrée, maire du 3e arrondissement de la ville de Paris, a reçu aujourd'hui la lettre suivante :

« La 8e compagnie, 5e bataillon de la garde nationale mobile, désirant venir en aide aux pauvres de notre arrondissement, vous prévient qu'elle met à votre disposition la nourriture de six personnes. Veuillez avoir la bonté de les choisir parmi ceux que vous croyez les plus nécessiteux, et veuillez les envoyer à la caserne tous les jours, de neuf heures à dix heures du matin. »

Agréez, etc.

(Suivent plus de quarante signatures.)

— Les villes de la frontière belge, Tournai, Courtrai, Muzin sont mises en état de défense; leurs garnisons sont augmentées, les réserves rejoignent les différents corps. Le roi des Belges continue à armer. Il rappelle les soldats des cinq dernières classes et les dirige sur la frontière. Cependant les relations de confiance, un moment interrompues entre les administrations des chemins de fer belge et français, sont entièrement rétablies.

E. DUVERGER, imprimeur des actes du Gouvernement provisoire pour le 10e arrondissement, rue de Verneuil, n° 4. — n° 4.

APPEL

AUX BRAVES CITOYENS DE LA GARDE MOBILE.

Les Citoyens allemands, présents à Paris, vous adressent la pièce suivante :

Ayant été témoins de votre patriotisme et de votre courage dans la lutte sublime de Février, nous désirons suivre votre exemple héroïque, et nous rendre en Allemagne pour proclamer une République allemande, sœur et alliée de la vôtre.

Vous avez vaincu avec vos Armes ; — Vos Armes ont l'habitude de vaincre ; — Vous les avez déposées après la victoire.

Prêtez-nous-les, afin qu'elles nous servent de parrains pour notre République allemande.

Nous comptons sur vos sentiments de fraternité !

Vive la France, notre sœur pour la vie et la mort ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !

N. B. *Déposer les armes,* 64, *rue Montmartre, au bureau central des Républicains allemands; chez* M. GEORGE HERWEGH, 13, *boulevard des Capucines;* et M. MAY, *rue de la Tixanderie,* 15.

Paris. — Imprimerie de Wittersheim, rue Montmorency, 8.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE CENTRALE.

BUREAU :

CABET, président;
ROBILLARD, ancien boulanger, vice-président.
MAILLARD, négociant, secrétaire;
CHAMEROY, négociant;
GOSSE, négociant;
MONTAGNE, tailleur de limes;
FAVART, tailleur;
ROBERT (Gustave), homme de lettres;
BERRIER, médecin;
LEFÈVRE, professeur;
LEFÈVRE, serrurier;
VICAIRE, marchand de crépins;
LEGUAY, mécanicien;
DURAND, cultivateur;
DESPY, cordonnier.

TRENTE COMMISSAIRES POUR MAINTENIR L'ORDRE :

ARON. — ANGELMANN. — BLAISE. — BORDE. — CHAISSOT. — CHAIRE. — SON FRÈRE. — COULAUD. — CROZAT. — CHAMBRETTE. — DABAT. — DÉCUYER. — DUCREUX. — DUTHY. ESPRIT. — FROUIN. — GODEFROY. — GUDEFIN. — JUSSIN. — LANGE. — MAURICE. — OUDIN. PRUDENT. — ROCHEFORT. — ROYER. — SIMON. — SCHMAL. — VOISET. — VOITURIER.

La sixième séance, à laquelle assistaient plus de 5,000 personnes, dont 1,000 femmes, a été magnifique. Près de 1,000 personnes n'ont pu entrer.

RÉSOLUTION.

L'assemblée de la Société fraternelle centrale décide à l'unanimité : Qu'une grande manifestation populaire et pacifique sera faite pour demander au gouvernement provisoire :

1° L'ajournement des élections pour la garde nationale;

2° L'éloignement des troupes de Paris.

L'assemblée décide aussi que son bureau communiquera sans délai cette résolution à toutes les autres sociétés, et qu'il se concertera avec elles pour faire la manifestation en commun.

Un grand nombre de clubs ont discuté les mêmes questions et pris les mêmes résolutions.

Leurs délégués, réunis le 15, ont décidé qu'une commission composée de quatorze d'entre eux (1) irait d'abord exposer leurs vœux au gouvernement provisoire. Si ces vœux n'étaient pas accueillis, une grande manifestation serait faite pacifiquement par le peuple lui-même. Des affiches (2) feraient connaître le jour prochain de cette manifestation.

SEPTIÈME SÉANCE.

Elle aura lieu le vendredi, 17 mars, à 8 heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359. Les enfants ne seront pas admis.

Voir le *Populaire* du 16 mars 1848, pag. 4, col. 2. V. à la p. 233 des *Murailles,* art. Réunions.

(1) Voir l'autographe p. 777 des *Murailles*. — (2) V. p. 849 des *Murailles*. — V. le *Populaire* du 7 mars 1848, p. 2, col. 3. V. le 2e discours prononcé par le cit. *Cabet*, dans la 6e séance du lundi, 13 mars 1848, p. 10 et 16, discours imprimé séparément. —V. le 3e discours prononcé dans la séance du 17 mars 1848, par le cit. *Cabet*.

Arrondissement d'Yssingeaux, 15 *mars* 1848.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Une grande Révolution commence! Ce serait tromper tout le monde si nous disions, comme on le proclame, qu'elle est accomplie. Le dernier mot de la Révolution ne sera que la dernière séance de l'Assemblée constituante.

A l'heure qu'il est, un trône de moins en Europe, une constitution à donner à la France, voilà le bilan de la Révolution.

Et pourtant cette transformation de notre société a causé moins d'agitation que la Révolution de 1830, qui cependant laissait debout, presque intact, le vieil édifice social. C'est qu'en 1830 un principe s'éteignait, celui de cette légitimité qui avait aussi à revendiquer ses époques de gloire et d'illustrations, mais surtout la grande ombre de sa séculaire stabilité.

Le trône de 1830 n'emporte rien, et laisse le souvenir de sa félonie comme encouragement aux institutions démocratiques, seules capables de régir désormais la grande famille française.

La Révolution de 1848 est appelée à réunir désormais tous les Français dans un même sentiment politique. Les dynastiques constitutionnels ont fait leur dernière épreuve monarchique, et en gémissent. Les légitimistes, convaincus qu'un vain replâtrage de restauration ne se ferait qu'au profit des enfants de la famille d'Orléans, préfèrent entrer franchement dans la voie démocratique.

Le clergé, longtemps timide aux innovations qui remuaient profondément les sociétés, mais aujourd'hui précédé de son grand cher apôtre moderne de l'émancipation politique, entre avec empressement dans la voie démocratique inhérente au christianisme.

Toute la France donc veut aujourd'hui la République.

Mais si quelques esprits suspendus en face de ce grand événement éprouvent encore une émotion craintive, c'est que le souvenir des phases de la grande Révolution française ont laissé, au milieu de leurs sublimes pages, de terribles souvenirs.

Que faut-il donc aujourd'hui pour nouer solidement tous les liens de la nouvelle société politique? Il faut que la Révolution s'accomplisse avec sagesse, avec calme, avec sécurité pour tout et pour tous. C'est là le fardeau qui va peser sur l'Assemblée constituante.

La grande chose du moment c'est donc d'envoyer à cette Assemblée des hommes actifs mais patients, sages mais fermes, de principes politiques bien connus, bien sincères, bien invariables dans leur passé, et qui, animés de l'amour des institutions démocratiques, leur aient toujours donné l'appui d'une foi inaltérable.

Craignez d'envoyer à l'Assemblée constituante des éléments trop hétérogènes:

ce serait s'exposer aux luttes énervantes, aux lenteurs dangereuses, aux crises peut-être terribles, éléments des factions et cause première des malheurs qui sortirent de la Convention pour couvrir la France de deuil!

Eh bien ! c'est celui qui vient de tracer ces lignes qui se présente à vous pour en obtenir le mandat de représentant du peuple.

Vous me connaissez tous dans cet arrondissement, vous savez que mes principes politiques n'ont jamais varié. Cherchant à marcher en avant toujours, j'espérais que la grande œuvre de rénovation s'accomplirait peu à peu et sans secousse. Une résistance à ces vœux, qui étaient ceux de presque tous, a précipité la chute du trône, et nous a donné la République. Vive la République !

Le sentiment le plus cher à mon cœur est aujourd'hui de la voir grande et prospère à jamais. Mais c'est ici que peuvent se rencontrer les nuances d'opinion. Or, tout commettant a le droit d'interroger son mandataire ; voici donc en peu de mots mon acte de foi politique :

Je crois que la liberté doit être sans limites pour tout ce qui ne blesse ni les droits justement acquis, ni la propriété, ni la religion, ni la morale publique.

Liberté de la presse, liberté professionnelle, liberté d'enseignement, liberté des cultes. Au milieu d'un peuple mûr, le flambeau de la libre discussion peut seul tout éclairer. Laissez à la vérité toute sa liberté, elle confondra l'erreur.

En politique, je crois que chaque citoyen français doit avoir la faculté d'exercer les mêmes droits. C'est l'unique moyen de rendre aux nombreuses populations d'agriculteurs le pouvoir de balancer l'influence politique des artisans des cités, seuls en possession jusqu'ici du droit électoral parmi les travailleurs ; le travail a besoin d'organisation, mais l'agriculture mérite toute notre sollicitude.

Je crois que la politique extérieure doit être celle de paix à tous : protection bienveillante, fraternité aux nations et socialisme international. La Révolution est plus sociale que politique.

Je crois qu'à l'Assemblée, le représentant du peuple doit arriver avec l'intention irrévocable de résister à tout ce qui pourrait déborder la pacifique organisation de la Constitution. Il doit jurer de mourir sur son banc plutôt que de fléchir devant les exigences des factions !

Voilà sommairement, mes chers Compatriotes, ma croyance, mes vœux, mes espérances.

Si vous croyez que je puisse remplir le noble mandat de vous représenter, donnez-moi vos suffrages. Si de plus dignes de votre confiance se présentent, votez pour eux, nous voterons ensemble.

Salut et fraternité.

Docteur MOURET.

Puy. — Typ. de J.-B. Gaudelet.

CLUB DE L'AVENIR

AU CITOYEN MINISTRE DE L'INTERIEUR

Citoyen Ministre,

A l'unanimité, le club de l'Avenir a voté l'adresse suivante au gouvernement provisoire :

Les ennemis de la révolution et du Peuple qui l'a faite protestent insolemment contre les mesures démocratiques adoptées par le gouvernement provisoire, et spécialement contre la circulaire du citoyen ministre de l'intérieur.

En face de cette manifestation contre-révolutionnaire, le club de l'Avenir croit devoir exprimer énergiquement son approbation pour la circulaire du citoyen ministre de l'intérieur; il n'en saurait trop louer les principes et les idées, spécialement en ce qui concerne les élections.

Ils reconnaît au gouvernement émané du vœu populaire, dans les premiers périls de la révolution, le droit de veiller par tous les moyens à l'avénement, au salut de la République, et surtout par une action loyale, ouvertement exercée dans le but de protéger la liberté matérielle et morale des électeurs.

La plupart des citoyens appelés pour la première fois à l'exercice du plus capital de leurs droits politiques, ont besoin dans leur inexpérience de l'encouragement des vrais amis du Peuple. Cette intervention ne saurait être blâmée que par les hommes de la minorité, irrités de se voir ainsi déjoués dans leurs menées contre-révolutionnaires.

Au nom du club de l'Avenir, les soussignés ont reçu la mission expresse :

1° De féliciter le gouvernement provisoire, et spécialement le citoyen ministre de l'intérieur, de la direction franchement démocratique enfin adoptée par eux;

2° D'exprimer le vœu que les membres du gouvernement provisoire restent toujours et franchement unanimes dans l'adoption des mesures qu'ils auront à prendre pour assurer le triomphe et la mise en application des idées républicaines;

3° Ils protestent d'avance contre toute scission, toute exclusion, tout désaveu partiels ou collectifs, les dénonçant aujourd'hui comme actes dangereux et rétrogrades qui rendraient leurs auteurs complices de la pensée contre-révolutionnaire.

Fait en séance du 15 mars 1848, cour des Miracles,

A. Baudin, président, J. Seyert, secrétaire.

Paris, 16 mars 1848.

Voir *la Voix des Clubs*, du 17 mars 1848, pag. 2, col. 2.

ÉLECTIONS

POUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

AUX CITOYENS ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

CITOYENS,

Vous êtes appelés à nommer vos représentants à l'Assemblée Nationale; habitant de votre *département* où j'ai ma famille et mes amis,—dévoué, non *pas d'hier*, aux idées républicaines, je sollicite l'honneur de vous représenter.

Homme nouveau : des études, des voyages, des écrits, l'indépendance de caractère et de position, tels sont mes titres à votre confiance.

Dans les grandes crises, la patrie demande à chacun son obole; aujourd'hui le pays fait appel au dévouement et au patriotisme, j'offre à la cause de la République tout ce qu'il y a en moi d'ardeur et d'intelligence.

Salut et fraternité.

FÉLIX COLSON.

Ville-d'Avray, 15 mars 1848.

CITOYENS,

Glorieuse comme ses sœurs aînées, la révolution de Février n'a eu qu'à se lever et justice a été faite de cette alliance impossible du principe monarchique avec la liberté: *Louis-Philippe a désillusionné les plus crédules.*

Il y aurait démence à rêver encore l'union de l'inertie et de l'action.

Les Rois s'en vont, les hommes s'effacent, les institutions seules résistent et font la force des nations.

Une ère nouvelle s'ouvre pour la France; c'est donc aux hommes nouveaux, qu'il appartient de réaliser les grandes et fraternelles idées de nos pères et de résoudre le problème si longtemps contesté de la régénération et de la moralisation sociales par l'intelligence et le travail.

Pour moi comme pour vous, la souveraineté du peuple, les droits de l'homme

et du citoyen sont imprescriptibles et inaliénables ; la liberté de la pensée, la liberté de la presse, la liberté de conscience sont inviolables ; le droit au travail et à sa juste rémunération est aussi sacré que le droit de propriété et la dette publique. Pour tous l'instruction gratuite; pour tous l'obligation de rechercher le mérite sous le chaume et dans les ateliers, car l'intelligence est un titre d'adoption, et ceux qui en sont doués sont désignés par Dieu pour être les fils privilégiés de la République.

La grandeur de la patrie, assurée sur de telles bases, quelles réformes ne sommes-nous pas en droit d'attendre.

Le pouvoir électif, fort mais responsable, doit se renouveler périodiquement.

En dehors de l'assemblée législative : il faut décréter l'existence d'une assemblée constituante décennale, dans laquelle, le principe républicain conservé, viennent s'épurer nos institutions, pour qu'elles soient toujours en harmonie avec le progrès et les besoins sociaux qui surgiront dans l'avenir. C'est ainsi et seulement ainsi que les Révolutions deviendront impossibles.

Que les élus du peuple lui rendent compte tous les ans de leur conduite et de leurs votes, que nul député ne puisse s'abstenir de voter sans motiver son abstention, et tourner ainsi les situations brûlantes et les questions difficiles.

Que les fonctions qui relèvent du gouvernement soient désormais incompatibles avec la représentation nationale et que parmi les fonctionnaires, ceux-là seuls puissent être élus dont le mandat relève de l'élection populaire.

Vénération aux cultes.—La religion n'enseigne-t-elle pas à l'homme ce qu'il est, où il va, d'où il vient ! Pour la première fois sur la terre, l'Evangile a proclamé le principe de la fraternité ; que le prêtre reste pour ses services le rétribué de l'Etat. — Sa mission est sublime, — qu'il soit toujours en position de secourir ses frères malheureux : — il doit être l'administrateur de la charité publique.

Respect à ceux qui se dévouent à l'éducation des citoyens, ils en sont dignes par leurs travaux ; il ne faut plus diminuer la considération par la modicité des traitements.

L'instituteur primaire chargé d'initier l'enfant aux notions politiques, mérite la reconnaissance des familles : — qu'il soit considéré comme un fonctionnaire important de l'Etat, une retraite l'attend.

Sans nuire à la centralisation, la commune, ce berceau de nos libertés, ne peut-elle s'émanciper ? L'initiative sera-t-elle toujours retirée au maire ? Ce magistrat investi de votre confiance devra-t-il plus longtemps soumettre les intérêts vitaux de la localité aux lenteurs et à l'indifférence du chef-lieu ?

Si le garde national est le défenseur de tous les intérêts moraux et sociaux, n'est-il pas juste que le maire, en servant d'intermédiaire entre la commune et le département, devienne avec ses conseillers, l'administrateur des intérêts généraux de la commune et le coordonnateur des intérêts particuliers.

Entre toutes ses gloires, la France en a deux qui lui sont chères : — les arts et l'armée.

L'art se régénèrera, il ne peut manquer à sa mission. Sortant du cercle étroit dans lequel ils étaient contenus, les artistes, les poètes, les orateurs, les grands écrivains, trouveront des inspirations dignes d'une nation qui vient de reconquérir les sympathies du monde.

Cent victoires sont inscrites sur les drapeaux de notre armée. — Cent victoires nouvelles l'attendent, si la France était attaquée par les cabinets de l'Europe.

Que les nations s'émancipent, que l'humanité triomphe, que la paix soit à jamais assurée. — Nous n'en devons pas moins respecter toujours les cadres de l'armée dans une vue même d'application aux travaux industriels et agricoles du pays. Enfin il y aura d'autres titres à l'avancement dans l'armée de la République que dans celle des rois.

L'agriculture, cette source de nos richesses, entrera dans des voies nouvelles. — La France est avant tout une puissance agricole, et elle manque d'agriculteurs. Une partie du territoire est en friche; il est de toute nécessité de créer des écoles agricoles, des écoles d'expérimentation, de dégrever les objets de première consommation pour frapper les objets de luxe. — Il faut encourager les éleveurs, favoriser la multiplication des engrais, — les irrigations sur une vaste échelle, empêcher les déboisements incessants des montagnes, et réserver à la grande culture les biens de l'Etat et de la liste civile. — Le capital et le crédit manquent, surtout à notre agriculture. — Organisons des banques nationales agricoles, où les agriculteurs trouveront des ressources exclusivement ouvertes jusqu'aujourd'hui au commerce et à l'industrie, étendons à toutes les communes les grandes applications de l'hygiène et de la salubrité publiques.

Je pense, citoyens, que la liberté doit être la loi de l'industrie; mais que la concurrence illimitée ne doit pas exister. — Il est temps de la contenir et de tirer l'industrie de l'anarchie; l'humanité commande de les tenir en équilibre; car si l'une a donné naissance aux plus admirables produits matériels, l'autre a livré le travailleur aux tortures de la faim, aux souffrances de la misère.

Il s'agira à l'avenir de s'occuper un peu moins de la confection des machines, de la perfection des métiers; mais bien de la moralisation, de l'éducation, et du bien-être des ouvriers qui sont nos frères. — Hors de là, la révolution de février serait un non sens.

Pour transporter ses produits, la France a des routes magnifiques et des lignes de fer; — sa marine marchande est nombreuse, — sa marine militaire est superbe. Plus riche que tous les peuples du monde, et par l'intelligence de ses habitants, par la fécondité de son sol et par l'abondance de son numéraire, — qu'attend-elle pour prendre son rang sur les marchés étrangers? — La réforme des abus qui paralysent son commerce intérieur, — la diminution du prix de l'argent, — et la fondation d'une seule grande banque nationale avec un seul signe monétaire.

La crise financière cessera du jour où, hypothéquant les biens de la liste civile, — les biens des communes, — les biens des hôpitaux, — on émettra dans une limite certaine, au fur et à mesure des besoins du pays, — des bons nationaux.

On s'occupe d'asseoir le budget de la République sur des bases nouvelles. — Un mot sur ces projets.

L'Etat supprimerait les impôts de consommation; on lui conseille, le principe admis des indemnités et des compensations, de se mettre au lieu et place des compagnies d'assurances; en devenant assureur de toute la France, il se crée des ressources énormes.

Les chemins de fer, si l'on consulte le budget de la Belgique, gérés comme ils le sont par le gouvernement, rapportent des millions. La République centraliserait nos chemins de fer, et il y aurait là pour la France une source de revenus.

Jusqu'à ce jour, la propriété seule a été grevée d'impôts; à l'exemple d'une République voisine, au-delà d'une somme nécessaire au besoin de la vie, pour ceux qui ne possèdent que des rentes, et qui ne voudraient pas en déclarer le chiffre, on décrèterait qu'ils auraient à payer un *maximum* fixé par la loi.

La réforme de la justice est demandée : en augmentant le nombre des tribunaux de paix, — en élargissant la compétence des juges, en diminuant les frais de justice, on donnera enfin satisfaction à ceux qui s'élevaient contre les abus de la procédure et la vénalité des charges. De même qu'il y a dans les ressorts civils un procureur du gouvernement, qu'il y ait aussi un avocat des pauvres.

Les charges mises au concours deviendront successivement, et tout en respectant les droits acquis, la rémunération du travail et la récompense des intelligences honnêtes.

Arrêtons-nous un instant, citoyens, sur la politique internationale. Elle a été, entre autres études, l'objet spécial de mes travaux; attaché successivement à des missions à Bucharest, à Yassi, à Constantinople, ce n'est qu'après avoir fait de vains efforts pour relever l'honneur de notre drapeau national que je suis rentré dans la vie privée; cette vie privée, je l'ai laborieusement employée à défendre les nationalités de l'Europe dans un ouvrage intitulé : *De l'état présent et de l'avenir des principautés du Danube*, — à défendre les chrétiens opprimés de la Turquie, à éclairer la question des Slaves, à dévoiler la tyrannie et la puissance factice de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, dans un livre intitulé : *De la Pologne et des cabinets du nord;* et à fonder et à diriger une revue politique indépendante sous le nom de l'*Unité;* et enfin, à publier dans les journaux, et entre autres dans le *National* et *l'Almanach populaire*, une série d'articles signés sur les questions extérieures.

Si vous voulez, citoyens, que la France reste la première dans le monde, — qu'elle rayonne en tous sens la lumière, — qu'elle accomplisse sa mission providentielle, accordez aide et protection à ces races Latine et Slave qui gémissent sous le joug des races conquérantes. — L'heure est venue, il faut inscrire de nouveau sur le livre de la famille humaine les noms des peuples effacés par la conquête.

Le droit des gens n'est autre que la loi du plus fort. L'assemblée aura à jeter les bases d'un code nouveau, en s'appuyant non plus sur les caprices et les exigences surannées des rois et des empereurs, mais bien sur les droits des nations.

Il est acquis à l'histoire que le démembrement de la Pologne est dû en partie à l'insuffisance et au défaut de sa diplomatie; nous demanderons la formation d'une école diplomatique, — car une république ne peut être puissante et forte qu'à la condition de connaître les ressources de ses alliés et le côté vulnérable de ses ennemis.

L'état de notre commerce appelle la réforme du corps consulaire. Nos compatriotes à l'étranger, dont la voix a toujours été étouffée, réclament aussi l'organisation d'un corps de chanceliers nationaux.

La grandeur et la régénération de mon pays ont été les rêves les plus brûlants de ma vie; — j'espère, citoyens, qu'en exposant mes vœux, je n'ai fait qu'exprimer les vôtres.

Salut et fraternité.
Félix Colson.

Membre du Comité central des élections générales pour l'assemblée nationale.

Sèvres. — Imp. de M. CERF, rue Nationale, 144.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Citoyens,

Les intrigants de tous les régimes déchus relèvent la tête. Sous le masque du républicanisme, ils sollicitent vos suffrages.

Malheur à notre belle Révolution, si vous n'en faites prompte justice!

Dans ce moment suprême, tous les hommes qui se sentent du dévouement au cœur doivent mettre leur énergie au service de la République.

Je me présente à vous.

Mes titres : Je suis républicain de vieille date.

Impliqué dans la conspiration du mois d'Avril 1834, condamné par l'ex-chambre des Pairs, j'ai appris pendant trois ans à détester la tyrannie dans les prisons de la royauté.

Je veux que le peuple, trop longtemps déshérité de ses droits, reprenne sa place dans la grande Famille humaine.

Je veux que l'impôt soit payé par le superflu du riche, et qu'il ne pèse plus sur le nécessaire du pauvre.

Je veux enfin une République démocratique qui réalise la *Liberté*, l'*Egalité*, la *Fraternité*.

Citoyens, si vous me jugez digne de vous représenter à l'Assemblée nationale, je jure sur l'honneur que je resterai fidèle à la sainte cause du Peuple.

Amédée DE REGNIER.

Alençon, de l'imprimerie de Poulet-Malassis.

LÉGION POLONAISE.

Le Gouvernement déchu, complice et agent officieux des oppresseurs infâmes et cruels de la Pologne, a fait tout ce qu'il a pu pour nous diviser, nous disperser et nous enlever les moyens de servir notre patrie : Fidèle à son odieuse politique, il était le plus puissant suppôt de la Sainte-Alliance.

Le gouvernement de la République doit en répudier l'héritage; il ne veut pas non plus s'enfermer dans des phrases d'une sympathie stérile. Il vient donc de donner une preuve éclatante, en nous permettant de former une légion polonaise en France, qu'il ne ressemble point à son devancier.

Nous accueillons cette mesure avec la plus vive reconnaissance, et nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'elle reste toujours digne de la République française et de nous.

Mais à aucune condition, ni sous aucun titre, cette légion ne doit et ne saurait accepter la position d'une cohorte stipendiée, capable de devenir par une obéissance passive l'instrument aveugle d'un parti qui pourrait un jour implanter son drapeau par la violence, autant vaudrait pour nous rester abandonnés à notre ancienne dispersion, à notre ancien isolement!

La République française, par son arrêté du 10 mars, sans rien préjuger sur l'avenir, en nous autorisant à *nous associer en un seul corps*, rend à cette hospitalité, dont nous jouissons déjà depuis tant d'années, son caractère primitif, le caractère d'alliance, de solidarité et de fraternité entre deux peuples.

En nous unissant et en nous organisant dans une seule légion, nous pourrons mieux nous connaître, mieux nous apprécier mutuellement, mieux harmoniser nos opinions et nos efforts, et en même temps nous pouvons plus facilement déjouer les menées des agents monarchiques et aristocratiques qui fourmillent parmi nous.

Par l'effet de ce précieux avantage, nous serons mieux préparés pour servir notre patrie et l'humanité; car la dispersion et l'isolement ont toujours eu pour nous de fatales conséquences.

Déjà quelques partis rétrogrades, entrevoyant avec *leurs instincts conservateurs* les résultats inévitables de la formation de la légion polonaise, s'agitent et fomentent audacieusement des intrigues pour annuler une mesure digne de la République française. Mais nous sommes convaincus que toutes les démarches de ces fauteurs de discordes ne recueilleront que la confusion.

Le Gouvernement de la République, en appliquant son principe divin de fraternité à l'émigration polonaise, ne voudra point imposer des chefs à notre légion, il nous laissera les élire librement, sans nous gêner en rien, pas même dans la faculté de les révoquer et de les remplacer spontanément, par d'autres

de notre propre choix, sans cela nous ne verrions pas de garantie ni de possibilité garantie contre tout emploi de cette légion qui pourrait être indigne de nous et indigne d'une République basée sur la fraternité.

Nous croyons donc, et nous espérons fortement, que le Gouvernement de la République saura nous assurer une position telle que nous ne puissions plus jamais devenir, comme du temps de l'empire, ni la *chair à canon*, *ni l'instrument* d'un système anti-populaire.

Point de chefs imposés à aucun titre ni à aucun degré, point de priviléges pour nos chefs, ni en traitement, ni en durée de commandement, ou point de légion polonaise !... Car nous sommes tous frères, et nous ne devons plus accepter ni soutenir aucun autre système, ni aucun autre régime que celui qui est consacré dans la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité et Unité !... Arrière tout mensonge, tout privilége et toute déception !...

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

V. *la Réforme*, mars 1848.

Aux électeurs de la Seine.

J'aspire à l'honneur d'être l'un de vos représentants dans l'Assemblée nationale.

Citoyens de Paris, j'ai constamment partagé les opinions, les sentiments, les espérances de l'immense majorité d'entre vous.

Garde national, j'ai eu le bonheur, en partageant vos fatigues et vos périls, de resserrer les liens qui m'unissent à la cité parisienne.

J'accepterai dans la Constitution les innovations libérales qui me paraîtront d'accord avec l'état vrai des esprits en France, avec les souffrances du peuple.

Je veux que la République soit pure de tout excès, conservatrice de la propriété et de la famille, et que loin d'encourager la licence des appétits et des doctrines, elle assure à la société ses garanties, à la France sa vraie grandeur, à la morale son empire, à la raison son autorité.

ROGER (DU NORD).

Imp de G. Gratiot

PROTESTATION.

Un arrêté du ministre de l'intérieur dissout les compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Cette mesure a soulevé de toutes parts un mécontentement dont on a résolu de porter l'expression aux membres du gouvernement provisoire.

A cet effet, les légions de Paris et de la Banlieue, grenadiers, chasseurs et voltigeurs, se réuniront demain, 16 mars, à une heure précise, pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville et présenter une protestation unanime.

Le rendez-vous de chaque légion a été fixé ainsi qu'il suit :

La droite de la douzième légion au Pont-au-Change, sa gauche au Pont-Neuf.

11e légion. La droite au Pont-Neuf, sa gauche au pont des Tuileries.

10e légion. Sa droite au pont des Tuileries, sa gauche au pont de la Révolution.

Légion de la banlieue (Sceaux) : sa droite à l'entrée des Champs-Elysées, sa gauche au rond-point.

Légion de la banlieue (Neuilly) : sa droite à l'entrée des Champs-Elysées (côté de la rue Saint-Honoré); sa gauche au rond-point.

1re légion. Sa droite à l'entrée de la place de la Révolution, sa gauche à la Madeleine.

2e légion. Sa droite à la Madeleine, sa gauche à la rue de la Paix.

3e légion. Sa droite à la rue de la Paix, sa gauche à la rue Richelieu.

4e légion. Sa droite rue de la Lune, sa gauche rue Saint-Fiacre.

5e légion. Sa droite rue Saint-Fiacre, sa gauche rue Saint-Denis.

Légion de la banlieue (Saint-Denis). Sa droite à la rue Saint-Denis, et sa gauche rue Saint-Martin.

6e légion. Sa droite rue St-Martin, sa gauche au faubourg du Temple.

7e légion. Sa droite au faubourg du Temple, sa gauche à la rue Ménilmontant.

8e légion. Sa droite à la rue Ménilmontant, sa gauche à la rue du Pont-aux-Choux.

9e légion. Sa droite à la rue du Pont-aux-Choux, sa gauche rue du Pas-de-la-Mule.

Légion de la banlieue (Vincennes). Sa droite rue du Pas-de-la-Mule, sa gauche à la place de la Bastille.

On marchera en colonnes serrées de 12 files, sur 3 rangs.

Tous les hommes habillés se revêtiront de leur uniforme ;

On se réunira sans armes, sans sabres;

En képi ou en bonnet de police pour les grenadiers ou les voltigeurs ayant bonnet à poil;

Le plus grand silence est recommandé dans les rangs.

Les 16 et 16 mars cette affiche fut placardée sur tous les murs de Paris et de la banlieue. (N. d. E).

Voir la *Presse*, du 16 mars 1848, p. 4, col. 4. — *Idem* la *Voix des Clubs*, du 17 mars, p. 1re.

PROFESSION DE FOI.

DE JULES FAVRE.

Les principes qui me guidèrent sont écrits dans la sublime devise : Liberté, Egalité, Fraternite.

« La Liberté, c'est l'exercice de toutes les facultés que nous tenons de Dieu, « gouvernées par notre raison.

« L'Egalité, c'est la participation de tous les citoyens aux avantages sociaux, « sans autre distinction que celle de la vertu et du talent.

« La Fraternité, c'est la loi d'amour unissant les hommes, et faisant de tous « les membres d'une même famille.

« De là découlent : l'abolition de tout privilége; la répartition de l'impôt en « raison de la fortune ; un droit proportionnel et progressif sur les successions ; « une magistrature librement élue ; le service militaire pesant également sur « tous ; une éducation égale et gratuite pour tous ; l'instrument du travail as- « suré à tous; la reconstitution démocratique de l'industrie et du crédit; l'asso- « ciation volontaire partout substituée aux impulsions désordonnées de la con- « currence. »

Ces paroles, que j'ai pu sans plagiat emprunter à la dernière circulaire du ministre de l'intérieur, rendent exactement ma pensée. C'est à réaliser ce programme que s'appliqueront tous mes efforts.

Quelques-uns de ceux auxquels je m'adresse veulent que j'aille plus loin encore, et que je m'explique nettement sur deux doctrines connues sous le nom de *communisme* et de fouriérisme.

Ma réponse sera simple.

Prises toutes d'une pièce, ces deux doctrines me semblent inaccessibles. Toutes deux empruntent leur force au lien commun qui rattache aujourd'hui les intelligences avancées et les cœurs généreux. C'est le dogme de la fraternité qu'elles cherchent à mettre en pratique. Leur but est donc digne d'éloge, et je ne comprends ni les sottes frayeurs qu'elles inspirent, ni les colères qu'elles soulèvent. Je veux pour elles une liberté complète de discussion. Je ne reculerai pas même devant des essais que le gouvernement encouragerait. C'est à la fois par la lumière et l'expérience que la vérité politique s'épure. Que les hommes sensés, amis de leur patrie, se réunissent pour maudire tout appel à la violence, toute persécution ; et que chacun travaille avec une consciencieuse ardeur à découvrir les routes nouvelles qui doivent conduire l'humanité au bonheur !

Jules FAVRE.

AUX ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Citoyens,

Liberté, Égalité, Fraternité!

Telle est ma devise. Je veux dans tout ce qu'ils ont de plus absolu et de plus immédiat, la réalisation de ces principes.

Il n'y a pas eu de liberté jusqu'à ce jour; il ne pourra y en avoir, tant que le Peuple aura faim.

Il n'y a pas eu d'égalité jusqu'à ce jour; il n'y en aura pas, tant que le riche étalera son opulence à côté de la misère.

Il n'y a pas eu de fraternité, et il n'y en aura pas, tant que les hommes ne seront point égaux et libres... Voilà, citoyens, les principes généraux qui me servent de point de départ.

Comme moyen immédiat d'application :

1° Liberté absolue de la presse;

2° Droit de réunion et d'association, tel qu'il existe depuis le 24 février;

3° Le suffrage universel et direct : que tout citoyen soit électeur et éligible;

4° Abolition immédiate de tous les impôts qui pèsent d'une manière si effrayante, et depuis si longtemps, sur le peuple; tels que les impôts sur le sel, les boissons, les tabacs, etc.; diminution considérable des impôts qui pèsent sur la petite propriété;

5° Y substituer un impôt progressif, frappé sur le capital, qui jusqu'à ce jour a été si bien épargné par nos assemblées législatives.

Je veux l'organisation immédiate et du travail des villes et du travail des champs. Que le capitaliste s'unisse aux travailleurs; que l'un apporte ses bras, que l'autre apporte son or : ils se compléteront l'un par l'autre, et les barrières qui les tiennent depuis si longtemps séparées tomberont devant leur union fraternelle.

Que l'éducation soit nationale, universelle, obligatoire, gratuite pour tous. Que le Peuple entier reçoive de l'Etat le pain de l'intelligence, comme il en recevra celui du corps, en concourant pour sa quote-part à toutes les charges de la patrie.

Vous tous, prolétaires, ouvriers, agriculteurs, déshérités de ce monde, qui que vous soyez qui gémissez depuis si longtemps sous le poids de la tyrannie, de la misère, et de l'exploitation, levez-vous! Sortez de vos ateliers, abandonnez vos

champs, venez tous prendre part au seul acte qui jusqu'à ce jour consacre votre qualité d'homme et de citoyen!... Venez jeter dans l'urne électorale le nom de celui que vous aurez reconnu le plus digne de vous représenter.

Vos délégués, à Paris, ont jugé que j'en étais digne; ils me présentent à vos suffrages. Si vous le pensez comme eux, nommez-moi, et, je vous le jure, le noble drapeau que je porte depuis dix ans au milieu d'une nation enchaînée, je saurai le porter fièrement au milieu d'un peuple libre!

J'ai souffert pendant six ans dans les cachots du gouvernement déchu; ceci doit vous être un sûr garant de la conduite que je saurai tenir, si les représentants qui seront envoyés à l'Assemblée nationale s'oubliaient au point de préférer leur intérêt personnel aux intérêts de la Patrie et de la République!

Salut et fraternité,

Eug. FOMBERTEAUX, *Dessinateur.*

AU COMMERCE.

Le commerce, vivement alarmé de la crise qui pèse de plus en plus sur les affaires, et convaincu aujourd'hui que la banqueroute est imminente, si le capital fixé par les décrets des 7 et 8 mars, pour les comptoirs d'escompte, n'est pas augmenté dans d'immenses proportions, a l'honneur de soumettre à la sollicitude du gouvernement provisoire les mesures suivantes :

Attendu, que les six mois d'avance, exigés des locataires par les propriétaires, pour garantir des baux, constituant un capital immense immobilisé par le commerce, et, qu'en principe, ces sommes sont de l'essence vitale des deniers commerciaux;

Demande qu'il plaise au gouvernement provisoire de décréter, que tout propriétaire sera tenu de prendre immédiatement et conjointement avec le commerce des actions du Comptoir d'Escompte National, jusqu'à concurrence des sommes qu'il a reçues par avance de ses locataires.

Nous invitons tout le commerce de Paris à se réunir, *demain* 9 *mars,* à la SALLE MONTESQUIEU, *à neuf heures du matin.*

Les délégués :

ommissionnaire en cuir, rue Mauconseil, 25.
Marais Saint-Martin, 78.
nnaire en cuirs, rue Française, 6.
uveur, 19.
irs, rue Mauconseil, n. 30.

Il nous est impossible de donner les noms des signataires de cette affiche, que nous n'avons qu'en lambeaux.

(*Note des éditeurs.*)

COMITÉ
DÉMOCRATIQUE
DE
BELLÊME (Orne).

Citoyens,

Nous ne devons donner nos suffrages qu'à des hommes éprouvés, amis sincères des institutions républicaines. Presque tous se disent républicains depuis que la république est proclamée, mais devons-nous ajouter foi à leur assertion? devons-nous accorder notre confiance à ces républicains d'un jour ? non.

Après chaque révolution, n'a-t-on pas vu des hommes ennemis du parti vainqueur se mêler frauduleusement dans ses rangs pour le trahir ensuite? gardons-nous donc de confier les destinées de la République à des hommes dont les sentiments républicains ne sont pas éprouvés, qui n'ont pas de conviction, ou qui en ayant une la cachent et n'embrassent la République que pour mieux l'étouffer.

Nous ne devons pas non plus accorder notre confiance indistinctement aux députés de toute l'opposition. Cette opposition, quoique combattant sous le même drapeau, était partagée en deux corps. La gauche radicale ou républicaine, et la gauche dynastique qui protégeait le Roi, qui voulait un roi à tout prix, qui était convaincue que la France ne pouvait être qu'une misérable monarchie.

Que la reconnaissance que nous devons avoir pour la gauche dynastique ne nous aveugle pas, si elle nous faisait choisir quelques-uns des membres de cette fraction de l'ancienne chambre pour représentants du peuple : ces représentants porteraient malgré eux à l'Assemblée nationale leurs convictions anciennes, leurs anciennes relations d'amitié, pouvant être si funestes dans les circonstances actuelles, et égarer l'homme à son insu.

Une constitution républicaine ne peut être l'œuvre que d'hommes sincèrement, profondément républicains, et ayant médité longtemps sur les principes républicains. Si la convention nationale n'avait qu'une foi douteuse, qu'un amour tiède pour la république, bientôt l'espoir se réveillerait dans les partis ennemis, la France se diviserait en deux camps, et nous ne pouvons le dire sans horreur : nous aurions peut-être la guerre civile.

Notre comité a pour mission :

1° De rechercher les antécédents politiques des citoyens qui aspirent à l'honneur de devenir les représentants du peuple ;

2° De repousser la candidature de tous les anciens députés dynastiques pour n'admettre que des candidats franchement républicains;

3° De préparer, de surveiller les élections, de préserver le peuple d'être dupe de ceux qui n'ayant la république que sur les lèvres, porteraient au fond du cœur la régence ou toute autre royauté.

Ce comité ne se mettra en rapport qu'avec des comités qui suivront la même ligne de conduite.

Sa devise sera toujours : tout pour le peuple, tout par le peuple.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Les membres du Comité,

BARVILLE-COHIN, banquier, *président*,
HENRY, principal clerc de notaire, *secrétaire*,
PITOU, huissier, BOUSSARD, huissier, PAIGNARD Théophile, fabricant, GUERIN, propriétaire, SIROU, épicier-cultivateur.

Mamers, imp. de Jules Fleury. — 1848.

MANIFESTE DE LA SOCIÉTÉ MEUSIENNE.

A l'heure solennelle des élections, au moment où le peuple souverain va choisir les hommes destinés à fonder la constitution politique et sociale de la France; nous, Meusiens de naissance et de sympathie, nous avons jugé qu'il était de notre droit et de notre devoir de déclarer à nos frères, à nos amis, à nos concitoyens, notre opinion sur les événements passés, et sur ce que Dieu réserve à notre chère patrie.

Nous ne publions point ce manifeste dans le but de nous poser en délégués de la population parisienne; souhaitons au contraire que nos élections départementales soient aussi franchement meusiennes que profondément démocratiques.

Mais, témoins de la révolution du 24 février, ouvriers dévoués à ce mouvement universel qui fait chanceler tous les trônes despotiques de l'Europe, nous venons rassurer les esprits timides, les âmes effrayées qui n'ont vu dans le mot de République qu'une sanglante et fatale évocation de 1793. Des craintes, des terreurs existent; dans cet instant on pourrait chercher à les exploiter au profit d'opinions dangereuses, devant l'urne électorale. Il nous importe donc de dire la

vérité, cette vérité que nous avons sous les yeux, et qui, seule, doit répondre à tous les bruits alarmistes, productions de l'ignorance ou de la secrète trahison.

La première République française née au milieu des abus amoncelés durant quatorze siècles, —jetée dans une lutte ardente contre l'égoïsme des castes usurpatrices de la souveraineté populaire, — obligée de démolir et d'édifier à la fois sous le feu de la guerre civile, sous le feu des coalitions européennes, — la première République française dut avant tout constituer l'unité de l'indépendance du territoire. Elle n'eut pas la liberté des moyens; — en présence de dangers inouïs, elle se rallia violemment à cette maxime éternelle : le salut du peuple est la loi suprême!

La République de 1848 n'a aucune de ces terribles nécessités à subir.

Fille de la Révolution de 1789 par les principes, elle est venue à son heure; elle n'a eu qu'à apparaître pour dissiper ce qui semblait s'opposer à son avènement; elle n'a pas à lutter contre de sérieuses résistances. Par conséquent elle n'a point de vengeance à exercer.

Son premier acte est l'abolition de la peine de mort en matière politique.

La première manifestation de son existence a été la commission de gouvernement des travailleurs.

Par la force des circonstances, la révolution de 1793 fut essentiellement politique; la révolution de 1848 est plutôt sociale. C'est la réalisation de la prophétie du martyr de Sainte-Hélène : avant cinquante ans, la France sera république ou cosaque!

Pays de frontière, pays de glorieux soldats, notre Meuse a déjà répondu à ce doute; elle ne sera jamais cosaque.

Maintenant, si l'on nous demande ce que nous entendons par le socialisme de la République nouvelle, nous répondrons ainsi : la constitution sociale doit, en respectant le droit de propriété, assurer du pain par le travail, la moralité par l'instruction, à tous les enfants de la France. C'est à ce but parfaitement réalisable que doivent concourir tous les esprits, toutes les volontés.

Or, pour y arriver, il nous faut une République dont le pouvoir exécutif soit fort pour le bien et impuissant pour le mal, il ne nous faut point une République entourée d'institutions monarchiques; nous avons expérimenté souvent et trop longtemps les royautés pour croire qu'elles sont possibles, pour croire encore à leurs promesses. Admettre le contraire, c'est semer l'anarchie, susciter la guerre civile, compromettre le salut public, désorganiser la France.

Aussi, devant de semblables éventualités, quand il s'agit de fonder une constitution telle que la réclament les besoins de tous et l'apogée de notre civilisation, nous avons pensé que la question la plus pressée, la plus grave, était celle du choix des hommes auxquels nous allons déléguer, impérativement, notre souveraineté.

Comme première et indispensable qualité, nous exigerons de nos représentants des antécédents de moralité tels, que le moindre doute ne puisse les effleurer. On devra leur tenir compte, non-seulement de la vie publique, mais encore de la vie privée; et nous insistons sur ce point, parce qu'il est, à notre avis, la caractéristique de notre révolution, où l'honnêteté doit avoir le pas sur le talent.

Il est inutile de dire que nous ne voulons que de loyaux républicains; que

nous ne saurions comprendre que l'on discutât la proclamation de la République; aveugle qui ne la voit pas dans nos mœurs, dans nos besoins, dans l'unanime consentement de la France. Cependant, par républicain, nous n'entendons pas les libéraux de la restauration, non plus que ceux du règne dernier. Nous entendons par ce mot, les hommes de principes démocratiques—les hommes sans ambition, les hommes austères d'habitudes et de langage, incapables de flatteries, de complaisance ou de faiblesse, pour quelque puissance que ce soit, des hommes dont le passé nous réponde de l'avenir et ne présente aucun engagement suspect. Nous ne demandons pas au représentant du peuple des connaissances très spéciales en politique, parce que nous sommes convaincus que, sous ce rapport, la constitution ne sera guère qu'un simple réglement pour lequel suffira le bon sens; car l'établisssement de la République anéantit toute discussion sur le droit d'association, la liberté de la presse, le suffrage universel, et sur toute autre question de souveraineté populaire.

Sur la question sociale, il importera que nos députés donnent de plus amples explications; ainsi nous désirons que les candidats aient des connaissances techniques et usuelles sur les diverses branches du travail; c'est dire combien nous serions heureux de voir les ouvriers parvenir à l'Assemblée nationale et contrebalancer par leur laconique bon sens l'influence qu'ont toujours eue les avocats dans nos anciennes représentations.

Pour résumer, il serait à désirer que l'on exigeât de chaque candidat, une réponse écrite, sur ces questions : associations — salaires — ateliers nationaux — enseignement gratuit — agriculture — union du travail et du capital — assurances ouvrières et industrielles; — droit de l'Etat au monopole. On a si longtemps abusé des paroles, qu'il est temps que l'électeur ait des garanties plus certaines.

Tels sont nos vœux et nos désirs; nous sommes persuadés que notre département, inféodé trop longtemps, par insouciance politique, aux caprices ruineux de la royauté, prouvera, dans ces nouvelles élections, qu'il tient en France par son patriotisme, le rang élevé qu'il occupe par son instruction et par son courage militaire.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

E. MARTIN-MAGRON, président.

TH. COURSIERS } Secrétaires.
LAPANNE }

SAILLET, trésorier

Imp. — Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

CITOYENS DE LA CHAPELLE.

Depuis deux jours un club, dissimulant son but, jette l'inquiétude parmi nous. Dès son origine, nous avions cru assister à une réunion préparatoire ayant pour effet le choix des candidats aux élections prochaines, mais nous avons de suite reconnu notre erreur.

Le système républicain a pour principe l'ordre, et pour base le respect des propriétés et des personnes, et chacun de nous sait ce que veulent les communistes et quel respect ils professent surtout pour la propriété.

Ce club n'est cependant autre chose que le communisme dans toute son étendue, qui, sous l'apparence du bien général, déguise ses véritables desseins, car il n'est que le renversement de l'ordre et de l'édifice social; c'est plus encore, c'est le malheur et la misère de tous.

Le bon sens public et la juste répulsion de tous les honnêtes gens ont déjà appris à ces novateurs qu'ils ne trouveront point d'adeptes dans la société réfléchie et raisonnable, et que leurs idées ne sont que des chimères dont la pratique est à jamais impossible.

Tous les bons citoyens doivent unir leurs efforts pour empêcher de pareils manifestations; que tous les travailleurs, nos frères, ne se laissent point abuser par des théories qui ne feraient que leur ruine, et se rendraient, en les appuyant ou approuvant, indignes de la protection si généreuse du gouvernement de la République et de tous les citoyens.

Ce mot *Club* effraie tout le monde par de sanglants souvenirs. Eh bien! ces apôtres nouveaux veulent allier notre sublime Révolution à la Terreur, et nous nous la voulons pure de tout excès, nous ne voulons pas la laisser rétrograder de 60 ans.

Dites-nous, citoyens, de quel côté sont les vrais et loyaux Républicains? Votre choix en notre faveur n'est pas douteux.

Unissons-nous donc pour repousser de perverses maximes, substituer l'Ordre à l'Anarchie, ramener la confiance et non l'éloigner; notre existence matérielle et politique dépend de notre sagesse et de notre fermeté.

Montrons à l'Europe, au monde entier qui nous regardent, toute la valeur des Républicains français, et qu'enfin nous sommes dignes d'être vraiment libres!!!

GODARD (Charles).

La Chapelle, le 16 mars 1848.

V. Le *Populaire* du 23 mars 1848, p. 3. Art. Calomnies contre le communisme. Id. du 26 mars 1848, p. 3, col. 1re pour l'organisation du club de la Chapelle.

République française

Liberté, Égalité, Fraternité.

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE DU 5e ARRONDISSEMENT DE PARIS.

DÉCLARATION DE PRINCIPES.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DANS LA SÉANCE DU 6 MARS 1848.

Le succès a couronné nos luttes pour le Droit et la Liberté; le Peuple français est rentré dans le plein exercice de sa souveraineté; la République est reconquise; on ne nous la ravira plus.

Nous avons maintenant à organiser.

Le 5e arrondissement de Paris qui, dès longtemps, par son opposition énergique, avait préparé les voies à la Révolution, et qui, dans la lutte suprême, s'est retrouvé au premier rang des défenseurs de la Liberté, doit aussi, l'un des premiers, travailler à la consolidation du Gouvernement républicain qu'il a contribué à fonder. Il l'eût fait dès le lendemain de la victoire, si les nécessités de l'ordre matériel n'eussent réclamé tout son dévoûment.

Les moyens qui nous ont servi à conquérir, doivent nous aider à conserver nos conquêtes.

Les comités d'opposition ont longtemps exercé les esprits à la vie politique; que d'autres comités, empreints du cachet de notre rénovation, dégagés des entraves qui comprimaient leurs sympathies démocratiques, se forment pour la défense de la République. Que tous les hommes dévoués de cœur au bien du Peuple, y soient appelés. Industriels, Artisans, Ouvriers de la pensée, tous, dans ces grandes journées, se sont montrés frères par l'intelligence comme par le courage; ils ont effacé à jamais ces vaines distinctions qu'on s'était efforcé d'établir entr'eux. Qu'ils viennent tous, à notre appel, s'initier en commun à la vie politique, aux affaires de leur patrie, au gouvernement du pays par lui-même, à la pratique des droits et des devoirs du citoyen. Que les principes de la démocratie passent des cœurs dans les habitudes et dans les mœurs. Qu'ils rallient tous les esprits, et que sous leur empire notre arrondissement forme un des groupes fraternels de la grande famille des Français.

Notre but, c'est le développement des idées et des institutions républicaines; notre drapeau, la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

Nous voulons la Souveraineté du Peuple, indivisible, imprescriptible et inaliénable.

Nous voulons le droit d'association et de réunion, sans lequel tous les autres droits sont un mensonge.

Nous voulons la liberté de la Presse sans autres limites que le respect de la vie privée et la répression de la calomnie.

Nous voulons la liberté individuelle, la liberté des Cultes, l'inviolabilité du droit de Vote; en un mot l'application des grands principes proclamés par la Révolution française.

Nous voulons le respect de la Famille et de la Propriété, sa pierre angulaire; et nous considérons comme égal au droit de Propriété le droit au Travail et à la juste rémunération du Travail.

Nous voulons enfin la solidarité sociale et la garantie mutuelle par tous les Citoyens des droits de chacun.

Nous voulons tous ces droits parce que nous voulons fermement, et que nous sommes résolus à maintenir le Gouvernement républicain, le seul qui puisse désormais assurer la grandeur et la prospérité de notre Patrie.

Confians dans nos principes, nous travaillerons sans relâche à les propager par une discussion pacifique, à les faire accepter et triompher partout. Et forts de nos intentions, nous nous croirons le droit de guider et d'encourager ceux que retiennent encore d'aveugles terreurs, et de régler l'élan de ceux qu'entraîne, au-delà du possible, le désir impatient du bien.

C'est dans cet esprit de conciliation, mais d'énergique dévoûment aux institutions démocratiques, que nous appuierons de toute notre influence, et tant qu'il restera fidèle à son origine, le Gouvernement républicain issu des acclamations populaires.

L'occasion d'exercer le plus précieux de nos droits va nous être offerte par les élections de tout genre que nous sommes appelés à faire; éclairons-nous, éclairons nos concitoyens sur l'importance de leurs choix; et pour maintenir l'ordre dans la liberté, donnons à la République des soutiens fermes et sincères dans les mandataires que nous allons instituer pour tous les services publics.

Mais n'oublions pas qu'on sert mieux les gouvernemens par les remontrances que par un aveugle concours; restons, auprès du nôtre, les sentinelles avancées de l'opinion, et préservons-le du vertige de la puissance.

C'est par cette communauté d'efforts et de dévouemens que la France verra se réaliser enfin cet immortel symbole, cette parole de vie si longtemps défigurée et méconnue :

« **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATENIRTÉ.** »

RÈGLEMENT DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE

DU 5e ARRONDISSEMENT.

La Société Démocratique du 5e arrondissement de Paris, considérant qu'un Règlement adopté par la volonté générale de ses membres et obligatoire pour tous, peut seul donner à la Société la force nécessaire pour entretenir le zèle et maintenir l'union parmi les citoyens ;

Après en avoir délibéré, adopte le Règlement suivant :

Art. 1er. — La Société a pour but d'assurer la propagation des principes démocratiques qui doivent servir de bases aux institutions républicaines.

Art. 2. — La Société se compose de citoyens domiciliés depuis six mois au moins dans le 5e arrondissement, âgés de 21 ans, et qui auront adhéré par leurs signatures à la déclaration de principes adoptée en la séance du 6 mars courant.

Tout citoyen en dehors de ces conditions ne pourra être admis dans la Société que sur une décision de la Commission ci-après établie; il n'aura que voix consultative.

Art. 3. — Le Bureau de la Société se compose d'un Président, de quatre Vice-Présidents, de deux Rapporteurs, de quatre Secrétaires et d'un Trésorier.

Il y a, en outre, dans la Société une Commission permanente nommée par elle et composée, outre le Bureau, de trente-six membres au moins, pris, par égale partie, dans chaque quartier de l'arrondissement.

Les pouvoirs du Bureau et de la Commission devront être renouvelés tous les trois mois.

Art. 4. — La Commission permanente représente la Société, agit provisoirement pour elle dans tous les cas d'urgence, s'occupe des candidatures proposées pour les diverses fonctions électives, et fait un rapport sur ces candidatures à la Société, qui seule peut les agréer définitivement.

La Commission pourvoit aux vacances qui surviennent dans son sein.

Art. 5. — Le Président fixe le jour et le lieu des séances, dirige les débats, maintient l'ordre, proclame les décisions et veille à leur exécution. En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé dans l'exercice de ses fonctions par l'un des Vice-Présidents, et à défaut de ceux-ci par le plus âgé des membres du Bureau. Dans tout vote, le Président a voix prépondérante en cas de partage.

Les Secrétaires rédigent les procès-verbaux de la Société et de la Commission permanente, et tiennent le registre des admissions. Tous procès-verbaux et inscriptions au registre sont contre-signés par le Président.

Les Rapporteurs arrêtent l'ordre du jour, de concert avec le Président, et présentent en séance l'exposé des sujets de délibération. Ils rédigent tous mémoires, circulaires et articles à imprimer ; mais ils doivent avant toute publication les soumettre au Bureau.

L'un des Secrétaires est chargé de la garde des documents dont la conservation serait jugée utile

Le Trésorier tient la caisse et le compte des recettes; il fait les paiements et dépenses autorisés par le Bureau, sous le contre-seing du Président.

Art. 6. — Le fonds social se compose de la cotisation mensuelle de chacun de ses membres, fixée à cinquante centimes par mois, et de tous les dons volontaires faits en faveur de la Société; la cotisation sera recouvrée par le Trésorier, sur ses récépissés.

Il sera délivré à chaque sociétaire, aussitôt son admission, une carte nominative, destinée à faciliter son entrée à toutes les séances de la Société.

Art. 7. — La Société est convoquée sur l'avis de la Commission permanente ou sur la demande motivée de vingt membres de la Société.

La Commission est convoquée toutes les fois que le Président le juge à propos ou sur la demande motivée de cinq de ses membres.

Les convocations se font, sur l'ordre du Président, par lettres de l'un des Secrétaires, remises à domicile.

Art. 8. — Les séances s'ouvrent par la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. Les objets portés à l'ordre du jour sont eusuite mis en discussion. Les délibérations sont prises à la majorité; du scrutin peut être réclamé par dix membres de la Société et par cinq membres dans la Commission.

Art. 9. — Toute demande d'admission dans la Société doit être appuyée par deux membres au moins et adressée au Président, qui la soumet à la Commission permanente.

La Commission prononce sur les admissions et radiations, sauf recours à la Société.

Tout membre de la Commission permanente qui, sans excuse valable, manque trois fois aux séances auxquelles il a été convoqué, peut être réputé démissionnaire de cette Commission.

Art. 10. — L'union, seul gage de force et de succès pour la Société, ne pouvant être assurée que par la solidarité volontaire de tous ses membres, il est entendu et déclaré que chacun d'eux prend, en y entrant, l'engagement d'honneur d'accepter de bonne foi les décisions de la Société et de concourir activement à les faire prévaloir, quel qu'ait été d'ailleurs son avis dans la délibération.

Le Président,
LABELONYE.

Les Vice-Présidens,
DUTHY, THIOU, AUG. FAVREL, CH. LECOMTE.

Les Rapporteurs,
RENÉ DUBAIL, BERTRAND, AVOCAT.

Les Secrétaires,
E. LETULLE, BESSON, GROUVELLE, AUBERT-ROCHE.

Le Trésorier.
GAUMONT.

Nota. Au 8 mars la Société comptait 322 membres inscrits.

A la séance du 16 mars, elle en comptait 648.

Typ. et lith. de Félix MALTESTE et Ce, r, des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 18.

CITOYENS,

Je viens revendiquer l'honneur de vous représenter à l'Assemblée constituante.

Je faisais partie, il y a douze ans, de cette phalange de jeunes hommes qui défendaient et vulgarisaient, dans l'*Echo du Peuple*, les doctrines démocratiques. Jusqu'en 1841, j'ai rédigé ce journal, qui, pendant sa carrière, soutint trente-deux procès contre le pouvoir déchu; et, j'en appelle à vos souvenirs, j'avais mis toute mon énergie, ma vie elle-même, au service de mes convictions.

Ces convictions sont au jour du triomphe ce qu'elles étaient aux jours de la lutte. Collaborateur du *National*, et du *Journal du Peuple*, en 1842, après avoir quitté le département de la Vienne; — placé, en dernier lieu, à la tête d'un des plus vastes établissements financiers du pays, je suis resté profondément dévoué aux intérêts du peuple et aux principes démocratiques. Pur de tout contact avec les hommes et les choses du passé, j'offre les garanties les plus sérieuses à la cause de la liberté par mes antécédents, à la cause de l'ordre par ma position.

Citoyens de la Vienne!

Choisissez pour vos représentants des hommes jeunes, sortis du sein du peuple, ayant souffert, combattu et triomphé avec lui! Aux grandes œuvres que réclame l'avenir, aux luttes qu'il porte peut-être dans ses flancs, il faut des âmes ardentes et convaincues, des courages inflexibles. N'envoyez pas à l'Assemblée constituante, si vous voulez épargner des déchirements à la patrie, des hommes imbus des vieilles idées, des théories et des systèmes dont le peuple de Paris a fait justice dans l'immortelle révolution qui vient d'ébranler le monde. Une société nouvelle, fondée sur la réalisation la plus complète de ces trois grands principes, la *Liberté*, l'*Égalité*, la *Fraternité*, doit sortir de la représentation nationale que vous êtes appelés à former. Quiconque ne comprend pas ces tendances du siècle et l'esprit qui a suscité les journées de février, n'est pas digne de siéger dans la prochaine Assemblée. Et c'est parce que je me sens au cœur une foi ardente dans les destinées nouvelles du monde, que je me crois digne de votre mandat!

Ferdinand DEBRAY,

Directeur général de la Prévoyance,
Délégué du Comité central pour le département de la Vienne

Voir la *Sentinelle du Peuple*, du 28 mars 1848, p. 2, col. 2.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Citoyen **FLOTARD-BARBOT** (de Vire),

A SES COMPATRIOTES DU CALVADOS

Je sollicite l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale constituante.

Voici mes titres à votre confiance :

Je suis né parmi vous (en 1797), et c'est parmi vous que tous mes liens de famille, toutes mes affections d'enfance me font désirer d'asseoir mon foyer domestique, à l'époque où mes forces ne me permettront plus de servir la République.

Je ne veux rapporter au sol natal qu'une vieillesse honorée.

Plébéien d'origine, j'ai vécu plébéien par le cœur et l'intelligence, je mourrai fidèle à moi-même.

Pour prix du sang de mon père, mort à son service dans l'Inde, la France m'adopta et me fit élever au Prytanée français, à Saint-Cyr.

En 1813, à seize ans, j'étais soldat volontaire devant l'ennemi, sous le drapeau tricolore, le seul sous lequel j'ai porté les armes.

En 1815, je restai sous le drapeau de l'armée de la Loire, jusqu'au jour où le licenciement exigé par l'étranger dispersa les débris des combattants de Waterloo!

Je m'attachai au service administratif de la ville de Paris.

De 1816 à 1820, je fortifiai mes études primitives par des études philosophiques et politiques, où j'eus pour émules et pour soutiens des hommes que je m'honore d'avoir pour amis depuis cette époque, MM. *Buchez*, *Trélat*, *Recurt*, *Guinard*, *Godefroy Cavaignac*, les deux *Garnier-Pagès*, *Thomas* (du *National*), et tant d'autres, que la République compte aujourd'hui au nombre de ses meilleurs serviteurs.

Comme eux j'avais compris de bonne heure que l'électorat privilégié était incapable de donner à la France révolutionnaire des garanties suffisantes.

Je m'associai à eux pour remettre la France en possession d'elle-même.

L'un des sept fondateurs de la Charbonnerie française en 1821, je fus chargé de la propager dans vingt-deux départements; en 1821-1822, je fus élu vice-président de la vente suprême, où siégeaient *Lafayette* père et fils, *Voyer d'Argenson*, *de Corcelles* père et fils, *N. Kœchlin*, *Beauséjour*, et notre *Dupont* (*de l'Eure*), députés

Le général *Berton*, les colonels *Caron* et *Dentzel*, *Vallée*, *Bories* et ses compagnons de La Rochelle ont été mes amis et mes complices en patriotisme.

J'ai la conscience d'avoir été digne d'eux.

En 1830, j'ai été décoré de la croix de Juillet;

En 1833, emprisonné et destitué pour être resté fidèle à mes amis et à mes principes républicains.

J'ai coopéré a la rédaction de la *Méduse* (en 1820), de la *Tribune* et du *Patriote du Puy-de-Dôme*, depuis 1830.

En 1834, j'ai publié, en collaboration avec Dulaure, une histoire de la Révolution de 1814 à 1830. Le discours préliminaire de cet ouvrage m'appartient exclusivement.

« La Révolution française, y disais-je, nous apparaît comme un immense drame dont le dénouement restera suspendu aussi longtemps que le principe égalitaire, en vertu et au profit duquel cette Révolution a commencé et se prolonge, n'aura pas triomphé de toutes les résistances, et ne dominera point le système pratique de notre organisation politique et civile.

« Ce principe, que nous considérons comme cause primordiale, incessante, et comme but final du grand mouvement régénérateur qui, depuis bientôt un demi-siècle, agite la France et se propage chez tous les peuples du midi de l'Europe, ce principe est celui de la souveraineté populaire, ou du concours de tous les citoyens à l'élection de tous les dépositaires de la puissance publique

« La révolution ne sera finie que lorsque ce principe aura triomphé. »

Telles étaient, compatriotes et amis, mes convictions imprimées en 1834; 1848 les a justifiées.

En résumé, citoyens, si vous voulez, pour vous représenter à l'Assemblée nationale constituante, un de vos compatriotes,

Pauvre, mais au-dessus des tentations de la richesse;

Religieux par sentiment, par respect de la dignité humaine, mais regardant la liberté absolue de conscience comme la condition indispensable de la fraternité civique et internationale;

Economie du sang et des sueurs du peuple;

Ami passionné de la gloire et de la prospérité du pays;

Partisan profondément convaincu de l'éducation primaire *gratuite* de tous les citoyens; croyant que le devoir imprescriptible et le droit inaliénable du Gouvernement sont de présider à l'éducation de tous les citoyens, et que sans éducation nationale, il n'y a pas de nation possible;

Incapable de transiger sur les principes de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, et les voulant pour tous, même pour ses adversaires politiques de bonne foi;

Fermement décidé à ne mettre le mandat législatif au service d'aucun intérêt particulier ou local;

Si, dis-je, chers compatriotes, c'est là votre homme, je le puis être; sinon, non.

Votez avec votre conscience! VIVE LA RÉPUBLIQUE!

FLOTARD-BARBOT (de Vire),
Secrétaire général de la Mairie de Paris.

V. la *Sentinelle du Peuple*, du 2 avril 1848, p. 2, col. 3.

LES FEMMES!

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET AU PEUPLE FRANÇAIS.

16 mars 1848.

As-tu été appelée étant esclave? ne t'en fais point de peine; mais aussi si tu peux être mise en liberté, profites-en. St-Paul.

Autrefois un concile s'assemblait pour décider cette grande question, savoir, si la *femme a une âme*. La réponse affirmative ayant passé à la majorité de trois voix, la femme fut, sur ce point, déclarée par le saint concile, *la compagne et l'égale de l'homme.* Cet exemple, puisé dans l'histoire, nous engage à vous prier de vouloir bien, aujourd'hui, vous prononcer sur cette autre question : *la femme peut-elle jouir des droits politiques et sociaux, et sera-t-elle reconnue l'égale de l'homme,* dans toutes les fonctions qui ne sont pas, de leur nature, l'apanage exclusif de la force?

Nous ne doutons pas de la justice de votre décision, croyez-le bien, Messieurs, et nous ne saurions vous blâmer d'avoir attendu, pour vous prononcer, que la femme, appréciant d'elle-même l'événement providentiel qui doit changer la face de la terre, veuille prouver au monde qu'elle veut, plus que jamais, se rattacher au mouvement des grandes et saintes choses. Vous avez voulu qu'elle comprenne bien qu'un tel miracle ne saurait s'accomplir définitivement pour une seule moitié de l'espèce humaine. — Eh bien! comme ces saintes femmes qui croyaient en la toute puissance du Christ avant d'en avoir eu des preuves, nous voici devant vous assemblées, représentant le peuple, car nous croyons que, si les motifs de notre foi pouvaient être œuvre d'édification pour les femmes et les faibles de la terre, nous les exprimerions ainsi :

Vous dites que notre glorieuse révolution s'est faite pour tous; or, étant la moitié du tout, comment ne croirions-nous pas?

Vous dites que l'application de la sainte devise : *liberté*, *égalité*, *fraternité*, sera appliquée dans toutes ses conséquences; or, notre part pouvant s'accroître en proportion de nos besoins, de nos aptitudes, comment ne croirions-nous pas?

Vous dites que cette sublime devise est *une* et indivisible; or, le reconnaissant comme vous, et reconnaissant, en outre, que chacun de ses termes l'est aussi, il ne peut, par conséquent, y avoir deux libertés, deux égalités, deux fraternités, donc, la *liberté*, *l'égalité* et la *fraternité* de l'homme sont bien évidemment celles de la femme, comment ne le croirions-nous pas?

Vous dites que la royauté est appelée à se transformer sur toute la terre, e que voici venir l'ère nouvelle, l'ère sacrée du peuple-roi; or, le peuple étant un composé des deux sexes, comme la royauté elle-même, pour que toutes les sympathies soient acquises à votre noble vœu, et qu'il soit destiné à franchir de toutes parts nos frontières à côté *du peuple-roi*, il faut de toute nécessité proclamer le *peuple-reine* ou mieux encore les comprendre tous deux dans le *peuple-souverain*. Le peuple, alors, étant *vous* et *nous*, comment ne croirions-nous pas?

Vous dites que les incapacités qui existaient en France n'ôtent point les droits d'inscription sur les listes électorales; or, cette déclaration nous donnant déjà droit à l'élection, comment ne croirions-nous pas?

Vous dites que les peines afflictives et infamantes, les condamnations et les jugements, les cas de démence constatés, peuvent seuls priver du premier des droits civiques; or, la qualification de femme ne rentrant d'elle-même, que nous sachions, dans aucune de ces catégories, et le droit électoral lui appartenant dès lors par toutes ces preuves, comment ne croirions-nous pas?

Messieurs, notre foi en vous, immuables de nous-mêmes, nous avons compris que l'idée de l'universelle Providence ne se manifesterait pas en vain.

Et, d'ailleurs, si la femme n'a fait défaut dans aucune des grandes choses; si, avilie par une position sociale dépendante et sans dignité; si, privée de ressources, d'instruction, d'emplois divers et honorables, elle s'est relevée à ses propres yeux, si elle a su même s'illustrer par de nombreuses et notables exceptions qui lui présageaient et lui garantissaient à la fois sa valeur virtuelle et son avenir; en un mot, si malgré tout, elle s'est associée aux gloires comme aux malheurs de la France, à ses héros comme à ses martyrs, que n'aurez-vous pas à attendre d'elle quand ses fers seront brisés! En associant désormais la femme à l'homme dans l'immense travail humain, vous compléterez l'œuvre de la création, car ces paroles éternelles : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul*, retentissent douloureusement sur cette terre; ne vous y trompez pas, rien ne devait s'accomplir pour le bonheur général avant que fût créée socialement, par le souffle divin, la compagne de l'homme. De la solidarité des liens nouveaux et naturels que vous établirez entre l'homme et la femme, résultera, n'en doutez pas, le mariage par excellence, *le mariage* social, trinité matérielle, intellectuelle et morale dans le travail; ce mariage enfin, régénérateur du monde, pour lequel le Christ a dû dire avant tout : Ce que Dieu a joint ainsi, que l'homme ne le sépare point.

(Suivent de nombreuses signatures de femmes artistes, ouvrières, littérateurs, professeurs et autres.)

Antomine André de SAINT-GIELÈS.

Paris, le 16 mars 1848.

Voir la *Voix des Femmes* du 23 mars 1848, p. 1re.

Id. du 20 mars, p. 1re, art. Profession de foi du journal, partie politique; et de l'Education des femmes, p. 2, Pétition du 2 mars.

Id. du 25 mars, p. 1re, art. Constitution définitive de notre association fraternelle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

Beauvais, 16 *Mars* 1848.

DIEU ET LA PATRIE.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

La France est appelée à nommer ses représentants. Son avenir, quel qu'il soit, dépend, après Dieu, des Elections qu'elle va faire.

Si, comme nous le souhaitons avec l'ardeur que nous inspire un dévouement sans bornes, les Elections sont vraies, pures de toute cabale et de toute intrigue, de tout esprit de parti comme de toute passion égoïste, la Représentation nationale sera vraie aussi, pure de tout alliage funeste ou simplement dangereux, étrangère, par conséquent, à tout autre intérêt qu'à celui de la Patrie. La Constitution qu'elle nous donnera sera l'expression réelle, la satisfaction complète de tous les besoins de notre époque, Dans le cas contraire, la Représentation nationale, viciée dans son origine, nous donnerait une Constitution de même nature qu'elle, qui, impuissante à réaliser nos vœux les plus chers, nous conduirait fatalement, un peu plus tôt, ou un peu plus tard, vers deux abîmes dans l'un desquels nous finirions par nous engloutir, le despotisme et l'anarchie.

Tout Français ami de son pays, tout Citoyen digne de ce beau nom, doit donc concourir, selon la mesure de ses forces, à procurer la sincérité, la vérité des Elections; l'indifférence, dans une circonstance aussi solennelle, serait un crime, l'esprit de parti, une trahison. Tous, nous ne devons, nous ne pouvons avoir qu'un but, le salut de la Patrie; qu'un moyen, la concorde et l'union.

C'est pour cela, Messieurs et chers Concitoyens, que nous venons vous exprimer loyalement toutes nos pensées, vous révéler, comme à des frères, avec simplicité et franchise, ce que nous voulons. Nous pouvons nous tromper, mais nous sommes sincères; sans dissimulation aucune, sans arrière-pensée quelconque. Et si, dans l'aveuglement de la passion, quelqu'un osait nous accuser de mensonge et de duplicité, nous protestons d'avance, et de toute l'énergie de notre âme, contre cette odieuse calomnie.

Nous voulons, en premier lieu, la République. Autant que qui ce soit, nous avons en horreur le régime sanglant de 93; et si, contre toute attente, on essayait de le ressusciter parmi nous, nous nous sentons assez de courage pour tout sacrifier, même nos vies, plutôt que de le souffrir. La vraie République, celle que nous aimons, à laquelle nous nous rallions complètement, c'est un Gouvernement régulier, pacifique, fonctionnant pour le bonheur de tous, dans la sphère d'une Constitution sage, à la fois juste et libérale. L'Amérique du Nord, grâce à la France qui a si généreusement contribué à son émancipation, ne possède-elle pas, depuis plus de 70 ans, un Gouvernement semblable? Et le monde ne voit-il pas chaque jour, avec un sentiment d'admiration et d'envie, toutes les prospérités comme tous les progrès, naître, s'épanouir et mûrir, aux Etats-Unis, sous le soleil de la République?

La Monarchie, selon nous, a fait son temps. Une institution qui, sous nos yeux, a succombé trois fois en moins d'un demi-siècle, peut être regardée comme ayant péri sans retour. D'ailleurs, le Peuple français, qui, aujourd'hui surtout, marche à la tête des autres Peuples, est assez avancé en civilisation, nous le croyons du moins, pour n'avoir plus besoin que de lui-même dans la gestion de ses affaires. Or, qu'est-ce que la République, si ce n'est le Gouvernement du Peuple et pour le Peuple?

Nous voulons, en second lieu, l'Ordre en tout et partout. Et pour cela, nous demandons, d'une part, la consécration des droits acquis conformément aux principes éternels de la justice, de l'autre, la réalisation des droits méconnus ou opprimés jusqu'à ce jour. Nous voulons, en conséquence :

1° Le maintien de la Famille, telle qu'elle est constituée aujourd'hui d'après les lois en vigueur, qui ne sont elles mêmes, au moins dans leurs dispositions fondamentales, que l'expression d'une Loi plus haute, l'Evangile;

2° Le maintien de la Propriété sous toutes ses formes, dans les Lettres et les Arts, dans les Services et Offices, dans les Rentes et les Caisses d'Epargnes, aussi bien que dans les Immeubles, l'Etat ne pouvant en exiger le sacrifice que pour cause d'utilité publique, et moyennant une indemnité suffisante;

3° La diminution et la juste répartition des charges publiques;

4° L'amélioration du sort des Travailleurs, et cela, non d'après des théories impraticables, mais par des Lois équitables qui devront régler les droits des Ouvriers et des Maîtres, sans porter atteinte à la liberté des uns ni des autres.

Nous voulons, en troisième lieu, la Liberté. Don sacré du ciel, elle fait la grandeur, la dignité du Chrétien et du Citoyen. Nul ne pourrait, sans crime, essayer maintenant ni jamais, de la ravir au Peuple Français; il l'a définitivement con-

quise; elle est le prix glorieux de son courage, de son intelligence et de son sang.

Nous demandons, en conséquence :

1° La Liberté de Religion et de Culte;

2° La Liberté de la Pensée dans toutes ses manifestations, la Parole, la Presse, l'Enseignement.

En ce qui touche l'Enseignement, nous n'avons jamais demandé la suppression de l'Université; nous ne la demandons pas davantage aujourd'hui. Non, que cette Institution subsiste; qu'elle grandisse même sous la protection de la République, nous n'y mettrons pas le moindre obstacle. Mais, en même temps, défenseurs des droits des familles et des droits non moins inviolables des croyances religieuses, nous demandons qu'il soit permis à tout Citoyen d'établir, sous la surveillance directe et immédiate de la République, des maisons d'éducation où les jeunes générations viendront puiser, avec l'amour de la France, la science et la vertu. Sans cela, point de liberté dans le domaine de l'intelligence, mais la servitude; sans cela, point de concurrence dans l'Instruction publique, et, sans concurrence, point de progrès;

3° La liberté d'Association pour l'établissement, la conservation et la défense des intérêts religieux, politiques, littéraires, industriels, commerciaux, agricoles.

Un mot sur les intérêts agricoles. Le premier des arts par sa nécessité, le plus favorable au bien-être physique et moral des populations, l'art nourricier, l'Agriculture languit encore, à l'heure qu'il est, dans plus de soixante départements. Le sol, sur la plus grande surface du pays, reste stérile ou à peu près, et pourtant il renferme dans ses entrailles des trésors immenses. A l'association à le fertiliser; à elle à tuer la tyrannie de la routine, à propager les méthodes perfectionnées dont nous sommes redevables à la science moderne, à multiplier dans nos campagnes les miracles de la production, à assurer partout, non-seulement *le pain de chaque jour*, mais la richesse et l'abondance.

Le Gouvernement provisoire annonce, à cet égard, des intentions généreuses et des vues élevées que la République ne manquera pas d'accomplir. L'Association, en lui prêtant un concours dévoué, réalisera, par son active coopération, des biens incalculables, dont le présent ne recueillera, il est vrai, que les prémices, mais dont l'avenir, et un avenir prochain, possédera infailliblement la plénitude.

4° Enfin, la Liberté en tout, sans autre limite que le respect des droits d'autrui, égale pour tous, entière pour tous, tout privilége, tout monopole étant ruiné à toujours.

Telles sont, Messieurs et chers Concitoyens, nos pensées, nos vues, nos espérances. Aidez-nous, nous vous en conjurons, à les réaliser. Formez, dans chaque canton, sinon dans chaque commune, des centres d'action patriotique et de légitime influence, des *Comités* chargés par vous de correspondre avec nous; cherchez et indiquez-nous des hommes probes, éclairés, dévoués, supérieurs aux misérables calculs de l'égoïsme et de l'ambition; avec vous, nous examinerons, nous discuterons leurs titres à la Représentation nationale, et nous les présenterons ensuite avec confiance à vos suffrages, aux suffrages de ce Peuple

Français, que Dieu, par un coup à jamais mémorable de sa souveraine Providence, vient de faire l'arbitre de ses destinées.

Surtout, Messieurs et chers Concitoyens, gardons-nous de nous diviser, de nous isoler; il n'en faudrait pas davantage pour nous perdre et le pays avec nous. L'union, et l'union seule fera notre force; l'union, et l'union seule assurera le succès des Elections, en envoyant à l'Assemblée nationale des Représentants dignes de la sublime mission dont nous les aurons investis; l'union, et l'union seule fera le triomphe de nos efforts et préparera une nouvelle ère de paix, de bonheur et de gloire pour la Patrie.

Recevez, Messieurs et chers Concitoyens, les sentiments de fraternité avec lesquels nous voulons être

Vos fidèles et dévoués serviteurs,

L'abbé GELLÉE, Curé de la Cathédrale.

FABIGNON, Juge-suppléant.

BAZIN, fils aîné, Licencié en Droit, Bachelier ès-Sciences naturelles, Professeur d'Agriculture, au Mesnil-Saint-Firmin.

P. S. S'adresser, pour la correspondance, à celui des signataires ci-dessus que l'on jugera à propos de choisir.

Une liste de candidats à la Représentation nationale se prépare : nous attendrons, pour la discuter et la clore, les renseignements que l'on voudra bien nous donner.

BEAUVAIS. — Imprimerie d'Ach. DESJARDINS.

AUX ÉLECTEURS

DU

FINISTÈRE.

Cédant à des offres honorables, je me présente à vous comme candidat politique. La seule pensée que j'ai pu être regardé par un grand nombre de citoyens, comme digne de soutenir les intérêts de la France dans notre Assemblée nationale, est pour moi une gloire précieuse.

Aucun lien ne m'attache au passé; dans le présent, mon indépendance est absolue. Homme de religion et de liberté, j'accepterais avec recueillement le mandat qui me serait confié par vous; je le remplirais avec fermeté.

C'est le sort de la Patrie qui va sortir de l'urne. Avant de vous parler, j'ai interrogé ma conscience; je l'ai trouvée forte et libre.

Je veux dans la République l'ordre et la paix.

Je veux la justice rendue aux travailleurs, la protection pour les chefs d'industrie, l'aide au commerce qui chancelle, la garantie pour les propriétés.

Je veux la révision sincère de nos lois de finances, la liberté de l'enseignement, l'indépendance des cultes.

Je veux la vérité de l'émancipation politique, le vote débarrassé de toute influence, la sincérité grande et absolue de l'élection populaire.

La situation est nouvelle et imprévue. Electeurs du Finistère, vis-à-vis de cette situation, ce n'est pas une ambition égoïste et vaine qui peut pousser les hommes de cœur à se mettre en avant. Choisissez, car de votre choix dépend l'avenir.

Breton comme vous, je me présente à vous, et au lieu d'allonger un programme inutile, j'inscris sur mon drapeau le mot d'ordre des vrais citoyens : liberté pour tous, dévouement à la Patrie, triomphe de la paix publique.

Paul FÉVAL.

V. La *Sentinelle du Peuple*, du 29 mars 1848, p. 2, col. 2.

Liberté! Égalité! Fraternité!

CITOYENS,

Sollicité par mes nombreux amis à me porter candidat à l'Assemblée nationale, j'ai cru devoir déférer à leurs vœux ; ce n'est donc pas pour eux que je trace ces lignes, mais bien pour les citoyens qui ne me connaissent pas.

Depuis plus de trente ans j'habite la commune de Montmartre, depuis vingt ans j'ai exercé des fonctions municipales, toutes gratuites, et de 1830 à 1837, j'ai commandé la 1re compagnie de la garde nationale, comme capitaine. Croyez bien qu'il n'y a chez moi aucun intérêt personnel, mais bien le désir d'être utile à mon pays.

Pour tout homme sensé, la marche du gouvernement déchu n'était pas un problème, il devait arriver à une catastrophe; c'est ce qui a eu lieu. J'ai donc le franchise de me déclarer républicain du jour et du lendemain.

Je dis que la République est pour la France un monument sorti des barricades, qui a pour fondement la force et l'union, pour ciment la raison et la bonne foi, pour élévation nos institutions libérales, enfin le temple des lois, sur le frontispice duquel sont burinés, comme sur le bronze, ces trois mots sacrés :

Liberté, Égalité, Fraternité.

Respect donc à la loi et protection pour tous et par tous, car tous nous sommes *peuple.*

Le chemin qui conduit à l'Assemblée nationale n'est pas semé de roses, mais bien d'écueils, de ronces et d'épines, l'homme de cœur doit oser le franchir.

En ce qui touche le travail (objet de toute notre sollicitude), il ne peut renaître que par la tranquillité des esprits et la confiance.

Si un autre candidat, citoyens, vous inspire plus de confiance, indiquez-le-moi, je voterai avec vous.

Salut et fraternité,

DQUE FERRY.

Montmartre. — Imp. de PILLOY frères et Comp., boulevard Pigale, 48.

Clermont-Ferrand, 16 mars, ère vulgaire 1848.
ère maçonnique 5848.

A MM. LES FRANCS-MAÇONS

DE

CLERMONT-FERRAND.

Messieurs,

Les loges de Paris ont donné l'exemple de leur sympathie au nouveau gouvernement, le 14 courant. Cet exemple doit ou devrait être imité par toutes les loges régulières dépendant du Grand-Orient. Clermont-Ferrand, depuis longtemps, est privé d'une loge; et cependant, dans une population aussi nombreuse, il existe des francs-maçons de divers pays. Que ces francs-maçons se réunissent, qu'ils comprennent fraternellement leur immuable devise : *Egalité*, *Fraternité* !

Les francs-maçons ont toujours été frères. L'ère de leur liberté est donc acquise dès le moment qu'un grand peuple comme la *France*, sans connaître ni nos statuts, *si beaux, si humains, si libéraux,* les adopte. D'ailleurs, les francs-maçons sont Français; désormais donc tous les Français seront francs-maçons.

Comme la ville de Clermont n'a pas eu le bonheur de posséder une loge depuis longtemps, messieurs, et comme le *Grand-Orient* pourrait (d'après nos statuts) ne pas reconnaître comme légale cette convocation, il serait à désirer que chaque franc-maçon se trouvât, le 25 courant, à trois heures du soir, place Saint-Pierre, 18, nanti de son diplôme. Alors, messieurs, nous pourrions adresser, comme la grande ville, nos félicitations et nos vœux au nouveau gouvernement par l'intermédiaire du *Grand-Orient*, de qui nous solliciterions l'installation d'une loge régulière, sous la dénomination acceptée en loge provisoire, conformément à nos statuts.

Salut et fraternité.

A. Malet-Vandègre.
M.·.

V. le *Peuple*, journal du Puy-de-Dôme, du 18 mars 1848, p. 4, col, 2.

AUX ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

CONCITOYENS,

Je me présente devant vous au moment où toute la France, rendue à la liberté, est appelée à nommer ses représentants. Je serais heureux et fier d'obtenir, comme le vénérable Giroust, de patriotique mémoire, tant de suffrages indépendants qui me mettraient à même de servir longuement aussi mon pays.

Vous connaissez mes antécédents : enfant du peuple, j'ai, en toute circonstance, et selon mes forces, combattu la corruption et le despotisme. La liberté a toujours fait palpiter mon cœur. Après la révolution de 1830, bien que trompé dans mes espérances, j'ai su respecter les opinions sincères, et poursuivre de mes attaques les héros de tous les régimes. *Les satisfaits* n'ont pas eu d'adversaire plus ardent que moi. J'ai arraché plus d'un masque : ma tâche n'est pas finie.

La Fraternité depuis longtemps est ma devise; respect aux propriétés, respect aux consciences, sera toujours mon cri de ralliement; je n'aurai jamais d'autres mots d'ordre que ceux-ci : Liberté, Egalité! Plus de curée ministérielle! La vertu, naguère, ne résidait que dans le cens; les travailleurs étaient complétement oubliés, ou assimilés à de véritables parias : aujourd'hui le cens a disparu, tous les Français sont égaux; les travailleurs, les hommes infatigables, font partie de la grande famille électorale.

L'éducation étant la base de toutes les vertus, la base de toute bonne république, je joindrai mes efforts à ceux des hommes compétents chargés de rédiger un projet de loi sur l'instruction primaire et supérieure des deux sexes.

Pour arracher l'ouvrier à la misère, il faut une organisation du travail. Ce sera une noble et grande tâche que de concilier les intérêts légitimes des patrons, des chefs d'industrie, et le salaire plus que sacré de ceux qui produisent.

Quelques emplois importants doivent être votés ou donnés au concours. Plus de cumul! répartition plus juste des impôts; une diminution progressive sur les rétributions excessives des hauts fonctionnaires; déclarer, autant que possible, certaines fonctions honorifiques; en tout rechercher l'économie; ne jamais

perdre de vue la gloire, le salut, l'indépendance et le bonheur de la France.... tel est le véritable mandat d'un membre de l'Assemblée nationale ou Constituante.

Si la liberté, comme le soleil, brille pour tous, montrons-nous dignes de notre glorieuse destinée. Que l'Europe nous respecte, nous admire et nous bénisse ! Que tous les peuples, à notre voix, se regardent comme frères ! Plus de folles conquêtes; mais aussi, au nom de l'humanité, soyons les défenseurs et l'appui des opprimés !

Esquisser une profession de foi est une besogne facile et non nouvelle pour bien des gens.

Je finis en désirant que les hommes de la veille et ceux du lendemain ne soient pas confondus; c'est au peuple, qui tient la balance, à peser chacun selon ses œuvres.

Pour moi, quelle que soit l'issue de la lutte où, sans ambition, je me trouve mêlé, je n'abandonnerai jamais le drapeau qui seul est aujourd'hui l'égide de la France.

Votre sincère et dévoué serviteur,

FILLEUL-PÉTIGNY,

10, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

Paris, mars 1848.

Paris. — Imp. de Pommeret et Guénot, rue Mignon, 2.

ADRESSE

DES CITOYENS DU 5e ARRONDISSEMENT.

Citoyens membres du gouvernement provisoire,

Les citoyens du 5e arrondissement de Paris viennent vous demander de maintenir au 9 avril prochain les ÉLECTIONS GÉNÉRALES des représentants du peuple. Ils vous le demandent au nom de la République, au nom du travail populaire, de l'industrie, du commerce.

La France s'est sentie républicaine le jour où, par la proclamation de la République, vous lui avez révélé ses instincts.

L'enthousiasme qui a accueilli la révolution de Février est un sûr garant de l'accord patriotique qui présidera aux élections.

Qui n'est pas convaincu aujourd'hui qu'au-delà de la République il n'y a pour la France que l'anarchie et la guerre civile?

Ne laissez pas, par le maintien du provisoire, naître l'incertitude dans les esprits, le découragement dans les cœurs et l'espoir chez les partisans du passé.

Nous avons toute confiance dans votre patriotisme et dans votre sagesse; vous ne voudrez pas retarder, nous en sommes convaincus, l'affermissement de la République et la création définitive des institutions démocratiques que le peuple attend avec impatience de l'Assemblée nationale.

Paris, mars 1848. Salut et fraternité.

GARDE NATIONALE DE PARIS.

12e Légion.

1re COMPAGNIE 3e BATAILLON.

Les citoyens faisant partie de ladite compagnie (voir au tableau ci-dessous) sont invités à vouloir bien se réunir AUJOURD'HUI 16 MARS, à 4 heures très précises du soir, au grand Amphithéâtre du Jardin des Plantes, à l'effet de s'entendre sur le choix à faire des Capitaines et autres officiers.

RUES.	NUMÉROS.	
du Battoir.	1 à fin.	
des Boulangers	1	»
de Buffon.		2 à fin.
de la Clé.	91	» 14 à fin.
Contrescarpe.	1 à 13	2 à 6
Copeau.	3 à fin.	2 à fin.
de l'Épée de Bois.		2 à fin.
Gracieuse.	7 à fin.	10 à fin.
Le Jardin des Plantes.		
Mouffetard.	1 à 89	
du Puits de l'Hermite.		2 à fin.

RUES.	NUMÉROS.	
Quaî Saint-Bernard.	1 à fin.	
Quai des Fossés-Saint-Bernard,	1 à fin.	
Neuve Saint-Etienne.	1 à fin.	2 à fin.
Neuve-Saint-Médard.	1 à fin.	2 à fin.
Saint-Victor.	1 à 33	2 à 60
des Fossés-Saint-Victor.	21 à fin.	
Cuvier.	1 à fin.	2 à fin.
Triperet.	1 à fin.	2 à fin.
la rue Guy-Labrosse.	1 à fin.	2 à fin.
de Jussieu.	1 à fin.	2 à fin.
place Saint-Victor.		2 à fin.

Appel est fait au patriotisme de tous les citoyens de la circonscription désignée, afin que cette réunion, qui sera peut-être la dernière avant les élections, soit aussi nombreuse que possible.

Tous les Candidats sont priés de s'y rendre pour faire leur profession de foi.

Président. GALET, docteur médecin.

Membres. PIERSON, chef d'atelier.
MARTIN, ouvrier.

Secrétaires. DELAGRANGE, employé.
PERROT (ALFRED), élève de l'École des Beaux-Arts.

Imp. de E. Bautruche, 90, r. de la Harpe.

Aux citoyens gardes nationaux de la 5e compagnie du 1er bataillon de la 2e légion.

Citoyens, vous le savez, la sauve-garde de la monarchie c'était la division; un antagonisme profond, irréconciliable, entre les deux grandes classes de la société française, la bourgeoisie et le prolétariat.

La sauve-garde de la République, au contraire, c'est l'union, la fusion intime de tous les intérêts, l'unité fraternelle de tous les citoyens dans un but commun,

la protection de chacun par tous, dans son honneur, sa famille, sa propriété. Hors de là, point de salut.

Il faut donc que chacun s'emploie à cette œuvre de paix et de conciliation.

Or, les rangs de la garde nationale nous ont paru ce point de contact que nous cherchions, le véritable terrain de la fraternité sociale.

Au moment d'élire nos chefs, ne laissons pas échapper cette belle occasion de faire la part à chacun dans la distribution des grades et des *legitimes influences.*

C'est le moyen d'intéresser tout le monde au maintien de l'ordre et de la liberté dans la République.

La garde nationale s'est démocratisée par l'avénement du prolétariat à la vie politique. Il faut que ses élections soient toutes démocratiques, qu'elles représentent, de la base au faîte, les deux grands éléments qui la composent.

Pour que la garde nationale soit véritablement le *Peuple armé*, il faut :

1° Que ses chefs ne soient pas exclusivement des bourgeois ou des prolétaires, mais qu'ils soient pris, en nombre proportionnel, parmi les uns et les autres;

2° Que les anciens gardes nationaux n'excluent personne à la candidature, et que les nouveaux ne craignent pas de s'y présenter.

C'est seulement sur cette dernière recommandation que nous croyons nécessaire d'insister pour le moment. Oui, c'est à vous que nous nous adressons, nouveaux gardes nationaux, ouvriers en majorité. C'est votre modestie que nous attaquons, votre droit que nous défendons contre vous-mêmes, puisque vous l'abandonnez. Car, nous le savons, il en est beaucoup parmi vous qui ont servi la France dans l'armée active, — qui y ont mérité des grades, gagné des blessures : il en est enfin un grand nombre qui feraient d'excellents chefs pour notre garde citoyenne. Eh bien ! à peine quelques-uns ont-ils osé briguer l'honneur du commandement; nous dirons plus, pas un n'a osé, ne fût-ce que par un juste orgueil, entrer en concurrence dans les premiers grades avec les riches incapacités qui se produisent si hardiment chaque jour ! D'où vient cela? La crainte d'échouer? mais vous auriez la majorité presque partout. La pauvreté?.. Écoutez ce que nous disent les citoyens les plus distingués par leur éducation et leurs lumières, des médecins, des avocats, des avoués, de grands industriels : Comme vous, nous voulons des officiers prolétaires, ouvriers, nous en voulons beaucoup, le plus possible, à tous les degrés de la hiérarchie; nous en voulons, parce qu'ils sont probes, dévoués, et qu'ils peuvent nous aider puissamment à consolider la République. Qu'attendent-ils donc pour se présenter? — Et quand nous établissons devant eux le bilan de l'ouvrier pour subvenir aux frais d'équipement : Tant mieux! avec le grade nous leur décernerons les épaulettes, le riche en achètera deux paires au lieu d'une; dans chaque compagnie on doit agir comme en famille. — Frères, vous l'entendez, voilà de bonnes paroles qui devraient vous encourager à bien faire. Allons, plus de fausse honte, ou nous vous répéterons ce que vous disait *Mariot*, dans son éloquente affiche, au sujet d'autres élections que vous négligez aussi : Prolétaires, vous abdiquez; ceux qui vont se faire inscrire sur les listes électorales, comme ceux qui aspirent aux grades dans la garde nationale, tous ceux-là ne sont pas contents de vous.

L. NOUGUÈS.

V. la *Sentinelle du Peuple* du 2 avril 1848, p. 3, col. 2.

AUX ELECTEURS

DU JURA.

Mes chers Compatriotes,

Un grand nombre de mes amis du Jura me demandent d'interrompre mes travaux littéraires pour défendre les libertés et les institutions du pays.

Je viens donc mettre à votre service ce que Dieu m'a donné de force et de talent. Je me présente avec deux titres incontestables, qui sont des droits dans les grandes et périlleuses occasions : je suis laborieux et dévoué. J'ai toujours vécu de mon travail dans l'obscurité et le silence, sans rien demander au pouvoir et sans en avoir rien reçu. J'ai toujours aimé la liberté d'un indéfectible amour; aujourd'hui je crois et j'espère en elle. Elle est le terme suprême auquel doivent aboutir tous nos efforts. Les hommes de parti la regardent comme un moyen, et s'ils s'agitent, s'ils crient bien haut *liberté, liberté,* c'est qu'ils espèrent couvrir leur conspiration de son voile glorieux, et reprendre au peuple par des lois ce que les révolutions lui ont jamais gagné.

Les députés élus par le suffrage universel ne peuvent plus être que la représentation permanente et active de cette souveraineté de la nation qui reste impérissable au milieu des révolutions qui brisent les trônes.

Je prends l'engagement sincère de représenter les intérêts de tous, et d'exprimer à la tribune, avec cette parole chaude et animée que vous connaissez, vos sentiments, vos vœux et vos plaintes, sans m'abaisser, suivant l'usage, au rôle de courtier de commerce et de valet dans les antichambres des ministres. Si vous regrettez le gouvernement de la corruption, prenez d'autres serviteurs.

J'adhère sincèrement et sans *arrière-pensée* aux institutions républicaines, mais je les veux avec toutes leurs conséquences. La première de ces conséquences, c'est le désintéressement. Les traitements ne doivent plus être que des indemnités. Ainsi, en province, aucun traitement ne pourra dépasser six mille francs, ni être inférieur à douze cents francs. A Paris, aucun traitement ne pourra dépasser vingt-cinq mille francs, ni être inférieur à dix-huit cents.

Plus de cumul des places et des emplois.

Souvenons-nous que liberté oblige

Réduction de l'impôt. — Sa répartition doit suivre les proportions du revenu, suivant l'idée de Montesquieu.

Impôt sur le luxe; la simplicité est une vertu républicaine.

Réduction de l'impôt du sel.

Réduction des octrois pour la viande dite de boucherie, — taxe du gibier.

Suppression des subventions théâtrales : il est injuste, dit Jean-Jacques Rousseau, de faire payer aux peuples des campagnes des chanteurs, des histrions, des filles qui dansent pour amuser les oisifs de la capitale.

Réduction, en temps de paix, d'une armée qui ruine le budget et qui enlève les bras à l'agriculture.

Favoriser l'agriculture, qui est abandonnée pour l'industrie. — Les statistiques affirment qu'il y a en France une superficie inculte de près de quatorze départements.

Liberté du commerce et de l'industrie. — La question du travail est une des plus graves, nous l'étudierons en dehors des rêves des utopistes. Ici la charité vaut mieux que la science. Sans les vertus morales, les ouvriers n'arriveront jamais au bien-être.

Etablissement des crèches, des asiles, des écoles d'adultes, des ouvroirs et des bibliothèques communales en faveur des classes pauvres, en respectant les droits et les libertés des communes et des particuliers.

Soutenir la dignité des instituteurs du peuple.

Révision générale de toute notre législation.

Inviolabilité de la propriété menacée par le Communisme.

Inviolabilité de la famille. — Le divorce détruit les liens de la société. — Dans les sociétés antiques il avait fondé la servitude de la femme et des enfants.

Je ne veux pas *réclamer* les libertés, elles sont à jamais conquises; je veux les *défendre.*

Liberté d'association et de réunion sans autorisation préalable.

Liberté de la science et de la pensée, — plus de mesures préventives pour l'enseignement.

Liberté absolue de la conscience et des cultes.

Liberté de la presse et de la parole; — borner la répression aux seuls faits de diffamation et d'outrage à la morale publique.

Au dehors, je veux la dignité de la France républicaine, et le triomphe pacifique de ses idées.

La fraternité n'a pas de frontières; — nous ferons une sainte alliance avec toutes les nations qui souffrent et qui espèrent. — C'est assez désigner la Pologne et l'Italie que défend l'héroïque Pie IX.

Vous qui connaissez mon courage et l'énergie de ma volonté, vous savez qu'on peut compter sur mes promesses. Chers compatriotes, si vous me repoussez, moi le fils d'un paysan de vos montagnes, moi qui suis un véritable ouvrier, car je porte chaque jour une lourde part de travail, eh bien! je serai heureux de savoir que mon pays a trouvé des serviteurs plus utiles et meilleurs que moi, quoiqu'il n'en ait pas de plus dévoué.

ÉMILE CHAVIN.

Paris, Mars 1848.

Imp. Bailly et Divry, place Sorbonne.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CITOYENS,

Nous avons commencé une noble tâche, le despotisme est renversé, nous sommes libres, usons de notre liberté, assemblons-nous, et, après nous être intruits de nos droits, discutons-les et soyons fermes à les faire valoir; nous avons pour gouvernants des hommes intelligents et sages, soyons leur soutien, car ils veulent notre bonheur. Mais pour être leur appui, il faut connaître leurs actes; pour cela des réunions sont nécessaires, car là seulement nous étudierons les décrets, et, d'un commun accord, nous soutiendrons jusqu'à la mort et nos droits et notre liberté.

Dans le seul but de nous éclairer de nos droits et de nos devoirs, nous avons formé une Assemblée nationale républicaine que nous nommons *Cercle de la liberté.* Les membres qui composent ce cercle invitent tous les citoyens, voulant sincèrement et le droit et la liberté de tous, à se réunir à eux.

Unissons-nous donc, citoyens; venez nous prêter le concours si utile et de vos lumières et de votre intelligence; l'unité, la fraternité, règnent chez nous. Vous êtes nos frères, et comme l'union fait la force, accourez tous!!!

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Le *Cercle de la liberté* tenait ses séances rue Salle-au-Comte, 14 (école Chrétienne). — Fondateur : M. Desévaux.

Les membres du bureau : MM. Carolus Degousse, étudiant en droit, président; Brière, docteur médecin, premier vice-président; Oursel, ouvrier, deuxième vice-président; Heyden, géomètre, secrétaire; Duporté, professeur de langues, vice-secrétaire; V. Chaumas, commis marchand, trésorier.

V. la *Voix des Clubs* des 14 et 26 mars 1848.

CITOYENS,

Le vieux monde politique a été enlevé par un ouragan sublime. Nous avons salué la révolution avec joie. A présent, tous ceux qui veulent l'ordre, la justice, la paix, le droit au travail, la richesse générale, le bonheur de leur pays et de l'humanité, et leur propre bonheur à eux-mêmes, doivent donc s'empresser d'étudier et de soutenir la cause des journées des 22, 23 et 24 février 1848, en faisant choix des représentants les plus dignes de sa confiance. Que tous les cœurs ouverts à l'amour du peuple se rallient, et que tous les citoyens de bonne volonté, qui veulent que l'établissement nouveau ne soit ni une déception, ni une anarchie, agissent d'accord.

Vive la République !

Le citoyen F. HU.

Voir l'*Echo du Peuple* (de Chaumont), 18 mars 1848, p. 2, col. 3.

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Peuple a été héroïque pendant le combat, généreux après la victoire, magnanime assez pour ne pas punir....

Il est calme, parce qu'il est fort et juste...

Que les mauvaises passions, que les intérêts blessés se gardent de le provoquer!...

Le Peuple est appelé aujourd'hui à donner la haute direction morale et sociale.

Il est de son devoir de rappeler fraternellement à l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de se maintenir en corps privilégiés dans le sein de notre Égalité.

Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des Ministres qui a donné tant de gages à la Révolution.

Que le Peuple se rassemble donc aujourd'hui 17 à dix heures du matin, sur la place de la Révolution; qu'il exprime sa volonté.

Nous avons versé notre sang pour la défense de la République; nous sommes prêts à le verser encore.

Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses du Gouvernement provisoire.

Nous attendons... nous qui manquons souvent du nécessaire...

A cette heure ceux qui marchent contre la Révolution, ouvertement ou sourdement, commettent un crime de lèse-humanité.

A nous donc, citoyens! Allons au Gouvernement provisoire l'assurer de nouveau que nous sommes prêts à lui donner notre concours pour toutes les mesures d'ordre, d'unité et de salut public.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Aujourd'hui, 17, *à dix heures du matin, place de la Révolution.*

SOBRIER, CAHAIGNE, PILHES, ROZIÈRES, GANNEAU,
LECHALLIER, IMBERT.

Paris. — Imp. Lacrampe et Comp., rue Damiette, 2.

V. le *Journal des Débats* du 18-19 mars 1848.
Id. le *Moniteur* du 18 mars 1848, compte-rendu de la manifestation du 17 mars 1848, p. 1re, col. 3.

N. 7. Vendredi 17 mars 1848. — Rue Jean-Jacques-Rousseau, 18. N. 7

5 CENT. LE POPULAIRE 5 CENT.

Réflexions préliminaires.

Le Gouvernement provisoire a déclaré que tous les citoyens devaient concourir à l'élection des officiers de la Garde nationale. Il a d'abord accordé jusqu'au 13 seulement l'inscription sur les listes. Puis il a donné le 14, le 15 et le 16 jusqu'à minuit. Enfin, il vient d'accorder jusqu'au 25. Eh bien! le recensement est trop incomplet; d'ailleurs les citoyens n'ont pu se concerter et se connaître : par conséquent, il est nécessaire de proroger les élections de la Garde nationale.

Le ministère de l'intérieur ayant supprimé les compagnies d'élite, toute l'ancienne Garde nationale est venue demander un ajournement pour les élections, par le motif qu'elle avait plus besoin de se connaître. Mais le peuple la connaît bien moins encore pour choisir ses chefs; par conséquent il a encore plus besoin d'ajournement.

La Garde nationale a fait une manifestation avec le sabre, en criant : *A bas Ledru-Rollin*, le Peuple aura bien plus le droit de faire une manifestation sans armes, sans cris et sans menaces.

Manifestation des Gardes nationaux.

Une fraction de la Garde nationale, grenadiers et voltigeurs, s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville à une heure et demie pour protester contre le décret qui supprime les compagnies d'élite. Le citoyen Arago est descendu de voiture au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai de la Grève. Au même instant, plusieurs grenadiers poussèrent le cri de : A bas Ledru-Rollin ! le Peuple frémissant a répondu immédiatement par celui de : Vive Ledru-Rollin ! vive la République et quelques cris : A bas les aristocrates ! à bas les carlistes ! à bas la régence. La foule était si compacte, que cette première colonne n'a pu arriver jusqu'aux barrières qui entourent l'Hôtel-de-Ville ; elle a dû rebrousser chemin, accompagnée de sifflets et des cris de : Vive la République ! vive Ledru-Rollin !

A deux heures un quart, sur le quai de Grève, à vingt pas du pont Marie, le Peuple a rencontré une nouvelle colonne de grenadiers, voltigeurs, et quelques bizets et chasseurs. Afin de prévenir une collision certaine, quelques citoyens se sont portés en avant pour engager cette nouvelle colonne à rétrograder, en expliquant aux chefs qui se trouvaient à la tête que l'irritation des esprits était telle, que, s'ils insistaient à avancer, il pourrait en résulter de grands malheurs. S'adressant particulièrement au colonel ou lieutenant-colonel de la première légion, on l'a en quelque sorte rendu responsable du sang qui pourrait être versé, tandis que d'autres citoyens lui disaient : Au nom de l'ordre, au nom de l'humanite, nous vous en supplions, retirez-vous, car autrement vous nous prouveriez que vous voulez le désordre et la guerre civile, quand nous, prolétaires, nous nous efforçons à maintenir l'ordre !

La persistance des Gardes nationaux a duré une heure et demie; après quoi ils se sont décidés à rétrogader, en murmurant: Nous reviendrons avec les armes.

Quelques citoyens ont été violemment attaqués par quelques Gardes nationaux : mais heureusement, à notre connaissance, aucun n'a été blessé.

Un citoyen en bourgeois, reconnaissant un de nos amis, lui a crié : Je vous connais, vous, vous êtes communiste, en le désignant à la colère des Gardes nationaux.

La foule a immédiatement fait justice de cette odieuse dénonciation, en répondant que ce n'était pas un crime, que les communistes étaient des frères Républicains et pas d'aujourd'hui.

Pendant cette lutte d'un nouveau genre, le Peuple a constamment chanté la Marseillaise et le Chant du Départ, tout en pressant la retraite des Gardes nationaux.

Dans cette circonstance, le Peuple a montré, comme toujours, un calme digne des plus grands jours.

A quatre heures, le général Courtais, accompagné d'une partie de l'état-major, est arrivé sur la place du Châtelet, et après quelques paroles échangées avec les officiers des Gardes nationaux, la colonne a franchement commencé sa retraite, accompagnée, cette fois, d'une pluie de grésils ou grésillons.

Quatre heures et demie du soir.

Le citoyen D..., M... et A...

Autre récit.

Sachant la manifestation qui devait avoir lieu auprès du Gouvernement provisoire par l'ancienne Garde nationale, une masse de peuple s'est portée sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour

empêcher cette manifestation.

En effet, à une heure et demie, une légion est arrivée par le quai en criant : A bas Ledru-Rollin ! On l'a laissée traverser la place, presque jusqu'à la grille. Là les Gardes nationaux ont été serrés à droite et à gauche. Ils invoquaient la *liberté*, et le peuple leur répondait : Vous violez l'*égalité*. On leur fait quitter leurs bonnets à poil et crier vive la République ! vive Ledru-Rollin ! Au même instant, il en est arrivé un très grand nombre par la rue Bar-du-Bec. Voyant que le peuple ne les laissait pas approcher des portes de l'Hôtel-de-Ville, ils ont enveloppé le fond de la place. Alors sont descendus de l'Hôtel deux citoyens qui se sont approchés d'eux, et leur ont donné communication d'une modification au décret de la veille.

Les Gardes nationaux se trouvant satisfaits, se sont retirés. Pendant tout ce temps, la masse du Peuple a fait chorus avec ceux qui se trouvaient aux croisées en criant : Vive la République ! à bas l'aristocratie et le privilége ! et surtout vive Ledru-Rollin.

Peu après, une partie du Peuple en très petit nombre se retirant par le quai, se sont trouvés face à face près le pont avec une masse d'autres Gardes nationaux qui se rendaient aussi à l'Hôtel-de-Ville ; ils leur ont barré le passage. On est resté en présence de part et d'autre près d'une heure, en criant toujours : Vive la République ! vive Ledru-Rollin ! et en disant aux Gardes nationaux de se retirer, qu'ils venaient mettre le désordre, au lieu de mettre l'ordre.

Alors il est venu une douzaine de Gardes nationaux armés qui les ont priés de se retirer ; ils ont fait demi-tour à gauche, et se retiraient toujours repoussés par le peuple.

Quand, arrivés sur la place du Châtelet, les Gardes nationaux se voyant repoussés par un si petit nombre ont fait volte-face : alors il y a eu pendant cinq à six minutes des coups de poing de part et d'autre, mais il est arrivé du renfort au Peuple, ce que les Gardes nationaux voyant, ils ont cessé la lutte.

Après la lutte, le général Courtais, qui s'est trouvé à passer, leur a dit qu'ils ne faisaient pas acte de bons citoyens, et les a engagés à se retirer ; ce qu'ils ont fait, toujours poursuivis par le Peuple.

AU PEUPLE.

Citoyens et Frères,

On nous a escamoté la Révolution de 1830, ne nous laissons pas escamoter celle de 1848.

Or, la contre-révolution lève hardiment la tête, manifeste hautement ses projets et ses espérances, ose même faire entendre ses menaces, en joignant la violence à la ruse.

Hier le carlisme a poussé l'audace jusqu'à promener son drapeau blanc dans les rues naguère couvertes de barricades, et la Garde nationale privilégiée a poussé le délire jusqu'à venir sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le sabre au côté, proclamer presque la régence, et crier à bas l'un des membres du Gouvernement provisoire, comme les commerçants étaient venus, quelques jours auparavant, envahir le même Hôtel-de-Ville, et proférer contre le Gouvernement des menaces anarchiques et séditieuses.

Il est temps pour nous d'arrêter ces excès, en opposant manifestation à manifestation.

Montrons à nos aveugles adversaires que le Peuple, confiant dans sa force et dans la justice de sa cause, n'a qu'à se lever pour arrêter ses ennemis.

Montrons à la France et à l'Europe que le prolétaire Parisien est plus sage que la bourgeoisie et l'aristocratie, qui se prétendent l'élite de la Nation et les seuls capables de diriger le Peuple.

Point de cris, point de menaces, point d'excès d'aucun genre ! Que notre silence soit la leçon de nos prétendus maîtres, comme on disait autrefois : que le silence des Peuples était la leçon des rois.

Que notre sagesse prouve à tous que nous avons le sentiment de notre dignité comme de notre puissance, et qu'ils sont mûrs pour la liberté, ces travailleurs qui deux fois ont mérité l'admiration du monde par leur générosité dans la victoire, plus encore que par leur courage dans le combat.

Mais qu'à compter de ce jour, on abandonne de folles espérances de contre-révolution ; qu'on renonce à la dangereuse voie des machinations et des complots ; et qu'on se résigne enfin à souffrir cette République que le Peuple a conquise au prix de son sang, et que nous sommes résolus tous à défendre au prix de notre vie !

Et ! qu'a-t-elle donc d'ailleurs de si intolérable pour les autres, cette République démocratique qui a tant d'attraits pour nous !

Loin de nous la pensée d'être oppresseurs, mais nous ne voulons plus être opprimés.

Nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher d'être des spoliateurs; mais nous ne voulons plus être ni spoliés ni exploités! justice pour tous, pour les autres comme pour nous, mais pour nous comme pour les autres!

Nous tendons même à tous une main fraternelle en leur demandant de nous traiter en frères, et de se rallier sincèrement avec nous sous le drapeau sur lequel nous venons d'inscrire de nouveau cette glorieuse devise de nos pères, *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité!*

Quant au Gouvernement provisoire qui s'est chargé de réaliser cette devise, si nous nous sommes ralliés tous autour de lui, c'est parce que notre union nous est nécessaire, c'est parce qu'il a pris l'engagement de faire triompher la Révolution, la Démocratie, la Souveraineté du Peuple et la République : c'est parce qu'il a déclaré qu'il voulait s'appuyer sur le Peuple, que tous les citoyens étaient Gardes nationaux, et que tous devaient concourir à l'élection de leurs chefs.

Mais pour que la Garde nationale ne soit pas un mensonge, il faut de toute nécessité que tous les citoyens en fassent partie; et pour que l'élection des chefs soit loyale et sincère, il faut absolument que le Peuple élise en parfaite connaissance de cause, après une mûre discussion sur les qualités et les vertus civiques des candidats.

Or, il est incontestable en fait que, par la malveillance des autorités subalternes, la Garde nationale n'est pas complète aujourd'hui, qu'il n'y a pas de véritable Garde nationale, et par conséquent il ne peut pas y avoir de véritables élections de la Garde nationale.

Il est incontestable encore que les citoyens récemment inscrits n'ont pas eu le temps de connaître et d'apprécier tous les candidats, que par conséquent, sous ce nouveau rapport, il est impossible de procéder loyalement aujourd'hui aux élections de la Garde nationale, et que dès-lors un ajournement est nécessaire.

Il en est de même des électeurs et des élections pour l'Assemblée constituante : il n'y aura réellement d'Assemblée nationale que quand tous les citoyens seront inscrits comme électeurs, et quand ils auront eu le temps de connaître et de juger les candidats à la Représentation populaire.

Or, il est encore incontestable en fait que, par le mauvais vouloir des autorités locales, beaucoup de citoyens ne sont pas inscrits sur les listes électorales; que les inscrits eux-mêmes n'auraient maintenant ni l'indépendance, ni les lumières nécessaires pour une véritable élection, et qu'un ajournement suffisant est indispensable pour échauffer et éclairer tous les citoyens.

Et, d'un autre côté, pour que l'élection soit libre et réelle, il ne faut pas que la présence d'une troupe armée puisse inquiéter et menacer la Liberté.

Bien loin de nous l'idée de refuser notre estime et notre bienveillance à des soldats qui sont nos amis et nos frères, et à qui nous désirons pouvoir toujours exprimer nos sentiments fraternels; mais c'est un principe essentiel de la démocratie que la baïonnette assermentée ne doit paraître là où la raison seule doit décider des affaires publiques, là surtout où doit régner, sans aucune espèce d'inquiétude, la liberté des élections ou la liberté des délibérations.

Nous allons donc demander au Gouvernement provisoire : 1° l'éloignement des troupes; 2° l'ajournement des élections pour la Garde nationale jusqu'au 5 avril; 3° et l'ajournement des élections pour l'Assemblée nationale jusqu'au 31 mai.

Nous formerons cette demande sans haine et sans menaces, comme des citoyens qui connaissent leurs devoirs et leurs droits. Puisse le Gouvernement provisoire accéder à nos vœux !

Puisse-t-il, fidèle à ses engagements, comprenant toute la grandeur de sa mission révolutionnaire et humanitaire, s'appuyant résolument sur le Peuple, ne laisser désormais aucune inquiétude aux amis de la République, comme aucune espérance à ses ennemis. CABET.

Typ. et Lith. de Félix Malteste, r. des Deux-Portes-St-Sauveur, N° 18.

Ce numéro fut affiché le 17 mars au matin, et dans la séance de la *Société Fraternelle centrale,* de huit

DIEU LE VEUT !... MARCHONS !...

CITOYENS,

MES AMIS, MES FRÈRES...

L'heure marquée par la Providence a sonné : une grande révolution, à la fois sociale et politique, vient de s'accomplir !

La France fait aujourd'hui appel à tous ses enfants indistinctement, à tous les patriotes, à tous les hommes de cœur en particulier, pour édifier, pour consolider l'œuvre commencée.

Enfant du peuple, dès mon jeune âge, dévoué de co viction et d'amour à la République après laquelle j'aspirais ardemment, le cri de mon âme répond à la voix de ma patrie.

Je me présente à vous, et, s'il ne faut que de la loyauté, du dévoûment, du cœur, de l'énergie, permettez-moi d'espérer que j'obtiendrai vos suffrages.

Nul ne saurait me taxer d'ambition ; je considère le mandat que je sollicite comme un véritable apostolat social, je quitterai tout pour lui, et je prends, formellement l'engagement de n'accepter aucun emploi quel qu'il soit.

Mon programme sera clair et concis ; le voici :

Je veux la République une et indivisible ; je la veux noble et grande, digne de notre belle France ;

Je veux la devise Liberté, Égalité, Fraternité, et l'application sincère de cette devise ;

Le suffrage universel et direct ;

La liberté des cultes, leur respect : la religion dans tous les pays est une si douce consolation pour ceux qui souffrent ;

L'éducation nationale, commune et gratuite, les instituteurs primaires rétribués exclusivement par l'État ; leurs fonctions honorées, car l'espoir de la patrie, l'éducation des enfants, leur est confiée ;

La révision complète des impôts dont l'égalité apparente n'est qu'une fiction et dont plusieurs pèsent si lourdement sur le peuple ; leur diminution et leur répartition plus équitable; La liberté d'association ; La liberté de la presse ;

La justice *réelle* en tout et pour tous ;

La justice gratuite pour les pauvres ;

L'organisation progressive du travail industriel et agricole, par toute la France sans exception ;

Je veux surtout fermement, d'une manière absolue, le respect des personnes et des propriétés, en un mot l'ordre public sans lequel il n'y a ni liberté, ni fraternité, ni société possible.

Ce que je voudrais encore, Citoyens, mes amis, mes frères, ce que je ne ces-

heures du soir, le président disait : Nous commencerons par la lecture de l'article du *Populaire*... et qui est intitulé au *Peuple*. Le citoyen Maillard a la parole pour vous lire cet article.

V. à la page 1re du 3e discours du citoyen Cabet, sur la Manifestation du 17 mars. (Discours imprimé séparément.)

serai de demander, c'est l'assurance générale par l'État des récoltes de toutes nature sur pied; j'ai été frappé, atterré des tristes résultats produits dans ces contrées par les fléaux atmosphériques. Mon cœur a saigné quand j'ai vu de malheureux habitants des campagnes, ruinés par la grêle, hâves, décharnés, réduits à se nourrir d'une mauvaise pâte noire ou d'un pain (heureux encore s'ils en avaient!) grossier, gluant, repoussant, auquel aucun chien des villes ne voudrait toucher.

Et ces hommes sont nos frères, les frères du Christ!!!

Les assurances des compagnies privées sont trop onéreuses; une vaste association de garantie mutuelle, dont l'état serait le chef et l'intermédiaire, ne coûterait presque rien et chaque pauvre agriculteur serait sûr de vivre de son travail.

Enfin, je voudrais que le gouvernement prît de sages mesures, après avoir organisé le travail, pour que les ouvriers blessés ou devenus infirmes, les vieillards, les veuves reçussent des secours suffisants proportionnés à leurs besoins, à leurs familles et non de tristes et dérisoires aumônes.

Les aumônes inutiles encouragent la paresse et les vices; des secours patriotiques largement répartis aux infortunés de toute âge, d'après les désignations et la fixation du jury populaire, relèveraient le courage, réjouiraient l'âme des ouvriers et des journaliers des villes et des campagnes, qui, du matin au soir, se tuent à travailler pour nous tous; ils n'auraient plus la dernière des misères pour perspective; ils aimeraient le gouvernement, ils aimeraient la société, et, tous, nous vivrions en paix, en harmonie, en sécurité.

HONNEUR AU TRAVAIL!
HONTE A LA PARESSE ET A LA DÉBAUCHE!
HONTE A L'ÉGOISME!

Tels sont mes vœux, tous réalisables quoi que l'on puisse dire.

Telles sont mes convictions sincères, profondes, énergiques.

Croyez-moi, citoyens, mes amis, mes frères, car je vous le répète, je suis enfant du peuple, et je connais ses besoins.

Croyez-moi, car Dieu seul (jamais je n'ai rien eu ni rien sollicité du gouvernement), Dieu, entendez-vous, a béni mon travail, et m'a élevé dans une position où j'ai vu de près de bien déplorables abus.

Si vous connaissiez, si l'on vous fait connaître mon caractère, mes antécédents, ma vie, mon dévoûment énergique à la France et au bonheur de tous, vous m'honorerez de vos votes, et j'ose jurer que je m'en rendrai digne!

Élu ou non, citoyens, mes amis, mes frères, je serai toujours à vous de cœur.

SALUT ET FRATERNITÉ,

EUGÈNE CAMOT.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Tarbes, le 17 mars 1848.

Tarbes. — Imp. de F. Lavigne.

A MES AMIS, CONNUS ET INCONNUS.

QUI M'OFFRENT LEURS SUFFRAGES.

Je les accepte, vos suffrages, — non pour moi, voué en ce moment à un devoir sacré, l'histoire de la Patrie, — mais pour mon fils d'adoption, mon gendre, mon unique collaborateur depuis huit ans, POULLAIN DUMESNIL-MICHELET, qui est moi-même.

« Il vaut mieux que vous, parce qu'il est jeune, » me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger. — Il faut des hommes jeunes, neufs, et de forces entières. La nouvelle assemblée doit représenter par l'âge le rajeunissement de la France.

Mon gendre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

S'il n'est point connu encore parmi nos plus éminents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour moi.

Il s'est donné à moi. Je le donne à la France.

Nous nous devons tout entiers et sans réserve à la patrie. Ma vie déjà appartenait à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui : Mon avenir, le fils de ma pensée.

Salut fraternel,

J. MICHELET,

Professeur au Collége de France.

10 mars 1848.

La révolution de Février a été le réveil de l'honneur, la réparation à la morale outragée. Nous sommes tous vainqueurs.

Maintenant il s'agit d'organiser la victoire. Que tout ce peuple, rentré par un élan d'héroïsme dans la vérité, dans sa nature, fonde des institutions impérissables, qui rendent à jamais impossible le retour des révolutions sanglantes.

Nous n'attendons point l'Assemblée pour proclamer la République; nous l'avons tous proclamée. — Il ne lui appartient point de discuter les conquêtes de la révolution nouvelle, elle n'a qu'à sacrer d'une acclamation unanime les décrets de la France qui a parlé par le Gouvernement provisoire : l'abolition de la peine de mort, le suffrage universel, la liberté de la presse, la liberté des cultes, la justice introduite pour la première fois dans l'impôt, et le droit qu'a tout homme de vivre en travaillant.

Le peuple a posé ces axiômes ; l'Assemblée nationale n'a qu'à répandre, propager ces vérités, en poursuivre l'application pour qu'elles deviennent partout des réalités. Le gouvernement républicain est le seul possible en France ; c'est à l'assemblée de faire de nous tous des Républicains.

Quels moyens ? le concours de tous. — Puisque nous voulons nous gouverner nous-mêmes, et ne point laisser à d'autres la charge et le profit de nos affaires, nous sommes entrés dans la voie des sacrifices. Aussi, pour la répartition plus équitable de l'impôt, je m'adresse à la justice, plus forte que l'intérêt, dans le cœur de l'homme ; et pour l'organisation du travail, j'ai foi en la magnanimité des ouvriers et des maîtres.

L'Assemblée n'aura point à poser ces questions, elles sont pendantes. La France la convoque pour les résoudre dans la mesure de nos mœurs, de nos nécessités, de notre éducation, mais surtout pour hâter l'époque rapprochée où nous serons plus capables de toute la liberté, de toute l'égalité, de toute la fraternité que comporte la République.

La République est un principe et non point seulement une forme de gouvernement. L'Assemblée la fondera dans les âmes et dans les mœurs par les institutions qu'elle promulguera.

Quelle prise, quelle autorité aura-t-elle tout d'abord vis-à-vis de ce peuple qui n'a point eu besoin d'assemblée pour faire la révolution ?

L'initiative vigoureuse, énergique dans toutes les conséquences politiques et sociales qu'implique le principe républicain. Si l'Assemblée veut être forte et une avec la France, si elle veut dominer les partis, les minorités, les individus, il faut qu'elle soit l'avant-garde de la révolution. Si elle veut établir l'ordre au milieu d'un peuple ému, debout, en armes, qui veille sur sa liberté, il faut qu'il entende, claire et distincte, dans son assemblée nationale, la voix qui lui a parlé au milieu des barricades, voix de concorde et de fraternité qui n'a fait le 24 février qu'un peuple, des pauvres, des riches, des soldats.

Ce sont ces principes que j'apporterai, que je soutiendrai à l'Assemblée, si mes concitoyens m'honorent de leurs suffrages. Je ne cache point mon ambition de les obtenir, car, quelque graves, quelque difficiles que soient nos circonstances, jamais elles n'excéderont ma bonne volonté et mon dévouement à la patrie.

P. DUMESNIL-MICHELET,

Membre du bureau définitif du comité central
des élections générales.

17 mars 1848.

Paris. — Imp. de Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins.

AUX GENS DE MAISON.

Camarades,

Vous avez dû facilement reconnaître que la réunion du 9 mars a été provoquée dans un but mauvais, et qui s'est bientôt révélé par les propos blâmables de l'auteur, qui voulait aussi lire un programme entièrement contraire à nos intentions. Vous avez si bien protesté contre ces tentatives incendiaires, que cet auteur, effrayé lui-même de sa misérable spéculation, s'est enfui en restituant une partie de la recette.

C'est après cela que la réunion a pris le véritable caractère d'une association pareille à plusieurs autres, ayant pour but de nous soutenir, de nous venir en aide dans les temps de crise, surtout la principale base doit être une caisse ouverte pour recevoir les souscriptions mensuelles d'*un franc* ; et aussitôt qu'il y aura deux mille souscripteurs, notre société, aujourd'hui provisoire, nommera un président, un secrétaire définitifs. Dès que deux mille francs auront été recueillis, ils seront versés à la caisse du Trésor.

Cette association toute pacifique n'a rien d'alarmant pour les personnes qui nous emploient ; au contraire, nos statuts seront une nouvelle et sûre garantie de l'art et du dévoûment des gens de Maison qui ont été si indignement méconnus par le journal *La Liberté*, dont nous avons exigé et obtenu une rectification contenue dans son numéro du dimanche 12 mars. Nous prouverons, malgré certains écrivains qui voudraient jeter la discorde parmi les classes nécessiteuses, que la domesticité est une position qui fournit d'excellents citoyens. N'est-ce pas en effet, par la bonne conduite, l'économie, la fidélité, que beaucoup d'entre nous sont parvenus et parviendront encore à remplir des professions utiles dans la société qui aujourd'hui, par exemple, les compte parmi les plus zélés de la garde nationale ?

Nous avons d'ailleurs démontré incontestablement combien nous tenions à faire nos affaires entre nous et pour nous, en décidant que nul ne pourrait être admis dans notre réunion s'il n'est porteur d'un certificat, d'un passeport, d'un congé militaire, d'un acte civil constatant son identité et sa moralité.

Un conseil sera choisi pour nous éclairer, nous aider dans les démarches qui pourraient être nécessaires dans nos intérêts privés, ou auprès du gouvernement.

Votre président provisoire n'a rien négligé pour se rendre digne de la mission dont votre confiance l'a honorée (I). Un secrétaire provisoire tiendra le bureau pour recevoir les noms de nos camarades qui voudraient se faire inscrire, en remplissant les formalités ci-dessus désignées. Ce bureau sera ouvert de 9 heures du matin jusqu'à 2 heures, et réouvert de 3 à 5 heures, rue du Bac, au vestiaire du salon de Mars, jusqu'à samedi prochain, à 3 heures. Un nouvel avis indiquera l'heure et le but précis de la prochaine réunion.

La réunion aura lieu samedi 18 mars à 8 heures du soir.

Le président provisoire,
MONSANGLANT.

Le secrétaire provisoire,
LAFONTAINE. SOUTIF.

Le journal *L'Union*, dans son numéro du 15 mars, a parfaitement expliqué le but de notre réunion et réfuté d'indignes calomnies.

Paris. — Imp Chassaignon, rue Git-le-Cœur.

CIRCULAIRE

DU

COMITÉ DU PEUPLE SOUVERAIN.

Bagnères, 17 mars 1848.

Citoyen,

La souveraineté du peuple, seul pouvoir légitime, ne doit plus périr. — Plus d'institutions trompeuses, plus de ces fictions inventées pour servir le despotisme et pour dépouiller le peuple de ses droits éternels.

La République appelle tous les citoyens à donner leurs suffrages pour le choix de ses représentants. Le 9 avril, la nation réunie dans les assemblées électorales, tiendra dans ses mains ses propres destinées. Jamais mission plus grande et plus décisive ne fut exercée par un grand peuple.

Des institutions franchement républicaines doivent être les seules qui puissent désormais convenir à la nation française. Il importe donc que les représentants qu'elle va élire soient connus de leurs concitoyens, non-seulement par une adhésion qu'aucun ne refuse aujourd'hui, mais par de chaleureuses convictions.

Les formes nouvelles que le suffrage de tous les citoyens doit donner à l'élection, exige que les choix soient éclairés d'avance; ce ne sont plus de mesquins intérêts de localité qui peuvent influencer les suffrages. La corruption ne peut dominer des assemblées où les droits de tous seront exercés par tous et pour tous.

Mais pour arriver aux choix que réclame l'intérêt de la République, il ne faut pas oublier que l'assemblée de chaque canton n'est qu'une fraction, que tous les votes doivent être groupés au chef-lieu du département. Aucune assemblée ne doit donc s'isoler pour préparer ses choix. Que chaque citoyen soit libre, mais qu'il s'éclaire, qu'il éclaire les autres. Que tous éloignent de leur cœur toute rivalité de personnes ou de localités; ne soyons préoccupés que des grandes, des immortelles destinées de la patrie; que le peuple, appelé pour la première fois à l'exercice direct de la souveraineté, donne sa confiance à ceux qu'il reconnaîtra les plus dignes, et que des républicains courageux reçoivent de leurs frères la mission de fonder la République sur des bases inébranlables.

Pour concourir à ce résultat, un comité vient de se former à Bagnères. Il désire que, par les soins des citoyens guidés aussi par l'amour de la patrie, des comités soient formés dans chaque canton. Ces comités se mettront en relation, proposeront des candidats, et feront leurs efforts pour éclairer les citoyens sur les noms qui devront être proclamés dans la grande journée du 9 avril.

Votre patriotisme nous est trop connu, citoyen, pour que nous n'espérions pas que vous ne vous empressiez de former un comité dans votre canton.

Nous vous prions de nous répondre dans le plus bref délai.

Salut et Fraternité,

Ariste PAMBRUN, avocat, Président.

PAILHÉ, avocat, } Vice-Présidents.
SOULÉ, avocat,

SOUTRAS, aîné, Rédacteur en chef de *la Sentinelle du peuple.*
DARNAUD, commandant de la garde nationale.
BRUZAUD, médecin.
MAGNÉ, père, marchand de bois.
PARADE, menuisier.
GARIÈRE jeune, professeur.
CAMUS (Eugène), négociant.
FORPOMÈS, notaire.
DUMONT (Philippe), propriétaire.
LAMARQUE, pharmacien.
LAMARY, négociant.
PINSON, avoué licencié.

VIGNERTE jeune, avocat,
SOUTRAS jeune,
DUMORET (J.-J.), avocat, } Secrétaires.
DOUBRÈRE fils,
FONTAU, avocat,
LATOUR, avocat.

P. S. Dans l'intérêt de la cause que nous défendons, nous avons fondé un Journal (LA SENTINELLE DU PEUPLE), dont nous vous adressons quelques numéros. Nous comptons sur votre patriotisme pour engager les citoyens de vos contrées à s'abonner au plus tôt à cette feuille destinée à éclairer l'opinion.

Le prix de l'abonnement est fixé à 1 franc 50 centimes.

Bagnères. Typ. de J.-M. Dossun.

CLUB
DU
PROGRÈS DÉMOCRATIQUE

CITOYEN PRÉSIDENT,

Les membres du club le *Progrès démocratique* ont écrit sur leur drapeau : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Ils prennnent comme manifestation de leurs sentiments politiques la déclaration des Droits de l'homme prononcée par Robespierre à la Convention nationale le 24 avril 1793, considérant cette déclaration comme point de départ de l'ère nouvelle qui s'ouvre à la liberté des peuples, mais non comme le dernier terme du progrès de l'humanité.

Ils se proposent de poursuivre avec une ferme volonté l'application des principes qui en découlent et la réalisation du gouvernement républicain dans toute sa sincérité, c'est-à-dire du gouvernement de tous et pour tous, reposant sur la consécration solennelle et inviolable du dogme immortel de la fraternité et de l'égalité.

Leur but en se réunissant, en concentrant leurs forces, est de défendre par

tous les moyens la conquête du 24 février, d'initier les citoyens à la vie politique et d'apporter leur influence collective et partielle partout où l'intervention des démocrates leur semblera utile.

Voilà, citoyen président, l'exposé sommaire des principes sur lesquels repose l'association que nous avons formée.

Le peuple vient de reconquérir tous ses droits. Appelé depuis hier seulement à la vie publique du citoyen, son éducation politique est à faire : la plupart des citoyens ignorent leurs devoirs et leurs droits politiques ; il entre dans la mission des sociétés populaires de les en instruire. Leur but et leur utilité sont d'élaborer et d'éclairer les questions de progrès et d'organisation sociale ; de faire rayonner les doctrines généreuses d'émancipation et d'ordre dans les ateliers, dans les chaumières et jusque dans les retraites les plus sombres, les plus isolées, où souffre le prolétaire. Tous les membres des sociétés populaires républicaines doivent former l'apostolat de la régénération, par l'éducation politique sociale, de tous les frères de la grande famille démocratique.

Le club du Progrès démocratique, considérant que des forces vives du parti républicain se trouvent divisées dans plusieurs clubs organisés dans les divers quartiers de Paris, convaincu que de la division naît la confusion qui produit la stérilité, a décidé qu'il serait donné avis aux clubs républicains constitués de la proposition suivante adoptée dans sa séance du 10 courant,

Il sera formé un club central composé de délégués de tous les clubs. La réunion de ces délégués prendra le nom de *Comité central ;* une partie de ses membres sera constituée en bureau permanent.

Le Comité général aura pour but spécial de recevoir les procès-verbaux de chaque séance de chacun des clubs, d'en faire parvenir immédiatement un résumé dans chacune des réunions. Il recevra communication de toutes les questions mises à l'ordre du jour ; il devra en donner connaissance dans le même jour à tous les clubs, afin qu'elles soient discutées simultanément ; enfin il aura pour effet de régulariser, en les centralisant, les efforts du parti démocratique et de ramener l'unité d'action de toutes ses forces.

Je vous prie, citoyen président, de prendre en considération les motifs que nous venons de vous exposer et de vouloir bien faire part de notre proposition à la prochaine réunion de votre société. Vous voudrez bien nous donner connaissance de la détermination à ce sujet. Si, comme nous, vous comprenez bien que l'union seule peut faire notre force, nous aviserons ultérieurement à nous entendre pour l'organisation définitive du comité que nous vous proposons.

Veuillez nous donner accusé de réception de notre lettre à l'adresse particulière de notre président, rue de Bondy, 48.

Salut et fraternité,

Pour le club *le Progrès démocratique*,

Le président,
FONTAINE.

(1) Ce document a été distribué spécialement aux présidents des clubs. Voir la *Voix des clubs* du 18 mars, p. 3, col. 1re.

AUX HABITANTS

DES

Hautes-Pyrénées.

CITOYENS,

Le jour des grandes élections approche: je viens, moi aussi, me présenter à vos suffrages.

Parler de soi, dans une juste mesure, est chose difficile. Je tâcherai d'être simple et bref.

Mes opinions furent constamment républicaines. Je les ai apportées des États-Unis, où je passai les premières années de ma jeunesse. Trois choses m'ont vivement frappé dans les mœurs de cette grande démocratie : la tolérance des opinions, le sentiment religieux des masses, et leurs idées saines de l'égalité; la raison publique y accepte franchement les inégalités *matérielles* inséparables de toute société. Ces idées sont aussi les miennes.

Si je parle de mon républicanisme de vieille date, ce n'est pas pour exclure les adhésions récentes. Exclure, c'est proscrire, de la seule manière possible dans l'état de nos mœurs. La France a besoin du concours de tous ses enfants pour opérer sa régénération pacifique. Le succès est à ce prix. L'œuvre d'une minorité ne serait pas de durée.

Républicains, serons-nous plus forts quand on pourra nous compter? Acceptons tous les dévoûments, croyons à leur sincérité : le patriotisme, la raison et l'intérêt de chacun nous en répondent.

Après l'épreuve qui vient d'être faite, un trône renversé en quelques heures, quel Français, assez ennemi de lui-même et de son pays, pour rêver des restaurations impossibles, dont la seule tentative amènerait d'effroyables malheurs?

Croyez-le bien, la question politique est résolue pour tous les hommes de cœur et d'intelligence.

Mais la grande difficulté du présent et de l'avenir, c'est la question sociale, c'est le problème, je n'ose pas dire insoluble, de l'organisation du travail. Voyez-les aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir et mis en demeure d'appliquer leurs principes, les théoriciens les plus hardis hésitent. Leurs tâtonnements trahissent leurs incertitudes.

Il peut y avoir des droits nouveaux à reconnaître; il y a, sans aucun doute, des besoins à satisfaire, des réformes à réaliser. Si j'étais de l'Assemblée nationale, j'examinerais avec un soin religieux les solutions qui seront proposées par les hommes de la science; j'aurais la ferme volonté d'être juste et réparateur

envers les classes qui souffrent ; je voterais de grand cœur toutes les améliorations possibles, mais sans jamais oublier que *la propriété et la famille* sont les bases nécessaires de l'organisation sociale, que la liberté des transactions est un DROIT, et que la loi ne doit pas s'introduire de vive force dans l'administration des intérêts privés.

Quand la barque penche d'un côté, il faut se porter de l'autre, si l'on ne veut qu'elle chavire. Dans le temps où elle penchait au despotisme, je me portai toujours, et des premiers, du côté de la liberté. Beaucoup d'entre vous le savent. Aujourd'hui par des considérations qui frappent tous les yeux, je me porte du côté de l'ordre : L'ORDRE DANS LA LIBERTÉ.

Un mot encore, ce sera le dernier. Je n'ai pas à mettre au service de mes idées l'autorité d'un nom connu, d'un talent éprouvé dans les luttes de la tribune ou de la presse. Mais le talent et la célébrité ne sont pas les seules ni les meilleures garanties dans les jours de crise. Ce que j'apporterais et ce que je peux promettre, c'est une résolution de bien faire et une force de dévoûment que les situations difficiles ne déconcerteraient pas.

BERNARD LACAZE,
avocat.

Vu-Bigorre, le 17 mars 1848.

Tarbes, typographie de J.-A. Fouga.

HABITANS DU PAS-DE-CALAIS!

Me voici au milieu de vous.

Qui suis-je ?

Un d'entre vous, né dans vos plus humbles rangs et qui aspire à monter pour vous servir.

La République a mis le pouvoir à la portée des plus petits : que leur sagesse sauve la République !

Entrons dans les droits nouveaux que la révolution nous confère, non en parvenus, éblouis ou enivrés de leur élévation, mais en hommes familiers de pensée avec la grandeur, dignes d'exercer l'autorité, qui savent et qui veulent en user avec modération.

C'est le seul moyen de rester fidèles à notre révolution du 24 Février, dont le premier cri a été : *ni sang, ni confiscation !*

Et quel sang demanderions-nous? La France n'a que des enfants; nous n'y comptons que des frères. Leur vie ne fait-elle pas notre gloire; leur fortune n'est-elle pas notre richesse?

Toutes les commotions politiques engendrent quelques prétentions extrêmes : au temps et au bon sens de les réduire à leur valeur; mais, au besoin, sachons nous y employer. Je dirai aux ouvriers et aux gens qui vivent comme moi de leur travail : nous n'aurons jamais une révolution qui organise l'art de vivre dans l'oisiveté. Travaillons donc, ayons confiance dans la vertu d'une constitution libre pour améliorer notre condition, déjà plus parfaite;

Car c'est un progrès moral que le droit de choisir les hommes qui disposeront de la fortune de la France : et vous le pourrez demain!

Elle est sublime d'intelligence et de patriotisme, et je la cite avec orgueil, cette parole d'un ouvrier de Paris : *Dites au Gouvernement provisoire que les ouvriers accordent encore trois mois de misère à la République, avant qu'elle s'occupe de leur sort.*

Voilà le peuple! ceux qui ne pensent pas ainsi, en ont perdu l'honnêteté.

Je sollicite auprès de mes compatriotes l'honneur de représenter un tel peuple au sein de l'*Assemblée nationale.*

La cause démocratique a toujours été la mienne; ces sentiments m'ont valu l'estime de notre poète national, Béranger, de MM. Michelet et Quinet, sous les auspices desquels est placée ma candidature. Je suis fermement résolu à maintenir le gouvernement républicain. Cette forme de gouvernement est la plus naturelle à l'exercice du pouvoir populaire.

Mais je veux ma République pure d'excès, basée sur l'ordre, le prompt rétablissement des opérations du commerce et de l'industrie, avec la renaissance de la confiance publique et la consolidation de notre crédit national. Je la veux enfin marchant librement et fièrement à ses grandes destinées, entre les dynasties dont le retour est impossible, si nous sommes sages; et la démagogie qui expirera d'impuissance, si nous sommes vigilants, résolus et fermes.

Nous prendrons pour guide cette étoile qui brille au front du Gouvernement provisoire, et qui, après avoir jeté sur la terre de France tout l'éclat de la poésie et de l'éloquence, resplendit plus vivement encore dans sa carrière civique. M. de Lamartine est aujourd'hui notre premier citoyen.

Nous le suivrons donc! mais non sans lui payer ici, et j'oserai dire avec la France entière, le tribut de notre sympathie et de notre reconnaissance.

THELLIEZ, Avocat à Paris.

Béthune, ce 17 *mars* 1848.

Béthune. — Typ. de Mme de Savary.

Citoyens Électeurs des Basses-Pyrénées.

Vous êtes appelés à exercer les droits électoraux les plus étendus ;

Vos représentants auront à remplir une mission immense, redoutable, ils devront aborder et résoudre les questions les plus ardues et concourir à reconstituer la société française sur de nouvelles bases.

Il importe dès-lors que les citoyens qui aspirent à l'honneur de vos suffrages, vous exposent nettement, ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, et j'obéis à ce devoir en me présentant devant vous.

Indépendant par caractère et par position, je suis un homme nouveau, pur de tout contact avec le pouvoir déchu, et depuis longtemps je flétrissais avec énergie le système corrupteur qui nous démoralisait et nous ruinait au dedans, nous abaissait et nous avilissait au dehors.

J'accepte et je veux franchement la République, convaincu que je suis, qu'elle seule nous donnera une liberté forte et sage et un gouvernement à bon marché; sincèrement attaché à la foi de mes pères, je veux la liberté des cultes; je veux le respect des personnes et de la propriété, l'amélioration du sort des travailleurs, la réduction des tarifs à l'intérieur et sur les frontières, la diminution de l'impôt, sa juste répartition; je veux enfin le progrès constant et durable de l'agriculture et du commerce, de la science et des arts.

J'espère et je crois que la République, en fraternisant avec tous les peuples, nous garantira les bienfaits de la paix, que les barrières qui nous séparent d'eux s'abaisseront, que nos relations avec les Espagnols, nos voisins, ne seront plus entravées et que notre département en ressentira les heureux effets.

Propriétaire et négociant, j'ai longtemps étudié et pratiqué les lois qui relient l'agriculture et le commerce, ces deux principaux éléments de la richesse nationale.

Dès 1825, j'ai aidé par mes encouragements et par des sacrifices d'argent, à l'introduction de l'industrie des marbres dans ce département; dans le même temps, je provoquais par des publications, par des efforts incessans, l'établissement de filatures et de tissages de coton dans l'arrondissement de Pau; naguère encore j'ai réveillé mon pays de sa torpeur, en appelant son attention sur l'importance des chemins de fer, et j'ai démontré la facilité et la nécessité d'un embranchement sur la ligne de Bordeaux à Bayonne.

J'ose rappeler avec quelque orgueil que, porté par le vœu de mes concitoyens à la présidence du tribunal de commerce de Pau, j'ai durant quatre années exercé cette judicature avec honneur et probité.

Citoyens électeurs, voilà mon programme, voilà ma vie; je vous les livre et si vous me jugez digne de votre choix, vous aurez en moi, non un brillant orateur, mais un homme d'affaires, un humble ouvrier, ferme et laborieux, qui travaillera avec toute l'ardeur dont il est capable, à la réédification de notre édifice social.

Salut et Fraternité.

PENIN, Négociant.

Pau, le 17 mars 1848.

Pau, Véronèse, Imprimeur.

COMITÉ ÉLECTORAL

DU

GRAND-BOURG.

Les soussignés, maires et adjoints des sept communes du canton du Grand-Bourg et autres citoyens appartenant à ces différentes communes, réunis en Comité, à l'effet de s'entendre sur le choix des candidats sur lesquels devront se porter les suffrages du pays, pour l'élection des sept Représentants du département de la Creuse à l'Assemblée nationale,

Considérant que, comme homme politique autant que comme magistrat et membre du conseil général, M. *Fressinaud-Saint-Romain* possède, au plus haut degré, la confiance et les sympathies de tout le canton ; que sa candidature réunit déjà de nombreux suffrages dans les autres cantons de l'arrondissement de Guéret et dans ceux de l'arrondissement de Bourganeuf ; — qu'il est également fondé à en espérer des deux autres arrondissements ; et que nul n'est plus digne du mandat du Peuple, par sa probité, par ses antécédents, par l'indépendance et la fermeté de son caractère, par ses opinions énergiques et modérées, par sa courageuse résistance à l'administration corruptive du pouvoir qui vient de tomber, par son patriotisme consciencieux et progressif, et par la sincérité de son dévouement à la République fondée sur *le droit de la propriété et de la famille*, en même temps que sur les autres principes évangéliques : Liberté, Egalité, Fraternité,

Déclarent unanimement adopter la candidature de *M. Fressinaud-Saint-Romain* à la Représentation nationale ;

Unir leurs efforts ainsi que leurs suffrages pour la faire triompher dans le département comme dans le canton ;

Et, dans ce but, réserver, — quant aux six autres candidats à élire, — leurs suffrages et leur influence pour ceux de ces mêmes candidats dont les sympathies et le concours seront franchement acquis et assurés à son élection.

En conséquence, le Comité charge M. Fressinaud-Saint-Romain de s'entendre avec ceux des autres délégués et candidats des autres cantons et Comité du département dont les opinions et le caractère sympathiseront avec son caractère et ses opinions politiques, et lui donneront leur concours, sauf au Comité à dé-

cider en dernière analyse, dans une séance ultérieure, ceux de ces six candidats qui seront définitivement adoptés.

Ils arrêteront que la présente résolution, communiquée à M. Fressinaud-Saint-Romain, par lui adoptée en ce qui le concerne et signée par les citoyens qui y ont concouru, sera imprimée et transmise à MM. les maires de toutes les communes du département avec prière de la rendre publique.

Fait en Comité électoral, au Grand-Bourg, chef-lieu de canton, le 16 mars 1848.

Les membres du Comité :

Fressinaud, *maire du Grand-Bourg;* Decubes du Chatenet, *premier adjoint;* L. de Bremont, *deuxième adjoint ;* Rogues de Fursac, *maire de Saint-Etienne de Fursac ;* Crêmier, *adjoint;* Busson, *maire de Saint-Pierre de Fursac;* Bayle, *adjoint ;* Noucques, *maire de Chamborand;* Gazounaud, *adjoint ;* Buret, *maire de Livière ;* Joyeux, *adjoint*; Bonnaval, *maire de Saint-Priest-la-Plaine;* Buffet, *adjoint;* Pasty, *maire de Fleurat ;* Proudeau, *adjoint ;* Grenat, curé du Grand-Bourg; Cognet, *vicaire;* Dubreuil, *desservant ;* Perrault, *idem ;* Rogeron ; Fressinaud-Agathange ; H. Pergaud; Aubusson-Cavarley; Béchamort-Florimont, fils; Bonnet, *médecin;* Jourdanneau, *officier de santé;* Dudrut, *meunier;* Bouyer, percepteur; Engard ; Savy, aîné ; Peratout, aîné ; Rachet, *agent-voyer;* Marchandon-Lafaye ; Bunel, *instituteur ;* de Bresnom d'Ars ; Jupile ; Peratout, jeune ; Saint-Romain et P. de Cessac.

V. l'*Eclaireur* de la Creuse du mois de mars 1848.

GARDE NATIONALE.

3e LÉGION. — 2e BATAILLON.

Les Gardes Nationaux de la rue de l'Echiquier entière, rue Hauteville, depuis le numéro un à sept et de deux à quatorze, formant une nouvelle Compagnie, sont appelés à se réunir, dimanche 19 mars à midi, 38, rue de l'Echiquier, pour entendre et choisir les candidats aux grades d'officiers, sous-officiers et caporaux.

Lith. de Duras, rue de l'Echiquier, 18.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU BARREAU DE PARIS.

Les travaux de l'Assemblée nationale et de celles qui lui succéderont doivent, aux yeux du Comité, avoir pour but principal les points suivants :

1° Constituer définitivement l'établissement de la République ;

2° Proclamer et assurer les droits de l'homme en société, la Liberté, l'Égalité, la Sûreté, la Propriété ;

3° Ouvrir l'ère de la Fraternité, en assurant au travailleur, par des institutions nouvelles, le bien-être auquel il a droit et la place qui lui est due au foyer de la grande famille ;

4° Assurer à tous une instruction morale et pratique qui permette à la République de profiter de l'intelligence et du génie de tous ses enfants ;

5° Respecter la liberté individuelle, assurer la Liberté des cultes et celle de la presse ;

6° Établir une nouvelle organisation judiciaire en harmonie avec les principes républicains ;

7° Réorganiser l'impôt, — diminuer les gros traitements, — établir l'équilibre des budgets ;

8° Maintenir à l'élection politique la large base du suffrage universel ;

9° Abolir définitivement la peine de mort en matière politique ;

10° Fonder la diplomatie sur l'alliance des peuples et sur la paix solide qui doit être le résultat de cette alliance.

C'est pour arriver à ce but que le Comité appuiera de tous ses efforts les hommes sincèrement républicains, amis de l'ordre et de la Liberté, qui apporteront à la cause du peuple les garanties qui résultent des lumières de l'esprit, de l'indépendance, de la fermeté et de la modération du caractère, et surtout de l'amour de la patrie.

Vive la République!

Paris, 14 mars 1848.

FÉLIX **LIOUVILLE**, Avocat, Président.
COCHERY, Avocat,
RIVIERRE (Auguste), Avocat,
LALUYÉ, Avoué d'appel,
VINCENT (Ernest), Avocat,
} Secrétaires (1).

BAROCHE, Bâtonnier. **BLANCHET**, Avocat.

(1) Correspondre avec MM. Cochery, rue Gaillon, 5; Rivierre, rue Sainte-Anne, 42; Laluyé, rue Gaillon, 10; Vincent, boulevart du Temple, 26, secrétaires du Comité, chargés de la correspondance afin de préparer et présenter *immédiatement* les rapports.

PLOCQUE, Avocat.
BOINVILLIERS, Avocat.
SAINTE-BEUVE, Avocat.
FLICHY, Avocat.
FRÉMY-LIGNEVILLE, Avocat.
GOUJON, Avocat.
BERTIN, Avocat.
FAUVRE, Avocat.
ANDRÉ, Avocat.
ED. CHÉRON, Avoué,
DE TILLANCOURT, Avocat, Conseiller général de l'Aisne.
BERTOUT, Avocat.
BERTRAND-TAILLET, Avocat.
CHÉRON, Avocat.
DAVID, Substitut du Commissaire du Gouvernement.
DEVANT, Avoué.
DUTARD, Avocat.
VAUTRAIN, Avocat.
LACAN, Avocat.
LEBLOND, Substitut du Procureur général.
HACQUIN, Substitut du Commissaire du Gouvernement.
FABRE, Avoué d'appel.
GOMBERT, Avoué d'appel.
PONVERT, Avocat.
CHAUVELOT, Avoué d'appel.
LAPULTE, Avocat.
QUILLET, Avoué.
DAVID, Avoué d'appel.
AVOND (Auguste), Avocat.
LANDRIN, Commissaire du Gouvernement, près le Tribunal de la Seine.
ROZET, Avocat.
MERVILLE, Avocat.
DE BÉNAZÉ, Avoué, Adjoint au Maire du 1er arrondissement.
MANCEAUX, Avocat.
FLANDIN, Avocat général.
DURAND SAINT-AMAND, Avocat, Maire du 1er arrondissement.
FOUACHE, Avoué d'appel.
MINORET, Avocat.
LANÇON, Avocat.
FONTAINE (de Melun), Avocat.
AUVILLAIN, Avocat.
GRANDJEAN, Avocat.
HENRI CAUVAIN, Avocat.
GENRET, Avocat.
DROUARD, Avocat.
DROMERY, Avoué.
REBEL, Avocat.
JUILLET, Avocat.
ALLOU, Avocat.

Comité Républicain du Barreau de Paris.

Monsieur et Confrère,

La partie républicaine du Barreau de Paris a pensé qu'elle avait un devoir à remplir dans les élections prochaines.

Ce devoir, c'est celui de présenter et de soutenir des Candidats, amis sincères et dévoués de la République.

Nos relations professionnelles et cette fraternité qui, de temps immémorial, nous unit tous, nous a inspiré la pensée d'une vaste *Association républicaine du Barreau* dans laquelle nous vous prions d'entrer.

Unissez-vous à nous : Indiquez-nous vos candidats ; nous vous indiquerons les nôtres : Nous vous offrons le tribut de nos connaissances et l'appui de nos efforts.

Il ne s'agit pour nous, ni de vous imposer, ni même de vous offrir des Candidats pris dans le barreau. Il s'agit uniquement de nous unir pour porter des patriotes à l'Assemblée Constituante : nous vous offrons notre concours : nous attendons le vôtre.

Agréez, Monsieur et Confrère, nos cordiales et confraternelles salutations.

Paris, 17 *mars* 1848.

Félix LIOUVILLE,
Avocat, docteur en droit,
Président du Comité Républicain du Barreau de Paris.

COCHERY, Avocat,
RIVIERRE, Avocat,
LALUYÉ, Avoué à la Cour d'Appel,
VINCENT, Avocat,
} SECRÉTAIRES (1).

(1) Nous vous envoyons notre manifeste ; veuillez correspondre avec MM. les Secrétaires du Comité :
COCHERY, rue Gaillon, n° 5.
RIVIERRE, rue Sainte-Anne, n° 42.
LALUYÉ, rue Gaillon, n° 10.
VINCENT, boulevart du Temple, n° 26.
Ces Messieurs sont chargés de la correspondance, afin de préparer et présenter *immédiatement* les rapports.

Impr. et lith. MAULDE et RENOU, rue Bailleul, 9-11

AVIS
AUX OUVRIERS.

Ne pouvant plus disposer de la salle Chabrol, les membres provisoires du bureau n'ayant pu trouver un local assez vaste dans le quartier, regardent comme dissous le Club des Travailleurs unis.

Cependant, ne voulant pas laisser périr leur idée à laquelle ils sont plus que jamais dévoués, ils ont résolu de former un nouveau Club dans le seul local convenable qu'ils ont à leur disposition.

Ils préviennent tous les Travailleurs que la première réunion aura lieu ce soir, vendredi 17 mars 1848, à huit heures,

AU GRAND SALON DE FRANCE, BARRIÈRE POISSONNIÈRE.

ROYER, Fleuriste,
KIRCH, Fleuriste,
JACQUEMIN, forgeron,
16, Quai Valmy.
MORIOT, Fumiste,
RAMEAU, Peintre.

Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens de la Creuse,

Une révolution vient de s'accomplir, comme en 1830, en trois jours. Elle a balayé une dynastie qui ne voulait pas pour base des principes démocratiques. Désormais plus de monarchie! La royauté, la monarchie, le pouvoir, doit se personnifier dans le peuple.

C'est sous l'impression de cette grande commotion électrique, que vous êtes appelés à élire, le 3 avril, vos sept représentants. Si la République française a la sympathie des peuples de l'Europe, elle a, en revanche, il ne faut pas se le dissimuler, la haîne des rois absolus. Au moment du danger, tout citoyen a des devoirs à remplir. C'est uniquement ce qui me détermine à me lancer dans les agitations de la vie politique, et à venir solliciter de vous le mandat de représentant à l'Assemblée nationale.

Travailler sans relâche à consolider l'édifice social de la République ; veiller à ce que les emplois publics ne soient plus le privilége exclusif de la fortune, de la corruption, et de l'immoralité; rétablir l'ordre et l'équilibre dans nos finances ; diminuer l'impôt qui pèse de tout son poids sur les pauvres ; telles seront, si je suis élu, les préoccupations de toute ma vie. Je compte sur le concours des démocrates; je compte sur les voix de tous les citoyens honnêtes qui veulent *l'ordre, la paix*, *la liberté et l'honneur* de la France.

Quant à vous, Électeurs, qui ne votez que pour des places et des faveurs, gardez vos suffrages..... je n'en veux pas......

Je tiens à coup sûr à l'honneur de représenter mon pays ; mais, avant tout, à sortir sans tache du creuset plébéien.

Agréez, etc.

A. DESFOSSES-LARGRAVIÈRE,
Docteur-médecin.

Boussac, 17 mars 1848.

Voir l'*Eclaireur de la Creuse*, mars 1848.

LETTRE
DE M. MANDAROUX-VERTAMY,

Ancien Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,

A UN ÉLECTEUR DU DÉPARTEMENT.

C'est après une longue hésitation que je me décide à accepter la candidature à l'Assemblée nationale. J'ai été pressé, et je puis dire même sommé de le faire par plusieurs des différents collègues de mes travaux antérieurs. Serai-je accepté comme représentant de mon département? Je l'ignore. Un fait est certain, c'est qu'il n'y a chez moi, ni ambition personnelle, ni vain désir de jouer un rôle sur une nouvelle scène politique, ni intérêt de parti.

Je suis maintenant convaincu qu'il n'y a, pour un homme d'intelligence et de cœur, d'autre parti que de se rallier avec franchise et loyauté au Gouvernement provisoire et à la république sagement et honnêtement conduite.

Je veux donc : *la liberté en tout et pour tous;* ce qui comprend la liberté de conscience et des cultes, celle de la science et de la pensée, celle de la presse et de la parole, du domicile et du foyer domestique, celle du travail et de l'industrie, celle de l'individu et de la propriété, enfin celle de l'association et des réunions. J'adhère sans doute aux mesures répressives, que le bon ordre réclamera; mais je repousse les voies préventives qui n'ont tourné finalement qu'au profit des tyrannies de ministère ou d'antichambre, ou plutôt n'ont même, en fin de compte, réellement servi personne.

Sous d'autres rapports, je veux une moralité austère chez les dépositaires de la puissance publique, de larges économies dans les dépenses à la charge de l'Etat.

Je demande un respect absolu et sincère pour le droit de propriété; mais je veux impérieusement aussi que, par des études et des mesures pratiques, on veille aux besoins du peuple, afin qu'il obtienne par le travail, par cette voie noble et tout à fait conforme à la véritable dignité humaine, les secours divers que tout homme est, comme chrétien, en droit d'espérer de ses frères, et comme citoyen, en droit d'attendre de ses semblables.

Voilà, monsieur et ami, ma profession de foi sans restriction, sans arrière-pensée, et j'ose garantir que j'y serai toujours fidèle. J'ai eu souvent l'occasion, comme avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, de soutenir ces doctrines d'une sage et vraie liberté, et je ne paraîtrai pas sur un théâtre nouveau avec l'idée d'en faire l'abandon.

Vous pouvez communiquer cette lettre à tout venant, la rendre publique, si vous le jugez à propos.

Agréez, etc.

MANDAROUX-VERTAMY,
Ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

P. S. Je serai à Clermont à la fin du mois, et quelques jours après, à Auzon.

Puy, typ. de J.-B. Gaudele.

AUX TRAVAILLEURS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

CITOYENS,

Liberté, Égalité, Fraternité ne sont pas pour nous de vains mots. Eclairés par de nombreuses déceptions, par la violation ou l'oubli des promesses qui ont précédé ou suivi toutes les révolutions auxquelles ils ont prêté leur force, les travailleurs ne doivent rien négliger pour obtenir, par l'exercice du suffrage universel, des garanties qu'il ne soit plus possible de leur enlever.

La plus efficace de toutes, c'est leur participation directe à l'œuvre de la constitution et les lois qui doivent en découler.

Il faut donc qu'ils envoient à l'Assemblée nationale des hommes dont l'intelligence, le caractère et la vie passée soient un gage certain de leur dévoûment à la République, c'est-à-dire aux intérêts des travailleurs, qui composent l'immense majorité du peuple.

Les candidats soussignés s'engagent à consacrer tout ce qu'ils ont d'intelligence, de courage et de dévoûment à la plus sainte des causes, celle de l'amélioration du sort des travailleurs, par tous les moyens que leur fournira l'organisation du nouvel état social.

Il est temps enfin que le peuple, véritable capital, capital positif de la production, obtienne, en sa qualité de producteur, la satisfaction de ses besoins physiques, intellectuels et moraux.

Pour sortir triomphant d'une lutte électorale, dont tout leur avenir dépend, que les travailleurs abdiquent donc toutes les susceptibilités de candidatures entre les divers corps d'état, et qu'ils votent comme un seul homme.

Cela est d'autant plus important que, plus les candidats des travailleurs réuniront de votes, plus ils auront de puissance.

Travailleurs! sachez-le bien, UNIS vous serez invincibles; mais ne vous faites pas illusion, DIVISÉS vous êtes perdus!!!

Courage donc, réalisons le faisceau, emblème de la République, en unissant nos volontés, nos cœurs et nos bras.

Travailleurs! ne vous croyez pas plus petits que vous n'êtes : le monde, entendez-vous, le monde a les yeux fixés sur vous, et vous avez en vos mains, non-seulement vos propres destinées, mais les destinées de l'humanité tout entière.

Vive la République!

AUGUSTE ANTOINE, menuisier en fauteuils, rue Amelot, 28;
DORGAL, ouvrier facteur de pianos, rue Crussol, 20 *bis*;
CARTIGNY, tisseur, rue Ménilmontant, 73;
LAMOTTE, ferblantier-lampiste, rue Jean-Robert, 21;
DURET, mécanicien, rue de Chaillot, 51;
BOILEAU, tabletier, rue des Couronnes, 76, à Belleville;
DAVID, tourneur en cuivre, rue Montmartre, 63;
GRANDMENIL, rue Hautefeuille, 12;
CHARLES ROUVENAT, secrétaire du citoyen Albert;
DELBARRE, instituteur, faubourg Saint-Denis, 149.
BLANCHET, avocat à la cour d'appel, rue Rougemont, 12.

Paris. — Typ. Schneider, rue d'Erfurth, 1.

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

LES MEMBRES

DU COMITÉ DES AMIS DU PEUPLE.

AUX HABITANTS DES CAMPAGNES.

Citoyens,

Une coterie intéressée et peu généreuse n'ayant aucune idée de la fraternité qui doit à jamais unir les habitants des campagnes aux citoyens des villes, s'est plu à outrager indignement le caractère du citoyen AUBERT-ROCHE, commissaire-général du gouvernement pour quatre départements, et candidat de l'arrondissement de Vitry à l'Assemblée nationale.

Elle a représenté, dans la plupart des communes, le citoyen AUBERT-ROCHE, comme un extravagant, un exalté, en un mot, comme un homme sanguinaire, et cela pour briser sa candidature; la calomnie est l'arme des lâches, n'y croyez pas, citoyens!

Les membres du comité de Vitry, vivement indignés des propos outrageants que cette coterie malveillante a tenus sur son compte, se font un devoir de vous faire connaître le caractère honorable de ce haut fonctionnaire.

Le citoyen AUBERT-ROCHE est bienveillant, grand, généreux, désintéressé, ami sincère de l'ordre, ardent défenseur de la propriété privée que la sueur de nos pères et la nôtre nous ont à jamais acquise; la fermeté, l'énergie et le courage dont il a fait preuve, ainsi que l'honorable conduite qu'il tient dans les hautes fonctions dont il est investi, en sont pour nous, soyez-en bien convaincus, la meilleure garantie.

Personne de vous n'ignore que Paris entier aurait été fier de le compter parmi ses représentants à l'Assemblée nationale, s'il n'eût lui-même manifesté le désir de tenir son mandat de ses concitoyens.

Adjoignons-nous donc aux arrondissements de Rheims, de Châlons, de Sainte-Ménehould et d'Epernay, qui tous, satisfaits de la sagesse de son administration et de ses principes d'ordre et de conciliation, l'appellent de tous leurs vœux à l'Assemblée nationale.

Nous avons, citoyens, obéi à notre conscience, et fait une noble application du dogme de la fraternité, en vous signalant l'atteinte calomnieuse portée au caractère de notre concitoyen AUBERT-ROCHE; c'est de vous maintenant que nous attendons la consolation de voir la vérité triompher du mensonge et de l'odieuse calomnie.

Les membres du bureau,

LACOMBE, président; MARCILLY et OUDART, bâtonnier, vice-président; BOMPARD et DURAND, secrétaires; MORELET, trésorier.

Vitry. — Imp. de E. Harault,

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE

Liberté, Égalité, Fraternité.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

N° 3.

Paris, *le* 17 *mars* 1848.

N'en croyez pas les gens qui vous disent que la République est impossible; — que le gouvernement républicain est impraticable.

Nulle forme de gouvernement, au contraire, n'est plus simple dans son organisation, — plus aisée dans sa marche.

Les fictions fondamentales de la monarchie enfantaient mille mensonges dans l'administration publique; — et chacun de ces mensonges avait pour but de cacher le vol fait au pays tout-entier, pour le profit de quelques privilégiés, de quelques serviles favorisés.

Avez-vous jamais calculé ce que nous coûtait ce marchandage odieux qui s'exerçait de la base au faîte de l'administration? — ces ventes des suffrages d'électeurs aux députés vendus, — et ces ventes des députés aux ministres et à la royauté?

Que se donnaient donc les uns aux autres tous ces trafiquants? — Avec quoi se payaient-ils mutuellement,—sinon avec l'argent du peuple?

Veut-on voir le plus clair résultat de cette vente publique, universelle, des richesses de la France?

On n'a qu'à lire le rapport du Ministre des finances, Garnier-Pagès, qui expose en quel état la monarchie a laissé les finances du pays.

Comment, en effet, donner une direction juste et droite aux intérêts généraux, qui résument tous les intérêts, au travers de cet échafaudage de friponneries échelonnées?

Comment tracer d'une main ferme et habile le plan des grandes voies nouvelles de communication qui devaient doubler et féconder toutes les forces productives, quand chaque ligne de ce plan était disputée, effacée, détournée, tronquée au gré des cupidités individuelles qui dirigeaient la politique?

Comment songer aux grandes innovations qui pouvaient introduire dans l'agriculture les capitaux et les mille ressources de l'industrie, quand les trésors de l'État se dissipaient en faveurs particulières?

Comment donner aux institutions publiques de crédit qui auraient fertilisé et l'agriculture, et la petite, et même la grande industrie, des ressources qu'on prodiguait à l'entretien d'une armée, réservée alors exclusivement à défendre une dynastie sans appui dans l'opinion?

Si fertile que soit l'imagination de ceux qui calomnient la République, parviendront-ils à combiner dans leurs rêves un système plus ruineux que celui dont le Gouvernement républicain reçoit le triste héritage?

Concitoyens, croyez-en votre raison plus que ces alarmistes absurdes.

La République ne vient pas bouleverser vos légitimes intérêts; — elle vient mettre fin à cet indigne pillage de la fortune publique.

Elle vient rendre la vie à toutes les grandes forces productives du pays, en les mettant au service des idées générales et des intérêts réellement nationaux.

C'est un régime simple, facile, où tout se coordonnera paisiblement, sans bruit, sans secousse, pourvu que chacun fasse son devoir honnêtement, use de son droit avec courage et fermeté.

N'en croyez pas ceux qui vont chercher dans l'histoire des souvenirs lointains pour vous effrayer sur l'avenir.

A l'époque dont ils parlent, la démocratie était à peine dans les mots : elle est aujourd'hui partout : dans les intérêts, dans les idées, dans les mœurs.

La démocratie française était alors menacées par toutes les forces organisées des vieilles monarchies féodales. — Aujourd'hui, c'est elle qui l'emporte dans l'équilibre des forces. Chaque jour ajoute un poids nouveau en sa faveur. Pour étouffer la liberté, si nous savons aux yeux des peuples soutenir son drapeau avec une calme énergie, il faudrait désormais des catastrophes impossibles : — le massacre de deux ou trois millions d'hommes sur les champs de bataille; le meurtre violent de tous les hommes éclairés, non-seulement de la France, mais de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne même!

Non! l'avenir ne verra pas ces invraisemblables horreurs! Le despotisme, en eût-il l'audace, n'en aurait pas la force.

Paix au dehors.— Paix, liberté, prospérité au dedans, voilà donc notre avenir.

Il dépend de nous, de nous seuls.

Que chacun de nous le sente et élève son cœur au niveau de cette grande situation.

Que, grâce à l'union des citoyens dans le sentiment républicain, l'assemblée appelée à constituer le gouvernement définitif résume en elle cette noble pensée, l'Égalité, qui résume, elle, tout le travail intellectuel et moral de la France dans le passé et sa tâche dans l'avenir!

En donnant son vote, chaque

citoyen va disposer, pour sa part, du destin de la patrie.

Choisir des hommes qui ne sentent pas dans leur cœur cet instinct de l'égalité; — qui n'ont pas dans l'esprit cette notion claire de la justice sociale; — qui rêvent des distinctions d'un ordre quelconque; — qui, avant toute réflexion, n'éprouvent pas l'ardent besoin de réunir, de concentrer toutes les forces de la France dans la fraternité; ce serait de vos propres mains préparer la ruine de la patrie, les déchirements des partis, la guerre civile peut-être!

Élire des hommes de privilége, emprunter aux régimes précédents les éléments faibles ou corrompus qui ont précipité leur chute, ce serait semer les seuls ferments de discorde qui soient désormais à redouter.

La concorde, au contraire, naîtra de l'unanimité du sentiment populaire et républicain.

C'est donc votre amour de l'ordre qui doit vous inspirer.

Vous êtes libres; nul pouvoir oppresseur, nulle influence corruptrice ne viendra peser sur vous et forcer ou gagner vos suffrages.

Mais que cette liberté même vous fasse sentir l'immense responsabilité qui pèse sur vous.

Vous allez disposer du sort, non-seulement de la France, — mais de celui de tous les peuples libres ou qui aspirent à l'être.

Vous allez décider si la France a eu raison de s'affranchir de toutes les tyrannies et de toutes les corruptions du passé, et d'offrir aux peuples son exemple à suivre.

Si, par malheur, vous vous laissiez aller aux frayeurs puériles que veulent vous inspirer les ennemis de la République: — si vous écoutiez d'autres influences que celles d'un patriotisme courageux, sincère, inflexible; — par cette faiblesse vous prépareriez à la patrie de longues calamités; vous déshonoreriez à jamais aux yeux du monde la justice, la liberté, l'égalité, ces grands principes pour lesquels sont morts nos glorieux pères! Vous déshonoreriez nos pères eux-mêmes jusque dans leur tombe! — Car vous auriez décidé qu'ils ont versé leur sang pour de vaines illusions, et remué le monde pour courir après de puérils fantômes!

MM. les Ministres de la justice et de l'intérieur ont décidé qu'aucune suspension ne serait prononcée directement à l'avenir contre la magistrature assise par les commissaires du Gouvernement. Si les plus impérieuses nécessités d'ordre public semblent à un de MM. les commissaires commander la suspension, il s'adressera à M. le Ministre de l'intérieur, qui en référera lui-même à M. le Ministre de la justice, chargé de statuer. Les commissaires n'ont d'ailleurs pas reçu le pouvoir de révoquer les magistrats.

Nous publions quelques extraits d'une lettre au Peuple, publiée par George Sand.

BON ET GRAND PEUPLE,

Un abîme où ton sang a coulé sépare ton existence d'hier de celle d'aujourd'hui. Hier, tu semblais écrasé, anéanti par la souffrance: la patrie était en danger plus qu'elle ne le fut jamais à l'aurore de notre République, car la honte pesait sur nous, et la honte est mortelle à cette nation qui s'appelle la France. Hier, tout semblait perdu, et ceux mêmes qui voyaient de près la puissance du mal, la croyaient établie pour longtemps encore. Bien peu triomphaient dans leur démence; beaucoup s'alarmaient vaguement du lendemain; aucun ne se sentait la force de te résister. La plupart de ceux mêmes qui pratiquaient cette puissance impie étaient plus près d'applaudir à sa défaite que d'aider à son triomphe; car Dieu en soit loué, brave Peuple, tes vrais ennemis ne sont pas nombreux: partout l'impie est un être d'exception, et celui-là seul qui ne connaît pas Dieu méconnaît son semblable.

Tu as été grand! tu es héroïque de ta nature; ton audace dans le combat, ton sublime mépris du danger, n'étonnent personne. Personne au monde n'eût osé nier hier les prodiges que tes vieillards, tes femmes et tes enfants savent accomplir. Mais, hier encore, toutes les aristocraties du monde avaient peur de toi, et, doutant de ta clémence, pensaient qu'il fallait arrêter ton élan, ceux-ci par les armes de la violence, ceux-là par les armes de la ruse. Tu avais prouvé cependant déjà que tu savais vaincre et pardonner; mais on avait accumulé tant de maux sur ta tête, depuis dix-huit ans surtout, on avait laissé commettre tant de forfaits contre toi, qu'on regardait ta vengeance, sinon comme légitime, la vengeance ne peut jamais l'être, mais comme inévitable. Tu as prouvé une fois de plus au monde, et d'une manière plus éclatante qu'en aucun des jours consacrés par l'histoire, que tu étais la race magnanime par excellence. Doux comme la force! ô Peuple, que tu es fort, puisque tu es si bon! Tu es le meilleur des amis, et ceux qui ont eu le bonheur de te préférer à toute affection privée, de mettre en toi leur confiance, de te sacrifier, quand il l'a fallu, leurs plus intimes affections, leurs plus chers intérêts, exposé leur amour-propre à d'amères railleries; ceux qui ont prié pour toi et souffert avec toi, ceux-là sont bien récompensés, aujourd'hui qu'ils peuvent être fiers de toi, et voir ta vertu proclamée enfin à la face du ciel. Venez tous, morts illustres, maîtres et martyrs vénérés, venez voir ce qui se passe maintenant sur la terre; viens le premier, ô Christ! roi des victimes, et, à ta suite, le long et sanglant cortége de ceux qui ont vécu du souffle de ton esprit et qui ont péri dans les supplices pour avoir aimé ton peuple! Venez, venez en foule, et que votre esprit soit parmi nous.

Ce peuple intelligent, qu'on a volontairement et criminellement privé de la connaissance de sa propre histoire, ignore beaucoup

de vos noms, et a méconnu peut-être plus d'une fois vos œuvres. Mais il lui faudra bien peu de temps pour tout savoir, car il est jeune ; et, pour illuminer son esprit, il ne faut que quelques paroles de vérité recueillies par son cœur. Que sera donc ce peuple dans quelques années, quand lui-même, prenant le soin de se gouverner, aura créé les moyens de s'instruire! Tu vas régner, ô Peuple! Règne fraternellement avec tes égaux de toutes les classes ; car la République, cette arche sainte de l'alliance, sous les ruines de laquelle désormais nous devons tous périr plutôt que de l'abandonner, la République, cette forme par excellence des sociétés durables, proclame et consacre devant l'Univers, qu'elle prend à témoin de son serment, l'égalité des droits de tous les hommes.

—

Sur le rapport du directeur des beaux-arts, le Ministre de l'Intérieur vient de décider qu'un appel serait fait aux artistes à une époque déterminée, pour qu'ils aient à présenter des esquisses peintes de la figure symbolique de la République française. Ces esquisses seraient exposées à l'École des beaux-arts.

Un jury, composé d'artistes, de littérateurs et d'hommes d'État, présidé par le ministre de l'intérieur, choisirait parmi ces esquisses les trois compositions qui paraîtraient remplir le mieux les conditions du programme.

Les artistes, auteurs des trois esquisses, seraient invités à les reproduire en grand et d'une manière définitive.

Ce même jury choisirait parmi ces trois esquisses celle qui atteindrait le mieux le but proposé.

Le Ministre de l'Intérieur a décidé, en outre, qu'une médaille commémorative de la Révolution de 1848 et de l'établissement de la République française serait frappée dans les ateliers de la Monnaie nationale.

Cette médaille sera également mise au concours.

Un avis ultérieur fera connaître l'époque à laquelle ces deux concours seront ouverts, et indiquera les conditions des deux programmes.

— M. Louis Blanc, dans une des conférences de la commission siégeant au Luxembourg, a proposé l'adoption d'un projet très important : il s'agirait de fonder, moyennant un emprunt de quatre millions dont la soumission offrirait peu d'embarras, quatre établissements destinés à recevoir chacun environ 400 ménages d'ouvriers, avec un appartement distinct pour chaque famille, de manière à assurer à tous ces ménages, par une certaine mise en commun des frais principaux, les avantages d'une notable économie sur le logement, le chauffage, la nourriture, l'éclairage, etc. Le résultat de cette économie équivaudrait à une augmentation de salaire pour les ouvriers, sans dommage pour les patrons. Les quatre établissements dont nous venons de parler donneraient lieu à des expériences dont les résultats permettront d'étendre ultérieurement la nouvelle institution.

— Le Gouvernement provisoire a rendu le décret suivant :

Art. 1er. A partir du jour même de la publication du présent décret, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses comptoirs ne pourra dépasser trois cent cinquante millions.

Art. 4. Pour faciliter la circulation, la Banque de France est autorisée à émettre des coupures qui, toutefois, ne pourront être inférieures à cent francs.

Art. 5. Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les comptoirs que la Banque a établis dans les départements.

Art. 6. La Banque de France publiera tous les huit jours sa situation dans le *Moniteur*.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 15 mars 1848.

— Le Gouvernement provisoire reçoit chaque jour de nombreuses députations. Tous les corps de métiers se présentent à l'Hôtel-de-Ville, soit pour faire une adhésion publique, soit pour demander des réformes dans l'organisation du travail. Il arrive aussi des députations des départements. Enfin, les étrangers se réunissent sous leur drapeau national pour aller saluer la République française.

— Par un décret de ce jour, le Gouvernement a prorogé au 25 courant les élections de la garde nationale de Paris.

— Les déclarations solennelles de la République française qu'elle n'entend pas attenter à l'indépendance des nations, ont complétement rassuré les Allemands, qui laissent éclater toutes leurs sympathies pour le peuple français, toutes leurs antipathies pour les souverains absolutistes.

E. Duverger, imprimeur des actes du Gouvernement provisoire pour le 10e Arrondissement, rue de Verneuil, 4.—no 4.

AUX ELECTEURS

DES

BASSES-PYRÉNEES.

Une foule de candidatures vont surgir et, quelles que soient vos opinions, vos tendances, vos idées, vous n'allez avoir de toutes parts que l'embarras du choix.

J'en suis certain d'avance, et pourtant je sollicite, moi aussi, vos suffrages.

A quel titre?

Voici :

L'instauration de la République créant une situation toute nouvelle, il est indispensable d'envoyer le plus grand nombre possible d'hommes nouveaux sur les bancs de la représentation nationale. Il est d'une nécessité plus indispensable encore de choisir ces hommes parmi ceux qui n'ont pas attendu la chute de la monarchie pour proclamer leurs sentiments démocratiques, tranchons le mot, *leurs opinions républicaines*.

La République ne peut être constituée sur des bases inébranlables que par le concours des républicains sincères. Cette proposition n'a pas besoin d'etre démontrée.

Les républicains sincères ne sont pas ceux du lendemain. Les vrais républicains sont ceux de la veille.

Dans les rangs de ces républicains de vieille date, rangs peu serrés, je l'avoue, dans l'arrondissement de Pau, tout homme de cœur et de probité, doué de bon sens, doit se présenter avec franchise sans se préoccuper de l'encombrement des candidatures; cet encombrement cessera au premier tour de scrutin.

Sans faire parade de mes *seize quartiers de Républicanisme*, j'ai le droit de compter parmi les Républicains de vieille date.

Mon programme est celui du gouvernement provisoire. Ce programme a déjà posé avec précision et netteté les grands principes qui devront etre inscrits sommairement et sans la moindre équivoque, dans la Constitution, avant de se traduire en lois spéciales et pratiques; je n'en retranche, je n'y ajoute pas un mot.

Je ne pense pas que mon origine parisienne puisse être ici un motif d'exclusion. D'ailleurs fixé depuis 13 ans parmi vous, j'ai acquis mes lettres de naturalisation béarnaise.

Je prends l'engagement de ne jamais solliciter ni accepter des fonctions publiques salariées. Je n'ignore pas que ces sortes d'engagements ont eté complètement discréditées chez nous, mais je suis d'avis que l'état scandaleux de telle ou telle apostasie ne doit pas intimider un homme d'honneur, ni lui faire croire un moment que sa probité puisse être l'objet d'une méfiance générale.

Il n'est pas de plus vaste, de plus complexe, de plus redoutable problème

il n'en est pas de plus hérissé de difficultés que celui de l'organisation du travail. J'appliquerai toutes les forces de mon intelligence à l'examen des diverses solutions qui seront proposées. Pour asseoir mes convictions sur ce point d'une importance sans égale, j'interrogerai à la fois mon cœur et ma tête

Tête et cœur m'ont déjà répondu que la conciliation intégrale de tous les intérêts rivaux si divers, si multiples, ne peut s'opérer du jour au lendemain; tête et cœur me répètent à l'envi qu'une révolution sociale ne se fait pas en quelques heures, comme une révolution politique; que si le concours d'un petit nombre a suffi pour renverser soudainement le sommet, il faut le levier du plus grand nombre pour changer l'assiette de la base; tête et cœur me crient enfin qu'une organisation du travail bâclée à la hâte aurait pour conséquence immédiate le bouleversement de toutes les industries et la ruine générale. Le bon sens des travailleurs l'a déjà parfaitement compris.

Mais s'il ne faut rien précipiter, sous peine de produire un effroyable chaos, il n'est pas moins urgent de repousser avec énergie les doctrines sceptiques ou intéressées de l'immobilisme qui comptait tout récemment encore de si innombrables partisans. Marchons donc d'un pas ferme, résolu, mais mesuré. Partons sans impatience mais avec la volonté d'arriver au but. Ceignons nos reins pour un sérieux voyage de long cours, ne montons pas en selle pour une folle course au clocher. Pas de joûtes d'hippodrôme, mais une allure sage et disciplinée sur la grande route du progrès. Que l'esprit d'émulation patriotique s'attache plutôt à l'ensemble et au bon ordre de la marche, qu'à sa rapidité, et que la rivalité ne pousse aucun citoyen à distancer ses frères. Le but est offert à tous, tous doivent l'atteindre à la même heure. Les hommes du gouvernement provisoire sont à l'avant-garde, en éclaireurs courageux, suivons-les sans les dépasser, il ne peut y avoir pour le moment qu'un chef de file, et ce chef, je ne me lasse pas de le répéter, c'est le gouvernement provisoire.

Mes préoccupations constantes, mes sympathies chaleureuses sont également acquises aux travailleurs des campagnes. La classe agricole qui forme à elle seule plus des quatre cinquièmes de la grande famille française semblerait même au premier aspect mériter qu'on lui portât plus d'intérêt qu'à la classe industrielle, car les paysans ont toujours été jusqu'ici complètement délaissés, peu de voix amies se sont élevées pour signaler leurs souffrances cachées dans la solitude des champs, tandis que la seconde a trouvé de nombreux et puissants défenseurs qui ont donné à ses plaintes tout le retentissement possible. Mais le grand principe de l'égalité ne permet pas de réparer l'iniquité par l'injustice. Les malheureux n'auront pas de privilégiés devant la république. Les douleurs du peuple, qu'elles se proclament bruyamment dans l'atelier des villes, ou qu'elles se montrent mornes et résignées dans les chaumières, ont droit au même allégement.

Toute mon ambition consiste à porter à Paris un 900[me] de la force morale de la France pour consolider ses nouvelles institutions.

Le triomphe de ces glorieuses institutions une fois bien assuré, l'œuvre de la constituante accomplie, je rentrerais pour jamais dans la vie privée.

Je ne fais pas une profession de foi détaillée, j'évite les formules prétentieuses ou pédantesques, je me borne aux généralités les plus simples. Je n'oublie pas que la masse des électeurs se compose d'honnêtes ouvriers des villes et des cam-

pagnes qui, pour la plupart, n'ont point encore reçu le baptême de l'instruction politique et qui ne peuvent encore, par malheur, admettre un candidat que sur parole. Ceux d'entr'eux qu'une intelligence d'élite ou des circonstances favorables ont émancipés avant leurs frères sauront leur faire comprendre quel immense intérêt il y a pour eux tous à faire triompher les idées et les intentions si franchement démocratiques du gouvernement provisoire. Je suis prêt d'ailleurs à répondre verbalement ou par écrit, publiquement ou en particulier, aux questions spéciales qu'ils voudraient me faire l'honneur de m'adresser. Petit-fils de vigneron, fils de fabricant, simple ouvrier moi-même dans ma jeunesse, comprenant les besoins, les souffrances, les droits et les devoirs des travailleurs, je leur promets à tous, ouvriers et patrons, un dévouement aussi ardent que désintéressé.

L'envoi en majorité à l'Assemblée constituante des hommes du régime déchu serait selon moi pour la France le signal des plus épouvantables calamités. Mais en raisonnant dans l'hypothèse la plus favorable, celle de leur minorité, la lutte parlementaire qui va s'ouvrir ne serait peut-être pas encore exempte de périls. Voilà aussi pourquoi je me présente. Je serais fier au-delà de toute expression d'être élu, mais je n'éprouverai ni honte, ni dépit de l'échec, même le plus complet, de ma candidature. Électeurs! en me posant devant vous en républicain, je n'aurai pas du moins endossé de travestissement, je ne me serai point couvert le visage d'un masque improvisé pour la circonstance.

Salut et fraternité !

A. BAUDIN,
Propriétaire, rentier, ancien rédacteur de l'Observateur des Pyrénées.

Pau. Imp. de Véronèse.

Épinal, le mars 1848.

CITOYEN,

A la nouvelle des événements glorieux qui ont amené la chute du système dégradant sous lequel la France gémissait, des citoyens d'Épinal, voués depuis longtemps au triomphe de la démocratie, se sont formés spontanément en Comité, afin de seconder le mouvement par tous les moyens en leur pouvoir La crise passée, ils sont venus déposer entre les mains du peuple assemblé, l'autorité provisoire qu'ils tenaient des circonstances; ils lui ont demandé s'ils avaient sa confiance et s'ils devaient rester à leur poste. Le peuple a répondu que telle était sa volonté.

Il ne manquait plus à notre Comité, pour être partout reconnu comme autorité régulière, que l'investiture du Commissaire du Gouvernement provisoire; cette investiture lui a été accordée.

Maintenant que toutes les communes de notre département ont adhéré à la République, il nous reste, Citoyen, un grand devoir à remplir : il nous faut maintenir cette grande conquête; il faut veiller à ce qu'elle ne devienne la proie

des royalistes d'hier, convertis subitement à nos doctrines, qu'ils proscrivaient naguère avec tant d'acharnement.

Les élections de l'Assemblée nationale constituante sont fixées au 9 *avril prochain ;* nous n'avons donc pas de temps à perdre pour nous concerter et déjouer les trames des ennemis de la République.

A cet effet, notre Comité vient de se constituer en Comité électoral central. Il a décidé qu'il se mettrait immédiatement en rapport avec les chefs-lieux d'arrondissements et de cantons ; qu'il ne ferait rien sans les avoir consultés et sans leur assentiment, et que, d'accord avec leurs délégués, il serait dressé, dans le plus bref délai, une liste de 11 candidats, qui sera soumise aux suffrages des assemblées électorales.

Nous venons, Citoyen, en vous informant de ces dispositions préparatoires, vous demander votre concours pour l'œuvre solennelle qu'il s'agit d'accomplir, et d'où dépend la sécurité de notre avenir à tous. Que les élections prochaines envoient à l'assemblée nationale des hommes hostiles ou même indifférents au nouvel ordre de choses, et les inquiétudes renaissent, et l'agitation reparaît, et la crise que nous venons de traverser si heureusement recommence avec tous ses périls ; que les nouveaux élus aient, au contraire, déjà donné des gages de leur dévouement aux principes qui viennent de triompher, et les résultats de notre révolution ne tarderont pas à se consolider.

Si, comme nous l'espérons, vous partagez ces sentiments, veuillez vous rendre le 19 de ce mois à Épinal, où une réunion des délégués des trente cantons du département aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à une heure précise de l'après-midi.

Si quelque motif vous empêchait d'y assister, vous voudrez bien nous en prévenir après avoir fait part de la présente circulaire aux Citoyens de votre canton qui pourraient vous remplacer. Il est, en effet, de la plus haute importance que tous les cantons se trouvent représentés à la réunion, afin d'éviter tout malentendu. Nous regardons également comme chose très-importante la formation d'un Comité électoral au chef-lieu de chaque canton, et celle de sous-comités dans chaque commune. Veuillez, Citoyen, vous en occuper immédiatement.

Recevez l'assurance de nos sentiments fraternels,

Les Membres du Comité :

Collenne, Ballon, Honoré, Dutac aîné, Dutac jeune, Guilgot, Dubois père, Chevreuse, Bigeard, Aubel, Dubois (Alexis), Régnier, Gerbaut Jeanmaire, Buffet, Petot, L'huillier, Génin, Lemarquis, Galtier, Mougin, Papigny, Evon, Colin.

P. S. — On nous apprend qu'un Comité, composé en grande partie d'anciens conservateurs, vient de se constituer dans notre ville, à l'effet d'exercer une influence rétrograde sur les élections. Nous croyons devoir vous en prévenir, afin de vous mettre en garde contre les ouvertures qui pourraient vous être faites de la part de ce Comité, à la tête duquel se trouve M. Deblaye, notre ex-collègue. L'unité d'action, dans ces moments décisifs, est une nécessité que sauront comprendre les vrais amis de la République.

A. Cabasse, Imp. du Comité d'Epinal.

CLUB

RÉPUBLICAIN

Du Faubourg du Roule.

APPEL AUX ÉLECTEURS

Du 1er Arrondissement.

CITOYENS,

Le jour des élections approche, le temps presse, les moments doivent être comptés!

Dans quelques jours nous serons appelés à nommer les hommes chargés d'établir la constitution qui doit régir la République française.

Dans quelques jours donc nous allons confier à ces hommes les destinées de la nation. D'un heureux choix dépend la stabilité de la République, le maintien de l'ordre avec la liberté, et de la liberté avec l'ordre; d'un mauvais choix au contraire découlent infailliblement l'anarchie et la guerre civile. A nous donc, électeurs, de nous resserrer pour ne confier notre mandat qu'à des hommes d'un patriotisme éprouvé, éclairé des lumières de la raison. Laissons donc de côté toute autre préoccupation des questions aujourd'hui à l'ordre du jour pour ne nous occuper que de celle-ci.

CHOISIR NOS CANDIDATS, EXAMINER LEURS TITRES à notre confiance, entendre leurs explications et arrêter notre liste, car si nous ne formons pas un faisceau de nos votes, si nous n'agissons pas de concert, assurément nous laissons le champ libre aux partis qui mieux que nous sauront suivre cette devise.

L'UNION FAIT LA FORCE.

A cet effet, tous les électeurs sont invités à se réunir dans le local de l'Ecole communale, rue du Faubourg-du-Roule, 10, que le Citoyen Maire a bien voulu mettre à leur disposition.

Le Bureau définitif est ainsi constitué :

Les Citoyens.
Président :
HOUSSARD, Chimiste, faubourg du Roule, 59.
1e Vice Président. LEROYER, chef d'institution, faubourg du Roule, 83.
2e id. MARTELET, bottier, faubourg du Roule, 54.
3e id. GRIMAUX, serrurier, faubourg du Roule, 51.
4e id. HUARD, lieutenant au 5e de ligne, présent à Paris.
Secrétaires :
1er Albert BERGOET, professeur, rue de la Pépinière, 17.
2e GEX, mécanicien, passage St-Philippe, 3.
3e VUILLEMIN, architecte, rue du Centre-Beaujon, 6.
4e DARD, serrurier, faubourg du Roule.
5e DECANTES, comptable, faubourg du Roule, 27.
6e HUGENIN Jules, crémier, rue de la Réforme.
7e BOISSEL, mécanicien, rue Chaillot, 25.
8e TACON, marchand de vins, faubourg du Roule, 28.
Trésorier,
DAUDET Eugène, professeur, faubourg du Roule, 83.
Trésoriers-adjoints.
1er DARBEL, professeur, rue de Monceau, 13.
2e SAUGE, huissier à la cour de cassation, rue de Valois-du-Roule, 28.

COMMISSAIRES.

RICHARD.	MAITRE.
ROLLAND.	MARÉ.
GENEST.	LEROY.
DENIS PAUL.	ESTIENNE.

Les Séances ont lieu les lundi, mercredi et vendredi à sept heures et demie du soir.

Les Citoyens qui voudront se faire inscrire devront se présenter une heure avant l'ouverture.

Le Club se propose de se mettre en rapport avec les autres afin de concentrer ses suffrages. — Les candidats sont engagés à se présenter.

Imp. de Pollet et Cie, rue St-Denis, 380. Impressions en tous genres, rue d'Anjou-St-Honoré, 5.

CONCITOYENS DES BASSES-PYRÉNÉES.

Je viens solliciter de vos suffrages le plus grand honneur qui puisse être accordé à un Citoyen, celui de siéger parmi les représentants de son Pays.

Pour oser le demander, mon meilleur titre est un absolu dévoûment à vos intérêts : Homme nouveau dans la vie politique, peut-être ne me jugerez-vous pas tel dans la carrière du travail et dans l'accomplissement du devoir.

Si je n'étais Républicain, j'oserai le dire avec franchise et avec courage. Car votre estime est la seule récompense que j'ambitionne, le seul prix que je me sois jamais proposé.

Mais nul ne peut méconnaître dans l'établissement de la République la volonté de la Providence, qui, après un travail de soixante ans, a détruit dans nos mœurs toutes les racines de la monarchie, pour consacrer au milieu de nous, d'une ma-

nière définitive et complète, ses grands principes de la loi universelle : Liberté, Egalité, Fraternité. Aussi attendions-nous la République, les uns un peu plus tôt, les autres un peu plus tard.

Concitoyens, si je suis appelé à l'honneur de vous représenter, je serai du nombre de ceux qui chercheront à l'asseoir sur des bases inébranlables.

Je veux que nos institutions républicaines soient telles que ni le temps, ni l'ambition ou la corruption de quelques hommes ne puissent les dénaturer;

Que la volonté Souveraine de la Nation soit exprimée par ses seuls représentants, élus de tous, et exécutée par des magistrats de son choix;

Qu'ainsi tous les intérêts, ceux du pauvre comme ceux du riche, de l'homme qui travaille et de l'homme qui possède, concourent à former le droit, et que l'égalité ne soit pas seulement devant la loi, mais encore dans la loi.

Par là seront résolus, sous l'influence de la liberté, bien mieux que par des systèmes préconçus, les difficiles problèmes qui agitent la société moderne.

Je veux que l'autorité publique soit maintenue forte et puissante aux mains qui en resteront les dépositaires pendant un temps, de telle sorte que la loi soit toujours et partout obéie.

Que l'ordre, fondement de la liberté, trouve dans la liberté elle-même de nouvelles et plus solides garanties;

Que dans ces graves circonstances, les principes sacrés de la famille et de la propriété reçoivent une éclatante consécration;

Que la liberté du culte et l'expansion du sentiment religieux, pivot de l'ordre social, soient respectés de tous;

Que des gages d'union, de prospérité et de paix soient immédiatement donnés par la République à tous ses enfants.

Concitoyens! il n'y a point en France de vainqueurs ni de vaincus· il n'y a plus que des frères. Si la liberté a été ralentie dans sa marche, tous les obstacles ont disparu; si la vanité et l'égoïsme ont foulé aux pieds l'égalité, elle s'est relevée victorieuse; plus de corruption pour étouffer dans nos cœurs la voix de la fraternité; il ne reste donc rien à combattre, rien à détruire. Que la mémoire d'une sanglante époque cesse désormais de nous préoccuper. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un fantôme!

Mais si ce fantôme osait relever la tête, je jure que je me réunirais à tous les bons Citoyens pour l'écraser à jamais!

A. DARISTE.

Pau, 17 mars 1848.

Pau, imprimerie de Veronese.

RÉFLEXIONS

CONTRE

DES TENDANCES DE DESPOTISME.

AUX CITOYENS MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

CITOYENS,

Le journal qui est votre organe, *le National*, a publié, dans son numéro du 9 mars, un article relatif aux prochaines élections, dans lequel vos principes et votre volonté sont posés d'une façon tellement absolue, que jamais firman ou ukase n'a présenté le caractère d'un plus impérieux despotisme.

Si nous étions en Russie ou à Constantinople, nous courberions nos fronts; mais, grâce au ciel, notre liberté ne tient dans ses mains ni un knout ni un cimetère; elle tient un drapeau, et je m'enveloppe dans ses plis pour protester contre votre omnipotence dictatoriale!

Dans cet article, où se montre la toute-puissance d'un décret, vous engagez les citoyens « *à compléter l'œuvre du gouvernement, en organisant sur tous les points* « *du territoire des comités chargés d'éclairer l'opinion, de discuter et de préparer* « *les candidatures.* »

Ce n'était donc pas assez, dès le premier instant que vous avez eu la force, d'avoir fait planer la destitution partout, et d'avoir envoyé, partout, des commissaires, avec mission spéciale de *révolutionner le pays*, dépassant ainsi d'une distance incommensurable, les adversaires que vous avez tant combattus, et si justement, je le concède, parce qu'ils employaient pour leur triomphe, la faveur ou la proscription!

Ou le principe révolutionnaire domine en France, et ces précautions sont superflues, sinon tyranniques;

Ou il ne domine pas, et ces moyens sont insensés!

C'est donc là un nouvel abus de votre pouvoir, abus d'autant plus grand, que votre pouvoir n'est ni légal ni définitif.

« *En un mot, il faut que la chambre soit la véritable expression du pays et qu'il* « *n'y ait ni surprises ni malentendus.* »

Ce dernier langage est noble et digne! En effet, si de toutes parts l'on n'agit qu'avec franchise et loyauté; si les élections se font *sans surprises ni malentendus*, tenons pour certain que leur résultat, quel qu'il soit, sera glorieux et durable!

Vous ajoutez : « Que l'on ne s'abuse pas sur nos intentions : *nous n'acceptons* « *comme candidats que les hommes qui sont nettement républicains; le principe*

« *démocratique ne doit plus être remis en question; la France a donné son adhésion*
« *à la république, il ne s'agit plus que de l'organiser.* »

Je n'hésite pas à le proclamer, ce langage nous rejette en arrière de deux siècles et nous précipite, tout d'un coup, par-dessus Napoléon jusqu'à Louis XIV; Louis XIV, qui ne fut que plus laconique que vous, lorsqu'il s'écria : *L'État, c'est moi!*

Je ne prétends pas attaquer les adhésions que vous avez reçues; pour l'honneur de mon pays, je les crois sincères. Mais rien de ce qui est terrestre n'est immuable; et oubliez-vous que depuis soixante années, des adhésions nombreuses et paraissant sincères, ont été bien des fois offertes de toutes parts, à des gouvernements dont elles n'ont pu, un jour, arrêter la chute?

Il y a loin, après tout, de ces manifestations plus ou moins vraies, au suffrage universel!

Attendez cette voix de Dieu ! c'est elle seule qui pourra dire : *Je n'accepte pas;* et c'est devant elle seule, que les autres voix se tairont, *s'il n'y a ni surprises ni malentendus!*

Vous ajoutez « *qu'il ne faut pas compliquer la tâche difficile de l'organisation de*
« *la république par une question qui n'aurait d'autre effet que de nous jeter dans*
« *la guerre civile.* »

La guerre civile! Ah! que l'on s'adresse aux instincts francs et généreux de la nation, non à ses passions; que chacun puisse, à l'abri de toute crainte et de toute influence, manifester son opinion, et *nos luttes intestines ne seront pas ensanglantées!*

Comme la vraie religion, la vraie liberté est tolérante, et elle n'excite jamais les hommes les uns contre les autres. Ce n'est que lorsqu'elle devient arrogante et tyrannique, que la guerre civile est imminente!

Dans tous les cas, elle serait peu redoutable, si elle ne vient que de ceux qui rejetteraient la discussion, et qui protesteraient contre *la véritable expression du pays.*

« *Vous avez la certitude que le gouvernement républicain en sortirait victorieux;*
« *mais vous désirez lui épargner ce douloureux triomphe.* »

Ne craignez pas, alors, la discussion; laissez-la, au contraire, éclater dans toute sa plénitude, et le triomphe, loin d'être douloureux, n'en sera que plus majestueux et plus affermi!

Et vous traitez « *d'aveugles et de coupables ceux qui nieraient que la République*
« *peut seule garantir, aujourd'hui, l'ordre et la propriété, aussi bien que le progrès*
« *et la liberté!* »

Tel est votre avis suprême : vous n'êtes que depuis quelques heures au pouvoir, et déjà votre œil est infaillible; il n'y a déjà plus que vos systèmes d'admissibles, et qui doivent dominer!

Enfin, vous êtes satisfaits!

Le principe républicain est très répandu, sans doute, mais il faut à sa consécration la majorité des suffrages de neuf millions d'hommes, majorité qui aura seule le droit d'établir des principes généraux et absolus!

Mais, dirai-je le dernier paragraphe de cet article draconien?

Oui! car la vérité est la sœur aînée de la liberté, et l'on tuerait la liberté si on lui ravissait sa sœur.

Vous avertissez enfin, « *que vous ne sauriez accepter une autre forme de gouver-*
« *nement, et vous êtes décidés à considérer comme une intrigue et comme une*
« *trahison, et à traiter comme telle, toute combinaison qui remettrait en question*
« *la République proclamée dans les journées de février.* »

Oh ! pouvoir suprême ! robe de Déjanire ! il faut donc que tu consumes impitoyablement ceux-là même qui ne la revêtent que par cas fortuit, et pour un instant plus ou moins court !

Citoyens Gouverneurs, si étendue que soit votre puissance momentanée, si rigoureuse que soit votre volonté, il ne vous est pas donné de pouvoir pénétrer au fond des cœurs de neuf millions d'hommes, et d'y changer ou étouffer les désirs qu'ils renferment. Dieu seul peut connaître en cet instant la majorité des opinions qui nous agitent, et qui vont apparaître !

Prenez garde ! les opinions ont d'étranges et subits revirements ; neuf millions d'hommes ont, comme les flots de la mer, leur flux et leur reflux ; on ne peut pas toujours maîtriser les hommes et les événements, fût-on un *Odilon Barrot* ; et les mêmes causes produisent les mêmes effets !

Mais il vous est donné d'assurer à jamais les destinées de la France, si, à force d'honneur et de loyauté, vous contraignez la loyauté et l'honneur des partis ; si bien, que la Chambre soit *la véritable expression du pays et qu'il n'y ait ni surprises ni malentendus* ; si bien, enfin, que personne ne pouvant plus protester, parce que sa voix aurait été comprimée ou méconnue, chacun cédera au parti vainqueur, sinon sans regret, du moins sans récrimination ni arrière-pensée !

Ma voix n'est pas la seule qui se soit élevée en cette circonstance ; dans tous les cas, je n'aime pas plus le despotime dans onze souverains, qui gouvernent à la fois, que dans un seul potentat ; et *le National* lui-même m'a enseigné le droit de protestation par les paroles suivantes insérées dans un article du 21 février dernier :

Qui laisse mettre la main sur un droit est bien près de les abandonner tous.

Enfin ce journal dit dans le même numéro :

« *Abandonner ceux qui protestent et qui résistent, ce n'est pas seulement une imprudence, c'est une lâcheté.* »

Voilà pourquoi je proteste !

Paul Dejort.

P. S. Tandis que cet opuscule était sous presse, les journaux publiaient une circulaire du ministre de l'intérieur sur les pouvoirs dont sont investis les commissaires envoyés dans les départements.

Cette circulaire se résume ainsi :

Les commissaires provisoires ont un pouvoir illimité.

Ils ne relèvent que de leur conscience, et ils doivent faire *tout ce que les circonstances exigeront pour le service public.*

Partout, ils doivent changer les préfets et les sous-préfets, pourvoir au remplacement des maires et adjoints, et, *si les conseils municipaux sont hostiles*, constituer une municipalité provisoire.

La force armée est sous leurs ordres : ils la requièrent, la mettent en mouvement, et peuvent, *dans les cas graves*, suspendre un chef de corps.

Ils surveilleront la magistrature inamovible, et ils peuvent user envers elle du droit de suspension que leur confère leur *autorité souveraine*.

L'éducation du pays n'est pas faite; c'est à eux à le guider.

Enfin, pas de transaction, pas de complaisance.

Cela promet, et nous voilà bien au moins aussi libres que ces soldats auxquels un colonel disait : Soldats! vous êtes libres, mais le premier j... f..... qui ne vote pas pour l'Empereur, je lui brûle la g..... cervelle!

Imprimerie de Lesson, rue du Four-Saint-Germain, 47.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Commandant TAILHADE, de Castelnau-Montratier

(DÉPARTEMENT DU LOT),

A SES CONCITOYENS, HABITANT CE DÉPARTEMENT.

Mes chers Concitoyens,

Fils d'un ancien républicain, un vieux soldat dont trois frères sont morts au champ d'honneur; qui, né à l'aurore de notre première République, rêve ce gouvernement depuis 33 ans; qui ne doit tous ses grades qu'à l'ancienneté et non à la faveur; qui, dans sa carrière militaire de 39 ans, n'a servi que sa patrie et non le pouvoir, et qui n'a et n'aura d'autre mobile que les intérêts du peuple et ses droits, vient avec confiance solliciter vos suffrages à la représentation Nationale.

Si un dévoûment sans borne à la patrie, si l'intention bien arrêtée et la ferme résolution de remplir scrupuleusement les devoirs de Représentant du Peuple, sont des titres suffisants pour obtenir cette marque de confiance de votre part, il doit compter sur vos votes, comme il vous jure que vous pouvez compter sur sa fidélité inébranlable à ses engagements; nul sacrifice, même celui de sa vie, ne lui coûtera pour s'acquitter avec une abnégation entière de lui-même, avec énergie, de sa mission de Mandataire du Peuple. Soyez persuadés qu'il est à la hauteur des circonstances.

Sa devise sera : *tout par le peuple, tout pour le peuple.*

Voici les principes qui dirigeront sa conduite à l'Assemblée Nationale, si vous lui faites l'honneur de l'y nommer.

Il pense que cette Assemblée doit à la Nation :

1° La déclaration à la face du monde, que la République Française existe par la volonté du peuple, qui saura la maintenir ; qu'elle veut être indépendante, et qu'elle respectera l'indépendance des autres peuples ;

2° L'établissement immédiat du Gouvernement Républicain, sur les bases les plus larges de la démocratie ;

3° Protection entière et efficace à l'agriculture, cette nourricière des peuples ; — établissement d'une caisse de prêt ou d'escompte par département ; — les emprunteurs pourront se liquider au moyen de paiements successifs ;

4° L'organisation du travail ; — le capital travail doit participer aux bénéfices du capital monétaire ;

5° L'instruction primaire gratuite ; facilité à tous les enfants qui se distinguent par leur capacité et leur intelligence, de suivre, aux frais de la République, l'instruction des écoles secondaires et du haut enseignement ;

6° Réduction de tous les emplois et fonctions inutiles ; — ceux maintenus, rétribués suivant leur importance ;

7° Nouvelle assiette de l'impôt direct sur des bases plus égales, partant plus équitables ; — révision du système hypothécaire ;

8° Impôt sur les objets de luxe, tels que chevaux, voitures, chiens, etc. ;

9° Réduction des impôts indirects qui pèsent sur les denrées de première nécessité, telles que vin, viande, sel, sucre, etc. ; — révision des droits d'octroi ; — augmentation des mêmes impôts sur les besoins factices, tels que café, thé, liqueurs, tabac ;

10° Liberté des cultes, égale protection pour tous ;

11° Liberté de l'enseignement public ; — surveillance du Gouvernement Républicain dans tous les établissements ;

12° Organisation des Gardes nationales ; — réduction, quand les circonstances le permettront, de l'effectif de l'armée soldée et formation d'une forte réserve ;

13° La paix, si les autres Gouvernements nous laissent tranquilles chez nous, — la guerre, s'ils veulent s'immiscer dans nos affaires intérieures, ou intervenir, par la force des armes, chez les peuples qui chercheront à reconquérir leur nationalité.

Montpellier, mars 1848.

TAILHADE,
Commandant d'État-Major.

MONTPELLIER. — Typographie de BOEHM.

LE CLUB DE L'EGALITÉ

A SES CONCITOYENS

CONSTITUTION DÉFINITIVE DU CLUB DE L'ÉGALITÉ.

Les membres de cette association toute républicaine invitent leurs amis politiques à venir grossir leurs rangs et à prendre part aux délibérations, qui auront toujours pour objet de rechercher les moyens les plus efficaces à maintenir les droits conquis au prix du sang de nos frères, et l'achèvement d'une œuvre incomplète encore, mais assez avancée pour que nous ayons la conviction de l'achever; exempts d'ambition, n'ayant en vue que le bien-être de tous, nous devons être aussi exempts de reproche. Que ceux donc qui nous connaissent viennent à nous, nous leur tendons une main fraternelle.

Traqués et opprimés depuis dix-sept ans, nous avons porté dans le cœur cet espoir consolant qui nous animait du plus ardent civisme; maintenant notre jour est venu. La République n'est plus un songe, elle se montre à nous brillante et radieuse; sachons la maintenir; que tous ceux qui l'aiment nous suivent; nous avons pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité; pour drapeau celui de Février, et pour mot d'ordre Ledru-Rollin.

Vive le peuple! Vive la République!

Le président, JEAN-LOUIS.
Vice-président, GROS-JEAN.
Secrétaire, GUILLACHE.

Nous invitons spécialement les clubs à fusionner avec nous par l'intermédiaire des délégués.

V. le *Progrès social* du 23 mars 1848.

Senès, Impr. de la République.

Citoyens,

Dans une réunion qui a eu lieu le Samedi 11 Mars, Salle Montesquieu, une Pétition a été votée pour être présentée aux Membres de la Commission pour l'Organisation du Travail; il a été décidé qu'il vous en serait donné connaissance, afin que vous puissiez donner votre adhésion aux sages Réformes proposées, soit au Siége de la Commission, *rue des Prouvaires*, 8, soit aux Citoyens qui se présenteront chez vous munis d'un pouvoir à cet effet.

SALUT ET FRATERNITÉ.

AUX MEMBRES

DE LA

COMMISSION DU GOUVERNEMENT

POUR

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

CITOYENS,

Un arrêté émané de votre sagesse porte :

« Attendu qu'un travail manuel trop prolongé, non-seulement ruine la santé « du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte « atteinte à la dignité de l'homme; »

Les Corps d'États des Cuisiniers et Pâtissiers, qui comptent à Paris plus de dix mille Ouvriers, ont l'honneur de vous exposer qu'ils sont assujettis presque tous à un pénible travail de plus de quinze heures par jour, et généralement de 45 à 50 degrés de chaleur, qui, joint au manque d'air nécessaire à la vie, font de leurs cuisines de vrais tombeaux d'hommes vivants.

Depuis 1830, ils n'ont cessé d'employer tous les moyens légaux pour remédier à l'organisation vicieuse de leurs travaux, qui les rejettent pour ainsi dire de la classe des travailleurs; mais le mauvais vouloir de l'ancienne administration a constamment entravé le développement du bonheur progressif, si nécessaire à son bien-être et à sa santé, sans nuire en aucune manière à l'organisation intérieure des Établissements :

Les Soussignés ont l'honneur de vous exposer les améliorations qu'ils croient nécessaires d'apporter à leur industrie.

Article premier.

Qu'il soit organisé un Conseil de Prud'hommes, composé démocratiquement, pour juger les différends qui pourraient exister entre les Patrons, Ouvriers et Apprentis : il pourra se composer de tous les États qui se rattachent à cette industrie.

Art. 2.

Nous désirons qu'il soit institué une Société spéciale et unique de Placement, tenue par un Citoyen élu par les Ouvriers, pour remédier à l'impôt onéreux que perçoivent les Placeurs sur l'Ouvrier sans ouvrage.

Art. 3.

Que les Membres du Conseil de Salubrité nomment une Commission, composée d'un Médecin, d'un Architecte et de Cuisiniers, pour visiter les établissements de Paris et de la Banlieue, qui, par la mauvaise administration et la construction vicieuse des Cuisines, occasionnent à l'ouvrier des maladies qui le forcent à ne pouvoir continuer son état.

Art. 4.

Nous désirons que l'Ouvrier puisse faire son service de Garde national chaque fois qu'il en sera requis, sans que les patrons s'y opposent par des moyens d'influence morale ;

Moyennant un extra à ses frais, ce qui procurera quelques ressources aux Citoyens sans place.

Art. 5.

Nous désirons que les heures de travail soient basées sur la raison, et que les jours dits de garde, qui se prolongent jusqu'à la fermeture de l'établissement, ne puissent, sous aucun prétexte, arriver plus de trois fois par semaine, afin que l'ouvrier après sa journée puisse enfin goûter les bienfaits du Gouvernement Républicain.

Il est bien entendu que, passé minuit, la nuit sera payée complétement aux Travailleurs.

Art. 6.

Nous désirons que les Pâtissiers, Traiteurs, Restaurateurs, etc., ne puissent avoir des Apprentis-Aides ou Ouvriers au-dessous de quinze ans, sans se conformer à la Loi sur le travail des Enfants.

Suite des 4 principaux Articles de l'Adresse.

Enfin nous vous exhortons, Citoyens Représentants, à penser à nous dans votre grande organisation du Travail; mettez-nous à même de remplir le vide qui se fait sentir principalement dans les Maisons particulières, en nous mettant à la tête de grands Ateliers Nationaux pour y exercer notre état : d'ailleurs ce serait une grande économie pour les travailleurs en commun; notre Société serait en mesure de leur offrir des hommes consciencieux.

Nous finissons en vous priant de faire insérer notre Adresse au *Moniteur*, afin que tout le monde sache la Démonstration solennelle d'aujourd'hui, et nos Principes bien connus de tous pour le Gouvernement Provisoire; il vous suffira pour vous en convaincre de jeter un regard sur le passé; notre modestie nous empêche d'en dire davantage; vous pouvez donc compter sur nous : comme toujours, nos bras et nos cœurs sont à la disposition de la République et à ses Représentants.

Nous attendrons avec patience et dignité l'exécution des principes de notre Adresse.

SUIVENT PLUS DE DEUX MILLE SIGNATURES.

Les Délégués :

FLOTTE (BENJAMIN),
BONNEFOND (PIERRE),
SAINTAIGNAN (EUGÈNE),
DRIARD (SOSTHÈNE.)

Paris. — Imprimerie de SOUPE, passage du Ponceau, 18 et 20.

Les lois civiles, comme les lois politiques, vieillissent avec le temps. Aussi des citoyens éclairés ont-ils pensé à introduire dans la loi sur le mariage des modifications que le progrès reclame. L'indissolubilité des liens du mariage étant une anomalie avec la liberté, puisqu'elle interdit à tout citoyen séparé de sa femme judiciairement la faculte de se remarier, et le place par cette restriction dans l'alternative de l'immoralité ou du désespoir, on signe en ce moment dans les douze arrondissements de Paris et dans la commune des Batignolles, une pétition pour le rétablissement du divorce.

Ce document, qui est autographié, fut distribué à Paris dans les cabinets de lecture, et ne porte ni signature ni de nom d'imprimeur. (N. des E.)

AUX ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT

DU MORBIHAN.

La royauté s'est abîmée dans le sang.

Le principe monarchique est mort sur les barricades de février.

La nation a reconquis ses droits; elle va les appliquer.

Après avoir détruit, le peuple est appelé à reconstruire.

Chaque citoyen doit, dans la mesure de ses forces et de son intelligence, apporter son concours à ce grand œuvre de rénovation politique et sociale.

Jeune et inconnu, je me présente avec confiance à vos suffrages. Qui me donne cette hardiesse? c'est que je crois qu'il faut aux idées nouvelles de jeunes intelligences; c'est que je crois qu'il faut allier, autant que possible, par un choix heureux, l'énergie des jeunes convictions à la prudence de l'âge mûr.

C'est que, inconnu, je n'ai pas de ces ressentiments personnels qui gâtent quelquefois la plus belle cause, même quand ils sont légitimes.

Républicain depuis que je suis capable de raisonner, depuis que je suis capable de discerner le bien du mal, le juste de l'injuste, je suis entré d'une manière active dans ce parti depuis l'âge de dix-sept ans.

Mes croyances politiques, je les ai proclamées hautement lorsqu'il y avait danger à le faire.

Je les ai proclamées lorsque je me battais avec mes frères sur les barricades.

Elles n'ont pas varié lorsque presque tous doutaient de leur avénement prochain. Elles ne varieront jamais.

J'ai combattu pour leur triomphe; je saurai, s'il le faut, mourir pour les défendre.

La République est désormais le seul gouvernement possible. Hors d'elle, il ne peut y avoir que despotisme ou anarchie.

Citoyens! la République nouvelle ne doit pas être seulement un changement d'hommes, mais aussi un changement politique et social.

Je veux le plein développement de cette formule humanitaire :

Liberté, Égalité, Fraternité!

Dans cette formule appliquée se trouve le code de la société qui s'élabore. Les représentants que vous allez élire doivent en poser les bases.

Haute et grave mission; car, tout en préservant le présent, ils doivent sauvegarder l'avenir.

Si la foi, si le dévouement à la patrie, à la République, au peuple, suffisaient pour mériter vos suffrages, ils me seraient acquis.

JOUBERT,

de Belle-Ile-en-mer, Délégué du Comité électoral des Démocrates du Xe arrondissement de Paris.

Paris. — Imprimerie de SCHNEIDER, rue d'Erfurth, 1.

COMMISSION ÉLECTORALE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL.

CITOYEN,

La Commission électorale d'Epinal vient d'envoyer des délégués dans les cantons pour presser l'organisation des Commissions cantonnales. Cette première mesure sera certainement accomplie lorsque cette circulaire vous parviendra, et vous connaîtrez déjà quels sont les sentiments qui nous animent et le but que nous poursuivons.

Pour ôter tout prétexte aux suggestions contraires, nous croyons devoir vous les exposer de nouveau.

La France marche à la tête des nations dans les voies du progrès social et de la liberté. Chacun de ses mouvements agite les peuples d'une espérance et frappe les souverains d'une inquiétude. Les peuples contemplent notre marche, prêts à l'imiter et à nous suivre si nous leur donnons la preuve que nos institutions seront conformes à la belle devise de la liberté, de l'égalité et de la fraternité; prêts à s'arrêter, au contraire, si nos institutions n'enfantent que la discorde, le désordre et l'anarchie. Les souverains nous observent, prêts à nous accabler si nos fautes arrêtent l'élan de leurs peuples; s'ils nous voient divisés et désunis, prêts à fomenter au besoin la guerre civile parmi nous.

L'union la plus compacte, la fidélité à notre devise, l'adoption d'institutions fortes et capables d'assurer la prospérité publique, la solution intelligente des grandes questions de l'amélioration du sort des travailleurs et des progrès de l'agriculture, ce sont là des dettes que le peuple Français a contractées envers les autres peuples en se mettant à leur tête; ce sont en même temps les garanties les plus précieuses de la paix au-dehors, de l'ordre et de la prospérité au-dedans.

Avant tout donc l'union, la concorde, la fusion de tous les anciens partis, qui sont d'ailleurs et désormais sans but et sans cause.

Ce sont ces résultats que la Commission poursuit et veut obtenir.

Pourquoi n'y parviendrait-elle pas? Pourquoi ces vues si généreuses, si patriotiques, si essentiellement républicaines ne seraient-elles pas accueillies dans l'arrondissement d'Epinal comme elles l'ont été dans l'arrondissement de Mirecourt, qui vient de nous offrir un si bel exemple, en nous montrant les partis les plus hostiles fraternisant ensemble et posant les bases de la plus sainte union?

Pourquoi ne donnerions-nous pas aux peuples émerveillés l'admirable spec-

tacle d'une nation de frères fortement unis et poursuivant, avec un commun dévouement, l'œuvre du bonheur de tous ?

La Commission d'Epinal connaît trop les nobles sentiments des Vosgiens pour ne pas espérer que cette grande union s'y produira.

Mais il faut qu'elle se manifeste d'une manière éclatante, par l'élection, à des majorités considérables, des Députés qu'elle enverra à l'Assemblée nationale. Aucune démonstration ne peut mieux attester l'accord de tous les Français.

Ce résultat peut être obtenu par les mesures que nous avons déjà concertées avec les arrondissements.

Les Commissions de canton doivent appeler à elles des délégués choisis par chacune des communes du canton, et arrêter avec eux des listes provisoires de candidats.

Les Commissions de canton doivent ensuite nommer des délégués, qui se rendront à une assemblée générale qui sera tenue à Epinal, et où les candidatures provisoires seront pesées et discutées, afin d'arrêter et de déterminer les candidatures définitives.

Ces candidatures définitives seront publiées et proposées à l'adoption de tous les électeurs.

Dans cette marche, tous les droits sont respectés ; toutes les prétentions légitimes sont appelées à se produire : aucun sacrifice n'est imposé ; car il est de toute justice que les candidatures locales se désistent si elles n'ont pas de chance d'être accueillies par le département tout entier.

En adoptant cette marche, demandée d'ailleurs de toutes parts, la Commission d'Epinal est convaincue que les choix définitifs porteraient de toute nécessité sur des hommes fermement résolus :

1° D'asseoir nos institutions nouvelles sur les bases les plus solides ;

2° De réaliser les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ;

3° De maintenir le respect dû à la religion dont la loi divine a, la première, révélé ces grands principes ;

4° D'assurer le respect des propriétés comme des personnes ;

5° De donner à l'agriculture une impulsion constante et féconde vers des progrès nouveaux ;

6° D'améliorer surtout et avant tout le sort des travailleurs.

Les gouvernements déchus sont venus au secours du pauvre, en créant des hospices de toute nature, des établissements de charité, des bureaux de bienfaisance, des salles d'asile, des crèches. Aucun n'a songé à l'ouvrier, à cette classe si utile de citoyens, dont la généreuse fierté préférait supporter la détresse plutôt que de recourir à ces institutions établies pour le pauvre. Cet injuste oubli devait les perdre; et le gouvernement nouveau s'applique à le réparer. Il faut que l'élection porte à l'assemblée des hommes fermement résolus à le seconder dans cette œuvre de justice.

Telles sont les idées, Citoyen, que vous devez vous attacher à répandre. Dédaignez, comme nous le faisons, toutes les insinuations malveillantes que l'on chercherait à propager : elles ne peuvent émaner que de ceux qui ne nous comprennent pas ou d'ambitions mécontentes. Qu'elles n'entravent ni vos efforts, ni votre dévouement.

Veuillez donc, dans vos communes respectives, consulter le vœu des électeurs qui les composent, et leur demander la nomination de délégués qui viennent au chef-lieu de canton, au jour fixé par la Commission cantonnale, pour y dresser une liste provisoire de candidats et pour y nommer les délégués qui se rendront à l'assemblée générale des cantons. Hâtez autant que possible l'accomplissement de ces mesures préparatoires; car cette assemblée générale sera probablement fixée au 29 de ce mois.

Citoyen, l'œuvre que nous vous recommandons est du plus haut intérêt pour le pays, pour la sûreté au-dehors, pour sa prospérité au-dedans, pour sa gloire et son influence parmi les peuples.

Votre patriotisme nous garantit que vous lui consacrerez votre dévouement et vos énergiques efforts.

Salut et Fraternité.

Signés :

DEBLAYE, Président, Commandant de la garde nationale; ADAM, ancien Maire, Vice-Président; GLEY, Membre de la Société d'émulation; DÉBUISSON, Notaire; BIENAYMÉ, Membre de la Société d'émulation; PENSÉE, Avoué: PELLERIN, Imprimeur; DÉPREZ, Propriétaire; BEAURAIN, Architecte, Membre de la Société d'émulation; GÉRARD-GEORGE, Agriculteur; VADET, Membre du Conseil d'arrondissement; HAXO, Docteur-Médecin, Membre de la Société d'émulation; FAVRE aîné, Carrossier; KALTEMBACK, Ebéniste; LORMONT, Membre du Conseil général; BOULAY (J.-B.), Cultivateur; VALENCE, Cultivateur; DEPÉRONNE, Greffier en chef du Tribunal; SAGAIRE aîné, Négociant; SONREL, Confiseur; VALENTIN, Relieur; MATHIEU, Capitaine de cavalerie en retraite; FERRY; Avocat: CLEMENT, Propriétaire de carrières; JACQUEMIN, ancien Boulanger; MAUD'HEUX, Membre du Conseil général, secrétaire.

Épinal, le 17 *mars* 1848.

P. S. La Commission a fixé au dimanche 26 de ce mois, à une heure après midi, dans la salle Courcelles, la réunion des délégués des communes du canton d'Épinal. Veuillez donc hâter leur nomination dans vos communes respectives et les engager à se bien pénétrer du vœu général des électeurs.

N. B. Veuillez communiquer cette circulaire au plus grand nombre d'électeurs possible.

Épinal, Imprimerie de PELLERIN.

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

TROISIÈME PÉRIODE.

DU 18 MARS AU 16 AVRIL.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

POUR LES ÉLECTIONS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Citoyens,

Le salut de la République dépend de l'Assemblée nationale.

Il faut que l'Assemblée nationale représente le sentiment et la volonté du Peuple ; tous nos efforts doivent donc tendre à nommer pour représentants du Peuple des républicains décidés à faire triompher la cause de l'égalité.

Nous n'avons encore que le nom de République ; il nous faut la chose.

La réforme politique n'est que l'instrument de la réforme sociale.

La République devra satisfaire les vœux des travailleurs et abolir le prolétariat.

C'est pourquoi les patriotes soussignés ont institué un Comité central qui fait appel à tous les vrais républicains, afin de constituer des comités spéciaux dans tous les arrondissements de Paris.

LA RÉUNION GÉNÉRALE AURA LIEU AUJOURD'HUI, 18 MARS, SALLE MOLIÈRE.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

BARBÈS	THORÉ
CAHAIGNE	BIANCHI
LOUCHET	RAISAN
BONNIAS	MARTIN BERNARD
PILHES	L'HÉRITIER DE L'AIN
SOBRIER	GRANDMÉNIL

Paris. — Imp. LACRAMPE et FERTIAUX, rue Damiette, 2.

Citoyens Electeurs!

Je me présente à vos suffrages pour la représentation du pays à l'Assemblée nationale.

Mon unique ambition est d'être utile à mes concitoyens; je ne convoite ni places ni honneurs; le produit de mon commerce suffit à mes besoins, je ne demande pas autre chose.

Indépendant par caractère, par principes, je n'ai jamais brigué la faveur d'aucun pouvoir, d'aucune coterie.

Je sacrifierai momentanément à la République, mes intérêts les plus chers, l'avenir de ma famille.

Je vais vous dire comment j'entends la république, et à quelles conditions je consens à être votre mandataire.

Je veux le gouvernement du peuple pour le peuple.

La République grande, forte, sage!

Liberté pour toutes les consciences, pour toutes les opinions; mais pas de licence, pas d'anarchie.

Egalité pour tous devant la loi, devant la société; accession libre pour tous aux bienfaits de l'éducation, à tous les emplois, à toutes les dignités de la République.

Fraternité non-seulement de citoyen à citoyen, mais de peuple à peuple; plus de haine de convention, plus de guerres de conquêtes : la guerre est impie, dénaturée, inutile; derrière quelques glorieux trophées, elle traîne la désolation, la ruine, l'esclavage. La paix est indispensable au développement des richesses de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, au bonheur des nations.

Amélioration prompte, mais dans les limites du raisonnable, du possible, du sort des travailleurs en général; sans perdre de vue que la classe la plus utile, la plus respectable, celle des agriculteurs, travaille, souffre, et se plaint rarement.

Révision et réforme des lois fiscales et vexatoires qui, sous diverses dénominations, pèsent lourdement sur la production, sur l'industrie et sur les besoins matériels du pauvre.

Obéissance aux lois, haine et résistance à toute tyrannie, quel que soit le manteau qui la couvre; guerre acharnée au népotisme, à la corruption, à l'immoralité.

Inviolabilité des personnes et des propriétés; respect et protection à toutes les croyances, à toutes les religions.

Telles sont mes idées bien arrêtées sur l'amélioration possible de notre état social.

Si j'obtiens votre confiance, je serai fier de mon mandat; si, au contraire, un nom plus digne sort de l'urne électorale, je m'applaudirai de ce résultat, content d'avoir fait acte de dévoûment à la République.

A. PLANAT.

Cognac, mars 1848.

COGNAC. — Imprimerie Mercier et Ce.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CITOYENS

électeurs du département de l'Yonne,

C'est sans doute une grande audace de ma part d'oser descendre dans la lice avec d'autres citoyens d'une capacité bien supérieure à la mienne; mais persuadé que tout Français déjà exercé aux luttes de la liberté contre le despotisme, doit vouer à son pays toute l'énergie qu'il a puisée dans les persécutions injustes dont il a été l'objet, je viens avec confiance me présenter à vos suffrages, avec la ferme conviction que s'il suffit à vos yeux d'avoir de bonnes intentions, du désintéressement, beaucoup de fermeté et un amour sincère du peuple, je suis digne de les obtenir.

Bien que né à Auxerre où je me flatte d'avoir quelques amis, je dois, pour ceux desquels dont je n'ai pas l'honneur d'être connu, exposer ici nettement et mes antécédents et ma conduite pour l'avenir.

ANTÉCÉDENTS :

Né en 1798, je suis petit-fils du citoyen Etienne Borda qui a laissé dans Auxerre des souvenirs honorables; il y a même exercé les fonctions de juge de paix et de président du tribunal de commerce; élevé par lui, je suçai, pour ainsi dire avec le lait, les principes démocratiques dont il fut un des plus zélés apôtres, tout en déplorant les excès de la Terreur dont il faillit être la victime.

Citoyens électeurs, j'ose affirmer n'avoir jamais dévié des nobles sentiments qu'il s'est plu à m'inspirer.

Sorti de France en 1817, pour éviter d'embrasser l'état ecclésiastique que voulait m'imposer mon oncle maternel, je restai quatre ans au Brésil d'où je passai en Portugal; là m'attendaient en 1828 et 1830 les persécutions de ce dom Miguel, soi-disant roi de Portugal, et surnommé à si juste titre le Néron de la Lusitanie :

Ce misérable osa, pour insulter la France de 1830, me faire plonger dans des cachots humides et malsains où je restai enseveli dix mois sans soleil et presque sans air, après avoir été flagellé publiquement à tous les coins de Lisbonne, et d'où je ne devais sortir que pour aller mourir des fièvres contagieuses sur la côte d'Angola en Afrique, où j'étais condamné à rester dix ans déporté.

Mais le soleil de juillet n'avait pas encore eu le temps de s'obscurcir, et le ministère Casimir Perrier qui gouvernait alors, forcé sans doute par l'opposition de la chambre des députés et surtout par les discours des généraux Lamarque et Lafayette, qui m'élevant déjà presqu'à la hauteur du titre que je vous demande aujourd'hui, dirent que le jour où je serais flagellé ce serait flageller la France, envoya une escadre qui força le Tage à coups de canon, exigea la répa-

ration, et me rendit à ma patrie à laquelle tout mon sang ne paiera jamais ma dette.

De retour en France, j'achetai un titre d'huissier, et pendant douze ans, j'ai exercé cette profession à Coulanges sur Yonne, sans qu'il se soit élevé, j'ose le dire, aucune plainte fondée contre moi; mais m'étant permis, quoique fonctionnaire non salarié par le gouvernement, d'assister au banquet réformiste qui fut organisé à Auxerre en septembre 1840, sous la présidence des citoyens Larabit et Cormenin, j'ai été depuis en butte à des chicanes du parquet si injustes et si vexatoires, que j'ai fini par céder mon étude et par aller me fixer à Paris où j'exerce aujourd'hui l'état de professeur de français, de géographie, d'arithmétique et d'histoire.

Voilà, citoyens électeurs, ma vie tout entière. J'ai, comme vous le voyez, souffert, et je n'ai été choisi par dom Miguel pour victime de son injuste tyrannie, que parce que parmi tous les Français résidant alors à Lisbonne, je passais pour un des plus ardents libéraux et qu'il voulait insulter en moi un des symboles vivants de notre glorieuse révolution de 1830, à laquelle je suis consolé de n'avoir pu concourir, puisqu'il m'a été donné de pouvoir aider de tous mes moyens celle que Paris vient d'accomplir si héroïquement en février dernier.

CONDUITE POUR L'AVENIR :

Si vous daignez, citoyens électeurs, porter mon nom parmi les neuf que vous avez à écrire sur vos listes, vous pouvez être certains que je ne dévierai jamais des principes ci-après :

République démocratique;

Élections directes partout où elles pourront s'appliquer avec l'ordre et la liberté;

Liberté de la presse et des cultes;

Enseignement primaire, gratuit et obligatoire;

Droit de réunion et d'association;

Enfin, tous les droits réclamés par le peuple, et compatibles avec la raison.

Tels sont, citoyens, mes droits et mes titres à vos suffrages, s'il vous faut un représentant d'une haute instruction et un brillant orateur, je ne puis que vous promettre de tâcher d'y parvenir, mais si vous vous contentez de probité politique, de dévouement sans bornes pour notre belle France, et d'un homme plein du désir d'asseoir à jamais son bonheur sur des bases larges et durables, vous pouvez compter sur moi que vos suffrages peuvent élever à un rang bien plus honorable à mes yeux que tous les trônes du monde.

Salut et Fraternité,

BONHOMME,

Rue Caffarelli, 14, à Paris.

CLUB POPINCOURT.

Séance du 16 mars 1848.

L'assemblée a décidé à l'unanimité qu'aux élections de la garde nationale, elle ne donnera son suffrage à aucun candidat, quel que soit son grade, s'il n'a préalablement signé sur un registre spécialement affecté à cet usage l'acceptation du mandat impératif dont la teneur suit :

« Nous prenons l'engagement, au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, de faire tous nos efforts, d'user de toute notre influence, pour faire inscrire en tête de la nouvelle constitution la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, à laquelle nous déclarons adhérer de tous points et sans aucune restriction. »

Si, dans une circonstance grave, la majorité reconnaissait que l'un d'entre nous a manqué à l'un de ces engagements, il donnera immédiatement sa démission.

Le Président,
MAIGRET.

Le Secrétaire,
V. CHIPRON.

Paris, le 16 mars 1848.

V. la *Commune de Paris.*

AUX DÉMOCRATES
LES MEMBRES DU CLUB POPINCOURT.

Citoyens nos frères,

Nous allons élire nos représentants à l'Assemblée constituante et nos chefs à la garde nationale.

Nous touchons à l'heure solennelle où, du vote de chacun de nous, dépend l'avenir de la République.

Des citoyens sollicitent nos suffrages ;

Devons-nous les leur donner sans conditions ? — Non !

Plaçons au-devant d'eux un drapeau dont la couleur ne permette ni l'incertitude ni le malentendu.

Ce drapeau, il existe, *c'est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

Qu'ils nous donnent leur adhésion complète et sincère aux principes que ce drapeau proclame, et que cette adhésion reste en nos mains, comme un gage inaltérable de leur sincérité.

Nos suffrages sont à ce prix.

Suivez notre exemple, vous tous, nos frères; que Février soit le triomphe du Peuple et de la Démocratie; que ces trois mots : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, deviennent des vérités impérissables, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Salut et fraternité !

Pour les membres du Bureau :
Les Secrétaires,
DEPLANQUE, ROLLAND, THIELE, CHIPRON.

Napoléon Chaix et Comp.

Aux Électeurs de Seine-et-Oise.

Électeurs,

Puisque les convenances et la nécessité même autorisent à parler de soi devant ses juges, briguant l'honneur de votre appui aux prochaines élections, je vous dois la déclaration suivante :

Depuis trente ans je sers la cause qui vient de triompher. En France, dans les deux Amériques, en Irlande, en Italie, en Espagne et en Portugal, j'ai écrit, combattu et souffert pour les droits dont la pleine possession vous est enfin acquise. J'ai concouru à la fondation et pris une part principale à la rédaction de nombreux journaux dévoués tous à la défense du grand principe des sociétés modernes, la souveraineté nationale : L'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, le *Libéral du Nord*, le *Peuple Souverain* de Marseille, le *Bon Sens*, le *National* de Paris...... Éprouvé par sept années d'exil sous la Restauration, par deux ans de détention préventive sous la monarchie déchue ; ami, collaborateur et continuateur d'Armand Carrel, décoré de Juillet, membre de l'ancienne Commission des Récompenses Nationales ; soit que je considère le passé, soit que j'interroge l'avenir, j'ose me croire digne de votre confiance et de vos suffrages.

On ne saurait en douter, pour la grande majorité de nos hommes politiques, la situation amenée par la Révolution du 24 février est un état violent, un problème formidable qui gêne leurs habitudes d'esprit, bouleverse toutes leurs combinaisons et embarrasse leur conscience même. Plus heureux, sous ce rapport, je puis sans hésitation mettre toute une carrière et mes opinions antérieures en regard des devoirs que le présent impose. Pour moi, la République n'a rien de nouveau, rien d'effrayant ou d'enivrant, même dans la pratique, car j'ai pris part à ces mâles exercices dans la patrie de Washington et de Bolivar ; les voyages et l'expérience ont doublé en moi les résultats de l'étude et de la méditation. Aussi l'Académie des Sciences morales et politiques, cette création du génie républicain de nos pères, a-t-elle bien voulu rendre justice à mes vues sur la politique générale de la France; et les événements, tant chez nous qu'au dehors, se sont chargés de justifier mes prévisions (1).

Intellectuellement et moralement, je suis donc préparé, autant qu'un citoyen peut l'être, aux graves débats d'où vont sortir la constitution et les lois, la politique et l'avenir de notre France républicaine. Cette République, ma raison, mon expérience et mon cœur la désirent magnanime, religieuse, secourable aux opprimés et aux nécessiteux, fière devant ses ennemis, modérée à l'égard des États neutres et des dissidents de l'intérieur, équitable envers tous. Qu'elle réunisse ces conditions, sa durée égalera sa puissance et sa gloire ; les générations futures n'auront rien à répudier de notre héritage, et les peuples béniront la sagesse de la France. Ils salueront en elle la nation élue de Dieu pour associer tous les climats et toutes les races à ses conquêtes, pour inaugurer le règne de la justice universelle et montrer, comme Dieu même, l'étendue de son pouvoir par celle de ses bienfaits.

Agréez, Électeurs, les respects, les vœux, et les services de votre dévoué concitoyen,

M. Maillefer.

Rue Saint-Honoré, 317.

Paris, 18 *mars* 1848.

(1) De la Politique extérieure de la France, etc. Paris. Paulin, 1845.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

HABITANS DE CALAIS

ET CHERS CONCITOYENS,

La confiance du Gouvernement vient, après la vôtre, de m'appeler aux fonctions de Maire de Calais, de me donner pour adjoints deux hommes de mon choix, deux dignes collaborateurs, MM. E. Lengaigne et A. Vogue.

Nous avons été installés hier, en nos qualités respectives, par nos collègues du conseil municipal.

A cette occasion, j'ai besoin de vous répéter les paroles que je leur ai fait entendre :

» Je serai bref; dans les grandes et solennelles circonstances où nous sommes, peu de paroles, beaucoup d'actes :
» Dévouement au pays;
» Dévouement à la cité;
» Dévouement à vous tous! »

Voilà mon programme; je saurai l'exécuter tout entier, sincèrement, fermement.

Mais ma force n'est pas seulement en moi; elle est aussi en vous.

Je compte sur vous; comptez sur moi!

Vive la République!

Calais, 18 *mars* 1848.

Le Maire de Calais,
Ern. LE BEAU, avocat,
Commissaire du Gouvernement provisoire.

CALAIS. — Imp. de D. LE ROY, rue des Boucheries, 199.

PRÉFECTURE DU NORD.

GARDES NATIONAUX DE LILLE,

Vous avez à remplir une mission aussi honorable que périlleuse ; je sais comment vous vous êtes montrés toutes les fois que la tranquillité a été menacée ; votre énergie, tempérée par une sagesse que je ne saurais trop louer, a su triompher de tous les obstacles ; ce que vous avez fait, vous le ferez encore. En ce moment des ouvriers égarés par de mauvais conseils se laissent aller à une impatience regrettable ; leurs promenades tumultueuses alarment la cité ; c'est à vous que doit être confié le soin de mettre un terme à ces désordres.

Rappelez-vous que vous devez faire respecter votre uniforme, que vous devez arrêter les perturbateurs, ceux qui poussent des clameurs insultantes, ceux qui ne se retirent pas au premier avertissement, et surtout ceux qui se porteraient à des violences que je ne veux pas prévoir, et que vous devez empêcher à tout prix.

J'ai prié le citoyen maire de Lille de faire accompagner les patrouilles par un commissaire de police, pour faire les sommations conformément à la loi, et dissiper par la force tous les rassemblements.

Le gouvernement compte sur la garde nationale de Lille ; elle répondra à sa confiance, elle remplira son premier devoir.

Le commissaire général de la République française dans le département du Nord.

CH. DELESCLUZE.

Fait à Lille, le 18 mars 1848.

Voir *la Réforme* du 21 mars 1848, p. 3, col. 1re.
Voir *la Presse* du 24 mars 1848, art. LA DICTATURE, L'ARBITRAIRE.

Imprimerie de la Préfecture.

APPEL AU PEUPLE DE PARIS

ET A LA NATION FRANÇAISE.

Toute l'Allemagne répond en ce moment au cri d'émancipation poussé par la France.

La République est le mot d'ordre, et nous, démocrates allemands habitant Paris, nous avons la profonde conviction que trois ou quatre mille hommes résolus, partant armés et organisés, suffiraient en ce moment pour assurer le triomphe de la Révolution dans notre patrie.

Mais il faut enfin que la France, Paris tout entier se prononce hautement en faveur de cette idée libératrice, que la sympathie et l'assistance morale et matérielle des Français nous accompagnent dans notre marche jusqu'à la frontière, où des milliers de nos frères allemands nous attendent les bras ouverts pour grossir notre phalange républicaine.

Un point secondaire, mais méritant cependant dans les circonstances actuelles d'être pris en considération, doit encore fixer votre attention.

La majeure partie de notre légion se compose déjà et se recrutera parmi la classe des travailleurs qui céderont, en partant de Paris, la place à autant de leurs frères français pour aller chercher, avec la liberté, du pain dans leur propre patrie.

Citoyens, les moments sont précieux et déjà le tocsin de l'insurrection retentit d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Certes, il ne nous manque point d'hommes en Allemagne, car nous y avons une population de quarante-huit millions.

Mais notre petit corps aura des avantages immenses vis-à-vis de toute la population allemande : Premièrement, celui de pouvoir s'armer et s'organiser ouvertement sur un terrain définitivement acquis à la République, et de former ainsi un noyau militaire qui servira de point de ralliement pour tous nos frères en Allemagne qui accourront de toutes parts à notre première apparition. Deuxièmement, nous possédons l'avantage moral, peut-être plus grand encore, d'avoir assisté, et en partie même combattu avec vous dans votre dernière lutte sublime.

Témoins oculaires et actifs de votre Révolution de Février, nous avons bien appris comment il faut en finir avec un pouvoir perfide et oppresseur, et, en apportant dans nos cœurs le souvenir de ce que nous avons vu chez vous, nous serons invincibles chez nous.

Citoyens, nous vous prions, nous vous conjurons dans l'intérêt de l'humanité, de vouloir bien être l'interprète généreux et éloquent de notre cause auprès de

vos concitoyens et de seconder de toutes vos forces *cette invasion sacrée* des enfants de l'Allemagne sur le sol de l'Allemagne, pour y fonder, d'accord en cela avec tout ce qu'il y a de noble et de généreux, une grande *République allemande*, comme sœur et alliée de la grande *République française*.

Peuple français, en prêtant votre concours actif et énergique à la cause de la liberté allemande, vous hâtez la résurrection de cet autre peuple que vous avez regardé en tout temps comme votre allié fidèle et comme votre frère d'armes. Le chemin de la Pologne ne va que par l'Allemagne libre et républicaine!

Salut et fraternité,

Paris, le 18 mars 1848.

Le Président de la Société démocratique allemande à Paris,
George HERWEGH,
Boulevart des Capucines, 13.

Le Vice-président,
BORNSTEDT.

Les Membres du Comité;
FUHRMANN, WOLF, LOEVENFELS.

Le Secrétaire,
RAUCH.

Paris. — Imp. centrale des chemins de fer, de NAPOLÉON CHAIX et Comp., rue Bergère, 8, près le boulevart Montmartre.

Le Comité central des Élections générales, aux Comités démocratiques des Départements.

Paris, mars 1848.

Chers concitoyens, nous remarquons avec peine que, dans la formation de quelques comités de département et dans leurs listes de candidats à l'Assemblée nationale, les principaux éléments de la démocratie, les ouvriers et les cultivateurs n'occupent pas la place à laquelle ils ont un titre réel.

Au nom de l'égalité et de la fraternité, le Comité central réclame contre cet oubli du droit des travailleurs, et il engage de tout son pouvoir les comités électoraux à s'adjoindre des membres choisis parmi les cultivateurs et les ouvriers. Ce ne sont pas ces citoyens qui apporteront le moins de lumières et de dévoûment à la République.

Salut et fraternité,

Les membres présents du buraau:

Pecqueur, président; Chevallon; Ph Lebas; Yvon Villarceau; Laprée; A. Vaulabelle; Clément Thomas; E. Adam; A. Dumesnil; Danguy.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire du Bureau:
Ph. LEBAS.

Voir la Réforme du 21 mars 1848 sur l'instruction publique, signé Ph. Lebas.
Voir le Peuple Constituant de 1848.

Imp. de Schneider, rue d'Erfurth, 1.

Aux citoyens électeurs du dép. du Pas-de-Calais.

Messieurs,

Quand tant de citoyens, avec plus ou moins de titres, briguent l'honneur de vos suffrages, pour être vos mandataires à l'assemblée nationale constituante, qui doit fixer le sort de notre belle France, permettez-nous de vous présenter la franche profession de foi d'un homme nouveau.

Comme tant d'autres, mieux que beaucoup d'autres, depuis plus de vingt-cinq ans, nous pouvions prétendre à saisir des places, des faveurs; mais nous avons préféré nous abstenir, goûter les douceurs de l'obscurité, de l'indépendance.

Aujourd'hui, citoyen d'un pays libre, nous manquerions à nos devoirs les plus sacrés, alors que l'indifférence n'est plus permise, est même incivique, funeste, de ne pas mettre au service de la patrie toutes nos facultés, toutes nos études et observations agricoles et économiques, morales et politiques. Nous ne le savons que trop, c'est échanger le calme du bonheur contre mille embarras, mille soucis; ce sont: l'Envie, la Calomnie, le Malheur peut-être. Mais dans les circonstances non moins graves qu'impérieuses, il faut un absolu dévoûment, une complète abnégation; il faut, sentinelle vigilante, serviteur fidèle, se clouer à son poste; il faut même, dans des moments suprêmes, sacrifier son existence à la plus belle des causes, celle de nos libertés, de notre civilisation et de notre ordre social tout entier.

Depuis l'âge le plus tendre, nous sommes fiers d'être l'ami du bon et généreux peuple, tant négligé, tant dédaigné, tant calomnié, qui porte toutes les charges, endure toutes les misères, toutes les souffrances. Notre joie est grande de voir qu'enfin, après tant de siècles de vaine attente, de mensonge, de déception, se lève pour lui le soleil du bien-être, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité devant la loi et l'opinion.

Par un journalier contact avec le peuple, le vrai peuple, connaissant ses souhaits les plus intimes, comme ses besoins les plus urgents, nous serions coupables de ne pas énergiquement épouser, défendre ses vrais intérêts, ses droits légitimes.

Aujourd'hui que le peuple a renversé ses anciens gouvernants, qu'il est souverain; comme tout pouvoir nouveau, des foules de faux amis, de vils flatteurs l'obsèdent, veulent exploiter son inexpérience, ses faiblesses, ses ignorances, ses passions, il lui faut donc des guides sûrs. Oui, à la vie et à la mort, qu'il compte sur nous, comme nous comptons sur lui. Bientôt il saura qui veut son réel bonheur. Quoi qu'il arrive, il trouvera toujours en nous un ami véritable, énergique, mais quelquefois aussi un sévère, un incommode conseiller. Laissons aux insensés ou aux sauvages abattre l'arbre, pour cueillir les fruits.

Nous nous flattons d'obtenir le raisonné suffrage de messieurs les électeurs, qui connaissent la pureté de nos intentions, la sincérité de nos promesses.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas, ils peuvent se fier à nos paroles, sinon nous leur dirons ce qu'un grand citoyen Romain disait à ses électeurs, il y a bientôt deux mille ans : « Si votre confiance me manque, je m'en consolerai facilement en cultivant mes champs : « Si quelqu'un est dupe, ce ne sera pas moi, « mais vous seuls. »

La majorité des voix nous est-elle acquise, le progrès et la prospérité des diverses branches des arts, des lettres, des sciences, du commerce, de l'industrie, occuperont nos veilles.

Notre agriculture, si fatalement oubliée quoiqu'elle soit le premier et le plus utile des arts, quoiqu'elle occupe plus de vingt-cinq millions de Français, et qu'elle verse si libéralement des bienfaits immenses sur les cités et les campagnes, sera l'objet de nos constantes préoccupations.

Nous ferons tous nos efforts pour faire triompher, sur des bases rationnelles, l'équitable association entre le capital, l'intelligence et la main-d'œuvre, comme beaucoup d'autres améliorations urgentes et possibles, surtout en faveur des travailleurs et des pauvres, objets spéciaux de nos travaux. Par de longues et pénibles études, nous serons à la hauteur de toutes les épineuses questions politiques et sociales à l'ordre du jour.

Le développement progressif de tous les intérêts matériels et intellectuels, moraux et religieux, aura toujours nos sympathies, nos méditations profondes.

L'ordre, l'intelligence et l'économie, dans tous les services publics, auront aussi nos sollicitudes infatigables.

Plus de menaces ni d'oppression; plus de réaction ni de révolution; plus de guerre civile ni d'anarchie; plus de sang ni de ruines.

Le pays avant tout. Progrès et liberté religieuse et politique, sans restriction aucune; droit et justice pour tous et en tout.

C'est dire que notre vote sera toujours consciencieux, libre de toute influence, fidèle à la raison et à la vérité, à nos nouvelles et glorieuses institutions Républicaines, comme à la grandeur et à la dignité, à la gloire et au bonheur de la France.

Agréez, je vous prie, Messieurs, ma haute considération,

Ch. PAPELEU DE NORDHOUT,
Propriétaire-cultivateur.

Thérouanne, 18 mars 1848, au château de Saint-Jean, à Clarques.

Imprimerie de VAN ELSLANDT, rue de Dunkerque. — Saint-Omer.

Aux Électeurs du département du Puy-de-Dôme.

Citoyens,

Voir la France heureuse et florissante à l'intérieur, respectée au dehors, et replacée parmi les nations, grâce à notre patriotisme, au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre; soulager les classes laborieuses, si estimables et si peu protégées ; alléger le sort des petits contribuables, en substituant au mode d'impôt actuel l'imposition progressive ; affermir un gouvernement qui seul peut nous sauver de la plus complète anarchie ; n'avoir qu'une pensée : le bonheur général, ne reculer devant aucun moyen pour le procurer à notre belle patrie. Voilà, citoyens, quelle serait ma règle de conduite, si vous m'éleviez au rang de votre mandataire.

Républicains, conservateurs, légitimistes, unissons-nous loyalement, nous serons invincibles; soyons Français de cœur comme nous le sommes de nom, les peuples applaudiront à notre courage ; ils briseront leurs chaînes, et le monde nous bénira.

Agréez, citoyens, l'assurance de mon dévouement le plus entier.

REDON LA CHAPELLE,
Homme de Lettres.

Champeix, ce 18 mars 1848.

V. *le Peuple*, journal du Puy-de-Dôme, suppl. du 22 mars 1848.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CITOYENS DU VAR,

Nous avons la République, c'est bien, mais ce n'est point assez ; il faut maintenant la constituer sur des bases solides, l'organiser : il faut faire entrer dans nos lois et dans nos mœurs les divins principes de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité;* il faut que la glorieuse révolution de 1848 soit féconde pour le bien de TOUS et ne soit point un mensonge nouveau.

C'est une RÉNOVATION SOCIALE qui commence pour la France. L'Assemblée nationale aura à résoudre les plus difficiles problèmes des sociétés modernes : telle est sa tâche délicate, mais glorieuse.

Pour mener à bien cette grande œuvre, choisissez des hommes nouveaux, purs, intelligents, jeunes, énergiques, amis de l'ordre et du progrès.

Ouvrier obscur de l'intelligence, je viens avec modestie, mais aussi avec dévouement, m'offrir à vos suffrages et vous demander ma part de travail dans cette régénération sociale.

Ma profession de foi sera nette et franche. J'aime et je veux la jeune République de 1848 avec toutes ses loyales conséquences ; et je la veux si fermement, que si, par impossible, la majorité de l'Assemblée nationale manifestait des tendances rétrogrades, je n'hésiterais pas à me ranger du côté de la minorité ; mais je veux aussi une République juste, sage, honnête, généreuse et pure de tout excès ; je veux enfin le respect de la famille, de la propriété et de la religion.

Depuis 15 ans je m'occupe sérieusement d'études juridiques et sociales. Je suis jeune encore, J'AIME LE PEUPLE, et c'est à son amélioration morale et physique que je veux consacrer ma vie.

A défaut de talent, je vous offre l'amour du pays et la foi en ses glorieuses destinées.

Salut et fraternité.

PROSPER ROLLAND (DE FRÉJUS)

Docteur en droit,

Membre du Comité central, à Paris, pour les élections générales.

Paris, ce 18 mars 1848.

Paris. — Imprimerie de Fain et Thunot, rue Racine, 28.

On est prié de faire afficher.

LA GARDE NATIONALE

A SES NOUVEAUX CAMARADES.

Une circonstance regrettable a suscité avant-hier un malentendu entre la population et une partie de la garde nationale.

Deux mots d'explication à ce sujet.

La fraction de la garde nationale qui se portait avant-hier à l'Hôtel-de-Ville est accusée à tort de vouloir des priviléges. Elle ne les aime et n'en veut pas plus que vous.

Avant sa démarche, elle avait d'elle-même renoncé à toutes les distinctions de titre et d'équipement qu'avaient les compagnies de grenadiers et de voltigeurs, dont les rangs s'ouvraient avec empressement à tout le monde.

Elle ne demandait qu'une chose : c'était de conserver en faisceau ces compagnies, afin que des milliers de citoyens, habitués à se connaître depuis des années, ne vissent pas se rompre tout-à-coup les liens d'amitié et de camaraderie qui les unissent, en étant disséminés dans tout le bataillon.

En portant, dans l'attitude la plus calme et la plus pacifique, l'expression d'un vœu au gouvernement provisoire, elle usait de son droit.

Les citoyens qui ont cru qu'elle le transgressait, et qui lui ont barré le passage au pont Notre-Dame, n'ont-ils pas outrepassé le leur ?

La garde nationale en députation eût été la première à s'incliner devant la décision du gouvernement provisoire.

Elle s'est retirée sans insister, afin d'éviter toute collision avec des concitoyens, maintenant gardes nationaux comme elle, en un mot, ses amis, ses frères; malheur sur lequel elle serait la première à gémir.

Ses intentions n'avaient pas été bien comprises.

Elle espère que maintenant elles ne seront plus méconnues.

En fait de privilége, la garde nationale ne demande qu'à marcher la première contre toute faction qui menacerait le gouvernement de la République.

En un mot, convaincue que ce léger dissentiment est déjà tombé dans l'oubli, elle tend la main fraternellement aux citoyens qui s'étaient mépris à son égard, et dont le concours est nécessaire pour le maintien et la prospérité de notre glorieuse révolution.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Ce 18 mars 1848.

Paris. — Imprimerie d'Edouard Proux et Comp., r. Neuve-des-Bons-Enfants, 3, et r. du 24 Février, 18.

Pour bien connaître l'importance de cette affiche, on peut voir l'*Assemblée Nationale* du mois de mars 1848, on y trouve l'origine du *club républicain pour la liberté des élections*, et les noms des membres de ce club qui portèrent à l'Hôtel-de-Ville la pétition concernant la circulaire du ministre de l'intérieur; mais pour ce qui regarde particulièrement cette affiche, voir l'article intitulé : *Le droit de réunion aboli*, par M. Lefloch, chasseur de la 1e légion, qui faisait partie de la députation. (N. d. E.)

Des pensées à propager, à faire comprendre dans une société populaire réunie, ayant pour drapeau :

LIBERTÉ, ÉGALITE, FRATERNITÉ,

Définition de ces trois Mots sublimes!

La Liberté.

La liberté n'est point la licence.

La liberté doit engendrer toutes les vertus civiques et détruire tous les abus.

L'Égalité.

L'Égalité n'est pas le partage par la violence, mais bien par le travail.

Il est urgent et de première nécessité de constater que l'Égalité ne peut exister que d'après la part d'intelligence et de fortune que chacun de nous possède.

La Fraternité.

La Fraternité est l'essence de tout citoyen possédant un cœur noble et généreux.

La Fraternité, c'est l'heureux aidant le malheureux.

La Fraternité, c'est le général le jour d'une bataille, embrassant le soldat qui a été son égal en courage.

La Fraternité, c'est le bienfait (et non l'aumône adressée à un frère lors d'un désastre, pour le soulager et non l'humilier), pour le soulager dans son malheur et lui venir en aide.

La Fraternité, c'est le prêtre se dévouant de cœur, de corps et d'âme au salut de son prochain (aime ton prochain comme toi-même).

La Fraternité, c'est l'union des grandes âmes, des cœurs enthousiastes qui ne peuvent, ne désirent et ne veulent que le bien.

Tel est mon drapeau !

Alors et toujours Liberté, Égalité, Fraternité.

Salut à tous les Républicains qui respecteront la propriété.

Paris, le 11 *mars* 1848.

CLUB DES QUINZE-VINGTS.

Séance du 16 *mars* 1848.

Présidence du C. MINOR-LECONTE.

Le Club des Quinze-Vingts vote l'impression des doctrines suivantes :

Qu'est-ce qu'un Républicain?

Un Républicain, c'est le désintéressement complet de soi et de sa famille pour la Mère-Patrie.

Un Républicain, c'est le Citoyen qui, après avoir servi son pays, ne demande d'autre récompense que de vivre honorablement par le travail.

Un Républicain, c'est le Citoyen qui ne dépouille personne.

Le bien mal acquis ne profite jamais.

Un Républicain, c'est celui qui ne diffame jamais son prochain, qui force à la probité par sa probité, qui éclaire par la vérité de sa parole, par la chaleur de son langage, à propager le bien.

Un Républicain ne doit avoir d'armes que sa raison et son courage.

Un Républicain ne doit détruire que les mauvaises pensées, abattre les préjugés, être charitable envers les autres pour qu'on le soit envers lui.

Un Républicain, c'est celui qui ne recule et ne fuit jamais devant l'ennemi de son pays.

Du moment où il recule, il est vaincu.
Résistant, il est toujours vainqueur.

Un Républicain est celui qui obéit aux lois, respecte et honore son père et sa mère.

En République,
L'union fait la force.

Le câble n'est pas le simple fil de lin, c'est des milliers de fils !

UNE RÉPUBLIQUE.

Que doit-elle être pour les démocrates Républicains :

La Vérité, la pierre fondamentale,
La Sagesse, l'Édifice,
La Charité, l'Ornement,
Le Travail, la Conservation,
L'Équité, la Probité et la Justice, les Principes.

Charles HALL,
ARCHITECTE, boulevart Beaumarchais, 4.

Paris, 18 *mars* 1848.

COMITÉ DES AMIS DU PEUPLE.

Section de Vitry.

CANDIDATS

DES ELECTEURS DÉMOCRATIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Cette liste est appuyée par les Comités des amis du peuple de Vitry-le-Français et de Châlons, par trois Comités démocratiques de Reims, par trois clubs d'Epernay, par le Comité de la concorde démocratique de Montmirail, par le club de Givry et par un grand nombre d'électeurs des cinq arrondissements de la Marne.

VITRY.

1. AUBERT-ROCHE, commissaire extraordinaire ;
2. ALLYRE-BUREAU, de Suippes, rédacteur de *la Démocratie Pacifique.*
3. D. M. LEBLOND, substitut à la Cour d'appel.
4. LECUREUX, commissaire du gouvernement.
5. SAINT-REMY, de Châlons.
6. ADOLPHE DAVID, commissaire du gouvernement à Reims.
7. JULIEN HAYMART, agriculteur, ancien officier
8. MENNESSON-TONNELIER, membre de l'administration provisoire à Reims.
9. MATHIEU, avocat.

Vitry. — Imp. de E. Hurault.

ÉLECTIONS DE ROUEN.

LE COMITÉ RADICAL DES ÉLECTEURS.

La lutte électorale se prépare; les partis sont en présence. — D'un côté, l'opposition dite *constitutionnelle*, produit de la réunion des deux nombreuses fractions qui marchent sous les bannières de MM. Odilon Barrot et Thiers, aiguise ses armes pour le combat, et cherche une nouvelle force dans cette fusion électorale, qui a déjà eu pour exemple et pour précédent la fusion parlementaire. — De l'autre, le parti ministériel, avec ses incessants agents de corruption, sa monnaie courante de promesses, de menaces, de faveurs, en appelle à l'aveuglement, à l'ignorance et, ce qui est pis, à l'égoïsme et à toutes les mauvaises passions, pour soutenir son influence ébranlée.

Quelle attitude devaient prendre dans cette lutte les électeurs sincèrement attachés aux principes démocratiques dont on cherche chaque jour à étouffer le progrès, mais auxquels, pour tout esprit prévoyant, appartient incontestablement l'avenir?

Telle est la question que nous nous sommes posée.

Et il nous a paru que cette opposition, si restreinte qu'on voulût la supposer par le nombre, était trop considérable par l'élévation de ses doctrines pour s'annihiler comme par le passé; qu'elle ne pouvait se réduire à servir en silence d'appoint à une opposition qui, tout en respectant ses principes, s'emparerait de ses votes comme d'un patrimoine acquis à l'avance et la traiterait en pays conquis.

Nous nous sommes donc isolés, non que nous puissions avoir la prétention soit d'imposer nos volontés, soit de dicter tous les choix, soit d'exiger la réalisation immédiate de tous nos vœux; — mais parce que, quelle que soit la résolution à laquelle notre conscience nous dira de nous arrêter en dernier lieu, il fallait qu'il fût d'abord reconnu que nous avions notre existence propre, et que le candidat, même d'une couleur différente de la nôtre, qui réclamerait notre concours, n'eût pas le droit de ne tenir aucun compte de nos suffrages après les avoir obtenus, mais se crût, au contraire, obligé de les conquérir et de les mériter.

Or, nous croyons qu'à quelque nuance de l'opposition qu'un candidat appar-

tienne, il est des questions sur lesquelles il peut nous suivre sans mentir à sa conscience et sans redouter les effets de son engagement.

Et d'abord, disons-le bien haut, nous nous considérons complétement désintéressés dans le débat qui se restreindrait à substituer un ministère à un autre ministère. Dès là qu'à des degrés différents ces divers ministères ne feront, comme nous le voyons depuis quinze ans, que servir d'écho à la même pensée, qu'importe qu'ils la reproduisent avec des développements, des accessoires, différents, sans doute, si malheureusement le fond reste permanent et invariable.

Nous trouvons que la limite entre ces diverses révélations de la même pensée est trop mal définie pour qu'il nous soit donné d'en apercevoir nettement les dissemblances caractéristiques. Nous assistons en spectateurs impassibles à ces luttes animées des rivalités infatigables qui se disputent successivement le pouvoir. Mais, convaincus que le triomphe peut être à l'un ou à l'autre sans qu'il y ait pour le pays une liberté réelle de plus, une honte, une corruption ou une dilapidation de moins, nous ne ferions pas un pas pour servir à l'une ou à l'autre de ces ambitions gouvernementales, pour repousser au pinacle ceux que les hasards de la lutte en ont fait tomber et pour faire retrouver des portefeuilles à ceux qui les ont perdus.

Nous sourions même, malgré nous, en entendant certains, qui déjà ont fait leurs preuves, et qui semblent désireux de les faire encore, parler, en se frappant la poitrine, de liberté, d'honneur, de patrie, de grandeur et de dignité de la France, quand nous savons comment, en leur temps, ils entendaient ces grandes choses, et ce qu'ils ont fait pour elles.

Pour nous, la question est ailleurs. Ce qu'on appelle le pays légal est à nos yeux atteint d'un mal profond, gangréné d'un vice radical. Que nous regardions au sommet comme à la base, le mal est presque partout le même : au sommet sont les Ministres, *mandataires* délégués par la majorité de la Chambre ; au second échelon, la Chambre, *mandataire* du corps électoral ; au troisième, le corps électoral, *mandataire* du peuple. Chacun de ces mandataires semble à l'envi s'étudier à fouler aux pieds son mandat. Le Ministre croit-il le remplir en songeant à la conservation de son portefeuille ou à la réussite du système dont il s'est fait le plastron grassement salarié? Et voyez jusqu'où va la démoralisation : Pourvu qu'on réussisse, tous les moyens sont de mise ; le mensonge effronté se produit à la tribune ; un Ministre engage son honneur à ne pas mal user de la loi qu'il réclame, il affirme, il s'engage, il jure, et le lendemain, quand il a obtenu ce qu'il réclamait, plus de serments ni d'entraves, il accomplit, sans rougir, tout ce qu'il s'était interdit.

De son côté, le Député croit-il accomplir son mandat en travaillant à l'avancement qu'il désire, en mendiant la fonction qu'il espère, en abusant des confidences gouvernementales pour agioter à coup sûr, ou même en vendant audacieusement, sans voile et sans pudeur, sa conscience et son vote.

Et l'Electeur enfin, croit-il aussi accomplir son mandat en songeant, au moment où il trace son bulletin, à lui, à ses proches, à son clocher, à son fleuve, à sa boutique, à son étude ; en un mot, à tout ce qui n'est pas l'intérêt qu'il doit défendre.

peut se réduire à ces deux points : 1° étendre assez le cercle du corps électoral
Il faut le dire avec douleur, voilà qui est presque la règle générale ; la députation est presque toujours un scandaleux marche-pied, et l'électorat un honteux trafic. Voilà comment des gens que vous trouverez honnêtes et probes dans la vie privée, tombent chaque jour et sans remords dans la plus odieuse des improbités : l'improbité politique.

Or, quand le mal est si grand, si général, si profond, qui peut avoir la naïveté de croire que quelques modifications anodines pourront y porter remède? — Qui croira que l'opposition constitutionnelle, qui, depuis plusieurs années, a consenti à cacher son drapeau sous le pâle drapeau du centre gauche, aurait la puissance de couper les racines du mal? Non, si le mal n'est pas irrémédiable, et il ne peut l'être, — car la loi de l'humanité ne peut être de vivre sous le joug éternel de la corruption, — *il ne peut être guéri que par une réforme profonde, vaste, absolue, dans le monde parlementaire comme dans le monde électoral.*

Mais en admettant, comme le prétendent nos antagonistes, que ces réformes ne puissent être que le fruit du lent progrès du temps, n'y a-t-il pas au moins des maux qui offrent urgence et qui réclament de prompts remèdes?

Nous qui prenons l'électorat au sérieux et qui, investis par la loi actuelle d'un privilége, voulons l'exercer, non pour nous, mais pour ceux dont cette loi nous a constitués les représentants, nous avons le droit et le devoir de stipuler pour ceux qui ne vivent pas de la vie politique. Nous pouvons demander au moins à ceux qui ne veulent pas leur conférer de droits, qu'on leur confère la possibilité de vivre de la vie matérielle et intellectuelle. Or, pour atteindre ce but, nous demanderons en leur nom des mandataires qui fassent des lois pour eux et non contre eux. Nous croyons qu'il faut s'attacher, non demain, mais aujourd'hui, à la solution de ce grand problème social ; qu'il est temps de chercher à effacer ce déplorable et effrayant antagonisme de l'ouvrier et du maître que nos lois actuelles ne font que perpétuer ; qu'il faut travailler sans relâche à la solution d'une question qui menace, si l'on n'y prend garde, d'ensanglanter toutes nos villes manufacturières, et nous ne savons si nous devons rougir de colère ou sourire de pitié quand nous voyons une pétition réclamant l'examen du problème de l'organisation du travail, couverte de 150,000 signatures, accueillie par les dédains de la chambre! Comme si on aplanissait les difficultés d'une question en refusant de la poser ! Comme si les baïonnettes des gendarmes pouvaient être, pour ces immenses questions, une solution rassurante, et comme s'il fallait proclamer, au nombre des lois de ce monde, l'éternité de la misère et de l'oppression!

Voilà des questions dont l'examen ne peut heurter, ce semble, la conscience de personne ; et quand on songe que de leur solution dépend le bien-être et la sûreté de trente-trois millions d'hommes, peut-on avoir la coupable indifférence ou l'odieux égoïsme de se préoccuper d'autres intérêts quand on entre comme Electeur ou comme Député sur la scène politique.

Certes, il ne peut s'agir, dans les bornes étroites d'un manifeste électoral, de racer un programme absolu et d'arrêter des bases définitives ; mais nous serons tompris de tous les amis sincères de la démocratie, en disant que le programme

pour y opérer une complète régénération ; 2° fixer d'une manière assez stable la position des classes inférieures, pour que, malgré l'abaissement progressif des salaires et l'élévation progressive du prix des denrées, le sort de toutes les familles soit assuré et que chacun, au degré de l'échelle sociale où le placent son intelligence et son aptitude, soit appelé à contribuer à l'harmonie de l'ensemble, et ne soit jamais considéré comme une embarrassante superfluité dans l'ordre social.

En un mot, ce que nous ne voulons pas qu'on puisse oublier, c'est que toutes lois sur l'éducation politique, lois sur l'enfance, lois sur le travail, lois d'impôts sur les objets de première nécessité, lois financières, tout, en un mot, se doit faire, avant tout, *pour le peuple qui est et sera toujours le véritable souverain.*

Nous n'avons pas besoin de dire, quant à la politique extérieure, que nos doctrines n'admettent pas les vieilles ruses de la diplomatie, les concessions arrachées à la peur et les alliances de souverains qui n'auraient pas pour but unique le bonheur des peuples et la dignité des nations. Mais nous croyons que le meilleur moyen de faire reprendre, à une nation grande et forte, le rang qui lui appartient, c'est de la doter d'institutions larges et populaires, d'intéresser tous ses membres à la défense du territoire en détruisant les germes de discorde qu'une trop grande inégalité des avantages sociaux peut créer entre eux, et en les unissant, au contraire, par les liens de l'association et de la fraternité.

A tous ceux qui croiront que ces pensées peuvent devenir, par le bon vouloir de tous, d'heureuses réalités, nous faisons un appel franc et sincère. Qu'ils viennent à nous et qu'ils donnent à nos doctrines la sanction du nombre qui doit, tôt ou tard, leur appartenir.

Que si notre appel n'est pas entendu, que si nous restons faibles et isolés, nous en gémirons sans désespérer; car on peut attendre, quand on est certain d'avoir pour soi l'avenir.

Les Membres du Comité radical,

F. DESCHAMPS, avocat; LEBALLEUR-VILLIER, conseiller à la cour; C. BERTHELOT, commerçant; BACHELET, avoué; BUCHET-BELLANGER, propriétaire; F. DESROQUES, propriétaire; DENIER, propriétaire; POUYER, avocat; VAUCHEL, propriétaire; LECOEUR, avocat; LEFEVRE, imprimeur; BUREAU, brasseur.

Rouen. — Imprimerie de I-S. Lefèvre, rue des Carmes. 20.

AUX

ELECTEURS DE L'AUBE.

Troyes, mars 1848.

CITOYENS,

Dans les circonstances solennelles, mais critiques, où la révolution du 24 février place en ce moment la France, il est du devoir de tout Français, dans la mesure de ses forces, de dévouer à la mère patrie toute son énergie, toutes ses pensées, toute son intelligence.

Pour moi, je m'arrache sans hésitation à une retraite sanctifiée par la méditation et par l'histoire, et je viens vous dire : Pour l'édifice dont nos frères ont cimenté la base de leur sang, il est besoin d'ouvriers courageux et patients que ni la dureté du labeur, ni les dangers du dévouement ne rebutent, ne découragent. Eh bien ! me voici. Mon bras, ma tête, mon cœur, tout est à vous. Laissez-moi monter à la brèche, et vous verrez si, parce qu'il est jeune, mon patriotisme en sera moins fervent, moins inébranlable.

J'aime la France avec enthousiasme, la Champagne avec piété. Dans tout ce que j'ai dit, fait ou entrepris, je n'ai jamais eu pour but que la gloire de la Champagne dans le triomphe de la France, et je voudrais que les sept représentants que le département doit élire, formassent comme une phalange dont le drapeau héroïque pût rappeler à tous que nous sommes bien les fils, les héritiers de cette génération qui, en 1792 et en 1815, a tout fait pour ensevelir dans nos plaines ces hordes étrangères dont les pas sanglants déshonoraient notre territoire.

Voilà dans quels sentiments, Citoyens, je m'adresse à vous. Quant à ma devise ne pressentez-vous pas qu'elle est faite de ces trois mots dont l'explosion vient d'ensevelir un trône : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ?

Je crois à la République, non pas avec cette foi turbulente d'un jeune homme pour qui toute opposition est bonne, parce qu'elle est le mouvement et le bruit mais avec cet enthousiasme réfléchi, avec cet amour recueilli d'un esprit consciencieux, habitué à s'interroger, à compter avec lui-même, et que l'expérience formée par l'étude historique, met en garde contre toutes les subtilités de l'imagination.

Je crois à la République, non pas comme à un fait accidentel, comme au triomphe, au hasard d'une révolution ; mais comme au développement régulier, providentiel, inévitable d'une idée jetée par mon père dans le monde, et épanouie en moisson, après cinquante ans d'espérances déçues et de tempêtes !

La France a essayé de toutes les monarchies, et toutes lui ont paru odieuses, futiles ou méprisables : quel est l'audacieux ou l'aveugle qui tenterait l'essai d'une autre? D'ailleurs, laquelle offrir ? celle du génie, de la force? Demandez à Sainte-Hélène! Celle du droit divin? demandez à Goritz! Celle qu'on est convenu d'appeler constitutionnelle? demandez au roi qui vient de fuir en répétant à chaque pas dans sa course : Comme Charles X ! comme Charles X! Oui, comme Charles X, comme tout ce qui s'établit sur l'orgueil, sur les préjugés, sur les conventions factices; comme tout ce qui n'a pas devant soi les droits éternels et imprescriptibles de la nature et de l'homme.

L'éducation du peuple a marché depuis 1790; il intervient aujourd'hui dans ses propres affaires, et il ne souffrira plus de spoliation. Aujourd'hui qu'il a vaincu avec une magnanimité chrétienne, avec une modération héroïque, il attend, mais il regarde et il veut qu'on lui donne le salaire de 1830 avec le salaire de 1848. A-t-il tort et sa défiance est-elle injuste? je ne le crois pas. Mais voyez, et c'est là surtout que pour moi la providence se fait visible. Le peuple, après avoir enseveli le trône sous ses vagues, s'est arrêté tout-à-coup comme sous une main divine. Il a compris que c'était assez pour manifester sa force, mais qu'aller au-delà serait une violence coupable et sacrilége. Gloire éternelle lui soit rendue ! La République de 1848 n'aura pas la sanglante auréole de son aïeule; ce qui pouvait être autrefois une douloureuse nécessité, serait maintenant une cruauté monstrueuse.

La révolution qui vient de s'accomplir est plus qu'un fait politique, c'est un fait social. Tous les peuples l'ont senti et ont tressailli d'aise, et les rois, s'inclinant devant cette majesté nouvelle, se hâtent de la saluer, pour n'en point être renversés. Elle a l'acclamation des penseurs; et les prêtres chrétiens s'associent pour la première fois à un mouvement dont le sens fraternel et religieux vient de leur être révélé.

Telles sont les raisons de ma foi. La République, comme je la veux, comme je la rêve, c'est celle dont Lamartine s'est fait le pontife, et sur le front de laquelle il a mis l'auréole de son génie. Ce qu'elle prétend, ce qu'elle demande, c'est la sainte égalité pour tous; c'est le pain du corps et de l'âme pour le peuple; c'est le travail réparti avec mesure, c'est un peu d'air, un peu de repos à ces enfants, à ces femmes que nous étouffions dans nos manufactures; c'est la terre cultivée librement; c'est le commerce devenu probe; c'est la justice restant juste; c'est enfin tout ce que nous n'avions pas, quand l'égoïsme d'une dynastie et l'ambition de quelques hommes présidaient à nos destinées; quand les intérêts matériels, excités et enflammés outre mesure, était le but et le mobile de toutes les actions humaines. Eh bien! ce programme est-il impossible à remplir, et la République le remplira-t-elle? Certes! mais à une condition, c'est que les hommes auxquels vous allez remettre le droit de travailler à l'œuvre commune auront une foi sincère qu'ils pourront communiquer, et ne nourriront pas des regrets insensés ou des espérances dangereuses.

Ce qu'il vous faut, citoyens, c'est tout une milice jeune, mais mesurée dans son enthousiasme, forte, mais prudente, ne relevant que de vous, républicaine sans égarement, voulant la France organisée par des institutions libres, mais la voulant tout d'abord émancipée de la misère et florissante par son travail; car

le peuple peut se passer deux jours et plus de gouvernement régulier, mais ne saurait se passer deux jours de travail et de pain.

Si vous croyez qu'un dévouement sans borne à votre cause, qu'une intelligence encouragée en maintes occasions par vos applaudissements, qu'une vie simple et sans ambition sont des titres suffisants à votre estime, citoyens, je m'offre sans hésiter, assumant toutes les responsabilités quelque terribles qu'elles soient. Je suis pur de tout serment (même de ceux qu'on prête en se réservant l'occasion d'y manquer), je n'ai jamais rien servi, rien trahi. Tenant au peuple par des racines profondes et respectables, je sens en moi le contre-coup de toutes ses douleurs. Enfant de ce pays, élevé, instruit par vous, je serais fier de recevoir un mandat qui me permît d'acquitter ma dette de reconnaissance.

Forcé de parler de moi avec une sincérité qui exclut toute modestie, je me sens, par la hauteur de mes aspirations, par l'ardeur de mon zèle, sinon aussi capable, du moins aussi digne que qui ce soit de vous servir. Je ne me dissimule pas les dangers de la situation; ils sont grands, mais ils sont glorieux, je les adopte; et j'irais avec moins d'empressement à l'assemblée, s'il y avait moins de périls à braver.

Louis ULBAC.

Citoyens Étudiants, Ouvriers, Gardes Mobiles.

Le citoyen Victor SCHOELCHER, sous-secrétaire d'Etat nommé par le Gouvernement provisoire au ministère de la marine et des calonies, se présente à vos suffrages.

Voici ses titres :

Fondateur du *Journal le Peuple*, rédigé par le citoyen Dupoty;

Fondateur, avec son ami Ledru-Rollin, de *la Réforme*, journal qui a si puissamment contribué au triomphe de la cause populaire;

Auteur de nombreux ouvrages sur la cause du peuple édités par le citoyen Pagnerre.

Il a fait affranchir cent mille de nos frères noirs des colonies françaises, qui vivaient sous le joug odieux de l'esclavage.

Votons donc pour le citoyen Schœlcher.

L. Descorps, étudiant en médecine, mulâtre de la Guadeloupe; C. Durand, médecin de la Guadeloupe; Sainte-Croix Loyseau, de la Guadeloupe; Pitet, ouvrier ébéniste; Robert, ouvrier tailleur; Pétroz, étudiant en médecine; C. Blagny, étudiant en droit; Labadie, professeur au collége Rollin; Maréchal, ouvrier terrassier.

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
ÉLECTIONS.

CHERS CONCITOYENS,

Vous allez dans quelques jours exercer les droits que vous avez conquis, vous allez nommer vos Représentants à l'Assemblée Nationale.

C'est la *République* que vous voulez, car elle seule peut vous *sauver*, elle seule vous a rendu votre dignité d'homme et de citoyen. J'ose donc me présenter à vos suffrages parce que j'aime la *République*, parce que je veux fermement son établissement et sa durée.

Pas de transaction avec les Rois en fuite, pas de Régence surtout, cette *illusion trompeuse* d'un passé honteux et corrompu.

Républicain d'autrefois, je le suis et je le serai toujours.

Enfant de la ville, vous me connaissez tous; la plupart d'entre vous sont mes amis et mes camarades.

J'ai vécu obscur, mais dévoué au peuple. Médecin des pauvres, je ne suis comme eux qu'un laborieux ouvrier qui connaît leurs profondes douleurs, cachées si noblement; les misères que leur vertu supporte!

Quant à mes titres politiques, les voici : J'ai arboré, l'un des premiers, le drapeau tricolore en 1830; j'ai concouru à la défense de nos libertés, dans la rédaction du *Vigilant* et du *Journal du Peuple.*

Nommé à Paris Capitaine d'une compagnie, j'ai constamment répandu dans nos rangs les idées sacrées de l'*Indépendance* et de la *Fraternité.*

Dans ces glorieux jours, j'ai concouru à la noble défense de nos libertés, et quand le peuple a pu se reposer, je suis accouru près de vous, chers concitoyens, pour consacrer, à vos intérêts, et mon ardent amour de la Patrie et mon dévoûment à la *République*

Pendant quelques jours le Gouvernement des Châteaux de Versailles et de Trianon m'a été confié, et j'ai fait tous mes efforts pour ne pas démériter de ses énergiques défenseurs.

J'ai visité, comme délégué du Citoyen Commissaire du Gouvernement, tous *les établissemens d'intérêts publics*; je connais tous les besoins de notre chère cité : sa prospérité sera mon but, et ma gloire serait de réussir.

Enfin, chers concitoyens, je n'ai jamais rempli d'autre fonction publique que la mission qui m'a été confiée en 1833, lors de l'invasion du choléra. Je puis l'avouer et j'en suis fier.

D'autres auront sans doute des titres plus élevés, mais nul ne vous aimera plus que moi.

Quant à ma devise, j'aurai toujours pour principes : *la Justice*, *l'Égalité et la Fraternité*, l'Ordre partout, le respect à la Propriété, le maintien de la Famille, la Liberté absolue de Conscience et l'intégrité des Droits de tous.

Versailles, le 18 mars 1848.

VIVE LA RÉPUBLIQUE! C. PLACE.

Versailles. — Imp. de Dufaure.

BULLETIN DE LA REPUBLIQUE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

N° 4.

Paris, le 19 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire au peuple français.

Citoyens,

A tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays, faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un Gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière! Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer; portés d'acclamation au pouvoir pendant l'interrègne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions repoussé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts!

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception.

A dater de cette loi il n'y a plus de prolétaire en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : « Tu es plus souverain que moi! » Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne!

Le règne du peuple s'appelle la République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : « Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République! »

Le peuple a combattu avec héroïsme.

Le peuple a triomphé avec humanité.

Le peuple a brisé l'anarchie dès la premiere heure!

Le peuple a brisé de lui-même, aussitôt après le combat, l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilége.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait, en un mot, du nom de peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner. Inspirez-vous du peuple, imitez-le! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui!

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs, et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces gouvernements, si c'est pour leur ressembler! A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie! Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne, qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne! il ne s'inquiète pas des vieux partis; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours! La République le convaincra, si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés impossibles. On ne veut pas descendre aux anarchies inconnues; on sera républicain par raison. Donnez seulement sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est-à-dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre! voilà le salut du peuple! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes: la fondation du gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la république de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus!

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants; et quoi qu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre, que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire; n'abdiquons pas la plus grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévoûment, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, MARIE, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

Le secrétaire général du Gouvernement provisoire.

PAGNERRE.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que l'intérêt de la République exige que de puissants secours soient immédiatement donnés au travail, à l'industrie, au commerce;

Considérant qu'il n'est pas moins nécessaire ni moins urgent de réorganiser les forces militaires de la République,

Décrète :

Il sera perçu temporairement, et pour l'année 1848 seulement, quarante-cinq centimes du total des rôles des quatre contributions directes de ladite année.

Les centimes portant sur la contribution foncière seront à la charge du propriétaire seul, nonobstant toute stipulation contraire dans les baux et conventions.

Le montant des centimes temporaires sera immédiatement exigible sans qu'il soit besoin de nouveaux avertissements aux contribuables.

Les frais de perception de ces mêmes centimes sont fixés, par les percepteurs, au quart du taux déterminé pour les contributions ordinaires; il ne sera alloué aucuns frais aux receveurs généraux et particuliers.

Fait en conseil de Gouvernement, le 16 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ministre de la marine et des colonies aux citoyens gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de l'île de la Réunion, du Sénégal et dépendances.

Citoyen gouverneur,

Le *Moniteur* a publié un décret du Gouvernement provisoire, en date du 4 mars, qui institue une commission chargée de préparer, dans le plus bref délai, l'acte d'abolition immédiate de l'esclavage. Par un arrêté du même jour, j'ai composé cette commission des citoyens :

Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat, *président;*

Mestro, directeur des colonies;

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine;

Gatine, avocat aux conseils,

Gaumont, ouvrier;

H. Wallon et Perein, *secrétaires.*

Le décret dont je viens de parler porte : Considérant que nulle terre française ne peut porter d'esclaves.

Personne n'ignorera donc aux colonies que la République prépare l'acte d'émancipation, et qu'il va être très prochainement adopté. Personne non plus ne méconnaîtra la nécessité de l'attendre et de s'y préparer dans une attitude de calme et de concorde fraternelle. Toutes les classes de la population coloniale doivent compter, de la part du Gouvernement républicain, sur une égale sollicitude, sur une ferme volonté de protéger tous les intérêts dans les limites du droit de la liberté.

Un autre décret du Gouvernement de la République, en date du 5 mars, également inséré au *Moniteur*, statue sur les élections à l'Assemblée nationale et accorde aux colonies le droit de représentation. Un nouvel acte du 8 mars, qui règle le mode des élections pour les départements, renvoie à l'Assemblée nationale le règlement à faire sur l'exercice du droit d'élection dans les colonies. Je vous ferai connaître incessamment, à cet égard, les ordres définitifs du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire confie le maintien de l'ordre à la raison et à la bonté des maîtres et des esclaves. Ceux qui le troubleraient, à quelque classe qu'ils appartiennent, seraient les ennemis de la République.

La présente dépêche sera publiée et affichée.

Paris, 15 mars 1848.

F. Arago.

Extrait d'une lettre de George Sand.

AUX RICHES.

La grande crainte, ou le grand prétexte de l'aristocratie, à l'heure qu'il est, c'est l'idée communiste. S'il y avait moyen de rire dans un temps si sérieux, cette frayeur aurait de quoi nous divertir. Sous ce mot de communisme, on sous-entend le peuple, ses besoins, ses aspirations. Ne confondons point, le peuple c'est le peuple, le communisme c'est l'avenir calomnié et incompris du peuple.

La ruse est ici fort inutile; c'est le peuple qui vous gêne et vous inquiète; c'est la république dont vous craignez le développement. C'est le droit de tous que vous ne supportez pas sans malaise et sans dépit. Un peu de réflexion vous remettrait pourtant l'esprit. La conquête que le peuple a faite de son droit vous arrache-t-elle donc des mains le droit que vous exerciez? Vous croyez-vous sous le régime de la terreur? Avons-nous demandé la tête du roi, de la reine, des princes et princesses? Avons-nous rasé les châteaux, persécuté les prêtres? Demandons-nous la loi agraire?

D'ailleurs, outre que les fatales nécessités du passé n'existent plus et qu'il serait impolitique de faire des victimes, vous nous outragez, vous nous calomniez, vous vous rabaissez vous-mêmes, si vous niez que, depuis plus d'un demi-siècle, nous ne soyons pas devenus plus humains, plus sages, plus éclairés, plus religieux. Prenez garde, la peur que vous avez nous prouve peu de confiance en vous-mêmes, et si vous méconnaissez le progrès que nous avons pu faire, vous révélez que vous n'en avez fait aucun.

Cependant le temps a marché pour tous. A moins que vous ne regrettiez la violence et la tyrannie, vous n'avez pas le droit de supposer gratuitement que nous les regrettions.

Vous êtes toujours les hommes d'hier, vous croyez toujours que

c'est par la lutte hostile et amère que vous pouvez sauver votre opinion. Vous êtes dans une erreur inconcevable. Vous ne voyez donc pas que l'*égalité* à laquelle vous avez droit comme le peuple? ne s'établira que par la *Liberté*, J'invoquerais aussi la *Fraternité* si je pouvais croire qu'il existât parmi vous un cœur assez desséché pour que ce mot ne portât pas en lui-même toute sa définition. la santé de l'âme.

Dans la vue de seconder l'élan patriotique qui se manifeste avec tant d'ardeur sur tous les points de la France, le ministre de la guerre rappelle que les engagements volontaires sont ouverts pour tous les corps de l'armée.

Ainsi, tout Français réunissant les conditions exigées par la législation en vigueur pour être admis sous les drapeaux de la République, peut se présenter au commandant du dépôt de recrutement de son département pour obtenir, s'il y a lieu, le certificat d'acceptation avec lequel il sera admis, par le maire du chef-lieu de canton, ou, à Paris, par le maire de son arrondissement, à contracter un engagement volontaire, afin d'entrer immédiatement dans les rangs de l'armée appelée à défendre glorieusement notre indépendance et nos frontières, si elles étaient menacées.

Le Gouvernement provisoire s'est chargé de pourvoir à la dépense des uniformes des gardes nationaux qui ne peuvent pas s'habiller à leurs frais personnels.

La corporation tout entière des tailleurs s'est associée pour confectionner, dans l'espace de cinquante jours, cent mille tuniques, dont les draps sont fournis par les fabricants associés d'Elbeuf, Sedan, Louviers et Abbeville. Le bâtiment complet de Clichy, approprié pour l'exécution de ce travail national, sera mis à leur disposition lundi prochain, 20 mars. Chaque ouvrier confectionnera une tunique par jour.

Prenant en considération les grands services rendus, à diverses époques, par la garde nationale, dans la défense du territoire, et le rôle si important qu'elle serait appelée à y jouer au jour du danger, le Gouvernement provisoire a pris la décision suivante :

Les commandants de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobile de la Seine assisteront, avec voix délibérative, aux séances de la commission de défense nationale, toutes les fois que cette commission aura à délibérer sur des questions relatives au service et à l'emploi de ces gardes nationales.

Le ministre des finances vient de prendre, pour l'exécution du décret du 16 mars, relatif aux bons du trésor émis avant l'établissement de la République, les dispositions suivantes :

Le trésor remboursera intégralement, en monnaie légale, l'intérêt attaché à ces bons. Quant au capital, il sera remboursé, au choix des parties intéressées, soit en coupons de l'emprunt national, rentes 5 p. 0/0 au pair, soit en nouveaux bons à six mois d'échéance et à intérêt de 5 p. 0/0 l'an.

L'intérêt attaché à ces nouveaux bons courra, ainsi qu'il est de principe, du jour de la présentation des bons primitifs.

— On écrit d'Arras : M. le cardinal est monté en chaire dans la cathédrale, pour terminer la lecture de son mandement de carême, qu'il avait commencée dimanche dernier. Après cette lecture, le prélat a ajouté ces quelques mots :

« Soyons tous unis, aimons-nous tous, nos très chers frères, comme les enfants d'un même père qui est dans les cieux ; le clergé et votre premier pasteur vous en montreront l'exemple, ils s'en font tous une obligation de conscience. Tenons-nous toujours en la présence de Dieu, marchons tous devant lui, adorons-le ; offrons-lui tout ce que nous faisons, tout ce que nous souffrons ; par ce moyen le vrai royaume de Dieu s'établira en nous ; fasse le ciel que rien ne vienne jamais y porter le trouble. »

En terminant, le prélat a dit qu'à partir de ce jour jusqu'à Pâques, à tous les saluts, on chanterait l'antienne pour la paix, avec l'oraison convenable ; puis il a ajouté qu'en ordonnant pour les dimanches le chant prescrit par le concordat, il invitait les fidèles à s'y unir et à prier pour la chose publique et pour le bien de chacun comme de tous, pour que Dieu nous soutienne, nous protége et nous défende.

COSSON, imprimeur des actes du Gouvernement provisoire, rue du Four-St-Germain, 47.

Élections pour l'Assemblée nationale.

LE CITOYEN THORÉ AU PEUPLE DE PARIS.

CITOYENS,

La grande révolution sociale vient de commencer.

Hier, nous étions esclaves; aujourd'hui, nous sommes souverains.

Hier, malgré notre asservissement, nous avions le droit imprescriptible;

Aujourd'hui, nous avons la puissance;

Demain, nous aurons le fait;

L'ancienne société, gouvernée par la force, subissait le privilége et l'anarchie;

La République nouvelle, gouvernant par l'intelligence, produira l'ordre et la justice.

Mais la jeune société républicaine est encore comme un martyr garrotté et percé de flèches. Les saintes femmes qui viendront arracher les flèches et parfumer d'huiles bienfaisantes les blessures du peuple martyr sont: la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.

Qu'est-ce donc que cette République idéale que notre amour poursuit depuis si longtemps? Nos pères l'ont bien aperçue; mais elle ne s'est point arrêtée parmi eux.

Comment donc consacrer les fiançailles de la Vierge adulte avec le peuple régénéré, devant Dieu et devant les Hommes, devant la Patrie qui espère, devant l'Europe qui regarde?

Le caractère saillant de la Révolution de 1848 est le socialisme, c'est-à-dire l'établissement de la solidarité entre tous les citoyens et dans tous les ordres de leurs rapports.

Ainsi, par l'éducation publique, commune et gratuite, les hommes doivent participer à l'intelligence et s'élever tous ensemble aux bonheurs de l'Esprit;

Par le suffrage universel, par la vie collective, par la liberté de la pensée et de l'expression, par toutes les communications publiques et privées, les citoyens doivent entretenir leurs sentiments généreux et s'élever tous ensemble aux bonheurs de la Vertu.

Par l'organisation du travail, par l'émancipation définitive de l'agriculture et de l'industrie, par l'augmentation des produits et la justice de la répartition, les travailleurs, profitant de la fécondité de la nature, doivent s'élever tous ensemble à l'aisance et à la Liberté. — A bas la misère et l'esclavage!

La grande œuvre de la République populaire, son œuvre originale et véritablement moderne, sera l'institution de la solidarité dans l'ordre économique.

Comment abolir le prolétariat et réaliser à la fois, parmi les travailleurs, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité?

Aujourd'hui, l'immense majorité des hommes travaille en dehors de ses aptitudes et au-delà de ses forces, et consomme au-dessous de ses besoins, — tandis qu'une minorité imperceptible consomme au-delà de ses besoins, et produit, quand elle produit, en dehors de ses aptitudes et au-dessous de ses forces.

Ce fait actuel, résultant des lois monarchiques, est-il conforme à la justice?

Si, au contraire, on supposait un milieu social où chacun, travaillant selon ses aptitudes et dans la mesure de sa force, consommât selon ses besoins légitimes, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité ne seraient-elles pas satisfaites?

C'est là le sens de l'avenir républicain.

La Révolution doit donc considérer les instruments de travail comme un moyen pour tous les hommes de se développer chacun selon sa nature. L'Etat, c'est-à-dire Tout le monde, a donc le droit et le devoir de socialiser pacifiquement la terre et le crédit, afin d'en assurer le bienfait à tous les citoyens de la patrie.

De même, la consommation n'est qu'un moyen de vivre. On ne vit pas pour consommer, mais pour se consacrer aux devoirs envers la patrie, envers la famille, envers soi-même.

Après avoir décrété la souveraineté du Peuple et la forme démocratique, l'éducation publique et la liberté de la pensée, la Constituante aura pour mission l'établissement de cette République sociale, une et indivisible.

Citoyens,

Ma vie entière a été dévouée à la Révolution.

J'ai lutté, par la presse, par la parole, par la conspiration, par la révolte, jusqu'au triomphe du Peuple le 24 février.

J'ai fait des livres et des brochures révolutionnaires, et, après le prospectus d'un nouveau journal républicain, *la Démocratie,* j'ai subi un an de prison pour attaque à la royauté et aux lois iniques de l'ancien régime.

J'ai fait de la politique dans la *Revue républicaine,* de Dupont, dans le *Réformateur,* de Raspail, dans le *Journal du Peuple,* de Dupoty et de Cavaignac, dans le *Dictionnaire politique,* de Garnier-Pagès, dans l'*Encyclopédie populaire,* la *Revue indépendante* et la *Revue sociale,* de Pierre Leroux, dans la *Revue du progrès,* de Louis Blanc, dans la *Réforme,* de Flocon et de Ledru-Rollin. J'ai fait de la littérature et de la critique républicaines dans tous les journaux où fut possible la guerre en faveur de l'Avenir.

C'est pourquoi le prolétaire intellectuel, l'ouvrier de la pensée, aspire à représenter le Peuple à l'Assemblée nationale, qui décidera du sort de la patrie.

Vive la République!

T. THORÉ,

Rédacteur de la *Vraie République.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Considérant que la perturbation qui existe dans les relations commerciales se fait sentir particulièrement dans la ville de Lyon et les communes suburbaines;

Considérant qu'il y a urgence de parer autant que possible à la suspension du travail, d'ouvrir des chantiers nationaux pour les ouvriers sans ouvrage, et que les ressources ordinaires sont insuffisantes;

Considérant que les mesures exceptionnelles qu'il importe de prendre à cet égard doivent s'appliquer à tous, et que les charges extraordinaires qu'il s'agit de créer doivent être supportées proportionnellement par les citoyens qui en ont été exemptés jusqu'à ce jour,

ARRÊTE :

Art. I. Un impôt extraordinaire, égal au chiffre des quatre contributions directes, pour l'année 1848, est établi; il sera exigible par moitié : la première le 20 mars courant; la seconde à première réquisition.

Art. II. Sont exceptées de cette mesure : 1° les cotes mobilières et personnelles au-dessous de 25 fr.; 2° les patentes au-dessous de 100 fr.; 3° les portes et fenêtres des citoyens compris dans les deux exceptions ci-dessus.

Art. III. A dater du 20 mars courant, un impôt supplémentaire sera fixé pour les capitalistes, dans les communes suburbaines, et perçu comme l'impôt extraordinaire ci-dessus arrêté.

Un jury d'appréciation, choisi dans les diverses professions, sera chargé de déterminer la quote-part contributive des citoyens compris dans le présent article.

Art. IV. Les impôts directs ordinaires de 1848 continueront à être perçus suivant les règles établies.

Fait à Lyon, le 19 mars 1848.

Le Commissaire du Gouvernement dans le département du Rhône,

Emmanuel ARAGO.

Chanoine, imp. de la Préfecture, place de la Charité, 8.

LA POLOGNE

A LA NATION FRANÇAISE

A SES ELECTEURS

A sa Garde nationale.

Une ère nouvelle commence : le mouvement accompli à Paris d'une manière, où l'on voudrait nier en vain l'influence d'une volonté providentielle, ce mouvement établissant en France la République, lance l'humanité dans une voie nouvelle. Mouvement qui tient du prodige, car amenant le bouleversement le plus inouï, il est calme ; ébranlant toute l'Europe, il est pacifique. Le perfectionnement semble en être le but, l'amour et la fraternité en sont les moyens. Moyens moraux, but idéal! d'autres pourraient errer facilement dans l'emploi pratique de ces sublimes théories ; mais la France, ayant la conscience de la difficulté et la forte volonté de la vaincre, la France, portant partout le flambeau de la vérité, remplira la sublime tâche que la Providence semble lui imposer, et entraînera à sa suite le monde étonné de sa course, effrayé de l'abîme qu'il aura à franchir. Il n'y a pas de doute, le monde est au bord d'un abîme, et la société humaine, emportée par le tourbillon de Février, doit marcher vers tous les perfectionnements ou risquer de périr dans l'abîme d'une dissolution prochaine. Mais peut-on douter de l'issue de ce travail gigantesque? Non, car le perfectionnement repond seul aux vues de la création, tandis que la dissolution les combat, les arrête, les repousse.

Cependant, la conviction, les intentions seules ne suffisent pas, et les individus comme les masses n'obtiennent le bien dont ils sont épris que par le travail, le zèle, la vigilance et des sacrifices proportionnés au but qu'ils veulent atteindre. Ici encore, la vérité est l'unique boussole qui doit régler la marche de la nation à qui il est donné de régénérer l'humanité. C'est cette boussole que le gouvernement déchu a abandonnée ; il a fait fausse route, il a marché contre les sympathies et contre les intérêts de la France ; il s'est heurté contre la destinée du pays, et il a péri. Le Gouvernement actuel, résultat de l'honneur national indigné, a rompu avec des errements qui blessaient tous les sentiments français. Aussi son premier pas a été dans une direction nouvelle : il a fait connaître à l'Europe entière que la France ne maintiendra les rapports de bonne harmonie qu'avec « les puissances qui voudront, « comme elle, l'indépendance des nations et « la paix du monde. »

Il faut que ces deux conditions soient réunies pour être une vérité : sans la première, la seconde ne serait qu'un mensonge odieux et atroce, elle ne formerait que la paraphrase du mot cynique : « *L'ordre règne à Varsovie.* » C'est donc aux Electeurs, aux Gardes nationaux, à l'Assemblée nationale, à toute la France, chargée non-seulement des ses destinées, mais encore peut-être de

celle de l'humanité entière, à constater, par un vote solennel, les droits imprescriptibles des nations indépendantes, quoique courbées momentanément sous le joug de la conquête, et notamment de constater les droits de la Pologne, antique et fidèle alliée de la France. Votre Gouvernement, en décrétant la formation d'une légion polonaise, va au-devant de vos désirs : adoptez cette création par un vœu national, en exprimant au Gouvernement qu'il a bien compris vos sympathies pour la Pologne.

Sans propagande contre l'absolutisme, ce qui est une question d'intérieur, que la France et ses représentants s'élèvent hautement contre le joug de la conquête, qui, véritable traite d'esclaves, enlève à l'homme non-seulement la liberté collective et individuelle, mais encore la foi et toutes les propriétés morales et intellectuelles. Si les mots inscrits sur les drapeaux de la France sont une vérité, si la fraternité est le nouveau lien des peuples, les hommes sont frères, et les nations sont gardiennes solidaires de ce dépôt sacré.

Le gouvernement déchu, lui aussi, protesta souvent contre les attentats commis contre la Pologne; mais oubliant les instincts et les grands intérêts nationaux, il rechercha les bons rapports et l'harmonie avec ceux qui, avec une audace inouïe, foulaient aux pieds l'indépendance des nations et la paix du monde. Gardes nationaux, Electeurs et Elus de la grande nation, faites, par l'expression d'une mâle volonté, qu'une politique faible ou aveugle ne puisse plus méconnaître la force de vos sympathies, de vos instincts et des grands intérêts nationaux. Alors la monstruosité de voir la France étreindre la main sanglante des bourreaux de la Pologne ne se répétera plus. Une conduite dictée par votre volonté, digne de la France, sera le meilleur encouragement pour cette nationalité polonaise qui, ne pouvant être appelée à une manifestation matérielle d'existence, vous demande, comme un droit, de la soutenir par tous les moyens d'une sympathie énergique, efficace, et cependant conforme à la légalité du droit des gens.

Le devoir que vous avez à remplir envers la Pologne, est d'autant plus impérieux, que c'est le seul moyen de la faire patienter, de l'empêcher de faire un nouvel appel aux armes, toujours sanglant et jusqu'à présent inutile. Aujourd'hui même, la Pologne électrisée par le mouvement sublime de la France, se prépare peut-être à quelque tentative inconsidérée. Un tel mouvement, mal combiné, tenté sans accord, couvrirait de deuil la Pologne, et cependant il profiterait à la France, en inquiétant ses ennemis. La France voudrait-elle jouir oisivement d'un si triste avantage? voudra t-elle exploiter le sang des Polonais? spéculer sur les larmes et les malédictions de toute une nation, avec le froid dédain du temps passé?

La spéculation sur le sang, dernier degré de l'avilissement et de la corruption, ne peut qu'être repoussée avec indignation par la grande et généreuse nation française ; mais, en outre, une telle conduite serait contraire aux intérêts directs de la France; car des efforts inutiles épuisant la Pologne, ses ennemis atteindraient leur but, l'extermination de la nation polonaise. Ceux donc qui croient qu'elle les couvre aujourd'hui, lui doivent plus que des phrases de sympathie, et surtout lorsque le moment sera venu où cette Pologne, toujours opprimée, mais jamais abattue, en appellera à une lutte suprême. A ce moment, se renfermer dans le cercle égoïste, *chacun chez soi, chacun pour soi*, serait renier son drapeau, faire déchoir la France, avant que la pratique des grands principes qu'elle inaugure ait illustré l'aurore de sa régénération. Il faut que la France ne l'oublie jamais, nouveau membre de la société européenne, la forme républicaine de son gouvernement n'y sera longtemps que tolérée. La royauté de juillet n'a été admise que par l'effroi qu'elle inspira à son apparition, effroi que jamais l'Europe absolutiste ne lui pardonna, malgré toutes les concessions qu'elle lui fit depuis. Ce grand enseignement ne saurait être perdu pour la France actuelle ; elle ne peut oublier qu'elle est entourée d'ennemis, qui, s'ils ne l'attaquent pas, lui feront cependant une guerre sourde, mais qui n'en sera pas moins active.

Pour n'y pas succomber, il faut savoir la soutenir et accepter franchement la haute mission qu'on exerce.

Français, dans vos nouveaux et sublimes débats, vous ne vous oublierez pas, vous resterez fermes et unis; mais n'oubliez pas aussi la Pologne. Ce n'est pas seulement une nationalité, c'est un principe, c'est le principe de la fraternité, celui de *l'indépendance des nations,* que vous venez de proclamer et que vous avez à défendre. Restez-lui fidèles, soyez vrais, aidez par tous les moyens l'émancipation pacifique, l'indépendance des nationalités. Votre gloire, votre prospérité et votre liberté en dépendent. Le joug qui comprime une nationalité quelconque serait toujours pour la France le glaive de Damoclès, l'obligeant à ne vaquer à ses affaires que d'une main, à ne les suivre que d'un œil ; car l'autre main devrait rester sur la garde de son épée, car l'autre œil devrait rester fixé au-delà de ses frontières. Mais en outre de cet intérêt matériel, il se passerait quelque chose de plus désastreux, si des prévisions pareilles pouvaient se réaliser : une nouvelle déception viendrait confondre les plus belles espérances du monde. Français, votre conscience ne vous le permettra pas; la conscience du peuple français ne peut mentir au monde entier; vous commencez une ère nouvelle, vous y ferez entrer l'humanité. La Pologne attend donc avec confiance l'émission du vœu par lequel, proclamant à la face du monde votre sympathie pour elle, vous exigerez de votre Gouvernement de veiller sur les intérêts de votre ancienne et fidèle alliée, en évoquant cette immense question devant un tribunal européen. Cette tâche devient aujourd'hui beaucoup plus facile, depuis que les grands principes de liberté, proclamés à Paris, trouvent de si glorieux échos dans toute l'Allemagne. Ce grand peuple rompant les entraves de l'oppression intérieure, ne voudra pas l'exercer à l'extérieur, et faisant respecter sa liberté et son indépendance, il la respectera aussi chez les Polonais.

Les traités de 1815 n'existent plus : la France est donc en droit d'exiger l'établissement d'une loi internationale en harmonie avec la justice, avec les changements et les progrès qui s'accomplissent en Europe. Alors elle pourra jouir enfin d'une paix prospère, réelle et durable, car elle sera basée sur le bonheur et l'indépendance des peuples.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

A MM. LES ÉLECTEURS

DU MORBIHAN.

MES CHERS CONCITOYENS,

Je viens avec confiance solliciter vos suffrages; j'ose espérer que ma candidature sera d'autant plus favorablement accueillie, qu'ancien élève du lycée de Pontivy, ayant servi 17 ans dans la légion du Morbihan, devenue le 26ᵉ de ligne, je compte dans tous les cantons du département des condisciples ou des frères d'armes qui vous diront que mes opinions libérales ne sont pas du lendemain;

ils connaissent aussi ma franchise bretonne et n'ignorent pas que jamais je n'ai flatté le pouvoir.

Sorti de l'école militaire de St-Cyr en mars 1813, j'avais à peine 18 ans lorsqu'à la bataille de Lutzen je reçus le baptême de feu, et, dans les champs de Dresde, mon sang coula pour la patrie.

En briguant l'honneur de vous représenter à l'assemblée nationale, croyez que je ne suis mu que par un seul sentiment, celui d'être encore utile à mon pays.

Dans les diverses fonctions que j'ai remplies dans le cours de ma carrière, j'ai dû acquérir, en législation militaire, des connaissances qui sans doute ne seront pas inutiles, au moment où elle va subir de grands changements, dans une assemblée où si peu de militaires seront appelés.

Dans ma modeste position à Vannes, j'ai pu faire quelque bien, sans toutefois jamais nuire aux intérêts de l'armée.

Je veux, mes chers concitoyens, un gouvernement démocratique, basé sur des lois les plus libérales possibles, protégeant l'ordre, premier besoin des peuples, et la liberté. Je veux un gouvernement républicain, tel que nous le désirons aujourd'hui, qui, par sa moralité, sache se faire aimer, qui honore la religion, et rappelle les sublimes pensées du fondateur de la liberté, le Christ.

Je veux un gouvernement sachant maintenir à l'étranger, par une politique loyale et ferme, l'indépendance nationale.

Un grand citoyen, un orateur illustre, le général Foy, fit entendre naguère, à la tribune nationale, ces nobles paroles : *Nous voulons la loi, toute la loi, rien que la loi.* Nous la voulons plus que jamais, concitoyens; les règnes de la terreur et de la corruption sont passés; nous ne serions pas dignes de la liberté, si celui de l'intimidation pouvait ébranler nos consciences : le peuple n'a pas brisé un trône pour se donner un dictateur.

Serrons nos rangs, nous, vrais amis de la fraternité, de la liberté, qui la voulons pour tous, et nous serons invincibles.

En m'appelant à vous représenter, vous n'enverrez pas un orateur à l'assemblée nationale, mais un homme ferme dans ses convictions, qui, dans des moments difficiles, ferait entendre, pour défendre la liberté, quelques chaleureux accents. Je dois donc croire que ce ne sera pas un motif d'exclusion.

Si j'avais l'honneur d'être votre élu, je voudrais, par mes rapports continuels avec vous, n'être que l'interprète fidèle du mandat que vous m'auriez confié, et pouvoir, à la clôture de chaque session, vous rendre un compte satisfaisant de tous mes votes.

Agréez, mes chers concitoyens, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CORNIER,

Chef de bataillon de recrutement.

Nantes, 19 Mars 1848.

AUX ELECTEURS

DES

BASSES-PYRÉNÉES.

« MES CHERS CONCITOYENS,

« Hier en *tutelle*, aujourd'hui *émancipés*, encore quelques jours, et. tous, nous serons appelés à prendre part à l'acte le plus solennel de la souveraineté nationale! Le 9 avril, chacun de nous ira déposer dans l'urne électorale les noms de ceux que nous jugerons les plus dignes d'aller peser sur les destinées de la France.

« Que voulons-nous?

« La liberté, l'égalité, les sympathies fraternelles.

« La liberté? c'est-à-dire le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas, tout ce qui ne compromet pas les droits d'autrui, tout ce qui ne porte pas préjudice à la chose publique.

« L'égalité? c'est-à-dire une participation égale aux bénéfices et aux charges de la société; un droit égal devant la justice des hommes, comme nous avons un droit égal assuré devant la justice de Dieu.

« Les sympathies fraternelles? c'est-à-dire cette bienveillance réciproque, solidaire, qui est un refuge assuré, honorable, comme les atteintes de l'adversité; cette union qui, seule, peut garantir l'ordre moral et materiel au dedans, qui, seule, fait la force de la patrie au dehors.

« Sublimes principes, dont les germes furent déposés dans l'entendement de l'homme par l'auteur du monde, et qui ont été développés dans son cœur par l'enseignement religieux.

« Mais à la jouissance de ces droits imprescriptibles, SI SOUVENT PROCLAMÉS, SI SOUVENT MÉCONNUS, il nous faut des GARANTIES : et nos garanties, c'est pour les stipuler dans le pacte fondamental que nous allons déléguer des mandataires auxquels nous ferons le transport de notre puissance souveraine.

« Noble mission, dont j'ai mesuré la sainteté et les périls! Et cependant, j'ose me présenter à vos suffrages avec des convictions fondées sur une calme appréciation des exigences du présent, des nécessités de l'avenir, affermies par l'énergique résolution de les faire triompher. Vous avez le droit de les connaître, il est de mon devoir de les professer devant vous sans restriction, en termes explicites,

« Dans quelles conditions constitutionnelles chercherai-je les garanties que nous voulons?

« *Dans les institutions démocratiques* : parce qu'elles font place aux organes de tous les intérêts; *parce qu'elles assurent l'air et la lumière a toutes les pensées, le triomphe à toutes les vérités.* Je ne me dissimule pas que cette transition subite

de nos habitudes d'isolement à la vie commune puisse donner l'essor à de fougueuses manifestations, puisse exciter une expansion désordonnée de certaines idées déréglées. MAIS JE NE M'EN EFFRAIE PAS; *bientôt les aspérités, les agitations s'émouveront par le frottement; la valeur des choses et des hommes se classera d'après leur mérite. Et nous donnerons alors au monde étonné le spectacle d'une grande nation entraînant après elle la civilisation et les progrès de l'humanité.*

« JE VEUX DONC LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES, mais *je les veux* SINCÈRES *et* AVEC TOUTES LEURS CONSÉQUENCES.

« Je veux un pouvoir législatif, produit d'une délégation sincère et librement votée par tous les citoyens; je veux que le législateur vienne purger périodiquement sa responsabilité devant le tribunal de ses électeurs. Je veux des législateurs indépendants, *inviolables* comme la souveraineté de laquelle ils émanent.

« Je veux un pouvoir exécutif, fortement constitué par son unité, doté de l'autorité la plus large, la plus étendue, pour assurer l'exécution des lois; mais je veux que l'autorité du président soit retrempée dans une élection périodique et quinquennale.

« Je veux un corps judiciaire intègre, éclairé et indépendant, parce que sur son autorité repose l'application impassible de la loi, qui doit protéger : la liberté individuelle, la sécurité de la propriété, la discipline des associations, — sans lesquelles il ne peut y avoir ni ordre, ni société.

« Je veux la probité et l'intelligence dans l'administration des finances, et pour cela : un budget réduit aux formes les plus simples : *un système d'impôts combiné de manière à exiger de chacun en proportion des garanties et de la protection qu'il réclame de la société,* un système de dépense combiné de manière à ménager l'*avantage de tous et non celui de quelques-uns, — à réduire le nombre des fonctionnaires,* mais à rémunérer généreusement les services rendus à la société, — à assister tous les frères de la famille commune, en substituant l'intervention intelligente, productive de l'Etat, à la BIENFAISANCE INCERTAINE, INEFFICACE DE LA CHARITÉ PRIVÉE.

« Ce que je ne veux pas :

« C'est l'OPPRESSION, sous quelque forme qu'elle se produise, parce qu'elle étouffe la liberté :

« C'est l'INTIMIDATION, de quelque masque qu'elle se voile, parce qu'elle est une atteinte à l'égalité ;

« Ce sont les passions cupides, de quelque prétexte hypocrite qu'elles s'enveloppent, parce qu'elles poussent l'intrigue à la place du mérite, la haine à la place de la sympathie fraternelle.

« Ces avantages, nous les aurons; les périls, nous les écarterons, si chaque citoyen conçoit un juste sentiment de ses droits, un austère sentiment de ses devoirs.

« Telles sont mes convictions; si vous les partagez, si vous m'honorez de vos suffrages, je le sens, *j'ai au cœur tout ce qu'il faut pour me maintenir à la hauteur de cette glorieuse mission.* « L. DE LAUSSAT.

« Bernadets, le 19 mars 1848. »

(*Extrait de la Presse.*)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Vu l'exportation considérable de numéraire qui a lieu depuis plusieurs jours, en dehors des besoins et des relations du commerce;

Vu les conséquences fâcheuses de cette exportation, dans un grand centre industriel,

Le trouble, notamment, qu'elle doit apporter dans le paiement des salaires,

ARRÊTE :

Art. 1er. — Aucune somme en numéraire, au-dessus de cinq cents francs, ne pourra sortir de Lyon, sans un laissez-passer du Commissaire du gouvernement ou d'un citoyen délégué par lui à cet effet.

Art. 2. — Ce permis ne sera délivré qu'après justification de la destination du numéraire.

Art. 3. — Les espèces d'or et d'argent dont l'exportation serait tentée en contravention au présent arrêté, seront saisies et déposées dans les caisses publiques. Il sera donné en échange pareilles sommes en billets de banque.

Fait à Lyon, le 19 mars 1848.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Emmanuel ARAGO.

Chanoine, imp. de la Préfecture, place de la Charité, 8.

PROFESSION DE FOI DU CITOYEN TRÉLAT.

CITOYENS DE L'AUVERGNE,

Recevez tout ce que m'inspire de civique reconnaissance la glorieuse candidature que vous m'avez offerte. Merci d'avoir compté sur moi aussi bien après la victoire que pendant le combat. Dans l'immense carrière où nous avons marché ensemble, il faut à chaque jour une tâche nouvelle. La liberté n'est pas de ces biens au sein desquels l'avare peut dormir quand il les a thésaurisés. Elle n'est mère féconde qu'autant qu'elle est sans cesse fertilisée par le travail. La république n'est qu'un instrument, le meilleur de tous, pour creuser le sillon, pour y déposer et y faire prospérer le germe; mais si le laboureur appelé à l'œuvre veut s'assurer bonne récolte et n'en manquer aucune, il ne doit compter sur aucun repos. Il ne faut à l'homme dévoué à son pays d'autre repos que celui de la tombe. Après avoir laborieusement lutté pour expulser nos ennemis, travaillons donc encore, travaillons toujours pour assurer et grandir chaque jour les bienfaits de notre conquête;

Travaillons pour que la République ne soit pas un vain mot;

Travaillons pour que les vertus républicaines se développent et se multiplient au fond des cœurs;

Travaillons pour que tous les hommes d'aujourd'hui deviennent meilleurs, et que leurs enfants les dépassent encore;

Travaillons pour ouvrir à l'humanité toutes ses sources vives;

Ne laissons perdre aucune semence, ne laissons avorter ni se dessécher aucun fruit.

Mais pour être toujours au niveau de la tâche, il faut beaucoup d'étude, beaucoup de raison. Aidons-nous dans cette voie de labeur, et soutenons-nous de tous nos efforts pour ne jamais tomber. N'oublions pas que la *République* est le bien de tous, *la chose de tous*, et ne doit pas être le bien des uns au détriment des autres. Il faut que tout le monde gagne à cette divine conquête; mais pour que rien ne nous en échappe, n'épargnons aucune peine, aucune victoire sur nous-mêmes et sur les autres, aucune étude, aucune fatigue.

Bien des yeux sont encore fermés. Ouvrons-les à force de lumière, mais non à force de violence. Frappons tous les esprits d'évidence plutôt que de terreur. La liberté, pour être forte, n'a pas besoin de terreur.

Ce sont ces sentiments, citoyens, que j'ai eu l'honneur de répandre, sous vos inspirations, pendant mes trois bonnes années de séjour en Auvergne. J'essaierai de les faire de plus en plus comprendre et appliquer, si vous confirmez dans mes mains le mandat auquel vous m'avez dit de me préparer.

Recevez, je vous prie, mes chers concitoyens, l'expression de ma reconnaissance et de mon fraternel dévoûment.

À vous de cœur et d'âme,
TRÉLAT.

Paris, le 19 mars 1848.

DES OUVRIERS

A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Il faut que les ouvriers siégent sur les bancs de la prochaine Assemblée nationale; il le faut pour que toutes les professions, tous les intérêts soient représentés sérieusement; il le faut pour que l'ordre public soit maintenu.

Le peuple de Paris n'aurait pas confiance dans une assemblée dont l'élément populaire serait exclu et où domineraient les vieux partis parlementaires.

Quelques ouvriers dans l'Assemblée ne satisferaient pas au besoin de la situation; la sympathie qu'ils trouveraient à l'extérieur les investirait d'une véritable dictature. Ce danger nous est signalé par des travailleurs.

Il faut à la Constituante un groupe nombreux d'ouvriers : leur présence est une garantie réclamée par l'ordre aussi bien que par la liberté. Afin de préparer ce résultat, la circulaire suivante a été adressée aux délégués, près la commission des travailleurs, siégeant au Luxembourg :

FRÈRE,

Une réunion patriotique vient d'avoir lieu dans le but de faire nommer à la représentation nationale au moins vingt ouvriers du département de la Seine. Après l'examen des moyens, la réunion a reconnu que les assemblées par corps d'état étaient plus propices à la manifestation des véritables sentiments patriotiques des ouvriers de Paris, ainsi qu'à l'expression de leurs besoins. Elle a reconnu, en outre, qu'il n'y avait plus une minute à perdre, et qu'il était de la plus grande urgence d'agir de suite.

En conséquence, la réunion fait un appel à votre patriotisme, et vous prie de vouloir bien, toutes choses cessantes, réunir de suite tous les ouvriers majeurs et jouissant de leurs droits politiques qui composent votre corps d'état.

Tous les ouvriers majeurs composant votre corps d'état choisiront parmi eux, à la majorité, des candidats provisoires pour la députation à l'Assemblée nationale.

Ces candidats provisoires seront choisis en nombre égal aux délégués près la commission des travailleurs siégeant au Luxembourg.

Les candidats provisoires seront, autant que possible, pris parmi les délégués près ladite commission, afin que tous les corps d'état puissent profiter des lumières acquises par leurs délégués au sein de cette commission.

Les candidats provisoires, aussitôt qu'ils seront nommés, devront s'assembler dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville ou du Palais du Peuple, qui sera, à cet effet, demandée au Gouvernement provisoire par les membres de la réunion patriotique.

Les candidats provisoires, après un exposé de principes des aspirants à la candidature définitive, choisiront parmi eux les candidats définitifs.

Les candidats provisoires feront ensuite un rapport aux électeurs de leur corps d'état et publieront la profession de foi des candidats définitifs qu'ils auront choisis, et ils les inviteront loyalement et fermement de voter tous, d'accord, et à l'unanimité, pour les candidats définitifs.

S'il en est fait ainsi, frère, les ouvriers auront de bons et loyaux représentants à l'Assemblée nationale, et ils pourront compter sur une défense ferme et énergique de leurs droits.

Salut et véritable fraternité

Le président de la réunion, MORIOT, ouvrier fumiste, 17 ter, rue Lafayette ; MARICOURT, ouvrier marbrier, rue Neuve-de-la-Fidélité, 20; CH. HUET, ouvrier fleuriste, faubourg Saint-Martin, 177 ; J. F. MASER, ouvrier serrurier en voitures, faubourg Saint-Martin , 189; JANDRASE , peintre en bâtiment, rue Neuve-de-la- Fidélité, 23 ; LEROY, ouvrier corroyeur, faubourg Saint-Denis, 106 ; DESCHET, ouvrier serrurier en bâtiment, rue Lafayette, 7.

Affichée le 19 et 20 mars 1848.

Voir la *Démocratie Pacifique* du 21 mars 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

ASSOCIATION MARSEILLAISE

Sous le titre

LES PATRIOTES-UNIS

Pour le maintien de la République Française.

STATUTS.

TITRE I[er]. — *Organisation.*

ARTICLE PREMIER.

Les Membres de l'Association, *les patriotes unis,* seront divisés par sections.

ART. 2.

Chaque section sera composé d'un chef de section et de quarante-neuf membres.

ART. 3.

Chacun des quarante-neuf membres de la première section deviendra chef d'une des deuxièmes sections dès qu'il aura réuni quarante-neuf signataires républicains éprouvés, qui joindront leurs signatures à la sienne sur un état portant nos statuts.

ART. 4.

Tout membre des deuxièmes sections deviendra chef d'une des troisièmes sections dès qu'il aura complété une liste de quarante-neuf républicains éprouvés, à la tête de laquelle son nom figurera comme chef, et ainsi de même pour les autres sections.

TITRE II. — *But de l'Association.*

ART. 5.

Les patriotes unis veilleront : 1° à ce que les fonctions des divers emplois de la République ne soient confiées qu'à des républicains sûrs et éprouvés ; 2° à ce que le pouvoir exécutif sous quelle dénomination qu'il soit constitué en attendant le fonctionnement du peuple lui-même, ne trahisse pas son mandat; 3° à ce que les Ministres soient responsables envers le pouvoir exécutif, le pouvoir exécutif envers l'Assemblé nationale, et l'Assemblée nationale envers la nation; 4° à ce que tous les hauts fonctionnaires de la République soient à la hauteur morale, politique et intellectuelle des fonctions qui leur seront confiées.

ART. 6.

Les patriotes unis s'engagent à ne céder à aucune coterie, et à apporter la plus grande attention dans le choix de leurs mandataires pour la représentation nationale, et à faire les études les plus sérieuses pour que la souveraineté du peuple ne soit pas lettre morte.

ART. 7.

Conjointement avec la Garde Nationale, ils aideront à maintenir l'ordre, à la fidèle exécution des lois, et à la défense de nos libertés.

ART. 8.

Les patriotes unis veilleront à ce que l'organisation du travail ne soit pas un vain mot; à ce que l'Assemblée nationale s'en occupe sérieusement, afin que le travailleur ne manque jamais d'ouvrage; à ce que tous les moyens soient en usage pour que la révolution faite par le peuple profite au peuple.

Art. 9.

Ils veilleront surtout à ce que la devise de la République ne soit jamais trahie, ni même mal interprétée; que ces mots magiques: Liberté, Egalité, Fraternité, soient toujours fidèlement et loyalement exécutés par le pouvoir exécutif, ils veilleront surtout à ce que ce pouvoir émane du peuple lui-même et soit révocable.

Art. 10.

Ils veilleront encore à ce que les gros traitements soient diminués, et à ce que toutes les économies possibles soient introduites dans le budget, afin de soulager le contribuable et le peuple des campagnes, et d'obtenir ainsi la vie à bon marché, première condition du bien-être du travailleur.

Art. 11.

Ils veilleront aussi à ce que la Constituante fasse disparaître le plus promptement possible, en tant que les besoins de la République le permettront, tous les impôts indirects, tous plus ou moins vexatoires, et à ce que ceux que les besoins de la République forceront à maintenir momentanément, pèsent le moins possible sur le peuple ou le travailleur.

Art. 12.

Ils veilleront encore à ce que l'impôt direct, mieux réparti, atteigne le capitaliste ou l'argent monnayé.

Art. 13.

Ils veilleront enfin à ce que le droit sacré du vote ne soit jamais restreint; que chaque Français en jouisse, et à ce que toutes les lois fondamentales ou organiques soient sanctionnées par le peuple.

TITRE III. — *Des Assemblées.*

Art. 14.

Chaque section sera présidée, pour la première fois, par son chef; dans cette réunion, elle nommera son président et son secrétaire, procès-verbal de ses assemblées sera consigné sur un registre tenu par le secrétaire de la section.

Outre les procès verbaux, tous les ordres du jour seront couchés sur le registre de chaque section.

Art. 15.

En cas d'absence du président, il sera remplacé par le secrétaire de la section ou l'un de ses membres.

Art. 16.

Les sections seront libres de s'assembler toutes les fois qu'elles le désireront, mais elles seront tenues de se réunir toutes les fois qu'elles seront convoquées par leurs présidents, à la suite d'un ordre du jour émanant du président des patriotes unis, ou des membres composant le bureau.

Art. 17.

Dans les cas ordinaires et pour les choses peu importantes, les délibérations des sections seront régularisées par la première section, ou section mère; différemment, elles le seront par la section mère réunie aux présidents et secrétaires de toutes les sections.

Art. 18.

Les délibérations importantes de chaque section sur la demande de la majorité des sectionnaires seront transmises par les délégués à la section, laquelle les portera à son ordre du jour, et, à la première assemblée, les acceptera, les modifiera ou les rejettera. Le résultat en sera ensuite transmis par la filière générale des délégués à toutes les sections.

Art. 19.

Les délibérations des assemblées générales seront obligatoires pour tous les membres de l'association *les patriotes unis*. Transmises par les délégués, elles seront consignées sur les registres de chaque section.

TITRE IV. — *Dispositions générales.*

Art. 20.

Tout patriote associé, devenant chef de section, prêtera serment de n'admettre dans sa section que des hommes dignes de la République démocratique.

RÈGLEMENT

Relatif aux élections des Représentants du Peuple Français.

Article premier.

Il sera formé une section, dénommée *Section-Mère.*

Art. 2.

La Section-Mère sera composée de tous les délégués de l'association les *Patriotes-*

Unis à quelle section qu'ils appartiennent.

Art. 3.

Les délégués réunis se composeront en Section Mère ; à cet effet, ils nommeront un chef de section ou président, trois sous-chefs, huit scrutateurs et huit secrétaires.

Art. 4.

La Section-Mère sera présidée par le chef de section ; en son absence, elle le sera par le sous-chef, c'est-à-dire celui qui aura obtenu le plus de voix et ainsi de suite.

Art. 5.

La Section-Mère décidera s'il y a urgence à créer un journal quotidien, ou pour les périodes électorales seulement, dans ce cas, les moyens en seront discutés par la Section-Mère et sa délibération sera transmise à chaque section qui l'approuvera ou la rejettera.

Dépouillement sera fait du résultat des délibérations des sections, après quoi la Section-Mère se prononcera selon le vœu de la majorité des sections pour la création ou le rejet.

Art. 6.

Pour les élections prochaines les chefs de sections actuels seront conservés, vu le peu de temps que nous avons devant nous. Il n'en sera pas de même à l'avenir : chaque section nommera ses président, secrétaire et délégué à la Section-Mère, tous les trois mois.

Art. 7.

Sur la présentation d'une liste de quarante candidats, faite par les chef, sous-chefs et secrétaires de la Section-Mère, les sections en choisiront dix au scrutin secret; dépouillement fait du résultat des votes, les dix candidats ayant obtenu un plus grand nombre de suffrages seront ceux portés par les patriotes unis.

Cette mesure n'étant prise que pour abréger le travail, il sera loisible à tout membre de proposer d'autres candidats pour les joindre aux quarante présentés ; néanmoins considérant les menées sourdes des ennemis de la République, nous engageons nos amis à sacrifier à l'intérêt général, sauf à procéder differemment à l'avenir.

Art. 8.

Alors les candidats choisis par la Section-Mère seront agréés ou rejetés par les autres sections, lesquels auront le droit d'en présenter d'autres, ou bien, sans désignation par la Section-Mère, les sections voteront chacun, en son particulier et le choix des dix candidats sera fixé par le plus grand nombre de voix, jusqu'à ce que les bienfaits de la République goûtés et appréciés par la nation entière nous permettent de laisser à chacun son libre arbitre dans son vote.

Art. 9.

Les résultats de toutes les sections seront transmis à la Section-Mère par les délégués, elle fera le dépouillement du nombre de voix obtenues par chaque candidat dans chaque section ; et les dix qui auront réuni le plus grand nombre de suffrages seront nommés, par tous les membres de l'association, *candidats à la représentation Nationale ou Constituante*, et chaque membre, sous peine de félonie, sera obligé de voter pour eux ; aussi chaque membre de l'association jure-t-il de ne céder à aucune coterie, ni esprit de parti et de donner loyalement et fidèlement sa voix aux dix candidats qui auront obtenu le plus de suffrages.

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Le siége de l'association est établi provisoirement rue de la Palud, 67.

Circulaire aux présidents des clubs de toute la France.

Citoyens,

Nos héroïques frères de Paris ont à jamais renversé le despotisme !

Par leur dévoûment à la cause du peuple, les éminents membres du Gouvernement provisoire ont rompu tout retour vers le passé en proclamant la République, ils l'ont établie sur des bases de Liberté ! d'Egalité ! de Fraternité ! noble devise qui résume à elle seule tout ce que le peuple peut attendre de ceux qui sont à la tête des affaires de la République Française ! ..

C'est à nous, Citoyens, de consolider l'œuvre créée en moins de temps qu'il n'en faudra à l'histoire pour en faire le récit.

C'est à nous à nous unir... à nous entendre... Nous avons pour nous le nombre, le courage, la force, le droit... ayons aussi le vouloir!... et nous serons nation, et nous serons alors seulement peuple souverain.

Défions-nous des factions ennemies, leur rôle a toujours été de travailler dans l'ombre, de miner sans cesse pour atteindre leur but : la domination! Ne les perdons pas de vue ; travaillons au grand jour, nous; mais travaillons avec zèle à nous constituer, et, à commencer par la lutte électorale qui se prépare, nous sortirons toujours vainqueurs de ces élections et de toutes nos luttes.

A Marseille, sous la dénomination de : Les PATRIOTES - UNIS, notre Association compte déjà plus de *sept mille membres*, et dans peu de jours nos listes porteront trente mille noms dévoués au salut de la République.

Enfants du Peuple, unissez-vous comme nous, et comme nous, tous les vrais démocrates voteront comme un seul homme; et tous, en garantissant leurs intérêts et l'intérêt des masses, rendront à jamais impossible l'idée même d'un retour vers le passé.

Patriotes de tous les départements, suivez notre exemple!!!

Nous vous envoyons un exemplaire de nos statuts; répandez-les dans votre département, dans vos campagnes, créez-vous comme nous, incorporez-vous comme nous, mettons-nous en rapport, en rapport constant, suivi, il y va de notre avenir, de la consolidation de la République démocratique, et nous laisserons à nos ennemis, aux fauteurs de troubles, aux instigateurs de désordres la rage de leur impuissance et la honte de leurs mauvaises intentions.

Daignez, Citoyen, nous accuser réception de ce pli à notre bureau central, rue de la Palud, 67.

SALUT.

Les Membres du Comité de Propagande,

Signés : Armand, Rey, Roy, professeur; Capel, Aujalen (Michel), Meunier, Maurice Nugue, Bellande, Saurin, Taque, Méronnet.

Conte, président du Comité de propagande et de la Section-Mère.

Martin, secrétaire du Comité de propagande.

—

Marseille. — Imprimerie Nationale, Association d'Ouvriers, Bellande, quai du Canal, 9.

CANDIDATURE DE LA SEINE.

Hippolyte DUSSARD.

Ses titres.

Économiste.

Ancien rédacteur du *Temps* et du *National*.

Ami de Carel, il a signé avec lui la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830.

Défenseur de Godefroy Cavaignac devant la Chambre des Pairs.

Organisateur et ancien directeur du chemin de fer de Rouen qu'il a préservé de la dévastation après les journées de Février.

Nouveau Commissaire général et pacificateur de la Seine-Inférieure.

PROFESSION DE FOI

Du Citoyen

CLAUDE DONIOL

JUGE DE PAIX NOUVEAU DU CANTON SUD DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND.

AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

Mes chers Concitoyens,

Désirant être nommé par vous membre de l'Assemblée nationale constituante, je viens vous exposer les sentiments qui m'animeront et me dirigeront si vous m'accordez l'honneur de concourir à l'œuvre qui doit assurer le bonheur de notre pays, en fixant les bases du gouvernement républicain.

Permettez-moi de dire d'abord à ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas qui je suis et ce que j'ai été. C'est, il me semble, le plus sûr moyen de vous apprendre si vous pouvez comptez sur ma loyauté et ma fidélité à remplir les obligations que j'entends contracter. Bien des gens prétendent que la vie privée doit être murée, et que tout regard scrutateur que l'on jette sur elle est profane. Telle est aussi ma pensée quant aux personnes qui n'aspirent pas aux emplois publics. Pour ceux qui les demandent au contraire, j'ai toujours été d'avis, et je le serai toujours, que la vie privée doit être examinée et discutée; car la vie privée peut seule répondre de la vie publique. Il n'y a pas deux probités. Je vous livre donc tout ma vie privée entière; c'est par elle que je veux d'abord être jugé. Quant à ma vie politique, la voici :

J'avais 23 ans, en 1814, à la chute de l'empire. J'ai, depuis lors, sans jamais dévier, été opposant aux différents gouvernements qui ont exploité la France et pressuré le peuple. Personne ne peut vous dire que j'aie, en aucune occasion, changé de conduite sous ce rapport, et que mes actions aient été différentes de mon langage. Affilié le second, dans ce département, à la société des *Carbonari*, je n'ai point manqué, comme tant d'autres, au serment qui m'y liait. Je ne suis pas, en effet, un républicain de fraîche date. En 1832, le premier président et le procureur général de la cour d'appel, m'ayant déterminé à accepter une justice de paix rurale, firent toutes démarches pour qu'on m'y nommât. Je fus repoussé, sur l'avis du préfet, comme ayant des opinions *très démocratiques*. Cette note est à mon dossier, au ministère de la justice. C'est que, peu auparavant, lors d'une visite faite en Auvergne par le fils aîné de l'ex-roi, j'avais refusé, en ma qualité de maire d'une commune agricole, d'en conduire les habitants à sa rencontre, indigné que j'étais qu'à l'occasion des événements de juin, on eût eu l'impudeur de vouloir faire dénoncer par leurs médecins les braves patriotes qui avaient été blessés par les sbires royaux. Agissant et votant toujours, *et ostensiblement*, contre le candidat ministériel de l'arrondissement de Brioude, où j'exerçais mes droits politiques, on en est venu jusqu'à me retirer les modestes

fonctions de maire, que les habitants étaient allés demander en masse pour moi à l'autorité préfectorale. — Vous devez juger, d'après tout cela, si le règne qui a fini sous un souffle de la volonté nationale trouvait en moi une profonde antipathie, et si j'ai salué avec bonheur l'événement qui nous en a délivrés.

En voilà assez sans doute pour vous édifier sur la sincérité et la constance de mes sentiments révolutionnaires. Je passe aux explications sur les votes que je serais appelé à émettre.

Voulez-vous le communisme, c'est-à-dire la banqueroute, l'anarchie, la guerre civile, la ruine de tous, celle du peuple d'abord (dans l'amour duquel j'ai été nourri et élevé, auquel les miens et moi avons souvent fait du bien, et que nous n'avons jamais trouvé ingrat), pour finir ou par la division de la France après son envahissement, ou par la monarchie absolue, comme en Autriche et en Russie ?

Ne me nommez pas ? Je résisterais de toutes mes forces à un pareil désordre.

Voulez-vous, au contraire, asseoir l'administration républicaine sur des bases qui donnent satisfaction à tous les membres de notre grande nation, en assurant à chacun d'abord l'instruction, pour qu'il puisse bien comprendre ses droits et ses devoirs, ensuite un travail convenablement rétribué, pendant que ses forces lui permettent de s'y livrer, et une existence dans sa vieillesse ?

Voulez-vous organiser le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, de telle façon que la majeure partie des fonctionnaires soit soumise à son contrôle, et ait à lui rendre compte, par des élections fréquentes, où tous prendront part, de la manière dont elle aura rempli son mandat ?

Voulez-vous faire cesser le scandaleux abus des emplois publics, qui a fait de la France deux catégories d'habitants, les uns payés, les autres payant, et qui a contribué à l'énorme dette que l'ex-roi nous a laissée ?

Voulez-vous que ces emplois soient réduits à la stricte nécessité, et les traitements à des chiffres en rapport avec le travail qu'ils exigent ?

Voulez-vous d'un mode d'impôts qui dégrève la portion la moins aisée, par conséquent une modification complète dans le système qui frappe sur les boissons, et dans ce qu'on appel *droits réunis* ou contributions indirectes, dont l'exercice entrave le commerce à chaque heure et à chaque minute ?

Voulez-vous enfin que la France soit un peuple de frères et qu'il n'y ait dans son sein d'autre distinction que celle qui est personnelle et qui est le prix du talent, inséparable de la vertu et de la probité ?

Je vous demande vos suffrages ; car tous ces sentiments sont les miens depuis longtemps ; je les ai exprimés souvent dans le *Patriote du Puy-de-Dôme ;* et je suis heureux, en invoquant ici le souvenir de Trélat que vous avez tous placé en tête de vos listes, de pouvoir mettre mon nom à côté du sien.

Vous pourrez trouver assurément des voix plus éloquentes que la mienne, pour décréter tous ces principes et réaliser toutes ces mesures ; vous n'en trouverez pas de plus consciencieuse et de plus zélée. Le jour où je recevrais cette grande marque de votre confiance serait le plus beau de ma vie.

DONIOL PÈRE,
Juge de paix à Clermont.

19 mars 1848.

Les mardis et vendredis, à partir du 20 avril,

Liberté, égalité, fraternité. — République Française.

7e ARRONDISSEMENT

Comité des amis de la Constitution

Le Citoyen

L'un des secrétaires,
LAGRANGE.

Cette carte est personnelle et on ne sera admis que sur sa présentation.

Salle du Prado, à 7 h. 1/2 précises du soir.

Imp. et lith. de Simonet-Delaguette, r. Ste-Croix-de-la-Bret., 32.

COMITÉ ELECTORAL DE LA RUE DUPHOT
(Avril et Mai).

RÉUNIONS PRÉPARATOIRES

Pour les Elections générales du département de la Seine,

Les mercredis, à 7 heures du soir, et les dimanches, à 3 heures.

AU MANÉGE, RUE DUPHOT, 12.

M

Cette carte est personnelle et devra être présentée chaque fois.

CLUB

des Amis fraternelles. (1)

ÉGALITÉ.

CLUB-LYCÉE

De la Voix du Peuple.

Rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 14.

Dimanche, 7 h. du soir et tous les jours suivants.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Palais National du Luxembourg.

Laissez-passer.

Le citoyen

Le chef de l'administration,
A. GENEVAY.

NOTA. Cette carte est personnelle.

Liberté. *Égalité.*

Alliance du Peuple et du Clergé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Fraternité. *Unité.*

Imp. A. Appert, Pass. du Caire, 54.

(1) Sic.

LIBERTÉ, ÉGALITE, FRATERNITE.

CLUB
CENTRAL DEMOCRATIQUE
DE LA
GARDE NATIONALE

BOULEVARD MONTMARTRE, 10, PASSAGE JOUFFROY, 16.

Le Club de la Garde Nationale, aux Citoyens Gardes Nationaux non encore inscrits dans leurs Compagnies.

Citoyens,

Nous sommes tous Gardes Nationaux, tous, nous devons assurer l'ordre dans la liberté; cependant il est encore plusieurs d'entre vous, qui ne se sont pas fait inscrire dans leurs compagnies. Nous venons vous inviter à le faire immédiatement.

Habillés ou non, tous les Gardes Nationaux sont frères, parce que la Garde Nationale est le peuple armé.

Ne vous laissez donc pas arrêter par le défaut de costume; le cœur bat aussi bien sous la blouse que sous la tunique. Au surplus, dans quelque jours, nous serons tous en uniforme. La République donne les habits aux citoyens peu aisés, et comme l'a dit, avec une éloquence partie du cœur, le noble enfant du peuple, le citoyen capitaine élu de la Garde Mobile que nous avons applaudi avec tant d'enthousiasme à la dernière séance de notre club : *La République en habillant ses enfants ne leur fait pas l'aumône, elle remplit un devoir, il est donc glorieux d'être habillé par la République.*

Venez donc dans nos rangs, Citoyens, les élections vont avoir lieu, les listes seront closes dans quelques jours; inscrivez-vous afin de voter. Que le choix des chefs soit alors l'expression véritable des sentiments de la Garde Nationale.

Qu'aux élections, comme plus tard, la Garde Nationale se montre ce qu'elle est, nombreuse, amie de l'ordre, et avant tout, sincèrement dévouée à la République.

Vive et la République!

Salut et fraternité.

CHAMBAUD, *président;* MARC-AUREL, *secrétaire;*
GAILLARD, ROLLAND, ENNE, *trésoriers;* MOREAU.

20 mars 1848.

Paris. — Marc-Aurel, imprimeur du Club de la Garde nationale, rue Richer, 12.

La seconde assemblée des ouvriers pour préparer les recherches, *parmi eux*, des représentants à l'Assemblée Nationale, aura lieu demain soir à 8 heures salle Chabrol, sous le titre de *Club des TRAVAILLEURS-UNIS*.

Nos frères, les Ouvriers du Faubourg Saint-Antoine et de tous les quartiers sans exception, sont prévenus que le Club des Travailleurs-Unis ira fraterniser avec eux, Jeudi soir, à 8 heures, place Royale (au Marais);

En conséquence, tous les Travailleurs, sans distinction d'état, qui désireraient envoyer des Représentants à *L'ASSEMBLÉE NATIONALE*, sont invités à se trouver à ce rendez-vous pour entendre le développement de nos principes, et recevoir l'offre de notre concours pour leurs nominations, et pour les nôtres, la demande de leur appui fraternel.

Venez mille, Venez dix mille, Venez tous, l'union fait la force, et, si nous le voulons réellement et pacifiquement, aucune puissance au monde ne sera aussi respectable que la nôtre, car nous avons pour boulevart la *Justice Naturelle*, la *Raison*, l'*Humanité*, notre modération et l'irrésistible force de notre nombre.

Au nom des 800 Ouvriers qui composaient la première réunion,

le Président provisoire,

MORIOT, ouvrier.

OUVRIERS,

Nous venons encore une fois de reconquérir notre liberté.

Il faut cette fois que nous sachions la maintenir et l'organiser.

Pour cela, il faut absolument nous voir, nous entendre, nous expliquer tous, et nous unir tellement, que nous n'ayons plus désormais qu'une seule et même volonté.

Si nous ne nous concertons pas, si nous laissons prendre l'initiative aux coteries de toutes classes qui vont chercher à nous exploiter, à surprendre nos voix, la Révolution que nous venons de faire tombera encore dans les poches des faiseurs de discours. Sous une autre forme de gouvernement, 1848 nous échappera comme 1830. Les intrigants seuls en profiteront, et dans 10 ou 15 ans, quand ils nous auront lassés, ce sera encore pour nous une révolution à refaire.

Nous pouvons éviter ce péril : SOYONS DÉFIANS!...

En 1830, comme aujourd'hui, nous avions reconquis notre liberté! nous l'avions confiée aux *Censitaires*... Qu'en ont-ils fait pendant 17 ans? Dans quel état était la France, le 24 février, quand nous l'avons arrachée de leurs mains? QU'ILS RÉPONDENT!

Ils l'avaient vendue au *Pouvoir* pour des Places, pour des Croix, pour des Pensions, des Bureaux de Tabac, des priviléges de Théâtre...

Honte aux traficants de la liberté! ILS NE PEUVENT PLUS NOUS GOUVERNER!

Ouvriers, mes frères en travail, en probité et en pauvreté, unissons-nous! Sachons fonder en France un impérissable règne de loyauté, d'honneur et de raison, et appuyons-le sur l'invincible force de notre union et de notre volonté.

Nous allons élire nos représentants : Elaguons tout ce qui n'était pas franchement avec nous *avant* la révolution. Repoussons les timides et équivoques dévouements du lendemain. Nous seuls, soldats des barricades, nous seuls nourriciers de la nation, nous seuls, vrai Peuple enfin, pouvons vouloir fermement défendre les vrais droits du Peuple et sauver sa liberté. Il faut que les ouvriers du département de la Seine nomment pour députés au moins vingt ouvriers, *pris parmi eux*. Il faut que la blouse de l'ouvrier entre sans honte et sans crainte à l'Assemblée Nationale. Il faut qu'elle aille à la tribune, écho de nos onze cent mille voix, étonner et rassurer le monde par la raison, la fermeté et la modération de son langage. Il faut enfin qu'elle aille y faire triompher nos droits et nos réclamations jusqu'à ce jour trop méconnus.

Tous les Ouvriers, tous les bons citoyens, sont priés de nous prêter leur concours indispensable pour la réalisation du but que nous nous proposons, but immense! Car il aura pour résultat le maintien du droit dont jouissent déjà les Ouvriers, et l'acquisition de tous les droits nouveaux, conciliables avec l'*ORDRE* que nous voulons tous, avec l'intérêt général de l'Industrie et du Commerce (sans lesquels il n'y a pas de TRAVAIL), et le *RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ*, il aura pour résultat de faire cesser chez les citoyens timides la crainte mal fondée que leur inspire un passé qui n'est plus et qui ne peut plus être, parce que nous n'en voulons pas plus qu'eux. Enfin, il aura pour résultat sûr et prompt de dissiper les craintes des classes fortunées, en leur apprenant à nous connaître; et, puisque les balles de la rue Richelieu, puisque les écriteaux infamants attachés par des ouvriers sur la poitrine des justiciés du peuple, n'ont pas suffi pour nous faire apprécier par elles, aujourd'hui c'est à la tribune de l'Assemblée Nationale que nous voulons leur commander la Confiance, l'Estime et le Respect.

Ouvriers! Nous qui connaissons notre cœur, nous nous en sentons dignes!

2131. Paris, imp. et lithog. de MAULDE et RENOU, rue Bailleul, 9-11.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

COMITÉ ÉLECTORAL

DES LIBERTÉS POLITIQUES, CIVILES ET RELIGIEUSES.

La République a remplacé un gouvernement qui sacrifiait la liberté, la dignité et la prospérité de la France à des intérêts dynastiques.

La République a été acceptée par nous et par tous avec sincérité, mais elle ne peut être solidement fondée que sur une liberté réelle; l'histoire nous apprend qu'il y a eu des Républiques despotiques; elle nous apprend aussi qu'elles ont été elles-mêmes l'instrument de leur ruine.

La liberté est une et indivisible; quand on n'admet pas toutes les libertés, on n'en aime aucune; il faut donc proclamer avec une égale ardeur toutes les libertés politiques, civiles et religieuses, la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association; les libertés de la conscience et du culte; les libertés de l'enseignement et de l'éducation; la liberté individuelle, la liberté du domicile, de la propriété, de l'industrie et du travail.

Il faut de la liberté dans la fraternité, cette vieille vertu du christianisme; sans la liberté, que deviendrait la production, l'industrie et le travail?

La loi doit fonder partout des institutions démocratiques, qui, du rapprochement généreux des intérêts opposés, fasse jaillir des améliorations nécessaires; tout le monde comprend aujourd'hui que les différentes situations sociales n'ont pas été faites pour elles-mêmes, qu'elles ne sont pas leur propre fin, et que, loin de se diviser ou de s'isoler dans un but d'oppression, elles doivent se rechercher, s'entr'aider, se servir mutuellement, et féconder par leur union le sein de la patrie.

Enfin, il faut de la liberté dans l'égalité, car à quoi bon des droits égaux, si l'usage n'en était pas libre, et si l'exercice en était compromis par la violence ou la mauvaise foi.

La liberté résume à elle seule les trois symboles de notre devise à tous, car sans elle l'égalité et la fraternité ne seraient que de vains mots.

La nation doit demander à ceux qui aspirent à l'honneur de la représenter, s'ils veulent sincèrement toutes les libertés.

Dans ce moment solennel les destinées de la France vont être fixées; choisissons donc parmi tous les citoyens, sans distinction, des hommes énergiques et consciencieux, qui ne transigent sur aucun des principes qu'ils auront proclamés.

Le Comité électoral des libertés politiques, civiles et religieuses, invite tous les citoyens qui partagent ses convictions, à lui prêter activement leur concours. Un bureau central permanent a été ouvert, pour donner et recevoir les renseignements chez le citoyen LECOFFRE, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

Signé : Alexandre Andryane; Arnaud, capitaine en retraite; Balandin, menuisier; Boulingre, marchand d'huile; Benard; Bioche, Chalumeaux, serrurier; Charlier, peintre d'histoire; Gardèche, ouvrier tisseur, délégué au Luxembourg; Garnier; C. Gauthier de Cloudry, de la Société d'encouragement; Godard; Guillot, ajusteur; Housset; Jomand, élève de l'École polytechnique; Lecoffre, libraire; J. Lefèvre, ouvrier typographe; Moreau, professeur à l'Ecole normale; Mouton; Léon Pagès; Restou, couvreur; J. F. Tessier; Velu, ouvrier charpentier, délégué au Luxembourg.

V. l'*Ordre*, journal des gardes nationales de France, du 20 mars 1848.

PEUPLE SOUVERAIN.

Les élections, pratiquées selon le décret du Gouvernement provisoire, pourront donner pour résultat une majorité aristocratique.

Attendu qu'il y a des aristocrates qui sont connus dans tous les départements, alors, un aristocrate connu pourra obtenir tous les suffrages aristocrates d'un département. Tandis que le Républicain, qui n'a jamais été homme public, n'est connu que dans sa localité, et ne pourra parvenir à avoir un nombre de suffrages aussi grand que celui obtenu par l'aristocrate.

Les immenses suffrages républicains pourront se trouver dispersés et perdus, tandis que les suffrages aristocrates pourront se rallier sur un homme connu.

Les suffrages républicains pourraient plutôt avoir la majorité, si le Gouvernement provisoire adoptait un mode d'élection ainsi conçu :

Le Peuple Souverain de chaque canton ou de chaque quartier de Paris se réunirait sur la plus grande place du chef-lieu du canton ou du quartier, et irait procéder à l'Élection de son Représentant qui serait nommé à la majorité relative, après un scrutin préparatoire.

Chaque corps d'armée de 5,000 hommes nommerait aussi un Représentant. Il en résulterait un Représentant par canton ou quartier de Paris, ou corps d'armée de 5,000 hommes.

Enfin les circonstances actuelles ne demandent pas de retard, car le peuple souffre et veut voter l'amélioration de son sort.

CORTEUIL,
Victime de la coupable Législation des pouvoirs déchus.

On se procure de ces Affiches à l'Imprimerie.

Imp. de Madame DE LACOMBE, rue d'Enghien, 12.

PROFESSION DE FOI.

A MM. LES ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

Vétéran de la presse libérale et démocratique, voué depuis plus de trente ans à l'étude, aux débats, je dirai presque au maniement quotidien des questions politiques et législatives, je me présente à vos suffrages sur l'invitation et avec l'appui de quelques-uns d'entre vous.

Après 1830, je me suis refusé deux fois à une candidature qui m'eût placé dans la situation équivoque d'une éligibilité fictive. Les journaux du temps (1) ont publié les motifs de délicatesse et d'indépendance qui déterminèrent mon refus.

Ces motifs n'existent plus en 1848 ; et pour être candidat bien tardif, je ne crois pas avoir moins de droit à votre estime : j'en appelle à ceux d'entre vous qui ont connu mes précédents et en ont gardé quelque souvenir ; je prie les autres de jeter les yeux sur l'énumération rapide que je joins à cette circulaire.

Voilà, dirai-je aux seconds comme aux premiers, voilà ma vie d'écrivain et de patriote ; c'est à vous, citoyens électeurs, c'est à vous de juger si mon passé vous inspire confiance pour l'avenir, s'il me donne des titres suffisants à votre adoption, s'il vous offre les garanties que vous exigez d'un loyal mandataire, si votre choix tombera sur un homme dont l'expérience et le caractère apporteront dans les travaux de la nouvelle Assemblée constituante une action éclairée, utile, dévouée aux intérêts véritables de la patrie.

Républicain par mes idées, par mes inspirations, par la simplicité de mes habitudes et de mes goûts, je l'avouerai sincèrement, toutefois, la République française a surgi plus vite qu'il ne m'était donné de le prévoir ; elle a franchi d'un bond les degrés intermédiaires que lui aurait fait parcourir la raison humaine. Mais n'est-ce pas sur cette raison, qui vient d'elle aussi, que la Providence a compté en quelque sorte, lorsqu'elle a prêté au coup d'état populaire la rapidité de la foudre, lorsqu'elle a miraculeusement accompli en un jour l'œuvre d'un siècle?

(1) Voir entre autres, le *Courrier des Electeurs* du 21 juin 1831.

Cette œuvre de la force souveraine du peuple va désormais être confiée à la sagesse autant qu'à l'énergie de ses représentants. A ceux d'entre vous, citoyens électeurs, qui pensent comme moi que l'alliance de ces deux vertus est nécessaire à l'affermissement, à l'organisation, à la durée des institutions républicaines, j'ose demander un mandat dont j'apprécie tout l'honneur, mais dont je comprends tous les devoirs et, s'il faut le dire, tous les périls.

Qu'il me soit permis de me reporter, en terminant, à la pensée intime à laquelle j'ai obéi dans le cours de ma carrière d'écrivain, et qui présiderait à ma carrière législative : qu'il me soit permis de dire que, sous l'impulsion de cette pensée, mes écrits sont d'un moraliste plus que d'un publiciste.

Cette disposition d'esprit et de cœur ne sera-t-elle pas bien venue au moment où l'absence de toute force matérielle et administrative bien régularisée impose aux législateurs l'obligation plus impérieuse de reconstruire la force morale, et de lui restituer tout son ascendant ?

Et cependant, n'oublions pas que les affinités de la République française, autant que les peuples modernes se peuvent comparer aux anciens, sont avec le génie d'Athènes beaucoup plus qu'avec les mœurs de Sparte.

CAUCHOIS-LEMAIRE,

Chef de la section législative aux Archives nationales.

EXPOSÉ DE PRINCIPES ADRESSÉ PAR M. BARBET FILS.

A ses Concitoyens Électeurs du département de Seine-et-Oise, en leur demandant leurs suffrages pour les représenter à l'Assemblée nationale.

Citoyens,

J'ai toujours pensé que le seul gouvernement possible chez un peuple éclairé, était celui qui ne permettait pas de substituer des intérêts de famille, aux intérêts généraux.

Cette opinion m'a empêché de prendre aucune part aux affaires publiques, lorsque la France était régie par un gouvernement monarchique. — Mes sentiments républicains sont connus depuis 1830. J'ai attendu dix-huit années la réalisation de mes vœux, sans varier dans mes convictions. — Pendant quinze ans, j'ai vécu dans votre département à Jouy, au milieu des ouvriers. Je connais leurs besoins. — Je serai fier de pouvoir me consacrer maintenant aux affaires de mon pays, et de fournir ma part d'intelligence et de dévouement, pour établir, avec la République, une constitution qui règle d'une manière équitable, les intérêts de toutes les classes de la société.

Votre concitoyen, Juste BARBET, fils.

Versailles. — Imp. de Beau.

A LA GARDE NATIONALE

Citoyens et Camarades,

Les Compagnies de Grenadiers et de Voltigeurs sont dissoutes.

Chacune d'elles possède une Caisse, résultat de la cotisation mensuelle de chaque Membre.

La réunion de ces fonds formerait une somme considérable que nous vous proposons de mettre entre les mains du Gouvernement, afin de l'aider dans les circonstances difficiles où il se trouve.

Nous invitons les Capitaines de Grenadiers et de Voltigeurs à donner avis de cette mesure à leurs Compagnies, et nous sommes certains d'avance de leur unanime approbation.

Les Citoyens,

CH. LÉPICIER, Sergent de Voltigeurs, 5me légion;
PERTHUIT, Voltigeur, 5me légion;
A. FORTEAU, Voltigeur, 5me légion;
CHEVRIER, Grenadier, 5me légion;
DELAFONTAINE Grenadier, 5me légion;
CALAME, 5me légion

Imp. cen. de Napoléon Chaix et Comp., rue Bergère, 8, près le boulevart Montmartre.

Marseille, 20 mars 1848.

CITOYENS,

Sous un système d'Égalité et de Fraternité, je viens d'acquérir la conviction que tous les hommes n'étaient point égaux.

La nature m'a donné des sentiments généreux, un patriotisme élevé et un cœur grand, mais *une petite taille*.

Je croyais qu'on mesurait les hommes à leur valeur personnelle, et non point au plus ou moins de centimètres de leur stature.

Cependant je faisais partie, comme garde national, d'une compagnie improvisée, et voilà qu'aujourd'hui je suis, de par ordre supérieur, destitué de mon emploi de simple soldat... à cause de ma petite taille.

Comme je ne suis pas le seul à être petit, et que beaucoup de parias de mon espèce doivent se trouver à Marseille, je propose à tous ceux dont la stature est exiguë de se trouver dimanche prochain, 26 du courant, à dix heures du matin, à la plaine St-Michel, en face du campement militaire, pour organiser une compagnie. Nous prouverons à tout le monde que si la nature fait de petits hommes, les *petits* hommes peuvent faire de grandes choses.

La République trouvera en nous de zélés défenseurs.

Vive la République. H. GUIRAND,
rue Guirlande, 20.

Le 26 mars 1848, à dix heures, à la plaine St-Michel, se réunirent les hommes de petite *taille*, pour l'organisation définitive d'une compagnie de petits hommes.
Voir le *Progrès social*, des 22 et 25 mars 1848.

Aux ouvriers des ateliers nationaux.

Frères,

La vertu du Peuple est la reconnaissance.

Le Peuple après la victoire veut prouver que l'égoïsme seul engendre l'ingratitude, et qu'il sait récompenser le dévouement à sa cause.

Nous recommandons à vos suffrages deux Citoyens amis intelligents des classes laborieuses; leur passé est un gage assuré, une espérance pour l'avenir.

Qui de vous, Citoyens, ne connaît le PETIT MANTEAU BLEU, c'est le nom que nous avons donné au Citoyen Champion, à cet homme charitable qui, depuis 40 ans, dépense au profit de ceux qui souffrent une fortune que son travail seul lui a acquise.

Que vous dire de sa vie? elle s'est passée au grand jour, dans la rue, au milieu de vous.

Et notre bon et excellent Directeur, le Citoyen Emile Thomas. Donnons-lui une preuve de notre reconnaissance pour son ardent amour de l'humanité et pour les soins éclairés dont il nous entoure.

Frères, mettons en évidence de tels hommes; le bien qu'ils font sera contagieux. Leurs nobles exemples seront suivis.

Salut et fraternité,

David, Memer, Fournier, Robert, Duneuf (Germain), Levy, Grard, Falaise, Jouanneau, Hubert.

CLUB DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL,

Boulevart et Bazar Bonne-Nouvelle,

Salle du fond au deuxième.

LES MARDIS ET VENDREDIS

A 7 h. 1|2 du soir.

Entrée publique, par séance 20 cent.

Les souscriptions pour le soutien du club sont reçues aux séances ou chez POTONIÉ (Léon) *trésorier*, 5, *rue Neuve-Saint-François (au Marais), Paris.*

Toute souscription de

2 fr. donne le droit d'entrée pour un mois,

4 fr. pour deux mois,

et ainsi de suite.

24 fr. et plus pour un an.

Liberté, égalité, fraternité!

CLUB DU PROGRÈS.

Discussions Politiques et sociales.

Carte délivrée au Citoyen

Le Président,

Club républicain des Travailleurs.

Salle d'Asile des Récolets

Faubourg St-Martin.

Carte du citoyen

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE

DU FAUBOURG SAINT-DENIS.

LE CITOYEN SOCIÉTAIRE.

Paris, le 184

Le Président, Le Secrétaire,

N°

CLUB

DE LA BUTTE DES MOULINS.

Carte d'admission Personnelle,

Au Citoyen

Le Président, Le Vice-Président, Le Trésorier,

Imp. [illegible]ard et C., [illegible]

LE COMITÉ CENTRAL

DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Aux Comités électoraux républicains des Départements.

Le Comité central ne doute pas que votre département n'ait déjà organisé ses comités électoraux de chef-lieu d'arrondissement et de canton.

Il est de la plus grande urgence que vous adressiez au Comité central la liste des candidats de votre département à l'Assemblée nationale, afin que nous la fassions parvenir en temps utile aux différents corps de l'armée.

Les citoyens sous les drapeaux doivent voter le 25 de ce mois, il n'y a donc pas un jour à perdre si nous ne voulons pas que leur trois cent mille voix soient à peu près perdues.

Dans le cas où vous manqueriez de candidats offrant les garanties, le Comité central pourrait vous indiquer des citoyens dignes de compléter votre liste de candidats, autant par la pureté de leur caractère que par la solidité de leurs principes.

Nous vous remettons un exemplaire de notre Manifeste que vous pourrez faire réimprimer, répandre, et afficher au besoin.

Citoyens, le salut de la République dépend des élections. N'envoyez pas à l'Assemblée générale des convertis du lendemain, mais des hommes connus par leur devoûment constant à la cause démocratique.

Les membres présent du bureau :

RECURT, *président;* FOY, Achille de VAULABELLE, Aug. OTT, J. MICHELET, CHEVALLON, PELVILAIN, D'ALTON-SHÉE, F. ADAM, VAREY, FENEY, DANGUY, A.-L. DUMESNIL-MICHELET, PHILIPPE LEBAS.

Pour copie conforme :

Le *secrétaire* du Comité,

P. LEBAS.

Imprimerie de Schneider, rue d'Erfuth, 1.

Voir le *Peuple Constituant* de 1848.

PARIS. — Imprimerie LACOUR et Comp., rue Soufflot, 16.





